

COLLECTION

DES MÉMOIRES

RELATIFS

A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

GUERRES

DES VENDÉENS ET DES CHOUANS

CONTRE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CET OUVRAGE SE TROUVE

Leipsig	BOSSANGE frères, Reichs-Strasse. ZIRGÈS.
Manheim	ARTARIA et FONTAINE.
Francfort	JUGEL.
Berlin	SCHLESINGER.
Bruxelles	TARLIER.
Genève	PASCHOUD.

PARIS. — IMPRIMERIE DE FAIN, RUE RACINE, N°. 4,
PLACE DE L'ODÉON.

Berville

GUERRES

DES

VENDÉENS ET DES CHOUANS

CONTRE

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

OU

ANNALES DES DÉPARTEMENS DE L'OUEST

PENDANT CES GUERRES,

D'après les Actes et la Correspondance du comité de Salut public, des Ministres, des Représentans du peuple en mission, des Agens du gouvernement, des Autorités constituées; des généraux BERRUYER, BIRON, CANCLAUX, ROSSIGNOL, SANTERRE, L'ÉCHELLE, KLEBER, MARCEAU, TURREAU, MOULIN, HOCHE, etc., et d'après les Règlemens, Proclamations et Bulletins du conseil supérieur et des chefs des Vendéens et des Chouans;

PAR UN OFFICIER SUPÉRIEUR
DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE
HABITANT DANS LA VENDÉE AVANT LES TROUBLES.

Domestica mala tristitiâ operienda.
TACITE.

TOME TROISIÈME.

PARIS.
BAUDOUIN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
RUE DE VAUGIRARD, N°. 36.

1825.

rendre ses efforts inutiles et peut-être l'envelopper lui-même, s'il eût voulu suivre le plan concerté par Kleber et Marceau, en portant des forces sur les derrières de Charette. Il le pouvait, puisque la division du Nord était arrivée à Nantes, d'après ses ordres. Le général Bonnaire, qui la commandait, lui écrivit le 1er. janvier :

« Tu n'ignores certainement pas notre arrivée à Nantes, hier 31 décembre. Je croyais te trouver, ou du moins quelque ordre, pour savoir la marche que je dois tenir. J'ai consulté le représentant Carrier et le général Marceau pour savoir où serait employée la division que j'ai amenée de l'armée du Nord : ils n'ont pu me donner aucune solution, ne connaissant pas tes intentions à cet égard. Je te prie en conséquence de m'envoyer des ordres le plus promptement possible, pour ne pas rester long-temps dans l'inaction. »

Le lendemain, Bonnaire fit au général en chef le rapport suivant :

« Je te préviens qu'un ordre du représentant du peuple Carrier m'a prescrit d'envoyer un détachement de deux mille hommes au Port-Saint-Père, pour escorter un convoi de munitions et de bouche dirigé sur ce lieu.

» Par un autre arrêté que je reçois ce matin du même représentant, il me dit que ce détachement ferait bien de rester à Port-Saint-Père pour y attendre de nouveaux ordres.

» Je t'observe qu'étant à Rennes on a envoyé sur la côte de Saint-Malo douze cents hommes de ma division qui ne sont pas encore rentrés. J'ai laissé à Rennes, par tes ordres, le vingt-quatrième régiment de cavalerie et mille canonniers qui faisaient partie des dix mille hommes qui composent ma division, ce qui la réduit aujourd'hui à environ quatre mille hommes.

» J'attends donc tes ordres, citoyen général, pour savoir si le détachement du Port-Saint-Père doit y rester ou rentrer à Nantes, et sur les mouvemens ultérieurs que je dois faire avec les forces qui me restent. »

Cependant le général Carpentier reçut du général Dutruy l'ordre de se reporter sur Machecoul et de s'en emparer. Cet ordre fut promptement exécuté et Carpentier fut deux fois vainqueur de Charette. Mais il ne tarda pas de recevoir un nouvel ordre sur lequel il crut devoir faire les réflexions suivantes :

« J'ai reçu aujourd'hui 7, à une heure après minuit, ta lettre du 6, datée de Beauvoir. Tu m'invites à me rendre de suite à Legé avec la troupe que je commande, à l'exception de cinq cents hommes qui doivent rester à Machecoul avec trois pièces d'artillerie; tu me prescris également de marcher sur deux colonnes, en balayant la forêt de Touvois, et brûlant Saint-Christophe.

» Je t'observerai que la partie de la division que je commande par intérim n'est que de quatorze à quinze cents hommes. Je vois plusieurs obstacles dans l'exécution de ton ordre.

1°. Laisser trois pièces d'artillerie à Machecoul... C'est tout ce que je possède et je craindrais qu'elle ne fût exposée à tomber au pouvoir de l'ennemi. D'ailleurs la troupe ne marcherait peut-être pas avec plaisir sans artillerie.

» 2°. Marcher sur deux colonnes... Chaque colonne serait trop faible, n'étant que de cinq cents hommes, dans un pays de bois et couvert, dans des chemins de traverse, ne connaissant nullement la route et n'ayant point de guide affidé.

» 3°. Tous mes braves frères d'armes, sans vêtemens, sans souliers, depuis huit jours au bivouac, malgré la rigueur de

la saison, ont battu deux fois les brigands dans cette partie, et ils ont besoin de quelques momens de repos.

» Il me semble plus naturel que les troupes déjà placées à Machecoul y restent, et que celles qui sont à Challans, au nombre de quatre mille hommes, bien vêtus, bien chaussés, se portent sur Legé.

» Je suis parti de Nantes par ordre du général Marceau, pour me rendre à Machecoul, sous les ordres seuls du général Haxo, afin de partager son expédition de Noirmoutier. Je crois y avoir contribué par les deux combats que j'ai eus avec les brigands, et dans lesquels je les ai battus complétement.

» Le poste de Machecoul est trop important, et l'intérêt de la république m'anime trop, pour abandonner ce poste qui déjà a été perdu par une pareille imprudence, et qui a coûté à la république la perte de plus de cent braves défenseurs, une pièce d'artillerie et plus de six mille rations de pain et autres approvisionnemens à la garde de si peu de monde; un poste que nous avons peine à conserver, puisque nous avons d'heure en heure l'ennemi sur les bras. C'est d'ailleurs le seul point intermédiaire pour la communication de Nantes et les convois que je suis obligé de faire escorter tous les jours. »

Le général Dutruy répondit le même jour :

« Je viens de recevoir à six heures ta lettre. La seule réponseque j'aie à te faire, c'est que j'ai l'ordre du général en chef Turreau, de faire ce que je crois convenable pour achever la destruction des brigands dans différentes parties de la Vendée. Je suis fâché que *mon imprudence* ait exposé un poste. Haxo et moi, qui de concert avons été chargés de l'expédition de Noirmoutier, chercherons à réparer cette *imprudence.* J'envoie copie de ta lettre au général en chef, en le prévenant que je ne puis répondre de l'exécution de ses ordres, d'après ce qu'elle contient. »

Carpentier, ayant été remplacé par le détachement de la colonne du Nord, se mit en marche pour exécuter l'ordre qu'il avait reçu.

Dès le 30 décembre on avait tenté une attaque par mer sur Noirmoutier. Le lieutenant de vaisseau Pillot en donna avis le 1er. janvier au général Turreau.

« Je te préviens, lui marquait-il, que l'attaque du bois de la Chèze, s'est faite le 30 par la frégate *la Nymphe*, la corvette *le Fabius* et la canonnière *l'Ile-Dieu* ; que la frégate *la Nymphe*, après une canonnade de trois heures de temps, s'est perdue par la faute du pilote; qu'elle a eu deux hommes tués et deux blessés; que les brigands ont continuellement tiré à boulets rouges; que *le Fabius* a reçu un boulet dans son mât d'artimon, et que le feu a fini à cinq heures du soir.

» Je te préviens aussi que le cutter *le Portland* est entré au Croisic, ayant perdu ses câbles sous le bois de la Chèze à Noirmoutier, et qu'il compte repartir demain 2 janvier, pour la baie de Bourgneuf, aussitôt qu'il aura un câble. »

Tout était disposé pour l'attaque avec les troupes de terre, lorsque le général en chef arriva à Beauvoir. Le chef de brigade Jordy, chargé par le général Haxo de diriger cette attaque, avait fait ses dispositions en conséquence; mais il fut obligé de la différer jsuqu'au 2 janvier.

« Le 1er. janvier, dit Jordy dans un rapport adressé postérieurement au ministre, nous étions à la barre du Mont et au village de Lépoix. Le vent ayant été contraire dans la nuit, il ne nous fut pas possible de faire avancer les embarcations. Plein de confiance dans la bravoure de mes frères d'armes, je donnai l'ordre d'appareiller dans la nuit du 2 au 3, au coup de minuit, et de faire voile un peu au-dessus de la

pointe de la Fosse, afin de nous couvrir de la batterie qui était au-dessus de la pointe même. J'avais aussi ordonné une fausse attaque au port même de Noirmoutier, et une seconde près du village de Lépine.

» A cinq heures du matin, tout est en présence : l'ennemi fait feu de toutes parts, nous y répondons vivement; mais ayant remarqué l'avantage qu'avait l'ennemi qui tirait à couvert, derrière la chaussée de la mer qui lui servait de retranchement, et protégé par ses batteries, voyant en outre que le feu s'étendait sur tout le front de la ligne que nous occupions; qu'il était très-important de débarquer avant le jour, et à la marée basse, j'envoyai l'ordre aux troupes embarquées sur les bâtimens à ma droite et à ma gauche, de cesser leur feu et de se retirer dans les entreponts; je fis en même temps doubler le feu de mon bâtiment qui occupait le centre, persuadé que l'ennemi croirait que j'avais porté toutes mes forces sur ce point, et dégarnirait ses flancs pour y porter aussi les siennes, ce qui arriva comme je l'avais espéré. M'en étant aperçu, j'envoie sur-le-champ l'ordre à toutes les troupes des flancs de débarquer sans bruit, au signal que j'en donnerais par une fusée lancée en l'air, et qu'aussitôt qu'elles auraient passé l'eau (haute alors de trois à quatre pieds, les bâtimens étant arrivés à toute voile et la mer étant déjà beaucoup retirée), sitôt, dis-je, qu'elles auraient passé l'eau, d'avancer sur le centre par la droite et par la gauche, sans tirer un seul coup de fusil, afin de ne pas s'entre-blesser; mais de se reconnaître en s'approchant, par le mot de *république*, et renverser à coups de baïonnette ceux qui ne répondraient pas par ce mot.

» Vers sept heures du matin, nous étions tous débarqués au nombre de quinze cents. Je rangeai ma troupe en bataille, je revins sur la pointe de la Fosse, et alors prenant toute la largeur de l'île qui est assez étroite en cette partie, nous marchâmes à la républicaine, c'est-à-dire, au pas de charge,

et sans tirer un coup de fusil. Nous prîmes ainsi le village de Lépine, sans grande résistance, ne faisant usage que de la baïonnette.

» Je venais d'avoir la cuisse cassée d'un coup de biscaïen, mais étant seul chef, je fus porté dans cette marche par mes camarades qui s'offrirent volontairement.

» Nous nous portâmes ensuite sur Barbâtre. Nous trouvâmes l'ennemi en bataille en avant de ce village, avec une batterie de quatre pièces de trente-six à son centre. Voyant toujours la même ardeur dans ma troupe, je sentis qu'il ne fallait pas balancer un instant, afin que l'ennemi n'eût pas le temps de se reconnaître. J'ordonnai donc de croiser la baïonnette et de marcher au grand pas de charge. Je dois le dire, un cri unanime de *vive la république* fut le signal de cette nouvelle victoire. Toute la colonne que j'avais le bonheur de commander double d'audace, la charge est battue, l'ennemi est culbuté en un clin d'œil, enfin Barbâtre est au pouvoir de la république.

» Il me restait alors très-peu de force; des sueurs froides m'annoncent une défaillance causée, sans doute, par les douleurs et le sang perdu par ma blessure; je cherche des yeux une position pour nous mettre en bataille et attendre le corps de réserve commandé par le général Haxo qui devait arriver par le Goy que nous avions laissé derrière nous, et qui l'avait même déjà passé, afin de lui remettre mon commandement, ne pouvant plus continuer. Je m'occupe à faire rentrer tout le monde dans ses rangs et en bataille dans une position un peu élevée en avant de Barbâtre. Dans ce moment un coup de feu vient m'enfoncer le pariétal, et me renverse de dessus le brancard qui avait servi à me porter depuis le débarquement.

» Enfin, vers midi, arriva le général Haxo, avec la réserve forte de sept cents hommes. Les Vendéens, qui restaient encore, voyant arriver un pareil renfort, se rendirent à discrétion.

» La république eut à regretter la perte de cent trente braves tués et deux cents blessés ; j'y fus trépané.

» A cette époque, la république m'honora du grade de général de brigade. »

Cette victoire fut annoncée le même jour à la Convention nationale par les représentans Bourbotte, Prieur de la Marne et Turreau, dont la dépêche fut lue dans la séance du 9 janvier. On y retrouve l'exagération ordinaire dans ces sortes de correspondances destinées à la tribune. Si l'on en croit les auteurs de cette dépêche, cette expédition ne coûta à la république que *deux hommes tués et environ dix à douze blessés, parmi lesquels se trouvait le brave Jordy*, etc.

On lit dans le post-scriptum :

« Turreau, général en chef de l'armée de l'ouest, nous a accompagnés dans toute cette expédition. *Il s'embarque à l'instant pour se rendre à Nantes*, et de là diriger le mouvement des troupes dans la Vendée. Son quartier-général sera établi à Chollet.

Turreau écrivit de son côté au ministre :

« L'île de Noirmoutier vient d'être rendue à la république. Arrivé le 1er. à Beauvoir, et de suite à la barre du Mont, pour connaître les dispositions des généraux de brigade Haxo et Dutruy, je les trouvai faites de manière à garantir le succès de l'expédition. Elle a eu lieu ce matin. A peine les bâtimens de transport approchaient de terre, que nos braves républicains, impatiens de joindre l'ennemi, se sont jetés à la mer, et, commandés par l'intrépide Jordy, adjudant-général, ils ont en même temps attaqué et emporté la première redoute que les brigands avaient établie à la pointe de la Fosse. Maîtres de cette redoute, nous avons pris les autres à revers, et

elles ont été enlevées sans résistance. La ville n'en a pas fait davantage et cette conquête importante ne nous a pas *coûté dix hommes*, dont la plupart ne sont que blessés, parmi lesquels se trouve Jordy qui, dans cette occasion, a donné des preuves de la plus brillante valeur.

» Quatre cents morts, mille prisonniers, du nombre desquels se trouve le généralissime d'Elbée, blessé depuis longtemps, dix-neuf pièces de canon de tout calibre, et onze pierriers sont les fruits de la victoire.

» La gloire en est particulièrement due aux généraux de brigade Haxo et Dutruy; quand on me donnera de pareils coopérateurs, je réponds de faire de bonne besogne.

» Je le répète, citoyen ministre, la guerre de la Vendée n'est pas totalement terminée; mais elle ne doit plus donner d'inquiétude. »

Cette dépêche fut transmise le 9 au comité de salut public avec cette note en marge :

» Si la guerre de la Vendée n'est pas totalement terminée, elle ne doit plus donner d'inquiétude, mais il faut qu'elle finisse. »

Turreau ne s'arrêta point à Noirmoutier. Craignant que la route de Machecoul ne fût interceptée par Charette, il s'embarqua pour revenir à Nantes d'où il écrivit le 7 au ministre :

« Le courrier que tu m'as envoyé est arrivé deux jours plus tard, parce qu'il a été obligé d'aller jusqu'à Beauvoir, et de retourner à Nantes où je me suis transporté par mer, après l'expédition de Noirmoutier dont je t'ai rendu compte.

» Pour seconder les vues, les intentions du comité de salut public, j'ai fait partir sur-le-champ pour Rennes deux brigades de l'armée que je commande et qui, par leurs cantonnemens, étaient plus rapprochées de cette ville.

» Je compte renvoyer incessamment la division détachée de

l'armée des côtes de Cherbourg, aux ordres du général Tilly, à sa destination première.

» Tu vois que je me dépouille volontiers pour aider mes collègues; mande-moi si ces dispositions te conviennent.

» J'ai laissé aux généraux de brigade Haxo et Dutruy, dans lesquels j'ai toute la confiance qu'ils méritent, la défense des côtes, depuis l'embouchure de la Vilaine jusqu'aux Sables, celle des îles Bouin et Noirmoutier (1), et toute la partie de la Vendée connue sous le nom de Marais. Je leur ai recommandé d'établir dans différens points des cantonnemens actifs et de balayer le reste des brigands dispersés dans le pays dont ils ont le commandement. Ils m'ont répondu d'exterminer les faibles rassemblemens qui se trouvent encore dans cette partie aux ordres de la Cathelinière et de Charette, avec dix mille hommes que j'ai promis de leur compléter.

» Je ne puis, citoyen ministre, t'instruire, dans ce moment-ci, d'une manière précise, de ce qui se passe dans l'autre partie de la Vendée; je me suis éloigné des points où je pouvais avoir des renseignemens fréquens et certains, je vais me porter présentement à Saumur. Si ma marche sur Saumur et Chollet ne s'est pas opérée plus tôt, tu sais quelles entraves on y a apportées, en faisant faire, malgré mes ordres positifs, une contre-marche à l'armée du Nord (2). J'ai été retardé par mon voyage à Noirmoutier; mais j'ai trouvé cette expédition d'une telle importance, que j'ai cru devoir la diriger par moi-même.

» Le général Marceau, chargé par moi de balayer le reste des brigands sur la rive droite de la Loire, n'a plus qu'une brigade et quelque cavalerie pour remplacer en partie les deux brigades que j'envoie à Rennes et qui étaient sous son

(1) Ces deux îles furent nommées par les représentans, la première, île Marat, la seconde, île de la Montagne.

(2) Bonnaire ne connaissait à cette époque que les ordres de Marceau.

commandement. Je lui envoie un régiment de chasseurs à cheval, espèce de troupe la plus nécessaire pour nettoyer le pays.

» J'ai prévenu, citoyen ministre, tes intentions au sujet du désarmement des communes qui se sont insurgées ; je l'ai demandé même au comité du salut public par une dépêche du 19 décembre, je t'invite à faire rendre au plus tôt un décret à ce sujet. »

Le ministre ne se contenta pas d'un rapport aussi vague sur la défense des côtes. Il écrivit le 13 au général Turreau :

« Malgré que les défaites successives des brigands aient pu déjouer les projets de descente qu'avaient conçus les Anglais sur nos côtes, il n'en faut pas moins se tenir en garde contre toute espèce de surprise et d'attaque. Tu voudras donc bien me donner des détails sur la surveillance que tu exerces en ce moment sur la partie des frontières maritimes confiées à ton commandement, et sur les précautions que tu prends pour déjouer les Anglais. »

Il eût été difficile au général de répondre à cette demande. Arrivé en poste de Rennes à Nantes qu'il voyait peut-être pour la première fois ; parti de suite avec une nombreuse escorte pour Beauvoir d'où il n'eut que la peine d'entrer à Noirmoutier avec les représentans, à la suite du général Haxo ; revenu bientôt après par mer à Nantes, il n'avait pu prendre aucune connaissance des côtes ni s'occuper de leur défense.

Marceau, relégué à Châteaubriand, affecté de tout ce qui se passait, se vit bientôt sans troupes. Il tomba malade et demanda au ministre un congé

qui lui fut accordé peu de temps après. Il se retira à Rennes où l'on sait qu'il inspira un vif intérêt à une des premières familles de la ville. De là il fut envoyé sur les bords du Rhin où il trouva une mort glorieuse.

La correspondance de Marceau avec le général en chef se réduit à la lettre suivante qu'il lui adressa le 9 janvier.

« Tes ordres sont exécutés; les brigades commandées par Scherb et Canuel sont parties, et arriveront le 10 à Rennes; le général Rossignol en est prévenu, il pourra en disposer.

» Je me borne à garder le pays et attendrai les ordres ultérieurs que toi, Rossignol ou tel autre voudra me donner. Servir la république de tous mes moyens est ma seule occupation ; je n'en veux et n'en trouve point de plus convenable.

» L'arrêté du comité de salut public, relatif aux contributions levées sur l'ennemi, ne peut me regarder. Je n'ai point, pendant le cours de mon commandement, fait la guerre sur pays ennemi, je n'ai en un mot levé aucune espèce de contributions.

« Relativement aux prises qu'il t'a plu d'ajouter dans ta lettre, et qui ne se trouvent pas dans celle du ministre, il eût été à désirer que tu te fusses trouvé auprès de moi pour pouvoir juger de celles qui ont été faites par nos soldats dans les combats qu'ils ont livrés. L'argent, les montres et les bijoux qu'ils ont enlevés à l'ennemi leur appartiennent sans doute, puisque les représentans du peuple, qui étaient avec nous, les en ont vus nantis, sans que cela leur ait paru extraordinaire. Il est d'usage d'ailleurs que celui qui triomphe de son ennemi en ait la dépouille.

» J'ai annoncé successivement et par aperçu le nombre des pièces de canon et des caissons qui ont été enlevés à l'en-

nemi. La rapidité avec laquelle je l'ai poursuivi jusqu'à son entière destruction ne m'a pas permis de prendre des informations très-détaillées sur leur nombre et leur calibre. J'ai donné les ordres nécessaires pour que le tout fût remis dans les arsenaux et j'ai tout lieu de croire qu'ils ont été remplis.

» La responsabilité, dont tu parles si souvent, n'a rien d'effrayant pour ceux qui, jaloux de remplir leur devoir, y consacrent tout leur temps et apportent un cœur droit. Je suis de ce nombre et n'ai rien à me reprocher, par conséquent rien à craindre. »

Turreau fit passer au ministre une copie de cette lettre.

Le ministre avait prévenu le général Turreau qu'il expédiait au commandant à Saumur des ordres pour le retour à Paris des grenadiers de la Convention, rappelés auprès d'elle par un honorable décret.

« Tu voudras bien en conséquence, ajoutait le ministre, ne plus compter cette troupe au nombre de celles qui composent l'armée confiée à ton commandement. »

Le général Commaire rendit compte au ministre le 4, qu'il venait de donner l'ordre à ces grenadiers de se mettre en route pour Paris. Il ajoutait :

« Le général Grignon vient de battre complétement cinq à six cents hommes formant le rassemblement de la Rochejaquelein. Ces brigands ne servent plus que comme des assassins de grande route. Je prends des mesures pour leur donner une dernière chasse, s'il est possible; ils n'iront pas loin, je l'espère. »

Commaire fit en effet parcourir le pays par

plusieurs colonnes. Grignon lui écrivit d'Argenton le 13 :

« Nous avons, les généraux Boucret, Caffin et moi, fait une battue dans les bois et les genêts, environ dix-huit à vingt lieues de terrain. Il ne paraît plus y avoir de rassemblement, depuis la déroute complète que j'ai donnée à la Rochejaquelein et à sa petite horde de brigands. Les paysans sont rentrés dans les métairies et y font leurs anciens travaux à l'ordinaire. — Le jour que j'ai mis la Rochejaquelein en déroute, il a perdu son cheval tout harnaché et équipé. »

Le général Boucret mandait en même temps de Chollet :

« J'ai trouvé dans les métairies quantité de jeunes gens qui seraient bien en état de porter les armes. On pourrait les faire partir sur les derrières de l'armée, ils ne serviraient pas à renforcer l'armée des brigands.

» Trois paysans m'ont dit que la Rochejaquelein était déguisé et caché dans une métairie ; qu'il changeait tous les jours de logement, et était très-malade. Voilà tout ce que je sais. »

Ces rapports furent transmis au général Turreau qui put juger de la situation de la Haute-Vendée.

Cependant les représentans avaient établi à Noirmoutier une commission militaire chargée de prononcer sur le sort des prisonniers. Un grand nombre fut condamné, et quelques-uns, tels que Wielland, furent sacrifiés.

Le généralissime d'Elbée, presque mourant des suites des blessures qu'il avait reçues devant Chollet, subit, le 9 janvier, un interrogatoire qui mérite d'être transmis à l'histoire. Les réponses

qu'il renferme portent tous les caractères de l'abandon et de la vérité. Pourquoi faut-il que des conseils sages, dictés par l'humanité, n'aient pas été écoutés ?.... Mais le sort de la Vendée était fixé dans la pensée de Turreau qui ne devait pas même s'arrêter dans les bornes des décrets de la Convention, quelque horribles qu'ils fussent....

Voici cette pièce importante :

Interrogatoire de Maurice-Joseph-Louis Gigost d'Elbée, ancien lieutenant de cavalerie des chevau-légers, et depuis général en chef des armées catholiques et royales.

« A lui demandé :

» 1°. Son nom, son âge, ses qualité, profession et demeure ?

» *R.* Je me nomme *Maurice-Joseph-Louis Gigost d'Elbée;* j'ai quarante-un ans : je suis né à Dresde en Saxe, et naturalisé Français en 1757; ancien lieutenant de cavalerie du cinquième régiment des chevau-légers. J'ai servi en France jusqu'en 1783. Je vivais depuis retiré à Beaupreau, district de Saint-Florent.

» 2°. Quel motif l'a déterminé à s'armer contre son pays ?

» *R.* Je n'eusse point pris les armes contre mon pays, si je n'eusse point été contraint ; cependant on n'a point employé la violence, parce que je n'ai, à la vérité, opposé aucune résistance. Le 13 mars 1793, j'acceptai le commandement d'environ deux mille hommes rassemblés sur la place de Beaupreau ; et ne fis d'abord d'autres dispositions militaires que pour la garde de ce poste et des paroisses circonvoisines.

» 3°. A quel rassemblement il se joignit, lui et ses deux mille hommes ?

» *R.* Il existait une autre armée commandée par *Cathelineau* et *Stofflet*, à laquelle je me joignis. Cette armée portait le nom d'*armée catholique* ou *grande armée*.

» 4°. Quel était le but de la guerre que ces rebelles avaient entreprise?

» *R*. Dans le principe, le but des rebelles, en entreprenant cette guerre, ne fut que de se soustraire à la levée des troupes républicaines, destinées à défendre les frontières. Il devint bientôt après celui de défendre le trône et le clergé.

» 5°. S'il avait émigré?

» *R*. Oui, j'ai émigré à Worms, au commencement de novembre (1791): et je rentrai en France, conformément à la loi sur les émigrés, le 30 avril 1792.

» 6°. S'il avait des parens émigrés, et quelle était et où était sa famille ?

» *R*. Je n'ai vu qu'un de mes parens émigrés, que je ne connaissais point, et quelques alliés de ma femme, que je ne connaissais pas plus, et avec qui je n'avais aucune relation. Je n'ai maintenant aucuns parens en France, que la famille de ma femme. Le 18 octobre 1793, je laissai à Saint-Remi en Mauge, entre les mains de la femme *Castillon*, demeurant habituellement à Maulevrier, un fils non nommé, né le 12 mars 1793.

» 7°. Quel grade il avait dans l'armée des rebelles ?

» *R*. Je ne fus d'abord que commandant du rassemblement de Beaupreau; mais depuis, je fus nommé général en chef des armées catholiques.

» 8°. S'il avait connaissance que les chefs ou autres agens des rebelles aient entretenu des correspondance avec les puissances étrangères, particulièrement avec l'Angleterre; s'il en avait obtenu des secours ?

» *R*. Dès le mois d'avril 1793, j'avais signé une commission au citoyen *Guerry*, habitant de Tiffauge, avec pleinpouvoir d'aller demander de la poudre à la cour d'Espagne ou à celle de Londres. Il fut arrêté à Noirmoutier, et sa mission n'eut pas lieu. Depuis ce temps, moi et les chefs de l'armée catholique, avons répondu aux questions qui nous ont été

faites et présentées, de la part du ministère anglais, à trois reprises différentes. Il demandait quelles étaient nos forces, quelles étaient nos prétentions, notre but, nos moyens, et quels pourraient être les secours que l'on pourrait donner? Ledit cabinet faisant toujours affirmer par ses agens qu'il ne fallait pas compter sur des secours en hommes, nous nous sommes bornés à demander de la poudre, la rentrée des émigrés français; et à dire que du numéraire effectif que l'on pourrait changer contre du papier national, nous serait très-avantageux. Nous ne reçûmes depuis aucun de ces secours et même point de réponse. Vers la fin du mois dernier, j'ai signé une nouvelle demande de poudre et de quelques canons; j'ignore quel en sera le résultat. Cette demande fut portée par la Robrie, aide-de-camp de Charrette.

» 9°. S'il n'avait pas, de concert avec les autres chefs, conservé particulièrement quelques correspondances avec quelques citoyens ou quelques corps administratifs, depuis qu'il était dans l'armée des rebelles ?

» *R*. Non.

» 10°. Si le conseil de guerre des rebelles, ainsi que les comités particuliers et le conseil supérieur de Châtillon, n'avaient pas de relation avec quelque corps administratif; ou si quelques citoyens qui n'étaient pas dans leur armée, leur donnaient des renseignemens et toutes les connaissances qui pouvaient leur être utiles ?

» *R*. Je n'en ai aucune connaissance; je sais seulement que vos papiers publics, et je crois un bulletin qui venait de Saumur, parvenaient au conseil supérieur. J'ignore quel était leur moyen pour se les procurer. Un des membres m'a dit avoir trouvé un moyen de faire parvenir jusqu'au club des jacobins, à Paris, une proclamation ; j'ignore ce moyen.

» 11°. Si les chefs de la force publique, attachés à la république, n'avaient pas secondé leurs projets par quelque trahison; si eux-mêmes ne les avaient pas invités à livrer

telle ou telle place, ou à les servir par quelques moyens ; s'ils n'avaient par cherché à corrompre nos soldats?

» *R*. Non, moi je n'ai jamais cherché à gagner vos soldats ; je n'ai jamais cherché à corrompre vos soldats ; je n'ai jamais cherché à gagner vos généraux ni vos administrations, ni n'ai eu de correspondance avec eux. Je n'ai eu aucune connaissance que les autres chefs aient cherché à le faire.

» 12°. S'il n'y avait pas eu un centre de conjuration à Niort?

» *R*. Non.

» 13°. S'il n'avait pas connaissance que l'armée catholique ait caché, lors ou avant son passage de la Loire, des canons, des fusils, des munitions, et même de l'argenterie ; s'il savait où étaient ces dépôts?

» *R*. Non.

» 14°. S'il n'avait aucune relation à Paris. S'il n'avait pas connaissance que quelques membres de la Convention aient secondé leurs projets, ou entretenu avec des chefs ou autres agens, quelque correspondance ?

» *R*. Je n'ai jamais eu aucune correspondance à Paris, depuis le commencement de cette guerre. Je n'ai jamais connu de membre de la Convention que *Bourdon*. Je ne lui ai jamais écrit et n'ai eu aucune relation avec lui.

» 15°. S'il n'agissait pas de concert avec les rebelles du Calvados, et si *Wimpfen* ou *Puisaye* n'avaient jamais concerté avec eux des projets de contre-révolution?

» *R*. J'ignore entièrement quels étaient leurs projets et leurs forces. Je n'ai jamais agi de concert avec eux.

» 16°. S'il n'avait point eu d'intelligences dans quelques-unes de nos places, particulièrement à Nantes?

» *R*. Non, je sais seulement qu'il y devait être fait un emprunt de trois cent mille francs.

» 17°. Quelles étaient leurs intentions en attaquant cette place?

» *R*. Nous voulions, si nous eussions réussi dans l'attaque

de Nantes, nous défendre dans le pays, et nous y maintenir autant que nous eussions pu avoir la Loire pour barrière, au-dessous de Saumur. Notre conseil provisoire transporté, soit à Angers, soit à Nantes, eût gouverné jusqu'à extinction de l'un ou de l'autre parti, jusqu'à ce qu'un gouvernement général eût fait place à celui-là.

» 18°. Quels étaient ses principes sur le gouvernement?

» *R.* Je jure sur mon honneur que, malgré que je désirasse sincèrement et vraiment le gouvernement monarchique réduit à ses vrais principes et à sa juste autorité, je n'avais aucun projet particulier, et aurais vécu en citoyen paisible, sous quelque gouvernement que ce fût, pourvu qu'il eût assuré ma tranquillité et le libre exercice, au moins toléré, du culte religieux que j'ai toujours professé. Je dis plus; j'aurais employé tous les moyens qui auraient été en mon pouvoir, pour faire adopter les mêmes principes à tous ceux sur l'esprit desquels j'aurais pu avoir de l'ascendant.

» 19°. S'il avait jamais eu l'intention de marcher sur Paris, et quels moyens il comptait employer à l'appui de ses projets?

» *R.* Moi, je n'ai jamais conçu ni les projets, ni les moyens.

» 20°. S'il savait quelles pouvaient être encore les forces commandées par Charette, leurs munitions, etc?

» *R.* Je n'en ai aucune connaissance.

» 21°. S'il connaissait les projets de l'armée catholique, en se portant au delà de la Loire, et s'il était imbu de leurs succès et de leurs revers, de leurs mouvemens et de leurs projets.

» *R.* On m'a caché ce projet. Seulement on m'a demandé de faire assurer, par trois mille hommes choisis, le passage de la Loire, pour nous retirer en Bretagne, en cas que nous ne pussions plus tenir sur la rive gauche de la Loire : mais je soupçonne qu'il y avait un plan formé par quelques officiers nommés, et qu'ils ont exécuté au moment où ma blessure et

la mort de *Bonchamps* leur en ont laissé les moyens. Je n'ai eu depuis ce temps aucune correspondance avec eux.

» 22°. Quels moyens il pouvait concevoir pour pacifier la Vendée?

» *R.* Une amnistie générale, les prêtres réfractaires non compris ; laissant leur tolérance à la discrétion des agens que l'on emploîrait pour pacifier, avec recommandation très-expresse à ces mêmes agens de les surveiller et faire surveiller avec un soin extrême, et de ne souffrir aucun exalté. Avoir, par district, un agent sûr, aimé et connu des rebelles, qui travaillerait avec les membres de son district, et rendrait compte à l'agent général, et au député chargé de la pacification. Je suis si peu ennemi du système républicain, que, si l'on veut surseoir mon exécution, jusqu'à ce que ce projet soit au point que l'on n'ait plus besoin de moi, j'offre d'y travailler, sous telle surveillance que ce soit. J'offre de pacifier les districts de Montaigu, Chollet, Saint-Florent, une grande partie de celui de Vihiers, sinon, la totalité ; mais il est essentiel que j'aie pour agens généraux, le citoyen Boisy dans le district de Montaigu; et le citoyen Duhoux, dans celui de Saint-Florent. Il serait aussi très-essentiel de fixer un délai et des bureaux de change pour convertir les assignats royaux en républicains ayant cours; laissant de plus la commission au commissaire du peuple et au principal agent de faire à la Convention, département et district, toutes les demandes qu'ils jugeront convenables ; m'obligeant, si l'on m'emploie, à ne pas écrire un mot que je ne soumette à la révision du surveillant que l'on m'indiquera.

» Fait à l'île de la Montagne (Noirmoutier), ce 20 nivose de l'an 2 de la république (9 janvier 1794).

» *Signé* d'ELBÉE.

Plus bas est écrit :

» Ledit d'Elbée a été condamné à mort par la commission militaire, et a été exécuté sur la place de l'île de la Montagne, avec *Boisy*, *Duhoux* et *Wielland*. »

§ II. **Plan proposé par Kleber pour terminer la guerre, dédaigné par Turreau. — Opinion de Hector Legros sur les opérations de Turreau. — Kleber relégué à Châteaubriand. — Anecdotes sur Carrier. — Le général Moulin renvoyé au poste de Saint-Florent. — Turreau part pour Angers. — Ordre à Haxo de renvoyer à Cherbourg la division de cette armée, et à Angers la brigade de Jacob. — Rapport de Turreau au ministre; dénonciation contre Westermann. — Succès de Joba sur Charette, annoncé au ministre par le général Bard. — Rapport du général Haxo au général en chef; avantages remportés sur la Cathelinière. — Réponses du comité de salut public et du ministre à Turreau. — Le ministre transmet au comité de salut public deux lettres de Rossignol et de Turreau contre Westermann. — Rapport de Turreau au ministre, daté de Saumur. — Lettre du même aux représentans près l'armée. — Ordre général pour la marche et les opérations de douze colonnes dans la haute Vendée. — Invitation aux directoires de district de seconder ses opérations. — Compte qu'il rend au ministre et au comité de salut public — Arrêté pris par le représentant Laplanche pour la réquisition des voitures de transport. — Réquisition aux communes de fournir des pionniers. — Réponses de la municipalité de Thouarcé et de l'administration de Bressuire. — Turreau se rend de Doué à Chollet. — Rapports des généraux sur la marche et les opérations des colonnes. — Situation favorable de la basse Vendée annoncée par le général Haxo.**

Rive gauche de la Loire.

Kleber restait à Nantes avec son état-major, attendant des ordres. Turreau ne l'avait consulté en rien sur les suites de cette guerre et ne lui avait fait aucune ouverture sur son plan d'opérations. Cependant il apprit des représentans que le

projet du général en chef était de faire marcher les troupes de Nantes sur Angers et Saumur, pour les faire entrer par-là dans un pays qu'il regardait comme soumis et que l'on devait se borner à surveiller. Il sentit que l'on allait rallumer dans la Haute-Vendée une guerre éteinte; il fut affligé de cette idée et, pour en prévenir les suites, il rédigea, avec l'adjudant-général Savary, le plan suivant qui devait être soumis aux représentans, ainsi qu'au général en chef :

Aperçu de nos forces dans la Vendée. — Force des rebelles. — Moyens à employer pour terminer cette guerre.

	Hommes.
« De l'armée de l'Ouest aux ordres de Haxo et Dutruy	6,000
» De l'armée du Nord aux ordres de Bonnaire	8,000
» A Montaigu	1,200
» Mortagne et les Herbiers	3,000
» Saint-Florent	2,000
» Chollet	3,000
» Beaupreau	1,800
» Chantoceau	800
» Chemillé	800
» Jallais	1,500
TOTAL	28,100

» On ne comprend point dans cet état les troupes de l'armée des côtes de Cherbourg, ni les forces destinées à la garde des villes environnantes, non plus que la division des Pyrénées qui se dirige sur la Vendée et que l'on porte à dix mille hommes,

Rassemblemens des rebelles.

» Il n'en existe plus que deux sur la rive gauche de la Sèvre.

	Hommes.
» Le premier, commandé par Charette, peut être de.	3,000
» Le second, commandé par la Cathelinière, de. . .	2,000
» Il n'existe plus sur la rive droite de la Sèvre de rassemblement connu : seulement quelques bandes de gens, la plupart étrangers au pays, parcourent les campagnes pour piller. Supposons les de.	1,200
TOTAL.	6,200

» Il paraît que les rebelles n'ont plus de canons et très-peu de munitions. On ne doit plus les considérer comme formant un corps d'armée contre lequel il soit besoin d'employer de grandes opérations militaires qui, par les lenteurs que nécessitent les dispositions ordinaires, ne serviraient qu'à prolonger la guerre.

» On doit considérer les rebelles, dans ce moment, comme des hommes qui n'ont d'autre intention que d'échapper, aussi long-temps qu'ils le pourront, à la poursuite de nos troupes, et qui pillent pour vivre.

Moyens à employer pour terminer la guerre.

» La première réflexion qui se présente est d'éviter, avec le plus grand soin, que nos munitions ne tombent entre les mains des rebelles. L'expérience ne nous a que trop appris qu'en confiant à de petits postes de l'artillerie et des munitions, l'ennemi s'est approvisionné à nos dépens.

» Une seconde réflexion, c'est que l'ennemi ne tiendra dans aucun poste et qu'il cherchera seulement à enlever nos convois. Connaissant parfaitement tous les sentiers, toutes les issues du terrain qu'il occupe, il se débandera à l'approche

de nos troupes pour se réunir à quelque distance de là : c'est ainsi qu'en paraissant et disparaissant tour à tour, il échappera au moment où l'on croira le tenir, et pourra encore longtemps inquiéter le territoire de la Vendée. En général, moins il pourra entreprendre, plus il sera difficile de l'atteindre.

» Ces réflexions, si elles paraissent justes, indiquent assez la nécessité de circonscrire l'ennemi dans un espace donné, de l'envelopper, de le resserrer de manière à ce qu'il ne puisse échapper ou se rassembler lorsqu'il sera séparé.

» Un objet essentiel est encore de chercher à couper les vivres à l'ennemi, en l'inquiétant et le harcelant sans cesse; mais il faut surtout gagner la confiance des habitans des campagnes par une exacte discipline des troupes.

» Cela posé, voici comment on conçoit l'exécution :

» 1°. Commencer par occuper les postes de Montaigu, Saint-Fulgent, Sainte-Florence, la Roche-sur-Yon et la Mothe-Achard, ce qui formerait une enceinte assez étendue autour de Charette et de la Cathelinière. Ces postes auraient de petits détachemens de cavalerie pour éclairer le pays et parcourir les différentes communes.

» 2°. Donner au corps d'armée de Haxo et Dutruy deux corps de cavalerie, l'un destiné à marcher sur la Cathelinière et l'autre sur Charette. On attacherait à chacun de ces corps quatre à cinq cents tirailleurs qui, se tenant continuellement sur les derrières ou sur les flancs de l'ennemi, lui couperaient les vivres, l'inquiéteraient sans cesse et pourraient avertir de tous ses mouvemens.

» Ces dispositions prises, on se mettrait en mouvement avec des baïonnettes et des cartouches. Les différents postes, en marchant vers les lieux de rassemblement de l'ennemi, se trouveraient très-rapprochés, de manière à se porter des secours au besoin, tandis que les troupes de Haxo et Dutruy attaqueraient vigoureusement les rebelles.

» Sept à huit mille hommes suffiraient pour une semblable expédition, mais comme il est essentiel d'épargner le sang et les fatigues des troupes, on pourrait employer des moyens plus étendus pour terminer cette guerre cruelle, il existe assez de forces pour cela.

» Ce que l'on vient de dire des moyens à employer sur la rive gauche de la Sèvre, peut s'appliquer aux petits rassemblemens qui pourraient se former sur la rive droite; mais pour assigner des postes aux troupes dans cette partie, il est nécessaire de connaître auparavant les principaux points de ces rassemblemens. C'est à Chollet qu'il faut déterminer ces mesures.

» En parcourant les différentes communes de la Vendée, il serait bon d'enlever les armes qui peuvent y rester. »

Ces réflexions furent communiquées le 7 janvier au général Turreau qui, après y avoir jeté un coup d'œil, dit froidement à Savary qui les lui présentait : « *ce n'est pas là mon plan....* »

Kleber, ne sachant que penser de cette réponse, crut que de nouvelles réflexions produiraient plus d'effet. Voici celles qui furent soumises le lendemain au général en chef et au représentant Gillet :

« Le besoin de terminer promptement la guerre de la Vendée, la saison rigoureuse où nous nous trouvons, les fatigues qu'ont éprouvées nos troupes, la nécessité de leur procurer du repos, les maladies qui les menacent, si la guerre se prolonge, la supériorité de nos forces sur celles de l'ennemi, la surveillance que l'on doit avoir sur les projets du gouvernement anglais et des émigrés qui semblent menacer nos côtes, tout nous impose la loi de marcher à l'ennemi, par la direction la plus courte, et de veiller en même temps à la sûreté de nos côtes.

» Je suppose maintenant qu'il existe deux partis dans la Vendée, l'un sur les bords de la mer, du côté de Machecoul, Beauvoir, les Sables, etc., et l'autre sur la rive droite de la Sèvre du côté de Châtillon.

» Il n'est pas douteux que c'est d'abord du côté de la mer, qu'il faut porter ses principales forces; car, si les Anglais tentaient une descente sur cette partie, les rebelles en deviendraient plus entreprenans, plus audacieux. Il faudrait accourir de loin avec de nouvelles forces, et peut-être la guerre ne serait-elle pas terminée de long-temps.

» Il est encore un autre considération importante, c'est que s'il existe, en effet, un rassemblement de quelques centaines d'hommes du côté de Châtillon, il faut empêcher qu'il ne se réunisse à l'armée de Charette, dans l'intention, peut-être, de favoriser une descente sur nos côtes.

» Il s'agirait donc de déterminer la direction d'une forte colonne qui pût réunir tous les avantages à la fois, savoir :

» 1°. Concourir à la destruction de Charette.

» 2°. Porter des secours sur les côtes en cas d'attaque.

» 3°. Empêcher les rassemblemens de la rive droite de la Sèvre de se réunir à Charette, et se porter promptement à Mortagne, Chollet, Châtillon, s'il est nécessaire.

» Cette direction est celle de Montaigu et Saint-Fulgent, ainsi qu'on l'a déjà dit. Cette position intermédiaire, entre les rassemblemens des Vendéens, semble offrir les plus grands avantages dans la circonstance. Deux journées de marche suffisent pour se porter sur les côtes de la mer, ou sur la rive droite de la Sèvre, à Chollet et Châtillon. Une colonne, placée dans cette position importante, peut être considérée comme une réserve destinée à poursuivre l'ennemi attaqué par les forces de Haxo, ou par celles de Chollet, et à lui couper la retraite.

» Il semble que l'on a de grands moyens pour exécuter ce plan.

» 1°. La division du Nord pourrait se porter à Montaigu.

» 2°. Le poste de Chantonay, supposé de quatre à cinq mille hommes, s'avancerait à Saint-Florent, à l'embranchement des deux grandes routes des Herbiers aux Sables, et de Chantonay à Nantes, poste appelé le camp de l'Oie.

» 3°. Si la division des Pyrénées est à Niort, elle serait dirigée sur Saint-Fulgent.

» Mais, dans tous les cas possibles, il serait à propos de placer la division du Nord à Montaigu, et de le faire promptement.

» Dans l'état actuel des choses, il faut aller attaquer l'ennemi directement où il est, et placer des forces actives dans des points intermédiaires, de manière à l'empêcher de parcourir toute la Vendée, en fuyant devant les troupes qui l'attaqueront.

» Il ne faut pas croire que l'on puisse réussir à terminer cette guerre en dirigeant les mouvemens aux deux extrémités de la Vendée. Il est impossible d'embrasser avec nos forces la vaste enceinte de ce territoire : il n'en résulterait qu'une perte de temps considérable et des marches inutiles. Il en résulterait peut-être encore que l'on forcerait tous les paysans de l'intérieur, qui ne demandent plus que la paix, à se réunir en masse, et l'on verrait une nouvelle armée se former dans la Vendée. Attaquons promptement les rassemblemens connus; détruisons-les, protégeons le pays, et tout rentrera dans l'ordre. »

Ces réflexions eurent auprès du général le même sort que les premières. Kleber en fut effrayé, il alla avec Savary chez le représentant Gillet où se trouvait Carrier : il s'expliqua franchement sur les avantages que présentait le plan proposé au général et sur les suites terribles qui pouvaient résulter du renouvellement d'une guerre générale, en re-

portant les troupes à Angers et Saumur, il finit par dire que s'il était le maître de diriger les opérations, il pourrait répondre sur sa tête de rétablir bientôt le calme et la tranquillité dans ces malheureuses contrées. Qu'eût dit Kleber, s'il eût su alors que le plan de Turreau était de détruire la Vendée de fond en comble, sous le prétexte toujours annoncé d'une promenade dans le pays?

Les représentans parurent persuadés de la vérité du raisonnement de Kleber, mais il leur était défendu, par les dernières instructions du comité de salut public, de se mêler en aucune manière des mouvemens de l'armée; ils se bornèrent à en faire l'observation.

Kleber connaissait bien la situation de la Vendée à cette époque; il devait cet avantage à la confiance qu'il avait inspirée dans le pays. Ce qu'il craignait, ce qu'il avait annoncé, arriva; on peut en juger par ce passage du mémoire justificatif de l'adjudant-général Hector Legros (1):

» Turreau, dit Legros, a apporté dans la Vendée le brandon qui a allumé la seconde guerre vendéenne. A son arrivée dans la Vendée, tout commençait à jouir d'une paix profonde. Je partis moi-même de Nantes pour Chollet, vers la fin de novembre 1793, avec quatre ordonnances seulement; tout était peuplé d'*allans et de venans* sur ma route. Les chemins de Chollet à Saumur, Clisson, Saint-Florent, Mortagne et Montaigu, étaient également sûrs. L'ordre de marche de

(1) Mes rêves dans mon exil, ou Coup d'œil politique et militaire sur la Vendée (Blois, an 3).

douze colonnes, le fer et la flamme à la main, a excité une commotion générale dans toute la Vendée, et forcé à la révolte ceux-mêmes qui n'avaient pris aucune part à la première guerre (1). »

Kleber reçut l'ordre de se rendre à Château-briand où il devait remplacer Marceau après son départ. On lui assigna une division territoriale qui s'étendait des portes de Nantes jusqu'à Alençon. Il comptait à peine trois cents hommes de troupes de ligne sous ses ordres. Il resta environ deux mois dans cette espèce d'exil où il s'occupa de la rédaction de ses mémoires et passa ensuite à l'armée des côtes de Brest, sous le commandement du général Rossignol.

La veille de son départ de Nantes, le 9 janvier, Kleber alla prendre congé du représentant Gillet. Là, il apprit que l'ordre était donné d'évacuer Chollet et de faire sauter le château de Montaigu, de peur qu'il ne servît un jour de refuge aux brigands. Kleber, le cœur navré, vint trouver Savary avec lequel il retourna chez le représentant qui consentit enfin à suspendre l'ordre donné pour la destruction du château qui avait déjà coûté tant de peines à mettre en état défense.

Les atrocités commises à Nantes, Angers, etc., par les comités révolutionnaires et par les ordres de quelques représentans, étant étrangères à l'armée, ne souillent point les pages des écrits de Kleber; mais on trouve dans les mémoires de Savary

---

(1) On verra par la suite que ces faits ne sont pas exagérés.

entre en fureur, jure, tempête, saute de son lit, sonne : un gendarme se présente. «Qu'on aille sur-le-champ, dit-il, chercher les membres du comité, et qu'on me les amène. Pour toi, ajouta-t-il en me serrant la main, reste ici pour être témoin de la réception que je vais leur faire... » Le comité arrive, le président à la tête ; on l'annonce. Carrier entre de nouveau en fureur, court à son sabre, en menace le président : je le retiens. « Que signifie, dit-il en jurant, cet avis du comité concernant les enfans vendéens, et qui t'a autorisé à le faire afficher? Vous mériteriez tous qu'on vous fît passer à la guillotine... — Citoyen représentant, répondit en balbutiant le président, le comité a pensé qu'il ne faisait que prévenir tes intentions : il n'a pas cru te déplaire en cela... » Nouvel accès de fureur de Carrier... Si, dans cinq minutes, dit-il en menaçant, le comité n'a pas fait afficher un avis qui détruise celui-ci, je vous fais tous guillotiner...

» Ainsi finit cette misérable scène.

» Carrier m'a semblé un grand enfant qui aurait eu besoin de bonnes lisières, ou d'occuper une place à Charenton. »

Savary fut envoyé à Angers où il fut chargé des détails administratifs de l'état-major de l'armée. A son arrivée, le 16 janvier, il adressa à l'administration du district la lettre suivante :

« J'occupe le logement que vient de quitter mon prédécesseur, dans la maison du citoyen Gohin. Prévenu par ce citoyen que les scellés avaient été apposés sur les meubles et effets qui s'y trouvent, et n'en ayant aperçu aucune trace, je vous prie de prendre sur-le-champ les mesures que vous jugerez nécessaires pour la conservation de ces effets et pour éloigner de moi toute espèce de soupçon. »

Le général Moulin, après avoir langui quelque temps dans un cachot, fut renvoyé malade à son

poste de Saint-Florent, d'où il écrivit au général Turreau, le 10 janvier :

« Je charge mon aide-de-camp Dodun de te dire que ma position est toujours la même. Cet état n'est point dangereux, il n'est que lent à se décider. Le porteur de ma lettre est en état de répondre à toutes les questions que tu peux lui faire sur la position, la distribution et le caractère des troupes que je commande. Il te donnera tous les renseignemens dont tu peux avoir besoin. Je me rendrai près de toi dès que je le pourrai; j'espère que mes forces me le permettront bientôt. »

Turreau, en partant pour Angers le 10, donna l'ordre à Haxo de renvoyer à Cherbourg la brigade de Carpentier, qui appartenait à la division de Tilly; et à Angers, celle de Jacob, qui faisait partie de la division du Nord. Le général Bonnaire, qui commandait cette division, eut en même temps l'ordre de se rendre avec sa colonne à Saumur; de sorte que la plupart des postes de la basse Vendée se trouvèrent dégarnis de troupes, en attendant l'arrivée de celles qui devaient venir, de l'intérieur de la haute Vendée, pour les remplacer (1).

A son arrivée à Angers, dans la matinée du 11 (2), le général Turreau fit le rapport suivant au ministre :

« Je ne peux te dissimuler qu'il m'est impossible de satisfaire toujours à tes vues, du moins aussi promptement que

---

(1) Le général Turreau, qui se plaignait au ministre des mouvemens inutiles, selon lui, que Marceau avait fait faire à la division du Nord, fit marcher cette division de Rennes sur Nantes pour aller à Saumur.

(2) Ce fut alors qu'il eut une courte entrevue avec l'adjudant général Desmarres.

je le désirerais, avec l'immense fardeau dont je suis chargé, le peu de coopérateurs que j'ai, et surtout de coopérateurs intelligens. L'incohérence qui a existé de tout temps entre les différentes parties de cette armée; la nullité des moyens de quelques-uns des officiers généraux qui sont sous mes ordres; l'ambition de quelques autres, qui veulent toujours agir par eux-mêmes, et en saisissent toutes les occasions; la nécessité où je suis d'agir offensivement pour finir promptement la guerre de la Vendée; le travail que j'ai à faire pour l'encadrement des troupes de première réquisition dans les anciens corps, et en un mot, le travail immense dont je suis chargé, t'engagera, j'ose du moins l'espérer, à m'excuser, si quelquefois ma correspondance avec toi ou tes adjoints éprouve quelque retard.

» En arrivant ici, on m'apprend qu'en vertu d'un arrêté, surpris sans doute à la religion du comité de salut public, les bataillons de réquisition de la Charente rentrent dans leurs foyers. J'ai pris sur moi de retarder l'exécution de cet arrêté, jusqu'à ce que j'aie instruit le comité des inconvéniens qui peuvent en résulter, surtout dans un moment où l'on doit s'occuper de l'incorporation de ces troupes dans les anciens cadres.

» Je vais m'empresser de faire remplacer les troupes de première réquisition, qui pourraient se trouver sur nos côtes, par les anciens et les meilleurs corps que je commande. Je place tous les bataillons de première réquisition en seconde ligne, c'est-à-dire, sur les rives de la Loire, depuis Orléans jusqu'à Nantes inclusivement, postes qui ne peuvent plus être inquiétés par l'ennemi. D'ailleurs cette disposition facilitera les opérations de l'agent supérieur pour l'encadrement; mais cette opération sera longue, si on veut qu'elle soit bien faite. Le mouvement général des troupes qui va s'opérer, leur activité dans le centre de la Vendée, la dispersion des troupes sur une très-grande étendue, la difficulté même que présente

la localité, tout cela doit retarder l'opération si on veut la faire bonne.

« Je ne puis me dispenser de te dénoncer Westermann qui a quitté son armée, qui a quitté son poste sans m'en prévenir (1). Eût-il une permission du représentant du peuple Carrier, sa démarche n'en est pas moins irrégulière, et j'ai le droit d'exiger de ta justice qu'il se rende sur-le-champ à son poste, et qu'il y reçoive la punition que j'ai droit de lui infliger. Comment veut-on que les généraux en chef maintiennent la discipline, si leurs premiers subordonnés donnent l'exemple de l'insubordination ? Westermann est à Paris.

» L'état général que tu me demandes des forces qui sont à ma disposition, l'état de situation des différentes places que les circonstances ont fait fortifier, ne te parviendront pas de sitôt, je t'en préviens. Je n'ai pas encore, depuis que je suis rendu à cette armée, les états particuliers nécessaires pour t'en présenter un général, quoique je les aie demandés plusieurs fois.

» Si je ne t'instruis pas plus exactement de nos succès journaliers, c'est que moi-même, je n'en suis instruit que par des voies indirectes et rarement d'une manière officielle. Il n'y a point d'officier-général, d'adjudant-général et même de chef de corps, chargé de quelque expédition, qui ne soit jaloux de correspondre avec toi ou avec le comité de salut public, même avec la Convention ; le désir d'avoir une petite place dans les journaux, fait que l'on élude toutes les formes, et je suis étonné de trouver fort souvent, dans les feuilles périodiques, le récit très-pompeux de quelques petits avantages remportés par des officiers de l'armée que je commande, et que j'i-

---

(1) Turreau n'avait pas encore pris le commandement de l'armée, lorsque Westermann obtint de Carrier la permission de se rendre à Paris pour cause de santé ; mais Westermann avait fait arrêter le général Rossignol à une autre époque, on ne l'avait pas oublié.

gnorerais plus long-temps, si je ne lisais pas les papiers publics (1).

» Nos affaires vont de mieux en mieux, je pars pour Saumur, et je me rends de suite à Chollet. J'espère que dans quinze jours il ne sera plus question de la Vendée. »

Le général Bard, commandant la division de Luçon à Chantonnay, écrivit le 11 au ministre :

« J'ai le plaisir de t'annoncer que le brave Joba vient de battre complétement la horde de Charette, réunie au nombre de deux à trois mille hommes à Saint-Fulgent dont Charette s'était emparé le 9, parce que ce poste n'était défendu que par des bataillons de première réquisition. Le 10 à six heures du soir, Joba les a attaqués, le combat a duré deux heures, ils ont été culbutés. C'est pour la troisième fois que Joba met en déroute cette armée fanatique. L'adjudant-général Dufour marche de concert avec lui. Je ne dirai pas que Charette n'existe plus, mais je dirai avec franchise que son armée est totalement défaite. Ils sont épars ça et là, et je ne leur donnerai pas le temps de former de nouveaux rassemblemens; je les poursuivrai jour et nuit. J'apprends à l'instant que la colonne de Joba a rencontré les débris de l'armée de Charette, et qu'il les a battus complétement. Que ne puis-je être de la fête, et mes blessures guéries, pour me venger de ce qu'ils m'ont fait devant Chollet (2). »

Joba poursuivit Charette dans la forêt de Gralas où il le mit de nouveau en déroute.

Ces détails furent transmis par les généraux

---

(1) Ce passage avait surtout rapport à Westermann et à Desmarres. Turreau avait donné l'exemple de ces rapports particuliers lorsqu'il était sous les ordres de Rossignol ; il en fit un crime à ceux qui l'imitaient.

(2) A l'affaire de la Tremblaye.

Duval et Haxo, au général en chef, qui en envoya un extrait certifié au ministre. Haxo ajoutait :

« On assure que Charette a reçu une balle à l'épaule : son armée tombe en lambeaux. Nous donnons également la chasse à la Cathelinière. On ne cessera pas de les poursuivre. »

Le 13, le général Haxo rendit compte au général en chef des succès qu'il venait d'obtenir sur la Cathelinière.

« Hier matin, écrivait-il, j'ai fait attaquer le rassemblement de la Cathelinière dans la forêt de Princé. L'attaque était dirigée sur quatre points. La première colonne, sortie de Paimbœuf, s'est portée sur la paroisse de Chauvay; la seconde, sortie de Machecoul, sur Arton; la troisième, sortie de Sainte-Pazane, sur Saint-Hilaire; la quatrième, enfin, sortie du château d'O, sur Rouans. Cette disposition avait pour but d'envelopper et de détruire l'ennemi. Mes intentions ont été en partie remplies : les rebelles, au nombre de sept à huit cents, sortant de la forêt de Princé avec l'intention de se porter sur Bourgneuf, ont été attaqués en front par la seconde colonne et pris en flanc par la troisième; cette disposition a jeté une telle terreur parmi les rebelles, qu'après une fusillade assez vive de la part de nos républicains, cette horde s'est mise totalement en déroute. J'ai donné ordre aux quatre colonnes de les suivre sans relâche.

» Cette première expédition finie, je ferai attaquer et nettoyer, de concert avec Dutruy, les forêts de Machecoul, Touvois, Grandelande et Rocheservière. »

Le comité de salut public écrivit à Turreau, le 13 :

« Nous avons reçu ta dépêche du 11, datée d'Angers, par laquelle tu nous proposes tes observations sur le retour que nous avions ordonné de plusieurs bataillons de la Charente.

» Le comité ne s'est déterminé à cette mesure, que par des considérations de la plus haute importance, et tu n'aurais pas dû te permettre de suspendre, au mépris de la loi, l'exécution de cet arrêté, car ce sont les infractions de ce genre qui ont occasioné la plupart des revers qui ont affligé la république. Ton armée est considérable, tu n'as plus qu'un très-petit noyau à combattre, et tu parais vouloir cantonner une partie de tes troupes. Il semblerait, d'après cela, que les bataillons de la Charente, qui, au rapport des députés de ce département, sont dans le dénûment le plus absolu, sans armes, presque désorganisés, et qui font partie de la réquisition prescrite par la loi du 12 août, ne te sont pas absolument nécessaires, et qu'il serait indispensable, pour en tirer parti, de les laisser aller chez eux quelque temps se vêtir et s'organiser. Cependant, sur tes observations, nous nous décidons à suspendre l'exécution de notre arrêté. Hâte-toi, du moins, d'exterminer le dernier des brigands. »

Le ministre répondit le 16 au général Turreau :

« Tes dépêches me confirment de plus en plus le bon état des choses dans tout l'arrondissement de l'Ouest. Dans la Mayenne, les chouans viennent d'être débusqués de leur repaire dans la forêt du Pertre. Il ne s'agit plus maintenant que de prévenir tout rassemblement armé, et nos ennemis ne pourront plus renouveler les troubles de l'intérieur. J'espère que ton arrivée à Saumur et Chollet aura mis également fin aux rassemblemens de l'intérieur, mais il ne faut rien négliger pour nous envoyer ici Charette et ce Larochejaquelein, que l'on a déjà fait périr deux ou trois fois de la main de Westermann. J'ai envoyé au comité de salut public copie de ta lettre concernant cet officier, je compte qu'il sera bientôt pris un parti à son égard.

» D'après les observations qui m'ont été faites par des représentans du peuple, sur l'état de la santé de Marceau, je l'ai autorisé à se rendre à Chartres pour se faire traiter.

» Les trois mille hommes de Bayonne ont dû arriver à Niort; tu y auras sans doute envoyé, à l'avance, des ordres pour les diriger sur le point que tu leur auras destiné.

» Tu as dû recevoir un décret concernant le désarmement des communes; il faut faire sortir les armes de dessous terre, et tu pourrais proposer aux représentans d'accorder des gratifications à ceux qui découvriraient des armes.

» Tu sais qu'il y a douze mille hommes de débarquement dans les îles anglaises, avec une soixantaine de transports et de frégates. Il faut soigner tous les points des côtes. Y a-t-on fait des fourneaux à boulets rouges?

» J'attends de tes nouvelles sur la fin de tes expéditions par le retour du courrier. »

Cette correspondance n'annonçait en aucune manière que l'intention du gouvernement fût de détruire la Vendée par le fer et le feu, et jusque-là Turreau ne parlait que d'une promenade de quinze jours pour qu'il ne fût plus question de la Vendée.

Westerman ne pouvait pas échapper long-temps aux dénonciations renouvelées contre lui. Le ministre écrivit au comité de salut public, le 15 :

« Je vous envoie copie d'une lettre du général Rossignol, et d'une autre du général Turreau, relativement au général Westermann. Il est honteux qu'un tel homme, malgré les suspensions prononcées contre lui, il y a quatre mois et plus, fasse encore partie du militaire. »

En effet il fut décrété d'accusation et conduit à l'échafaud.

Turreau se rendit à Saumur d'où il écrivit le 15 au ministre :

« Depuis ma dernière lettre, j'apprends l'entière destruction des brigands connus sous le nom de chouans. Ce succès me met dans le cas de disposer d'une partie des troupes que je commande en faveur de Rossignol, et je lui fais passer les secours qu'il me demande.

» En attendant que je puisse te faire passer un état général des troupes et des places de l'armée de l'Ouest, j'ai cru devoir porter une attention particulière sur celle de la Rochelle. Cette place a encore besoin de grosse artillerie. Je crois que, les brigands étant détruits, je pourrais y faire porter quelques pièces répandues dans différentes places de l'intérieur que les circonstances avaient fait fortifier à la hâte. J'attendrai tes ordres à cet égard.

» *Ma promenade dans la Vendée* a été retardée, parce que l'on a fait faire des mouvemens inutiles aux troupes sans ma participation.

» Au surplus, citoyen ministre, sois sans inquiétude sur la Vendée. Bientôt tu pourras disposer d'une partie de l'armée pour un autre point de la république. »

Les représentans, qui se trouvaient à Angers et à Saumur, ne savaient trop comment expliquer les mouvemens de troupes de Nantes sur ces deux points; le général ne leur avait pas encore fait connaître toute l'étendue de son plan de promenade dans la Vendée. Aucun d'eux ne voulut l'accompagner; il s'en plaignit par la lettre suivante, du 15:

« Lorsque j'ai désiré de vous voir réunis près de moi, je n'ai point prétendu avoir recours à votre autorité pour aucun des détails militaires; mais j'ai voulu que vous déterminassiez d'une manière précise la conduite que je devais tenir dans la Vendée, à l'égard des personnes et des propriétés. *Mon intention est bien de tout incendier, de ne réserver que les points*

nécessaires à établir les cantonnemens propres à l'anéantissement des rebelles; mais cette grande mesure doit être prescrite par vous. Je ne suis que l'agent passif des volontés du corps législatif que vous pouvez représenter dans cette partie. Vous devez également prononcer d'avance sur le sort *des femmes et enfans* que je rencontrerai dans ce pays révolté. S'il faut les passer *tous au fil de l'épée*, je ne puis exécuter une pareille mesure, sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité. Je suis loin de présumer que vous voulussiez exposer à se compromettre celui qui jusqu'ici n'a cessé de bien servir la cause de la liberté.

» Quant à la réorganisation des autorités constituées, n'importe par qui elle soit effectuée (1), il est urgent qu'elle s'opère, pour ainsi dire, derrière mes colonnes. Leur marche sera courte, et en huit jours la Vendée doit être battue, tous les rebelles passés entre moi, Haxo et Dutruy, et si j'avais adopté une autre marche, j'aurais manqué mon but.

» Je suis fâché que les mouvemens de troupes, que le citoyen Carrier a ordonnés, aient retardé ma promenade militaire (2). Daignez, citoyens représentans, me répondre d'une manière précise, sans quoi je serais forcé d'attendre, pour agir, les ordres du comité de salut public.

» J'ai eu soin de démentir les mensonges impudens de ceux qui ont prétendu et osé dire à la barre de la Convention nationale (Westermann), que la Vendée était entièrement détruite. »

Cette lettre resta sans réponse. Les représen-

---

(1) Le général connaissait si peu la situation de la Vendée à cette époque, qu'il ignorait ou feignait d'ignorer que partout les autorités constituées avaient repris leurs fonctions depuis le passage de la Loire.

(2) Sans ces mouvemens qui furent conseillés à Carrier par les généraux Kleber et Marceau, il est à présumer que l'expédition de Noirmoutier n'aurait pas réussi.

tans, effrayés de cet horrible projet et de la responsabilité que son exécution devait entraîner, refusèrent de se réunir au général qui l'avait conçu. Bourbotte et Turreau écrivirent de Saumur au comité de salut public pour demander leur rappel.

Cependant, deux jours après, Turreau donna l'ordre général suivant :

ORDRE DU GÉNÉRAL EN CHEF :

Désignation des Colonnes.

« N°. 1er. Le général D... prendra toutes les troupes qui se trouvent à Niort, Saint-Maixent et Parthenay, en formera deux colonnes, la droite un peu plus forte que la gauche.

» 1re. colonne.	*Marche.*	2e. colonne.
De Saint-Maixent à		De Parthenay à
Mazières,		Saint-Germain,
Secondigny,		La Chapelle St.-Laurent,
Saint-Étienne,		Moncoutant,
La Chataigneraie,		Montournois,
Vouvant,		Tallud.
La Caillère.		

» N° 2, Le général G... réunira les forces d'Argenton-le-Peuple et de Bressuire, en formera deux colonnes, et marchera dans l'ordre ci-après :

» 1re. colonne.	*Marche.*	2e. colonne.
De Bressuire à		De Bressuire à
Montigny,		Cizière,
Saint-Melaine,		La Pommeraie,
Le Vieux Pouzauge.		La Flocelière.

» N°. 3. Le général B... dont la brigade doit être réunie à Chollet, la divisera en deux colonnes, et fera le mouvement ci-après :

» 1re. colonne.	*Marche.*	2e. colonne.
De Chollet, à Châtillon, aux Epesses.		De Chollet, à Maulevrier, Saint-Laurent.

» N°. 4. Le général B..., commandant la division du Nord, marchera avec le général en chef, sur la direction de Doué à Chollet; arrivé à Concourson, il détachera des troupes à droite et à gauche de la route, pour exécuter l'ordre général.

» N°. 5. Le gén éal C... divisera les troupes qui se trouvent à Brissac, en deux colonnes, et les fera partir toutes deux à la même heure.

» 1re. colonne.	*Marche.*	2e. colonne.
De Brissac à Thouarcé, Gonord, Chemillé, Le May.		De Brissac à Beaulieu, La Jumelière, Nevi, Jallais.

» N°. 6. Le général M... partira de Chalonnes, se réunira aux troupes venant de Saint-Florent.

» 1re. colonne	*Marche*	2e. colonne.
De Chalonnes à Sainte-Christine.		De Saint-Florent à Sainte-Christine.

» On emploîra tous les moyens de découvrir les rebelles; tous seront passés au fil de la baïonnette; les villages, métairies, bois, landes, genets, et généralement tout ce qui peut être brûlé, seront livrés aux flammes.

» Pour faciliter cette opération, on fera précéder chaque colonne par 40 ou 50 pionniers ou travailleurs qui feront les abattis nécessaires dans les bois ou forêts, pour propager l'incendie.

» Aucun village ou métairie ne pourra être brûlé qu'on n'en ait auparavant enlevé tous les grains battus ou en gerbes, et généralement tous les objets de subsistance; et, supposant

que l'enlèvement de ces objets éprouvât quelque retard, et empêchât qu'on ne brûlât sur-le-champ les villages et métairies qu'on doit incendier, les colonnes les épargneront pour ne pas différer leur marche; mais, quelque chose qui arrive, les chefs de chaque colonne ne pourront se dispenser d'être rendus le 27 janvier au dernier lieu qui leur est indiqué.

» Seront exceptés de l'incendie général les communes et bourgs ci-après indiqués :

» Clisson,	Machecoul,	Bressuire,
Saint-Florent,	Chalonnes,	Argenton-le-Peuple,
Montaigu,	Chantonnay,	Fontenay-le-Peuple. »
La Chataigneraie,	Saint-Vincent,	
Sainte-Hermine,	Chollet,	

Il fut enjoint aux généraux de rendre chaque jour un compte détaillé de la marche et des opérations de chaque colonne.

Ainsi douze colonnes placées sur une ligne de plus de vingt lieues de longueur, depuis Saint-Maixent jusqu'aux ponts de Cé, en passant par Bressuire, Concourson et Brissac, furent destinées à parcourir la Vendée de l'est à l'ouest.

Cet ordre barbare surpassait en atrocité tout ce que le décret du 1er août 1793 présentait d'odieux. Ce décret du moins protégeait les vieillards, les femmes et les enfans; il ne condamnait pas toute la population en masse; le gouvernement lui-même avait fait connaître ses intentions; les administrations, les généraux avaient pris des mesures pour diminuer ou écarter les fléaux dont la Vendée était menacée; les circonstances d'ailleurs étaient bien différentes. A la fin de juillet,

la Vendée faisait trembler le gouvernement, il eut recours aux mesures révolutionnaires. Ici, au contraire, la Vendée semblait soumise, demandant la paix et le repos, tout annonçait la fin de cette épouvantable guerre, et c'est le moment qu'un général, sans ordres, sans mission connue, avouée, choisit, sous le prétexte d'une promenade, pour renouveler cette guerre, détruire le pays par le fer et le feu, et faire périr sous les baïonnettes tout ce qui respirait dans cette vaste contrée !.... Heureusement les premiers tourbillons de flamme avertirent les habitans de pourvoir à leur sûreté, mais la guerre recommença, plus terrible peut-être que dans son origine.

Aucun général, aucun officier, aucune portion même des troupes de Mayence ne furent employés dans ces colonnes incendiaires destinées à porter le fer et le feu dans la haute Vendée.

C'est cette horrible époque de l'affreuse guerre civile qui a fourni à Lequinio les matériaux de son ouvrage; c'est elle aussi que les historiens de la Vendée ont affecté de confondre avec la marche des Mayençais.

En réfléchissant à l'impérieuse loi de la subordination militaire, j'ai pensé qu'il convenait de taire les noms des généraux chargés d'exécuter des ordres barbares. Leur correspondance sera indiquée par le numéro des colonnes. Je m'y suis déterminé surtout, parce que quelques-uns d'entre eux, conservés à l'armée, en changeant de chef,

sures administratives qu'il n'est pas en mon pouvoir de prendre, et que la présence d'un représentant au moins est indispensable à cette armée. Je ne doute point que tu ne soumettes cette observation importante au comité de salut public qui sera convaincu, comme nous, que l'absence des représentans peut retarder beaucoup mes opérations : j'attends avec impatience l'arrêté qu'il aura pris à cet égard. »

Le même jour, Turreau fit le rapport suivant au comité de salut public :

« Vous êtes sans doute étonnés que l'armée de l'ouest soit encore en pleine activité contre les rebelles de la Vendée dont on vous a annoncé tant de fois l'entier anéantissement. Il n'en existerait plus effectivement, si l'exécution du plan que j'avais conçu n'eut été entravée et retardée par des ordres contraires. En voici l'analyse : vous jugerez vous-mêmes, citoyens représentans, que j'ai été dans l'impossibilité d'exécuter plus tôt le plan que j'exécute aujourd'hui.

» Les différens rapports qui m'ont été faits, après la victoire du Mans, de la force des rebelles placés sur la rive droite de la Loire, m'avaient convaincu que la division détachée de l'armée du nord était inutile de ce côté-là, et que je devais l'employer dans le sein de la Vendée, où des rassemblemens, alors considérables sous les ordres de La Rochejaquelein, Stofflet, Charette, etc., et enfin *du fameux d'Elbée* (1), qui depuis est tombé en notre pouvoir, pouvaient recommencer une guerre sérieuse, balancer nos succès, et compromettre peut-être encore long-temps la tranquillité de cette partie de la république. Je donnai ordre en conséquence à la division du nord, alors à Alençon, de se porter à Angers, lorsqu'un ordre contraire et postérieur au mien, du général divisionnaire Marceau, lui fit prendre la route de Rennes. Je la ramène à

(1) On est étonné de voir figurer ici d'Elbée qui, depuis le mois d'octobre, languissait presque expirant à Noirmoutier.

Nantes, et la quitte momentanément pour l'expédition de Noirmoutier. A mon retour, je la trouve morcélée par l'ordre du représentant Carrier qui avait détaché environ trois mille hommes que je n'ai pu encore réunir. Cependant j'entre dans la Vendée, et j'y commence l'opération que *j'avais projetée, même avant d'être général en chef.*

» Douze colonnes, parties de différens points, et embrassant seize lieues de pays, marchant toujours à la même hauteur, et ayant toutes les facilités pour se secourir mutuellement, entrent dans la Vendée et poussent l'ennemi du côté de la mer. Haxo et Dutruy, placés sur les côtes avec des forces suffisantes, les poussent également sur moi, de manière que si les ordres que j'ai donnés sont strictement exécutés, il me paraît impossible qu'ils ne soient pas entièrement cernés. Chaque chef de colonne a son instruction particulière; tous ont l'ordre d'incendier les villages, métairies, forêts, etc., mesure que j'ai cru indispensable, et que vous-mêmes, citoyens représentans, vous avez indiquée dans votre arrêté du mois d'août (vieux style). J'ai excepté cependant de l'incendie général quelques villes ou bourgs dont l'existence est absolument nécessaire pour y placer des garnisons. *Cette promenade militaire* sera finie le (15 ou 16 pluviôse) 3 ou 4 février, après quoi j'aurai au moins douze mille hommes de bonnes troupes dont on pourra disposer pour une autre armée; le reste me suffira pour assurer la défense de la partie des côtes confiées à mon commandement, et pour contenir le pays. Au surplus, citoyens représentans, vous me croyez, j'ai lieu de le présumer, beaucoup plus de forces que je n'en ai. Vous ignorez peut-être que j'ai renvoyé à l'armée des Côtes de Cherbourg dont je connaissais les besoins, une division entière qui en avait été détachée; que j'ai donné à Rossignol trois brigades d'infanterie et un régiment de cavalerie; que j'ai été obligé de seconder, par une partie des troupes à mes ordres, l'expédition contre les chouans qui, comme vous le savez, a

eu un plein succès, et dont nous avions, Rossignol et moi, confié l'exécution au général Beaufort (1).

» Je le répète, citoyens représentans, je regarde comme indispensable la mesure de brûler villes, villages et métairies, si l'on veut entièrement finir l'exécrable guerre de la Vendée; sans quoi, je ne pourrais répondre d'anéantir cette horde de brigands, qui semblent trouver chaque jour de nouvelles ressources. J'ai donc lieu d'espérer que vous l'approuverez. Je vous demande la grâce de me répondre par le même courrier. J'ai d'autant plus besoin de votre réponse, que je me trouve dans ce moment-ci abandonné de vos collègues. Les représentans du peuple près cette armée, malgré mes sollicitations, ne sont point auprès de moi. Je vous envoie copie d'une lettre que je leur ai écrite pour les y inviter. Vous verrez qu'on m'abandonne à mes propres forces, et cependant jamais général républicain n'eut plus besoin d'être étayé du pouvoir des représentans du peuple. »

Cette dépêche révoltante et perfide, adressée au comité de salut public au moment même où Turreau mettait ses troupes en mouvement pour l'exécution de son horrible plan, resta sans réponse.

Le représentant Laplanche, avant de quitter Doué, consentit à prendre un arrêté pour la réquisition des voitures nécessaires à l'enlèvement des subsistances de toute espèce qui pouvaient se trouver dans la Vendée. Cet arrêté fut notifié aux communes par l'ordonnateur Rabel.

On requit également les communes, qui se trouvaient sur la direction des colonnes, de fournir

---

(1) Ni Rossignol, ni Turreau ni Beaufort, n'ont eu aucune part à cette expédition de la forêt du Pertre.

des pionniers pour faciliter les opérations militaires. Ces malheureuses communes, qui ne prévoyaient pas le sort qui les attendait, s'empressèrent d'obéir. La municipalité de Thouarcé, qui fut incendié quelques jours après, écrivit le 19 au représentant Laplanche :

» Citoyen, frère et ami, nous vous donnons avis que nous avons reçu un ordre du citoyen Beaudesson, commissaire, au nom du général en chef, de faire rassembler sur-le-champ 300 hommes du canton de Thouarcé, pour servir en qualité de pionniers, et qu'ils se fournissent de haches, le plus possible, et autres outils, serpes ou grands hachereaux, et on nous a marqué de presser cette organisation. Nos concitoyens sont tout prêts; donnez-nous, nous vous prions, la forme de l'organisation que nous devons faire, nous l'attendons avec empressement. — Fait à notre Maison Commune de Thouarcé, le (30 nivôse) 19 janvier. »

L'administration du district de Bressuire répondit le 21 au général Turreau :

« Aussitôt que ta lettre nous a été remise, nous avons fait passer une circulaire à toutes nos communes; nous espérons que nos administrés seconderont tes mesures de tout leur pouvoir, et nous répondons du zèle de nos gardes nationales. Leur patriotisme et leur activité sont tels qu'ils pourraient le disputer aux meilleurs républicains. »

Les districts et les municipalités, rétablis dans toute la Haute-Vendée, avec leurs gardes nationales, témoignaient partout le même empressement à seconder les vues du général, pour arriver promptement au terme de cette affreuse guerre; mais on était loin de prévoir les moyens atroces

portée à Chollet, brûlant de droite et de gauche châteaux, maisons, etc., où il n'y avait pas de grains. »

Du 22. = *Colonne* n°. 2. *Au général en chef.* (*Argenton*).

« Je reçois ta lettre à 2 heures après midi. Je ne négligerai rien pour faire rentrer les armes qui peuvent être encore entre les mains des scélérats, comme pour protéger toutes les subsistances qui peuvent être dans leurs repaires. Je ferai enlever avant de brûler; j'attends tes ordres pour les mettre à exécution. »

Le lendemain le même général manda à Turreau :

« Les troupes qui sont à ma disposition pour former mes deux colonnes se montent à 1500 hommes à Argenton et à Bressuire. Je partirai demain avec ma troupe pour Bressuire. J'ai donné l'ordre de faire enlever aujourd'hui toutes les subsistances qui peuvent se trouver sur ma route de droite et de gauche, en allant à Bressuire, et demain je commencerai *les feux de joie*, en brûlant et passant au fil de la baïonnette tout ce qui pourra se trouver au pouvoir de ma colonne. »

Le général D..., qui n'avait à Niort que quelques bataillons de réquisition sans fusils et en sabots, en prévint le général en chef.

Du 22. = « Je vais, ajoutait-il, réunir tout ce qui me sera possible, d'hommes et d'armes pour en former une colonne dont le commandement sera confié au chef de bataillon ***, adjoint à l'état-major, officier valeureux et intelligent. Je regrette bien sincèrement que l'infirmité où m'ont réduit ces scélérats me prive de la commander en personne (1). Ayant vu commencer cette infernale guerre, je serais jaloux de la voir terminer promptement. »

---

(1) Ce général avait été blessé, au mois d'octobre précédent, à l'affaire du bois du moulin aux Chèvres, près Châtillon.

Le général, C... avait annoncé, le 20, au général en chef, son arrivée à Brissac où il avait trouvé le général Crouzat et sa troupe en assez bon ordre.

« Je compte, ajoutait-il, partir d'ici le 22, si tu ne me donnes pas l'ordre contraire. La force effective de ma division est de trois mille huit cent treize hommes, dont mille huit cent soixante-dix seulement présens sous les armes. »

Le lendemain il écrivit à Turreau :

Du 21. = « Je m'empresse de t'informer que les deux mille hommes faisant partie des troupes venues du Nord à l'armée que tu commandes sont arrivés aujourd'hui à Angers. Je leur ai de suite envoyé l'ordre d'en partir demain matin; savoir mille deux cents hommes qui appartiennent à la première division, sur Chollet; et huit cents hommes de la division que je commande, sur Beaulieu.

» Malgré que tu n'aies pas compris, dans le nombre des endroits qui doivent être préservés de l'incendie, le village de Brissac, je n'ai pas cru devoir y mettre le feu, attendu qu'il est sur les derrières, et propre à y déposer une partie des subsistances que *** et moi trouverons dans nos différens passages. Si tes intentions sont contraires, je te prie de me le faire promptement savoir, et tu me trouveras toujours disposé à concourir avec toi à la ponctuelle exécution des ordres que l'amour de la patrie t'auront déterminé à me donner. Tu trouveras ci-joint une expédition de l'instruction que j'ai cru devoir donner à chacun des chefs des corps qui composent ma division. Je la crois assez détaillée pour que l'opération se fasse avec ordre et sans entraves.

» J'ai fait les réquisitions nécessaires à la municipalité de Brissac, pour me faire fournir des guides et pionniers. Je n'ai pas eu de peine à la mettre au pas, car elle m'a paru patriote.

Je te répète que je partirai demain pour me rendre à Beaulieu, et *** à Thouarcé. »

Instruction relative à l'exécution des ordres donnés par le général en chef de l'armée de l'Ouest, contre les brigands de la Vendée, (30 nivôse an II) 19 janvier 1794 (1).

« Il sera commandé journellement et à tour de rôle un piquet de cinquante hommes pourvu de ses officiers et sous-officiers, lequel sera destiné à escorter les pionniers, et leur fera faire leur devoir. L'officier commandant ce piquet prendra tous les jours l'ordre du général avant le départ, et sera responsable envers lui de son exécution; à cet effet il agira militairement avec ceux des pionniers qui feindraient de ne point exécuter ce qu'il leur commanderait, et les passera au fil de la baïonnette.

» Tous les brigands qui seront trouvés les armes à la main, ou convaincus de les avoir prises pour se révolter contre leur patrie, seront passés au fil de la baïonnette. On en agira de même avec les filles, femmes et enfans qui seront dans ce cas. Les personnes, seulement suspectes, ne seront pas plus épargnées, mais aucune exécution ne pourra se faire sans que le général l'ait préalablement ordonnée.

» Tous les villages, métairies, bois, genets, et généralement tout ce qui peut être brûlé sera livré aux flammes, après cependant que l'on aura distrait des lieux qui en sont susceptibles, toutes les denrées qui y existeront; mais, on le répète, ces exécutions ne pourront avoir leur effet que quand le général l'aura ordonné. Le général désignera ceux des objets qui doivent être préservés de l'incendie.

» Il ne sera fait aucun mal aux hommes, femmes et enfans en qui le général reconnaîtra des sentimens civiques, et qui

(1) Cette instruction renferme des dispositions fort sages sur la discipline et la marche des troupes; on ne cite que ce qui a rapport aux ordres de destruction.

n'auront pas participé aux révoltes des brigands de la Vendée; il leur sera libre d'aller sur les derrières de l'armée, pour y chercher un asile, ou de résider dans les lieux préservés de l'incendie. Toute espèce d'armes leur sera cependant ôtée, pour être déposée dans l'endroit qui sera indiqué par le général. »

Turreau recevait en même temps la lettre suivante du général Haxo, datée de Paimbœuf :

« Le pays qui est sous mes ordres est maintenant celui de la liberté. Toutes les routes y sont faciles, et l'enlèvement des grains s'y fait sans obstacle.

» Je suis entré hier ici, deux heures après la troupe de l'adjudant-général Guillemé. Il a balayé la forêt de Princé. »

Tout tendait à la paix dans la basse comme dans la haute Vendée, mais le délire de Turreau devait couvrir ces contrées de cendres, de ruines et de cadavres.

§ III. Suite des rapports sur la marche des colonnes. — Beaudesson, inspecteur-général des vivres, au général en chef et aux administrations de districts. — L'ordonnateur Rabel au même. — Le comité de surveillance de Chollet se plaint des excès auxquels la troupe se livre. — Les chefs vendéens forment de nouveaux rassemblemens; rapports à ce sujet de la municipalité des Herbiers, du général Amey. — Compte rendu par Haxo de la formation de huit colonnes, conformément aux ordres du général en chef. — Situation du général Bard à Chantonnay. — La municipalité des Herbiers au général Turreau. — Rapport de Turreau au comité de salut public. — L'ordonnateur Rabel propose d'excepter de l'incendie cinquante-deux métairies pour parquer les bestiaux. — Plaintes du président du district de Chollet contre les excès de la troupe. — L'administration de Bressuire réclame en faveur de la garde nationale de Moncoutant. — Rapports de

Lefort, Malbrancq, Amey, sur les rassemblemens de Vendéens. — La municipalité des Gardes au général Crouzat.— Suite de la marche des colonnes. — Aristide Dillon au général en chef; envoi d'un arrêté des administrations de la Châtaigneraie. — Chemillé surpris par la Rochejaquelein le 26, évacué peu de temps après.—Rapport de Rivaud, chef de l'état-major de la division du Nord.—Réclamation du commandant de Chollet en faveur du maire de Mallièvre. — Le comité de surveillance de Chollet à Turreau. — Rapports de Lefort, Amey, Haxo, au général en chef. — Richard, commandant la place de Chemillé, demande du renfort ou son changement.— Réclamation de Martin, agent national, en faveur de la commune de Montrevault. — Mort de la Rochejaquelein, le 28. — Plaintes du commandant de Chollet contre l'insubordination et les excès de la troupe.— Invasion du bourg de Saint-Macaire par les Vendéens, le 29; rapport du général Crouzat. — Rapports des généraux Cordellier, Amey. — Le directoire du district de Chollet au général en chef; dénûment des magasins de vivres et fournitures; difficulté des moyens de transport. — Boivin, commandant temporaire de Nantes, au ministre de la guerre. — Robert annonce le départ de l'état-major de Chollet. — L'ordonnateur Rabel témoigne des craintes sur les subsistances. — Postes occupés par les Vendéens; rapport de Lefort. — Situation du commandant Verbois à Mortagne.—Le général Cordellier retiré à Montrevault. — Compte rendu par Turreau au ministre et au comité de salut public.

SUITE DES RAPPORTS (1).

Du 21. = *Colonne* n°. 3. (*La Tessouale.*)

« Je te renvoie quantité de voitures chargées de grains. J'en ai encore à faire enlever une plus grande quantité. Je suis bi-

(1) Les rapports suivans font connaître la marche et les opérations des différentes colonnes : tous ces rapports étaient adressés au général en chef.

vouaqué à la Tessouale : demain, je bivouaquerai à Moulins, et suivrai mon opération. »

Du 21. = *Colonne* n°.3 (*Maulevrier.*)

« Point de métairies, bourgs et villages sur la droite et sur la gauche à une lieue de Maulevrier, où je suis, qui n'aient été visités. Partout on y rencontre des grains et fourrages en quantité. Ne trouvant pas suffisamment de charrettes pour en faire l'enlèvement, je n'ai pu incendier. Je fais charger ici tous les grains, foins et subsistances qui, je crois, seront évacués demain. Je n'attends que ce moment pour incendier tout : en attendant, je purge le pays de tout ce qu'il peut y avoir de gens suspects, sans en ménager aucun.

J'ai envoyé au village de Chanbreville, sur la gauche, de Maulevrier, un détachement de cent hommes, avec l'ordre d'incendier tout ce qui pouvait l'être, selon tes ordres, ce que l'on n'a pu mettre à exécution, rapport à la grande quantité de grains et de fourrages qui s'y trouvent, ne pouvant les faire enlever par défaut de charrettes.

« Ainsi, j'attends tes ordres pour savoir si je marcherai demain, avant que toutes ces subsistances ne soient enlevées et que le pays ne soit purgé. Je t'observe que ma destination n'est que pour Saint-Laurent et que je n'en suis éloigné que de trois lieues. »

Du 22. = *Colonne* n°. 5. (*Beaulieu.*)

« Je suis arrivé aujourd'hui à Beaulieu, citoyen général, et *** à Thouarcé. Nous avons tous deux exécuté tes ordres ; mais il nous a été impossible, malgré les abattis que nous avons fait faire, de propager l'incendie dans les bois. La fouille en a été infructueuse.

» Je te dirai qu'en arrivant à Beaulieu nous y avons trouvé la garde nationale sous les armes, drapeau déployé ; cela ne m'empêchera pas, en me conformant à ta lettre du 20, de me faire remettre ces mêmes armes que j'emploîrai d'abord

à armer ceux de mes soldats qui ne le sont pas, avant de les envoyer sur les derrières.

» Je m'arrangerai de manière à ne pas avoir froid avant de partir demain; il paraît cependant que ceux des habitans restés dans cette commune sont d'honnêtes gens, mais... (1).

» Je suis particulièrement logé chez un ex-constituant, maintenant président d'un district, que l'on nomme Desmazières, qui n'est pas présentement chez lui, qui a déjà été pillé, et que je ne puis cependant pas épargner, d'après les ordres que j'ai reçus.

» Je sors à l'instant de sommer la municipalité de me déclarer s'il existait des contre-révolutionnaires dans la commune; elle m'a déclaré qu'il n'existait que des femmes dont les maris s'étaient réunis aux brigands; comme elles me paraissent suspectes, je leur ferai donner demain leur *déjeuner*.

» Les armes vont m'être remises ce soir. — *** n'est pas encore en marche, et ne doit s'y mettre que ce soir. »

Du 22. = *Colonne* n°. 3. (*Moulins.*)

« Je n'ai rien de nouveau sur la position de l'ennemi. Le pays que je parcours est suffisamment fourni de vivres pour la troupe. Je trouve dans toutes les métairies quantité de pain cuit. Je n'ai besoin que de voitures pour faire charger les grains. Sois tranquille sur ma marche, et sois persuadé que je ne me laisserai pas surprendre : je serai demain à Saint-Jouin ou Châtillon. »

Colonne n°. 2. (*Bressuire*).

« J'arrive à l'instant avec ma colonne, après avoir parcouru de droite et de gauche les bois et hameaux d'Argenton à Bressuire. J'ai fait brûler quantité de métairies, surtout le bourg de Saint-Aubin du Plain où j'ai trouvé dans l'église un drapeau

(1) Cette réticence fait assez connaître l'aveugle soumission à des ordres militaires, quel que soit leur caractère de férocité !!!...

noir et blanc. Les hommes et femmes qui s'y sont trouvés, tous ont passé au fil de la baïonnette.

» La force que j'ai trouvée disponible à Bressuire est de neuf cent quatre hommes, y compris les officiers et sous-officiers. »

» J'aurais brûlé davantage de métairies, si je n'avais pas trouvé beaucoup de subsistances : il y a du blé en grains et en gerbes en quantité. Demain j'enverrai des détachemens dans les environs de Bressuire, pour ramasser tous les blés qui se trouvent aux environs. Les deux colonnes ne partiront que le 23 pour se rendre à leur destination, en brûlant *tous les endroits*, après en avoir enlevé les subsistances, à moins que tu ne me donnes des ordres contraires.

» Je n'ai point encore reçu de nouvelles des colonnes de droite et de gauche ; j'attends qu'elles soient à la même hauteur que moi : cela ne m'empêchera pas de brûler tout ce qui avoisine Bressuire. »

Du 22. = *Colonne* n°. 1. (*Mazières.*)

« Je suis arrivé à Mazières à sept heures et demie du soir, avec ma petite colonne qui n'était en partant que de trois cent quatre-vingt-sept hommes. Nous avons été obligés de désarmer tous les citoyens de Niort pour l'armer. J'ai recruté partout où j'ai passé ; j'ai excité les bons citoyens à me suivre, de manière que ma colonne est dans ce moment-ci de cinq cent trente hommes d'infanterie et vingt gendarmes. Je serai demain à Secondigny où j'espère recruter de bons citoyens : je t'instruirai de tout ce que je ferai journellement. »

Du 23. = *Beaudesson, inspecteur faisant fonctions de régisseur-général des subsistances militaires, au général en chef.* (*Chollet.*)

« Je dois t'observer, citoyen général, que la grande célérité de mes préposés ne peut parer à la promptitude des mouvemens de tes colonnes. Comment serait-il possible que dans

le même instant tout s'enlevât ? Il nous faudrait des milliers de voitures, et c'est ce que nous n'avons pas(1).

» Je te propose donc, et je crois instant de le faire, d'établir un magasin général à Maulevrier qui est le point duquel nous puissions tirer des vivres en plus grande quantité. Tout ce qui se trouve dans les métairies et bourgs environnans y serait conduit, et, à mesure, nous en enlèvrions journellement des charges de voitures dont le versement se ferait dans les magasins de Chollet. Nous éviterions par-là la confusion, et notre expédition se ferait beaucoup plus facilement.

» D'après ta dernière lettre de ce matin, j'ai renouvelé mes demandes et mes réquisitions aux différens districts pour avoir des voitures. Quant à moi, je ne puis que te prier, te supplier même, d'engager les généraux à suspendre la rapidité de l'incendie plutôt que de tout brûler. »

Du 23. = *Le citoyen Beaudesson aux administrateurs des districts de Saumur, Thouars, Angers, Nantes, Bressuire, Parthenay, Vihiers, Chollet, Saint-Florent.—Circulaire. (Chollet.)*

« D'immenses ressources étaient ensevelies dans la Vendée, elles se découvrent aujourd'hui. Vous connaissez l'ordre du général en chef et ses dispositions; il n'a rien tant à cœur que de soustraire aux flammes qui doivent pulvériser cette vaste contrée tous les objets de subsistances. Il a même récidivé la défense expresse d'incendier aucune espèce de denrées, et des dépôts sont formés dans différens hameaux et métairies. Des préposés actifs et intelligens, que j'ai placés à la suite de chaque colonne, sont spécialement chargés de faire porter sur les derrières des colonnes tout ce qu'ils pourront découvrir de denrées. Des granges renferment une infinité de grains et

(1) Les paysans, avertis par les flammes et par les massacres avaient démonté ou emmené leurs voitures et leurs bœufs en prenant la fuite.

de fourrages. Toutes les têtes de colonne doivent être parvenues le 27 à leurs hauteurs respectives ; en sorte qu'il reste trop peu de temps pour faire les enlèvemens, vu la faiblesse de nos moyens de transport. C'est donc à vous, citoyens administrateurs, que je puis m'adresser pour les étendre : pas un seul instant n'est à perdre. Que de suite vous requériez toutes les voitures, et, de préférence, tous les chevaux et mulets des communes ; nommez à la tête de ces convois des hommes intelligens et instruits qui puissent veiller sur leur conduite. C'est aujourd'hui, où rien ne devient impossible pour qui aime la république, que vous allez déployer toute votre énergie et tous vos moyens de la servir. Vos besoins sont grands ; les grandes communes demandent des secours : hâtez-vous de venir les puiser dans la Vendée.

» C'est le cas, citoyens administrateurs, ou jamais, de dire que l'exécrable Vendée touche à sa fin : encore un effort, et nous avons la paix et l'abondance. »

Du 23. = *Colonne* n°. 2. (*Bressuire.*)

« Je me trouve embarrassé dans la marche que je dois tenir. Les corps administratifs ont donné aux municipalités des environs l'ordre de rester à leur poste, et d'aller en écharpe au-devant de la troupe. Il n'en est pas moins vrai que les trois quarts des officiers municipaux sont aussi coupables que ceux qui ont porté les armes contre nous ; tu vas en juger : les officiers municipaux de Saint-Aubin du Plain vinrent hier au-devant de nous avec leurs écharpes ; il n'en est pas moins vrai qu'ils avaient dans leur clocher deux drapeaux, l'un aux trois couleurs, et l'autre noir et blanc, signe de rébellion. Les officiers municipaux de la commune de Beaulieu, ayant été pris aujourd'hui par ma troupe, n'ont point été fusillés, rapport à l'écrit dont ils étaient porteurs, signé du président du district. L'ordre général que j'ai n'exclut personue ; je te demande ton avis, et que tu me donnes des ordres positifs à ce sujet. »

Du 23. = *Colonne* n°. 3. (*Maulevrier.*)

« Depuis deux jours il est parti environ deux cents charretées de grains, sans compter les fourrages. Personne ne pourrait croire la quantité de grains qui se trouvent dans les environs ; on en découvre partout et j'ose t'assurer que six cents charrettes ne serviraient qu'à éclaircir le pays.

» Je t'observe que Maulevrier, Isernay et quelques villages à un quart de lieue l'un de l'autre, composent plus de quinze cents maisons, sans y comprendre les métairies. Lorsque tout sera évacué, je ne veux pas qu'il en reste un vestige, et le pays sera purgé par le fer et le feu. Il ne m'échappera pas un brigand. Ce matin, je fais fusiller quatorze femmes et filles. »

Colonne n°. 3. (*Châtillon*).

« J'ai étendu ma chaîne depuis Moulins jusqu'à Châtillon. j'ai laissé à la Tessouale deux cents hommes, jusqu'à l'arrivée du général ***, je ne partirai de Châtillon que le 25. Je me diviserai en deux colonnes, l'une partant de Châtillon pour se rendre au Temple, l'autre de Châtillon à la Boissière, qui correspondra avec celle de *** qui devra se trouver à la Pommeraie.

» Je serai le 27 aux Épesses où j'attendrai de nouveaux ordres. Toute la partie que j'ai parcourue a été exactement fouillée ; il ne reste rien à désirer. J'ai deux fois fait en petit ce que nous faisons en grand ; rien n'a échappé à ma surveillance. Je ne sais pas ce que c'est que d'écrire laconiquement (1). Sois sur, général, que je ferai toujours mon possible pour mériter ta confiance. »

---

(1) Turreau lui reprochait d'être trop laconique dans sa correspondance ; il voulait que l'on entrât dans tous les détails d'incendie, etc., que *** semblait ne pas oser avouer.

Du 23. = *Colonne* n°. 5. (*La Jumelière.*)

« Je suis arrivé aujourd'hui, mon cher camarade, à la Jumelière et *** à Gonord. Je me suis chauffé très-amplement ce matin, avant de partir de Beaulieu, de même qu'en passant à Saint-Lambert où je n'ai pas trouvé de subsistances ; je pense que *** en aura fait de même. Il est six heures du soir, et je n'ai pas encore reçu de ses nouvelles ; je vais lui écrire en conséquence.

» Je t'informe que je séjournerai demain ici, pour n'en partir qu'après-demain, attendu que je suis informé qu'il existe encore des brigands dans les bois qui se trouvent entre Chemillé et la Jumelière, et que j'ai des opérations à faire dans les environs, particulièrement dans le village de Chanzeau infesté de rebelles ou de gens suspects.

» Je dois aussi te dire que ceux qui m'ont instruit qu'il existait des rebelles dans les bois sont deux particuliers du bourg de Chemillé, qui sont venus me parler aujourd'hui, en se couvrant du voile du patriotisme. Ces deux hommes qui étaient montés ne m'informèrent pas d'abord de ce dont il s'agissait, et ce n'est que lorsqu'ils furent partis pour retourner à Chemillé, qu'un d'eux, nommé Thubert, vint me dire que son camarade venait d'être arrêté par environ vingt-cinq hommes armés, dans les bois qui se trouvent sur la route, sans qu'il ait été tiré un coup de fusil. J'ai envoyé sur-le-champ des patrouilles de ce côté pour s'assurer du fait, et j'ai en même temps mis de côté ledit Thubert que j'ai interrogé et qui m'a paru infiniment suspect, avec d'autant plus de raison que c'est un *prêtre*. J'attends qu'il me soit rendu compte de ce qu'auront vu les patrouilles pour prononcer sur son sort ; mais je crois que son compte est bon.

» Je ferai séjourner *** à Chemillé où il sera demain, pour n'en partir que le 26, et se rendre en deux jours au May. A mon égard, je compte aussi n'être à Jallais que le 27.

Tu penses bien que, pendant nos différens séjours, nous ne nous tiendrons pas à rien faire.

» L'adjudant général Flavigny que tu m'as adjoint se comporte en bon militaire. »

Du 23. = *Colonne* n°. 1. (*Secondigny*.)

« Je te préviens que je suis arrivé aujourd'hui à Secondigny. Les mauvais chemins m'ont occasioné beaucoup de désagrémens. Le caisson qui suivait ma colonne s'est brisé, de manière que j'ai été obligé de passer la nuit pour faire enlever mes cartouches, et de les délivrer par égale portion à mes volontaires. Le caisson s'en retourne à Niort.

» Je fortifie ma colonne dans tous les endroits où je passe; je prends des renseignemens partout et j'en tiens note; mais mes jours étant marqués pour me rendre à ma destination, je ne puis faire toutes les fouilles qu'exigent les renseignemens que j'ai pris. J'observe le plus grand silence sur ce que je me propose de faire à mon retour, conformément à tes ordres. »

Du 24. = *Colonne* n°. 2. (*Bressuire*.)

» La journée d'hier s'est passée à ramasser des subsistances et à brûler différents endroits. J'en aurais brûlé davantage s'il n'y avait pas eu de blés et de foins.

» Je te préviens que les soldats cassent leurs armes en tuant à coups de baïonnette les brigands que l'on rencontre dans les genêts et dans les bois, et les brigands se révoltent; ne vaudrait-il pas mieux les tuer à coups de fusil, cela serait plus tôt fait? Je pars ce matin pour Cerizais, et ma colonne de gauche pour Montigny.

» J'ai essayé de brûler les bois et les genêts, il est impossible d'en venir à bout. J'attends tes ordres pour les mettre à exécution. »

Du 24. = *Même colonne.* (*Cerizais.*)

« J'ai parcouru les métairies et hameaux, depuis Bressuire jusqu'ici. J'ai fait enlever une partie des subsistances : demain je m'occuperai à faire enlever le reste et je brûlerai après. Tous ceux qui se trouvent devant nous vont au quartier-général (1). Nous trouvons quantité de ces scélérats par trois et quatre dans les métairies. Il y a beaucoup de subsistances, ce qui nous empêche de brûler autant que nous le ferions. Nous ne pouvons pas découvrir la Rochejaquelein avec le reste. Ma colonne de gauche est à Montigny. »

Colonne n°. 3. (*Maulevrier.*)

« J'ai perdu hier une journée entière faute de charrettes. Aujourd'hui j'en fais charger soixante-cinq au bourg des Échaubrognes, je doute encore si elles suffiront pour enlever toutes les subsistances, et si je pourrai l'*allumer.* S'il ne me restait que les brigands, je partirais de suite, car je les ai bien éclaircis, et si je n'en avais pas besoin pour conduire les charrettes, je ferais tuer le reste.

» Donne tes ordres, je t'en prie, général, pour faire filer des charrettes de ce côté-ci. Je crains d'être forcé de partir avant que toutes les subsistances ne soient enlevées, et par conséquent de ne pouvoir incendier, voulant suivre tes ordres strictement. »

Colonne n°. 3. (*Châtillon.*)

« Je t'envoie trente-deux pièces d'église, dont sept trouvées par deux volontaires, et vingt-cinq trouvées par moi dans un caveau. Il me manque des voitures, je laisse quantité de grains sur mes derrières. J'ai fait pousser des patrouilles de

---

(1) Aller *au quartier-général*, *à l'hôpital*, *derrière la haie*, etc., expressions employées à l'état-major général, pour dire *aller à la mort.*

ent à lui donner, a été fusillé sur-le-champ,
ie de toute la troupe qui a applaudi à cet acte
ie n'ai pas désapprouvé sa conduite, car il est
es troupes légères se permettent des atrocités,
ntribuent beaucoup à mettre de l'indiscipline
les; et de tels exemples ne peuvent qu'être d'une
ér

le temps que *** opérait sur ma gauche, deux
de cent hommes chacun, à la tête desquels étaient
-camp, opéraient aussi sur ma droite. Tout a été
nt exécuté; les châteaux, au nombre de cinq,
intenant la campagne.

dans toutes les maisons de cette contrée une
tité de fourrages; mais les moyens de transport
és. L'état déplorable des chemins ne permet pas
pratiqués par beaucoup de voitures, et c'est ce
rminé à m'attacher plus particulièrement à faire
lèvement du froment et de l'avoine.

amener aujourd'hui au quartier-général environ
te bœufs pris dans les maisons livrées aux flam-
il y en a prodigieusement partout, j'ai donné
faire filer sur les derrières, afin qu'ils n'entravent
e des colonnes.

ui je viens de recevoir des nouvelles, a brûlé les
nord, Joué, Etiau, et les hameaux et châteaux
; il a fait l'exception dont je t'ai parlé dans ma

rrivé aujourd'hui à Rochefort et a dû t'informer
fait dans sa marche et de ce qu'il fera. Je sais
t'il a envoyé brûler le bourg de Mozé. »

du 25. = *Colonne* n°. 6. (*Rochefort.*)

arti des Ponts-de-Cé ce matin. J'ai fait enlever
y avait de subsistances dans le bourg de Mozé,

cavalerie sur toutes les routes et issues : on n'a rien trouvé. Je n'ai point de nouvelles sur la position des brigands. Je partirai de Châtillon demain 25. »

Du 25. = *Colonne* n°. 5. (*La Jumelière.*)

« Je viens de donnèr l'ordre à ***, d'aller incendier le village de Chanzeau, de même que de faire scrupuleusement la fouille des bois qui sont de ce côté. Je vais aussi faire la même opération dans tout ce qui avoisine mon quartier-général, et j'aurai soin de te rendre ce soir un bon et fidèle compte de ce qui se sera passé dans la journée.

» Je ne sais s'il y a encore des brigands dans les bois; mais les mesures que j'ai prises ne me laisseront rien ignorer.

» J'ai reçu des nouvelles de *** qui a brûlé dans sa journée cinq châteaux. Je l'ai autorisé à respecter les propriétés de la citoyenne Beaurepaire dont le mari s'est immortalisé à Verdun. Je crois avoir bien fait, car il n'est jamais entré dans les intentions de la république que cette bonne citoyenne soit victime des iniquités qui se sont commises dans le village de Joué où elle fait sa résidence. »

Même colonne. (*La Jumelière.*)

« J'ai fait aujourd'hui, mon cher camarade, beaucoup de besogne. ***, arrivé de sa mission, vient de me rendre compte qu'il avait incendié le village de Chanzeau et tous les hameaux et métairies qui l'environnent. Il a aussi fait fouiller les bois et n'y a rien trouvé: ainsi le prêtre dont je t'ai parlé dans ma lettre d'hier, sera exécuté demain (1).

» *** a encore fait passer au fil de la baïonnette environ trente personnes suspectes des deux sexes. Il a, dans sa marche, été obligé de faire un exemple. Un dragon du 2e. régiment, qui s'est permis d'assassiner un vieillard patriote, parce qu'il n'a-

---

(1) Ce prêtre était le fils d'un notaire de Chemillé, citoyen estimable et estimé, administrateur du département de Maine-et-Loire.

vait pas d'argent à lui donner, a été fusillé sur-le-champ, sur la demande de toute la troupe qui a applaudi à cet acte de vigueur. Je n'ai pas désapprouvé sa conduite, car il est constant que les troupes légères se permettent des atrocités, et qu'elles contribuent beaucoup à mettre de l'indiscipline dans les armées, et de tels exemples ne peuvent qu'être d'une grande utilité.

» En même temps que *** opérait sur ma gauche, deux détachemens de cent hommes chacun, à la tête desquels étaient mes aides-de-camp, opéraient aussi sur ma droite. Tout a été ponctuellement exécuté; les châteaux, au nombre de cinq, éclairent maintenant la campagne.

» Il existe dans toutes les maisons de cette contrée une grande quantité de fourrages; mais les moyens de transport nous sont ôtés. L'état déplorable des chemins ne permet pas qu'ils soient pratiqués par beaucoup de voitures, et c'est ce qui m'a déterminé à m'attacher plus particulièrement à faire effectuer l'enlèvement du froment et de l'avoine.

» J'ai fait amener aujourd'hui au quartier-général environ cent cinquante bœufs pris dans les maisons livrées aux flammes. Comme il y en a prodigieusement partout, j'ai donné l'ordre de les faire filer sur les derrières, afin qu'ils n'entravent pas la marche des colonnes.

» ***, de qui je viens de recevoir des nouvelles, a brûlé les villages de Gonord, Joué, Etiau, et les hameaux et châteaux environnans; il a fait l'exception dont je t'ai parlé dans ma dernière.

» *** est arrivé aujourd'hui à Rochefort et a dû t'informer de ce qu'il a fait dans sa marche et de ce qu'il fera. Je sais seulement qu'il a envoyé brûler le bourg de Mozé. »

Du 25. = *Colonne* n°. 6. (*Rochefort.*)

« Je suis parti des Ponts-de-Cé ce matin. J'ai fait enlever tout ce qu'il y avait de subsistances dans le bourg de Mozé,

et l'ai fait brûler. Je pars demain 25 à la pointe du jour, et vais à Saint-Aubin où j'en ferai autant. De là je me porterai sur Chalonnes où sans doute je ferai passer la nuit à ma colonne; car, pour aller de Saint-Aubin à Chaudefond et Saint-Laurent, la route est impraticable.

La conduite des communes de Rochefort et Chalonnes ne m'a pas paru mériter d'être englobée dans la proscription. Lorsque nous serons dans le pays de Saint-Laurent, Sainte-Christine, etc. Nous opérerons plus vigoureusement. »

Du 25. = *Colonne* n°. 1er. (*Saint-Étienne.*)

« Je suis parti de Secondigny à six heures du matin, et n'ai pu arriver ici qu'à cinq heures du soir. Mes volontaires ont marché toute la journée dans des chemins remplis d'eau, et la pluie sur le corps.

» Il est impossible de faire marcher des charrettes dans ce maudit pays, et la difficulté qu'il y a d'en trouver m'a ôté la liberté de brûler trois hameaux dans lesquels il y a des subsistances de toute espèce. Tous les endroits où j'ai passé sont habités par des patriotes. Je me rendrai demain à la Châtaigneraie où j'espère prendre des renseignemens sur la position des brigands. »

L'ordonnateur Rabel. (*Chollet.*)

« Tu connais, citoyen général, les soins de l'Administration, sa sollicitude républicaine; mais tu sentiras que, malgré tous ses efforts, elle ne peut suffire à l'enlèvement des ressources immenses et inattendues que la Vendée nous offre. Pour y parvenir, il faudrait que tes opérations fussent subordonnées à la difficulté de procurer à toutes tes colonnes les voitures qui leur sont nécessaires; et comment les rassembler dans d'aussi courts instans? Comment faire venir d'Angers, de Saumur, de Tours, les chevaux des dépôts d'artillerie et des charrois que nous avons demandés? Ce n'est pas de cent voitures que nous avons besoin, c'est de mille, c'est de quatre mille.

Partout on nous en demande, et il est impossible de s'en procurer. »

Du 25. = *Le Comité de Surveillance.* (*Chollet.*)

« Nous ne pouvons, citoyen général, nous dénantir de la connaissance des forfaits de Dutrehan. Cet individu étant reconnu pour un chef de brigands, il est important qu'il soit envoyé à la commission militaire. Son jugement nous sera adressé, nous le ferons afficher dans son canton, ce qui fera beaucoup d'impression. Cependant si tu te décides à le faire fusiller, nous t'invitons à nous faire passer une décharge de cet individu.

» Nous te prévenons que tes soldats exercent journellement des horreurs; nous t'invitons à prendre des mesures pour arrêter le brigandage. »

Telle était àcette époque la situation de la haute Vendée où Turreau promenait l'incendie et la mort, sans éprouver aucune résistance. Le peuple vendéen s'était endormi dans l'espoir de la paix, il fut réveillé par les flammes qui l'environnaient. Il ne lui restait plus d'autre parti à prendre que de se réunir sous les bannières de ses anciens chefs, et la guerre éclata de nouveau.

Le même système d'incendie et de massacres devait s'étendre dans la basse Vendée; mais l'ordre n'était pas encore donné de le mettre à exécution. Cependant les chefs vendéens faisaient, de leur côté, des dispositions pour résister à ce torrent de dévastation. Le général en chef en fut instruit par les rapports suivans :

Du 22. = *La municipalité des Herbiers au général Amey*, *à Mortagne.* (*Les Herbiers.*)

« Nous te prévenons qu'on vient de nous instruire qu'il se

forme un rassemblement à Bazoge-en-Pallier. Le détachement qui est ici n'est pas assez considérable pour le dissoudre ; juge dans ta sagesse le parti qu'il y a à prendre. »

Du 22. = *Le général Amey au général en chef.* (*Mortagne, huit heures du soir.*)

« J'ai appris par des rapports certains qu'il se formait un rassemblement dans la forêt des Angenaudières. Les insurgés s'étendent jusqu'aux environs de Tiffauge. Il y a eu des lettres circulaires dans toutes les paroisses, qui ordonnent de s'assembler au bois des Angenaudières, sous peine d'être fusillé. La plupart des habitans s'y sont cependant refusés ; aussi les chefs (Sapinaud et Vaugiraud) s'en sont amèrement plaints ; ils menacent de mettre le feu à leurs habitations et de les abandonner.

» Il m'arrive dans ce moment des patriotes du Longeron ; ils sont menacés par des brigands qui sont à Saint-Aubin et qui veulent brûler leur village. J'ai ici fort peu de monde ; il est très-essentiel d'envoyer des troupes du côté de Tiffauge ; le bien du service exige cette mesure. »

Du 23. = *Le même.* (*Mortagne.*)

« Le procureur de la commune de Tiffauge vient de s'en sauver à toutes jambes, les brigands y étant arrivés en force : plusieurs ont déjà passé la Sèvre. Le commandant des Herbiers m'instruit que l'ennemi, qu'on dit au nombre de trois mille hommes, est entre Beaurepaire et la Gaubretière, et qu'il se dispose à attaquer les Herbiers ou Mortagne. »

Le général Haxo avait reçu l'ordre de former huit colonnes d'observation, destinées à fermer toute communication à l'ennemi et à le refouler sur le centre. Toutes ces colonnes devaient se trouver le 26 à leur destination respective savoir :

La 1re. de huit cents hommes de la colonne de Dufour, à Creil.

La 2e. de pareille force, même colonne, à la Roche-sur-Yon.

La 3e. de même force, venant de Challans à Aizenay.

La 4e. formée du poste d'Aizenay à Palluau.

La 5e. de six à sept cents hommes, à Legé.

La 6e. de huit cents hommes, partant de Machecoul, à Saint-Étienne de Corcoué.

La 7e. de huit cents hommes, des postes de Paimbœuf et Bourgneuf, à Saint-Philibert.

La 8e. de trois cents hommes à Bouaye.

« Tous les renseignemens que j'ai pris, écrivait Haxo, pour connaître les forces de Charette et les lieux qu'il occupe, se réunissent à dire qu'il a à peu près cinq à six cents hommes, dont au moins un tiers sans armes et le reste sans munitions; on le dit à Saligny, petite commune du Bocage, voisine de différens petits bois qui servent à le couvrir. »

Le général Bard, arrivé à Chantonnay, fit connaître au général en chef la force et l'emplacement de ses postes (1). Il avait à Chantonnay neuf cent cinquante hommes; à Saint-Vincent quatre cent cinquante; à Sainte-Cécile deux cent vingt; à Mouchamp deux cent quatre-vingt-quatorze; à Saint-Hilaire cent; total deux mille cinquante hommes, compris quarante cavaliers.

Le 24, la municipalité des Herbiers informa le général en chef que l'ennemi, au nombre de deux

(1) Le général Bard venait de Luçon; il n'appartenait point aux colonnes incendiaires.

à trois mille hommes, occupait la Gaubretière, et qu'il ne se trouvait aux Herbiers qu'un poste de sept cents hommes.

« Nous avons appris, ajoutait-on, que la Convention a rendu un décret pour incendier tout le pays insurgé (1), à l'exception de quelques endroits qui ne le méritent pas, à raison du patriotisme de ses habitans. Nous nous flattons d'être de ce nombre; il n'y a peut-être pas d'endroit dans le département où les habitans aient montré plus de civisme que nous : aussi les brigands nous ont-ils pillés et volés plus qu'en aucun autre endroit; nous osons espérer, citoyen général, que tu ménageras notre ville, quand bien même elle serait sur la liste de proscription (2). »

Le même jour 24, Turreau écrivit de Chollet au comité de salut public :

« J'ai commencé l'exécution du plan que j'avais conçu de traverser la Vendée sur douze colonnes. Haxo, que j'ai prévenu de ce mouvement, a divisé ses forces en huit parties qui marchent à ma rencontre, et qui viendront bientôt aboutir à mes extrémités. Ce qui reste de rebelles, ainsi cernés, je ne crois pas qu'il en puisse échapper; c'est du moins le moyen le plus sûr de parvenir à leur parfait anéantissement. Mes colonnes de droite et de gauche, aux ordres des généraux B..., D...... G..... B....... C....... et M...... ont déjà fait des merveilles ; pas un rebelle n'a échappé à leurs recherches (3). Une quantité considérable de grains a été découverte; et des ordres aussitôt donnés pour les faire filer sur les derrières. Ce surcroît de subsistances, qu'on ne peut encore

(1) On ne pouvait pas s'imaginer que ces mesures atroces n'étaient que le résultat des affreuses combinaisons de Turreau.

(2) Elle ne tarda pas d'être livrée aux flammes.

(3) Quelles merveilles, et quels rebelles !...

calculer, offre à l'armée que je commande de très-grandes ressources. J'espère avoir aussi bientôt à vous offrir une collection assez intéressante de vases sacrés, d'ornemens d'église et autres effets d'or et d'argent que l'on a trouvés très-soigneusement cachés. J'ai recommandé qu'on étende une surveillance particulière sur les armes, et les recherches qu'on a faites à cet égard ont déjà eu quelque succès (1). Enfin, si mes intentions sont bien secondées, il n'existera plus dans la Vendée, sous quinze jours, ni maisons, ni subsistances, ni armes, ni habitans que ceux qui, cachés dans le fond des forêts, auront échappé aux plus scrupuleuses perquisitions; car, citoyens représentans, je dois vous observer que je désespère de pouvoir incendier les forêts; et, si vous n'adoptez la mesure indispensable et unique que je vais vous proposer, elles serviront long-temps d'asile impénétrable à un grand nombre de coquins. Il faut que tout ce qui existe de bois de haute futaie dans la Vendée soit abattu; on en peut faire la vente par adjudication, à charge de vider le pays dans un temps déterminé. Cette contrée ainsi découverte, la liberté des routes sera bientôt rétablie, et nos ennemis anéantis jusqu'au dernier.

» Je vous invite, citoyens représentans, à vous occuper au plus tôt de l'arrêté à prendre à cet égard, de la réorganisation des autorités constituées, des indemnités à accorder à ceux dont les habitations sont incendiées, à charge par eux d'aller habiter une autre contrée. Il faut qu'elle soit évacuée en entier par les hommes même qu'on croit révolutionnaires, et qui, peut-être, n'ont que le masque du patriotisme.

» Vous serez sans doute étonnés de ce qui reste encore à faire pour terminer une guerre que depuis long-temps on vous a présentée comme une chimère. Je sais combien il est défavorable pour moi d'avoir à combattre des ennemis dont on s'acharne à nier l'existence; mais je ne consulte point ma

---

(1) On désarmait les gardes nationales.

gloire; l'intérêt public, voilà mon guide. Quand j'aurai fait à ma patrie, dans le grade que j'occupe, le sacrifice de toutes mes facultés, je serai trop heureux, dût-on prononcer sur ma conduite un jugement défavorable.

» Encore un de pris dans nos filets : un nommé Datrehan, capitaine de cavalerie d'un corps de rebelles, sera demain fusillé par mes ordres, conjointement avec M. Meleux, notaire royal et apostolique de la paroisse de Jallais, dont le fils était trésorier de l'armée catholique, et qui lui-même avait coopéré de tout son pouvoir au succès de ses saintes armes : ils ont reconnu avoir fait partie des rebelles.

» Voilà, citoyens représentans, la troisième lettre que je vous écris sans obtenir de réponse. Je vous prie de vouloir bien me dire si vous approuvez mes dispositions, et m'instruire, *par un courrier extraordinaire*, des nouvelles mesures que vous adopteriez, afin que je m'y conforme aussitôt.

» Je ne puis que vous donner ici l'extrait de mes idées sur les opérations à faire dans la Vendée ; j'attends les représentans du peuple qu'il est indispensable d'envoyer pour leur en communiquer tous les détails (1). »

Du 25. = *Rabel, commissaire-ordonnateur*. (*Chollet.*)

« Les administrateurs du district t'ont fait part ce matin, général, du grand rassemblement de bestiaux qui refluaient autour de cette commune. Leur consommation ruinerait nos magasins et nous priverait des grandes ressources que nous avons trouvées, s'ils n'étaient point parqués dans les communes circonvoisines. Je te propose, en conséquence, d'excepter du brûlement celles dont l'état est ci-joint. (*Cinquante-deux métairies.*) Elles sont à une demi-lieue de Chollet, les plus éloignées à une lieue, et presque toutes propriétés nationales. Tu sais que souvent le succès de nos armes dépend des subsistances. »

---

(1) On remarque dans cette dépêche le même caractère de dissimulation qui règne dans toute la correspondance du général.

Du 25. = *Le président du district.* (*Chollet.*)

« Général, tes soldats, se disant républicains, se livrent à la débauche, à la dilapidation et à toutes les horreurs dont les cannibales ne sont pas même susceptibles. Le porteur de ma lettre te donnera tous les renseignemens que tu as droit d'attendre pour réprimer cette fureur destructive et punir les coupables (1). »

Les administrateurs du district. (*Bressuire.*)

« Citoyen général, la municipalité et la garde nationale de Moncoutant nous demandent de te rendre compte de leur conduite.

» Nous pouvons et devons t'assurer que les gardes nationales de Moncoutant, la Chapelle Saint-Laurent, la Forêt-sur-Sèvre et Cerizais, se sont, dans toutes les circonstances, comportées d'une manière digne des plus grands éloges.

» Ces bons républicains, craignant d'éprouver le sort que plusieurs patriotes, leurs voisins, éprouvent, et dans leurs personnes et dans leurs biens, te dépêchent quatre des leurs; ils espèrent de ta justice que tu sauras les distiuguer des ennemis de la république.

» Un particulier nous avertit qu'il a ouï dire que les brigands, réunis à Charette, comptent se battre du côté des Épesses le 27. »

Lefort, commandant de la place de Mortagne. (*Mortagne.*)

« Je te préviens, général, que les brigands étaient hier à Tiffauge. Un de leurs détachemens est même venu dans l'enclave du Longeron. Je ne saurais t'en désigner le nombre, les uns disent deux mille, les autres trois et quatre mille. »

---

(1) Turreau n'était point accoutumé à entendre un pareil langage, et la ruine de Chollet fut résolue.

Du 25. = *Le chef de brigade Malbrancq.* (*Mortagne.*)

« Un fort détachement de l'armée des brigands a paru hier au village de Tiffauge. Si je peux trouver un ou deux émissaires, je les emploîrai pour avoir des renseignemens positifs. »

Le général Amey. (*Aux Herbiers.*)

« On me rapporte que les brigands sont à Beaurepaire. Je veille sans cesse. Aussitôt que j'apprendrai quelque chose de nouveau, je t'en ferai part. »

La municipalité des Gardes au général Crouzat à Chemillé.

« Citoyen général, il résulte des renseignemens que nous avons pris, qu'il se fait un rassemblement considérable du côté de Jallais; notre républicanisme et l'intérêt public nous imposent l'obligation de vous en prévenir. Vous voudrez bien en instruire le général en chef (1). »

Colonne n°. 1er. (*La Châtaigneraie.*)

« Je te préviens que j'ai brûlé, dans ma route, deux maisons appartenant à des chefs de brigands. J'ai mis les subsistances que j'y ai trouvées entre les mains des officiers municipaux de Breuil-Barret.

» La garde nationale de Moncoutant, qui a servi plusieurs fois sous mes ordres, est venue à ma rencontre me demander, au nom de l'amitié que tu portes aux défenseurs de la patrie, d'exempter leur bourg des flammes. Il est à la connaissance de Duval et à la mienne, que ces braves républicains n'ont cessé de se battre contre les brigands. Ils ont même formé une petite cavalerie pour aller à la découverte; le fait est connu de toutes les autorités constituées de leur département. »

---

(1) Ainsi s'amoncelait l'orage qui devait bientôt éclater.

Du 25. = *Colonne* n°. 2. (*Cerizais.*)

« Le patriotisme que j'ai trouvé à Cerizais, une garde nationale fort bien établie, ayant passé la revue d'un commissaire, cela fait que je n'ai pas cru devoir le brûler. D'ailleurs j'y ai trouvé beaucoup de subsistances. Toutes les métairies, bourgs et villages qui avoisinent, vont passer aux flammes dans cette journée.

» J'oubliais de te dire que l'on *m'a arrêté* une dixaine de fanatiques qui se nomment eux-mêmes idolâtres : ces sortes d'idolâtres n'ont jamais voulu prendre les armes ni pour un parti, ni pour l'autre. Pour ne pas s'être décidés à un parti, ils iront *au quartier-général.*

» Ma colonne de gauche a l'ordre d'en faire autant sur les flancs, et de ne faire de grâce à qui que ce soit. Elle est à Montigny. »

Du même jour.

« Je continue toujours de faire enlever les subsistances et de brûler et de tuer tous ceux qui ont porté les armes contre nous; cela va bien, nous en tuons plus de cent par jour, enfin tous ceux que nous croyons nos ennemis. J'irai demain au soir coucher à la Pommeraie. J'attends tes ordres pour les mettre à exécution. »

Cololonne n°. 3. (*Maulevrier.*)

« Aujourd'hui je vais commencer à évacuer Isernay. J'y envoie toutes les charrettes, elles ne suffiront pas; mais on peut faire deux tours à Maulevrier où j'établis un dépôt, d'après l'approbation que tu as donnée à la proposition de Beaudesson. Le magasin de grains est établi dans l'église et celui des fourrages sous les halles, cela ne m'empêche pas d'incendier, vu qu'il n'y a pas de grandes communications.

» Pour le bien de la République, les Echaubrognes ne sont plus, il n'y reste pas une seule maison. On y a trouvé six vo-

lontaires assassinés et des fusils de munition. Rien n'a échappé à la vengeance nationale. Au moment où je t'écris, je fais fusiller quatorze femmes qui m'ont été dénoncées.

» Je te préviens que je n'ai ni meuniers ni boulangers pour les subsistances de la troupe ; ils sont tous en fuite. Le pain sera dû demain, et il n'y en a pas ici. »

Du 25. = *Colonne* n°. 3. (*Saint-Amand.*)

« J'ai donné des ordres pour qu'il soit chargé deux voitures de linge trouvé dans une cave. J'ai laissé sur mes derrières quantité de grains, mais j'ai pris le nom de toutes les métairies, et j'espère que tu m'enverras des voitures pour les faire enlever. Je n'ai rien de nouveau sur la position des brigands. »

Colonne n°. 5. (*Nevy*.)

» Je suis arrivé aujourd'hui au village de Nevy que j'ai trouvé incendié. Je n'ai point été inquiété dans ma route; mais j'ai appris par des femmes qui sont restées dans les maisons échappées aux flammes, qu'environ cinq cents brigands, partie armée de fusils, et l'autre de bâtons, étaient passés à Nevy deux heures avant mon arrivée. Il paraît qu'ils venaient d'un endroit nommé le Moulin des landes des Mauges, où s'est fait ce rassemblement.

Je ne dois pas te laisser ignorer qu'un bataillon de Maine-et-Loire, stationné à Sainte-Christine, distant d'une demi-lieue de Nevy, informé qu'il existait un rassemblement de brigands de ce côté, vint les attaquer le matin ; mais, malheureusement, il fut mis en déroute et obligé de se replier sur Chalonnes et Saint-Florent. Je ne sais ce qui a pu occasioner cette déroute, les apparences seules me portent à croire que le commandant de ce bataillon s'est maladroitement engagé dans un défilé que lui présentait le ruisseau du *Jeu*, où j'ai trouvé 4 à 5 volontaires tués à peu de distance.

» Avant de partir ce matin de la Jumelière, j'ai fait passer

au fil de la baïonnette environ vingt individus tant hommes que femmes, convaincus d'avoir participé aux troubles qui ont eu lieu dans ce département. De tous ceux qui composaient la municipalité, le maire seul est conservé, ayant été reconnu citoyen.

» En partant de la Jumelière, j'ai dirigé une colonne sur le village de Saint-Lezin, à laquelle j'ai attaché ***. Je lui avais donné l'ordre de le livrer aux flammes et de passer au fil de la baïonnette tous les habitans, ce qu'il m'a dit avoir ponctuellement exécuté. »

Du 25. = *Colonne* n°. 5. (*Chemillé.*)

« Il est de mon devoir, citoyen général, de t'informer de toutes mes découvertes. Tu trouveras ci-joint copie d'une lettre de la municipalité des Gardes, qui vient de m'être remise à l'instant; dans ta sagesse tu ordonneras ce qui te paraîtra convenable. Dans le moment où je t'écris, je fais incendier deux villages et quatre châteaux; je donne le même avis au général C... »

Colonne n°. 6. (*Chalonnes.*)

« Je m'étais rendu ce matin à Saint-Aubin, près Rochefort. Je comptais y mettre le feu, et à l'instant où je faisais des dispositions pour faire enlever les fourrages qui s'y trouvent, j'ai reçu l'avis que les brigands avaient attaqué et mis en déroute un bataillon à Sainte-Christine: alors j'ai renoncé à l'incendie de Saint-Aubin pour me porter dans cette partie. Les chemins étant impraticables, j'ai été obligé de marcher sur Chalonnes; là, d'après tous les renseignemens que j'ai pu prendre, j'ai eu la certitude que le bataillon de Saint-Georges, qui était à Sainte-Christine, a été attaqué et mis en fuite, après avoir perdu trois à quatre hommes et qu'il s'est retiré à Montjean.

» Demain à la pointe du jour, je marcherai droit à Sainte-

Christine où tu sais que je dois rester jusqu'à nouvel ordre. Je n'ai que six cent cinquante hommes, n'ayant pu tirer personne de Saint-Florent (1). Ainsi, tu vois que je n'ai pu former deux colonnes, mais seulement une faible.

» J'apprends à l'instant, par des femmes refugiées qui ont quitté Sainte-Christine à quatre heures ce soir, que les brigands qui y sont, ont à leur tête la Rochejacquelein et Stofflet; qu'ils ont une cavalerie nombreuse, la plupart avec des manteaux galonnés, et qu'elles ont vu la Rochejaquelein en habit bleu couvert de galons. »

Du 26. =*Dillon, au général en chef.* (*Pouzauge.*)

« Des commissaires du district de la Châtaigneraie et de notre commune se rendent près de toi pour obtenir de ta justice, s'il t'est possible, que la commune de Pouzauge, et quelques autres qui, à son exemple, se sont montrées constamment dans le sens de la révolution, soient exceptées de l'anathème qui paraît avoir été prononcé contre le département de la Vendée. Si ma prière pouvait ajouter aux représentations que l'on va te faire, je me croirais trop heureux d'avoir coopéré à un acte d'humanité qui, je suis sûr, est dans ton cœur.

» *Signé* Aristide DILLON, ci-devant curé du vieux Pouzauge et ex-constituant. »

« Le conseil général et la commission municipale du district de la Châtaigneraie, considérant qu'une colonne de l'armée de l'ouest est partie ce matin pour aller à Vouvant et l'incendier, quoique cette commune soit toujours restée fidèle à la loi, et même ait refusé de former un comité contre-

(1) Une grande partie de la troupe de Saint-Florent avait reçu l'ordre de se porter dans la basse Vendée, pour remplacer celle que l'on avait fait marcher sur Angers et Saumur.

révolutionnaire ; craignant que cette colonne ou toute autre n'en fasse autant dans l'étendue de ce district;

» Ont arrêté que les citoyens Gauly, administrateur, et Chaigneau, commissaire national, se transporteront par-devant les représentans du peuple et le citoyen Turreau, général en chef de l'armée de l'ouest à Chollet, afin de leur représenter qu'un très-grand nombre des habitans de ce district sont restés fidèles à la loi, et ont mieux aimé abandonner leurs foyers que de rester avec les rebelles ; que ceux qui y sont restés ne se sont réunis aux attroupemens qu'après que le pays a été envahi, et pour céder à la force et aux menaces ; que les citoyens réfugiés, organisés en gardes nationales, ont formé quatre compagnies franches de chasseurs qui combattent encore avec l'armée ; que les communes de ce district sont rentrées dans l'ordre et désirent la paix ; que les municipalités et les comités de surveillance sont en pleine activité ; que la première levée des jeunes gens partira aussitôt qu'on aura désigné le lieu de leur rassemblement ; que la levée des chevaux a été faite dans tous les cantons ; que les gardes nationales sont organisées dans presque toutes les communes; qu'elles témoignent la plus vive ardeur pour rétablir le calme; enfin, pour les inviter d'excepter, des mesures générales qu'on paraît prendre, les communes de ce district, déjà trop malheureuses et qui ont prouvé leur attachement à la constitution, en s'empressant de l'accepter aussitôt qu'elles ont été libres, et en acquittant la dette publique, puisque depuis environ deux mois que l'administration a repris ses fonctions, la recette du trésorier s'élève à près de quatre cent mille livres. »

Du 26. = *Colonne* n°. 1er. (*Vouvant.*)

« Je te préviens, général, que je suis arrivé à Vouvant, à deux heures après midi. Les chemins, qui sont très-mauvais, m'ôtent la liberté de remplir tous mes projets. J'ai été forcé, pour épargner les subsistances, de passer dans plusieurs mé-

tairies sans y mettre le feu. J'ai fait partir ce matin de la Châtaigneraie une colonne de trois cents hommes avec vingt gendarmes, pour fouiller la forêt de Chantemerle. Je serai demain à la Caillère, où j'attendrai tes ordres. »

Du 26. = *Colonne* n°. 2. (*Cerizais.*)

« Hier, j'ai parcouru tous les environs de Cerizais; j'ai fait brûler un château appartenant à Lescure et deux ou trois autres. La journée d'hier a coûté la vie à peut-être trois cents rebelles; de ce nombre se trouve un chevalier de Saint-Louis qui fuyait à cheval avec son domestique; je te fais passer sa décoration. Je pars sur les neuf heures pour parcourir les environs jusqu'à la Pommeraie où je bivouaquerai ce soir, et qui aura le même sort que les autres endroits où je passe; malheureusement il nous manque beaucoup de charrettes pour enlever tous les grains que nous trouvons.

» Il y a des citoyens qui se sont formés en gardes nationales, même soldées; faut-il les désarmer? J'attends tes ordres à ce sujet (1). »

Colonne n°. 3. (*Maulevrier.*)

« Un détachement de cent cinquante hommes, qui est resté à la Tessouale, a fait évacuer et incendier toutes les métairies qui sont sur la route de Saint-Laurent, où je dois me rendre demain, et où j'attendrai de nouveaux ordres. Pour ne pas perdre de temps, en attendant le détachement que tu m'annonces, je fais évacuer sept à huit métairies à l'entour de la ville, afin de les incendier. Je ne fais brûler, comme tu me l'as ordonné, que lorsque je suis assuré qu'il n'y a plus de subsistances. J'espère avoir ce soir plus de deux cents bœufs et vaches. Tous les bestiaux sont épars dans les champs.

» Hier, j'ai fait brûler tous les moulins que j'ai vus, puisque

(1) La réponse fut affirmative.

tous les meuniers et boulangers m'ont abandonné ; mais aucun de ceux que je rencontrerai n'échappera à ma vengeance.

» Aujourd'hui je peux faire brûler, sans courir de risque, les trois quarts de la ville, il ne faut pas tant de place pour un détachement de deux cents hommes.

» Malgré tous les soins que je me suis donnés, je n'ai pu faire évacuer encore toutes les métairies qui sont entre Maulevrier et les Échaubrognes. Il reste encore le bourg d'Isernay et les métairies auxquels on n'a pas touché, encore plus riches, dit-on, que les Échaubrognes. En conséquence, je donnerai au détachement des renseignemens et des ordres à ce sujet, comme tu me le marques. »

Du 26. = *Colonne* n°. 3. (*Aux Épesses*.)

« Je suis arrivé aux Épesses à cinq heures du soir. J'ai fait assembler les officiers municipaux pour me faire donner des renseignemens sur la position des brigands ; ils ne la savent pas positivement, mais ils ont dit qu'ils les croyaient aux Herbiers. J'ai requis la municipalité de me faire cuire du pain ; nous avons quantité de farine et point de voitures. Je n'ai besoin de rien pour la nourriture, mais les soldats sont nus et sans souliers. »

Colonne n°. 5. (*Jallais*.)

« Je ne suis pas plus tôt arrivé à Jallais, citoyen général, que je m'occupe de te rendre compte de ce qui m'est arrivé en route, de même qu'au général ***. C'est avec regret que je t'apprends que nous n'avons rien vu ni rencontré, malgré que nous ayons l'un et l'autre traqué tout ce qui en était susceptible.

» L'ordre que tu as envoyé à *** ainsi qu'à moi (1), était

(1) Cet ordre était une suite des renseignemens donnés par la municipalité des Gardes.

trop impératif pour ne pas recevoir sur-le-champ son exécution, d'autant plus que le salut public paraissait pouvoir être compromis, si nous eussions apporté la moindre négligence ; mais je ne puis m'empêcher de convenir que je vois dans la conduite de la municipalité des Gardes la plus infâme trahison, puisqu'il est vrai qu'elle ne t'a donné connaissance d'un prétendu rassemblement considérable de brigands, du côté de Jallais, que pour protéger la trouée des cinq cents scélérats dont je t'ai parlé dans ma dernière lettre. J'ai sur-le-champ instruit *** de ton ordre, afin qu'il se mette en mesure.

» Je crois qu'il serait important de faire arrêter la municipalité des Gardes, qui pourrait, toute criminelle qu'elle est, nous donner des renseignemens utiles (1). »

Du 26. = *Colonne* n°. 5. (*Au May*.)

« J'ai cru devoir, citoyen général, exécuter ton ordre de cette nuit. J'ai suivi la route que tu m'avais indiquée et sur mon passage, depuis Chemillé jusqu'à Jallais où je suis arrivé à une heure, j'ai fait fouiller villages, bois, landes, genêts, sans rencontrer de brigands. J'ai vu à Jallais, le général ***, à qui j'ai fait mon rapport.

» Je suis établi ici militairement et dans la plus grande surveillance, en attendant tes ordres. Je n'ai pas manqué de faire désarmer tous les bourgs et villages par où j'ai passé.

» Comme j'achevais ma lettre, je reçois un billet de ton premier secrétaire Courtin qui me prévient que tu as envoyé six cents hommes d'infanterie et cinquante chevaux pour reprendre Chemillé. »

---

(1) Les renseignemens donnés par le prêtre Thubert et par la municipalité des Gardes étaient exacts; mais les généraux ne connaissaient ni le pays, ni le genre de guerre de la Vendée.

Du 27. = *Rivaud, chef de l'état major de la colonne du Nord. (Chollet.)*

« Je te préviens, général, que les deux battaillons, partis hier pour Chemillé, viennent de rentrer à l'instant. Ils n'ont trouvé, à leur arrivée à Chemillé, ni ennemis, ni habitans, ni troupe pour le garder, mais beaucoup de désordre. Le commandant craint fort que les troupes qui y sont rentrées ne gardent pas ce poste, s'il est attaqué de nouveau ; car elles étaient si épouvantées, qu'à peine la présence de nos soldats pouvait calmer leur terreur. Quelques habitans, qui sont revenus dans le village, ont remis au commandant de ce détachement, quatorze livres d'argenterie qu'ils ont soustraite aux brigands. Je te prie d'indiquer le lieu où cette argenterie doit être déposée. »

Chaud, chef de bataillon du soixante-septième de ligne. (Chemillé.)

« Je n'ai pu arriver à Chemillé qu'à dix heures et demie du soir. Les brigands sont partis d'ici hier à quatre heures, ils pouvaient être au nombre de cinq à six cents, dont trente à cheval. Ils ont pris la route de Vezin, à ce que m'ont dit quelques paysans et des femmes ; ils ont pillé tous les fourgons de l'état-major et emmené les chevaux. Ils ont de même pillé les vivres des autres fourgons. Les voitures de grains sont encore chargées, mais il n'y a point de chevaux pour les enlever. J'attends tes ordres »

Badin, commandant la place de Vihiers. (Vihiers.)

« Je te préviens, citoyen général, qu'il y a ici un convoi considérable de pain et eau-de-vie destiné pour Chollet. La grande route n'étant pas sûre, je l'ai fait rester à Vihiers. Je n'ai ici que deux cents volontaires et huit gendarmes ; tu vois qu'avec si peu de forces, il m'est impossible de me dégarnir ;

je te prie de vouloir bien envoyer un détachement qui servira d'escorte à ce convoi. J'attends tes ordres. »

Du 27. =*Le commandant de la place de Chollet.* (*Chollet.*)

« Je t'envoie, général, un citoyen dont le patriotisme est reconnu, il est maire du Bourg de Mallièvre. Son village s'est conservé patriote au milieu des brigands.

» Le général ***, à son passage, a brûlé et incendié toutes les maisons de Mallièvre, à l'exception de celle de la municipalité et de la sienne. Elle sont maintenant le refuge de trois cents individus, dont cinquante hommes.

» Vingt-cinq jeunes gens de première réquisition sont disposés à partir pour la défense de la république, au premier ordre que tu leur en donneras.

» Ce bon citoyen va se présenter à toi, général, pour te faire part de sa sollicitude pour ces malheureux individus, qui, à la lueur des flammes de leurs maisons, criaient *vive la république*. Il va te demander une solution à ses inquiétudes. Où se réfugieront ces malheureux individus? Resteront-ils dans leur village incendié? ils le préfèrent. Donne-leur, général, une autorisation pour y rester. D'ailleurs, le maire répond sur sa tête du patriotisme de tous. Il te dira aussi que sa maison est l'entrepôt d'une grande quantité de grains; il ne leur manque que des charrois pour les faire parvenir à Chollet. »

Le comité de surveillance. (*Chollet*).

« Nous te prions de nous dire, citoyen général, si tu te charges des prisonniers qui sont actuellement dans la maison d'arrêt de cette ville, ou si nous devons continuer nos opérations pour envoyer les coupables à la commission militaire, ainsi que nous y sommes invités par cette commission. Dans ce dernier cas, tu voudras bien nous faire remettre l'état de ceux que ta troupe conduira dans les prisons. »

Du 27. = *Colonne* n°. 1er. (*La Caillère*).

« Je te préviens que je suis arrivé ici à cinq heures du soir. Je n'ai pu rien brûler, en me rendant de Vouvant à la Caillère. J'ai fait cerner un village où je savais qu'il y avait quinze brigands armés, ils ont été tués. J'ai pris dans un ci-devant château cinq jumens que je fais partir pour Niort où j'ai envoyé ce matin douze charretées de blé. »

Colonne n°. 2. (*La Pommeraie.*)

« Je suis arrivé ici hier soir. J'ai parcouru les différents endroits, j'ai brûlé et cassé la tête à l'ordinaire. Ma colonne de gauche est à Saint-Memin ; nous nous rendrons ce soir, l'une à Pouzauge et l'autre à la Flocelière. J'ai donné, à la tête de ma colonne, lecture de ta lettre qui défend le pillage (1). Plusieurs soldats m'ont rapporté des fusils de munition et de chasse, je les ai récompensés. »

Même colonne. (*La Flocelière.*)

« Ma troupe arrive ici toute mouillée. Nous avons continué à mettre le feu dans différens endroits. Comme tu m'as recommandé de faire rentrer tout l'argent et l'argenterie qui se trouveraient dans ce maudit pays, j'ai appris que les hussards avaient une somme de mille quatre cent treize francs, confiée à un officier. J'ai fait rentrer cette somme, et je te la fais passer par un officier d'hussards, avec un petit ciboire qui a été trouvé.

» J'avais prévu ta façon de penser sur le désarmement des gardes nationaux du pays, je l'ai fait, et j'ai envoyé les fusils à Bressuire. Me voilà rendu au lieu de ma destination ; j'attends tes ordres pour les mettre à exécution. »

Colonne n°. 3. (*Maulevrier.*)

« La tête de ma colonne était déjà sur la route de Saint-

---

(1) N'est-ce pas une dérision ?

Laurent, lorsque ta lettre, qui m'annonçait la position de l'ennemi, m'a été remise. Le détachement que tu m'as envoyé pour garder les magasins, n'étant que de deux cents hommes, dont la moitié sans armes, j'ai jugé que j'étais obligé de faire rétrograder ma troupe. J'ai été prendre une position sur les routes de Vezin et de Chemillé. J'ai de suite envoyé un piquet de cavalerie à la découverte. A peine arrivé dans les landes Genty, il a aperçu l'ennemi et l'a débusqué. Voyant l'ennemi rentré dans le bois et ne connaissant pas sa force, il s'est replié sur la colonne que j'ai fait avancer jusqu'à la lande où j'ai pris position. Un détachement du soixante-dix-septième, envoyé en avant, a reconnu le bivouac des brigands dans le bois à côté de la lande; il a pris dix-huit chevaux que tu recevras demain matin. Le bois a été fouillé, les brigands n'ont pas paru, leur corps-de-garde a été brûlé; mais je ne puis te dire leur direction.

» Voici une preuve de leur scélératesse : on a trouvé dans leur bivouac le père et le fils massacrés, attachés l'un à l'autre.

» Ceci ne m'a pas empêché de faire l'enlèvement des grains, quoique tous les coquins de préposés soient partis. J'ose assurer que si j'avais quitté Maulevrier, l'ennemi aurait égorgé le détachement de deux cents hommes, car il est instruit de tous nos mouvemens, aussi je fais tuer tout ce que je rencontre. »

Du 27. = *Colonne* n°. 5. (*Jallais.*)

« Dans le cours de la journée, je me suis occupé de fouiller, ainsi que tu me l'as ordonné, les environs de Jallais Quatre détachemens de cinquante homme chacun, auxquels j'avais attaché des officiers de mon état-major, ont tout parcouru.

» J'avais ordonné de passer au fil de la baïonnette tous les scélérats qu'on aurait pu rencontrer, et de brûler les hameaux et métairies qui avoisinent Jallais; mes ordres ont été ponctuellement exécutés, et dans ce moment quarante métairies éclairent la campagne.

» D'après le compte qui m'a été rendu, il paraît qu'il n'existe aucun rassemblement autour de moi, et même peu d'habitans, car il n'y en a eu qu'une dixaine de tués. Il n'en est pas de même des bestiaux, car cette battue m'en a procuré au moins deux cents que je vais faire filer sur les derrières.

» Je ne dois pas te laisser ignorer qu'un de mes détachemens a été jusqu'au village de Beaupreau que j'avais désigné pour être incendié; mais l'officier chargé de cette expédition m'a rendu compte qu'un bataillon de volontaires de la première réquisition y tenait garnison. Ce bataillon fait partie de la garnison de Saint-Florent. Mes cinquante hommes, ayant été pris pour des rebelles, ont mis les avant-postes en fuite et la garnison en déroute; ainsi, juge comme mon front serait bien gardé, si je ne commandais pas d'excellentes troupes.

» J'apprends que le général Jacob est arrivé à Angers, je lui donne l'ordre de me rejoindre, attendu qu'il peut m'être d'une grande utilité. »

Du 27. = *Le général* [illegible]*t*. (*Au May*.)

« Je dois te rendre compte, citoyen général, de la pénurie dans laquelle je me trouve pour procurer du pain à ma troupe. J'ai eu toutes les peines du mon[illegible] au moyen d'une réquisition à la municipalité, à faire f[illegible]ir la subsistance pour aujourd'hui. Tu as dû apprendre [illegible] nos vivres ont été pillés à Chemillé. Je te prie de donner [illegible]rdres en conséquence.

» Il n'y a rien de nouveau [illegible] nos environs, je les fais fouiller par des patrouilles qu[illegible]nt pas encore rentrées. »

Colonne n°. 6. (*Bivouac de* [illegible] *Laurent de la plaine*.)

« D'après l'avis du général *[illegible] m'annonce qu'il vient de recevoir de toi l'ordre de se re[illegible]e suite à Jallais, vu mon peu de monde, puisque je n'ai p[illegible]q cents hommes armés de fusils, vu l'éloignement de la co[illegible]e de ***, et ne tirant aucun secours de Saint-Florent, je me[illegible] décidé à donner soixante

cartouches par homme, et j'ai laissé à Chalonnes les voitures qui me suivaient. Je n'ai pu me rendre qu'à Saint-Laurent où je suis encore bivouaqué, n'ayant pu partir de Chalonnes qu'à onze heures et demie faute de pain, et qu'il a fallu attendre que la municipalité ait fait boulanger. Au moment où je t'écris, je suis dans le même cas, le pain n'arrive pas ; il est huit heures du matin, les soldats ont passé une nuit détestable, ainsi juge comment on peut exécuter tes ordres avec autant d'entraves. Je vais, aussitôt le pain reçu, si cependant il arrive, me rendre à Sainte-Christine où j'attendrai tes ordres.

» Les bois ne peuvent brûler à cause de la pluie. Il est étonnant combien je trouve de foin et de blé, que je ne puis faire enlever faute de voitures, aussi ne brûle-t-on pas les maisons qui en sont fournies. »

Du 27. = *Même colonne.* (*Sainte-Christine.*)

« Je n'ai pas voulu m[illegible]sevelir au village de Sainte-Christine où je pourrais êtr[illegible]ris. Je me suis établi au ci-devant château du Planti q[illegible]été brûlé; mais il reste encore quelques granges qui peuvent mettre à l'abri la moitié de mes soldats, de façon que [illegible] moitié seulement est au bivouac. Au moins j'ai tout mon m[illegible]de sous la main.

» Je vais demain, et e[illegible]tendant de nouveaux ordres de toi, brûler tout ce que j[illegible]rrai dans les environs; quant à Saint-Laurent, il n'y ex[illegible]us une maison.

» Il m'a été de tout[illegible]possibilité de faire enlever les grains et les fourrages, [illegible] ne rencontre presque pas un homme dans les fermes.

» Je viens de faire fu[illegible]le[illegible]deux femmes dont une était comtesse, je ne me rapp[illegible]s son nom.

» J'apprends à l'insta[illegible] il est huit heures du soir, que les métayers de Saint-Q[illegible], requis pour venir à Sainte-Christine, ont refusé d[illegible]her, parce que Larochejaquelein leur a fait dire qu'il [illegible] aujourd'hui tous ceux qui au-

ront marché pour la république ; ainsi, tu vois qu'il est essentiel que tu fasses renforcer ma colonne. »

Du 27. = *Le général Bard.* (*Chantonnay.*)

« L'adjudant-général Cortez te fera connaître les postes importans que je fais occuper. Si tu me retires encore six cents hommes, comme tu me le marques, je te préviens que le poste ne sera pas tenable. Les rassemblemens se grossissent journellement ; des volontaires viennent d'être égorgés entre Saint-Fulgent et Saint-Vincent, et je m'attends à chaque minute à être attaqué. J'ai été obligé d'envoyer trois cents hommes au port de la Claye, poste très-important qui a été abandonné par les jeunes gens de la nouvelle levée. Cortez, qui connaît tout ce pays-là, te fera sentir l'importance qu'il y a à conserver les postes établis. Je n'ai que deux mille hommes pour garder sept postes.

» J'ai été instruit hier, par le commandant de la Roche-sur-Yon, que les brigands s'étaient emparé d'Aizenay qui n'était défendu que par des jeunes gens de la nouvelle levée. Le commandant, qui était à Aizenay lorsque les brigands s'y sont présentés, m'annonce à l'instant qu'ils étaient très-nombreux, et qu'ils ne s'y sont pas arrêtés long-temps. »

Du 28. = *Lefort, commandant la place.* (*Mortagne.*)

« Le rapport que je viens de recevoir m'apprend que les brigands ont envoyé un détachement de Tiffauge au Longeron où il est arrivé à trois heures du soir. J'ai fait porter de ce côté-là une patrouille pour éclairer le pays. Je te prie de m'envoyer des ordres pour faire fortifier les remparts de la place. J'ai reçu verbalement, du général Amey, l'ordre de mettre la ville en état de siége ; j'ai déjà commencé, mais je n'ose continuer sans ordre de mes chefs. »

Le genéral Amey. (*Aux Herbiers.*)

« Les soldats de ma brigade sont dans un dénûment absolu

de souliers et de vêtemens, et le nombre des malades augmente journellement. La découverte que j'ai envoyée hier matin sur la route de Bazoges, a essuyé quelques coups de fusil qui n'ont blessé personne. Une forte patrouille que j'ai envoyée sur les lieux n'a rien découvert. »

Du 28. — *Le général Haxo.* (*Machecoul.*)

« Je viens de recevoir ta lettre du 26. D'après ce que tu me dis, je m'arrête à croire que le mouvement général des colonnes que tu as disposées s'effectuera le 30; en conséquence, je me conformerai à ce qui me concerne.

» Les postes de Legé et d'Aizenay ont éprouvé depuis quelques jours de petits échecs. Un convoi de blé, parti du premier de ces postes pour se rendre à Nantes, a été attaqué dans sa route; dix hommes de l'escorte ont été tués ou blessés. Le second poste a été forcé, et l'ennemi s'en est emparé momentanément. C'est à l'impéritie des commandans de ces deux cantonnemens que nous sommes redevables de ces deux événemens. Voulant porter remède à un mal aussi préjudiciable au bien de la république, je te propose, pour commandant temporaire du poste important de Legé, le citoyen Ducasse, capitaine au trente-neuvième régiment, dont les talens militaires et le civisme me sont particulièrement connus.

» Depuis ma dernière lettre, six chefs ont été détruits, savoir : cinq de l'armée de la Cathelinière; le sixième appelé Quedrau, aide-de-camp de Charette, a été fusillé ce matin à Machecoul.

» Je partirai après-demain, 30, pour aller coucher à Nantes, et le lendemain à Montaigu, pour me réunir à toi. »

Colonne n°. 1er. (*La Caillère.*)

« J'ai fait entourer aujourd'hui le ci-devant château de Saint-Sulpice où s'étaient réfugiés dix-huit brigands qui ont mordu la poussière. Je n'ai pu faire ôter que les grains; le

feu a été mis au château, à l'exception des granges où sont les fourrages. Je manque de charrettes pour faire enlever les effets que je fais ôter des maisons que je brûle.

» Je cernerai demain matin le bourg de Bazoges habité par des brigands qui sont de retour de l'armée de Charette; j'espère qu'ils ne m'échapperont pas. »

Du 28. = *Colonne* n°. 3. (*Maulevrier*.)

« Je te préviens que j'ai fait éclairer ce matin les routes de Vezin et d'Argenton. Mes patrouilles n'étant pas encore rentrées, je ne puis te donner aucune nouvelle sur la marche des brigands. Je t'annonce que je n'ai plus que pour un jour de pain et de farine. »

Colonne n°. 3. (*Aux Épesses*.)

« Je suis instruit par des préposés que les soldats sortent de Chollet et pillent les voitures avant qu'elles n'arrivent.

» Deux soldats ont trouvé dans le tronc d'un arbre un prêtre non assermenté; je l'ai fait fusiller. Il avait sur lui quinze louis, tant en or qu'en assignats, et une montre d'or. J'ai donné aux deux volontaires, pour récompense, cent livres : je suis porteur du reste.

» Je te fais passer deux voitures : dans l'une, vingt-deux fusils et du grain; dans l'autre, un coffre renfermant soixante-trois pièces, tant d'église que linge, plus une croix d'argent doré. Je fais escorter le tout par quatre gendarmes. »

Le général Crouzat. (*Au May*.)

« Je m'empresse de t'envoyer, citoyen général, le rapport de deux émissaires que j'ai mis en campagne aujourd'hui, l'un sur la Romagne et l'autre sur Trémentine, pour découvrir la trace de l'ennemi. En conséquence, j'ai fait doubler les postes; toute ma troupe est sur le plus grand *qui vive*.

» Permets-moi une observation : tu peux bien être assuré

que moi et ma troupe nous sommes disposés à opposer à l'ennemi la plus vigoureuse résistance; mais, comme il faut tout prévoir, permets-moi de te demander sur quel point je devrais faire ma retraite, si, ce que je ne prévois pas, j'y étais forcé par des forces supérieures. Serait-ce sur Chollet? serait-ce sur Jallais? J'attends ta réponse. »

Du 28. = *Extrait des rapports des Émissaires.*

« L'ennemi est au Longeron, on n'en sait pas le nombre; mais on assure qu'il doit attaquer Mortagne aujourd'hui ou demain.

» Les brigands, commandés par la Rochejaquelein et Stofflet, étaient dans le bourg de Trémentine sur les deux heures après midi. Ils étaient près de se mettre en marche, mais on ignore sur quel point ils devaient se porter. »

Colonne n°. 6. (*Sainte-Christine.*)

« Je reçois à l'instant ta lettre; elle me met cruellement dans l'embarras. Tu me dis : « Je te prie, au reçu de cette » lettre, *de partir de Jallais* avec la troupe que tu comman- » des, et de te rendre ici. Comme tu peux marcher plus vite » que ta troupe, et que j'ai besoin de conférer avec toi, tu te » rendras de suite à Chollet, en laissant l'ordre à ta troupe » de s'y rendre demain. »

« Tu sais que, d'après ton premier ordre de marche, je ne dois point être à Jallais, mais bien à Sainte-Christine. Je crains que cet ordre ne soit pour le général *** qui est à Jallais; et ce qui me le fait présumer encore davantage, c'est qu'il est bien impossible que ma troupe se rende à Chollet en un jour. Je te prie donc de me faire savoir sur-le-champ ce que je dois faire; je suis prêt à exécuter le moindre de tes ordres.

» Il m'a été impossible d'incendier les métairies des environs d'ici. Il n'y a presque plus d'hommes pour conduire les

voitures employées au transport des subsistances. Il y a dans les communes environnantes du foin et autres fourrages pour nourrir pendant six mois tous les chevaux de l'armée de l'ouest; et si l'on ne prend pas de grandes mesures, il faut deux mois pour enlever le tout. »

Du 29. = *Richard, commandant la place de* (*Chemillé.*)

« Citoyen général, la garde de la ville de Chemillé nécessitant un service des plus rigoureux, nous t'exposons, au nom de la garnison, qu'il n'est pas possible de la tenir plus longtemps avec aussi peu de monde (1). Un autre motif non moins puissant nous oblige à réclamer de toi une augmentation de forces ou notre changement, c'est que tous les malheureux volontaires sont absolument dénués de chaussures et de vêtemens, et, dans ce triste état, obligés de bivouaquer jour et nuit depuis huit jours pour se garder. Chaque jour nous avons quantité d'hommes qui partent pour les hôpitaux. Sois certain que nul autre motif que celui de l'humanité ne nous dicte la présente (2). »

Martin, agent national près le district de (*Saint-Florent.*)

« Citoyen général, tu as *la mission* (3) d'incendier les repaires des brigands, mais du moins que l'habitation ou la commune du patriote demeure dans son intégrité.

» Tu as vraisemblablement quelques communes à conserver, c'est le secret de *ta mission*; je n'ai point l'indiscrétion de vouloir le pénétrer : permets-moi seulement de te représen-

---

(1) Pendant son séjour à Chollet, le général en chef a toujours gardé près de lui cinq à six mille hommes de la colonne du nord, sans les faire agir au dehors.

(2) Ce commandant fut destitué et dégradé plus tard pour l'affaire de Chemillé : ce fut là tout ce qu'il obtint du général.

(3) On ne pouvait pas penser que le général ne tenait cette mission que de lui-même.

ter que s'il est une commune qui doit rester intacte, c'est celle de *Montrevault*. L'administration t'a écrit en nom collectif pour te prier de la conserver.

» Excuse, citoyen général, un homme qui aime le lieu de sa naissance avec enthousiasme, mais qui est encore infiniment plus amoureux de sa patrie, pour laquelle aucun sacrifice ne lui coûtera. »

Du 29. = *Le général Legros*. (*Saint-Florent*.)

« Je m'empresse de te donner avis que je viens de recevoir de Chantoceaux des nouvelles qui m'annoncent que l'ennemi se rassemble en grand nombre à la Boissière. Les habitans de cette contrée se replient déjà sur Landemont. J'attends des renseignemens plus positifs pour te les faire passer. »

Colonne n°. 3. (*Aux Épesses*.)

« Les boulangers ne peuvent pas me fournir le pain nécessaire pour ma troupe. Je te prie de m'en faire passer deux mille rations pour me mettre en avance. Je n'ai rien de nouveau sur la position de l'ennemi. »

Colonne n°. 3. (*Maulevrier*.)

« Hier, vers une heure après midi, mes postes avancés sur les routes d'Argenton et de Vezin ont entendu battre la charge; j'en ai été instruit aussitôt, et je suis allé prendre position sur la route de Vezin, mais on n'a rien découvert (1).

» Ce matin, à la réception de ta lettre, j'ai fait battre la générale, et je me mets en marche à sept heures pour fouiller la forêt de Vezin, conformément à tes ordres.

» Je n'ai reçu de pain que pour la distribution d'aujour-

---

(1) C'est dans ce moment, le 28, que la Rochejaquelein fut tué par un volontaire qu'il poursuivait. (Voir la lettre de Poché, commandant la place de Chollet, du 21 février, au général en chef.)

d'hui, il sera dû demain; je t'en préviens, afin que tu donnes des ordres en conséquence. »

Du 29. = *Colonne* n°. 2. (*La Flocelière.*)

« La journée d'hier s'est passée à faire des patrouilles et à brûler des métairies où il n'y avait pas de subsistances. Il y a eu une vingtaine de brigands fusillés. J'exécute les ordres que tu me donnes le plus exactement possible.

» J'ai été hier à Pouzauge visiter ma colonne de gauche. J'ai recommandé de détruire tous les moulins à eau et à vent, c'est le moyen d'ôter les subsistances à ceux qui peuvent nous échapper. Mes deux colonnes manquent de souliers.

» Je reçois à l'instant ta lettre. Tu me dis que les ennemis se grossissent; je l'ai pensé en fouillant les bois et les métairies où l'on ne trouve plus personne. Tous ces scélérats-là sont absens, je crois bien qu'ils vont se réunir à quelque colonne de brigands.

» Suivant tes ordres, je vais réunir la colonne de *** à Pouzauge, je la couperai en deux; j'en prendrai la moitié, et l'autre moitié sera attachée à ma seconde colonne qui restera à Pouzauge jusqu'à nouvel ordre.

» J'arrive du Boupère où j'ai désarmé une garde nationale qui avait une soixantaine de bons fusils que je vais faire filer sur Bressuire. Je n'ai rien de nouveau sur la position des brigands. »

Colonne n°. 5. (*Jallais.*)

« Ce matin, à sept heures, j'ai été à la découverte à une demi-lieue de Jallais sur la route Chemillé et autres adjacentes. Je n'ai rien trouvé. J'ignore où ces scélérats-là se retirent. On vient de m'amener deux brigands; ils n'ont voulu rien me déclarer, alors j'ai prononcé.... *la mort.*

» Je te préviens que bientôt notre troupe va manquer de pain, s'il n'en arrive pas. »

Du 29. = *Le général Crouzat.* (*Au May.*)

« Ma troupe a été sous les armes depuis six heures du matin jusqu'à la nuit. Je lui ai fait prendre position à l'embranchement du chemin de Jallais et de Chemillé. J'étais avec elle pendant que l'adjudant-général Levasseur gardait le bourg du May avec trois cents hommes : tout a été tranquille.

» J'avais donné l'ordre au détachement de cent hommes, envoyé à Saint-Macaire, de rentrer ; l'ordonnance est arrivée au moment où le poste a été attaqué par une troupe de brigands dont le nombre paraît être de huit cents à mille hommes. Le détachement a été mis en déroute à mon très-grand regret, et s'est sauvé de côté et d'autre. Il y en a plus de soixante de rentrés, et j'espère qu'il en rentrera encore ; il en arrive à chaque instant. »

Le général Moulin. (*Sainte-Christine.*)

« Je reçois à l'instant ta lettre ; je fais battre la générale, et je me mets en marche pour t'aller rejoindre. J'espère avoir le plaisir de t'embrasser ce soir. »

Du 30. = *Poché, commandant la place.* (*Chollet.*)

« Je viens d'être averti, mon général, que le dépôt du bétail est au pillage : les soldats y tuent et démembrent les vaches et moutons. La garde semble les autoriser par son silence, et le dépositaire est sans force pour réprimer ces excès. Ils ont l'impudeur d'y faire une espèce d'encan public à trois livres le mouton. Les intérêts de la république et la discipline souffrent également de ce désordre. Je te le fais savoir pour que tu puisses y apporter de promptes mesures. »

L'administration du directoire du district. (*Chollet.*)

« Tu ne dois pas être étonné, citoyen général, que les effets d'argenterie venant de la commune du Longeron aient été déposés à l'administration, puisque c'est par son ordre

que les commissaires municipaux du Longeron les lui ont remis. L'intention du directoire était de réunir la plus grande quantité d'argenterie qu'il pourrait, pour en faire l'envoi à la Convention; mais, comme peu importe de quelle manière ces matières lui soient adressées, pourvu qu'elles parviennent à la trésorerie nationale, nous consentons volontiers que l'on te remette les objets que tu réclames, sous ton récépissé que nous enverrons à la Convention avec les autres objets d'argenterie qui nous restent. »

Du 30. = *La municipalité.* (*Coron.*)

« La municipalité, accablée de travail pour fournir l'étape et le logement aux troupes de la république, n'ayant aucune force pour la défendre, se trouve dans le plus grand danger. Nous vous invitons donc, citoyen général, à nous protéger dans nos fonctions que nous remplissons avec zèle, sans cela nous serons forcés de les abandonner. »

Rivaud, chef de l'état-major de la colonne du nord. (*Chollet.*)

« Je te préviens, général, que la division du nord a des bataillons qui ont jusqu'à cent vingt hommes qui ne peuvent pas être utiles, malgré leur bonne volonté, parce qu'ils n'ont pas de fusils, étant rentrés des hôpitaux sans armes. Le mauvais temps nous a aussi mis absolument sans souliers. Fais donc en sorte de pourvoir à leurs besoins, et de les mettre à même de rendre à la république les services qu'ils lui doivent. »

Le général Commaire. (*Saumur.*)

« Il y a à Saumur beaucoup de troupes non armées et qu'on pourrait faire filer sur les derrières; j'attends tes ordres.

» Donne-moi des nouvelles de l'armée : chaque jour on m'en demande; je ne puis rien répondre, je ne sais rien que verbalement (1). »

(1) Turreau voulait que toutes ses opérations fussent ensevelies dans le silence.

Du 30. = *Lefort, commandant la place.* (*Mortagne.*)

« Je viens d'apprendre que les brigands ont passé cette nuit entre la Verrie et les Herbiers, au nombre de trois cents. Ils sont actuellement à Chambretaud, à moins qu'ils n'en soient partis ce matin. »

Colonne n°. 2. (*La Flocelière.*)

« Je reçois à huit heures du soir ton ordre de me rendre demain à Saint-Fulgent ; mais j'aurai bien de la peine à y arriver, ayant six grandes mortelles lieues à faire. Je laisse dans le pays que je quitte quantité de grains, fourrages, bestiaux, etc. Il n'y a pas assez de charrettes pour les enlever, et il est impossible d'en trouver dans le pays, toutes les métairies étant brûlées. Je me rendrai donc au lieu de ma destination.

» Je te préviens que, la colonne de *** ne m'ayant pas rejoint, la mienne ne se monte qu'à six cents et quelques volontaires ; ma seconde colonne étant aux Essarts sera à trois lieues de moi. Si je te fais cette observation, c'est que tu me marques que nous devons tenir nos troupes en masse, les brigands se grossissant. Nous serons bien loin l'un de l'autre et nous ne serons pas dans le cas de nous prêter secours. »

Colonne n°. 1er. (*La Caillère.*)

« L'ordre que tu me donnes de me rendre à Pouzauge, va m'empêcher de purger totalement ce pays. Si tu pouvais me laisser quelques jours à la Caillère, j'aurais le temps de tout brûler. Je ne peux pas abandonner tout d'un coup les subsistances que j'ai ici ; cependant si, malgré ces observations, tu crois que ma colonne soit plus utile à Pouzauge que là où elle est cantonnée, je partirai de suite : j'attends ta réponse. »

Le général Crouzat. (*Au May.*)

« Je vois avec beaucoup de chagrin, citoyen général, que

tu as désapprouvé le détachement de cent hommes que j'avais envoyé à Saint-Macaire, à la demande cette commune, dans laquelle la république avait des magasins de grains à conserver. Au départ de ce détachement, une ordonnance est partie pour t'en rendre compte. Je serais bien fâché d'entreprendre rien contre les ordres et les dispositions de mes chefs (1). Le désir de concourir à la conservation des magasins dont j'avais eu avis, m'a décidé à faire partir le détachement qui, à la vérité, a éprouvé un échec qui me fait beaucoup de peine; mais aussi les brigands n'ont fait que passer dans Saint-Macaire, et les magasins ont été conservés. Quoi qu'il en soit, je t'envoie fidèlement le rapport qui vient de m'être remis par le chef de bataillon qui commandait le détachement. »

Extrait du rapport du chef de bataillon Dreulhe.

« Chargé par le général Crouzat de me rendre à Saint-Macaire avec cent hommes de mon bataillon, à l'effet de protéger les grains et les fourrages qui s'y trouvaient en très-grande quantité, j'y suis arrivé le 28 à trois heures après midi, et je me suis bientôt aperçu que je me trouvais parmi des amis de la république.

» Ce matin 29, sur le bruit répandu que des brigands rôdaient dans les environs de Saint-Macaire, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'aller à la découverte avec une partie de mon détachement, l'autre restant employée au service de la place. Environ une heure après ma sortie, j'ai entendu le bruit de la mousqueterie vers Saint-Macaire, je m'y suis rendu de suite. A peu de distance du village, j'ai rencontré les brigands réfugiés dans un bois; j'ai remarqué qu'ils étaient en assez grand nombre, dont vingt cavaliers, et que beaucoup

---

(1) Le général Turreau ne voulait pas que la troupe fît d'autres mouvemens que ceux qu'il ordonnait, ce qui laissait aux chefs vendéens toute latitude pour agir.

de femmes se trouvaient parmi eux. Ils ont fait feu sur ma patrouille; j'ai fait riposter, et j'ai effectué ma retraite sur Saint-Macaire où je croyais trouver les hommes au poste que j'avais établi. J'ai appris que ces hommes avaient été attaqués par six cents brigands, mais qu'ils s'étaient battus, quoiqu'en petit nombre, d'une manière distinguée; que cependant ils avaient été obligés de faire retraite sur le bourg du May. J'ai aperçu cinq hommes de mon détachement tués et trois blessés. Je me suis déterminé alors à faire ma retraite sur le May, où je suis arrivé en bon ordre. »

Du 30. = *Le général Cordellier.* (*Jallais.*)

« Je n'ai pu m'empêcher, mon cher camarade, de témoigner à Crouzat mon mécontentement de ce qu'il avait envoyé cent hommes cantonner à deux lieues de lui, lesquels ont éprouvé un échec; mais cela sert à nous faire croire que l'ennemi est maintenant en avant de nous (1).

» Je partirai demain pour me rendre à Montrevault, en suivant littéralement ton instruction. Je viens d'envoyer l'ordre au général Jacob de me rejoindre sur-le-champ avec la troupe qu'il commande. Cette troupe, au nombre de quatre à cinq cents hommes, me sera d'une très-grande utilité pour couvrir ma droite. »

Le général Amey. (*Aux Herbiers.*)

« Je te préviens, général, que les subsistances dans ces cantons-ci touchent à leur fin. La municipalité se donne toutes les peines possibles pour en procurer à la troupe.

» Plusieurs rapports viennent de m'être faits sur la position des brigands; tous s'accordent à dire qu'ils occupent dans ce moment Bazoges, la Gaubretière, les landes de Beaurepaire

---

(1) On voit que le général Cordellier n'avait pas la moindre idée de la guerre de la Vendée. L'ennemi n'avait aucune position déterminée.

et les bois des Angenaudières, et que leur rassemblement est considérable, particulièrement à la Gaubretière.

» La moitié de ma brigade est nu-pieds; un bataillon bivouaque toutes les nuits. Je te prie de venir au secours du soldat. »

Du 31. = *Le directoire du district.* (*Chollet.*)

« Citoyen, nous recevons à l'instant deux réclamations, l'une du garde-magasin des vivres, et l'autre du garde-magasin des fournitures; ils se plaignent l'un et l'autre que leurs dépôts sont dénués de toutes subsistances. Ils nous demandent des charrettes et des hommes pour être employés à leur en procurer. Nous avons ici des hommes tout prêts à partir pour remplir cette mission; mais l'exemple du massacre de leurs semblables qui ont été égorgés ces jours derniers dans différentes paroisses, les retient (1); ils ne veulent se mettre en route que précédés de la force armée. Donne-leur-en promptement, ils partiront et rempliront dans peu de jours les magasins vides : cet objet demande la plus grande célérité. »

Autre lettre du directoire.

» Citoyen, nous t'adressons copie de l'ordre que nous venons de donner, pour la seconde fois, à toutes les communes, de se rendre sur la place des Charrois de cette ville, avec toutes les charrettes qui existent dans leurs paroisses respectives. Nous ne te cachons pas que nous craignons que ces ordres n'aient pas tout le succès que nous aurions lieu de nous promettre, si les massacres et l'incendie général n'avaient pas fait passer la majeure partie des habitans des campagnes avec l'armée des rebelles, où ils ont emmené bœufs et charrettes. Le peu qui restait de bœufs a été enlevé et mangé en partie

(1) L'ordre était donné par les chefs vendéens de tuer tous les conducteurs de charrois pour la république.

par les troupes de la république. Fais-nous apparaître le moyen de réparer ce mal, et nous sommes tout prêts à seconder tes vues patriotiques (1). »

Du 31. = *Boivin, commandant temporaire de Nantes, au ministre de la guerre.*

« La place de Nantes est dans un dénûment de troupes susceptible de donner les plus grandes inquiétudes pour sa sûreté. J'en ai rendu compte plusieurs fois à ton adjoint. Le général Turreau, à son passage à Nantes, avait donné l'ordre d'affecter spécialement à la garnison de la place quatre mille trois cents hommes de la division du nord qui s'y trouvait alors; mais des besoins plus urgens, sans doute, firent bientôt donner des ordres contraires, en sorte que la place se trouve par continuité réduite à ses habitans qui sont obligés de faire quarante-huit heures de service sur soixante-douze, et je me trouve dans l'impossibilité de fournir aux réquisitions qui me sont faites journellement pour l'escorte des subsistances qu'on envoie à l'armée, et des approvisionnemens en grains et bois pour cette commune, qu'on est obligé d'aller chercher dans le pays insurgé. J'avais également réclamé six cents hommes de cavalerie pour le service de la place; elle s'en trouve tellement dépourvue depuis du temps, qu'il n'existe pas un seul cavalier disponible à Nantes.

» Il est indispensable, citoyen ministre, que j'aie dans la place une force qui puisse la rendre respectable aux ennemis extérieurs et intérieurs »

Robert, chef de l'état-major général, au chef de l'état-major à Angers. (Chollet.)

« Je te préviens que nous partons demain de Chollet, et

(1) Les magasins étaient vides, on ne trouvait plus ni bœufs ni charrettes, et cependant Turreau annonçait au ministre et au comité

que nous serons le 2 février à Montaigu où tu peux nous adresser les dépêches que tu pourrais avoir à nous faire passer. »

Du 31.=*L'ordonnateur Rabel, au général en chef.* (*Chollet.*)

« Je t'envoie, général, la lettre de Dujard, ordonnateur à Nantes; tu verras quelles doivent être nos inquiétudes sur les subsistances. Je crains bien qu'il ne puisse nous fournir à Montaigu ce que je lui ai demandé. »

Dujard à Beaudesson. (*Nantes.*)

« Ta lettre du 20 de ce mois, citoyen, était satisfaisante et je m'en réjouissais; mais malheureusement le succès n'a pas répondu à l'attente que je m'en étais faite. Rien n'est arrivé, et j'attends encore; mais aujourd'hui j'attends impatiemment, car je n'ai plus de farine, et le nombre des troupes que j'ai à fournir augmente. Il faut pour demain trente cinq-mille rations et journellement. »

Lefort, commandant la place de Mortagne, au général en chef. (*Mortagne.*)

« Les brigands sont à la Gaubretière, aux Landes, et une garde au pont de Tiffauge. J'en ai eu le rapport à cinq heures, et j'en instruis le général Amey. »

Verbois, commandant la troupe. (*Mortagne.*)

« Je t'annonce mon arrivée à Mortagne. Après avoir pris connaissance de la place avec le commandant temporaire, je me suis aperçu de beaucoup de réparations à faire aux remparts. Il m'est impossible de faire faire les ouvrages nécessaires aussi promptement que je le désirerais, n'ayant que six cents hommes de troupe, compris les officiers. Il me faut

---

de salut public qu'il venait de faire partir un immense convoi de grains.

journellement une garde de cent quatre-vingt-onze hommes, et autant de bivouac. Si tu pouvais m'envoyer quatre cents hommes de renfort, je serais beaucoup moins embarrassé. »

Du 31. = *Le général Boucret.* (*Chambretaud*).

« Je suis arrivé à Chambretaud à trois heures et demi; les brigands occupaient ce poste qu'ils ont quitté hier à neuf heures du matin. D'après tous les rapports, ils sont à la Gaubretière. Je te prie de me faire passer des voitures, j'ai beaucoup de grains à envoyer. »

Colonne n°. 3. (*Maulevrier.*)

« Je te préviens que tout le village d'Izernay a été incendié hier sans y avoir trouvé ni homme ni femme. Il restait quatre moulins à vent que j'envoie incendier ce matin, n'en voulant pas laisser un seul.

» Pour seconder tes désirs, je pars aujourd'hui pour Saint-Laurent que j'espère brûler demain, pour me rendre après-demain à la Verrie, où je dois rester jusqu'à nouvel ordre.

» J'ai fait brûler ce matin toutes les maisons qui restaient à Maulevrier, sans en excepter une seule, si ce n'est l'église où il y a encore beaucoup d'effets qu'il serait à propos d'envoyer chercher de suite. »

» Le bourg de Tout-le-Monde a été incendié avant-hier.

» Tu observeras au citoyen Beaudesson que je laisse encore quantité de grains et de fourrages dans les métairies que je n'ai pas fait brûler. »

Même colonne. (*Saint-Laurent.*)

« Je suis arrivé ici à cinq heures. Saint-Laurent étant assez considérable, il me faudrait au moins deux jours pour purger ce pays; il y a deux communautés très-spacieuses, une trentaine de sœurs en habitent une.

» Il reste encore beaucoup de monde à Saint-Laurent; mais, comme je sens que je serai beaucoup plus utile à la Ver-

rie qu'ici, je m'y rendrai demain le plus promptement possible, et je ferai comme à Maulevrier, je brûlerai avant de partir. »

Du 31. = *Le général Cordellier.* (*Montrevault.*)

« Conformément à ton ordre, citoyen général, je me suis rendu ici avec ma troupe, accompagné de mon camarade Jacob. J'ai trouvé à Montrevault le premier bataillon de Maine-et-Loire, dit des pères de famille.

» D'après les renseignemens que j'ai pris, l'ennemi a passé hier dans les communes de Montigné, Montfaucon, Tillers et Gesté où il a couché et où il paraît qu'il est encore. Je viens de donner l'ordre à Crouzat, qui se trouvait à Saint-Philibert, plus près de Gesté que moi, de s'y porter et d'attaquer sur deux colonnes.

» J'ai cru devoir ordonner au commandant du bataillon des pères de famille de rester stationné à Montrevault jusqu'à nouvel ordre, parce que ce point m'a paru important à conserver. Quant à l'esprit public, il ne me paraît point mauvais dans cette commune. Les officiers municipaux paraissent patriotes et vouloir le bien de la chose, ainsi je n'ai pas cru devoir me résoudre à incendier ce bourg. Crouzat se rendra au fief Sauvin ainsi que le porte ton ordre. »

Le général Turreau au ministre. (*Chollet.*) (1).

« Les généraux chargés de conduire les diverses colonnes ont assez bien secondé mes intentions; elles ont passé au fil de la baïonnette tous les rebelles épars qui n'attendaient qu'un nouveau signal de rébellion.... On a incendié métairies, villages, bourgs; tous ces endroits étaient remplis de pain qu'on paraissait cuire à l'avance pour substanter, à son passage, l'armée catholique. On ne peut concevoir l'immensité de

(1) On peut comparer aux rapports précédens les deux dépêches qui suivent, pour s'en faire une idée juste.

grains et de fourrages qu'on a trouvés dans les métairies et cachés dans les bois. J'ai donné les ordres les plus précis pour que tout soit enlevé de ce maudit pays et porté dans les magasins de la république. *Il en est parti ce matin pour Saumur un convoi tenant près de deux lieues de long*, et je puis vous attester avec vérité que les ressources qu'offrent les découvertes que font journellement mes colonnes sont incalculables ; elles seraient encore plus considérables, si les préposés aux subsistances et les commissaires des districts avaient mis plus d'activité dans leurs opérations.

» Je continue à cerner le reste des rebelles aux ordres de Charette. La Rochejaquelein et Stofflet, avec une poignée de coquins, ont filé entre deux de mes colonnes, il y a quelques jours ; ils ont rôdé sur mes derrières, interrompu mes communications, et sont rentrés, dit-on, dans la ligne.....

» Les renseignemens que j'ai pris n'ont fait que confirmer l'opinion que j'avais sur la guerre de la Vendée. Je me suis convaincu qu'elle n'était point finie, et qu'il fallait encore de grandes mesures pour la terminer.

» Haxo vient à ma rencontre sur plusieurs colonnes ; il connaît mes dispositions, les seconde parfaitement, et j'ai lieu d'espérer que tous les corps de rebelles seront dissous, encore plus par l'impossibilité de subsister, que par la force des armes.

» Je commence à réunir une très-grande quantité d'argenterie, et je me dispose à vous l'adresser avec la liste des officiers qui m'ont remis généreusement ces divers objets.

» On assure que Charette est plus blessé que l'on ne pensait.

» J'écris au comité de salut public, je luis dis la vérité sur l'état de ce pays, il apprendra *pour la première fois la vérité toute nue.* »

Du 31. = *Le même, au comité de salut public.* (*Chollet.*)

« J'espérais, il y a huit jours, pouvoir sous peu disposer d'un certain nombre de troupes pour une autre armée; je calculais, d'après les données différentes des officiers-généraux, sur la faiblesse des moyens et des ressources de nos ennemis.... La guerre de la Vendée était, disait-on, finie, les brigands anéantis sur la rive droite de la Loire, le corps commandé par Charette entièrement dispersé. Westermann, après avoir détruit jusqu'au dernier des quatre-vingt mille combattans, avait dû terminer ses exploits par la mort de la Rochejaquelein; j'étais loin cependant de croire à tant de victoires. Les mesures que j'ai résolu de prendre étaient la preuve de ma juste incrédulité. Les renseignemens que j'ai pris n'ont fait que justifier mes pressentimens, et je suis fâché d'être obligé d'accuser du mensonge le plus impudent ceux qui ont osé vous tromper ainsi.... Quant à moi, je dois à la vérité de vous dire qu'il existe encore des rassemblemens nombreux, à la tête desquels sont la Rochejaquelein, Stofflet et Charette; ce dernier, qui n'a été que légèrement blessé à l'épaule, commande, dit-on, une horde de trois mille hommes assez mal armés... Croyez que, si l'on retirait les forces qui me sont nécessaires pour exécuter le plan que j'ai conçu, cette guerre renaîtrait au printemps, et le projet des chefs était bien d'employer l'hiver à se reposer. Sous ce rapport, je suis loin de craindre que ces rassemblemens se joignent et forment une masse imposante, alors je serais sûr de les trouver, de les battre et de les écraser;... mais au contraire, disséminés comme ils le sont, il est infiniment difficile de les poursuivre, encore plus de les atteindre par la connaissance parfaite que ces coquins ont du pays : ils échappent à la surveillance la plus active, se cachent aux fonds des forêts, *filent imperceptiblement entre les colonnes*, et viennent inquiéter nos derrières. Changés en voleurs de grand chemin, les routes étant interceptées, la correspondance devient infiniment difficile...

J'ai pris toutes les précautions nécessaires pour qu'ils ne puissent obtenir le plus léger succès. Il faut craindre de redonner du courage à leur parti. J'ai défendu qu'on place aucun poste écarté, facile à battre partiellement.... J'ai renvoyé sur mes derrières tous les canons; je n'en ai laissé qu'aux postes capables d'en assurer la conservation.

» Nos colonnes continuent toujours leur marche; j'ai fait passer au fil de la baïonnette tous les rebelles épars qui n'attendaient que le nouveau signal de la rébellion. On a incendié les métairies, les villages, les bourgs; elles étaient remplies de pain qu'on paraissait cuire à l'avance pour substanter, à son passage, l'armée catholique (et l'on disait qu'ils étaient dénués de tout, tandis qu'ils n'eussent manqué de rien sans les mesures que j'ai prises !....) On ne peut concevoir l'immensité de grains et de fourrages qu'on a trouvés dans ces métairies et cachés dans les bois. J'ai donné les ordres les plus précis pour que tout soit enlevé de ce maudit pays et porté dans les magasins de la république. *Il en est parti ce matin un convoi tenant plus d'une lieue et demie*, et je puis vous attester que les ressources qu'offrent ces découvertes sont incalculables; elles seraient encore plus considérables, si les préposés aux subsistances et commissaires de district avaient mis plus d'activité dans leurs opérations.

» Haxo vient à ma rencontre sur plusieurs colonnes; il connaît mes dispositions, les seconde parfaitement, et j'ai lieu d'espérer qu'enfin tous les corps de rebelles seront dissous encore plus par l'impossibilité de subsister, que par la force des armes.

» Il résulte de ces détails qu'il m'est impossible de disposer aussitôt d'autant de troupes que je l'avais pensé.... Malgré les trois brigades que j'ai envoyées à Rossignol, il me demande encore quatre mille hommes pour une expédition importante; je ne puis accéder à sa demande, je ne connais rien de plus important que le plan qui doit terminer la

guerre de la Vendée.... Elle n'est point finie cette malheureuse guerre. Je vous l'avais bien dit qu'il existait encore de grands coups à porter.

» Gardez-vous surtout, citoyens représentans, de croire que je puisse chercher à prolonger le pouvoir dont vous m'avez investi. L'intérêt public est mon unique but, et si tout autre que moi peut être plus utile au poste que j'occupe, je renoncerai sans peine à un grade que je n'ai point demandé, et dont je n'ai jamais plus senti les désagrémens qu'aujourd'hui. L'éloignement des représentans en est une des principales causes.... J'ai été contraint, dans une opération aussi importante, de tout prendre sur ma responsabilité; je n'ai pas même eu l'avantage de recevoir votre approbation, et je compromettrais la réussite de mon projet, si j'attendais pour agir que je je l'eusse obtenue... Cruelle alternative!... mais qu'importe, j'ai fait ce que j'ai cru devoir faire; ma conscience n'a rien à se reprocher, et je ne doute point que vous ne rendiez justice à la pureté de mes intentions.

» Au moins, citoyens représentans, répondez à cette dépêche. Faites-vous représenter mes précédentes lettres, jugez de ma position, de celle du genre d'ennemis que j'ai à poursuivre, et donnez-moi les conseils dont j'ai le plus pressant besoin.

» Je commence à réunir une grande quantité d'argenterie; je me dispose à vous l'adresser avec la liste des officiers qui m'ont rémis généreusement ces divers objets.

» J'apprends à l'instant que la blessure de Charette l'a forcé à rester caché dans une métairie; je vais tout faire pour le découvrir. »

Suite de la Chouannerie.

§ IV. Adresse de Rossignol à la société des Jacobins, pour demander justice des dénonciations dirigées contre lui. — Le général Avril au général Vimeux. — Demande de troupes pour le district de la Roche-Sauveur. — Cambray au général Turreau. — Le général Beaufort au pré-

sident de la Convention ; avis de l'arrestation du prince de Talmont et autres insurgés. — Jugement et condamnation du prince. — Jugement du prétendu évêque d'Agra. — Rossignol à Turreau. — Cadène, chef de brigade, au ministre; réunion de troupes anglaises et d'émigrés à Jersey. — Avril à Vimeux. — Rossignol à Turreau. — Beaufort au ministre; prise de sept cents chouans. — Rossignol au ministre; éloge de Beaufort; mouvemens de troupes. — Moynault au ministre; situation des départemens de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne. — Le comité de salut public à Garnier de Saintes; ne peut approuver plusieurs mesures prises par lui. — Rossignol à Turreau. — Beaufort au ministre; suite de son expédition contre les chouans. — Rossignol à Turreau; expédition importante qu'il doit entreprendre. — Système général des opérations militaires de la campagne prochaine par Carnot, membre du comité de salut public.

Du 1er. = *Le général Avril, au général Turreau.* (*Roche-Sauveur.*)

« Voici, général, la copie de la commission de général de brigade que m'a donnée le représentant du peuple Carrier; je vous prie de demander mon brevet au ministre : »

« Carrier, représentant du peuple près l'armée de l'ouest, » nomme l'adjudant-général Avril à la place de général de » brigade; ordonne qu'il sera reconnu comme tel, que ses » ordres seront reconnus, et obéis, et qu'il jouira, à partir de » ce moment, des appointemens attachés à ce grade. »

» Nantes, le 1er. janvier 1794.

» *Signé*, CARRIER. »

Le général Rossignol, à la société des Jacobins. (*Rennes.*)

« Citoyens, c'est à vous que je m'adresse, je demande justice; vous avez été constamment les défenseurs des opprimés et les *détracteurs* des tyrans. Je ne veux point de grâce : le

glaive de la loi doit tomber sur la tête de tous ceux qui ont trahi leur patrie. S'il était vrai que je fusse de ce nombre, il n'y aurait plus rien de commun entre vous et moi.

» Ma patrie a été sacrifiée.... Je suis un homme chargé de tous les vices possibles, il n'y a jamais eu sur la terre de scélérat tel que moi: et la France me garde dans son sein; et la France me laisse à la tête de ses armées.. . Où êtes-vous donc, patriotes qui avez déjoué tant de conspirateurs? N'êtes-vous plus ces mêmes sentinelles du peuple que toute la terre admire?.... Non, non, le calomniateur tombera, et la liberté s'affermira par sa chute. Les intrigues ont mis la calomnie à l'ordre du jour; mais vous serez toujours semblables à vous-mêmes, tels que je vous ai vus en 89.... Si j'ai trahi mon pays, *à bas ma tête;* mais si la calomnie était impunie, qui nous répondrait du sort de la république? etc. (1). »

Du 5. = *Le général Avril*, *au général Vimeux*. (*Roche-Sauveur.*)

« Toutes les troupes qui étaient à mes ordres m'ont été enlevées pour marcher sur Brest; il est instant de les remplacer. Il y a encore beaucoup de brigands dans les bois et dans les villages; il faut leur donner la chasse, et pour cela j'ai besoin de cinq à six cents hommes. »

Le général Cambray, *au général Turreau.* (*Le Croisic.*)

« Les ordres ont été donnés de vous adresser l'état de situation demandé par votre chef d'état-major.

» Ma nomination au grade de général de brigade, par le conseil exécutif, est du 28 novembre dernier. »

---

(1) Les dénonciations commençaient à s'accumuler contre Rossignol. Dans la séance de la Convention du 7 janvier, Philippeaux fit cette imprudente dénonciation qui le conduisit à l'échafaud.

Du 6. = *Le général de division provisoire Beaufort* (1), *au président de la Convention nationale.* (*Vitré.*)

« Je te fais part de l'arrestation de l'ex-prince de Talmont (2); de Perault, ancien major du corps royal et commandant l'artillerie des rebelles ; de Bougon, procureur-général syndic du département du Calvados; de cinq autres rebelles de marque, entre autres l'adjudant-général du lâche Puteau, général des insurgés de Fougères : il se nomme Patard de la Melinière. La plupart ont envoyé leur âme au père éternel, je leur ai donné cette permission; et comme ils n'avaient besoin que d'une obole pour le passage du Styx, je leur ai retenu vingt-quatre mille livres que j'ai distribuées, par ordre du citoyen Esnue-Lavallée, à la garde nationale de la Bazoche, qui a arrêté l'ex-prince de Talmont, son cuisinier

---

(1) Il était adjudant-général à l'armée des côtes de Cherbourg. Après la suspension du général Sepher et le passage du général Tilly à l'armée de l'Ouest, le commandement des troupes resta provisoirement à Beaufort, qui prit le titre de *général de division provisoire* en attendant l'arrivée du général Vialle.

(2) Le prince de Talmont subit, le 2 janvier, un interrogatoire devant le représentant Esnue-Lavallée ; il fut ensuite traduit devant une commission militaire, qui prononca le jugement suivant :

« Vu ce qui résulte des déclarations faites le 13 nivôse an II (2 jan-
» vier 1794), devant le représentant Esnue-Lavallée, par Antoine-
» Philippe La Trémouille, ci-devant prince de Talmont, âgé de vingt-
» huit ans, natif de Paris, la commission militaire révolutionnaire
» ordonne qu'il sera, dans les vingt-quatre heures, livré au vengeur
» du peuple pour être mis à mort, et que le présent jugement sera
» exécuté sur la principale place de la commune de Laval. »

L'évêque d'Agra fut jugé à la même époque, et condamné à Angers. D'après le dispositif de son jugement, il s'appelait Guillot de Folleville, né à Saint-Servan près Saint-Malo. Il était âgé de trente-trois ans, avait été curé de Dol, puis président du conseil supérieur de Châtillon, sous le titre d'évêque d'Agra.

et Bougon, ainsi qu'aux soldats qui composent la division que je commande.

» Les citoyens de la Bazoche, qui formaient les postes avancés, désireraient qu'il fût parlé d'eux au bulletin; ce sont de très-chauds patriotes qui servent bien : je suis très-content d'eux.

» Nous faisons des prises tous les jours; nous détruisons la horde infernale des chouans. J'espère, citoyen président, t'annoncer leur destruction entière. »

Du 7. = *Le général Rossignol*, *au général Turreau.* (*Rennes.*)

« Depuis six jours j'attends ta réponse à la lettre que je t'ai écrite pour te demander des troupes, et Robert (chef d'état-major) pour m'aider dans les travaux que j'ai à faire pour la défense des côtes. Comment veux-tu, mon ami, que je satisfasse aux ordres du comité, si tu ne m'envoies pas de troupes? Marque-moi donc, au reçu de la présente, si tu peux m'envoyer Robert et des troupes suffisantes pour exécuter les ordres que je reçois, afin que je puisse donner connaissance de ma position au ministre et au comité de salut public. »

Cadène, *chef de brigade*, *au ministre.* (*Saint-Malo.*)

« Depuis quelques jours est arrivé un homme de Jerzey, rapportant qu'il y avait dans cette île et dans celle de Guernezey, huit mille hommes de troupes anglaises et quatre mille émigrés, soixante vaisseaux de transport et six frégates. On présume, et je le crois, que cette troupe était destinée à faire une descente sur nos côtes, dans le cas où les brigands eussent pu pénétrer à Granville ou à Cancale. Il paraît que leur projet est avorté, d'après la défaite des brigands; cependant je crois qu'il serait impolitique de s'endormir sur leur compte. »

Du 8. = *Le général Avril, au général Vimeux. (Roche-Sauveur.)*

« Je me trouve réduit ici à cent cinquante hommes tirés du Croisic, par le départ des troupes pour Brest. Il faut que je remplace ce détachement que Cambray réclame, et je ne peux le faire si vous ne m'envoyez promptement de la troupe. »

Du 13 = *Le général Rossignol, au général Turreau (Rennes.)*

« J'ai reçu ta lettre dans laquelle tu me demandes des nouvelles des chouans ; elles sont excellentes. Le général Beaufort, qui était chargé de cette expédition, les a tous détruits avec sa petite armée. Cinq cents sont prisonniers, le reste est tué; il n'y a plus rien à craindre de ces scélérats (1).

» Je te réitère la demande de quatre mille hommes, ils me sont absolument nécessaires : deux mille se rendront à Rennes, mille iront à la Roche-Sauveur, par la route la plus courte, prendre les ordres du général Avril, et mille rejoindront la colonne de Canuel à Lorient.

» Je te renouvelle ma demande de Robert; tu connais ma position, et je compte sur ton zèle à cet égard. »

Le général Beaufort, au ministre. (Laval.)

« Sept cents chouans viennent d'être pris avec plusieurs chefs; ils n'ont pas fait de résistance.

» J'ai été dénoncé à Garnier de Saintes (2); je continuerai à remplir mes fonctions. »

---

(1) L'enlèvement de quelques centaines d'habitans des campagnes sans résistance fit croire à la fin de la guerre des chouans, guerre encore sans organisation dans cette partie.

(2) Délégué pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire dans le département de la Sarthe.

Du 13. = *Le général Rossignol*, *au ministre*.(*Rennes*.)

« Le général Beaufort, homme très-instruit, vient de faire avec succès la guerre aux chouans qui s'étaient *retranchés* dans la forêt du Pertre. Il les a débusqués de leur repaire, a fait huit cents prisonniers, dont cinq cents ont été conduits à Vitré, deux cents à Fougères et cent à la Guerche. La commission militaire va bientôt, je pense, les avoir expédiés. Les chefs seront traduits à Rennes, le reste sera *raccourci* sur les lieux. Je laisse jusqu'à nouvel ordre de fortes garnisons dans les campagnes insurgées, avec ordre d'enlever toutes les armes.

» Beaufort est mis en arrestation par le représentant Garnier de Saintes qui n'en a fait connaître les motifs ni à moi, ni au représentant Esnue-Lavallée. J'atteste qu'il est vraiment militaire et bon républicain et je demande son élargissement.

» J'ai fait porter sur Saint-Malo, Cancale et Châteauneuf, trois mille hommes commandés par le général Muller. Canuel est parti pour Vannes et Lorient. J'attends la brigade de Boucret. »

Moynault, *commandant la force armée*, *au ministre*. (*Alençon*.)

« Les chouans viennent d'être battus dans le département de la Mayenne. Ces brigands ne sont autre chose que des hommes du département, quittant leurs maisons pour s'attrouper, assassiner, piller et voler. Le fanatisme, le fédéralisme, l'aristocratie, infestent les départemens de la Sarthe, de la Mayenne et de l'Orne.

» Le montagnard Garnier de Saintes est occupé à renouveler les autorités constituées; il aura beaucoup de peine à trouver des hommes pour remplir les places, car ils ont presque tous donné dans le fédéralisme. »

Du 15. = *Le comité de salut public, au représentant Garnier de Saintes.* (*Paris.*)

« La création du corps de cavalerie dont tu as ordonné la levée, est contraire aux principes ; car la Convention a proscrit, par plusieurs décrets, toutes les créations parasites qui croisent les opérations générales, et changent seulement l'emploi des moyens effectifs sans les accroître véritablement. Le nom particulier de dragons de la montagne est aussi une sorte de distinction, et si un privilége semblable pouvait être accordé, ce devrait-être au moins à des corps qui l'auraient mérité par quelque action brillante. Mais tandis que nos anciens corps, qui ont combattu avec valeur et constance pendant toute la campagne, ne sont distingués que par leurs numéros respectifs, un corps neuf serait seul honoré d'une qualification qui semble l'élever au-dessus des autres. Il ne nous paraît pas moins irrégulier que tu te sois réservé la nomination des places de l'état-major. Tu dois sentir que si chaque représentant délégué créait ainsi à son gré des corps nouveaux, auxquels il donnerait des dénominations particulières et dont il se réserverait de nommer les états-majors, il régnerait bientôt la plus inextricable confusion dans les troupes ; que les soldats ou cavaliers des corps non-privilégiés les déserteraient pour se jeter dans des corps nouveaux, et qu'il s'ensuivrait la désorganisation la plus complète. En rendant donc justice à la pureté de tes intentions, le comité ne peut approuver la mesure que tu as prise.

» Le comité a appris avec étonnement que tu aies délégué tes pouvoirs à un de tes collègues, ce qui répugne à tous les principes. Nous t'observons de plus que ta mission n'a pour objet que l'organisation du gouvernement révolutionnaire dans les départemens de la Sarthe et de Loir-et-Cher, conformément aux pouvoirs qui doivent t'être parvenus dans ce moment.

» *Signé*, CARNOT, BILLAUD-VARENNE et PRIEUR. »

Du 17 = *Le général Rossignol, au général Turreau.* (*Rennes.*)

« J'attends toujours, et avec une grande impatience, les quatre mille hommes que je te demande. Les deux brigades de Scherb et de Canuel sont parties, l'une pour Lorient, l'autre pour Saint-Malo. J'ai encore plusieurs points à garnir et surtout le Morbihan. Je me recommande à toi pour l'envoi de ces forces. »

Du 22. = *Le général Beaufort, au ministre.* (*Vitré.*)

« Notre expédition des chouans continue toujours avec d'heureux succès. Nous venons encore de prendre deux cents chevaux et environ deux cents fusils, presque tous de chasse.

» J'espère, de la manière dont s'achève cette opération, t'annoncer sous peu de temps l'entière destruction de cette horde infernale de chouans. »

Du 26. = *Le général Rossignol, au général Turreau.* (*Rennes.*)

« J'ai en ce moment le plus urgent besoin des quatre mille hommes que tu m'as promis, pour mettre à exécution l'expédition la plus importante au salut de la république (1). Je t'invite donc à faire partir à grandes journées cette colonne qui se dirigera sur la Roche-Sauveur, Vannes et Hennebon, où elle attendra mes ordres ultérieurs. Je compte sur toi avec la plus grande confiance. »

Du 30. = *Système général des opérations militaires de la campagne prochaine* (1), *par Carnot, membre du comité de salut public.* (*Paris.*)

« Toutes les armées de la république devront agir offensi-

---

(1) Il s'agissait de faire une descente dans l'île de Jerzey.

(2) Ce plan renferme de grandes vues dans son ensemble.

vement, mais non pas partout avec la même étendue de moyens. Les coups décisifs doivent être portés sur deux ou trois points seulement, autrement il faudrait disséminer les forces à peu près uniformément, et la campagne se terminerait par quelques avantages qui ne suffiraient pas pour mettre les ennemis hors d'état de recommencer l'année suivante, tandis que les ressources de la république se trouveraient totalement épuisées.

» Le point où tout le monde a senti que nous devions porter les grands coups est le Nord, parce que c'est là que l'ennemi, déjà maître d'une partie de notre territoire, dirige lui-même la majeure partie de ses forces ; c'est là qu'il est le plus en mesure de menacer Paris et de lui enlever ses subsistances; c'est là enfin qu'il est le plus facilement attaquable, puisque c'est un pays ouvert, éloigné de la métropole, où l'ennemi n'a point de places fortes, où nos armées peuvent vivre à ses dépens, et où il existe des germes d'insurrection que des succès peuvent développer.

» L'armée du Nord est donc celle qui doit principalement fixer notre attention. Celle des Ardennes est censée en faire partie, et leurs mouvemens doivent être combinés, c'est-à-dire que, dans les momens d'exécution, on doit, comme on l'a déjà fait, remettre le commandement général à un seul.

» Il en est de même de l'armée du Rhin et de la Moselle entre elles. C'est par leur réunion et la concordance de leurs mouvemens qu'elles ont fait lever le siége de Landau, et qu'elles rendent cette partie de la frontière presque inexpugnable.

» Mais leurs opérations doivent avoir des relations plus étendues; elles doivent s'accorder avec celles du Nord et des Ardennes. En observant l'ennemi, elles le tiennent en échec et l'empêchent de porter toutes ses forces dans le Nord. De plus, l'armée de la Moselle peut toujours prendre une position inquiétante pour lui, parce qu'étant placée entre le Palatinat

et le pays de Liége, elle peut tomber sur celui des deux pays qui se trouverait dégarni; mais pour cela il faut que cette armée soit campée et prête à partir. Voilà pourquoi il est essentiel de donner l'ordre au général en chef de s'établir avec vingt mille hommes à Arlon d'où l'on menacera le pays de Trèves et de Luxembourg d'une part, et de l'autre le pays de Liége et le Brabant.

» La barrière du Rhin, qui vient ensuite, invite à une sorte de repos sur toute son étendue, depuis Guermersheim jusqu'à Bâle, parce que le désavantage d'une semblable position est si grand, que, pour y agir offensivement avec succès, nous serions obligés d'y porter des forces immenses auxquelles l'ennemi résisterait facilement avec des corps de troupes qu'il ferait déboucher à l'improviste des montagnes Noires: les Vosges nous procureraient les mêmes avantages Si l'ennemi tentait de passer le Rhin, il affaiblirait ses autres armées, sans nous forcer nous-mêmes à amener de très-grandes forces sur le point d'attaque.

» La chaîne des Alpes, qui vient après le cours du Rhin, présente les mêmes difficultés à l'agresseur, et les mêmes avantages à celui que l'on attaque. C'est donc encore une portion de la frontière sur laquelle on ne doit agir offensivement que dans les gorges qui offrent quelques passages praticables à l'ennemi, comme le petit Saint-Bernard et les deux monts Cenis, postes dont il est essentiel de s'emparer. L'entrée en Piémont par cette chaîne de montagnes qui le sépare du mont Blanc, serait d'abord très-difficile par le défaut de chemins, et, de plus, quand on les aurait franchies, il faudrait entreprendre le siége de Suze avant d'arriver à Turin; or, cette ville est très-forte, et, pour peu qu'elle fît résistance, les neiges nous couperaient nos communications, et nous ne pourrions plus ramener notre artillerie qui deviendrait la proie de l'ennemi.

» Si donc on veut attaquer le Piémont, c'est par le dépar-

» Pour le second, de bonnes garnisons dans les ports, et de bons corps-de-garde sur les côtes.

» Pour le troisième, les mêmes dispositions que pour le second, avec une flotte nombreuse toujours prête.

» Il est à remarquer, au sujet de cette descente, que lors même qu'elle ne pourrait pas s'exécuter cette année, les seuls préparatifs tiendraient en échec toutes les forces navales anglaises pendant la campagne, et les empêcheraient de rien tenter de considérable ailleurs. Cet appareil forcerait les Anglais à tenir une armée considérable sur pied, ce qui met leur constitution dans un grand danger, ensuite leurs finances, et les empêche de porter des secours dans les Pays-Bas : il est donc essentiel de pousser les préparatifs avec toute la vigueur possible, et de se tenir en mesure de profiter de la première occasion pour l'exécuter.

» Au système qui vient d'être exposé, il faut joindre quelques règles générales qui ont été prises pour base dans tous les arrêtés du comité de salut public sur les opérations militaires.

» Ces règles générales sont d'agir toujours en masse et offensivement; d'entretenir une discipline sévère et non minutieuse dans les armées; de tenir toujours les troupes en haleine sans les excéder; de ne laisser dans les places que ce qui est absolument indispensable pour leur garde; de faire de fréquentes mutations dans les garnisons et les résidences des états-majors et commandans temporaires, pour rompre les trames qui ne manquent pas de se nouer par un trop long séjour dans le même lieu, et d'où procèdent les trahisons qui livrent les défenseurs à l'ennemi; d'apporter la plus grande vigilance; d'obliger les officiers-généraux à les visiter eux-mêmes très-fréquemment; d'engager en toutes occasions le combat à la baïonnette, et de poursuivre constamment l'ennemi jusqu'à sa destruction complète.

» Il est évident que nous ne pouvons terminer la guerre

dans cette campagne sans de grandes batailles ; car, quand par des opérations partielles nous serions venus à bout de détruire la moitié de l'armée ennemie, il lui resterait encore les moyens de nous attaquer de nouveau l'année prochaine, et de prolonger ainsi l'état violent où nous sommes. Il faut donc une campagne des plus offensives, des plus vigoureuses, et c'est ce qui a été recommandé à tous les généraux et surtout à celui de l'armée du Nord, qui doit porter les coups les plus décisifs. »

CHAPITRE XII.

{ Du 13 pluviôse au 10 ventôse an II.

Février 1794.

§ Ier. Le général Moulin informe Turreau de la défaite du général Crouzat à Gesté. — Rapport du général Cordellier à ce sujet. — Fouille de Saint-Laurent. — Dispositions prises par le général Haxo dans la basse Vendée. — Rapport du général Grignon. — Déroute de ses deux colonnes à Chauché. — Avis donné à Turreau, par Carrier et Vimeux, de l'échec éprouvé par l'adjudant-général Flavigny. — Même avis donné au ministre par le représentant Dubois de Crancé. — Rapport de la colonne n°. 3, *la Verrie*. — Rapport de Turreau au ministre. — Ordre du jour du 3 au 4. — Les Vendéens rassemblés en grand nombre dans la haute Vendée ; Moulin inquiété par eux à Chollet. — Évacuation et incendie des Herbiers. — Rapport du général Cordellier. — Position du général Bard à Chantonnay. — Rapport du général Haxo. — Compte rendu par le général Duquesnoy.

Suite des événemens dans la Vendée.

Après avoir livré la haute Vendée aux flammes et forcé les habitans de campagnes à reprendre les armes, Turreau, parti de Chollet le 1er. février, se rendit à Montaigu et de là à Nantes où il établit son quartier-général. Jusque-là, il ne connut de la Vendée que la route de Saumur à Nantes par Chollet et Montaigu.

Le général emmenait avec lui sur la rive

gauche de la Sèvre la plus grande partie de ses forces, laissant à la discrétion de l'ennemi le pays qu'il venait de parcourir.

RAPPORTS ET CORRESPONDANCE (1).

Du 1er. = *Le général Legros.* (*Saint-Florent.*)

« Tu me marques, général, que j'ai été imprudent de faire marcher des détachemens ; je te jure que je n'en ai fait marcher aucun. Les postes qui se trouvent à Montrevault, Beaupréau, Liré et Chantoceau, y ont été placés par le général de division Moulin. Lorsque tu as donné l'ordre au général Moulin de faire partir deux mille hommes aux ordres de l'adjudant-général Lefeuvre (2), il ne fut point donné d'ordre par le général Moulin de faire rentrer ces postes; si tu veux qu'ils rentrent à Saint-Florent, fais-moi part de tes intentions. »

Le général Moulin. (*Chollet.*)

» Je te donne avis que la colonne de gauche du général Crouzat, aux ordres du chef de brigade Robiquet, a été attaquée et forcée à la retraite à Gesté. Il paraît qu'il a fait sa retraite sur Saint-Philibert où il n'a point rencontré le général Crouzat. Il a protégé la retraite d'un convoi qui le suivait, et une grande partie de sa troupe vient de rentrer en désordre à Chollet : lui-même est blessé d'une balle à l'épaule. Il a perdu trois ou quatre officiers et une centaine de fusiliers. Il paraît qu'il a vu de très-près le chef vendéen revêtu

---

(1) *Nota.* Les rapports qui ne portent point la désignation de celui qui doit les recevoir s'adressent au général en chef.

(2) Ces deux mille hommes étaient envoyés dans la basse Vendée pour remplacer les troupes que l'on faisait porter de Nantes à Saumur. Le général Moulin aîné avait obtenu des représentans un congé pour cause de maladie.

garde, devenue par la force des circonstances notre arrière-garde ; le général Jacob ; mais malheureusement ce général fut contraint de venir me retrouver, après avoir reçu une balle à la cuisse droite.

» Je n'en exécutai pas moins ma retraite sur le Doré, où je suis arrivé à huit heures du soir. Je n'ai encore eu jusqu'ici aucune nouvelle ni du bataillon de la Marne, ni du soixante-quatorzième régiment que j'avais envoyé à son secours, non plus que de Flavigny et de sa troupe (1). Les hurlemens affreux de l'ennemi ont porté l'épouvante dans l'âme des soldats, et je crains bien que beaucoup d'entre eux ne soient tombés sous les coups de ces scélérats qui avaient un avantage inappréciable, celui de connaître parfaitement le terrain.

» Je présume que le bataillon de la Marne et le soixante-quatorzième régiment ont fait leur retraite sur Montrevault. Quant à Flavigny, il ne peut que s'être trompé de route à cause de la nuit, et je compte qu'il me rejoindra demain à la pointe du jour.

» Tu vois, mon cher camarade, que malgré la fatigue et un combat très-vif, je n'ai pas moins exécuté ton ordre de me rendre au Doré ; quant à Crouzat que j'y ai trouvé aussi, la force des circonstances ne lui a point permis de se rendre au fief Sauvin.

» Je juge l'ennemi au nombre d'environ trois mille hommes dont moitié armés de fusils, et le reste de piques ou bâtons. Il serait de la plus grande importance de réunir une partie de tes forces de ce côté-ci, afin de détruire ce repaire de brigands.

» Ma colonne, ainsi que celle de Crouzat, ont presque épuisé toutes leurs munitions ; je vais en faire la demande à Nantes et à Saint-Florent à la fois, et si demain je suis attaqué par

(1) Tout cela avait bien l'air d'une déroute ; mais Turreau ne conviendra pas même de cet échec.

une force supérieure, je te préviens que je me rapprocherai le plus possible de la Loire, même de Nantes, où je compte faire ma retraite en cas de nécessité. »

. . . . (*Montrevault.*)

« Je me suis déterminé à faire partir ma troupe à trois heures du matin pour Montrevault où je suis arrivé à la pointe du jour. J'y ai trouvé le soixante-quatorzième ; quant au bataillon de la Marne je ne sais encore ce qu'il est devenu, non plus que mon adjudant-général qui a sous ses ordres près de douze cents hommes. J'attends Flavigny et mon bataillon de la Marne, pour être tranquille. J'oubliais de te dire que la voiture de mon état-major, chargée de mes effets et papiers, ainsi que de l'argenterie qui m'avait été déposée, est tombée au pouvoir des brigands; ce qui me console, c'est qu'ils n'ont pas ma correspondance que j'ai toujours soin de faire porter par mon domestique. »

Du 1er. = *Colonne* n°. 3. (*Saint-Laurent.*)

« A midi, je t'écris encore de Saint-Laurent. Depuis ce matin, je suis occupé à faire faire toutes les fouilles et les recherches qu'il m'est possible. Il vient de m'être apporté par des républicains un tas d'argenterie que je t'envoie sur-le-champ par le commandant de la Haute-Saône qui te donnera la liste des républicains qui me l'ont remis. Comme je veux absolument me rendre à la Verrie ce soir, je crains de ne pouvoir incendier tout comme je le désirerais. J'ai fait conduire à Chollet trente-deux femmes qui étaient dans le couvent; je les ai adressées aux administrateurs du district qui en feront ce qu'ils voudront. J'ai trouvé une vingtaine d'hommes de reste que j'ai fait fusiller avant de partir. Si j'en trouve d'autres dans ma route, ils essuieront le même sort. S'il y a quelque chose de nouveau, je t'écrirai à Montaigu. »

promesses que j'ai faites à l'ordonnateur. Tu sais combien, dans les circonstances où nous sommes, l'article des subsistances est essentiel. »

Du 2. = *Colonne* n°. 3. (*La Verrie.*)

« Pour me rendre plus promptement à ma destination, je me suis dépêché le plus que j'ai pu de brûler tout Saint-Laurent. Je suis arrivé hier au soir, sur les sept heures, à la Verrie. Ce matin je m'occupe à faire faire les recherches les plus scrupuleuses. On trouve dans tous les jardins et maisons des gargousses et des balles, aussi j'arrangerai en conséquence ceux qui restent. Je resterai ici jusqu'à nouvel ordre. »

Le représentant Carrier au général en chef. (*Nantes.*)

« Je te préviens, général, qu'une brigade de la division du général Cordellier, sous les ordres d'un adjudant-général, nommé Flavigny, a trouvé dans sa route un rassemblement de brigands; qu'à la première vue de ces scélérats notre brigade s'est mise en déroute, sans brûler une amorce, s'est repliée jusqu'à Nantes, et voulait absolument y entrer hier soir. L'entrée lui a été refusée, et Vimeux lui a donné l'ordre de se rendre ce soir au Loroux. L'adjudant-général se plaint des soldats, ceux-ci se plaignent de l'adjudant-général. Trop malade pour prendre connaissance de cette déroute vraiment inconcevable, je t'en laisse le soin. Punis, punis, je t'y invite, les traîtres et les lâches. Il est étonnant, il est humiliant que des républicains aient lâchement fui devant un rassemblement de brigands sans artillerie et dont la plupart n'avaient point de fusils. Justice, justice sévère!... »

Le général Vimeux. (*Nantes.*)

« Cette nuit à une heure, j'ai été prévenu qu'une colonne se présentait à la barrière Saint-Jacques, arrivant de Valet et demandant à entrer dans la ville. Je l'ai laissée hors de cette barrière jusqu'au jour. J'ai fait venir chez moi l'officier

qui la commandait ; il m'a dit se nommer Flavigny, adjudant-général de la colonne Cordellier. Voici à peu près ce que j'ai pu tirer de lui : Hier, m'a-t-il dit, nous nous rendions au Doré ; nous avons été attaqués près de Gesté par des forces très-supérieures. Je n'avais pas de guide, j'ai trouvé une grande route, je l'ai suivie et je suis arrivé devant Nantes.

» D'après la note qui m'a été fournie par le commissaire ordonnateur sur l'article des subsistances, j'ai ordonné à Flavigny de conduire sa troupe au Loroux et d'y attendre de nouveaux ordres. »

Du 2.=*Le représentant Dubois Crancé au ministre*. (*Nantes*.)

« J'ai pris, en passant à Orléans, le général Santerre pour m'aider dans mes travaux d'embrigadement des armées de Brest et de l'Ouest. J'ai trouvé à Blois, Tours, Saumur, Angers et Nantes, environ vingt-cinq mille hommes sans armement, équipement, etc., appartenant à presque tous les corps de l'armée, ou étant de réquisition et ne faisant presque rien depuis trois mois.

» On te dit, on répète à la Convention que les brigands sont épars et n'ont plus de consistance, ils ont cependant battu hier trois bataillons de la colonne de Cordellier (1) »

(*Note du ministre.*) *Il est politique et utile de dire à nos ennemis que la Vendée n'est plus qu'un fantôme, mais les patriotes ne doivent cesser de s'en occuper que lorsque ce pays sera désert, et il y a encore trente mille brigands à détruire.*

« Comme cette guerre est cruelle et qu'on ne fait pas de prisonniers de part et d'autre, nos soldats ont peur des brigands comme les enfans craignent les chiens enragés. Une cause très-légitime de leurs inquiétudes, c'est qu'il n'y a point d'ambulance à cette armée et que le soldat craint

---

(1) Il aurait pu dire toute la division.

à son poste. Quelle fût ma surprise, lorsqu'on vint me dire, sur les cinq heures du soir, que les brigands me cernaient.... J'envoyai de suite à la découverte onze chasseurs que j'avais : ils rentrèrent bientôt en me confirmant ce qu'on m'avait dit.

» Lachenaye m'avait laissé pour toute force cent quarante-deux hommes d'infanterie et vingt de cavalerie; ce peu de force me fit prendre le parti de me replier sur Saint-Vincent. J'appris en route que Lachenaye avait éprouvé une déroute et qu'il en était arrivé autant à une colonne de Grignon.

» J'ai vu Dutruy et Dufour aux Essarts le 1er; ils s'y arrêtèrent un instant et me dirent qu'il n'existait plus d'ennemi; cependant tous les soldats qui l'ont vu dans cette dernière affaire m'ont dit qu'il était en très-grand nombre. »

Du 3. = *Le général en chef au ministre.* (*Montaigu.*)

« L'ennemi, chassé de toutes parts par mes colonnes, avait osé s'emparer de Tiffauge, que j'avais le projet de faire occuper comme poste important, quoiqu'à moitié brûlé. Tiffauge se trouvait sur la route que devait tenir la colonne du centre que je commandais immédiatement. L'ennemi, qui avait coupé le pont sur la Sèvre, paraissait vouloir faire une vigoureuse résistance que sa position rendait facile, et déjà il avait lâché quelques coups de fusil à mon avant-garde, lorsque je fis approcher un obusier d'artillerie volante. Une vingtaine d'obus jeta bientôt la terreur parmi ces coquins, et le général Robert, à la tête de quatre-vingts grenadiers, entra de suite dans la place. C'est un poste que je fais occuper comme très-important, pour assurer une des communications de l'intérieur (1).

---

(1) Turreau savait par les rapports du 31 qu'il ne trouverait à Tiffauge qu'un faible poste pour la garde du pont. L'attaque qu'il an-

» Pendant que cela se passait à la colonne du centre, le général de brigade Grignon, qui commande une des colonnes de gauche, alors à Saint-Fulgent, fit sortir mille hommes sur deux colonnes pour attaquer l'ennemi. Les deux colonnes devaient attaquer en même temps. L'une d'elles attaqua trois heures plus tard qu'elle ne devait le faire et fut mise en déroute, l'autre obligée de se replier. Nous n'avons perdu qu'une vingtaine d'hommes; mais cet échec m'afflige d'autant plus qu'il est une preuve du peu de subordination de quelques officiers qui veulent toujours raisonner les ordres, au lieu de s'y conformer exactement.

» Le citoyen Prévignaud, adjoint au général Duval, avait reçu de moi l'ordre de joindre sa colonne à celle du général Grignon et avait différé ce mouvement. L'officier qui commandait une des colonnes a attaqué beaucoup plus tard que ne portait l'ordre du général Grignon; voilà la cause de cet événement. J'ai mandé ces deux officiers pour me rendre compte de leur conduite et je les livrerai à la commission militaire.

» L'adjudant-général Desmarres, accusé de lâcheté, avait reçu de moi les arrêts forcés à Angers. Traduit à la commission militaire, il a été condamné à la guillotine. Quelques exemples comme celui-là ramèneront à leurs devoirs les officiers qui oseront s'en écarter. Je dois te dire, citoyen ministre, que le général Grignon n'a point de tort dans cette affaire dont il avait fait seulement les dispositions.

» Le général Duquesnoy m'a rejoint; il commande une partie de la division détachée de l'armée du Nord : le général divisionnaire Cordellier commande l'autre. Ils marchent l'un et l'autre sur Charette, tandis que des postes d'observation très-forts l'empêchent de passer sur différents points. Je le

---

nonce est son seul fait de guerre dans la Vendée : il était escorté de toute la division du général Duquesnoy et d'une nombreuse cavalerie.

Du 4. = ... (*Chollet.*)

« Je t'annonce l'arrivée de Caffin avec sa troupe. Amey m'a remis sa brigade, comme tu l'as ordonné, et il part demain pour Angers. J'ai envoyé à Tiffauge un détachement de cinq cent trente-un hommes, qui y est arrivé ce soir. Ces hommes sont de la brigade de Crouzat; ils s'étaient réfugiés à Chollet, après l'échec de Gesté; ils pourront se réunir à leur colonne.

» Le restant de la brigade de Carpentier le rejoindra après-demain. Comme nous voilà réunis Caffin et moi, notre force sera d'environ trois mille hommes.

» Hier les brigands ont attaqué nos avant-postes à minuit, ils n'ont pu nous entamer; ils ont fait à deux heures pareille tentative qui n'a pas mieux réussi. Il est minuit, nous les attendons. »

Le général Amey. (*Chollet.*)

» J'ai communiqué au général Moulin ton ordre qui met ma brigade sous son commandement. Avant mon départ des Herbiers, j'ai fait mettre le feu à la ville, conformément à ton ordre; aucune maison n'a été épargnée. La municipalité a été obligée de me remettre la liste des habitans qui ont été avec les brigands et qui ont porté les armes contre nous; je les fis conduire en prison. Chemin faisant, ils se sont révoltés contre la garde qui a fait feu dessus.

» J'ai emmené à Mortagne tous les grains que j'ai pu ramasser, ainsi que les bœufs que je n'ai pu faire conduire tous. Plusieurs se sont jetés, à la faveur du brouillard, dans les champs où le commandant de Mortagne pourra les faire prendre.

» Je pars demain pour Angers. »

---

tion. Les gardes nationales désarmées, les administrations sans appui, étaient obligées de songer à leur sûreté par la fuite.

Du 4. = *Le général Boucret.* (*Chambretaud*)

« Caffin m'a écrit qu'il se reployait à Chollet d'après tes ordres. Aujourd'hui je reçois à deux heures l'ordre que tu me donnes de me réunir sur-le-champ à la brigade de Caffin *à Chambretaud* où nous devons recevoir de nouveaux ordres. Je suis seul ici, n'ayant que dix-huit cents hommes. Je suis près de l'ennemi qui est en bien plus grande force que moi. Je laisse à ta sagesse à décider si je dois rester seul dans cette position. Ce matin nos avant-postes se sont tiré quelques coups de fusil. »

Le général Cordellier. (*Montrevault.*)

« Par la lettre que je t'ai écrite pour te rendre compte des affaires de la journée du premier de ce mois, tu as dû t'apercevoir que j'ai eu assez de délicatesse pour ne compromettre personne, malgré que quelqu'un l'ait véritablement mérité; mais aujourd'hui que toutes mes troupes sont rassemblées, aujourd'hui que j'ai éclairci ce qui ne m'avait encore paru que ténébreux, aujourd'hui enfin que j'ai appris à connaître les véritables qualités des personnes qui m'entourent, mon républicanisme m'impose le devoir de te dénoncer l'adjudant-général Flavigny, pour n'avoir pas ponctuellement exécuté l'ordre que je lui avais donné, et qui, par cette faute impardonnable, a compromis la chose publique et fait perdre à la patrie beaucoup de ses zélés défenseurs.

» J'avais ordonné à Flavigny de ne point passer dans le bourg de Gesté, mais de le laisser sur sa gauche en se dirigeant sur le Doré où tu m'avais ordonné de me rendre. Ce n'est qu'après lui avoir répété plusieurs fois la marche qu'il devait tenir, que je le fis partir avec des guides du pays auxquels j'expliquai aussi mes intentions. Loin d'exécuter mes volontés, Flavigny continua toujours de faire à sa tête et parvint à s'engager dans une affaire qui ne pouvait manquer de devenir funeste.

» Indépendamment de cette faute, Flavigny en commit une seconde, en se portant jusqu'aux portes de Nantes, au lieu de se rendre au Doré, ainsi que je lui en avais donné l'ordre.

» Si Flavigny, en arrivant hier soir, n'eût pas nié formellement les ordres verbaux que je lui ai donnés, et s'il n'eût pas cherché par-là à me compromettre, j'aurais passé sous silence sa désobéissance ; mais, comme il a eu l'impudence de les nier, et que ma responsabilité serait compromise, si je cachais plus long-temps la vérité, je t'informe qu'une pareille conduite m'a déterminé à lui ordonner de se rendre dans les prisons de Saint-Florent.

» Malgré que la faute qu'il a commise soit impardonnable, surtout pour un ancien militaire, je compte ne l'en punir que par la voie de la discipline seulement, à moins que tu n'en ordonnes autrement (1). »

Du 5. = *Le général Bard.* (*Chantonnay.*)

« J'ai remis à la disposition de l'adjudant-général Dufour les troupes que tu m'as ordonné de lui remettre. Il venait des Essarts où il a été instruit que l'armée de Charette, forte d'environ huit à dix mille hommes, marchait sur la Roche-sur-Yon. Il en a donné avis au général Duquesnoy qui se trouvait à Saint-Fulgent et qui est à leur poursuite.

» Je t'observe qu'il ne me restera plus que huit cents hommes de toutes les troupes que j'avais, et tu verras aisément qu'il m'est impossible de conserver les postes de Saint-Vincent et de Chantonnay avec aussi peu de monde.

» La colonne de gauche du général Grignon est ici et celle de droite au Puybelliard avec son général. »

Le général Grignon. (*Puybelliard.*)

« On m'a envoyé de Bressuire un convoi de pain, d'eau-

---

(1) Il serait difficile d'ajouter foi à cette nouvelle version de Cordellier, lorsqu'on se rappelle qu'il avait donné l'ordre à Crouzat d'at-

de-vie, et cinq mille cartouches. Ce convoi a été attaqué par une quarantaine de brigands. Heureusement l'officier qui commandait l'escorte a montré de la fermeté et il a repoussé l'ennemi. J'ai envoyé cette nuit vingt-cinq cavaliers à son secours, il est heureusement arrivé. Comme tu vois, les routes ne sont pas sûres. »

Du 5. = *Boivin, commandant temporaire.* (*Nantes.*)

« Général, sur la connaissance que m'a donné le général Robert que ton intention est de passer en revue demain 6, à dix heures du matin, les militaires de toutes armes de différents corps et dépôts qui se trouvent à Nantes, j'ai donné l'ordre que les troupes, avec leurs chefs et états-majors, aient à s'assembler à neuf heures sur le cours de la Liberté pour cette revue, pendant laquelle la garde nationale occupera tous les postes de la place. »

Le général Haxo. (*Machecoul.*)

« Mes postes sont toujours dans la position que je t'ai fait connaître. L'ennemi a attaqué le 1er. au soir le poste d'Aizenay, il a été repoussé avec perte.

» Les troupes que j'ai chargées d'agir dans la forêt de Princé font chaque jour de nouvelles captures. Encore quelques jours et la bande de la Cathelinière n'existera plus que dans le souvenir.

» Plusieurs renseignemens, qui viennent de m'être donnés sur la partie des marais, me prouvent qu'il y existe une fermentation générale qui a déjà produit plusieurs rassemblemens; et une preuve non équivoque de leur réalité, c'est que les avant-postes de Beauvoir ont été attaqués cette nuit à trois heures. Je viens de donner des ordres pour renforcer ce

---

taquer l'ennemi à Gesté, et que son intention était de soutenir cette attaque... Le supérieur ne veut jamais avoir tort.

poste et je le ferai bivouaquer jusqu'à la fin de l'expédition générale. »

Du 5. = *Le général Duquesnoy.* (*La Roche-sur-Yon.*)

« Parti de Montaigu le 4 au matin, je n'ai pu arriver à Saint-Fulgent qu'à midi. Je me disposais à aller attaquer les brigands à Chauché, lorsque j'ai reçu une lettre de l'adjudant-général Dufour, qui m'apprenait qu'il avait trouvé l'ennemi aux Essarts, qu'il y était en force, et qu'il serait obligé de se rendre à Chantonnay puisqu'il ne pouvait passer pour se rendre à la Roche-sur-Yon. Je réfléchissais sur ce mouvement de l'ennemi et sur les moyens de l'attaquer, lorsque je reçus une nouvelle lettre de Dufour qui me conjurait de marcher sur la Roche-sur-Yon où l'ennemi se portait en très-grande force et chasserait probablement les troupes peu nombreuses qui tenaient ce poste. Alors je n'hésitai plus, je mis ma troupe en marche et j'arrivai à huit heures du soir devant les Essarts, après avoir fouillé tous les villages à droite et à gauche de la route, à une demi-lieue de distance.

» Comme il était très-nuit, je ne crus pas prudent de faire entrer ma troupe aux Essarts ; je l'établis au bivouac, et j'appris bientôt par un espion que l'ennemi était parti une heure avant mon arrivée.

» Le lendemain je partis de bonne heure pour la Roche-sur-Yon, et je brûlai et tuai comme la veille. En arrivant à la Ferrière, on me dit que l'ennemi y était, je n'y trouvai que vingt-cinq des leurs qui y étaient restés après le départ de leur bande. Je me rendis à la Roche-sur-Yon que la garnison avait évacuée, crainte d'être enveloppée, après avoir rompu le pont que je fis rétablir. J'entrai dans la ville qui ressemblait à un désert : j'y trouvai cependant Dufour qui venait d'y entrer par les derrières avec quelques dragons, mais qui était suivi de douze cents hommes qu'il amenait de Chantonnay.

» J'ai appris par mon espion, par les gens de Ferrière et par

Dufour, qu'à Ferrière, Charette, la Rochejaquelein, Joly et Stofflet avaient fait leur jonction et qu'ils composaient une force de dix à douze mille hommes (1). Ils se sont jetés sur la droite de Ferrière en allant à la Roche-sur-Yon, pays chéri de Charette. Dans ces circonstances, j'ai cru ne devoir pas agir sans te consulter; car si, comme cela paraît vraisemblable, les trois bandes sont ensemble, on pourrait prendre de plus grands moyens et employer plusieurs colonnes; car je ne puis aujourd'hui diviser la mienne : alors je ne pourrai pas les forcer à se battre, et s'ils m'attendaient, leur nombre pourrait l'emporter sur la valeur des soldats et sur la fermeté du général. Pèse ces circonstances, et éclaire-moi sur mes mouvemens ultérieurs. Je compte beaucoup sur tes lumières militaires et tes connaissances du genre de cette guerre dans laquelle je suis tout neuf; ainsi j'attends ta réponse. »

§ II. Réponse du comité de salut public au général Turreau; il attend les résultats pour prononcer sur ses opérations. — Arrêté du comité relatif au désarmement de la Vendée. — Prise de Legé par les Vendéens, le 6 — Rapport du chef de brigade Prat. — Rapport de Moulin, inquiétude qu'il témoigne sur le compte de Cordellier et de Crouzat; embarras de sa position. — Le poste de Coron attaqué, forcé de se replier aux Rochettes et de là à Doué. — Le poste de Bressuire menacé; le commandant demande des secours. — Rapport de Cordellier. — Carpentier informe le général Commaire qu'un détachement de sa colonne, en marche pour le rejoindre, a été attaqué et forcé à la retraite, et que Chollet est attaqué. — Rapport du général Cordellier. — Rapport du général Commaire au comité de salut public. — Turreau annonce à Moulin les dispositions qu'il croit devoir prendre. — Sa réponse au général Duquesnoy, au chef de brigade Lusignan.

---

(1) La Rochejaquelein n'existait plus, et Stofflet était à la tête des rassemblemens dans la haute Vendée.

— Prise de Chollet par Stofflet, le 8; mort de Moulin. — L'ennemi chassé de Chollet par Cordellier. Rapport du commandant de la place. — Rapport de Turreau au comité de salut public. — De Cordellier au général Turreau.—Réponse de Duquesnoy; explications qu'il donne à Turreau. — Le représentant Francastel invite l'adjudant-général Savary à lui transmettre son avis dans les circonstances présentes. — Réponse de Savary. — Ordres de Turreau aux généraux Kleber et Duquesnoy. — Ordre d'évacuer Bressuire. — Décret de la Convention relatif au désarmement.— Le général Duquesnoy rend compte au général en chef du succès qu'il vient de remporter sur Charette près le pont des Noyers. — Rapport de Barère sur la situation de la Vendée; envoi de Hentz et Garrau près l'armée; monument consacré à la mémoire de Moulin, à Tiffauge. — Compte rendu par le général Turreau aux représentans près l'armée. — Évacuation de Bressuire, le 13. — Rapport de Cordellier, en marche à la poursuite de Stofflet. — Haxo réclame le renfort qui lui a été promis. — Compte rendu par le général Turreau au comité de salut public. — Rapport de Robert au ministre. — Le comité de salut public invite le général Dembarrère à se rendre sur-le-champ à Nantes pour se concerter avec Turreau. — Cordellier annonce à Turreau qu'il a battu Stofflet à Beaupreau. — Compte rendu par Turreau au ministre. — Rapport des représentans Garrau et Hentz au comité de salut public. — Barère annonce, dans la séance de la Convention du 18, qu'on ne parlera plus de la Vendée pendant la campagne prochaine. — Rapport du général Dutruy au comité de salut public. — Le général Huché prévient le général en chef qu'il a été désigné pour commander à Chollet. — Réclamation de l'agent national du district de Paimbœuf contre le désarmement. — Rapport de Duquesnoy à Turreau. — Haxo informe Vimeux et Turreau des succès contre les rebelles dans la forêt de Princé. — Plan proposé par Haxo au général en chef. — Départ de Kleber pour Rennes.

Suite des événemens dans la Vendée.

Le comité de salut public attendait dans le silence le résultat des promesses du général Turreau. Il se décida enfin à lui adresser, le 6 février, la réponse suivante :

« Tu te plains de n'avoir pas reçu du comité l'approbation formelle de tes mesures. Elles lui paraissent bonnes et tes intentions pures ; mais, éloigné du théâtre de tes opérations, il attend les grands résultats pour prononcer dans une matière sur laquelle on l'a déjà trompé tant de fois, aussi bien que la Convention nationale. Les intentions du comité ont dû t'être transmises par le ministre de la guerre. Nous nous plaignons nous-mêmes de recevoir trop rarement de tes nouvelles. Extermine les brigands jusqu'au dernier, voilà ton devoir ; nous te prescrivons surtout de ne pas laisser une seule arme à feu dans les départemens qui ont participé à la révolte et qui pourraient s'en servir encore. Armes-en les soldats de la liberté. Nous regarderons comme traîtres tous les généraux, tous les individus qui songeraient au repos, avant que la destruction des révoltés soit entièrement consommée. Encore une fois, recueille toutes les armes et fais passer ici sans délai toutes celles qui ont besoin de réparations. Nous t'envoyons un arrêté qui paraît propre à seconder tes vues. »

Arrêté du comité de salut public du 6 *février* 1794.

Le comité délibérant sur la situation actuelle de la Vendée, arrête :

« Article Ier. Il sera proposé à la Convention nationale de décréter que tous les citoyens qui ont participé à la révolte de la Vendée, seront tenus de déposer, sous vingt-quatre heures, leurs armes à feu de quelque espèce qu'elles soient, et qui ne font point partie des troupes soldées, entre les mains

des agens nationaux, et ceux-ci entre celles de l'autorité militaire, dans l'espace d'une décade ; les citoyens ou agens nationaux, réfractaires à cette loi, seront punis de mort par une commission militaire (1).

» II. Chaque bataillon conservera une seule pièce de canon, on fera passer toutes les autres dans les places fortes. Il sera réservé seulement un quart au plus de l'artillerie légère et de celle de position ; un autre quart sera renvoyé sur les derrières de l'armée, dans les places fortes, et tout le reste sera envoyé sans délai à l'armée des Pyrénées-Occidentales.

III. Les ennemis seront poursuivis sans relâche jusqu'à leur entière destruction. Les généraux qui ne mettraient pas dans cette expédition toute l'activité possible, seront dénoncés comme ennemis de la patrie. Les subsistances seront saisies partout et envoyées aux armées et dans les places fortes ; il en sera de même des bestiaux et des chevaux propres au service des troupes et de tout ce qui peut être utile à leur entretien.

» IV. Il sera proposé à la Convention nationale de faire remplacer Carrier qui demande son rappel, par un autre représentant. Prieur de la Marne sera chargé de le remplacer. Le rapport sur la conduite de Westermann sera fait dans le plus court délai.

» Pour copie conforme : le général, chef de l'état-major général,

» *Signé* ROBERT. »

Cet arrêté fut transmis, le 10, aux généraux de l'armée, avec l'ordre suivant du général en chef :

« Il est ordonné à tous les généraux, officiers supérieurs, chefs de colonnes, commandans des corps stationnés dans différents points du commandement de l'armée de l'Ouest, de

(1) Cette disposition fait assez voir que le comité ne connaissait point la situation de la Vendée insurgée de nouveau dans toutes ses parties.

désarmer sur-le-champ toutes les communes comprises dans le cercle formé par les places de Saint-Gilles, les Sables, Luçon, Niort, Airvault, Thouars, Saumur, et depuis Saumur jusqu'à Nantes, toute la rive gauche de la Loire, et depuis Nantes jusqu'à Saint-Gilles, tous les points de la circonférence exceptés. Dans l'étendue du pays soumis au désarmement, il ne doit rester d'armes qu'aux soldats de la république.

» Le présent ordre sera exécuté sous la responsabilité de ceux à qui on l'adressera. »

Cet ordre étendait le cercle de l'insurrection jusqu'à Saumur, et cependant toute la partie du pays située sur la rive droite du Layon avait constamment résisté aux efforts des révoltés ; mais le général ne voulait reconnaître dans cette vaste enceinte, ni autorités constituées, ni défenseurs de la liberté : tout était proscrit dans son opinion.

Du 6. = *L'adjudant général Savary, au général Moulin. (Angers.)*

« J'ai vu hier, mon cher camarade, le représentant Francastel qui me demanda des nouvelles de l'armée. Je lui répondis que je n'étais instruit de rien, pas même de l'endroit où se tenait le quartier-général ; que j'avais seulement appris par le commandant des Ponts-de-Cé que nous avions eu un échec du côté de Beaupreau, et que tu commandais à Chollet et Mortagne. Francastel désire avoir des nouvelles de ta position et de celle de l'ennemi. Nous restons ici dans une incertitude pénible. Les fuyards sèment des bruits alarmans, sans qu'il soit possible de démêler la vérité. »

Prat, chef de brigade du trente-neuvième de ligne, au général Haxo. (Saint Jean-de-Corcoué.)

« C'est avec la plus grande douleur que je t'apprends que

le poste que j'avais à Coron. Il a été forcé de se replier aux Rochettes, après une résistance opiniâtre. Je n'ai en tout que sept cent cinquante hommes armés. Je t'engage à m'envoyer de suite toutes les forces dont tu peux disposer à Saumur pour me renforcer. »

. . . . *Doué.*

« Je t'ai déjà envoyé une ordonnance des Rochettes pour te demander des forces, je les attends à Doué où je bivouaque. »

Du 6. = *Augé, commandant la place de Bressuire, au général Commaire. (Bressuire.)*

« Ma position devient de plus en plus alarmante. Je viens d'apprendre qu'un rassemblement de brigands avait attaqué et intercepté, près du bourg de Courlay, la garde nationale de Moncoutant qui escortait une dixaine de voitures chargées de grains et de fourrages. Plusieurs de ces braves gens ont péri. Ma garnison est composée en tout de quatre cent cinquante hommes, tant de détachemens que de bourgeois, et j'ai huit postes à garder. J'ai recours à toi pour m'aider dans cette circonstance. Calcule mes besoins et envoie-moi du secours. »

Le général Commaire transmit de suite ces dépêches au général en chef, en lui annonçant les dispositions qu'il avait prises.

« Je n'ai plus à Saumur, ajoutait-il, que des contingens presque tous sans armes et dix hommes de cavalerie. »

Le général Cordellier, au général en chef. (Tiffauge.)

« En arrivant à Tiffauge, je m'empresse de te rendre compte de ce qui s'est passé dans ma division depuis le 1er. de ce mois.

» J'attendais toujours ta réponse à ma dernière, avant de

commencer mon mouvement; mais ton silence, joint au peu de renseignemens que j'avais sur la position actuelle de l'ennemi, m'a déterminé à partir de Montrevault pour me rendre à Tiffauge, en passant par Gesté et Montfaucon où j'ai couché.

» J'ai ponctuellement exécuté ton ordre de purger, par le fer et le feu, tous les endroits que j'ai rencontrés sur ma route; car indépendamment que tout brûle encore, j'ai fait *passer derrière la haie* environ six cents particuliers des deux sexes.

» Je n'ai point été inquiété dans ma marche d'aujourd'hui, mais hier, à environ une demie-lieue de Montfaucon où je ne suis arrivé qu'à minuit, quelques brigands voulurent s'opposer au passage de mon avant-garde. Quelques coups de fusil les mirent à la raison et ils nous échappèrent à la faveur de la nuit.

» En arrivant ici, j'y ai trouvé six cents hommes faisant partie des troupes aux ordres du général Crouzat. Ils formaient toute ma sollicitude; ainsi, maintenant toute ma division se trouve rassemblée et portée à environ deux mille quatre cents hommes non compris six cents hommes qui m'arrivent ce soir et que j'ai tirés de la garnison de Saint-Florent.

» Je viens d'écrire à Moulin pour le prier de me donner les renseignemens qu'il peut avoir sur la position de l'ennemi. Je te prie également de me faire connaître ceux que tu peux avoir de ton côté. »

Du 6. = *Le général Duval.* (*Niort.*)

« Je crois, général, devoir te prévenir que tes ordres ne sont pas partout bien exécutés. Je suis instruit qu'au lieu d'enlever les subsistances, on les brûle, notamment dans les communes aux environs de la forêt, où il en a été brûlé, à ce qu'on assure, plus de deux mille tonneaux, sans qu'on en ait fait passer sur les derrières un seul grain.

me dit encore qu'il s'attend à être attaqué ce matin à la pointe du jour, et me mande de lui envoyer des munitions de guerre dont il n'est pas pourvu. Malgré qué j'en aie tiré de Saint-Florent une quantité suffisante pour l'approvisionnement de ma troupe, je n'ai pu satisfaire à sa demande, attendu que le peu de cartouches que j'avais à ma suite suffisent à peine pour les six cents hommes que j'ai trouvés à Tiffauge.

» Comme Moulin paraît aussi avoir des inquiétudes à cause du peu de forces qu'il a à Chollet, je compte partir ce matin pour m'y porter et je bivouaquerai en cas de besoin; mais si la journée se passe sans que Moulin soit aux prises avec l'ennemi, qu'il dit être à une lieue de lui, je reviendrai prendre poste à Tiffauge, pour ensuite prendre de nouvelles déterminations, d'après les renseignemens que je me serai procurés.»

» La leçon et la punition que j'ai infligée à Flavigny, à laquelle il a paru sensible, m'a déterminé à le faire revenir auprès de moi (1). Il est arrivé ce soir avec les six cents hommes de la garnison de Saint-Florent et m'a rendu compte qu'il avait éprouvé les mêmes difficultés que moi avant d'arriver à Montfaucon, à l'exception cependant que presque moitié de sa troupe, épouvantée des cris séditieux de l'ennemi, s'est mise en déroute et n'est point encore ar vée à Tiffauge. J'ignore ce que ces soldats sont devenus; j'aime à croire que la nuit et les mauvais chemins auront été les seules causes de leur égarement et qu'ils arriveront dans la journée. »

Du 8. = *Le général Commaire, au comité de salut public.* (*Saumur.*)

« Westermann a purgé la rive droite de la Loire du reste des brigands de ce côté. Toujours occupé de servir ma patrie

(1) Il paraît que cette scène ne fut imaginée que pour mettre le général à l'abri des reproches, et pour tirer six cents hommes de la garnison de Saint-Florent.

et voulant qu'il ne fût plus parlé d'eux sur aucune des deux rives, après avoir disposé la division que je commande, j'ai placé à Argenton une colonne commandée par le général Grignon, une autre à Chollet commandée par le général Moulin. J'ai fait disposer de petits postes de distance en distance, pour pouvoir éclairer les différens corps sur les différent rassemblemens des brigands. J'ai cru pouvoir ordonner tout ceci, puisque c'était ma division.

» J'ai reçu, quelques jours après ces préparatifs, une lettre du général Robert, chef de l'état-major du général en chef Turreau, qui me faisait des reproches d'avoir ordonné tous ceci, sans en avoir prévenu le général en chef. Il est à remarquer que j'ignorais alors où il pouvait être, et il n'était sûrement pas dans ces parages. Bref, mon plan n'étant point adopté par le général en chef qui venait d'arriver et qui se proposait d'y faire marcher un corps d'armée plus considérable, je me soumis à ce chef qui vint à Saumur avec la colonne du nord, y resta deux jours, me prit ce que j'avais de forces, ce qui lui fit à peu près quinze mille hommes, y compris les colonnes de ma division et autres qui étaient en avant, avec lesquelles il partit dans la Vendée, et promit qu'avant quinze jours elle serait purgée. Depuis ce temps, je n'ai eu aucuns renseignemens directs sur ce qui s'est passé avec les brigands. J'ai appris par voie indirecte que nous avions essuyé quelques échecs, et ce n'est que depuis que le général Carpentier a été obligé de se replier presque sous les murs de Doué ou par des hommes de confiance, que j'ai été instruit qu'il y avait dans la Vendée de forts rassemblemens de brigands de différens côtés, tels que six mille hommes à peu près sur Vihiers, un autre qui menaçait Argenton et un qui s'était emparé de Beaupreau. N'ayant point de nouvelles du général en chef que les uns disent à Nantes, d'autres à Mortagne, voici les dispositions que j'ai cru pouvoir prendre sur mon compte : j'ai fait partir tout ce que j'avais de cavalerie, avec le peu

d'hommes armés que je possédais. J'ai écrit à Tours, à Chinon, à Angers, pour que l'on m'envoie des forces que j'attends.

» Je n'ai maintenant que des piques à Saumur, mais je suis à leur tête, et si les brigands voulaient y entrer, ils m'écraseraient auparavant; voilà la position des choses : tout républicain doit compte de sa conduite à la nation ou à ses représentans; je vous le rends dans la pure vérité, je ne cherche point à nuire à qui que ce soit, cela n'est pas dans mon âme; mais l'intérêt public exige que je vous instruise sur les événemens, surtout dans le moment où le reste des brigands semble plus que jamais relever une tête altière. »

Du 8. =*Le général Turreau au général Moulin.* (*Nantes.*)

« Je suis, mon cher camarade, autant que toi étonné de l'espèce de terreur qui s'empare de nos troupes et du peu de mesures que prennent différens généraux pour s'opposer aux progrès de l'ennemi ; que fais-tu toi-même *des forces considérables* que tu as à Chollet? Le voisinage de Cordellier venait encore augmenter tes moyens et te donnait la facilité d'agir offensivement contre les brigands ; tu avais d'autant plus d'avantage, que plus ils s'avanceront du côté de Doué, plus ils seront faciles à cerner et écraser. Je ne te fais pas ces reproches, car je suis sûr qu'au moment où tu recevras cette lettre, l'ennemi sera déjà battu.

» L'ennemi n'ayant point de plan, il est impossible que j'en forme moi-même : tout dans cette guerre doit être de circonstance; c'est aux officiers-généraux à employer leurs forces contre les brigands, d'après les renseignemens qu'ils peuvent se procurer, d'après les événemens dont ils sont instruits, toujours néanmoins sans s'écarter de l'ordre général.

» J'avais projeté de me rendre à Choliet, mais je n'irai point : je pars pour Angers où je passerai la journée du 10; et le 11 j'irai à Saumur où restera mon quartier-général jusqu'à nouvel ordre.

» Le général de brigade, Huché, qui te remettra cette lettre, part demain, et arrivera le 10 avec environ quatorze cents hommes d'infanterie, et soixante chevaux, quatre-vingt mille cartouches et deux mille paires de souliers (1).

» Avec les forces que tu avais réunies à Chollet et dont celles de Cordellier doivent faire partie, deux colonnes d'au moins deux mille hommes chacune, doivent se porter sur l'ennemi.

» Ces colonnes seront disposées de manière à pouvoir se secourir promptement dans le cas où l'une d'elles serait attaquée : leur point de réunion sera à Doué, où j'en prendrai le commandement, si les circonstances l'exigent ; bien entendu, mon cher camarade, que si tu as déjà pris, comme je n'en doute pas, des mesures que t'ont pu commander les événemens, dont je suis instruit trop tard pour pouvoir prescrire la marche que doivent tenir les généraux, d'après les divers mouvemens de l'ennemi ; bien entendu, dis-je, que si, de concert avec Cordellier et Caffin, tu as pris un parti contre les brigands, je ne veux rien changer; seulement tu m'en rendras compte à Angers ou Saumur, d'après la marche que je tiendrai et dont je t'instruis.

» Surtout rétablis la communication entre Chollet et Saumur, surtout agis ; que les officiers-généraux qui poursuivront l'ennemi marchent continuellement s'ils veulent l'atteindre ; que l'on tâche de le surprendre par des marches nocturnes et rapides, etc., etc.

» Agis donc : tu connais ma confiance en toi, je sais ton attachement à la chose publique, j'attends tout de toi et de tes moyens unis à ceux de Caffin et de Cordellier: les premières nouvelles que j'aurai de toi m'annonceront sans doute des succès décisifs. Surtout brûle et coupe les vivres aux bri-

(1) Au moment où Turreau donnait avis de cet envoi tardif, Moulin succombait. On serait tenté de croire que le général en chef ne lisait pas la correspondance des généraux, ou qu'il ne voulait pas y répondre directement.

gands, il n'y a que ce moyen de finir cette affreuse guerre, et tu n'es pas du nombre de ceux qui voudraient la prolonger. »

Du 8. = *Le général Turreau, au général Duquesnoy.* (*Nantes.*)

« Je reçois, mon cher camarade, ta lettre écrite de la Roche-sur-Yon, le 5 de ce mois; je suis surpris que tu me demandes ce que tu dois faire; d'après l'ordre que je t'ai donné, il faut poursuivre l'ennemi sans relâche, jusqu'à ce que tu l'atteignes; ce sont les circonstances qui t'indiqueront la marche que tu dois tenir; poursuis l'ennemi vivement et ne demande pas ce qu'il faut faire.

» Je pars pour Angers; le 11 je serai à Saumur où mon quartier-général restera jusqu'à nouvel ordre, tu dois établir ta correspondance par Chollet. Agis, et rends-moi compte plus souvent de tes opérations? »

Le chef de brigade Lusignan, au général en chef Turreau. (*Clisson.*)

« Citoyen général, la municipalité de Clisson, instruite que je dois réunir la troupe sous mes ordres à la colonne du général Huché dont la destination est pour Chollet, vient de me requérir de lui laisser cent cinquante hommes pour sa sûreté. Ce n'est que d'après ton ordre que je puis laisser les hommes que l'on me demande; fais-moi connaître tes intentions. »

Réponse.

« Je n'ai jamais su, mon camarade, ce que c'était que raisonner les ordres qu'on me donne; je vous ai ordonné de vous trouver à Clisson, avec toute votre troupe; je n'ai pas autre chose à vous dire(1). »

(1) Cette réponse peint d'un seul trait le caractère du général.

Du 8. = *Le général Bard.* (*Chantonay.*)

« Je te préviens, citoyen général, que ma santé ne me permet plus de rester ici, et que je me retire à Luçon pour la rétablir. Si tu peux me faire obtenir une permission du ministre pour aller aux eaux, tu m'obligeras infiniment, ne pouvant m'aider de mon bras où j'ai reçu plusieurs blessures. Je t'observerai en outre que je n'ai plus que quatre cent cinquante hommes qui occupent le poste de Saint-Vincent, tout le surplus m'ayant été enlevé. Comme le général Grignon se trouve ici avec ses deux colonnes, le soin de ce poste lui sera confié. Je meurs de chagrin de voir la troupe dénuée de tout, sans habits et sans souliers. »

Le général Cordellier. (*Tiffauge.*)

« Je ne sais, citoyen général, si Moulin t'a informé qu'il avait été trompé dans son attente, et que sa troupe était restée hier en position depuis quatre heures du matin, sans que l'ennemi ait osé venir se mesurer avec elle, malgré qu'il ne fût distant de Chollet que d'une lieue sur la route de Vezin.

» De mon côté, j'ai été inquiété hier par environ deux cents brigands; j'ai envoyé contre eux un bataillon d'infanterie et vingt chasseurs qui en ont tué une partie et fait fuir l'autre jusqu'à Bazoges.

» Ce bataillon s'est fort bien acquitté de sa mission; il a incendié le bourg des Landes Genusson et ses dépendances, sans oublier le château, et a fusillé tous les hommes, femmes et enfans qui y étaient restés.

» Comme je n'ai point de nouvelles du général Duquesnoy, que je soupçonne être *du côté de Maulevrier*, et que je suis certain de trouver l'ennemi sur la route de Chollet à Vezin, je pars à l'instant à sa rencontre, afin de le forcer au combat et de ne le plus quitter que quand il sera totalement détruit.

» Je ferai bivouaquer ma troupe de l'autre côté de Chollet aujourd'hui, pour en partir demain à la pointe du jour.

» Je laisse ici, pour la garde du château, deux bataillons, forts de six cents hommes, que j'ai tirés de la garnison de Saint-Florent. »

Du 9. = *Poché*, *commandant la place*. (*Chollet*, *du* 8 *au* 9.)

« Citoyen général, depuis ton départ, Chollet a été loin d'être tranquille, les brigands ont montré une audace peu commune; après quelques avantages partiels, ils ont osé venir attaquer Chollet par la route de Saumur où ils se sont déployés à la distance de cinq cents toises de nos troupes. Une terreur panique a saisi nos soldats et la déroute a commencé aussitôt que l'action. Menaces, prières, tout a été inutile; le brave général Moulin, obligé de suivre le mouvement, protégeait la retraite, faisant face et chargeant les rebelles avec le peu d'hommes restés autour de lui; il a été assailli dans une rue, blessé de deux balles, et s'est achevé d'un coup de pistolet, pour ne pas tomber vivant entre leurs mains, voulant mourir libre. Ceux qui combattaient à ses côtés, et dont la majeure partie étaient des officiers, ont presque tous péri ou ont été blessés.

» Le général Caffin s'était rendu sur la route de Nantes pour y rallier les troupes. S'il n'a pu parvenir à les faire revenir sur leurs pas, du moins il en a retenu une partie jusqu'à l'arrivée de la colonne du général Cordellier qui, après avoir traversé rapidement la foule de nos fuyards, a chargé les brigands avec tant d'intrépidité, qu'ils ont été forcés de sortir de Chollet plus vite qu'ils n'y étaient entrés. Ils ont été mis à leur tour dans la plus complète déroute; mais, dans leur fuite, ils ont blessé grièvement le général Caffin et plusieurs braves officiers.

» L'ennemi a été maître de Chollet environ une heure. Aucun d'eux n'a osé entrer dans les maisons; ils n'ont rien pillé. J'avais eu soin de donner des ordres pour faire filer les

effets de la république sur la route de Nantes, et de ce côté nous étions tranquilles (1). »

Du 9. = *Le général en chef Turreau au comité de salut public. (Nantes.)*

« Les rassemblemens de brigands devenant chaque jour plus nombreux et plus inquiétans par leur audace, j'ai cru devoir diminuer le nombre de mes colonnes et de mes postes pour renforcer les uns et les autres. Les routes étant pour la plupart coupées par des partis de brigands, la correspondance devenant de jour en jour plus difficile, j'avais quitté Chollet, après y avoir laissé une quantité suffisante de troupes pour le défendre; un général, sur le courage, l'activité et les talens duquel j'avais lieu de compter. J'étais parti de Chollet à la tête de la colonne du centre, et j'avais attaqué et repris Tiffauge. Arrivé à Montaigu, je remis au général Duquesnoy le commandement de cette colonne, qui, secondée d'un côté par la colonne de l'adjudant-général Dufour, de l'autre par les généraux Haxo et Dutruy, devait poursuivre sans relâche l'armée de Charette, que le rapport du général Bard portait à plus de dix mille hommes, à qui surtout la position du Bocage prêtait de nouvelles forces.

» Après avoir donné aux différens chefs de colonne les instructions qui se sont trouvées conformes à l'arrêté que vous m'avez envoyé, et qui n'était qu'une conséquence de la loi du mois d'août, je m'étais rendu momentanément à Nantes où m'appelaient plusieurs opérations relatives à la défense des côtes et aux autres points de mon commandement, et lorsque j'ai cru plus convenable de faire parvenir par Montaigu une grande partie des subsistances, plus sûr d'établir par cet

---

(1) A la réception de cette dépêche, Turreau s'empressa d'écrire au comité de salut public la lettre qui suit, et qu'il est facile d'apprécier par la correspondance qui précède.

endroit ma correspondance avec les généraux, j'ai résolu de fixer à Nantes mon quartier-général (1).

» En quittant Chollet, poste très-mauvais et que j'aurais déjà brûlé s'il n'avait pas été réservé par un décret de la Convention nationale, j'avais suffisamment pourvu à sa sûreté. Le brave Moulin le jeune, chargé de commander *les cinq mille hommes* qui s'y trouvaient stationnés, méritait toute la confiance que j'avais en lui : je savais qu'il ne quitterait ce poste qu'avec la vie.

» La marche des rebelles, sous les ordres de la Rochejaquelein, du côté de cette ville, *me causait néanmoins la plus grande inquiétude*. L'exemple de la lâcheté de quelques bataillons me faisait craindre l'effet de la terreur qui semble précéder les pas des brigands. Malgré les troupes préparées à leur résister, *j'ordonnai au général Cordellier*, alors à Tiffauge, de se porter sur-le-champ à Chollet avec deux mille hommes de l'armée du nord.

» A une lieue de cet endroit, Cordellier vit toute la division de Moulin dans une déroute complète, et poursuivie sur la route de Nantes par quelques milliers de brigands, en grande partie sans armes, qui avaient eu l'audace de fondre sur un poste garanti *par tant de forces*. Tout allait être en leur pouvoir, munitions de guerre et de bouche, lorsque les troupes du nord, *précédées par les chasseurs francs* (2), fondant sur ces coquins avec la rapidité de l'éclair, les contraignirent bientôt à ne songer qu'à fuir. Rien alors ne put les faire échapper à la vengeance des soldats dignes de porter le nom de républicains : on a fait de ces scélérats *une si grande boucherie, qu'on n'a pu compter le nombre des morts*.

---

(1) Turreau s'était rendu à Nantes le 4, il n'avait pas pu faire connaître à cette époque aux généraux l'arrêté du comité de salut public du 6. Il ne se faisait aucun transport de subsistances par Montaigu, où Nantes était obligé d'en envoyer... Tout ce passage est une fable.

(2) Qui n'étaient pas dans la Vendée

» Cette victoire, on ne peut plus importante, a cependant coûté bien cher à la république, par la perte du général de brigade Moulin le jeune. *Je le pleure* bien moins comme mon ami que comme un des plus braves soldats, des plus habiles officiers et des plus purs républicains qui existent. Indigné de la lâcheté de ses troupes, Moulin fait de vains efforts pour les rallier, se précipite au-devant de l'ennemi pour les encourager par son exemple; il est atteint d'une balle, et, prêt à tomber entre les mains des brigands, se fait sauter la cervelle *du dernier coup de pistolet qui lui restait à tirer*.... Je ne doute point que la Convention nationale ne sache apprécier cet acte d'héroïsme; mais les mânes du courageux Moulin appellent la vengeance des lois contre les lâches qui ont fui *dans cette mémorable journée;* et si l'on ne punit pas de mort les officiers qui auront pu donner l'exemple de cette déroute, je n'aurai plus de soldats sur lesquels je puisse compter... (1). L'intérêt public exige, citoyens représentans, que la Convention nationale décrète sur-le-champ que Chollet, malgré le patriotisme de ses habitans, ne sera point excepté de l'incendie général. Ce poste est si mauvais, qu'on ne peut en répondre, même avec des forces supérieures à celles de l'ennemi... Mortagne, dans une position heureuse, deviendra le point central des opérations de la Vendée.

» Je ne calcule point les intérêts particuliers lésés par cette mesure, la république est en état de dédommager les patriotes de la perte de leurs propriétés... Je le répète, tant que Chollet existera, il sera le théâtre des incursions des rebelles et le tombeau de nos soldats... Combien n'eussent pas péri dernièrement *sans l'ordre que la prudence m'engagea de donner à la colonne de Cordellier?*... Aujourd'hui qu'une triste expérience m'a mis à portée de juger du nombre des

(1) Celui qui s'exprimait ainsi, ne s'exposa jamais à voir l'ennemi en face.

rebelles qui existent encore, je dénonce formellement à la Convention nationale les ignorans, les fripons, les intrigans et les traîtres qui n'ont cessé de tromper sur la véritable situation de la Vendée; qui ont fait diminuer par leurs faux rapports les secours destinés à *rétablir le calme* dans cet abominable pays... (1). J'avais raison de dire depuis long-temps que la guerre de la Vendée n'était qu'assoupie; qu'elle serait devenue plus terrible que jamais, si on ne se fût empressé d'adopter de grandes mesures. Il faut encore passer *vingt mille de ces scélérats au fil de la baïonnette* (2). Je ferai tout pour terminer; mais j'ai le plus grand besoin, pour y parvenir, du concours des représentans du peuple, qui veuillent bien m'aider de leurs conseils et de leur autorité.

» Le désarmement s'exécute, les subsistances abondent dans nos magasins; et, sans la négligence des employés, les intentions du comité de salut public eussent été mieux secondées (3).

» J'ai reçu avec plaisir l'approbation que vous avez donnée aux mesures que j'ai prises (4). Rien ne pourra altérer mon attachement à la cause sacrée que j'ai résolu de défendre jusqu'à la mort... Réponse, je vous prie, par le même courrier relativement à Chollet.

» *Post-scriptum*. La marche des colonnes depuis Doué a détruit plus *de six mille brigands* avant qu'il fût nécessaire de changer de mesure pour s'opposer à leurs nouveaux rassemblemens.

» Le citoyen Francastel m'apprend à l'instant qu'il a in-

(1) Quel calme que celui de l'incendie et de la mort !...

(2) Il devait dire six à sept cent mille, s'il entendait parler de toute la population.

(3) Il n'était pas encore question de désarmement, et il n'existait point de magasins.

(4) On a vu quelle sorte d'approbation le comité de salut public avait donnée; on verra bientôt ce qu'il pensait à cet égard.

struit le comité de salut public de différens faits alarmans; je suis surpris qu'il n'ait pas cherché à s'instruire de la vérité des détails qui lui ont été donnés par des hommes qui certainement n'étaient pas aux différentes affaires qui ont eu lieu. S'il m'eût écrit plus tôt, je lui aurais appris que Chollet, occupé par les rebelles, avait été une heure après leur tombeau; que l'échec éprouvé par Carpentier, que j'avais chargé d'occuper le poste de Vihiers pour entretenir la communication avec Saumur, n'avait aucune influence désavantageuse.... Le citoyen Francastel paraît douter des précautions que j'ai prises assurer la rive droite de la Loire. J'ai remis à cet égard, au général Kleber, des instructions assez précises pour ôter toute inquiétude. Quant à la rive gauche, je n'ai cru devoir conserver que le poste de Saint-Florent, et il est assuré. Si l'on veut me faire d'autres reproches, j'y répondrai, si vous croyez qu'ils puissent mériter quelque attention.

» Lorsque ma présence fut nécessaire à la rive droite de la Loire, dans le temps qu'on poursuivait les brigands de ce côté, quoiqu'on me dît alors qu'il n'y avait aucuns rassemblemens dans la Vendée, je pris toutes les précautions possibles pour assurer les postes qui y étaient, et j'y serais entré beaucoup plus tôt, si, comme je m'en suis plaint, on n'eût pas fait faire à la colonne du nord *un très-grand détour fort inutile*... Le fait est qu'on vous a trompé long-temps, et qu'on m'a trompé moi-même sur la situation des rebelles; mais actuellement j'ai vu, et j'agis. »

Turreau rendit au ministre un compte moins détaillé, mais formé sur le même canevas. Il ajoutait :

« Je dénonce à la Convention nationale, à la France entière, les généraux perfides qui ont osé dire, faire imprimer même, qu'il n'y avait plus de Vendée; et moi je soutiens que

cette guerre n'est pas finie, et qu'il y a encore trente mille brigands à détruire.

» Tu n'apprendras pas sans indignation, citoyen ministre, que *cinq mille soldats*, qui se disent républicains, ont fui devant quatre mille brigands qui n'étaient pas tous armés... Tu voudras bien communiquer cette lettre à la Convention. »

Du 9. = *Le général Huché au général en chef.* (*Montaigu.*)

« Demain je partirai avec mon convoi pour Chollet et j'y arriverai, malgré les *dire* et les craintes de cette place. Des ordonnances ont été insultées : je ne m'occuperai que de la défense de mon convoi ; et si je suis attaqué, je ferai tout pour le sauver.

» Moulin *est tué par lui*, il a eu la bravoure de le faire. C'est un républicain, un bon b.. .. de moins. »

Le général Cordellier. (*Chollet.*)

« Je n'ai pas pu exécuter aujourd'hui mon projet de rendre la route de Saumur libre ; j'ai cru devoir me mettre sur mes gardes pour ne point perdre le fruit de la victoire remportée par ma division dans la journée d'hier. Comme tu arrives demain à Chollet (1), je différerai mon mouvement jusqu'à ce que tu aies pu me remplacer ici.

» Je devais aujourd'hui rendre les derniers honneurs au brave Moulin, et le placer au pied de l'arbre de la liberté ; mais comme la cérémonie ne peut se faire que demain, j'attendrai ton arrivée.

» La journée s'est passée dans la plus grande tranquillité : les brigands, s'ils ne sont pas à Vezin ou à Vihiers, paraissent s'être portés du côté du Mai, Jallais et Beaupreau ; on

---

(1) Turreau annonçait, dans sa dernière lettre à Moulin, qu'il avait changé d'avis, et qu'il n'irait pas à Chollet. Huché était porteur de cette dépêche.

dit même qu'il y en a un rassemblement du côté de Maulevrier. J'attends ton arrivée avec impatience pour m'en assurer, car ma troupe est bien disposée à ne pas leur faire de quartier. »

Du 9. = *Les généraux Haxo et Dutruy*. (*Machecoul.*)

« Ce n'est pas notre faute, général, si l'on nous envoie de Nantes des troupes qui ne se battent pas; celles qui étaient à Legé ont remplacé celles que nous y fîmes passer lorsque cette place craignait. Le citoyen Wolf a repris ce poste le même soir à minuit. Il tua ce qu'il trouva, et se rendit à Saint-Christophe du Ligneron pour continuer sa poursuite; mais les brigands, préférant les bois, se sont retirés. Nous fixerons aujourd'hui le poste de Legé.

» Nous venons de déterminer notre démarcation entre nous, ce qui n'empêchera pas le concert de tous nos moyens réciproques. Tu sens, comme nous, que ta promesse de nous envoyer des forces est nécessaire pour assurer les côtes qui sont très-étendues; et que, ces postes occupés, il ne nous restera rien pour former une colonne volante qui se porte sur tous les points où les brigands se voudraient rassembler. Nous attendons ce que tu pourras nous donner pour former cette colonne. »

Le général Bard. (*Chantonnay*.)

« Une partie de la troupe de Grignon est ici, elle manque absolument de tout; elle marche pieds nus, ainsi que celle que m'a envoyée le général Boucret (1). Je ne puis leur fournir la moindre chose : les magasins de Luçon manquent de tout ce qui leur serait nécessaire.

(1) Boucret avait reçu l'ordre d'envoyer sa brigade à Chantonnay, et d'aller prendre à Doué le commandement de celle de Carpentier qui avait donné des renseignemens à Francastel et au général Commaire sur ce qui se passait dans sa partie. C'était un crime.

» Je me retire à Luçon, et je laisse le commandement de mes postes au chef de la brigade Joba, sur lequel je me repose complétement. »

Du 9. = *Le général Grignon.* (*Puy-Belliard.*)

« Depuis le 3, je n'ai pas reçu d'ordre de toi, j'en attends. Je te préviens que ma troupe est dénuée de tout. »

Le général Duquesnoy. (*Palluau.*)

« J'ai reçu ce matin à une heure, général, les deux lettres que tu m'as adressées. Je réponds à la première que, loin de laisser des armes dans les communes, j'y ai brûlé et incendié toutes les maisons, et égorgé tous les habitans que j'y ai trouvés, ainsi ce n'est point à moi que ce reproche s'adresse.

» Dans la seconde, tu te plains de n'avoir pas reçu de mes nouvelles; j'en suis surpris, car je t'ai écrit de la Roche-sur-Yon. Je t'envoie copie de ma lettre (5 février).

» Les subsistances que je devais recevoir des Sables et de Challans, m'ont absolument manqué, ce qui m'a singulièrement gêné dans mes opérations.

» Je me suis mis hier matin en marche sur Aizenay où je croyais encore trouver des troupes, mais je n'y vis que de vieilles femmes qui n'avaient pu se sauver; là, j'appris que les brigands s'étaient jetés sur Legé; qu'ils avaient pris beaucoup de munitions et deux pièces de canon; je résolus de marcher de suite, quoiqu'il fût déjà nuit, sur Palluau où je ne trouvai point de troupe à mon arrivée; je fus contraint d'y passer la nuit pour attendre du pain qui venait des Sables et dont j'avais le plus pressant besoin; il vient de m'arriver, mais en petite quantité; il est neuf heures du matin, je vais partir de suite pour Legé où tu pourras m'adresser tes courriers.

» Je ne conçois pas pourquoi tu t'appesantis sans cesse sur

la prétendue indiscipline de ma division ; quoique mes soldats n'obéissent pas en esclaves, ils sont pourtant plus subordonnés que dans aucune des autres divisions de l'armée de l'Ouest.

» A la Roche, les troupes qui y sont revenues, faisaient un feu de file continuel sur les volailles; les soldats insultaient les officiers, et les officiers manquaient aux généraux avec impudeur. J'ai été forcé d'en punir sévèrement.

» Il est vrai que moi et les officiers généraux de ma division, avons souvent dit que l'incendie et le pillage contrariaient la discipline que nos efforts maintenaient dans nos troupes ; mais, comme c'était un mal nécessaire, nous avons, je crois, porté le fer et la flamme aussi loin que les autres troupes, et nous ne nous attendions pas que tu en ferais un crime à un officier (le chef de l'état-major) à qui nous avons toujours reconnu le triple caractère de valeur, républicanisme et amour de la discipline. Si on a des reproches à faire sur la discipline d'une armée, c'est aux généraux seuls à qui on doit s'adresser, les adjudans-généraux sont sous leurs ordres.

» Depuis que je suis de retour, j'ai lieu d'être satisfait de la discipline que j'ai établie dans ma division (1). »

.... = *Au bivouac à une lieue en avant de Legé, sur la route de Nantes,* 11 *heures du soir.*

« J'ai marché sur Légé, en m'éclairant beaucoup sur mes flancs ; j'ai brûlé toutes les maisons et tué tout ce que j'ai rencontré sur ma route ; à une demi-lieue de Legé, j'ai aperçu les brigands qui étaient en position sur les hauteurs qui dominent la ville, j'ai pressé ma marche et l'ennemi est parti comme un éclair. Je l'ai poursuivi tant que le jour a duré sans pouvoir l'atteindre. Je resterai demain à Saint-Etienne

---

(1) L'orgueil de Turreau fut piqué du ton de son subordonné. Il ne le lui pardonna pas, ainsi qu'on le verra.

sur la grande route, pour attendre du pain dont je manque, et tes ordres, sans lesquels je ne puis pas continuer ma marche.

» Il eût été impossible de tenir le poste de Legé, car trois ou quatre cents cadavres dans le village et les environs empoisonnent l'air. Ce qui m'a très-affligé, c'est que tous ces morts étaient revêtus de l'habit national.

» Je te préviens que le pays n'offre plus aucune ressource pour mes troupes; depuis vingt-quatre heures, nous n'avons pu trouver une livre de foin, tout est brûlé, les vivres manquent de toutes parts.

» Le courrier que tu m'as envoyé a tenté trois fois d'aller à Montaigu, et partout il a trouvé des brigands; il faut être en armée pour aller sûrement, et si l'on ne porte des vivres avec soi, on n'a aucun espoir de s'en procurer. J'attends donc de tes nouvelles pour sortir de mon bivouac, et me porter partout où il sera possible d'aller. On assure que Charette est à Saint-Philibert, mais ces messieurs-là ne séjournent point dans les villages.

» Des ordres, Général, des ordres, je les attends avec impatience.

» Ton courrier est reparti ce matin 10, avec une escorte de quinze dragons, il a trouvé sur la route les brigands qui interceptent le passage, il est retourné sur ses pas pour la quatrième fois. Je vais m'y porter à l'instant pour rétablir la communication si utile entre moi et la ville de Nantes; sans cela je me trouverais dans un cercle où la peste et la famine assiégeraient mon armée. J'attendrai tes ordres à un village sur la route à trois lieues de Nantes. »

Du 10. = *Le représentant Francastel, à l'adjudant-général Savary. (Saumur.)*

« La nouvelle de la prise de Chollet a fait ici grande sensation, on l'ignorait encore à mon arrivée; les esprits vont se

rassurer, et s'électriser pour faire, en cas de besoin, une résistance victorieuse. Carpentier est à Doué; c'est notre avant-garde. Écris-moi souvent et donne-moi les notions que ton expérience et tes connaissances locales rendent précieuses. »

Du 10. = *Réponse de l'adjudant général Savary*. (*Angers*.)

« J'ai vu aujourd'hui, citoyen représentant, deux hussards de Chollet qui étaient à la malheureuse affaire du 8 de ce mois; ils sont venus aux ponts de Cé avec la colonne qui s'y est repliée. Ils n'ont pas pu me donner de grands détails, parce qu'ils n'étaient pas dans la ville lorsqu'elle a été attaquée, et qu'ils ont suivi le mouvement de la colonne, qui a pris l'épouvante lorsqu'elle a entendu la fusillade qui se faisait derrière elle dans les faubourgs. C'est bien dommage que cette colonne ne soit pas tombée sur les talons de l'ennemi, lorsqu'il pénétrait dans la ville. Cette petite manœuvre eût à coup sûr déconcerté les Vendéens ; mais trouve-t-on des barrières à opposer à la frayeur? Il paraît que l'attaque a eu lieu sur trois colonnes et que l'ennemi s'est glissé dans la ville par de petits sentiers détournés, pendant qu'on se battait sur d'autres points. J'attends des détails à ce sujet. Je ne pense pas que Carpentier ait le projet d'établir un système de défense à Doué. Ce poste, qui offre de grands avantages lorsqu'on a des forces considérables à opposer à l'ennemi, surtout lorsqu'on a de bonne cavalerie, ne vaut rien pour deux à trois mille hommes qui peuvent être cernés de toutes parts, en supposant à l'ennemi huit à dix mille hommes. D'ailleurs, quand Carpentier se maintiendrait dans ce poste, il n'en résulterait pas un très-grand avantage, parce que ce point-là ne couvre aucunement Saumur. Les Vendéens peuvent se porter aux buttes de Bournan par Montreuil et par Brissac; et s'ils venaient à s'en emparer, cela jetterait l'épouvante et dans la garnison de la ville et parmi les troupes de Carpentier. Ce serait encore pis s'ils venaient attaquer Carpentier et

que sa troupe se repliât en désordre. Tu connais l'effet de cet esprit de vertige qui se répand autour de soi quand on en est frappé. Il serait à craindre de voir se renouveler la scène du mois de juin (1). Quel doit être notre objet dans ce moment? C'est sans doute de protéger et de défendre Saumur. En ce cas-là, rapprochons nos petites forces du point principal de défense, de manière qu'elles puissent se soutenir mutuellement en cas d'attaque, et couvrir l'enceinte de la ville. Voici donc ce que je proposerais pour le moment :

» 1°. Établir de petits postes d'observation à Montreuil, Doué, etc., sur les avenues qui conduisent à Saumur.

» 2°. Porter en avant au loin des vedettes à cheval pour donner avis rapidement de ce qui se passerait.

» 3°. Établir quelques petits postes d'infanterie et de cavalerie entre les premiers postes et Saumur pour la communication et pour empêcher les espions d'approcher de la ville.

» 4°. Faire replier Carpentier aux buttes de Bournan et sur la ligne parallèle où la troupe restera sous la tente. Le reste des précautions à prendre autour de la ville est l'affaire des généraux qui y commandent. De cette manière, les troupes, protégées par le canon de la place, auront plus de confiance dans leurs propres forces, elles ne pourront être surprises et vous ne verrez pas de déroute. Voilà, citoyen représentant, quelques idées que les circonstances m'ont suggérées; je consulte plus dans ce moment le moral du soldat qui vient d'être repoussé que le reste, et je crois qu'en général ce motif est trop négligé, ou n'est pas également aperçu de tous les hommes. »

Francastel à Savary. (Saumur.)

« Je te remercie des observations pleines de sens que tu m'as envoyées sur la position actuelle de Saumur. J'ai exigé

(1) La prise de Saumur, 9 juin 1793.

que le général Commaire s'y conformât. Cependant Carpentier reste encore à Doué, mais en observation. Les hauteurs de Bournan sont occupées par un détachement de cavalerie; des reconnaissances ont lieu également sur les chemins de Montreuil, Fontevrault, etc. Nous ne savons encore rien de précis sur l'affaire de Chollet et ses suites. Toujours en attendant des nouvelles du général en chef. Espérons que tout se débrouillera (1). Salut.

Du 10 = *Ordre du général en chef au général Kleber.* (*Nantes.*) (2)

« Tu voudras bien, général, au reçu du présent ordre, faire marcher sur Saumur toute l'infanterie qui compose ta division. La garde de la rive droite de la Loire sera confiée à la cavalerie sous les ordres de l'adjudant-général Delaage. Tu te rendras toi-même à Saumur où je serai le 12 et le 13, et où tu recevras de moi une nouvelle destination. »

Ordre au général Duquesnoy de se rendre avec sa division à Doué, en passant par Clisson.

Ordre au commandant de Bressuire d'évacuer la ville et de se rendre à Doué avec sa garnison (3).

Le comité de salut public avait pris un arrêté pour le désarmement du pays insurgé, il fallait faire approuver cette mesure par la Convention

(1) A cette époque, Francastel paraissait fort mécontent du général en chef; il s'en plaignit même au comité de salut public.

(2) Kleber restait ignoré à Châteaubriand; il n'avait sous ses ordres que deux bataillons de Mayence, et quelque cavalerie disséminée sur la rive droite de la Loire. Il se rendit à Angers où il reçut ordre de passer sous les ordres de Rossignol à Rennes.

(3) Turreau avait formé le projet de faire une seconde marche dans la Vendée, en partant de Saumur. Il se fit à Doué un grand rassemblement de troupes, mais le mouvement projeté n'eut pas lieu.

nationale. Pour la motiver et perdre plus sûrement Wertermann, Couthon dit dans son rapport (séance du 10) :

« Trente mille fusils ont été enlevés aux brigands dans leur dernière défaite ; que sont-ils devenus? Un général (Westermann) les a remis entre les mains des communes (1). »

En conséquence le décret suivant fut rendu :

« La Convention nationale décrète que le comité de salut public est autorisé à faire opérer dans la Vendée, et dans les départemens qui ont participé à sa révolte, les désarmemens qu'il croira nécessaires à l'intérêt de la chose publique ;

» Que les citoyens qui, étant requis de déposer leurs armes, en vertu d'un arrêté du comité de salut public ou des représentans envoyés sur les lieux, s'y refuseraient, seront conduits devant une commission militaire et punis comme complices des rebelles. »

Du 10. = *Le général Duquesnoy, au général en chef.* (*Pont-des-Noyers, sept heures du soir.*)

« Enfin, général, j'ai rencontré la fameuse armée de Charette, aujourd'hui, à un quart de lieue du Pont-des-Noyers, sur la grande route de Nantes et sur ma gauche ; mes tirailleurs ont engagé un feu très-vif avec leur avant-garde, à deux heures après midi. Je me suis de suite porté au lieu où s'est engagé le combat. A mesure que mes bataillons arrivaient, je les mettais en bataille et le feu était très-vif de part et d'autre. D'abord les brigands ont résisté et même avancé. Lorsque sept de mes bataillons ont été sur le champ de bataille, on a battu la charge. L'ennemi, de son côté, a fait sortir d'un bois qui l'appuyait trois nouveaux bataillons. Alors nous avons vu distinctement cinq drapeaux blancs et

(1) Westermann ne s'était jamais occupé de cet objet. On l'en avait pourtant accusé auprès du comité.

au moins quatre mille hommes qui se sont mis en bataille, sans être cependant très-alignés. La fusillade est devenue plus vive et il s'est engagé un combat qui a duré une bonne heure.

» Nos troupes, indignées de voir des brigands leur résister, ont chargé avec intrépidité. Rien n'a plus résisté aux républicains, ils ont enfoncé de toutes parts les brigands; alors chacun a jeté ses sabots et a fui avec précipitation dans les bois. Environ huit cents ont mordu la poussière et nous n'avons plus su de quel côté ils existaient. La nuit nous a arrêtés, j'ai rallié ma division, et comme je n'avais plus ni pain ni cartouches, j'ai été forcé de bivouaquer sur la grande route, où j'attends tes ordres.

» J'ai écrit à Nantes pour avoir du pain et des cartouches; je vais attendre ces objets importans, sans lesquels je ne puis aller plus loin. Je ne puis te dire de quel côté les brigands ont fui, ils se sont divisés de toutes parts; demain je ferai faire des découvertes. »

Du 11. = *Le général Cordellier, au général Commaire.* (*Vihiers.*)

« Je n'ai rencontré aucun obstacle de Chollet à Vihiers. Je compte être demain à midi avec ma division à Chemillé où paraît être l'ennemi. Je te prie de te mettre en mesure dans le cas où les brigands se porteraient de ton côté. Je donne connaissance de ma marche au général en chef. Il est nécessaire d'établir un poste de communication à Vezin pour protéger les convois. »

Les dépêches de Turreau, sur les événemens qui venaient de se passer à Chollet, donnèrent lieu à un rapport de Barère, au nom du comité de salut public, dans la séance de la Convention du 12 février. On est loin d'y reconnaître la véritable situation de la Vendée; cependant on voit

que le comité, loin d'approuver les mesures employées par le général en chef, semblait au contraire les blâmer.

« Le comité, dit Barère se reposait surtout, pour les mesures de l'intérieur de la Vendée, sur l'esprit et les termes des décrets qui ordonnent de détruire et d'incendier les repaires des brigands, et non pas les fermes et les demeures des bons citoyens.

» Il espérait surtout que l'armée de l'Ouest s'occuperait bien plus de détruire le noyau des rebelles que de sacrifier les habitations isolées, les fermes utiles et les villages fidèles ou non dangereux.

» Mais lorsque le comité a voulu vérifier les faits et connaître quelle était la véritable exécution donnée à ses arrêtés, quel a été son étonnement de voir des forces morcelées dans la Vendée; des rassemblemens de brigands se reformer et se grossir de tous les mécontens que la barbare et exagérée exécution des décrets avait formés de nouveau dans un pays qu'il ne fallait que désarmer, *garnisonner* de cavalerie, repeupler d'habitans fidèles et administrer avec le bras nerveux d'une administration militaire et révolutionnaire, etc.

A la suite de ce rapport, Barère fit prendre un arrêté, portant :

1°. Que Hentz et Garrau se rendraient sur-le-champ à l'armée de l'Ouest avec des pouvoirs illimités;

2°. Qu'il serait élevé à Tiffauge un monument à la mémoire du général Moulin.

Il ne fut point question de brûler Chollet; mais Turreau ne tarda pas de le faire évacuer, et d'en faire proscrire les habitans.

On ne peut ici se défendre d'une réflexion bien

pénible. Puisque le comité de salut public blâmait le plan de dévastation et d'incendie, pourquoi n'en arrêtait-il pas le cours? pourquoi ne faisait-il pas au moins respecter cette disposition du décret du 1er. août 1793, qui enjoignait de conduire dans l'intérieur *les femmes, les enfans, les vieillards, et de pourvoir à leur subsistance et à leur sûreté, avec tous les égards dus à l'humanité?* pourquoi enfin ne rappelait-il pas le général Turreau? Le comité pouvait, à la vérité, ignorer que tout était sacrifié sans exception, et, si l'on en croit l'assertion de Carnot à une époque postérieure, Robespierre s'était opposé à la destitution de ce général.

Ces événemens avaient tellement frappé tous les esprits, que les représentans près l'armée, qui jusque-là avaient refusé de s'associer aux opérations du général en chef, lui en demandèrent compte. Voici celui qu'il leur adressa le 12 :

Du 12. = « Je vous dois compte du plan que j'ai conçu pour purger la Vendée du reste des brigands qui l'infestaient.

» Trompé, comme vous, sur le véritable état de ce pays, j'étais loin de penser que les brigands, dont on avait tant de fois annoncé la destruction entière à la barre de la Convention nationale, fussent en état d'opposer la moindre résistance à la marche imposante de mes colonnes. Je ne devais pas m'attendre non plus, d'après les instructions particulières que j'avais données aux généraux et officiers supérieurs, chefs de colonnes, que l'ennemi parviendrait à se glisser entre elles et viendrait inquiéter mes derrières. Je ne devais pas, d'après

les ordres positifs que j'avais donnés, craindre cette trouée, et en conséquence je n'avais pu former ma seconde ligne que de troupes de réquisition, ayant réparti tous les bataillons anciens et aguerris dans les colonnes agissantes.

» Je commandais immédiatement la colonne du centre, et je m'étais porté le 21 janvier à Chollet d'où je pouvais plus facilement voir les opérations des colonnes en marche sur ma droite et sur ma gauche, et entretenir avec les officiers qui étaient à leur tête la correspondance la plus active. Cette position avait cet autre avantage de me mettre à portée de donner de prompts et puissans secours à celles qui se trouveraient attaquées par des forces supérieures.

» Vous avez vu par mon plan général que les chefs de colonnes avaient reçu l'ordre de tout incendier et de passer au fil de la baïonnette tous ceux qui partageaient ou avaient pris part à la rébellion ; cet ordre fut strictement exécuté, et toutes les colonnes se trouvèrent le 27 janvier à la même hauteur que celle du centre stationnée à Chollet et formant ensemble une espèce de ligne de bataille embrassant seize lieues de pays.

» Jusque-là rien n'avait interrompu les opérations des chefs de colonnes ; on avait tout brûlé, tout sacrifié à la vengeance nationale; mais à cette époque, un parti d'environ quatre cents brigands, dont tout au plus cent cinquante armés, vint à percer entre deux colonnes de droite, soit à la faveur de l'obscurité, soit à défaut d'exactitude dans le service de la part des flanqueurs et tomba sur Chemillé. Ce poste était occupé par trois détachemens formant ensemble six cents hommes des bataillons de la Réunion, des Deux-Sèvres et du Vengeur. Ces détachemens prirent lâchement la fuite et abandonnèrent leur poste sans brûler une amorce ; le général en chef manda sur-le-champ le commandant, lui ordonna de lui indiquer les principaux auteurs de cette déroute, et le menaça, faute de ce faire, de le traduire à la com-

mission militaire. Cependant, ne pouvant avoir aucune confiance dans ce commandant ni dans les troupes de la garnison de Chemillé où les ennemis n'avaient osé rester, le général le fit évacuer et brûler.

» Les rassemblemens des brigands devenant plus nombreux en avant des colonnes, le général crut devoir les resserrer et en diminuer le nombre pour en augmenter la force, opération qui d'ailleurs était commandée par la localité.

» Les colonnes, au nombre de huit, se mirent en mouvement, marchant toujours à la même hauteur et d'après les instructions portées dans l'ordre général, celle du centre se dirigeant sur Tiffauge, poste important alors occupé par les brigands qui bientôt l'abandonnèrent, effrayés par quelques coups de canon et d'obusier. On rétablit de suite le pont qu'ils avaient coupé, et depuis cette époque, on est parvenu à établir la communication par l'intérieur entre Chollet et Nantes.

» Pendant que l'on attaquait et que l'on prenait Tiffauge, l'avant-garde d'une des colonnes de droite (celle de Cordellier) se trouva coupée avec son corps d'armée par un parti de brigands, aux environs de Gesté, pays très-couvert. La bonne contenance de cette avant-garde ne permit pas aux brigands de l'entamer; mais, trompée par ses éclaireurs ou ses guides, elle arriva aux portes de Nantes, et la malveillance toujours active, toujours empressée à dénaturer les faits, répandit le bruit que les troupes républicaines étaient en déroute complète; cependant l'avant-garde, qui n'avait pas essuyé le plus léger échec, escortée de guides sûrs, rejoignit le lendemain la colonne.

» Le même jour, deux colonnes de gauche (celles du général Grignon) se trouvèrent réunies. Instruit qu'un rassemblement considérable de brigands était dans son voisinage, Grignon crut devoir le faire attaquer par deux détachemens de deux cents hommes chacun. Cette attaque, qui devait être simultanée, manqua par la faute d'un des chefs, qui attaqua

trois heures plus tôt que ne portait l'ordre, et ces détachemens furent obligés de se retirer sur Chantonnay.

» Le général en chef n'avait point ordonné ce mouvement, mais il a demandé que le commandant du détachement qui ne s'était pas conformé à l'ordre vînt lui rendre compte de sa conduite.

» Cependant les rassemblemens devenaient plus nombreux. Charette, enfoncé dans le Bocage, se trouvait, suivant les rapports, à la tête de huit ou dix mille hommes. La Rochejaquelein, *qui s'était échappé du Loroux*, poursuivi par les colonnes combinées de Cordellier et de Crouzat, se jeta dans les bois de Mortagne et de Chollet, et vint une seconde fois insulter sur les derrières les colonnes de droite, tandis que Charette tenait tête aux colonnes de gauche. Le quartier général était alors à Montaigu.

» La difficulté d'assurer la correspondance entre les différentes colonnes agissantes, la nécessité de changer le plan primitif, d'après les rassemblemens nombreux et inattendus de l'ennemi, fit porter le quartier-général à Nantes, où aboutissaient directement tous les points de communication et d'où la correspondance pouvait parvenir aux officiers généraux d'une manière plus sûre.

» Le général en chef ordonna au général de division Duquesnoy de se porter dans le Bocage avec la majeure partie de la division détachée de l'armée du Nord, et d'y poursuivre sans relâche le corps de brigands commandé par Charette, tandis que de *forts postes d'observation* répartis à la Roche-sur-Yon, la Mothe-Achard, etc., le tiendraient en échec.

» Il ordonne en même temps au général Cordellier qui commande l'autre partie de la division du Nord, de s'attacher à la Rochejaquelein et de le poursuivre partout sans lui donner un moment de repos.

Alors Chollet fut menacé. Le général, qui en fut instruit,

en avait porté la garnison à plus de cinq mille hommes, et en avait donné le commandement à l'un des plus braves et des plus instruits de tous les officiers de l'armée. Cependant, non content de ces dispositions, qui devaient lui assurer le succès de l'affaire, dans le cas où l'ennemi aurait l'audace d'attaquer cette ville, il donna ordre aux généraux Cordellier et Boucret de se porter sur Chollet, celui-ci avec mille hommes, celui-là avec deux mille.

» Chollet fut effectivement attaqué, et environ trois mille brigands, dont à peu près la moitié armés de fusils, avaient mis en déroute toute la garnison de cette ville et la poursuivaient vivement sur la route de Nantes. Cordellier arrive, sa fermeté et la bonne contenance de ses troupes change bientôt la face des choses; il attaque les brigands, les repousse, les chasse de Chollet, et, les poursuivant *jusqu'à une lieue au delà de la ville*, il en fait un grand carnage et remporte une victoire signalée.

» Quelques fuyards que la terreur avait portés jusqu'à Angers, y jettent l'alarme, annoncent que Chollet est au pouvoir de l'ennemi et que l'armée républicaine est ou détruite ou dispersée. Ces bruits étaient accrédités par la retraite d'un poste établi à Vihiers, et qui, attaqué la veille par des forces supérieures, avait été obligé de se replier sur Doué, sans cependant éprouver aucune perte.

» Le poste de Legé, que sa position rend très-fort, fut attaqué par huit cents brigands. Sa garnison était de huit cents hommes soutenus de deux pièces de quatre, et cependant Legé a été emporté sans qu'on ait brûlé une amorce. Ce poste a été repris le lendemain par les troupes de la république.

Le général en chef a défendu plusieurs fois qu'on laissât des pièces de canon dans l'intérieur de la Vendée, excepté dans les postes où leur conservation fût assurée; mais le général Haxo, qui commande dans cette partie et qui connaissait le

est décidément tué et enterré au village de Trémentine. La république doit la défaite de ce chef à la générosité d'un brave soldat qui lui a brûlé la cervelle. Je désirerais bien connaître ce généreux républicain, qui n'a pas survécu à son entreprise, et dont le nom mérite d'être consigné dans les annales de la révolution.

» Les brigands paraissent être déconcertés ; ils savent que je suis à leur poursuite et bien déterminé à les exterminer ; leur rassemblement s'élève à trois mille hommes environ, dont un tiers armé de fusils, et le reste de bâtons.

» Je compte aller demain à Beaupreau en passant par Jallais, si les chemins me le permettent. Je désirerais bien recevoir de toi des nouvelles plus souvent. »

Du 12. = *Le général Haxo.* (*Machecoul.*)

« Mon devoir me commande impérieusement de te demander de m'envoyer sur-le-champ deux mille hommes que tu m'as promis, ainsi que les deux bataillons que tu as tirés de ma colonne. Je ne peux me charger de la défense de la côte et de l'intérieur du pays qui m'est confié qu'avec ce renfort de troupes. Le pays n'est point suffisamment couvert, et je suis dans l'impossibilité de faire une guerre offensive, guerre absolument nécessaire pour parvenir à la destruction des rebelles; car, tu le sais, ce n'est qu'en allant les attaquer dans leurs repaires et en les suivant sans relâche, après les avoir mis en fuite, que l'on parvient à en avoir raison. Une longue expérience nous a prouvé qu'une guerre défensive avec eux nous est toujours désavantageuse. Envoie-moi donc les deux mille hommes que je réclame, et sois bien assuré que je reprendrai sur-le-champ ma manière accoutumée de faire la guerre, qui est d'aller chercher l'ennemi partout où il se retire, et de le combattre à outrance.

» Je dois te dire que je n'ai négligé aucun moyen pour tirer parti de mes forces ; tous les jours je fais attaquer la forêt

de Princé, repaire intarissable. Hier il y a eu une affaire assez majeure contre cinq à six cents rebelles : la perte de l'ennemi est de cent hommes d'infanterie et sept cavaliers. Je fais attaquer de nouveau aujourd'hui.

» Je n'ai pas eu la moindre connaissance de Duquesnoy et j'ignore où il est dans ce moment.

» Si tes affaires te permettent de disposer d'un jour, je serai bien aise que tu viennes le passer à Machecoul où tu pourras juger par toi-même sur les lieux combien il est pressant et important d'obtempérer à ma demande.

» J'ai fait passer ton ordre sur le désarmement des communes à tous les commandans des cantonnemens, en leur recommandant de s'y conformer strictement.

» J'ai également donné un extrait de tes ordres aux corps administratifs sur ce qui les concerne, pour vider promptement le pays, en faisant passer sur les derrières, grains, fourrages, bestiaux, etc., pour parvenir par-là à l'entière exécution de ton ordre général (1). »

Du 13. = *Turreau, général en chef, au comité de salut public.* (*Saumur.*)

« J'ai quitté Nantes précipitamment pour venir à Angers et Saumur où la malveillance cherchait à propager la terreur que quelques lâches avaient semée aux ponts de Cé; l'alarme était sur les deux rives de la Loire. On nous faisait battre à Chollet, tandis que nous y avions remporté une victoire complète. Cette ville était au pouvoir de l'ennemi, ainsi que celle de Mortagne qui n'a pas même été attaquée. L'ennemi était vaincu à Chollet et on battait la générale à Saumur qui en est à douze lieues. J'étais à Angers le 11, et l'on disait hier ici que le pont de Cé avait été pris le 11, etc., etc., etc.. On

(1) Le même ordre que pour la haute Vendée, c'est-à-dire de tout incendier dans la basse Vendée, et de passer au fil de la baïonnette tous les individus coupables ou réputés suspects etc.

se plaint partout de moi (1), les plus modérés me traitent d'ignorant et le plus grand nombre m'accuse de trahison ; enfin il n'est point de contes absurdes que l'on ne débite sur mon compte. Malheureusement des hommes en place, en montrant eux-mêmes des craintes mal fondées, semblaient justifier cette terreur panique.

» On commence à se rassurer et mes nombreux ennemis perdent ici leur espérance. Je repars pour Nantes, et de là je compte rentrer dans la Vendée.

» Une partie de la division détachée du Nord vient de battre complétement Charette à *Saint-Colombin près Legé;* l'affaire a été très-chaude, on a exterminé une foule de brigands. J'attends des détails de cette affaire pour vous les faire passer. Une centaine de blessés ont été apportés à Nantes, et l'on n'a pas manqué de dire que nous avions été complétement battus; mais quand cela arrivera, je vous le dirai moi-même, je ne vous cacherai ni mes avantages ni mes revers.

» Le général Cordellier, qui commande une des colonnes agissantes et qui a battu l'ennemi à Chollet, a l'ordre de le poursuivre sans relâche. Il me marque que la Rochejaquelein est tué et enterré à Trémentine. *Trente rapports* me sont faits sur cet événement et tous s'accordent. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'était pas à Chollet et que c'était son armée qui attaquait cette ville; elle était commandée par Stofflet. J'ai ordonné à Cordellier de faire déterrer la Rochejaquelein et d'acquérir des preuves de sa mort.

» Vous recevrez sous peu, citoyens représentans, un journal de mes opérations (2) depuis que j'ai pénétré dans la Vendée avec douze colonnes agissantes. Vous y verrez les

---

(1) L'aveu était naïf, et le général avait raison.

(2) C'était le compte qu'il venait de rendre aux représentans près l'armée.

raisons qui m'ont obligé de changer mon plan et de réduire le nombre de mes colonnes pour les rendre plus fortes, parce que l'ennemi devenait plus fort lui-même; vous y verrez que, même en changeant mon plan primitif, ma marche n'a pas été moins militaire et révolutionnaire; vous y verrez, non pas des victoires éclatantes, mais des succès réels et quelques légers échecs. Je vous y dirai enfin toute la vérité, je ne m'en suis jamais écarté.

» Veuillez, citoyens représentans, me continuer vos bontés et votre appui; j'en ai plus besoin que jamais pour résister aux traits de la calomnie et de la malveillance qui m'environnent. On ne me pardonne pas d'être général en chef.

» *P.-S.* Je reçois une lettre (de Duquesnoy) qui me donne des détails sur la victoire remportée sur Charette, je vous en envoie copie. »

Du 13.=*Robert, chef de l'état-major de l'armée, au ministre.* (*Saumur.*)

« Le général en chef Turreau, occupé de rendre compte au comité de salut public des événemens qui viennent de se passer, me charge de te témoigner ses regrets de ne pouvoir t'annoncer les succès que viennent de remporter les soldats de la république sur les restes de l'armée catholique et royale commandée par Charette. Plus de huit cents brigands ont mordu la poussière. Le général en chef adresse, par le même courrier, des détails importans et satisfaisans au comité de salut public qui te les communiquera sans doute.

» Le général Turreau part à l'instant pour Nantes où sa présence est indispensable. A son arrivée, il te fera parvenir ces détails que les circonstances lui font regretter de ne pouvoir te donner directement. »

L'adjudant-général Lefaivre, au général Vimeux. (*Bourgneuf.*)

Si je m'étais attendu au désarmement de toutes les com-

munes, *même les plus patriotes*, je ne vous aurais pas demandé de la poudre.

» J'ai fait *refouiller* hier la forêt de Princé, je n'ai pas retrouvé les brigands. Je repars à l'instant pour aller encore les chercher. Il sera difficile de les détruire, si on n'envoie pas des forces considérables pour investir la forêt et la fouiller en même temps. Il est temps de prendre ce parti si on veut finir cette guerre qui est la destruction de nos troupes. Je suis ici comme dans le siége de Mayence, mais je n'ai pas les mêmes soldats. »

Du 13.=*Le comité de salut public, à Dembarrere, général de division.*

« C'est par les mauvaises dispositions des généraux qui commandent les forces de la république dans la Vendée et dans les départemens environnans, que les débris de l'armée de Charette relèvent une tête insolente, et qui menace les villes de la Vendée et de Maine-et-Loire. Les brigands ont fait des attaques contre de petites colonnes; on a trop disséminé nos troupes, on a trop divisé les cantonnemens. Au lieu de conserver deux masses considérables de forces pour atterrer tous les rebelles, les généraux ont eu la maladresse ou le crime de n'avoir que des colonnes de mille à douze cents hommes, encore même ils les divisaient en de plus petites parties. Le moyen de ne pas rehausser le courage des brigands avec de pareilles mesures!...

» C'est sur toi, général, que le comité repose l'espérance que tu iras sur-le-champ, dès la lettre reçue, à Nantes te concerter avec le général en chef Turreau, voir l'état de toutes les forces, combiner un grand plan, ferme et exécutable subitement. Il faut rassembler les forces, réunir les moyens, tuer les brigands au lieu de brûler des fermes, faire punir les fuyards et les lâches, et écraser totalement cette horrible Vendée.

» La politique de nos ennemis du dehors et du dedans est

d'éterniser la Vendée, d'occuper dans l'intérieur nos forces utiles, de faire diversion à nos travaux maritimes, et de tourmenter l'opinion publique. Eh bien, c'est à toi que le comité confie le soin de combiner avec le général Turreau les moyens les plus assurés de tout exterminer dans cette race de brigands. Est-il possible que, lorsque nous battons les diverses troupes de l'Europe, nous nous voyons sans cesse tourmentés par des brigands et des rebelles sans moyens? Lis, et pars sur-le-champ. La patrie t'appelle à terminer la Vendée avant l'ouverture de la campagne : c'est l'objet le plus important (1).

» *Signé* BARÈRE, JEAN-BON SAINT-ANDRÉ, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE. »

Du 14. = *L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux.* (*Ancenis.*)

« Je te préviens que je n'ai plus que trois cents hommes de réquisition en infanterie, et deux cents hommes au plus de cavalerie sur toute cette rive, depuis Touaré jusqu'à Saint-Georges, et l'ennemi se rapproche de Chantoceau. Je n'ai pas une chaloupe canonnière, et cependant les bateaux sont en très-grand nombre sur la rive gauche. »

Le général Cordellier, au général Huché, à Chollet. (*Beaupreau.*)

« Je n'ai point rencontré l'ennemi qui est, suivant toutes les apparences, à Nevi et à Sainte-Christine. J'ai fait incendier Chemillé en le quittant. Il paraît que Duquesnoy doit venir à Chollet; il est de toute nécessité qu'il se charge d'empêcher l'ennemi de traverser la route de Chollet à Vihiers. »

---

(1) Le général Dembarrere ne put remplir cette mission, et l'on continua à brûler. Le seul moyen de soumettre la Vendée eût été de s'établir au centre du pays, et il n'était plus possible d'y faire vivre une armée, à moins que l'on n'eût commencé par rétablir des moulins et des fours.

Du 14. = *Cordellier, aide-de-camp, à Huché.* (*Beaupreau.*)

« Nous avons *brossé* l'ennemi qui a eu l'impudence de nous attaquer sur les neuf heures du matin : sa perte doit se monter au moins à sept cents hommes. Il a été vigoureusement chargé par nos deux colonnes dont l'une, que n'ont pas quittée les généraux Cordellier et Crouzat, est actuellement à la Regripière près Gesté; et l'autre, qui a été jusqu'au hameau de Villeneuve, au-delà du fief Sauvin, est revenue en ordre à Beaupreau où était le point de ralliement. Je ne crois pas que ces messieurs se donnent encore le ton d'attaquer notre petite division de l'armée du Nord. »

Le général Cordellier, au général en chef Turreau. (*La Regripière.*)

« Au moment où je t'écrivais à Beaupreau pour t'informer que j'y étais arrivé hier soir, après être parti le matin de Chemillé que j'ai brûlé, et dans l'intention d'aller à la poursuite des brigands que l'on m'avait dit s'être dirigés du côté de Beaupreau, j'ai entendu crier aux armes et battre la générale, attendu que les brigands attaquaient mes avant-postes du côté de la Poitevinière et de Montrevault. Je quitte sur-le-champ la plume, et je monte à cheval pour disposer ma troupe.

» A peine arrivé à la sortie de Beaupreau du côté où j'étais attaqué et où ma brave troupe se portait, que l'ennemi entrait déjà dans la ville du côté de Gesté. Mes bataillons, qui furent surpris, n'eurent pas le temps de marcher dans leur ordre de bataille. Je leur ordonnai de se mettre en tirailleurs, et bientôt toute la campagne fut couverte de soldats républicains qui firent une fusillade continuelle sur les brigands qui prirent de suite la déroute en jetant leurs armes, afin de mieux battre en retraite.

» Tu ne peux pas te figurer à quel degré la valeur de mes

soldats s'est élevée. Le brave soixante-quatorzième régiment, à qui j'avais donné l'ordre d'aller à la découverte avec quinze chasseurs à cheval une demi-heure avant l'attaque sur le route de Montrevault, n'était composé que de héros.

» La fusillade a commencé à neuf heures du matin, et a continué, de notre part, jusqu'à quatre heures du soir en poursuivant l'ennemi dont la perte peut être portée à six cents hommes, sans que de mon côté j'en aie perdu cinquante. Plus de cent cinquante d'entre eux se sont noyés dans la rivière d'Èvre, ainsi que dans celle de Sanguèze, qu'ils ont passé à la Chaussaire; enfin, si la nuit n'était pas survenue, je serais encore à leur poursuite.

» Ma troupe est maintenant bivouaquée sur les hauteurs qui bordent la route de Gesté à Nantes, et les murs du couvent de la Regripière. Je viens d'envoyer des ordonnances pour que le tiers de ma colonne, qui s'était portée du côté de la Poitevinière et que je crois à Beaupreau, rejoigne la colonne.

» Je compte aller demain à leur poursuite pour achever mon ouvrage; mais le besoin de cartouches, et plus encore de souliers, me mettra dans la nécessité de séjourner au premier endroit que je rencontrerai, qui, je crois, sera Tiffauge.

» Je ne sais où est Duquesnoy ni les autres chefs de colonnes; je t'aurai une véritable obligation de m'en dire deux mots.

» Les brigands ont perdu beaucoup de leurs chefs aujourd'hui; une femme, entre autres, est restée sur-le-champ de bataille. On a trouvé sur elle une somme considérable en or, argent, assignats et bijoux.

» Dans le compte que tu rendras de cette affaire à la Convention nationale, n'oublie pas de faire l'éloge de toutes mes troupes et particulièrement du soixante-quatorzième régiment auquel nous devons notre salut par la résistance qu'il a montrée au commencement de l'attaque, et sans laquelle

nous n'aurions pu sortir de Beaupreau qu'en désordre. Compte sur moi, comme sur les soldats que je commande. »

Du 14. = *Le général Duval, au général en chef. (Niort.)*

« Je t'annonce à la hâte, général, que Bressuire vient d'être évacué tant par la troupe que par les habitans, qui se sont tous retirés sur Doué (1). Les autorités constituées de Parthenay m'ont dépêché un courrier pour me donner cet avis. Cette commune me demande des forces; je n'en ai d'aucune espèce, comme tu sais. On assure que la force des brigands se porte vers Bressuire. Si cela est, général, le sort des communes qui tomberont sous leurs mains sera bien triste.

» J'écris aux représentans, à Rochefort, pour leur donner avis de cette évacuation. Je te réitère, général, que je n'ai, soit à Niort, soit à Fontenay, Saint-Maixent, Parthenay, aucune espèce de force, et que je suis sans armes généralement partout. Le point militaire de Parthenay est très-essentiel, et il est sans défense.

» Encore un courrier qui vient d'arriver; l'alarme fait des progrès, je vais de suite prendre mes précautions pour la place de Niort. L'artillerie du rempart est ma seule défense. Fais-moi un mot de réponse; on s'attend ici que tu me répondras sur-le-champ. »

Le général Vimeux, au général en chef. (Nantes.)

« Hier, du côté de Veüe et près de la forêt de Princé, trois cents rebelles ont été détruits par nos volontaires de Nantes, envoyés pour l'approvisionnement de cette commune. C'est dans l'eau qu'une partie de ces gens-là a été exterminée. »

---

(1) Le général Duval ignorait que l'ordre d'évacuation avait été donné directement au commandant de la place par le général Turreau.

Du 14. = *Le général en chef Turreau, au ministre.* (*Nantes.*)

« C'est un vrai plaisir pour moi de t'annoncer les nouveaux succès qu'ont obtenus les armes de la république. Le général de division Cordellier m'annonce deux victoires remportées aux environs de Beaupreau et de Montrevault. Quinze cents brigands ont mordu la poussière, deux cents se sont noyés dans l'Èvre. Cordellier les poursuit sans cesse, c'est mon ordre; les deux colonnes agissantes devant poursuivre sans cesse les rassemblemens de l'ennemi, tandis que des postes d'observation le tiennent en échec et l'empêchent de sortir d'un cercle que chaque victoire rétrécit de plus en plus (1).

» J'apprends dans l'instant qu'un parti que j'ai fait sortir de Nantes pour enlever des grains, a tué ou fait noyer trois cents brigands, stationnés dans la forêt de Princé et qui s'opposaient à l'enlèvement des subsistances. Je te prie, citoyen ministre, de faire part de cet avantage au comité de salut public.

» Et l'on disait qu'il n'y avait plus de brigands,... et depuis que je suis entré dans la Vendée, en voilà plus de douze mille qui sont exterminés,... et je ne cesse de faire brûler partout et de tuer ces coquins,... et l'on dit que je cherche à prolonger cette guerre et qu'il n'y a que *Marceau* ou *Westermann* qui puisse la finir !.....

» Je braverai la malveillance, citoyen ministre, quand j'aurai ta confiance et que je serai sûr de n'avoir pas démérité auprès de toi et du comité de salut public.

» Tu sais que, *sans aucune autorisation*, j'ai pris les mesures les plus rigoureuses pour terminer cette guerre affreuse. Le comité de salut public a bien voulu depuis y donner sa sanction; mais j'étais tranquille, je me reposais, qu'il me

---

(1) Les deux colonnes n'en formaient qu'une, celle de Cordellier réunie à celle de Crouzat. Il n'existait plus, dans l'intérieur de la haute Vendée, que le poste de Chollet. *Le cercle étroit* était toute la Vendée.

soit permis de le dire, sur la pureté de mes intentions (1).

» J'oubliais de te dire, citoyen ministre, que la division aux ordres du général Cordellier mérite les plus grands éloges, particulièrement le soixante-quatorzième régiment, ci-devant Beaujolais, conduit par un de ses chefs, Moret, qui, suivant Cordellier, a eu la plus grande part à la victoire. »

Turreau annonça en même temps au comité de salut public les succès de Cordellier.

« Je vous l'avais bien dit, ajoutait-il, qu'avec des officiers généraux instruits, des soldats courageux, je répondais de terminer la guerre de la Vendée, d'après les mesures que j'ai adoptées.

» Je continue à mettre dans les opérations des divers chefs de colonnes l'ensemble qui fait tomber les brigands sous les coups d'une colonne, lorsqu'ils ont échappé à ceux d'une autre.

» On continue à brûler de tous côtés, et cette opération irait plus vite, si l'on enlevait plus promptement les objets de subsistances que j'ai ordonné de conserver. »

Le lendemain, les représentans Garrau, Hentz et Francastel écrivirent d'Angers au comité de salut public, en lui adressant les rapports du général Turreau. Hentz et Garrau arrivaient à Angers; ils ne connaissaient en aucune manière la situation de la Vendée à cette époque, et ils affirmèrent qu'il n'existait plus que sept à huit mille brigands à détruire.

« Demain, ajoutaient-ils, nous allons à Nantes, où nous

(1) Turreau aurait bien voulu obtenir une sanction plus positive que celle que lui avait adressée le comité de salut public. Il la sollicitait indirectement.

arrêterons, de concert avec les généraux, les grandes, et nous l'espérons, les dernières mesures. »

La correspondance adressée au comité de salut public fut lue dans la séance de la Convention du 18. Barère, après avoir dit que les observations des nouveaux représentans envoyés près l'armée s'accordaient avec celles du comité, ajouta :

« Le comité ne vous parle de cette partie honteuse de la république, que pour ne plus vous en parler pendant la campagne prochaine. Au moment où quatorze armées de républicains vont se précipiter sur les royaumes ennemis, le royaume de la Vendée doit avoir disparu. »

Le comité de salut public attendait depuis longtemps le moment où il pourrait tirer des troupes de la Vendée pour les envoyer aux frontières. L'ouverture de la campagne approchait, la politique exigeait que l'on crût la guerre éteinte dans les départemens de l'Ouest, et ce fut presque un crime d'en parler. Ainsi, la Vendée fut abandonnée aux caprices et aux fureurs de Turreau et des représentans près son armée.

Du 15. = *Le général Dutruy, au comité de salut public.* (*La Roche-sur-Yon.*)

« Il ne faut pas dans ce pays, pour finir enfin la guerre, tant de rivalités et d'insouciance sur le bien général ; c'est cependant ce qui existe. Je défie le plus grand général de faire plus dans ce pays avec une colonne de trois mille hommes qu'avec une de quinze cents. Les restes des brigands nous échapperont sans cesse et sans se battre, parce que tout leur métier est de jouer aux barres. Si on ne les croise pas, si on a la folie de croire

nourrira? Justement alarmés d'un ordre de cette nature, ils viennent de députer vers nous; je t'envoie l'arrêté que nous avons pris à ce sujet.

» Il faut, citoyen général, désarmer les brigands, les suspects; mais il faut laisser les armes aux patriotes fidèles pour se défendre et pour protéger leurs femmes, leurs enfans, surtout quand ils s'en servent aussi courageusement que les habitans des communes dont je te parle.

» Fais attention, citoyen, que ces communes bordent la côte depuis Paimbœuf jusqu'à Pornic, et que, depuis le 18 mars, elles ont toujours combattu contre les brigands. Aujourd'hui même, elles forment un bataillon en règle et qui fait le service journellement. D'après un ordre aussi général, il faudrait donc aussi désarmer la garde nationale de Paimbœuf, ce serait jeter la consternation dans tous les cœurs.

» D'ailleurs la loi dit qu'il n'y aura de désarmemens faits que ceux qu'on croira nécessaires à la chose publique; et je puis t'assurer que celui-ci lui serait au contraire très-funeste dans ce canton. »

» *Signé*, BOULAY. »

District de Paimbœuf. Délibération du conseil général.

« Vu l'ordre donné par les généraux de brigade Haxo et Dutruy à l'adjudant-général Guillemé de faire désarmer tous les habitans des communes, même de celles patriotes;

» Le conseil, ouï l'agent national, considérant qu'il ne lui est parvenu, depuis le gouvernement révolutionnaire, aucune loi qui prescrive cette mesure dans les communes patriotes;

» Que la loi du 22 décembre dernier qui parle de désarmement, ne concerne que les habitans des communes où il a éclaté des mouvemens séditieux, et que l'ordre de ce désarmement ne doit être exécuté qu'en vertu d'un décret de la Convention qui exprime nominativement la commune;

» Considérant que, dans l'étendue du district de Paimbœuf, il y a plusieurs communes où il ne s'est manifesté aucun mouvement séditieux; que désarmer indistinctement tous les habitans, ce serait les exposer à la fureur des brigands sans aucun moyen de leur résister, que ce serait les livrer à la mort et leurs propriétés au pillage; que ce serait mal récompenser le zèle qu'ils ont mis, depuis l'insurrection, à défendre leur territoire de l'invasion des brigands qui n'ont jamais osé y pénétrer que de nuit, ou le jour par grandes masses; qu'il serait à craindre que cette mesure, que les généraux considèrent souvent comme un moyen de sûreté publique, ne produisît un mécontentement général qui eût un tout autre effet; que les généraux ne doivent pas se dissimuler les malheurs qui résulteront nécessairement du désarmement général qu'ils ordonnent :

» Arrête qu'une expédition du présent sera adressée au général en chef de l'armée de l'Ouest, aux généraux Haxo et Dutruy qui ont donné l'ordre du désarmement général des communes du district de Paimbœuf, avec invitation de réfléchir mûrement sur son exécution et de prendre en considération les observations de l'administration, enfin qu'il sera donné connaissance aux comités de sûreté générale et de salut public du présent et de l'ordre qui l'a motivé. »

Du 16. = *Le général Duquesnoy, au général en chef.* (*Doué.*)

« Lorsque j'ai reçu ton ordre, général, pour me porter à Doué à marche forcée, j'étais au pont Saint-James où j'avais battu l'ennemi. La moitié de ma division poursuivait les bri gands qui s'étaient répandus dans tous les bois environnans, et en faisait une chasse générale. Depuis vingt-quatre heures, ma troupe n'avait pas de pain, car toutes les communications étaient interceptées. Les trois quarts étaient aussi sans souliers et la maladie les assiégeai'. Je me disposais à partir

va retomber sur moi. Il me faut une espèce d'état-major sous ma surveillance; et je n'en connais point : envoie-m'en un. Je suis excédé de fatigue, je monte à cheval pour faire ma visite de postes deux ou trois fois par jour; mes aides-de-camp en font aussi et ne cessent de courir. Je ne m'en plains pas, mais seulement je t'engage d'aviser aux moyens de défense dont Chollet est susceptible. »

Du 16. = *Le général Haxo, au général Vimeux. (Machecoul.)*

« Je viens d'apprendre que le représentant Carrier est parti ce matin pour Paris; je lui ai fait part hier du succès de l'expédition de la forêt de Princé, où il a péri deux cents rebelles. Hier, une centaine ont mordu la poussière, et l'on continue aujourd'hui à leur donner la chasse. J'apprends aujourd'hui qu'un grand nombre a péri du côté de Legé. »

Du 17. = *Le général Haxo, au général en chef Turreau. (Machecoul.)*

« J'ai fait attaquer trois jours de suite les rebelles dans la forêt de Princé : environ sept cents y ont été tués. Notre perte est peu considérable.

« Le poste de Legé a été attaqué avant-hier à une heure après-midi; il a fait bonne contenance. L'ennemi a été vivement repoussé à plus d'une lieue et demie. »

Au même. (Machecoul.)

« Un de mes adjoints, que j'ai envoyé hier à Legé, vient de me rendre compte que Charette, avec son rassemblement, tient poste au petit et grand Luc. On estime qu'il a trois à quatre mille hommes, dont moitié armés de fusils, le reste de piques, bâtons, etc. Ce rapport est appuyé par une lettre du commandant de Legé, qui me donne les mêmes renseignemens.

Les petit et grand Luc se trouvent placés favorablement

pour être attaqués par les forces de la Roche-sur-Yon, Montaigu et Legé : trois colonnes partant de ces différens points, se trouveraient, après trois ou quatre heures de marche, à portée d'attaquer de concert cette horde de rebelles. Si tu approuvais cette mesure, je serai toujours prêt à y coopérer, pour ce qui me concerne, au moyen de mon poste de Legé qui est dans de bonnes dispositions.

» Je pense que cette marche nous donnerait des résultats heureux en détruisant promptement les rebelles, ce qui allégerait aussi beaucoup les fatigues de nos frères d'armes qui bivouaquent depuis trois mois (1).

» On m'annonce des succès du côté de Chollet; fais-moi le plaisir de m'en dire deux mots. »

Du 17. =*L'adjudant-général Savary, au général Carpentier.* (*Angers.*)

« Le général Kleber qui était ici depuis deux jours à attendre les ordres du général en chef pour savoir s'il devait aller à Doué ou à Rennes, a reçu des dépêches qui lui ont annoncé sa destination pour l'armée des côtes de Brest. En conséquence, il est parti ce matin ; mais, avant son départ, il m'a chargé de te marquer que l'intention du général en chef était de te laisser le commandement de Doué et des postes environnans : peut-être as-tu reçu des ordres à ce sujet. »

§ III. Lettre de Turreau au président de la Convention. — Westermann demande, à la barre de la Convention, à connaître les motifs des dénonciations dirigées contre lui. — Rapport de Carrier à la tribune de la Convention. — Détails donnés par le commandant de la place de Chollet sur la mort

(1) Le général en chef ne ressentait guère les fatigues de la guerre. Depuis le 4 qu'il était arrivé de Montaigu à Nantes, il n'avait quitté cette ville que pour faire une course en poste à Angers et Saumur, par la rive droite de la Loire.

de la Rochejaquelein, le 28 janvier. — Le poste de Saint-Marceau attaqué, se replie sur la Châtaigneraie et Fontenay; le général Duval demande des secours. — Plan de marche proposé par le général Haxo, différé par Turreau. — Arrêté des représentans pour le désarmement. — Marche de Duquesnoy. — Plaintes de l'administration de Challans adressées au général en chef contre l'incendie. — Instruction donnée par Turreau au général Carpentier. — Dénonciation de Huché contre Duquesnoy. — Situation de la garnison de Mortagne adressée aux représentans. — Réponse de Turreau à Huché. — Rapport de Duquesnoy à Turreau. — Arrêté du comité de salut public qui enjoint aux généraux en chef de lui donner tous les jours un aperçu succinct de leur situation. — Ordre à Huché de faire transporter à Saumur les canons et caissons qui se trouvent à Chollet. — Ordre au général Commaire d'aller remplacer Kleber à Châteaubriand.— Détachement sorti de Saint-Florent repoussé à Sainte-Christine. — Rossignol demande cinq mille hommes à Turreau.— Instruction donnée au général Commaire. — Ordre de Turreau à Duquesnoy. — Position critique de Carpentier; invasion de Bressuire par Stofflet. — Renseignemens donnés par Cordellier sur la marche de Charette. — Turreau appelé à Nantes par les représentans. — Argenton attaqué par les Vendéens; retraite du poste sur Doué. — Rapport de Haxo au général en chef. — Bressuire et Argenton occupés par les Vendéens. — Le général Huché rend compte à Turreau des succès qu'il a obtenus à la Gaubretière et à la Verrie. — Compte rendu par Haxo au général en chef. — Rapport de Turreau au ministre. — Plaintes contre Duquesnoy. — Réponse du ministre. — Rapport de Turreau au comité de salut public. — Lettre de Santerre à Turreau.

Suite des événemens dans la Vendée.

Turreau ne pouvait plus douter, d'après le rap-

port de Barère à la séance de la Convention du 12, et d'après une lettre qui lui fut adressée à ce sujet par le comité de salut public, que son plan de campagne n'était pas entièrement approuvé par le gouvernement; il chercha à en prévenir les suites en attirant l'attention de la Convention sur ses succès. *Il écrivit au président de la Convention :*

Du 18. = « La marche des colonnes que j'avais chargées de traverser la Vendée, a déjà produit la mort de près de six mille brigands, la découverte d'une quantité considérable de grains et de fourrages que *j'ai fait déposer dans les magasins des environs* (1), et de quelque argenterie que je m'empresse de t'adresser. L'envoi eût été plus considérable, si quelques soldats, indignes du nom républicain, n'eussent détourné une partie de ces effets. J'ai lieu de croire qu'ils changeront de conduite, lorsqu'ils verront la Convention nationale consacrer dans son bulletin les noms de ceux qui ont généreusement apporté sur l'autel de la patrie le prix des dangers qu'ils ont courus, etc. »

Cette lettre fut lue à la séance du 20 et valut des applaudissemens au général.

Westermann, dont le général Turreau venait de rappeler le nom au comité de salut public, n'était pas tranquille sur son sort; il se présenta à la barre de la Convention dans la séance du 18. Il se plaignit de ne pas connaître les motifs des dénonciations dirigées contre lui, et protesta de son patriotisme et de son dévouement à la

---

(1) Il n'existait ni magasins, ni charrettes pour les remplir.

cause du peuple. Sa pétition fut renvoyée au comité de salut public et bientôt il périt sur l'échafaud.

A son retour à Paris, Carrier fit, dans la séance de la Convention du 21, un rapport extravagant sur la Vendée. Il s'écria en finissant : *Tuons donc tous les rebelles sans miséricorde* (1)!

Deux jours après, il débita des extravagances semblables à la société des Jacobins.

Du 18.=*Poché, commandant la place de Chollet, au général en chef.* (*Chollet.*)

« D'après ta lettre d'hier, je me suis donné tous les mouvemens possibles pour me procurer des renseignemens certains sur la mort de la Rochejaquelein et aujourd'hui je ne crois pas qu'il soit permis d'en douter.

» Le lendemain de l'excursion des brigands sur la grande route de Saumur, où ils massacrèrent plusieurs de nos volontaires qui rejoignaient, on a entendu dire à des femmes de Trémentines : *faut-il donc avoir perdu un si bon général!* Depuis, il n'a paru dans aucune expédition et il eût été jaloux de se montrer à celle de Chollet. Lorsqu'on a questionné les prisonniers sur leur héros, ils ont gardé le silence.

» Mais j'ai des renseignemens plus certains encore, les voici : un de mes espions, qui ne m'a jamais trompé, est venu m'assurer que la Rochejaquelein avait été tué le 9 pluviôse (28 janvier) sur le grand chemin, près Nuaillé, à une lieue de Chollet, en chargeant de nos volontaires ; qu'il avait reçu une balle à la tempe droite, et qu'il devait être enterré aux environs. J'y ai été faire des recherches qui ne

---

(1) Selon Carrier, le territoire de la Vendée était de quatre cents lieues carrées...

m'ont pas réussi. J'ai questionné de nouveau mon homme; il m'a dit qu'il était sûr de la mort de la Rochejaquelein, comme de sa propre existence; qu'il en tenait tous les détails de ceux qui y étaient; qu'un de nos chasseurs se voyant pressé par la Rochejaquelein, s'était retourné et lui avait tiré son coup de fusil; qu'un nommé Loyseau, de Trémentines, *Bras droit de son général*, avait vengé la mort de son maître et tué le chasseur; qu'ils avaient de suite enterré non loin de là leur mort et l'avaient mis nu, de peur que nous puissions le reconnaître.

» Le même espion m'avertit à l'instant qu'un nouveau rassemblement de nuit est indiqué par une circulaire de Stofflet, sous peine de mort contre ceux qui ne se rendraient pas au bois de la petite Boissière près Châtillon. Je vais en faire part au général Huché, afin qu'il prenne ses dispositions.

» Ma santé est toujours détestable et j'attends avec impatience l'exécution de la promesse que tu m'as faite de me renvoyer à Saumur. »

Du 18. = *Le général Huché* (*Chollet.*)

« Tu parais me faire des reproches sur mon séjour à Chollet. Depuis que j'y suis, je ne crois pas en mériter. Aujourd'hui je fais une sortie sur un rassemblement qui inquiète Mortagne; je t'en apprendrai le résultat.

» Cordellier me marque de lui écrire à Montaigu, je le fais par le même courrier. »

Le général Boucret. (*Doué.*)

« D'après tes ordres, je me suis rendu à Doué où la fièvre m'a pris. Je te demande la permission de me faire traiter à Saumur ou partout où il te plaira.

» Tu m'avais annoncé Kleber pour commander à Doué, je ne l'ai pas encore vu. Carpentier se trouve avec moi; si cela ne change rien à tes dispositions, je lui remettrai l'ordre que

tu m'avais donné de commander les troupes stationnées à Doué. »

Du 18. = *Le général Duval.* (*Niort.*)

« Le général Bard m'annonce, par sa lettre d'hier, que les brigands se portaient du côté de Chantonnay et que les avant-postes étaient déjà aux prises.

» Cette nuit, le commandant de Fontenay m'a dépêché trois ordonnances. Par sa première lettre, il m'apprend que les brigands se portent entre Pouzauge et la Châtaigneraie; il me demande du renfort pour résister à l'ennemi qui a tout l'air de faire une pointe par-là. Il serait fort inutile de t'exposer de nouveau que je ne puis pas satisfaire à cette demande, n'ayant point de troupes.

» Par sa dernière lettre, il m'apprend que le peu de troupes qu'il avait par-là, n'ayant pu résister à l'attaque qui a été formée à Saint-Marceau, s'est replié sur la Châtaigneraie et de là à Fontenay, suivi des habitans de la commune de la Châtaigneraie. Fontenay n'a pas une force capable de résister seulement à quatre cents brigands.

» Ainsi, général, si tu n'envoies pas des troupes au secours des communes menacées, elles seront à la merci des partis de brigands qui, n'ayant à craindre aucune résistance, se jeteront infailliblement par-là, y sèmeront l'épouvante et la terreur. Si les brigands se montrent sur les hauteurs de Fontenay, il y a tout à parier que cette commune évacuera sur Niort. »

Du 19. = *Le général Haxo , au général Turreau.* (*Machecoul.*)

« Mon adjoint Hervo m'a remis hier ta lettre en réponse au projet d'attaque que je t'ai proposé sur le petit et le grand Luc. Tu l'as approuvé et tu me charges d'en déterminer le mouvement. Pour me conformer à tes intentions, voici le plan que j'ai arrêté :

» Le 22, l'attaque se fera à six heures du matin; trois colonnes, comme nous en sommes convenus, attaqueront. Celle de Montaigu, forte de trois mille hommes, sera particulièrement chargée de la principale attaque et de la poursuite de l'ennemi. Les deux autres, composées chacune de dix-huit cents hommes, sortant de la Roche-sur-Yon et de Legé, seront chargées de fausses attaques.

» Il restera, dans chacun des postes de Legé et de la Roche-sur-Yon, six cents hommes qui seront sous les armes pendant tout le temps de l'expédition. Montaigu conservera sa garnison ordinaire.

» Je me propose de me trouver à la fête. Je te prie de m'accuser réception de cette lettre, afin que je sois parfaitement sûr de la marche de toutes les colonnes. »

. . . . *Au même.* (*Machecoul.*)

« Je reçois à l'instant ta lettre de ce jour; je fais partir un de mes adjoints pour arrêter le mouvement que devait faire faire Dutruy à la colonne de la Roche-sur-Yon. Je lui observe cependant de se tenir en mesure, de manière à pouvoir exécuter sur-le-champ les nouvelles dispositions que tu pourras arrêter (1).

» Je serai demain chez toi à neuf heures du matin pour recevoir tes ordres, comme tu le désires. »

Du 19. = *Le général Cordellier.* (*Montaigu.*)

« Je suis arrivé hier à Montaigu, ainsi que nous étions convenus. J'ai vu le commandant de la place qui m'a donné des renseignemens sur la position de l'ennemi, desquels il résulte que Charette est à Viellevigne, Saint-André et Saint-Sulpice, avec deux mille hommes.

---

(1) Turreau forma le projet d'employer les colonnes de Duquesnoy et de Cordellier pour cette expédition qu'il voulut diriger lui-même et qu'il fit manquer.

» Il existe encore d'autres rassemblemens du côté de Treize-Septiers, Bazoge et la Gaubretière, mais je ne sais quels en sont les chefs.

» Ma troupe est disposée à ne craindre aucune incursion de l'ennemi; et si je ne t'attendais pas demain, je me chargerais d'aller souhaiter le bonjour à *M. Charette.* »

Le désarmement des communes excitait des réclamations. Les représentans Garrau, Hentz et Francastel, prirent en conséquence, à Nantes, l'*arrêté suivant* :

Du 20. = « Les représentans du peuple près l'armée de l'Ouest requièrent les autorités constituées de la commune de...... de prêter sur-le-champ secours et assistance, de tous les moyens qui sont en leur pouvoir, aux militaires porteurs d'ordre des généraux de l'armée de l'Ouest mis au bas du présent, à l'effet de faire déposer à tous les citoyens de cette commune les armes de toute espèce qu'ils peuvent avoir, pour les transporter au lieu indiqué.

» Les citoyens qui se refuseront au désarmement, qui recèleront des armes, qui en auront caché dans leur maison ou ailleurs; les autorités constituées qui refuseront leur ministère à l'exécution du présent, seront traduits devant les tribunaux criminels et commissions militaires, où ils seront jugés et punis comme coupables de rébellion, aux termes du décret du 11 février. »

L'*embargo* fut également remis sur tous les bateaux, depuis Nantes jusqu'à Saumur, et il fut arrêté que les réfugiés s'éloigneraient de la Vendée.

Le général Duquesnoy, au général en chef. (*Chollet.*)

« J'ai reçu hier ta lettre du 18 par le courrier que tu m'as envoyé. Je pars aujourd'hui pour Mortagne, suivant ton or-

dre, et je me rendrai demain à Saint-Fulgent, où j'en attendrai de nouveaux. S'il est possible d'y laisser reposer ma division seulement deux jours, elle s'en trouverait bien. Tu n'ignores pas le chemin qu'elle vient de parcourir ; elle diminue de jour en jour et devient très-faible.

» Je dois t'observer que plusieurs bataillons détachés, et des dragons que je rencontre sur ma route, viennent demander à rejoindre la division. Ne pouvant y consentir sans tes ordres, je leur promets de t'en informer; mais ils vont jusqu'à dire que si tu n'en donnes pas à ce sujet, ils partiront d'eux-mêmes pour rejoindre la division et combattre les brigands. »

Du 21. = *Les administrateurs du district de Challans, au général en chef. (Challans.)*

« Nous recevons à l'instant, citoyen général, ta lettre de ce jour datée de Nantes; nous nous empressons d'y répondre (1).

» C'est à tort que le général Haxo se plaint des obstacles apportés par cette administration aux mesures que tu as pu et que tu peux prendre pour la destruction des brigands et de leurs repaires. Connaissant nos devoirs, nous savons parfaitement que nous ne pouvons nous immiscer en rien dans tes opérations militaires. Nous nous sommes seulement contentés de lui donner avis de ce qui se passait sous nos yeux, nous le devions; car si nous ne l'eussions pas fait, notre silence eût été un crime aux yeux de tout homme qui veut le bien de la république. A cet effet, nous te faisons passer les deux lettres que nous avons écrites au général Haxo; tu y verras que nos plaintes portent seulement sur l'incendie d'une quantité im-

(1) Turreau avait employé dans sa lettre le ton impérieux de l'autorité et de la menace, dont il usait ordinairement lorsqu'il croyait n'avoir rien à craindre ni à espérer.

mense de grains et de fourrages. Elles étaient fondées sur ce que pouvant à peine suffire aux demandes du fournisseur des vivres, chargé des subsistances de l'armée, il était douloureux, pour des hommes dévoués tout entiers au bien de la république, de voir incendier des grains que l'on aurait pu sauver, si on eût été averti à cet effet. Lorsque nous avons porté ces plaintes, nous les avons cru justes.

» Quand l'homme de bien a fait ce qu'il devait faire, tôt ou tard il est toujours reconnu ; si dans sa course il est arrêté, alors il remet à la postérité à juger ses actions. Nous attendons, fermes à notre poste et forts de nos consciences, tous les événemens; et, quel que soit notre sort, nous ne changerons jamais de principes. Depuis la révolution, nous n'avons cessé de travailler avec des vues pures pour son affermissement, et nous ne cesserons de continuer. »

Première lettre de l'administration, au général Haxo.
(14 *février*.)

« L'ordre que tu as donné, d'après des ordres supérieurs, de brûler les villages, a été exécuté dans une grande étendue de terrain, et partout les fourrages ont été incendiés ainsi que les blés. Il doit résulter de cette opération, que les voitures à bœufs vont devenir extrêmement rares, pour ne pas dire nulles, et cela dans le temps où l'on en a le plus pressant besoin pour les charrois militaires de toute espèce, les ambulances ne pouvant passer par les routes de traverse, et bientôt même elles ne pourront se rendre à la route de Machecoul. Que deviendra la troupe si on ne lui porte pas des vivres? et comment lui en faire parvenir, si on continue d'ôter le seul moyen dont on puisse se servir pour cela dans ce moment-ci?

» Nous croyons, général, devoir te donner connaissance de l'inconvénient de ces incendies *sur lesquels nous ne nous permettrons aucune réflexion;* mais il est plus que temps de veiller au transport des munitions, si on veut que la troupe

puisse faire ses mouvemens suivant la nécessité des circonstances. »

Deuxième lettre au même. (15 *février.*)

« Par ta lettre d'hier, général, tu nous mandes, 1°. que tu fais exécuter les ordres du général en chef Turreau, dont tu envoies copie au commandant du cantonnement pour s'y conformer lui-même ; 2°. tu nous dis que les expéditions sont subordonnées aux enlèvemens de grains, fourrages, bestiaux, qui doivent être portés sur les derrières de l'armée. Eh bien, rien de tout cela n'a été fait. En vertu de tes ordres, bien ou mal exécutés, la colonne qui se trouvait à la Garnache, sous le commandement du citoyen Rouget, partit de ce même endroit en mettant le feu dans les communes de la Garnache, Coudrie, Challans, le Ligneron, etc., etc., brûlant impitoyablement *fourrages*, *blés* et autres subsistances. Dans moins de quatre heures, toutes les fermes ou corps de métairies remplies de blés, fourrages, pour la subsistance des cultivateurs et des bestiaux destinés à l'agriculture, ont été en proie aux flammes, et cette administration n'a été avertie d'un incendie aussi barbare que quand elle a vu le feu à sa porte, et sans savoir si le lieu de ses séances n'allait pas avoir le même sort.

» Comment se peut-il faire que le général en chef semble vouloir que l'on présever des flammes les subsistances et qu'ensuite ces subsistances soient dévorées par le feu, sans que l'on prenne des mesures convenables pour les faire enlever, surtout dans un moment où nous en avons un si grand besoin? Nous ne pouvons te le cacher, et nous te le disons hautement, il faut que des esprits destructeurs soient répandus dans nos contrées pour y faire tous les maux imaginables et pour y réduire, s'ils le pouvaient, leur mère patrie à la famine. Il n'a jamais pu entrer dans l'intention du comité de salut public de la Convention, de faire incendier dans ce pays-ci les subsistances si nécessaires a nos armées et aux grandes communes

qui nous environnent ; et ceux qui le font ou le font faire, doivent tôt ou tard en rendre compte à la nation entière (1).

» Quoique tu nous dises que nous devons, si nous avons quelque réclamation à faire, nous adresser directement au général Turreau ou au général Dutruy, nous nous adressons directement à toi au contraire, parce que la troupe qui a fait le mal que nous te dénonçons est partie par tes ordres et se trouve sous ton commandement. »

Du 21. = *Turreau, général en chef, au général Carpentier. (Nantes.)*

« En l'absence de Kleber, tu dois te conformer aux instructions que je lui avais envoyées.

» Tes dispositions à Doué doivent être purement défensives, couvrir Saumur, entretenir, de concert avec le commandant de Chollet, les communications entre cette ville et celle de Doué; faire enlever par de forts détachemens tous les grains, fourrages, et généralement tous les objets de subsistances qui peuvent se trouver aux environs de Doué, Vihiers, etc., etc.; assurer par de fortes escortes les munitions de guerre ou de bouche qui iront et reviendront de Saumur à Chollet (2).

» Je comprends dans ton commandement Saumur, Brissac, Thouars, Argenton, Vihiers et Doué.

» Les circonstances ayant changé depuis que j'ai donné ces instructions au général Kleber, j'ajouterai que tu dois tenir la garnison de Doué dans la plus grande activité. De forts détachemens doivent sortir journellement de la ville, brûler aux environs les objets qui auraient été mal à propos conservés, ou dont le défaut d'enlèvement des grains et fourrages

(1) On juge bien que de semblables réflexions devaient faire crier que toutes les administrations du pays étaient *contre-révolutionnaires*.

(2) C'était la mission que l'on destinait à Kleber, s'il n'avait pas eu l'ordre de se rendre à Rennes.

aurait fait retarder l'incendie. C'est particulièrement sur la gauche, entre Vihiers, Bressuire et Argenton, que tu dois porter ton attention. Il ne faut pas se contenter de fouiller les villages et métairies, il faut encore faire des fouilles scrupuleuses dans les bois et genêts, brûler tout ce qui a été épargné, et passer au fil de la baïonnette tous ceux qui portent ou auraient porté les armes contre la république, te conformer enfin strictement à l'ordre général que j'ai donné à Doué avant mon entrée dans la Vendée.

« Songe surtout que *les prétendues autorités constituées sont nulles dans cet infâme pays* ; que tout doit s'y faire militairement, et que c'est principalement sous ce rapport que tu dois presser l'enlèvement des subsistances. Cette partie a été extrêmement négligée jusqu'à présent par l'insouciance coupable des préposés du régisseur général et des agens des corps administratifs que je me propose de faire sévèrement punir. »

Du 21. = *Le général Huché, au général Turreau.* (*Chollet.*)

« Duquesnoy a méprisé mes instances, il a méprisé la chose publique et l'intérêt de la république; je le dénonce à Robert Lindet et à ses collègues du comité de salut public. Cet homme a une *morgue* contre toi, je n'en connais pas les motifs. Il veut suivre servilement tes ordres, et dans tous les momens on peut les passer, les suspendre, quand des circonstances impérieuses nous en dispensent. Je voudrais te voir, envoie-moi des troupes, des souliers, des armes, beaucoup de soldats en manquent. Adieu, je monte à cheval, le temps me presse, les circonstances le veulent; je compte être attaqué ce soir ou demain matin, par la faute de Duquesnoy. L'ennemi est à Maulévrier et aux environs. »

Les officiers composant la garnison de Mortagne, aux représentans du peuple. (*Mortagne.*)

» Exposent qu'ils ne peuvent exister dans une position

pareille à la leur, non-seulement par le peu de troupes de la garnison, mais encore manquant de munitions, de vêtemens, de souliers, et la plupart des soldats malades des fatigues d'un service continuel au milieu des rassemblemens de brigands qui les cernent de toutes parts. »

» La force de cette garnison consiste en six cent soixante cinq hommes, dont deux cents non armés, y compris quatorze hommes de cavalerie pour les ordonnances.

» Nous avons exposé au général Duquesnoy, à son passage ici avec sa division, que les postes de l'ennemi étaient à la Verrie et à la Gaubretière, et qu'il serait urgent de tomber sur eux; il nous a repondu qu'il ne le pouvait, vu les ordres du général en chef, et qu'il suivrait sa route; que cependant nous étions exposés à être égorgés dans deux fois vingt-quatre heures.

» Nous attendons avec impatience de la troupe, des munitions, des armes, des souliers et des ordres. »

Du 22. = *Le général en chef Turreau, au général Huché.* (*Montaigu.*)

« Je pense, comme toi, que tu seras attaqué à Chollet; mais je pense aussi qu'avec les forces que t'a laissées Cordellier et le désir que doivent avoir les troupes de réparer leur conduite et de venger la mort du brave Moulin, tu dois vaincre. Au surplus, instruis le général qui commande à Doué de tes inquiétudes; il a assez de forces pour venir à ton secours avec une partie des troupes qu'il commande Je suis même étonné que vous ne vous soyiez pas déjà concertés ensemble, pour vous secourir mutuellement en cas d'attaque. Je lui écris par le même courrier sur cet objet. Les circonstances doivent, d'après cela, décider vos mouvemens respectifs. »

» Je te remercie des renseignemens que tu me donnes sur Duquesnoy; il y a déjà quelque temps qu'il m'a donné mauvaise opinion de ses principes. »

Du 22.—*Le général Carpentier, au général Huché.* (*Doué.*)

« Vihiers étant sans troupes, j'y envoie six cents hommes pour entretenir ma correspondance avec toi et pouvoir escorter les convois. »

Le général Duquesnoy, au général en chef. (*Saint-Fulgent.*)

« Je suis étonné, citoyen général, que depuis mon départ de Montaigu, ma troupe ayant été journellement dans l'eau jusqu'au-dessus des souliers, principalement de Saint-Colombin à Doué, et de Doué d'où tu m'as ordonné d'aller rejoindre Charette, et toujours à marche forcée, tu sois surpris qu'une armée ne puisse faire en un jour le trajet de Mortagne à Saint-Fulgent, distant au moins de neuf lieues de poste. Quand une troupe est rendue et ne peut plus marcher, je crois de toute impossibilité de lui faire faire ce trajet dans un seul jour. D'ailleurs, il m'a fallu débusquer l'ennemi posté à deux ou trois points différens, principalement un poste qui était à la montagne dite des Alouettes. Je fis faire des reconnaissances très-étendues sur ma droite et sur ma gauche, afin d'éviter toute surprise et de couvrir la marche de ma troupe.

» Je suis parti des Herbiers et ai fait égorger dans les communes à portée de ma route plus de cent hommes, non compris les femmes. Je te préviens encore que nous avons égorgé aux Herbiers un petit poste armé de piques et de fusils; d'après plusieurs rapports, l'ennemi y est venu fourrager en force hier matin.

» Je ne connais nullement la manière de faire accélérer la marche d'une armée, quand à tout instant les tirailleurs sont aux prises avec les brigands. »

» Je te rends compte qu'après avoir donné une escorte à mon ambulance, partant de Mortagne pour les Herbiers, une voiture s'est brisée en route. Le commandant de cette ambu-

lance ne m'envoya aucune ordonnance pour m'en faire part, et l'escorte quitta aussitôt l'ambulance pour suivre les deux premières voitures, de sorte que le conducteur, deux charretiers des voitures embourbées et quelques traînards, tout a été égorgé et pris par les rassemblemens qui s'étaient repliés sur la Gaubretière, la Verrie, Beaurepaire et Bazoge.

» Je te préviens de plus, citoyen général, que, le poste que tu as à Mortagne, si tu ne donnes d'autres ordres, sera égorgé au premier jour, vu que l'ennemi occupe deux ou trois points qui l'avoisinent. Le commandant de ce poste m'a même rendu compte que, dans une découverte qu'il fit faire la veille ou l'avant-veille, il eut quatre hommes égorgés, dont un officier. »

» Je viens d'envoyer mon commissaire des guerres à Montaigu ; car, après lui avoir désigné les points de ma marche, je ne me mêle nullement des subsistances.

» J'attends tes ordres pour renvoyer les voitures d'ambulance, les chemins que je vais parcourir étant impraticables pour elles.

» Nous manquons de cartouches, envoie-nous-en à Chauché où nous serons demain. »

Du 22. = *Arrêté du comité de salut public.*

« Le comité arrête que les généraux en chef lui écriront tous les jours par le courrier ordinaire, et lui donneront un aperçu succinct de leur situation.

» Pour extrait, *signé* CARNOT, SAINT-JUST, C. A. PRIEUR. »

Du 23. = *Le général en chef Turreau, au général Huché.*
(L'Hébergement.)

« Je suis surpris, mon brave camarade, qu'après l'événement fâcheux qui nous a prouvé combien le poste de Chollet était dangereux, tu t'exposes toujours à voir des canons et des caissons devenir la proie de l'ennemi. Je veux bien croire à

la bravoure des troupes que tu commandes, mais, après l'exemple de Legé, la déroute de Chollet, je ne veux plus souffrir dans l'intérieur de la Vendée aucune pièce d'artillerie. Tu feras en conséquence partir sur-le-champ pour Saumur, sous bonne escorte, celles qui sont à ta disposition et leurs caissons. Continue à purger tes environs des brigands qui peuvent exister encore. »

Du 23. = *Le général Carpentier, au général Huché.* (*Saumur.*)

« J'ai envoyé ce matin dix-huit cents hommes à Bressuire, onze cents à Vihiers et six cents à Doué, pour enlever des grains et brûler ensuite. J'attends le résultat de cette expédition. »

Le général Amey, au général en chef. (*Saumur.*)

« J'ai reçu hier matin, à Angers, l'ordre du général Robert d'aller prendre le commandement de Saumur; je m'y suis rendu sur-le-champ. En arrivant, j'ai trouvé Carpentier, qui m'a fait voir un ordre signé de toi, qui lui donnait le commandement de cette place. J'ai jugé que le général Robert n'a pas eu connaissance des ordres que tu as donnés à Carpentier. Je retournerai demain à Angers où j'attendrai tes ordres ultérieurs.

Le général Boucret, au général en chef. (*Doué.*)

« Ma santé commence à être meilleure. Tu sais que je n'ai plus de brigade à commander; que tu m'as ordonné d'envoyer huit cents hommes au général Bard, et que le général Cordellier a pris le reste de ma brigade à Chollet (1). Tu as donné ordre à Carpentier de commauder, en place de Kleber, les villes de Saumur, Doué, Vihiers, etc. Quoique je sois

---

(1) Cordellier, général divisionnaire, paraissait avoir carte blanche pour disposer des troupes à son gré.

plus ancien général de trois mois, je n'en murmure pas ; je saurai toujours exécuter tes ordres.

» Permets que je t'observe que Carpentier a sa brigade complète, et qu'il peut opérer en ce que tu lui commanderas. Il y a de la troupe à Saumur, je n'en ai plus à commander; si cela ne change pas tes dispositions, je te prie de me permettre d'en prendre le commandement. Sois persuadé que je mettrai toujours le plus d'activité possible à remplir tes ordres et mon devoir. Douze cents hommes partent pour Chollet. »

Du 23.=*Le général Commaire, au général en chef. (Saumur.)*

« Le général Robert, chef de ton état-major, m'avait transmis tes ordres pour donner au général Amey, à mon départ de Saumur, tous les détails de service relatifs à cette place. D'un autre côté, Carpentier se trouve aussi muni de tes ordres pour prendre le même commandement. Je te prie, général, de statuer définitivement auquel des deux tu confieras ce poste. En attendant, je vais donner à tous les deux les renseignemens convenables. Je partirai le 25 pour Châteaubriand, poste que tu m'as assigné (1). »

Le général Legros, au général en chef. (Saint-Florent.)

Hier, j'ai fait sortir de cette place un détachement de cinq cent trente hommes du bataillon des Pères de famille et sept hussards, pour protéger deux commissaires de la municipalité et deux commis aux vivres qui devaient enlever des subsistances et des armes dans les campagnes. (Il est bon de te rendre compte que nous n'avions plus de vivres pour la troupe, et il n'y en avait pas à Angers.)

» Le détachement, arrivé à Sainte-Christine, avait trouvé

(1) Turreau avait été instruit des renseignemens donnés par Commaire au gouvernement, il fallait l'en punir. Commaire mourut peu de temps après.

et mis en route plusieurs voitures, lorsque les brigands sont venus l'attaquer et l'ont repoussé jusqu'ici.

» Envoie-moi, je te prie, quelqu'un pour me seconder; je suis absolument seul, et ne puis, pour la surveillance du service, me fier à personne. »

Du 23. = *Le général Rossignol, au général Turreau.* (*Saint-Malo.*)

« Les représentans Billaud-Varenne et Ruamps, mon cher camarade, viennent de m'apprendre que tu avais reçu du comité de salut public l'ordre de faire marcher sur Rennes une colonne de cinq mille hommes de l'armée de l'Ouest; ils m'ordonnent en même temps de t'envoyer un courrier extraordinaire pour te prescrire de hâter sa marche. En conséquence, je t'engage, au nom du bien public, à accélérer autant que possible un mouvement essentiel au salut de la patrie. »

Du 24. = *Ordre et instruction du chef de l'état-major Robert, au général Commaire.* (*Nantes.*)

« Le général de division Commaire se rendra à Châteaubriand où il établira son quartier-général.

» Il commandera toutes les troupes réparties sur les différens points de la surface du pays qui fait partie du commandement de l'armée de l'Ouest à la rive droite de la Loire, à partir de la route de Nantes à Rennes jusqu'au Mans, de l'ouest à l'est; et de la rive droite de la Loire à Alençon, du midi au nord (1).

» Il fera désarmer toutes les communes sur lesquelles les brigands se sont répandus, en se conformant aux arrêtés du comité de salut public et des représentans du peuple près cette armée (2).

---

(1) Il n'existait pas, dans tout cet espace, trois cents hommes de troupe soldée.

(2) Ainsi, il fallait désarmer toutes les gardes nationales du pays.

» Le général Commaire emploiera toutes les troupes réparties dans son commandement pour opérer ce désarmement qui devra se faire le plus promptement possible et avec soin.

» L'adjudant-général Savary sera employé à la division du général Commaire. »

Du 24. = *Ordre du général en chef, au général Duquesnoy. (Landes de Bouaine.)*

« Le général Duquesnoy se mettra en marche demain, 25, d'assez grand matin pour que ses dispositions d'attaque devant Saint-Philbert de Bouaine soient faites à neuf heures précises. Il s'emparera effectivement de ce poste sur-le-champ, sans attendre la colonne du général Cordellier; elle arrivera cependant assez tôt pour seconder cette attaque quand elle aura lieu.

» Lorsque le général Duquesnoy aura emporté Saint-Philbert, il ne souffrira pas qu'aucun soldat reste dans le bourg, et placera sur-le-champ sa troupe au dehors dans le plus grand ordre; il y recevra de nouveaux ordres du général.

» Dans le cas où l'une des colonnes serait attaquée par les rebelles, l'autre viendrait à son secours.

» Si le général Duquesnoy entendait une fusillade qui lui fit présumer que Cordellier fût, avant son départ, aux prises avec l'ennemi, il se rapprocherait de lui : il en sera de même à son égard. »

Le général Rossignol, au général Turreau (Saint-Malo.)

« Il est indispensable, mon cher camarade, que tu comprennes dans la colonne qui marche sur Rennes par ordre du Comité de salut public, la compagnie d'ouvriers à la tête de laquelle se trouve l'ingénieur Verines, et toute l'avant-garde commandée par l'adjudant-général Delaage. Ces troupes font partie de la division de Kleber qui est à Rennes et attend ce renfort pour recevoir les ordres relatifs à sa destination. Il n'y

a pas un moment à perdre, et tu sentiras sûrement que ces demandes sont dictées par les circonstances les plus impérieuses (1).

Du 24. = *Lusignan, chef de l'état major du général Huché, au général en chef.* (*Chollet*)

« Les brigands se sont emparés, près Saint-Laurent, de six voitures chargées de grains, qui se rendaient à Mortagne; L'escorte de cinquante hommes a été mise en fuite. »

Le général Huché, au général Turreau. (*Chollet.*)

« L'ennemi est toujours à la Verrie et à la Gaubretière. Ta présence ici serait bien nécessaire; tu verras que j'ai une partie de mes soldats sans armes et sans souliers.

» Les représentans ont-ils approuvé la conduite de Duquesnoy? je la trouve indigne. Il n'a passé qu'à un quart de lieue de la Verrie, et l'ennemi y était alors. »

La société populaire de Doué, à la Convention nationale. (*Doué.*)

« Quelle douleur pour nous de voir s'étendre sur notre territoire l'ordre de désarmer les communes, ordre qui devait se borner aux pays qui ont participé à la révolte de la Vendée!...

» Quel autre canton fut plus fidèle à la république que le nôtre et se montra plus dévoué à la cause de la liberté?

» Non, vous ne permettrez pas qu'il soit déshonoré par une proscription qui ne doit flétrir que les communes révoltées, et nous implorons votre protection pour mettre nos propriétés à l'abri des dévastations de nos ennemis. »

Du 25. = *Le général Huché, au général en chef.* (*Chollet.*)

« Je renverrai demain à Saumur les trois pièces de canon

---

(1) Il ne restait sur la rive droite que deux bataillons des francs qui, dans ce moment, étaient en route pour Chollet.

bien disposée, pour que je ne sois pas d'avance assuré du succès.

» J'ai brûlé aujourd'hui une douzaine de moulins à vent, et trois ou quatre villages qui se sont trouvés tant sur ma route qu'aux environs de Vieillevigne. Je compte demain brûler celui-ci avant mon départ. »

Du 27. = *Francastel, au général en chef Turreau.* (*Nantes.*)

« Les représentans du peuple français près l'armée de l'Ouest invitent le général en chef de se rendre de suite auprès d'eux. »

Le général Carpentier, au général Huché. (*Doué.*)

» Il m'arrive en ce moment deux ordonnances annonçant que les brigands, forts d'environ trois mille hommes, ont attaqué Argenton hier à trois heures après midi, et que la garnison a été contrainte d'évacuer. Elle n'est qu'à une demi-lieue de Doué (1). Qu'il est fâcheux pour moi de n'avoir pas assez de forces pour tomber sur eux! Mais, comme je craindrais qu'en faisant une sortie avec la faible garnison de Doué, les brigands ne vinssent à tourner et enlever le poste, je suis contraint de rester sur la défensive, en attendant de nouveaux ordres.

» Je te renouvelle la demande de mes cinq bataillons dont j'ai le plus grand besoin. »

Le général Haxo, au général en chef. (*Des moulins près de Legé.*)

« J'ai reçu ta lettre en date du 25. Je suis resté au poste de Legé depuis le 23. Ce poste étant au centre du pays où se tiennent habituellement Charette et ses adhérens, j'ai pensé que je serais plus à portée de correspondre avec toi et avec

---

(1) Les troupes qui se trouvaient à Bressuire et Argenton étaient des détachemens envoyés de Doué, par l'ordre du général en chef, pour enlever des grains et incendier.

les généraux que tu as chargés de poursuivre Charette partout où il sera. Je regrette de n'avoir pu être utile aux opérations générales.

» Les renseignemens que j'avais pris sur Charette et sa horde, se sont trouvés exacts; on m'avait rendu compte qu'il avait quitté le grand et petit Luc pour se porter à Saint-Philbert de Bouay. La dernière marche qu'il vient de faire me fait croire qu'il va reprendre les mêmes cantons qu'il occupait lorsque tu l'as rencontré. Il t'a été aisé de juger combien ce pays était favorable aux rebelles. Chemins, bois, forêts, tout favorise leur marche (1).

» Je me rendrai demain à Machecoul et je laisserai dans un état de défense respectable le poste de Legé. Il sera fort de deux mille hommes. Je te proposerai sous peu de jours de nouvelles dispositions sur ce poste. »

Du 27. = *Le général Cordellier, au général Duquesnoy.* (*Landes deBoisjarry.*)

« Tu n'ignores sans doute pas que Charette s'est porté avec sa troupe du côté de Vieillevigne, lorsque nous l'avons attaqué à Genneton. Il est maintenant au grand et petit Luc, distant d'une petite lieue de moi. Je compte l'y attaquer demain à la pointe du jour et il ne serait peut-être pas inutile que tu fisses faire un mouvement à ta division pour l'empêcher de passer du côté de l'Hébergement d'où il pourrait se réunir au rassemblement qui existe vers Saint-Fulgent, Bazoge, Landes-Genusson et la Gaubretière. Cependant, la présente ne pouvant te parvenir assez tôt pour que ton mouvement ait le succès que tu pourrais en attendre, je pense que tu feras bien d'attendre le résultat de mon attaque de demain avant de commencer ton mouvement.

(1) C'est la première incursion que le général en chef ait faite sur la lisière du Bocage. Il rentra le 26 à Nantes.

» Je ne sais quels sont les ordres que t'a donnés Turreau, les miens sont de poursuivre l'ennemi sans relâche et je m'en acquitterai. »

. . . . Du 27. = *Le même, au général en chef.* (*Landes de Boisjarry.*)

« Je suis parti ce matin dans l'intention de me rendre aux Landes de Corpray près l'Hébergement ; mais les renseignemens que je me suis procurés dans la route m'ayant assuré que l'ennemi s'était porté du côté du grand et petit Luc, j'ai dirigé ma marche sur la Grolle, Rocheservière, Mormaison et les Landes de Boisjarry, qui se trouvent entre deux rivières, la Boulogne et l'Isoire, près du village de Mormaison.

» J'ai envoyé mon avant-garde à Saint-André et Saint-Sulpice pour m'assurer que l'ennemi n'y était pas, avec ordre d'incendier ces deux villages, de même que j'ai fait de Rocheservière, la Grolle et Vieillevigne.

» Je compte partir demain à la pointe du jour pour aller attaquer Charette au petit et grand Luc où il y a tout à croire qu'il s'est rendu aujourd'hui, après avoir passé hier à Saint-André et Saint-Sulpice, ainsi que j'en suis informé.

» Tout ce que j'ai appris aujourd'hui me porte à croire que Charette est aux abois. Il n'a pas à présent deux mille hommes avec lui, encore n'ont-ils point de munitions. Il paraît même qu'il renvoie ses soldats afin de cacher sa personne dans quelque endroit obscur et introuvable pour se soustraire à la mort qui l'attend. Il dit partout qu'il est sans ressources et poursuivi sans relâche. Ses frères d'armes sont découragés et fuient devant nos phalanges républicaines, comme des moutons devant le chien du berger (1).

» Je ne sais quels ordres tu as donnés à Duquesnoy, je n'en-

(1) Le grand art de Charette, lorsqu'il était poursuivi par des forces supérieures, était de licencier son rassemblement pour le reformer sur un autre point. On le croyait alors sans ressources.

tends non plus parler de lui que s'il n'existait pas. Je l'informe cependant de ma marche, afin qu'il fasse les mouvemens que la prudence lui suggérera (1). »

Du 27. = *Le général en chef, au général Huché.* (*Nantes.*)

« J'ai poursuivi les brigands; j'avais cru atteindre M. Charette, mais il a refusé le combat et n'a eu que le temps de se sauver à toutes jambes (2). Il a enfin quitté son pays favori, le Bocage, pour chercher à se réunir aux restes épars de l'armée de la Rochejaquelein. Je crains que tu ne sois menacé, et provisoirement je t'autorise à garder les troupes aux ordres de Lusignan. Dans le cas où il serait parti, je le fais retourner à Chollet.

» Si Cordellier demandait Lusignan et ses troupes, tu ne t'opposeras point à son départ. »

Du 28. = *Le général Carpentier, au général Huché.* (*Doué.*)

« Les brigands sont encore actuellement à Bressuire et à Argenton. Une patrouille m'apprend qu'à Argenton, ils chargent des voitures et qu'ils ont mis le feu aux magasins de fourrages. Je présume qu'ils vont prendre la route des Aubiers pour aller déposer leurs richesses dans la forêt de Vezin.

» Je suis réduit à douze cents hommes, dont quatre cents sont partis au secours de Thouars menacé et trois cents à Vihiers : ainsi je ne peux marcher sur les brigands. Je te renouvelle la demande de mes bataillons.

» Demain partira pour Chollet un convoi de trente et quelques pièces d'eau-de-vie et quinze voitures de farine,

---

(1) Le général Duquesnoy venait de recevoir l'ordre de se mettre en marche avec sa troupe pour se rendre à Rennes.

(2) Le général avait cru devoir développer un grand appareil de forces; il n'est pas étonnant que Charette ait pris le parti de la retraite.

escorté par quinze cents hommes. Je t'invite à donner connaissance de ces détails au général en chef. »

Du 28. = *Le général Huché, au général en chef.* (*Chollet.*)

« Je te rends compte, mon cher général, de la sortie que j'ai faite hier contre les brigands que j'ai trouvés sur les huit heures à la Gaubretière. Je les ai *égayés* de la bonne manière; ils étaient en trop petit nombre pour en faire grand carnage. Plus de cinq cents, tant hommes que femmes, ont été tués. Leur cavalerie, avant de rien engager, a pris la fuite et nous ne l'avons aperçue que dans le lointain. Cette canaille a été assez audacieuse que de nous provoquer par des défis, des huées et des injures. On s'est fusillé très-peu et quarante de ces scélérats sont tombés. La troupe avait été mise, avant son arrivée, sur deux colonnes. Celle que je commandais marchait dans un chemin couvert; à son aspect les brigands se sont mis dans une déroute complète. J'ai fait fureter les genêts, les fossés, les haies et les bois, et c'est là qu'on les trouvait blottis. Tout a passé par le fer, car j'avais défendu que, les trouvant ainsi, on consommât ses munitions.

» Les fouilles faites des repaires, j'ai fait marquer les lieux où il y avait des grains, je les ai reservés et ai fait incendier de suite le reste.

» J'oubliais de te dire qu'à mon arrivée à la Verrie, j'ai fait passer au fil de la baïonnette tout ce que j'y ai trouvé, à la réserve des enfans, et que j'ai incendié ce qui était échappé aux flammes; là il y avait peu de ces coquins-là.

» Mon expédition faite à la Gaubretière, je me suis dirigé sur Saint-Malo; un petit bourg sur la route a été incendié.

» A Saint-Malo, il n'y avait rien, pas une âme, j'ai ordonné le feu. Je me suis porté ensuite sur Saint-Laurent où nous n'avons rien trouvé; les brigands étaient partis la veille.

Tes ordres demandaient ma présence à Chollet, et j'y suis revenu.

» Tu m'as fait plaisir de me laisser l'intelligent et vrai militaire Lusignan. Sans lui, je ne pourrais tenir aux embarras du service; il s'entend à tout. Je suis surpris qu'il soit ainsi resté chef de brigade; on ignore son mérite et ses talens. Ses deux bataillons me sont utiles.

» Le général Carpentier me demande cinq bataillons de sa brigade pour couvrir Saumur ; mais, si tu veux conserver Chollet, envoie-moi des bataillons pour remplacer ceux de Carpentier qui est, suivant moi, un homme républicain (quoique ci-devant prêtre).

» Ne m'enlève pas les chasseurs francs. Avec ces faibles bataillons et mes grenadiers, on peut dire : la victoire est certaine; ainsi point de gloire aux généraux, mais bien aux troupes. Pour moi, je ne pense pas comme quelqu'un qui t'opprime par ses discours publics et particuliers (Duquesnoy); je ne suis pas comme ces généraux qui ne parlent que d'eux, de leur frère, de leurs amis, de leurs connaissances, de leur habileté. Voilà un de tes principaux délateurs et celui qui n'a voulu aller à la suite de l'ennemi ni écouter des renseignemens. »

Du 28. = *Le général Haxo, au général en chef.* (*Machecoul.*)

« L'ordre que tu me donnes sera exécuté. Il me manque cependant deux cents hommes de cavalerie qui me sont indispensables pour remplir exactement la mission que tu m'as confiée. Tu connais toute ma disette dans cette arme, je m'en rapporte à toi pour y pourvoir.

» J'établirai à Palluan un bon poste pour tirer de là les subsistances nécessaires à la colonne que je commanderai. Je pense que Montaigu devrait être aussi approvisionné de manière à pouvoir ravitailler la colonne de Cordellier et la

quins, tant aux Landes de Bouaine, Genneton, qu'aux environs.

» Ma marche, citoyen ministre, n'a produit d'autre effet que de forcer Charette à quitter son pays chéri, le Bocage, pays affreux pour faire la guerre, et qui lui est extrêmement favorable (1). Il s'est porté dans la partie de la Vendée qui avoisine Chollet. J'ai envoyé à sa poursuite la division commandée par le général Cordellier et un corps commandé par Haxo. Qnand à celle commandée par le général Duquesnoy, je l'envoie à Rennes. J'en ai reçu l'ordre exprès et l'ai exécuté, quoique très-contraire à mes opérations, d'après l'avis du représentant Prieur de la Marne.

» Je ne puis me dispenser, citoyen ministre, de t'exposer la triste situation où je me trouve. On me dépouille entièrement, et qu'est-ce que l'on m'ôte? les meilleures troupes. La Vendée a perdu sa consistance politique, la guerre de la Vendée ne doit point inquiéter ; mais elle n'est pas finie, je ne cesserai de le répéter.

» Je te préviens que l'on me demande douze cents hommes pour Rochefort, je ne peux pas les envoyer. J'ai peu de bonnes troupes, diminuées chaque jour par le grand nombre de soldats malades. Les hôpitaux sont pleins, le tiers des soldats n'est pas armé, et l'on me croit une armée formidable,... et l'on ne songe pas à l'étendue de mon commandement qui a près de cent lieues de diamètre, sans y comprendre la garde des côtes depuis l'embouchure de la Vilaine, jusques et compris la Rochelle. Voilà ce que je mande au comité de salut public qui sans doute a reconnu combien il était dans l'erreur, et m'a fait des reproches sanglans que je ne mériterai jamais. Ah! sans doute, je ne devais pas m'attendre à être

---

(1) Charette ne quitta point le Bocage, ainsi qu'on le verra ; mais Turreau devait accompagner les représentans du peuple à Chollet, et il lui fallait de nombreuses escortes sur ses flancs.

soupçonné de suivre la marche de l'infâme Biron. On m'accusait de morceler mes forces, de vouloir perpétuer la guerre de la Vendée, de rester dans l'inaction, lorsque je ne me donnais pas un moment de repos et que *je battais l'ennemi sur tous les points*. On peut avoir une mauvaise idée de mes talens militaires; sans doute, en servant la chose publique, je suis désespéré de la faiblesse de mes moyens; mais il est affreux pour moi de voir suspecter mon zèle et mes opinions. Environné d'ennemis, de traîtres, d'envieux, d'intrigans; abandonné par les représentans du peuple, alors près de l'armée de l'Ouest, j'osai concevoir un projet hardi, j'osai prendre sur moi des mesures révolutionnaires que *l'intérêt public nécessitait*... Les représentans du peuple à qui j'ai rendu un compte exact de mes opérations, qui en ont suivi les détails, diront si j'ai morcelé mes forces, si j'ai à me reprocher d'avoir, par quelque imprudence, donné prise à l'ennemi. Ils diront aussi si j'ai laissé aucun canon ni munitions dans la Vendée.

» Dans l'état de dénûment de troupes où je suis pour pouvoir garantir tous les postes soumis à mon commandement, il m'est impossible d'envoyer à Rossignol l'infanterie légère que commandait Kleber. Le dernier sacrifice que j'ai pu faire, est la division de Duquesnoy : elle a l'ordre de se rendre à Rennes par une marche forcée, elle est en route.

» Des armes surtout, des armes, au moins six mille fusils... Provisoirement, d'après l'autorisation de Garrau et Prieur, j'ai fait prendre les armes de la première réquisition. »

Deuxième lettre au ministre. (Nantes.)

« Du 28. = Il est de mon devoir de te prévenir de la conduite coupable que le général Duquesnoy a tenue à cette armée. Il n'a pas peu contribué à entraver les mesures révolutionnaires que j'avais adoptées; il les avait blâmées hautement aux yeux de sa division entière; et, par une contradiction dont je devine la cause, il a outre-passé les ordres de rigueur que

je lui avais donnés (1). Malgré la victoire qu'il a remportée à Saint-James, on a lieu de l'accuser d'avoir refusé de prendre les seules dispositions qui pouvaient anéantir l'armée de Charette et le livrer lui-même. Dans cette division, il n'existe à cet égard qu'un cri contre Duquesnoy. Depuis ce temps, il n'a cessé de ridiculiser publiquement les ordres que je lui ai donnés, de chercher à avilir l'autorité que tu m'as confiée. Les représentans du peuple sont encore instruits d'autres faits particuliers qui te porteront peut-être à une suspension bien méritée... En envoyant Duquesnoy à l'armée des côtes de Brest, j'ai délivré celle de l'Ouest d'un général dont les faux principes, l'ambition et l'intrigue étaient si dangereux dans la Vendée(2). »

Réponse du ministre aux deux précédentes lettres.

« Il est fâcheux que Charette soit parvenu à s'enfuir et qu'il n'ait pas été possible de lui couper la retraite. J'espère qu'il ne tardera pas à subir le sort qu'il mérite, et je suis bien persuadé que tu n'as jamais rien négligé pour y parvenir.

» Tu n'as pas saisi dans son vrai sens la lettre du comité de salut public, qui n'était faite que dans l'intention de donner beaucoup d'impulsion, et qui n'annonçait nullement une diminution de confiance. Tu dois bien penser que, si cette diminution de confiance eût existé, le comité ne t'eût pas laissé en place. Ainsi tu dois continuer à servir avec le généreux dévouement qui n'appartient qu'au *vrai sans culotte*.

» J'ai fait part au comité de la conduite de Duquesnoy. »

Le général en chef Turreau, au comité de salut public. (*Nantes.*)

Du 28 = « Après avoir opéré, en présence des représentans

(1) Il eût été plus juste de dire que les généraux sous ses ordres, connaissant son caractère impérieux, exagéraient, dans leurs rapports, le mal qui se faisait, persuadés que c'était le moyen de prévenir ses reproches et ses menaces.

(2) On voit que Turreau savait se servir de l'arme de la délation pour venger son orgueil humilié.

du peuple Garreau et Prieur, la réunion des deux divisions commandées par les généraux Cordellier et Duquesnoy, j'ai marché contre M. Charette. Je le croyais au petit et grand Luc, Haxo avait ordre de le presser de son côté, mais ce projet n'a point eu son exécution. Les rebelles s'étaient portés à Saint-Philbert de Bouaine. La division du Nord a bivouaqué aux Landes voisines, et le lendemain matin, apprenant qu'ils avaient fui vers Genneton, j'ai marché sur deux colonnes pour cerner plus sûrement le terrain qu'ils devaient occuper. A l'extrémité des Landes, j'ai vu enfin M. Charette en personne à la tête de quelques tirailleurs masqués par une haie. Une légère fusillade m'a fait présumer qu'il se préparait au combat. Les dispositions que j'avais prises assuraient sa défaite, lorsque je me suis aperçu qu'il n'avait fait que protéger la retraite précipitée de sa troupe placée fort en arrière. Mes tirailleurs ont donné la chasse à l'escorte de ce scélérat et un détachement de cavalerie l'a poursuivi quelque temps. Cette journée nous a délivrés, tant aux Landes de Bouaine et de Genneton qu'aux environs, de près de deux cents de ces coquins. J'ai sur-le-champ donné les ordres les plus précis pour que la division du général Cordellier, que j'ai renforcée d'un corps commandé par Haxo, ne cesse de les poursuivre jusqu'à extinction, et je viens d'apprendre que Charette, pressé de toutes parts, s'est vu contraint à quitter le cercle étroit du Bocage.... C'est un grand avantage, sans doute, que d'avoir pu le tirer d'un pays qui lui était si favorable; il s'est dirigé vers la Gaubretière. Chollet est à l'abri de toute insulte et bientôt cette poignée de scélérats, à laquelle doivent se joindre *les restes épars de l'armée du feu la Rochejaquelein*, trouvera dans la Vendée un nouveau Savenay.

» Les mesures secondaires que j'ai adoptées de faire incendier métairies, moulins, fours, enlever toutes les subsistances, *renvoyer sur les derrières, hommes, femmes et en-*

fans (1), de ne laisser enfin dans ce maudit pays que les rebelles sans ressources, abandonnés à eux-mêmes, ces mesures, dis-je, influeront davantage sur la fin de cette guerre que la force des armes.... Vous sentez combien il est difficile de battre un ennemi qui ne s'occupe plus que des moyens de nous éviter. »

Du 28. = *Le général Santerre, au général en chef Turreau.* (*Nantes.*)

« Tu me demandes par ta lettre de ce jour les motifs qui m'ont déterminé à quitter mon poste d'Orléans, sans t'en donner avis (2).

» D'une part, je ne me crois pas faisant partie de l'armée de l'Ouest, puisque je suis du département du Loiret, qui n'est pas dans ton commandement et que j'ai un ordre pour me trouver ici.

» De plus j'ai avisé le ministre de ma mission et je n'ai pas été du nombre de ceux qui ont quitté leur poste sans être en règle. »

Suite des événemens de la Chouannerie.

§ IV. Fouille dans la forêt du Pertre. -- Mort de Jean Chouan. — Rapport de Rossignol au comité de salut public; situation des départemens du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord. — Le général Cambray annonce au général Vimeux que l'époque du mois de mars paraît être désignée pour de nouveaux rassemblemens de chouans. — Instruction du comité de salut public adressée au représentant Lecarpentier, à Saint-Malo. — Manœuvres des agitateurs dans le Morbihan et dans le district de Savenay. — Arrêté du comité de salut public qui charge le représentant Billaud-Varenne de se rendre sans délai à Saint-Malo. — Rapport du

(1) C'est la première fois que Turreau parle de ce renvoi sur les derrières, et l'ordre n'en fut pas donné à l'armée.

(2) Turreau n'avait pas oublié le compte rendu par Santerre de la déroute de Coron, au mois de septembre 1793.

général Avril au général Vimeux ; complot formé de soulever toutes les communes depuis Nantes jusqu'à Vannes. — Rapport du général Beaufort au comité de salut public, sur l'esprit public du pays. — Des rassemblemens se forment dans le district de Châteauneuf. — Rapport de Rossignol au comité de salut public, sur l'expédition projetée de Jersey. — L'administration de la Mayenne réclame des secours pour la défense de son département. — Réponse du comité de salut public.

Du 1er. = *Loychon, chef de légion, au général Rossignol.* (*Vitré.*)

« J'ai fait faire deux sorties. On a arrêté une quinzaine de Chouans dans la forêt du Pertre. On en a rencontré cinquante au milieu d'un champ de genêt, dans la commune de Launay-Villiers, près les bois des forges de Port-Brillet. Malgré leur fuite précipitée, on en a arrêté plus de la moitié. On a trouvé habits, manteaux de volontaires, cartouches, poudre et vivres. Ils seront conduits demain devant la commission militaire (1). »

Du 2. = *Le général Beaufort, au comité de salut public.* (*Vitré.*)

« Nous venons de découvrir un repaire de cinquante-deux brigands. Un de leurs chefs a été tué en se sauvant ; il se nommait François Chouan, c'était de lui que cette horde infernale tirait son nom. Sa tête a été portée à la Gravelle ; les autres brigands sont livrés à la commission militaire. Ces cinquante-deux hommes étaient bien armés ; mais à l'approche des républicains, ils n'ont pas osé faire usage de leurs armes. Nous les prenons dans leurs repaires sans la moindre

(1) Beaufort, qui voulait faire parler de lui, s'empressa d'écrire au comité de salut public et au président de la Convention pour annoncer ce succès.

résistance. Ils ne commettent leurs brigandages que la nuit sur les voyageurs, et principalement sur les volontaires qui restent en arrière de leurs corps. J'espère en annoncer bientôt l'entière destruction.

» Pendant cette expédition nocturne, un courrier de la malle a été arrêté à un quart de lieue de Vitré par vingt-cinq brigands dont cinq paysans; ce qui fait croire que tous ne sont pas dans la forêt, et que Vitré en renferme beaucoup dans son sein. »

Du 5. = *Le même*, *au comité de salut public.* (*Vitré.*)

« J'ai été dénoncé à la société populaire et au comité de salut public par un administrateur qui annonçait que les nouvelles que j'ai données de mes succès étaient fausses. Je ne puis mieux me justifier qu'en appelant le témoignage des représentans qui en ont connaissance. J'irai toujours mon train et je détruirai les chouans, en dépit des modérés. »

Le général Cambray, *au général Vimeux* (1). (*Le Croisic.*)

» J'ai appris avec toute la satisfaction possible votre promotion au grade de général divisionnaire. C'est une justice rendue à vos talens militaires et à votre patriotisme. Je pars pour faire la tournée de mon arrondissement. »

Du 10 = *Le général Rossignol*, *au comité de salut public.* (*Lorient.*)

« J'ai écrit plusieurs fois au ministre pour lui représenter combien les forces dont je dispose sont au-dessous des obligations qui me sont imposées.

» Turreau, à qui j'avais demandé des forces, me répond que la Vendée exige encore tous les efforts de l'armée qu'il commande.

(1) Le général Vimeux était chargé, sous les ordres de Turreau, de correspondre avec les commandans des troupes dans le département de la Loire-Inférieure.

» Le Morbihan, le Finistère, les côtes du Nord, agitées par le fanatisme et le fédéralisme réunis, exigent une surveillance très-exacte. »

Du 11. = *Le général Cambray, au général Vimeux.* (*Croisic.*)

» J'ai fait faire une sortie pour enlever des gens suspects qui parcourent les campagnes, afin de les soulever et empêcher la levée de la réquisition.

» L'époque du mois de mars paraît être désignée pour les nouveaux rassemblemens. Ce sont encore les prêtres qui fomentent ces troubles. J'epère que ma surveillance et mon activité déjoueront leurs projets.

» Vous connaissez les bruyères, c'est le repaire des plus grands scélérats. La municipalité a nommé quatre commissaires pour aller les saisir. Il faut de grands exemples dans ces parages. »

Le comité de salut public, au représentant Lecarpentier à Saint-Malo.

« Nous devons quelques observations aux demandes que tu nous fais. L'envoi de forces dans la baie de Cancale doit dépendre du plan général d'opérations des forces navales de la République. Ce n'est pas tel point qu'il faut couvrir, c'est l'ennemi qu'il faut vaincre, et il est très-essentiel de se méfier de l'esprit de localité et du désir qu'aurait chaque port d'avoir une escadre sous ses yeux. Les vaisseaux ne sont utiles qu'autant qu'ils agissent, et en les morcelant par divisions, on les condamnerait à demeurer tous à l'ancre dans les rades.

» Quant aux prisonniers anglais, il faut diriger les échanges dans les grands principes de l'utilité publique. Ne rendons pas à notre ennemi les forces qu'il peut tourner contre nous. Les malades, les estropiés, les mauvais sujets, voilà ce qu'il faut leur rendre de préférence. *M. James Cotes* peut encore attendre, et le comité pense qu'il n'est pas urgent de le renvoyer.

» L'arrestation du parlementaire français retenu à Portsmouth, nécessite de notre part une mesure pareille; la représaille est juste en pareil cas. Ainsi, que le parlementaire anglais, mouillé à Saint-Malo, soit retenu jusqu'à ce que la république ait reçu la satisfaction qu'elle a droit d'attendre. S'il en résulte des difficultés dans les échanges, tant mieux. Quand nos marins sauront qu'il y a tout à perdre pour eux à se laisser prendre, ils se battront vaillamment, pour échapper à un ennemi injuste.

» *Signé* JEAN-BON SAINT-ANDRÉ, BILLAUD-VARENNE. »

Du 14. = *Le général Avril, au général Vimeux.* (*Roche-Sauveur.*)

« Le général Canuel vient de me donner l'ordre de me rendre près de lui à l'effet de nous concerter sur les mesures à prendre pour déjouer les manœuvres infernales des scélérats qui cherchent à égarer les campagnes du Morbihan, où des ex-nobles, des coquins de prêtres et autres bandits de cette espèce, fomentent des révoltes. Je vais me mettre aux trousses de ces contre-révolutionnaires, j'en viendrai à bout, ou le diable m'emportera.

» *P.-S.* Dans l'instant je reçois du district de Savenay l'avis qu'il se couve un mouvement contre-révolutionnaire dans son arrondissement. Le prétexe est, dit-on, le tirage de la première réquisition. Des agitateurs poussent les jeunes gens à se révolter. Je vais m'y porter avec trois à quatre cents hommes, et *gare* aux malveillans..... Je ne partirai pour me rendre auprès du général Canuel, que lorsque la tranquillité sera rétablie. »

Le général Cambray, au représentant Carrier. (*Le Croisic.*)

« Je t'envoie la décoration d'un chef de brigands tué à Asserac. Aujourd'hui deux colonnes marchent sur Saint-André-des-Eaux, où des prêtres chefs de brigands sont réfu-

giés. L'époque du mois de mars paraît être fixée pour la révolte que je tâcherai de prévenir. Demain nous faisons marcher sur Cambon et Bouvron, cinq cents hommes. Ces communes sont aussi gangrenées que les bruyères. »

Du 17. = *Arrêté du comité de salut public.* (*Paris.*)

« Le comité arrête que le citoyen Billaud-Varenne se rendra sans délai à Saint-Malo, pour l'exécution dés mesures prises par le comité. Il est revêtu de pouvoirs illimités, de même que les représentans du peuple envoyés près les armées.

» *Signé*, BARÈRE, CARNOT, SAINT-JUST, COLLOT D'HERBOIS, JEAN-BON SAINT-ANDRÉ »

Le général Avril, au général Vimeux. (*Pont-Château.*)

« Je viens encore de déjouer les manœuvres perfides de nos ennemis. Il existait un grand complot, celui de faire soulever toutes les communes depuis Nantes jusqu'à Vannes. Plusieurs paroisses étaient déjà en insurrection. Hier j'en fus instruit à deux heures du matin, je marchai de suite et je dissipai les attroupemens. Ils voulaient enlever le poste de Pont-Château qu'ils environnaient, lorsque j'arrivai. On prit une de leurs sentinelles avancées qui se trouve être un brigand de la Vendée.

» Les rebelles, ayant échoué à Pont-Château, se sont repliés sur Donges, qu'ils ont attaqué et d'où ils ont été repoussés. Les communes de Cambon et de Bouvron, que l'on surveille, n'ont osé remuer.

» Cambray se porte sur Savenay; quant à moi, je vais marcher dans le Morbihan où les contre-révolutionnaires lèvent la tête, parce qu'on n'a aucune troupe à leur opposer. Je vous rendrai compte de mes opérations. »

Du 18 = *Le général Beaufort*, *au comité de salut public*.
(*Rennes*.)

« Sur cinq mille hommes que j'avais, je viens d'en faire partir quatre mille par ordre des représentans et du général en chef. J'ai mis en réquisition, d'après un arrêté des représentans, deux mille cent treize hommes de la garde nationale de Vitré, Laval, Fougères, la Guerche et Ernée (1).

» Laval n'est pas à la hauteur de la révolution : quatre prêtres qui font partie de l'administration, égarent le peuple en lui faisant voir les objets plus dangereux qu'ils ne le sont.

» L'administration des subsistances de Laval excite beaucoup de plaintes. Ce pays-ci est bien clair-semé de patriotes, les prêtres y ont un empire absolu sur le peuple. Il n'est rempli que d'aristocrates, de fanatiques, de modérés et de fédéralistes. Ce n'est pas une petite besogne que de parvenir à les mettre au pas. Leurs cris et leurs dénonciations ne m'épouvantent point ; je fais mon devoir et méprise leurs menaces. »

Du 20. = *Le général Cambray*, *au général Vimeux*.
(*Savenay*.)

« Depuis mon arrivée ici, chaque jour je fais des sorties ; toutes mes opération se font de concert avec le district. Les habitans des communes que je parcours, commencent à se montrer et donnent eux-mêmes la chasse aux brigauds.

» Le dernier attroupement qui eut lieu à la Loirie en Donges, était de cinq cents hommes ; j'ai saisi de leurs chefs. La majeure partie des habitans a refusé de marcher avec ces bandits. Hier j'ai fouillé Cambon et son arrondissement, demain je fouillerai Bouvron, et j'espère parvenir à faire la

---

(1) La levée des cantonnemens, pour porter la troupe sur les côtes, facilita les rassemblemens de chouans qui ne tardèrent pas à s'organiser.

levée de la réquisition, malgré les manœuvres des contre-révolutionnaires.

Un adjudant général m'est nécessaire dans mon arrondissement, je crois devoir te proposer le citoyen Normand, chef de la legion nantaise, dont le courage, les connaissances militaires et l'activité me sont connus. »

Du 23. = *Le général Rossignol, au général Turreau.* (*Saint-Malo.*)

« Les représentans Billaud-Varenne et Ruamps viennent de m'apprendre que tu avais reçu du comité de salut public l'ordre de faire marcher sur Rennes une colonne de cinq mille hommes de l'armée de l'Ouest; ils m'ordonnent en même temps de t'envoyer un courrier extraordinaire pour te prescrire de hâter sa marche. En conséquence je t'invite, au nom du bien public, à ne pas différer un mouvement essentiel au salut de la patrie. »

Du 24. = *Le même, au même.*

« Le général Kleber (1) attend à Rennes le renfort que tu dois faire passer, pour recevoir les ordres relatifs à sa destination. Il n'y a pas un moment à perdre, et tu sentiras que mes demandes sont dictées par les circonstances les plus impérieuses. »

Du 25. = *Le général Cambray, au général Vimeux.* (*Savenay.*)

« Après avoir fait marcher sur Bouvron, Severac, Guinrouet, Saint-Gildas, j'ai ordonné une battue générale sur les bruyères; quatorze détachemens, tant de troupes que d'ha-

(1) Le général Kleber, parti de sa retraite de Châteaubriand pour Saumur, reçut l'ordre de se rendre à Rennes. Il était destiné à l'expédition de Jersey.

Sans hommes, sans armes, sans munitions, notre position et très-périlleuse. »

Réponse du Comité.

« Le comité ne perd pas de vue la destruction des chouans : en attendant, c'est aux habitans à concourir à la dispersion des brigands, en leur retranchant toute espèce de munitions, ou en les fusillant lorsqu'ils se présentent dans les villages (1).

Du 26 = *Le général Avril, au général Vimeux.* (*Roche-Sauveur.*)

« La tranquillité paraît rétablie, mais je ne m'y fie pas. La battue qu'a faite Cambray a produit un bon effet, et nous espérons, lui et moi, venir à bout de détruire le reste des chefs qui ont pu lui échapper.

» Le général Rossignol et le général Canuel m'ont ordonné de prendre le commandemeut d'une partie du Morbihan. Je demande votre approbation à cet égard, parce que je ne suis pas de leur armée.

» Je compte partir demain pour me rendre auprès du général Canuel, afin de conférer avec lui sur les mesures à prendre pour empêcher l'insurrection dans le Morbihan. Je ne serai que quelques jours absent. Chiron, mon adjudant général, restera ici pendant mon absence. »

Du 28. = *Le général Cambray, au général Vimeux.* (*Savenay,*)

« Les troubles étant apaisés dans ce district, je viens de donner l'ordre à la troupe de retourner au Croisic. Cependant je conserve deux cantonnemens, l'un à Guinrouet et l'autre à Bouvron, jusqu'à ce que la levée de la réquisition soit terminée.

---

(1) Cette réponse, peu satisfaisante, était vraisemblablement la suite des rapports de Beaufort sur l'esprit public du pays.

» Je resterai ici pour la même opération, d'après la réquisition des corps constitués. »

Du 28 = *L'adjudant-général Savary, à l'administration du district. (Angers.)*

« Je vous préviens, citoyens, que j'ai reçu l'ordre de partir d'Angers pour me rendre à Châteaubriand. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien faire reconnaître les scellés apposés dans la maison que j'occupe. Comme j'ai signé le procès-verbal d'apposition des scellés, je désire en avoir une décharge : je suis obligé de partir demain matin. »

CHAPITRE XII.

Du 11 ventôse au 11 germinal an II.

Mars 1794.

§ Ier. Réclamations des sociétés populaires de Fontenay et des Sables contre l'incendie. — Turreau félicite Huché sur son expédition de la Gaubretière. — Leclerc, commandant la place de Fontenay, annonce à Turreau que le poste de Monchamp a été enlevé. — Différens avis donnés à Turreau de la prise de la Cathelinière. — Rapport du général Haxo au général en chef. — Compte rendu par Turreau au ministre et au comité de salut public. — Ordre du comité révolutionnaire de Nantes pour faire traduire devant lui la Cathelinière à son arrivée. — L'adjudant-général Cortez chargé d'incendier Chantonnay ; réflexions du général Bard à ce sujet. — Martial, commandant à la Roche-sur-Yon, attaqué le 1er., repousse l'ennemi. — Demande du commissaire des guerres et de l'administration du district de Chollet en faveur des réfugiés. — Le président de la commission militaire révolutionnaire de Nantes annonce au ministre que la Cathelinière n'a presque pas donné de renseignemens. — Plaintes du général Grignon contre Huché. — Le chef de brigade Lusignan éprouve un échec à Nuaillé le 4 ; rapports à ce sujet adressés à Turreau. — Explications données par le général Carpentier au général Turreau. — Rapports de Crouzat et Cordellier au général en chef. — Dispositions prises à Chollet pour l'évacuation ; arrêté des représentans qui destitue le commandant Richard. — Avis donné au comité de salut public par l'administration du district de Fontenay, 1°. des mesures prises pour l'évacuation de Chantonnay ; 2°. de l'attaque

de la Châtaigneraie par les rebelles. — Rapports du commandant temporaire de Mortagne au général en chef. — Du général Grignon. — Du général Haxo ; il répond au reproche de lenteur que lui avait adressé Turreau.

Suite des événemens dans la Vendée.

Les flammes avaient déjà ravagé plusieurs districts de la basse Vendée, mais l'horrible plan du général Turreau embrassait toute l'étendue de ce malheureux pays. Il fallait promener des torches ardentes jusque sur les rives du Lay, dans le voisinage de Luçon. Des ordres furent donnés en conséquence.

Les sociétés populaires de Fontenay et des Sables chargèrent des députés, pris dans leur sein, de porter leurs réclamations aux représentans du peuple, à Nantes. Leur adresse mérite d'être connue ; la voici :

» Nous ne venons point vous présenter la réclamation de l'intérêt privé ; le bien général est seul capable d'exciter la sollicitude des sociétés populaires. Celles qui nous ont envoyés vers vous nous ont chargés de vous dire que toutes les communes comprises entre la rive gauche du Lay et la grande route, depuis le pont Charon jusqu'à Luçon, qui doivent être incendiées, suivant l'ordre du général en chef Turreau, sont bien décidées à réduire en cendres un pays qui alimente nos armées de terre et de mer, si le salut public commande cette mesure. Nous ajoutons, au nom de ces sociétés, que le sol de ces communes n'a jamais été souillé par la demeure fixe de ces brigands ; que leurs habitans ont conservé à la république les postes importans des Quatre-Chemins et du port de la Claye, lorsque Fontenay fut pris et Luçon évacué ; que

cette belle défense a couvert Luçon, Marans, la Rochelle et Rochefort, et sauvé en même temps les contrées si fertiles qui les avoisinent; que les habitans de ces mêmes communes ont puissamment contribué à décider la victoire aux journées de Luçon; qu'ils ont ensuite fouillé leur territoire pour détruire es brigands qui auraient pu s'y cacher; qu'ils fournissent de nombreux défenseurs à la patrie; enfin que la dévastation de ces contrées affamera les places voisines; qu'elle expose l'armée à manquer de subsistances, découvre Luçon, la Rochelle, et détruit toute communication par terre.

» Il en est ainsi des communes en avant des Sables jusqu'à trois lieues, et enfin de celles qui se trouvent à deux lieues de distance à gauche de la grande route des Sables à Luçon. Toutes ces communes sont essentielles pour les approvisionnemens de tous les postes qui doivent préserver nos côtes de l'invasion de l'étranger. Elles ne le sont pas moins pour les communications par terre qui seraient détruites par leur incendie.

» Si ces grands motifs d'intérêt public ne vous paraissent pas assez évidemment démontrés, nous vous invitons, au nom de la patrie, de ne pas nous juger sans vous être convaincus par vous-mêmes de la nécessité d'incendier tout le pays pour lequel le salut de la république nous a fait un devoir de venir vous demander une exception. »

Communes comprises dans l'ordre du général Turreau.

Sur la rive gauche du Lay.	*Sur la rive droite du Lay.*
Saint-Hermand.	Puy-Maufray.
Sainte-Hermine.	Saint-Vincent du fort du Lay.
Le Simon.	Chantonnay.
La Vineuse.	Saint-Hilaire-le-Vouhis.
La Claye.	Lachaize-le-Vicomte.
Beaulieu.	Château Fromage.

Sur la rive gauche du Lay.	*Sur la rive droite du Lay.*
Dissay.	Le Bourg-sur-la-Roche.
Bessay.	Saint-Florent-des-Bois.
Sainte-Pexine.	Le Tablier.
Les Moutiers.	Le champ Saint-Père.
Péault.	Rosnay.
La Bretonnière.	La Couture.
Les Magnils.	Mareuil sur le Lay.
Corps.	Saint-André sur Mareuil.
Sainte-Gemme.	Bellenoue.
Saint-Jean de Beugné.	Châteauguibert.
La Réorthe.	Corbaon.
	Les Pineaux.
	Saint-Ouin.
	Bournezeau.
	Thorigné.
	La Limouzinière.
	Fougeraì.

Toutes ces communes sont dans la plaine et sur le bord; et loin de s'être insurgées, de s'être révoltées, elles ont au contraire toujours été dans les meilleurs principes, et ont contribué par trois fois à sauver Luçon et la Plaine.

Du 1er. = *Le général en chef Turreau, au général Haché.* (*Nantes.*)

« Courage, mon camarade, et bientôt les environs de Chollet seront nettoyés de rebelles. Si chaque officier général ou supérieur ne les tuait, comme toi, que par centaine, on en aurait bientôt trouvé la fin.... Je transmets sur-le-champ au ministre de la guerre la nouvelle du succès dû à ton extrême activité.

» Envoie à Carpentier les troupes de sa colonne; j'ai donné ordre à Bard, en faisant évacuer le poste de Chantonnay, d'envoyer Grignon à Chollet avec les meilleures troupes qu'il pourra lui donner en infanterie et cavalerie.

» J'ai donné des ordres pour la prompte évacuation sur

Mortagne et Saumur des subsistances qui peuvent être à Chollet. Ne conserve à ce poste que ce qui peut t'être nécessaire pour exister quelque jours. »

Du 1er. — *Le général Carpentier, au général en chef.* (*Doué.*)

« Il y a long-temps que je n'ai reçu de tes nouvelles, et je serais jaloux d'en recevoir. Boucret, à qui tu as confié le commandement de Saumur, m'a dit que tu devais te trouver à Montaigu. »

Leclerc, commandant la place de Fontenay, au général en chef. (*Fontenay.*)

« Je me suis rendu hier soir au poste que tu as bien voulu me confier; j'ai fait la visite des postes, et ai trouvé la place dans le plus mauvais état possible de défense, sans fortifications, la garnison sans armes, en un mot dans le plus grand dénûment. Cependant cette ville étant frontière et un avant-poste de Niort, il serait à désirer qu'elle fût mise en état de défense; ce qui se peut facilement en y faisant un cordon et me faisant passer trois ou quatre cents hommes.

» J'apprends que le poste de Mouchamp a été enlevé et que celui de Chantonnay a eu ordre de se replier. »

Muscar, commandant le poste de la Hibaudière, au général Vimeux.

« La bonne nouvelle que je vais t'annoncer te comblera de joie, ainsi que tous les républicains qui désirent voir enfin l'anéantissement de la Vendée. La Cathelinière est pris: un détachement sorti de Veue a fait cette capture à midi. La prise de ce chef, distingué par tant de cruautés, entraînera sûrement la destruction totale de la horde qu'il commandait. On va le conduire à Nantes. »

Le commandant du bataillon de Dieppe, au général Vimeux.

« Général, je t'envoie le fameux La Cathelinière qui a été arrêté par un détachement sorti ce matin de Veue pour aller

protéger l'enlèvement de bois à l'étang de Ferrière. A son retour, ce détachement a fouillé la paroisse de Frossay et a arrêté ce chef de brigands à sa maison du Moulinet. Je l'envoie au tribunal révolutionnaire, afin que personne n'en prenne cause d'ignorance. Je suis satisfait qu'il ait été arrêté par un détachement du bataillon que je commande. »

Du 1er. = *Le général Vimeux, au général en chef.* (*Nantes.*)

« Je m'empresse de te faire part que le fameux La Cathelinière a été arrêté par un détachement sorti de Veue. Le porteur de la lettre m'a dit qu'il avait trois blessures et qu'il serait amené demain au comité révolutionnaire. Fais-en part, je te prie, aux représentans du peuple. »

Le général Haxo, au général en chef. (*Machecoul.*)

« Je te préviens que Cordellier est arrivé hier à Legé. Tu dois voir par l'ordre donné à Rouget que je suis en mesure de seconder ses opérations. Tout marche et s'organise. Je serai demain à Palluau : la colonne de deux mille hommes y sera rassemblée et pourra agir le 3, ainsi que je l'ai mandé au général Cordellier, à qui j'ai fait part de tes ordres et de mes dispositions. Je me mettrai à la tête de cette colonne pour me réunir à Cordellier avec lequel je ne cesserai de poursuivre l'ennemi, comme tu me l'ordonnes. Je te prouverai combien j'ai à cœur le bonheur de notre chère patrie. Tu me dis qu'un régiment de cavalerie doit m'être parvenu, je ne l'ai point vu et n'en ai point entendu parler. »

Du 2. = *Le général en chef Turreau, au ministre.* (*Nantes.*)

« Je reçois dans l'instant un arrêté du comité de salut public qui m'ordonne de correspondre avec toi par chaque ordinaire : je l'exécuterai autant qu'il me sera possible, mais tu jugeras toi-même de la difficulté d'assurer cette correspondance, lorsque je suis au milieu de la Vendée, où souvent mes communications sont interceptées momentanément. Je

n'ai pas besoin de te dire combien il serait dangereux que quelques-unes de mes lettres tombassent entre les mains de nos ennemis.

» Le général de brigade Huché, qui commande à Chollet *une forte garnison*, avait reçu l'ordre de moi de dissiper tous les rassemblemens qui pourraient se former aux environs. Instruit qu'il y avait sept ou huit cents brigands à la Gaubretière qui inquiétaient Mortagne, Huché part de Chollet avec un fort détachement, et, par une marche nocturne et rapide, surprend les ennemis. Cinq cents ont été taillés en pièces, parmi lesquels un grand nombre de femmes, car les femmes s'en mêlent plus que jamais (1). Cette affaire a eu lieu le 27 février et ce rassemblement est entièrement dissipé; mais il s'en forme de nouveaux journellement, et je ne puis ni ne dois te dissimuler que je n'ai pas assez de forces pour empêcher *une trouée* (2). Il est vrai que l'ennemi est toujours harcelé et poursuivi par mes colonnes ambulantes; mais enfin il peut percer momentanément et causer de grands désordres.

» Le décret qui ordonne la levée des jeunes gens de la première réquisition a beaucoup augmenté le nombre de nos ennemis et a fait même paraître quelques nouveaux rassemblemens sur la rive droite de la Loire. Comment veux-tu qu'avec à peine trente mille hommes disponibles, je garde tous les points importans d'un commandement qui a près de cent lieues de diamètre? Je ne comprends pas à la vérité dans ce nombre les bataillons de réquisition qui n'ont pas d'armes. Et dans quel moment me laisse-t-on aussi faible? Au moment où, suivant l'ordre du comité de salut public, je fais tout désarmer, opération qui a encore procuré des ressources et des partisans aux rebelles.

---

(1) Les femmes se cachaient, et on les assassinait. (Voir la lettre de Huché, du 28 février.)

(2) L'ennemi avait, pour faire *sa trouée*, toute la haute Vendée où il n'y avait point de colonnes ambulantes.

» Bournet me demande pour la Rochelle et Rochefort quinze cents hommes que je ne puis lui envoyer. Rossignol me demande encore cinq mille hommes..... Je t'invite à mettre cette lettre sous les yeux du comité de salut public. Je lui ai écrit plusieurs fois : *La guerre de la Vendée n'est point encore finie ; mais la Vendée a perdu sa consistance politique, la Vendée ne doit plus causer d'inquiétude*, etc. Je suis prêt à le répéter, mais si l'on me prive journellement de mes forces, si l'on brise tous mes moyens, je ne pourrai plus répondre des événemens, et c'est alors que l'on pourrait dire de moi ce que l'on a dit *avec raison* de quelques-uns de mes prédécesseurs : *il a voulu prolonger la guerre de la Vendée.*

» Je te prie de me dire si Orléans est compris dans mon commandement, je l'ai jugé ainsi : mais le citoyen Santerre, qui l'a quitté sans permission et sans m'en prévenir, prétend n'être pas sous mes ordres. »

Du 2. = *Le même, au comité de salut public.* (*Nantes.*)

« Encore une victoire remportée sur les rebelles! Le général Huché, commandant les troupes stationnées à Chollet, s'étant, *par mes ordres*, porté à la Gaubretière, a fait mordre la poussière à cinq cents scélérats. La cavalerie qui les accompagnait a pris la fuite avant l'action. La fusillade a duré peu de temps, et l'arme blanche, si chérie des Français, a fait la besogne.

» Un événement également avantageux est la prise du ci-devant chevalier de La Cathelinière ; il est en mon pouvoir. Une blessure dangereuse l'avait contraint à se retirer chez lui à Frossay. On l'y a trouvé caché dans un pressoir. Il est resulté de l'interrogatoire qu'il a subi que son absence a dispersé le rassemblement de trois mille hommes qu'il commandait. Son supplice va venger la mort des braves militaires qui ont été les victimes de ses fureurs.

» Quinze mille brigands détruits par les colonnes agissantes,

la Rochejaquelein tué, La Cathelinière arrêté, une grande partie des repaires des brigands incendiés, presque toutes leurs ressources enlevées, voilà où nous en sommes (1). »

» J'attends, de la suite des mesures révolutionnaires que j'ai adoptées, le terme de cette affreuse guerre; mais il m'est impossible d'agir plus rapidement avec le peu de forces qui m'est confié. »

Du 2. = *Boivin, commandant temporaire, au général en chef.* (*Nantes.*)

« Conformément à tes intentions, je viens de donner l'ordre précis pour que tous les postes soient doublés et la plus grande surveillance observée.

» Quant aux mesures à prendre lors de l'exécution de La Cathelinière, je te prie de me faire connaître devant quelle commission militaire il est ou sera traduit, afin que je puisse me concerter avec elle, comme tu me le prescris. »

Ordre du comité révolutionnaire. (*Nantes.*)

« Considérant qu'il devient important de prendre des renseignemens du nommé La Cathelinière, chef de brigands, les citoyens *Bataillies* et *Joly* sont requis de se transporter sur les quais où doit aborder ce scélérat, et communiquer le présent aux conducteurs pour le traduire au comité.

Nantes, le 2 mars 1794. *Signé* CHAUX, etc. (2).

Le général Bard, au général en chef. (*Luçon.*)

« Le général Grignon vient de partir de Chantonnay pour se rendre à Chollet. Comme il craignait de rencontrer

---

(1) Toujours même système de dissimulation... Turreau ne parle point de son projet d'abandonner Chollet et le reste de la haute Vendée, et de forcer les malheureux patriotes à fuir loin de leur pays.

(2) L'arrestation de La Cathelinière fut annoncée dans la séance de la Convention du 6 mars.

l'ennemi sur sa route, il a pris mille hommes et ne m'en a laissé que sept cents ; je pense qu'il a bien fait, d'après ce qui est arrivé à Mouchamp où le poste que j'y avais a été attaqué et obligé de se reployer sur Saint-Vincent, après une longue fusillade.

» Je viens de donner l'ordre à l'adjudant-général Cortez de mettre tes ordres à exécution, en lui enjoignant de faire enlever tous les comestibles qui sont dans Chantonnay ; pour cet effet, j'ai requis le comité des subsistances militaires de me fournir des voitures.

» Je crains bien, général, que l'incendie de Chantonnay, ainsi que le désarmement des paroisses qui se sont constamment battues contre les rebelles, ne nous fournissent beaucoup d'hommes à combattre ; tous ces gens-là craignent l'entrée des brigands dans leurs paroisses ou craignent d'être incendiés. Sans doute que le bien général l'exigeait, puisque tu l'as ordonné. Comme Saint-Vincent ainsi que Chantonnay étaient exceptés de l'incendie dans ton premier ordre de marche, j'ai cru ne pas devoir incendier Saint-Vincent, puisque tu ne l'ordonnes pas. Ces deux postes étaient bien intéressans pour la communication de la Rochelle à Nantes (1).

» J'ai pris toutes les mesures convenables pour défendre Luçon, mais je n'ai point assez de forces pour le garantir, et je m'attends bien que les brigands, ne trouvant plus d'obstacle en avant pour les arrêter, ne manqueront pas de faire des incursions dans le pays, vers Saint-Hermand et Luçon.

» Il y a eu hier une fusillade à la Roche-sur-Yon. Je n'en sais pas le résultat ; seulement quelques fuyards sont arrivés ici.

» Je me trouve dans ce moment hors d'état de servir : mes plaies se sont rouvertes, je crains d'être estropié de mon bras ;

---

(1) Ces réflexions firent considérer le général Bard comme un contre-révolutionnaire ; il fut destitué peu de temps après.

je te prie donc de me faire obtenir une permission pour aller aux eaux. »

Du 2 = *Martial, commandant la force armée.*
(La Roche-sur-Yon.)

« Le 1er. mars sur les quatre heures du soir, je fus attaqué inopinément par près de trois mille brigands. J'avais à ma disposition quatorze cent hommes au plus, sans y comprendre mes postes de quatre cent cinquante hommes. Aussitôt l'alerte donnée, douze cents hommes de ma troupe se mirent en bataille comme ils purent; le feu s'engagea vivement de part et d'autre pendant une heure consécutive. Voyant que l'ennemi faisait une vigoureuse résistance, j'ordonnai au 94e. régiment, au 4e. bataillon de la Charente-Inférieure et à quelques autres détachemens de droite et de gauche, de battre la charge et de marcher dessus, ce qui fut exécuté sur-le-champ avec succès et l'ennemi fut mis en pleine déroute. Notre perte dans cette journée a été de quelques hommes tués et vingt blessés, celle de l'ennemi a été considérable. »

L'adjudant-général Aubertin, au général en chef.
(Machecoul.)

« Le général Haxo est parti ce matin pour aller se mettre, suivant tes ordres, à la tête de la colonne qu'il organisera demain à Palluau pour marcher de suite de concert avec le général Cordellier.

» Je pense que le zèle et l'activité du général Haxo ne te laisseront rien à désirer et que tu peux compter sur lui. J'ignore absolument ce qui s'est passé hier en conséquence des dispositions prises par le général Cordellier. »

Le général Huché, au général en chef. (Chollet.)

« Tu as eu tort de parler de moi au ministre; l'affaire de la Gaubretière n'en valait pas la peine. On doit m'attaquer en

force, cela sera plus sérieux. J'envoie Lusignan au-devant de l'ennemi. »

Du 2. = *Retailleau, commissaire des guerres, au général Huché.* (*Chollet.*)

« L'arrêté des représentans du peuple qui oblige tous les *réfugiés* (1) à quitter la Vendée, va nous être d'un grand préjudice pour le service de l'armée. Tous les employés des vivres et des fourrages sont dans le cas de cet arrêté ; je ne sais comment les remplacer. Les services vont être paralysés, si tu ne prends les mesures nécessaires pour les soutenir ; je t'invite à t'occuper de cet objet. »

L'administration du district, au général Huché. (*Chollet.*)

« Dans la situation pénible où nous nous trouvons par suite de l'arrêté des représentans du peuple qui enjoint à tous les réfugiés de sortir de la Vendée, nous demandons ton autorisation pour retenir à leur poste les employés des services de l'armée.

» Nous demandons en outre à disposer des charrettes nécessaires pour le transport des vieillards, des femmes, des enfans et des subsistances des réfugiés. Ils sont assez à plaindre pour exciter la pitié... Nous attendons ta réponse. »

Du 3. = *Mutius Scévola Lalouet, président de la commission militaire révolutionnaire, au ministre de la guerre.* (*Nantes.*)

« Louis Ripault de La Cathelinière, ci-devant chevalier et depuis chef de brigands, vient d'être arrêté et traduit devant nous. Il ne nous a presque pas donné de renseignemens : il nous a dit seulement que depuis trois semaines il était blessé, et que depuis cette époque son armée était débandée ; qu'il

(1) On entendait par *réfugiés* tous les habitans qui avaient refusé de prendre part à la révolte, et qui, à ce titre, étaient proscrits par les rebelles. Ils se trouvaient ainsi sous le poids d'une double proscription par l'arrêté des représentans, pris à la sollicitation de Turreau.

pour qu'il nous arrive cent mille cartouches, autrement nous serons exposés à une invasion.

» J'ai fait proclamer tes ordres pour l'évacuation. Les voitures manquent; cette évacuation sera lente.

» Un chef de brigands a été tué : je ne sais qui (1). »

Du 4. = *Le général Amey, au général en chef.* (*Angers.*)

« Quelques brigands se sont portés hier matin sur les bords du Layon, ont tué quelques patriotes, et font des ravages à Rablay, Beaulieu, Saint-Aubin et Saint-Lambert. Lugan et moi, nous avons fait partir une forte patrouille pour se porter sur Beaulieu ; elle a même poussé jusqu'à Saint-Lambert où elle n'a rien rencontré. Les habitans ne lui ont rapporté que des *oui-dire*. Les uns prétendent que dans toutes ces communes il n'y en avait pas plus d'une trentaine; les autres disent qu'il y en avait un ou deux cents.

» Nous faisons continuellement porter des patrouilles sur toutes les routes qui aboutissent aux Ponts-de-Cé. J'attends avec impatience de tes nouvelles. »

Le général Carpentier, au général en chef. (*Doué.*) (2).

« Il est temps, général, de parler à cœur ouvert... Un des premiers j'ai porté les armes contre les rebelles, et je suis le dernier à avoir instruit la Convention, le ministre et le comité de salut public, de l'exécution des ordres qui m'ont été donnés, et que je crois avoir remplis ponctuellement.

» Toujours sous tes ordres, depuis que tu as pris le commandement de l'armée de l'Ouest, tu m'as ordonné, en cette

---

(1) Madame de la Rochejaquelein et ses copistes placent au 4 mars la mort de la Rochejaquelein tué le 28 janvier.

(2) Turreau avait reproché au général Carpentier d'avoir donné au gouvernement des renseignemens sur les événemens de la Vendée; il avait ajouté la menace à ces reproches. Carpentier fut réformé ou destitué quelque temps après.

qualité, de partir de Legé par Nantes pour me rendre à Chollet, où je t'ai rejoint; tu m'as donné plusieurs ordres de nuit et de jour que j'ai exécutés.

» Je vois donc avec peine que tout semble s'appesantir pour me rendre coupable, lorsque je ne le suis pas. Ta lettre, datée du quartier-général de Nantes du 1er. de ce mois, dans laquelle tu prétends me trouver des torts, est encore une pièce plus que justificative pour moi. Outre l'exactitude de mes registres, je possède les originaux écrits, datés et signés de ta main. Tu verras que je n'ai exécuté que tes ordres, et que, loin d'avoir mérité d'être puni sévèrement, je n'attends qu'une justice éclatante.

» La route de Vihiers à Chollet a été interceptée depuis hier. Heureusement que j'ai fait rétrograder un convoi de quatre caissons de munitions partis pour Chollet.

» La partie détachée de ma brigade, malgré mes instances réitérées, n'est point encore rentrée; cependant j'ai envoyé en remplacement les chasseurs de Cassel, les chasseurs des francs et le bataillon de Saône-et-Loire, arrivés du 25 février, preuve de mon exactitude et de ma soumission à tes ordres (1). »

Du 5. = *Le général Crouzat, au général en chef à Montaigu.* (*Landes-de-Corpray.*)

« L'ordonnance, qui arrive de Montaigu, m'a dit que tu lui as témoigné le désir de recevoir de nos nouvelles. Voici ce que je peux te dire : Une femme, qui a vu passer les brigands chez elle, m'a rapporté qu'elle leur avait entendu dire que le projet de Charette était de venir nous attaquer sur deux colonnes pour nous cerner; que les brigands étaient à Saint-

(1) Ces trois restes de bataillons avaient fait partie de l'armée de Mayence. Ce sont les seuls qui soient entrés dans la Vendée depuis l'affaire de Savenay.

Sulpice, et qu'une partie devait se porter à la Cope-Chagnère.

» L'intention de Cordellier étant que la colonne de Prudhon (1) aille reprendre sa position de Legé en attaquant l'ennemi s'il le rencontre, je lui ai donné l'ordre de partir ce matin à sept heures pour se rendre à sa destination. Si tu as de nouveaux ordres à donner, tu voudras bien me les faire passer sur-le-champ. »

Du 6. — *Le général Cordellier, au général en chef.* (*Landes-de-Corpray.*)

« D'après les renseignemens que je me suis procurés, citoyen général, il demeure pour constant qu'il existe une assez grande quantité de brigands qui inquiètent la rive gauche de la Loire et particulièrement dans le Loroux; il paraît aussi que c'est l'armée de Charette qui est allée inquiéter Chollet, en se glissant du Bocage par la forêt de Gralas et en gagnant Bazoge, Beaurepaire, Chambretaud et la Tessouale.

» Il est instant de purifier les divers lieux occupés maintenant par les brigands, en y envoyant des colonnes chargées de les poursuivre et de les détruire entièrement.

» Me trouvant plus à portée que toi de faire mouvoir les troupes du général Haxo que je crois à Legé, sinon en totalité du moins en partie, c'est pourquoi je viens de lui donner ordre de partir avec toutes les troupes qu'il commande, qu'il divisera en deux colonnes dont l'une, qui sera celle de gauche, se portera sur Mortagne, en passant par les Landes-de-Corpray où elle couchera le premier jour, qui sera au plus tard après demain; le lendemain aux Landes-Genusson, et le troisième jour à Mortagne; et l'autre colonne, celle de droite, se dirigera sur Maulevrier, en passant par Cope-Chaguère où elle couchera le premier jour, Bazoge le

(1) Cordellier avait entraîné à sa suite cette colonne, tandis que Haxo poursuivait Charette.

deuxième jour, Chambretaud le troisième, Moulins le quatrième, puis Maulevrier.

» Tu penses bien, mon camarade, que je donne en même temps ordre au général Haxo, non-seulement de purger le pays des scélérats qui l'infestent, mais encore d'incendier tout ce que ces deux colonnes trouveront sur leur passage et de s'attacher particulièrement à la destruction des moulins et des fours.

» Si tu veux ouvrir tes cartes, tu t'apercevras bientôt que ces deux colonnes, partant ensemble et marchant parallèlement et à peu de distance l'une de l'autre, seront toujours à portée de se donner de prompts secours en cas de nécessité. Pour moi, je les crois plus que suffisantes, si les soldats qui les composent sont braves, pour nettoyer entièrement tout le pays qu'elles parcourront, sans que ma division soit occupée de ce côté (1).

» L'amour de ma patrie et le désir ardent que j'ai de finir une guerre qui lui est aussi onéreuse qu'elle est funeste et dégoûtante à ses soldats, ne m'a point permis de balancer sur la marche que j'avais à tenir avec ma division.

» Je t'informe donc que je pars demain matin des Landes-de-Corpray pour me rendre à Clisson, puis au Loroux et de là me jeter sur ma droite dans tous les pays qui bordent la rive gauche de la Loire, bien décidé d'y porter le fer, le feu, la terreur et la mort.

» Je désire ardemment que les autres généraux ne songent à autre chose qu'à sauver leur patrie; pour moi, si mes soldats tiennent la parole qu'ils m'ont donnée, je jure de ter-

---

(1) On savait que Charette n'avait point quitté le Bocage, et que Haxo était à sa poursuite. Le mouvement annoncé par Cordellier n'était qu'un prétexte combiné pour couvrir la marche des représentans et du général en chef, qui traversaient la Vendée, par Chollet, pour se rendre à Doué. Haxo n'exécuta point cet ordre.

miner promptement la guerre de la Vendée et de satisfaire par là le vœu de tous les bons républicains.

» Je vais informer les représentans Prieur et Garrau (restés à Nantes) de mes différens mouvemens, de même que le commissaire ordonnateur de l'armée, pour que les vivres ne manquent ni à ma division ni aux troupes du général Haxo.

» Je viens d'apprendre que notre camarade Huché avait été blessé à la dernière affaire de Chollet (1). Je regrette bien sincèrement l'accident qui lui est arrivé, car c'est un des généraux de ton armée qui m'a paru le mieux faire son devoir. Les autres généraux ne paraissent agir qu'en tremblant, et semblent ignorer que tous les yeux sont ouverts sur leur conduite et que la société ne tardera pas à prononcer, s'ils ne s'arment pas du caractère révolutionnaire qui seul peut sauver la chose publique.

» J'aime à croire que les dispositions que je viens de prendre ne nuiront en rien à celles que tu peux avoir prises; au demeurant, sois toujours convaincu que je concourrai de tout mon pouvoir à la ponctuelle exécution de tes ordres, tant qu'ils continueront à avoir pour base l'intérêt de la république et le succès de ses armes. »

Du 6. = *L'adjudant-général Aubertin, au général Vimeux.* (*Machecoul.*)

« Le général Haxo n'est point ici, il est à la tête d'une des deux colonnes chargées de poursuivre Charette et sa horde fugitive. Je ne crois pas que sa rentrée à Machecoul soit prochaine, j'ignore même où il est, n'ayant pas reçu de ses nouvelles depuis le deux, époque de son départ. »

---

(1) La nouvelle était fausse.

Du 6. = *Foucher, garde-magasin des vivres, au général en chef.* (*Chollet*) (1).

« Les patrouilles qui vont et viennent dans cette ville prendront pour des voleurs les préposés que je vais envoyer pour faire dans les maisons la recherche des subsistances, si tu ne les y autorises par écrit. Je te serai obligé de vouloir bien leur donner cette autorisation pour les mettre à couvert de toute insulte. Nous manquons d'ouvriers, je te prie de les faire accompagner de quelques pionniers, tant pour enfoncer les portes, si cela est nécessaire, que pour aider à enlever les grains et farines. »

Arrêté des représentans Hentz et Francastel. (*Chollet.*)

« Les représentans du peuple envoyés près l'armée de l'Ouest;

» Sur le rapport qui leur a été fait de la manière dont le poste de Chemillé, commandé par Richard, chef du deuxième bataillon de la Réunion a été lâchement abandonné le (7 pluviôse) 26 janvier dernier, d'où il résulte qu'il n'a pas été pris les mesures propres à conserver ce poste; que les dispositions ont été mal prises, que les soldats ne se sont pas battus, particulièrement par la lâcheté des chefs;

» Que le même bataillon de la Réunion est reconnu pour n'avoir jamais montré de bravoure, qu'il est évident que c'est à l'incapacité du chef de bataillon, reconnue d'ailleurs, et à l'insouciance des officiers qui commandent ce corps, que l'on doit en général des fuites honteuses, et au cas particulier, l'abandon d'un poste très-avantageux et qui n'a été

(1) Turreau arriva à Chollet avec les représentans Hentz et Francastel dans la soirée du 5; les ordres pour l'évacuation furent donnés de suite. On n'accorda que la journée du 6 pour cette évacuation, et les représentans avec le général continuèrent leur marche le 7.

attaqué que par une faible horde de brigands, la plupart sans armes;

» Arrêtent ce qui suit :

» Article Ier. Richard, chef du deuxième bataillon de la Réunion, est destitué. Il sera provisoirement mis en arrestation et conduit à la maison d'arrêt à Saumur, jusqu'à ce qu'il ait été définitivement statué sur son sort par le comité de sûreté générale.

» Art. II. Il sera sur-le-champ pourvu à son remplacement, d'après la loi du 21 février 1793.

» Art. III. La destitution de Richard lui sera lue demain à la tête du bataillon, lorsqu'il sera en ligne, afin d'apprendre aux lâches le sort qui les attend. Le présent arrêté sera annoncé à l'ordre.

» Art. IV. Le général en chef est invité à prendre les mesures les plus sévères qu'il jugera convenables pour mettre à exécution la loi qui punit de mort ceux qui fuient devant l'ennemi. »

Du 7. = *L'administration du district de Fontenay, au comité de salut public.* (*Fontenay.*)

« L'adjudant-général Biot a écrit qu'il avait reçu l'ordre d'évacuer Chantonnay et de le brûler. Sa lettre est arrivée le 2 à huit heures du matin. Le 4, le général Bard a donné le même avis à la commune de Luçon, en l'invitant à prendre des mesures pour mettre à couvert les magasins des subsistances militaires. Deux cent cinquante voitures ont été mises en réquisition pour cet objet.

» Le 6, les brigands se sont presentés devant la Châtaigneraie; ils ont été repoussés et mis en déroute par l'adjudant-général Lapierre; mais dans la nuit, Lapierre, manquant de munitions, s'est replié sur Fontenay; il repart ce matin pour occuper le poste de la Châtaigneraie.

» Nous mettons par précaution les papiers de l'administra-

tion et les effets précieux en sûreté dans une commune voisine. Lors de l'affaire du 25 mai, les papiers avaient beaucoup souffert. »

Du 7. = *Le général Grignon, au général en chef à Vihiers.*

« Tu as retenu près de toi six des hussards de Chollet qui devaient me servir de guides, connaissant le pays (1). Je te prie de me les renvoyer; sans eux je ne pourrais mettre à exécution les ordres que tu m'as donnés.

» Tu m'as aussi promis deux cents hommes de cavalerie et j'en ai tout au plus cent. Envoie-moi donc le surplus, ainsi que le porte ton ordre. »

Fouquerole, commandant temporaire, au général en chef. (*Mortagne.*)

« Conformément aux ordres que tu m'as donnés hier, j'ai fait partir ce matin pour Chollet un détachement de deux cents hommes et tout ce que j'ai pu rassembler de voitures. Je te donne avis que ce convoi est rentré à Mortagne à midi, chargé de pain, grains et farines.

» D'après le rapport du citoyen Foucher, garde-magasin des vivres, actuellement à Mortagne, il existe encore à Chollet une grande quantité de grains et de farines, tous les ustensiles nécessaires à la fabrication du pain, etc. Nous ne pouvons pas nous procurer les voitures dont nous aurions besoin pour les retirer sur-le-champ, je ferai mon possible pour les faire enlever peu à peu, en envoyant des escortes en raison des forces que j'ai.

» L'évacuation des grains de Chollet sur Mortagne est d'autant plus nécessaire, que les environs de cette place ne présen-

---

(1) Kleber, à son passage dans la Vendée, avait organisé une compagnie de guides qui s'étaient montés, armés et équipés à leurs frais.

tent de ressources qu'en employant de grandes forces pour les enlever.

» Je m'attendais à recevoir aujourd'hui le renfort que tu m'as promis, il n'est pas encore arrivé. Ma garnison est grevée de service ; la meilleure volonté y règne, mais tu dois sentir, comme moi, que cette place n'est pas susceptible d'une grande défense avec une garnison aussi faible. J'espère que tu prendras en considération l'exposé que je te fais (1).

» J'ai demandé plusieurs fois des cartouches, il ne m'en est pas encore parvenu. Je te préviens également que la moitié de ma garnison est pieds nus. »

Le général Carpentier, au général en chef. (*Doué.*)

« Je te fais passer, comme tu le demandes, dix caissons de cartouches de différens calibres. Douze hommes de cavalerie et vingt d'infanterie escortent ce convoi. Demain à midi ma troupe sera sous les armes et t'attendra. »

Du 8. = *Le général Grignon, au général en chef.* (*Vezin.*)

« J'ai fait ensorte d'exécuter tes ordres. Je me suis rendu à la hauteur d'un moulin que j'ai brûlé. Ayant appris qu'une partie des brigands était à la plaine et l'autre à Chanteloup, j'ai dirigé ma marche sur la plaine. Ils venaient d'en partir pour rejoindre leur bande à Chanteloup. J'ai disposé ma troupe sur trois colonnes pour envelopper ce village. L'ennemi ne nous a point attendus ; il s'est porté partie sur Vezin et partie sur Izernay. J'ai continué ma marche sur Vezin, où je suis maintenant à bivouaquer sur les hauteurs, en attendant tes ordres. L'ennemi s'est dirigé sur Tout-le-Monde. J'attends du pain, de l'eau-de-vie et la cavalerie que tu m'as promis. »

(1) Turreau s'était hâté de quitter Chollet, où il ne se croyait pas en sûreté, emmenant avec lui tout ce qui y existait de troupes, et laissant au commandant de Mortagne le soin de faire enlever, s'il était possible, les magasins de Chollet.

Du 8. = *Le général Haxo, au général en chef.*
(*Blanches-Landes.*)

« Je n'ai pas fait, général, comme tant d'autres qui disent avoir parcouru tout le Bocage. Je suis venu où personne n'avait encore mis le pied, et j'ai trouvé *le lièvre au gîte*, parce que j'avais bonne envie de le trouver.

» Tu m'avais ordonné de me concerter avec Cordellier pour nos opérations; il a disposé, comme il l'a voulu, de deux mille hommes de mes troupes, et j'attends encore sa première lettre en réponse à celles que je lui ai écrites plusieurs fois. J'ai rassemblé au moins deux mille hommes à Palluau, et avec eux je me suis dirigé vers la forêt des Gats. Mes tirailleurs y ont fait *lever le gibier*, l'affaire s'est engagée, et aurait été des plus complètes, si les rebelles eussent voulu tenir encore quelques instans; mais la charge vigoureuse de mes chasseurs et de la tête de mon avant-garde les a bientôt décidés à la retraite. Si j'avais eu en ce moment toute la cavalerie que tu me promets depuis si long-temps, Charette n'aurait plus aujourd'hui un seul cheval à sa suite. Dans le nombre des morts se trouvent trois chefs qui voulaient protéger leur retraite.

» Un de mes adjoints, Lefaivre, a bien manqué de tomber en leurs mains. Son cheval abattu le laissait en leur pouvoir, mais il s'est contenté d'abandonner son habit et il m'a rejoint.

» Depuis trois jours, je les pourchasse et je ne me serais pas encore arrêté, si j'avais eu du pain que j'attends demain. Les renseignemens que j'ai pris m'annoncent que l'ennemi traîne à sa suite quatre voitures de blessés. J'estime cette fameuse armée à douze cents hommes au plus, qu'il faut aller dénicher dans les bois.

» Quant à la lenteur dont tu m'accuses, je t'observe que je ne la connus jamais, ni en spéculation ni en pratique (1).

---

(1) C'était pour Turreau un besoin d'adresser aux généraux des re-

Lorsqu'il s'agit de servir mon pays, rien ne saurait m'arrêter. Après quatre mois de séjour et d'activité continuelle dans la Vendée, sans désemparer, je t'avoue que j'étais loin de m'attendre à ce reproche; mais sois tranquille, je suis sans rancune comme sans prétentions, et je n'en irai pas moins mon train. »

§ II. Marche de Turreau pour se rendre de Nantes à Doué, en passant par Montaigu, Chollet et Vihiers, avec les représentans Hentz et Francastel. — Le général Grignon annonce à Turreau que les rebelles ont mis le feu à Chollet; affaire de Chanteloup; l'adjudant-général Blamont blessé. — Victoire annoncée au ministre par le chef de l'état-major général Robert. — Le commandant Barbier annonce, de Montaigu, au général Vimeux, que toutes les communications sont interceptées. — Le ministre mande à Turreau que les lettres qu'il reçoit des commandans de Fontenay, Luçon, La Rochelle, ne sont point conformes à l'état de choses qu'il lui présente. — Réclamations du canton de Nueil contre le désarmement et l'ordre aux réfugiés de s'éloigner de la Vendée. — Rapport du général Bard au général en chef. — L'adjudant-général Lefèvre annonce au général Vimeux que le poste de la Barre du Mont a été forcé, et s'est replié sur Saint-Jean de Mont. — Rapport du général Grignon à la poursuite de Stofflet. — L'adjudant général Aubertin annonce à Vimeux que le général Haxo est depuis quinze jours à la poursuite de Charette. — Compte rendu par le chef de brigade Joba au général Chalbos, d'une expédition sur Réaumur et Pouzauge. — Rapport du général Haxo au général en chef, il demande de la cavalerie. — Revers du général Grignon à St.-Aubin de Baubigné. — Compte rendu au ministre par le général Turreau. — Lacroix, commandant à Tiffauge, écrit au commandant

---

proches et des menaces. Haxo d'ailleurs appartenait à l'armée de Mayence.

de Montaigu que toute correspondance avec Mortagne est impossible, et qu'il est environné d'ennemis. — Haxo mande aux représentans qu'on ne parviendra à détruire l'ennemi qu'en détail, puisqu'il ne veut pas hasarder de combat. — Arrêté du comité de salut public qui ne permet pas aux réfugiés de la Vendée de s'approcher de Paris à moins de vingt lieues. — Inquiétudes du commandant Barbier sur le poste de Mortagne. — Rapport du général Haxo au général en chef; il annonce qu'il poursuit l'ennemi, qui se retire sur le bourg des Clouzeaux; il y trouve la mort. — Rapport du général Grignon au général en chef. — du général Cordellier. — Turreau à Aubertin. — Boussard au général en chef. — Barbier à Vimeux. — Sainte-Suzanne au général Turreau. — Huché à Turreau. — Fouille dans la forêt de Princé par Lefaivre. — Compte rendu au ministre par le général Turreau.

Suite des événemens dans la Vendée.

Turreau, accompagné des représentans Hentz et Francastel, avait traversé une seconde fois l'intérieur de la Vendée par la route de Nantes à Montaigu, Chollet et Doué, traînant à sa suite toute sa cavalerie et les troupes qui formaient la garnison de Chollet. Sa marche était couverte sur la droite par la colonne de Grignon, et sur sa gauche par celle de Cordellier, tandis que la troupe aux ordres de Huché formait l'escorte du général en chef : aussi cette marche se fit-elle sans obstacle au centre. On avait employé quatre à cinq jours pour se rendre de Nantes à Doué, et les représentans s'imaginèrent qu'ils avaient vu toute la Vendée, et que la guerre était finie.

surtout dans la forêt de Vezin. Je viens d'arriver à Argenton. Chemin faisant, mon arrière-garde a brûlé plusieurs moulins, métairies, tué hommes et femmes. Demain je fouillerai les environs d'Argenton, et de là je continuerai ma marche sur Bressuire, si je n'ai pas de nouveaux renseignemens sur la position des brigands. »

Du 11. — *Le général Amey, au général en chef.* (*Angers.*)

« Je fais partir pour Doué les troupes que tu m'as ordonné de t'envoyer des Ponts-de-Cé. Le commandant Lugan se plaint de ce qu'on lui ôte tant de monde. Il me représente que les fréquens détachemens que la garnison des Ponts-de-Cé est obligée de faire, fatiguent beaucoup la troupe qui y reste, mais je dois exécuter tes ordres. »

Les habitans du canton de Nueil, au général en chef, à Doué. (*Nueil sous Passavant.*)

« Nous t'adressons copie de l'arrêté que nous avons pris concernant les réfugiés et le désarmement des communes. Nous te prions de nous préserver des malheurs dont nous sommes menacés. »

Aux représentans du peuple et aux administrateurs de Maine-et-Loire.

« Les citoyens du canton de Nueil viennent d'être instruits de votre arrêté du 2 ventôse (20 février) qui ne les concerne pas ; mais ils ont cru voir dans l'adresse du département qu'ils sont obligés de quitter leurs foyers et de laisser leurs propriétés à la disposition de l'ennemi. Cet ordre rigoureux est impossible à exécuter. L'éloignement de près de six lieues des villes voisines, des chemins de traverse impraticables, leurs femmes, leurs enfans, leurs meubles, leurs bestiaux qu'il faudrait transporter sans savoir où, sont des obstacles insurmontables. D'ailleurs, le labourage des terres, la culture des vignes, sans lesquelles ils sont reduits à mourir de faim, sont

des considérations qui méritent votre attention. Ils demandent donc à rester dans leurs foyers et à marcher en masse avec les cantons qui les avoisinent, contre l'ennemi, au premier signal qui leur sera donné, pour terminer l'affreuse guerre qui les désole.

P.-S. *Au général.*

» Nous te prions, citoyen général, de nous donner une réponse quelconque pour nous consoler dans nos malheurs, espérant de ta bonté et de ta justice que tu voudras bien nous préserver du feu dont nous sommes menacés, et que tu auras égard au patriotisme dont ce canton est animé. »

Du 13. = *L'adjudant-général Delaage, au général en chef.* (*Ancenis.*)

« Je vais profiter de la marche de ta colonne sur la rive gauche de la Loire pour purger la rive droite.

» Les brigands de la rive gauche avaient relevé et mis à flot dix à douze petits bateaux; ils avaient même élevé de petits retranchemens pour se mettre à couvert des boulets des chaloupes canonnières. Quoique je n'eusse que cent cinquante hommes d'infanterie, j'ai détruit leurs bateaux et leurs retranchemens.

» Une de nos colonnes a brûlé le Loroux et des maisons de la chapelle Basse-Mer, à une lieue de la rive. Je ne sais ce qu'elle est devenue; je n'aperçois plus d'incendie (1). »

Du 14. = *Extrait du procès-verbal de la municipalité de Chalonnes.*

« Le 13, l'avant-garde de la division de l'armée de l'Ouest, commandée par le général en chef Turreau, ayant été annoncée, la municipalité de Chalonnes en permanence s'est

---

(1) C'était la colonne de Cordellier. On voit que Turreau n'avait pas de grandes difficultés à surmonter pour rejoindre Cordellier à Saint-Florent.

transportée en corps sur le pont du Layon pour la recevoir, accompagnée d'un grand nombre d'habitans restés fidèles à leur patrie. L'air a retenti des cris de *vive la république!* On s'est empressé de rétablir le pont pour le passage de la troupe. Quelques brigands qui paraissaient sur les hauteurs, au quartier nommé les Deux-Croix, ont pris la fuite, et se sont dispersés dans les bois à la vue de la cavalerie qui se disposait à les poursuivre.

» L'armée, étant arrivée, a occupé différens points sur les hauteurs qui environnent Châlonnes où elle a bivouaqué jusqu'au lendemain 14, qu'elle a fait route sur Montjean et la Pommeraye.

» Les généraux ont témoigné à la commune leur satisfaction de la manière qu'elle a cherché à procurer ce qui était nécessaire à la colonne (1). »

Du 14. — *Le général Bard, au général en chef.* (*Luçon.*)

« La majeure partie de l'armée de Charette se disperse dans les paroisses voisines, et augmente considérablement le nombre des brigands.

» Je ne crois pas qu'il existe d'armée dans ce moment; mais les individus qui ont perdu leurs propriétés par les flammes, ainsi que les jeunes gens de la réquisition, se réunissent dans les paroisses, et vont commettre des horreurs chez les patriotes qu'ils connaissent. Je te préviens que la grande majorité est sans armes : il paraît qu'ils ont envie de s'emparer du poste de la Châtaigneraie. Charette s'informe beaucoup des postes où nous pouvons avoir des munitions; il s'est approché des miens, mais il n'a osé les attaquer. J'attends tes ordres. »

---

(1) Le 15, la colonne de Turreau était à Saint-Florent, le 17 à Chantoceau, et de là à Nantes.

Du 15. = *L'adjudant-général Lefaivre, au général Vimeux.* (*Bourgneuf.*)

« Je viens d'apprendre que les brigands, que l'on dit au nombre de deux mille hommes, avaient forcé hier à midi le poste de la Barre-du-Mont, qui s'est replié sur Saint-Jean-de-Mont : on présume qu'ils ont envie d'attaquer Beauvoir. Je te prie de me procurer des cartouches et des pierres à fusil dont j'ai grand besoin, car nous sommes tous les jours en expédition.

» Les femmes de Saint-Hilaire et Chemeré, deux endroits qui ne valent rien, ont planté l'arbre de la liberté. Je ne sais que penser de cela. »

Du 16. = *Le général Grignon, au général en chef.* (*Moulin des landes du Breuil.*)

« Depuis que j'ai quitté Argenton, j'ai continuellement été à la poursuite des brigands. Le 14, j'ai fait brûler Bressuire et les environs. Instruit que les brigands faisaient un rassemblement à Nueil et aux Aubiers, je m'y suis porté; mais ils s'étaient repliés sur Maulevrier. Ma cavalerie a chargé leur arrière-garde. Je comptais les attaquer à Maulevrier à la pointe du jour; mais ils décampèrent à minuit pour se réfugier dans la forêt de Vezin où je les ai attaqués : mes tirailleurs, entrés dans la forêt, ont été repoussés jusque sur les landes de Chanteloup. Sitôt que j'ai aperçu les brigands avec leurs drapeaux, je les ai fait charger par ma colonne qui les a mis en déroute. Ils pouvaient être au nombre de quatre à cinq mille, tant hommes que femmes, très-mal armés; ils se sont dispersés de tous les côtés, en attendant qu'ils forment un nouveau rassemblement. Ils avaient à leur tête un *soi-disant marquis de Carabas* (*Robert.*)

» Je pars à l'instant au-devant de nos vivres, soit à Vezin, Coron, la Grille, ou au Coudray-Montbault (1). »

Du 16. = *L'adjudant-général Aubertin, au général Vineux.* (*Machecoul.*)

« J'ignore maintenant où est le général Haxo ; depuis quinze jours il est à la poursuite de Charette et de sa horde fugitive. Les dernières nouvelles de ce général m'informaient qu'il était aux Blanches-Landes ; que Charette avait reçu une troisième blessure, et qu'il était dans la plus grande détresse. J'ai bien lieu de croire que le général Haxo ne tardera pas de rendre bon compte de son expédition. »

Hervo, capitaine-adjoint, au général en chef. (*Nantes.*)

« Le général Haxo m'a dépêché près de toi à Nantes, pour te remettre les paquets qu'il t'adresse, en date du 14, de son quartier-général sur les Lucs. Il m'a chargé de te transmettre tous les détails dont tu pourrais avoir besoin et qu'il aurait omis dans sa lettre.

» Je me suis présenté chez toi et de là chez le général Robert qui n'a pu m'apprendre précisément le lieu que tu occupais.

» J'attendrai ici tes ordres, soit que tu me les donnes directement pour le général Haxo, ou que tu m'ordonnes de me rendre près de toi. »

Le chef de brigade Joba, au général Chalbos. (*La Châtaigneraie.*)

« Le 14 j'ai marché de concert avec Lapierre sur Réaumur, Lapierre passant par Cheffois. J'ai été salué de deux coups d'espingole mal ajustés. J'ai disposé trois cents tirailleurs. La-

(1) La colonne de Grignon était obligée d'attendre ses vivres de Saumur par Doué.

pierre étant arrivé en présence, j'ai fait donner le signal de l'attaque. La charge sonne, on court sur l'ennemi qui se débande. J'ai chargé avec ma cavalerie sur toutes les issues ; un grand nombre de brigands sont restés sur la place.

» Arrivé à Pouzauge, je suis instruit qu'une forte colonne de brigands fuit sur Saint-Memin : je pars de Pouzauge avec deux cents hommes de cavalerie et, malgré une fusillade assez vive, je charge l'ennemi, et de quatre à cinq cents qu'ils étaient, il ne s'en est pas sauvé soixante. J'ai couché à la Forêt et je suis rentré hier à la Châtaigneraie. »

Du 18.—*Le général Haxo, au général en chef.* (*Pont-James.*)

« Ma colonne de gauche que j'avais dirigée hier sur Saint-Philibert où l'on m'avait dit qu'étaient les rebelles, les a effectivement rencontrés dans ce poste; mais, prévenus de l'arrivée de nos forces, ils ont fui et ont marché dans la direction du Val-de-Morière, pour de là se jeter dans les forêts de Touvois et Grande-Lande. Si Prud'hon, mon adjudant-général qui commande la colonne, avait eu cent hommes de cavalerie, il serait tombé sur leurs derrières et leur aurait enlevé leur convoi et la suite qui est nombreuse.

» Le manque de cavalerie, je te le répète, retarde infiniment mes opérations. J'ai fait ma jonction avec ma colonne de gauche au Pont-James, où j'attends le pain ; aussitôt qu'il sera arrivé et distribué, je me mettrai de nouveau en marche pour suivre Charette et sa bande.

» La position qu'occupe aujourd'hui Charette me fait désirer de voir le Pont-James occupé momentanément par une force imposante en infanterie et quelque cavalerie pour éclairer les mouvemens de l'ennemi. Si tu adoptes ce projet, je te prie de donner des ordres sur-le-champ.

» On a retrouvé une des pièces de canon et deux affûts pris à Legé, je les fais filer sur Nantes.

» Je t'envoie Rapatel, un de mes capitaines-adjoints, pour

» Divers rassemblemens de brigands infestaient la rive gauche de la Loire et inquiétaient la navigation. Afin de les anéantir, de leur enlever toute ressource, je projetai de faire balayer cette rive par deux colonnes, divisées momentanément en plusieurs parties. Le général Cordellier, alors aux environs de Nantes, reçut l'ordre de commencer cette opération, et je me portai moi-même de Doué avec trois mille cinq cents hommes à sa rencontre. Les rives du Layon furent bientôt dégagées; la communication de cette partie de la Vendée coupée avec l'autre, les femmes, enfans, vieillards transférés sur l'autre bord de la Loire et le reste des brigands passés au fil de la baïonnette (1). »

» Je suis venu camper le 14 *sous le canon de Saint-Florent*, où j'ai fait ma jonction avec Cordellier. Nous avons marché parallèlement sur cinq colonnes, en exécutant les mesures révolutionnaires que l'expérience m'a convaincu devoir être les seules propres à anéantir la guerre de la Vendée. Les forêts de Leppo, du Parc, de la Foucaudière, etc., etc., ont été battues dans l'infâme pays du Loroux où dernièrement quelques patriotes ont été victimes de la fureur des brigands. Tout a été livré aux flammes, surtout la grande quantité de moulins à vent qui s'y trouvait.

» Pendant cette marche, nous avons détruit au moins deux mille cinq cents brigands que la terreur avait engagés à se cacher en divers lieux. Je n'ai eu qu'un volontaire de tué et un blessé. Le général Cordellier a perdu peu de monde.

» J'ai quelques renseignemens sur des refuges particuliers de brigands. Je ne perds pas un instant à y diriger mes pas; j'irai de là coopérer avec les deux colonnes commandées par Haxo, à l'anéantissement du corps de Charette et à la prise de ce scélérat. Il paraît peu compter sur ses soldats; à peine

(1) La rive droite du Layon n'a jamais fait partie du pays rebelle.

pouvons-nous le suivre. Je crois d'ailleurs que la crainte et le défaut de subsistances les ont dispersés.

» Voilà la vérité, citoyen ministre, écarte tous les rapports particuliers qui te sont faits sur la situation de la Vendée, pour ne t'attacher qu'à ce que je t'en écris. N'accuse point mon chef d'état-major du retard qu'il a mis à t'envoyer les états de situation que tu exiges de lui, il lui a été impossible de le faire, vû les occupations dont je l'ai accablé, ainsi que les représentans du peuple. Son civisme, ses talens et sa rare activité le mettent à l'abri de tout reproche. »

Du 18. = *Le général Chalbos, au ministre.* (*Niort.*)

« Je me suis rendu ici à l'expiration de mon congé. Je n'ai pas retiré des eaux tout le fruit que j'en attendais. Mon âge et mes infirmités ne me permettent plus une vie active. Cinquante-un ans de service, huit campagnes de guerre, des blessures, la guerre de la Vendée si fatigante par la nature même du pays, tout cela me fait désirer une inspection ou ma retraite.

Du 19. — *Lacroix, commandant à Tiffauge, au commandant de Montaigu.*

« J'ai fait hier et aujourd'hui des sorties; j'ai vu une quantité de brigands qui ont pris la fuite, mais n'étant pas fort en monde, je n'ai pas osé m'écarter.

» La correspondance que tu me recommandes avec Mortagne est impossible, je ne peux me fier à aucun paysan.

» Aujourd'hui j'ai envoyé au Longeron, on m'a ramené une pacotille de femmes que je t'envoie pour évacuer sur Nantes (1). Ce village était patriote et nous fournissait des secours.

» Je suis environné d'ennemis et ne puis avoir aucune correspondance autour de moi. Nous avons encore à deux lieues d'ici deux paroisses qui n'ont pas été brûlées et où les

(1) Ces femmes abandonnaient leurs foyers pour se réfugier à Nantes.

brigands se retirent; ce sont les paroisses de Saint-Aubin et Saint-Martin. Jamais aucune colonne n'y a passé; mais je n'ai pas assez de forces pour y aller.

» Donne-moi donc des nouvelles de nos armées, nous ne savons où sont nos colonnes. Aie soin de nous faire vivre. »

Du 19.= *Le général Amey*, *au général en chef.* (*Angers.*)

« Tu as vu, général, par l'état de situation de la garnison d'Angers, qu'il n'y avait ici que huit cents hommes armés, sur lesquels j'en ai pris deux cents pour envoyer au pont de Cé, conformément à tes ordres. Ce qui reste ici n'est que recrues et j'ai chaque jour quatre cents hommes de garde. Il faut de plus fournir des détachemens pour escorter ou enlever des grains. Il n'est pas possible que la troupe puisse tenir long-temps à ce service. »

Le général Haxo, *aux représentans du peuple.* (*Legé.*)

« Mes deux colonnes ont bivouaqué hier soir à une demi-lieue de l'endroit où comptaient coucher Charette et sa bande; mais à notre approche ils se sont enfuis, à la faveur de la nuit, à travers les bois, suivant leur manière accoutumée. Nous ne parviendrons à les détruire qu'en détail, puisqu'ils ne veulent pas hasarder le combat. »

Du 20. *Jourdeuil*, *adjoint au ministre de la guerre*, *au général en chef Turreau.*

« Je t'envoie, citoyen, la copie d'un arrêté du comité de salut public du 19 de ce mois, portant qu'il sera pris sur-le-champ les mesures nécessaires pour que les réfugiés qui, en vertu de l'arrêté des représentans du peuple, daté de Nantes le 20 février, doivent s'éloigner au moins à vingt lieues du théâtre de la guerre, ne puissent s'approcher de Paris à moins de vingt lieues. Le ministre me charge de te recommander

la plus grande surveillance pour que cet arrêté ait son exécution. »

Extrait de l'arrêté du comité de salut public.

« Voulant empêcher l'affluence aux environs de Paris des réfugiés qui, en vertu de l'arrêté des représentans du peuple Garrau, Hentz et Francastel, daté de Nantes le 20 février, doivent s'éloigner à 20 lieues au moins du département de la guerre, arrête que le conseil exécutif prendra sur-le-champ les mesures nécessaires pour que ces réfugiés ne puissent s'approcher de Paris à moins de 20 lieues, et qu'en conséquence, il donnera les ordres aux corps administratifs et municipalités circonvoisines, pour les faire réfugier et empêcher le rassemment. Le conseil exécutif rendra compte au comité dans deux jours des mesures qu'il aura prises pour l'exécution du présent arrêté (1).

» *Signé*, CARNOT, ROBESPIERRE, SAINT-JUST, COLLOT D'HERBOIS,
» BARÈRE, PRIEUR, COUTHON, LINDET, BILLAUD-VARENNE. »

Du 20. = *Le commandant Lacroix, au commandant de Montaigu.* (*Tiffauge.*)

« Il m'est arrivé hier un courrier pour Mortagne, escorté par quatre gendarmes. Je ne sais comment on peut en expédier par cette route qui est interceptée; voilà deux fois qu'on les fait rétrograder. Écris à Nantes de prendre un autre chemin pour arriver à Mortagne; par cette direction, ce serait autant d'hommes sacrifiés. Je suis sorti hier avec cent cinquante hommes et n'ai pu y pénétrer. »

---

(1) Ainsi, le sort des réfugiés, c'est-à-dire des patriotes de la Vendée, chassés, proscrits, immolés par les rebelles, fut d'être proscrits de nouveau par le gouvernement. Il fut même décidé quelque temps après qu'ils ne pourraient être employés dans l'armée. Turreau les redoutait plus que les rebelles.

Du 20. = *Le commandant Barbier, au général Vimeux.* (*Montaigu.*)

« Je suis dans le plus cruel embarras pour savoir quel parti prendre à l'égard de Mortagne. Je crains que ce poste n'ait déjà été attaqué; il est vrai que je n'en ai aucune certitude, mais les bruits qui se répandent me le font craindre.

» Je ne sais d'où la garnison de Mortagne peut tirer ses subsistances, je n'en ai eu aucune nouvelle.

» L'ennemi étant à la Gaubretière intercepte la route des Herbiers, et Stofflet, qu'on assure être en force de ce côté-là, coupe les communications. »

Le général Haxo, au général en chef. (*Beaulieu.*)

« Cette nuit dernière, je me suis rendu à Pont-James où Hervo m'avait dit que tu devais être. Je me faisais fête de t'y voir, j'aurais eu grand plaisir à causer avec toi de tes projets de marche. Ne t'ayant pas rencontré, j'ai voyagé toute la nuit pour me rendre à la chapelle Palluau où j'avais fait filer ma colonne. A mon arrivée, j'ai appris que ces rebelles étaient à Maché. Je me suis de suite mis en route pour Beaulieu, afin de les attaquer ou de leur ôter les moyens de se jeter dans le Bocage. Malgré une marche forcée, je suis arrivé une heure trop tard. L'ennemi venait de filer par Beaulieu, en se dirigeant du côté des Clouzeaux près la Roche-sur-Yon. Je le poursuis; je pense que tu ferais merveille si tu portais l'une de tes colonnes jusqu'au Bourg de la Ferrière, en passant par Saligny. Elle pourrait même pousser jusqu'à la Chaise. La seconde passerait par Rocheservière, les Brousils et se rendrait aux Essarts. Cette dernière serait colonne d'observation et attendrait des ordres ultérieurs que tu lui ferais passer de la Chaise. Il faudrait pour cela que ta marche fût forcée afin de prendre les devants sur l'ennemi que je ne quitterai pas.

» J'ai trouvé, avant-hier soir, les rebelles à nuit tombante sur les hauteurs de Saint-Étienne de Corcoué; j'étais informé de leur position, j'avais fait passer l'une de mes colonnes pour les prendre à revers par la Benate, tandis que je les prendrais en front. Ils ne m'ont pas attendu. Mes tirailleurs les ont débusqués, ils se sont retirés à la faveur de la nuit.

» Je te fais passer une lettre d'Aubertin qui te satisfera (1). »

Du 20. = *Aubertin, à son camarade Prud'hon.* (*Bivouac de Touvois.*)

« En conséquence de l'ordre que j'ai recu hier matin du général Haxo, je suis parti trois heures après avec sept cents hommes tirés de Machecoul pour me porter à mon choix, au Val-de-Morière ou à Touvois. J'ai préféré, d'après les renseignemens qui me sont parvenus, me porter à Touvois pour couper la marche des brigands dans leur fuite. Nous en avons rencontré à peu près trois à quatre cents, avec une quinzaine de cavaliers et quelques femmes, en bataille sur un terrain difficile à aborder. Aussitôt qu'ils ont aperçu notre résolution de courir dessus, ils ont abandonné fusils, fourches, piques, bâtons et sabots pour se sauver dans la forêt de Touvois; mais mes tirailleurs avec ma colonne avaient pris les devants pour leur couper le chemin de la forêt, ce qui a parfaitement réussi. Un grand nombre est resté sur le carreau. On y compte des prêtres, le reste s'est échappé par des faux fuyans. Je me suis porté de suite au village de la Ferrière où avait, dit-on, couché Charette. Je vais m'occuper encore à

(1) Haxo, qui depuis quinze jours n'avait cessé de poursuivre Charette, et qui avait reçu des reproches sur son inaction; Haxo, qui venait de courir toute la nuit pour conférer avec Turreau qu'il ne rencontra pas au rendez-vous; Haxo, qui par son énergie, soutenait ses troupes épuisées de fatigues et de besoins; Haxo, qui avait inutilement demandé la cavalerie qu'on lui avait promise, après avoir écrit au général en chef, alla chercher la mort aux Clouzeaux.

rien faire partir. Tout est prêt, je fais charger en attendant : de grâce, instruis-moi mieux. »

Du 21. = *Le général en chef Turreau, à l'adjudant-général Aubertin.* (*Aizenay.*)

« D'après les renseignemens que tu m'avais donnés, je dirigeais ma marche sur Maché et Apremont, lorsque j'ai appris que l'ennemi avait quitté hier Maché et s'était jeté sur notre gauche en passant par Beaulieu ; par conséquent je continuai ma marche sur Aizenay où je suis bivouaqué, pensant que le mouvement coïnciderait avec celui des colonnes d'Haxo. J'ai été à la découverte pour savoir de quel côté marchait l'ennemi; mais il me semble que, n'importe où il dirige ses pas, il ne peut parcourir qu'un très-petit espace où il ne trouvera aucune ressource, et, pressé par ma colonne, il sera forcé de se battre.

» J'approuve que tu gardes ta position, si toutefois tu crois Machecoul hors de danger. Marque-moi quelle est sa garnison, celle de Challans et la colonne que tu commandes.

» Si l'on ne parvient pas à cerner M. Charette avec ce que nous avons de colonnes agissantes, je suis décidé à en former encore une, en sacrifiant le poste de Challans, si les circonstances l'exigent, et à le brûler ensuite (1). »

Du 22. = *Boussard, commandant la force armée, au général en chef.* (*Challans.*)

« Aubertin m'avait mandé que vous étiez du côté d'Apremont avec sept à huit mille hommes qui avaient besoin de pain. J'y ai envoyé sur-le-champ le garde-magasin d'ici, homme actif, afin que vous connaissiez toutes vos ressources.

---

(1) Le général Turreau avait quitté Nantes le 19, marchant avec la colonne du général Huché et escorté de sa cavalerie. Il ignorait encore le sort de Haxo, et ne savait pas où il se trouvait.

Nous travaillons avec la plus grande célérité, et le pain va son train, en attendant vos ordres. »

Du 22. = *Le commandant Barbier, au général Vimeux.* (*Montaigu.*)

« La quantité de malversations qui se commettent, principalement par les charretiers de diverses entreprises qui ne cessent d'acheter et conduire à Nantes des objets de pillage, m'engage à te prier de donner un ordre à la porte pour qu'il n'entre rien sans passe-port qui désigne les objets qu'il est permis de transporter.

» Il est assez étonnant qu'on ne permette pas à un pauvre malheureux qui aura acheté un quarteron de sucre pour son usage dans un moment d'épuisement, de le sortir de Nantes, lorsqu'on permet d'y laisser entrer tout le pillage que viennent acheter dans nos postes tous les charretiers et autres dilapidateurs du bien de la république. Si l'on fouillait tous les caissons, on y verrait continuellement un butin immense de toute espèce, qui est cause que le soldat se fait égorger pour l'aller chercher, étant sûr de le vendre. Cela gagne à un point que l'on ne peut plus être maître des militaires.

» Nos déroutes en sont les effets. Les escortes, au lieu de protéger leurs convois, courent piller les maisons qui sont sur les routes et se sauvent à l'approche de rebelles qui ne sont pas quelquefois le quart de leur nombre, ainsi que cela est arrivé hier au convoi de huit mille rations que l'on conduisait à l'armée de Cordellier et qui a été perdu à demi-lieue de sa destination. »

L'adjudant-général Sainte-Suzanne, au général en chef. (*La Mothe-Achard.*)

« Je m'empresse de te faire parvenir une lettre que je viens de recevoir de Rouget. Tu verras que demain soir il ar-

rivera à Palluau douze mille rations de pain disponibles, ou au moins dix, pour ta colonne et celle de Prud'hon (1).

» Donne tes ordres sur ce que doit faire Rouget. Doit-il rester à Palluau ou retourner à Challans avec l'infanterie qu'il commande ? Tu sais qu'Aubertin doit prendre à Challans des forces pour composer sa colonne, ainsi que tu l'as ordonné ; ne penses-tu pas que ce poste se trouverait trop faible si Rouget ne s'y portait ?

» La cavalerie qui est à Palluau avait reçu des ordres du général Haxo de s'y rassembler (2). Il en destinait une partie à la colonne de Prud'hon, et l'autre à la sienne. Je pense que la totalité doit se porter aujoud'hui à la colonne de Prud'hon, sauf à en rendre à celle que commandera Aubertin, lorsqu'elles seront assez rapprochées.

» L'adjoint que j'avais envoyé hier prendre des renseignemens sur la position de l'ennemi, du côté d'Aubigny, a rapporté que les rebelles avaient éprouvé une telle déroute aux Clouzeaux, qu'ils s'étaient séparés dans leur retraite. Savin, Joly et Saint-Pal ont couché le même jour à Aubigny. Ils ignoraient la route qu'avait pu prendre Charette et où il s'était retiré ; mais tout porte à croire qu'il s'était retiré sur Venansault. »

Du 22. = *Le général Huché, commandant en l'absence du général en chef, au général Turreau. (La Mothe-Achard.)*

« Suivant tes ordres, je ferai partir demain à sept heures du matin les treizième, quatorzième et quinzième bataillons de la formation d'Orléans, pour se rendre aux Sables dans le jour.

» J'aurais cru qu'avant ton départ pour les Sables tu

---

(1) Aussitôt que Turreau apprit l'événement arrivé aux Clouzeaux, il se rendit de sa personne aux Sables d'Olonne.

(2) Cette cavalerie, tant de fois demandée, n'arriva qu'après la mort de Haxo.

m'aurais donné l'ordre du commandement ; que tu aurais dû même te dispenser de me renvoyer aussi expressivement que tu l'as fait, mais me permettre le délai de prendre le commandement (1). Cette manière d'agir ne me surprend pas, je suis déjà accoutumé (sans m'y plaire cependant) à cette sorte de conduite envers moi. Ceux qui t'approchent m'ont assuré que c'étaient des preuves d'amitié. Honore-moi de ta haine, et malgré toi je serai ton ami. »

Du 22. = *Le commandant Lefaivre, au général Vimeux.* (*Bourgneuf.*)

« Hier et avant-hier j'ai battu les brigands dans la forêt de Princé. Hier une colonne venant de Paimbœuf s'est réunie à moi ; nous avons fouillé la forêt, nous les avons mis en pleine déroute ; enfin ce qui reste est peu de chose. »

Le général en chef Turreau, au ministre de la guerre. (*Sables-d'Olonne.*) (2)

« *Depuis huit jours, je marchais de concert avec le général Haxo contre Charette.* Une marche forcée que je fis le 19 *m'avait mis sur ses talons. Il m'évita par une fuite très-rapide* ; mais nos colonnes étaient disposées à le forcer au combat, de quelque côté qu'il dirigeât sa marche. Effectivement, Charette a été attaqué par la colonne que commandait Haxo en personne. Les deux bataillons qui se présentèrent au combat, sous les yeux du général, prirent la fuite, aussitôt qu'ils eurent vu l'ennemi. Haxo cherche en vain à les rallier, en restant exposé au feu le plus vif ; il est bientôt atteint de deux coups de feu, son cheval tombe, et le général, sur le

(1) Huché avait reçu l'ordre d'aller remplacer le général Bard à Luçon.

(2) La correspondance qui précède peut faire apprécier le rapport du général en chef.

point d'être pris par les cavaliers ennemis, se brûle la cervelle (1).

» Cependant la victoire était à nous ; la bonne contenance de deux bataillons qui étaient à l'aile gauche et qui chargèrent vigoureusement les brigands l'eut bientôt décidée. Leur perte a dû être considérable; la nôtre a été d'une vingtaine d'homme tués et cinquante-sept blessés.

» La perte d'Haxo est irréparable dans ce moment-ci. *Haxo était mon ami, et peut-être n'en dois-je pas faire l'éloge ;* mais je puis dire avec vérité que toute l'armée, tous les citoyens partagent mes regrets. La mort d'Haxo, celle de Moulin le jeune, la retraite de son frère pour cause de maladie, la blessure qu'a reçue le général Caffin, un des meilleurs officiers de l'armée, celle de Blamont, mon premier aide-camp, fait adjudant-général, etc., etc., toutes ces pertes *ont retardé considérablement mes opérations et brisé tous mes moyens.*

» Un autre embarras que j'éprouve, c'est la difficulté, l'impossibilité même d'assurer ma correspondance, *étant continuellement en marche*, et de mettre de l'ensemble dans les différentes parties de l'armée soumise à mon commandement. *L'ennemi, qui est aux abois,* ne s'attache plus qu'à intercepter mes convois et assassiner mes ordonnances. Ma cavalerie est sur les dents, j'en ai fort peu, et c'est l'espèce de troupe dont j'aurais le plus besoin.

» Je n'en finirais pas, citoyen ministre, si je te faisais part de *toutes les contradictions que j'ai éprouvées, des en-*

(1) Le général n'indique ni le jour, ni le lieu du combat, pour ne pas se trahir lui-même. D'après les rapports faits à cette époque, Haxo, éloigné de sa colonne, craignant que l'ennemi ne lui échappât encore, s'avança avec son escorte dans le village des Clouzeaux, fut atteint de deux coups de feu, et se brûla la cervelle, ne voulant pas tomber vivant entre les mains des Vendéens. Sa mort fut vengée, les Vendéens furent mis en déroute.

traves que l'on a mises de toutes parts à l'exécution de mon plan, du peu de subordination de la plupart des officiers-généraux, accoutumés dans cette armée à délibérer sur les ordres et à agir isolément. J'espère que les représentans du peuple près cette armée m'en feront raison en destituant quelques-uns ; mais il m'en reste fort peu.

» Tant que je suis en marche, il m'est impossible de faire exécuter exactement tes ordres et ceux du comité de salut public, j'en ai dit les raisons. Au surplus je rendrai compte des difficultés de tout genre que j'ai éprouvées, et si l'on trouve que je ne vais pas, que je n'ai pas été assez vite, je me justifierai aisément de ce reproche. »

Annotation du ministre.

« L'on ne peut que regretter Haxo. Le général ne tardera pas de recevoir de la cavalerie et de la gendarmerie. Si les généraux n'exécutent pas ses ordres, il a près de son armée un tribunal qui doit les juger. »

La Convention décréta, dans sa séance du 28 avril suivant, que les noms d'Haxo et Moulin le jeune seraient placés en tête d'une colonne de marbre, élevée dans le Panthéon, avec cette inscription : *Ils se donnèrent la mort, pour ne pas tomber entre les mains des brigands.*

§ III. Arrêté des représentans relatif à la perte des convois. — Jordy demande des forces pour la défense de Noirmoutier. — Rapports de Cambray et d'Aubertin au général en chef. — Le général Bournet se plaint au ministre du dénûment de troupes à La Rochelle.—Le général Legros annonce à Turreau qu'il n'a point assez de forces à Saint-Florent pour faire des sorties sur l'ennemi. — Arrêté des représentans relatif à la commission chargée de l'extraction des vivres et fourrages. — Rapport du général Huché au général en chef; il a remis

au général Bard sa suspension. — Réflexions du général Boussard sur l'ordre qu'il a reçu d'incendier autour de lui. — Réflexions du commandant Baudry sur l'incendie. — Réclamations de la société populaire de Fontenay contre l'incendie. — Dénonciation de Baron contre les généraux de la Vendée, présentée à la société républicaine de Nantes. — Rapport de la commune de Mortagne aux représentans. — Exposé de la conduite de la garnison de Mortagne à la société populaire de Nantes. — Déclarations de dix-neuf réfugiés de Mortagne. — Ordre de Turreau à Cambray. — Rapport d'Aubertin au général Turreau. — Adresse de la société populaire de Luçon aux représentans près l'armée. — Le comité révolutionnaire de Fontenay au général en chef. — Rapport du général Crouzat au général en chef. — Compte rendu par le général Turreau au comité de salut public. — Rapports de Cambray au général en chef. — De Dusirat. — De Lefaivre au général Vimeux. — De Crouzat au général Turreau. — Du général Huché. — Du général Dutruy. — Du général Cambray. — De Dusirat à Cambray. — Ordre de Turreau à Cambray. — Rapport de Cambray au général Turreau. — Du général Grignon. — Du général Crouzat.

Suite des événemens dans la Vendée.

La perte de plusieurs convois partis de Nantes éveilla l'attention et les soupçons des représentans Garrau et Prieur de la Marne. Ils prirent, le 24, l'arrêté suivant :

« Considérant qu'à l'instant où nos colonnes *triomphantes* nous assurent de toutes parts la fin de la guerre horrible et désastreuse de la Vendée ; qu'au moment où les mesures que nous avons prises réduisent les brigands à l'impossibilité d'exister, des traîtres et des lâches, chargés de conduire à nos colonnes des subsistances et d'autres objets qui sont indis-

pensables, les abandonnent sur les routes et procurent par-là des secours aux brigands;

» Considérant que depuis quelques jours deux convois de souliers et un convoi de pain ont été lâchement abandonnés et livrés à ces mêmes brigands; qu'une telle conduite ne peut être que le résultat *d'une conjuration* formée contre la république, et qu'il est instant d'en arrêter et d'en prévenir les funestes suites;

» Avons arrêté :

» 1°. Toutes les pièces et renseignemens relatifs à l'enlèvement des convois seront remis sous deux jours à l'accusateur public de la commission militaire établie au Mans et siégeant actuellement à Nantes.

» 2°. La commission s'occupera sur-le-champ, et toutes affaires cessantes, du jugement des auteurs et complices des délits dont il s'agit.

» 3°. Elle fera mettre sur-le-champ en arrestation les commandans, officiers, sous-officiers et soldats des escortes, ainsi que les conducteurs et charretiers employés à ces convois et tous autres complices.

» 4°. L'accusateur public nous rendra compte jour par jour de ce qui aura été fait.

« *Signé* GARRAU, PRIEUR DE LA MARNE. »

Du 24. = *L'adjudant général Jordy, au général en chef. (Noirmoutier.)*

« L'île que j'ai à conserver a sept lieues de circonférence, et ce n'est pas avec dix-huit cents hommes, dont six cents sur lesquels je ne puis aucunement compter, que je peux répondre de ce poste (1). Je réclame le cent-neuvième régiment que le général Haxo m'a demandé il y a quelque temps et qui ne m'a pas été renvoyé, avec un renfort suffisant pour la défense de l'île.

---

(1) Jordy fut remplacé dans ce poste.

» On nous laisse dans l'oubli, nous n'avons ni fourrage ni avoine, et bientôt plus de bois pour faire cuire le pain, ni personne chargé des approvisionnemens. Veuillez, général, donner vos ordres en conséquence. »

Du 24.=*Le général Cambray, au général en chef.* (*Nantes.*)

« J'arrive à Nantes très-fatigué. Je vais faire tout ce qui dépendra de moi pour me rétablir promptement. Ma fièvre est toujours très-violente. Je te remercie de la permission que tu as bien voulu me donner.

» La colonne s'est mise en marche ce matin pour Saint-Philbert de Grand-Lieu. J'ai donné à Aubertin tous les renseignemens que j'ai pu me procurer (1). »

L'adjudant-général Aubertin, au général en chef. (*Machecoul.*)

« Je viens de recevoir ta dépêche, citoyen général; seize cents hommes, tirés des postes de Machecoul et de Challans, seront formés en colonne et rendus à Legé le 27.

» A l'égard du commandement que tu me défères, il est bien malheureux pour moi de ne pouvoir l'accepter; mon état est déplorable. Je te prie donc de vouloir bien nommer un autre commandant et de m'accorder deux décades pour me transporter à Nantes ou ailleurs.

» Des rapports m'informent que Charette est aux environs de Bouay. »

Du 25. = *Le général Chalbos, au général en chef.* (*Niort.*)

« Je te préviens que j'ai été autorisé par le ministre à aller passer quelques jours à Paris. Je pars aujourd'hui pour m'y rendre et je laisse le commandement des troupes au général Duval qui, comme tu sais, l'avait avant mon arrivée ici. »

---

(1) Cambray commandait au Croisic, et correspondait avec le général Vimeux. Il fut appelé par Turreau pour commander une colonne active.

Du 25. = *Le général Bournet, au ministre.* (*La Rochelle.*)

« Citoyen ministre, mes besoins sont devenus tels dans cette division, que pour ma responsabilité j'ai chargé celle du général en chef Turreau en lui écrivant. J'en rends compte au comité de salut public. Je demande six à sept bataillons, deux pour La Rochelle, un ou deux pour Rochefort, un pour l'île d'Aix, un pour l'île Républicaine, un pour l'île de la Liberté (1).

Du 26. = *Le général Legros, au général en chef.* (*Saint-Florent.*)

« J'ai été moi-même avec toute ma cavalerie du côté de Botz et de la Boutouchère, où j'ai trouvé dans les campagnes environnantes beaucoup de bestiaux de toute espèce que je me suis proposé de faire enlever.

« En conséquence j'ai fait partir ce matin deux cent cinquante hommes d'infanterie avec le peu de cavalerie que j'ai ici, aux ordres du chef du deuxième bataillon de Saint-Amand, qui a reçu l'ordre de se porter sur Botz par la route de Montrevault, pour revenir ensuite par la Boutouchère, ayant à sa suite une vingtaine d'hommes de Saint-Florent pour emmener tous les bestiaux. Cet enlèvement n'a pu s'effectuer comme je l'avais projeté, puisque ce détachement a été attaqué, entre Botz et la Boutouchère, par les brigands qui, d'après les différens rapports, étaient au nombre de deux mille, la plupart bien armés. Le détachement s'est reployé en bon ordre sur Saint-Florent, suivant les instructions qu'il avait reçues.

» Tu n'ignores pas que mes forces ne sont point assez considérables pour faire des sorties sur l'ennemi à une certaine distance et dans l'espoir de pouvoir se battre. »

---

(1) Bournet ne tarda pas d'être remplacé par ordre de Turreau.

Du 26. = *Arrêté des représentans du peuple.* (*Nantes.*)

« Article Ier. Les bestiaux, vivres, fourrages, étoffes et autres effets désignés dans notre arrêté du 20 de ce mois, étant déclarés appartenir à la république, la commission établie par le même arrêté sera seule et exclusivement chargée d'en faire faire l'extraction et la perception.

» Art. 2. Toutes autres commissions chargées du même objet, sous quelque dénomination et dans quelque lieu qu'elles soient établies, sont supprimées.

» Art. 3. Les membres qui forment la commission établie par notre arrêté du 20, sont les citoyens Julien-Gaudin, Houget, Vauquelin et Résicourt. »

Du 27. = *Le général Huché, au général en chef.* (*Luçon.*)

« Je suis arrivé à Luçon le 25 à sept heures du soir et je me suis empressé de donner des ordres conformes à ceux que j'ai reçus de toi à mon départ (1).

» J'ai remis au citoyen Bard sa suspension (2). Il part demain pour Nantes, encore convalescent de ses blessures.

» Le commandant temporaire que j'ai trouvé me paraît ce que m'en a dit le général Dutruy : je l'ai continué, comme un brave homme, commandant temporaire.

» Je me tiens sur la défensive, et après l'évacuation des communes que je fais exécuter, je me porterai où sera l'ennemi pour l'exterminer, si je peux. Compte sur mon entière envie à partager ta gloire et tes pénibles travaux.

» Je te prie, mon cher Turreau, de revoir avec la carte tes ordres et de me dire si les villages de la plaine et les communes environnantes sont compris dans l'incendie, pour que je puisse arrêter mes détachemens qui partent et qui, en revenant, *travailleront* l'incendie et l'évacuation de cette

(1) Relativement à l'incendie de toute cette partie du pays.

(2) Turreau le fit destituer par les représentans du peuple.

partie; car *en révisant* la carte, je vois que l'on a pris la droite pour la gauche. Les villages de la plaine, ainsi que les communes, n'ont jamais été insurgés, mais au contraire ont empêché la ville de Luçon de s'insurger dans le temps où cette place était enviée par les brigands; autrement je fais brûler sans réserve et conformément à ton ordre, car je ne sais qu'obéir. Jure, peste, fulmine, dis et fais ce que tu voudras, je respecte tes ordres et je t'obéirai. Je ne veux, comme toi, que le bien de la république.

» *P.-S.* La plaine est défendue par la rivière du Lay qui n'est guéable qu'en peu d'endroits et ces endroits sont gardés. Le poste de la Claye est un point très-important, il est compris dans ton ordre, puisqu'il est inclus dans les parties à brûler. »

Du 27. = *Le général Bard, au général en chef.* (*Luçon.*)

« J'ai reçu l'ordre de me rendre à Nantes, j'obéis et je pars demain. J'irai à petites journées, parce que ma santé et mes plaies ne me permettent pas de faire le voyage aussi promptement que je le désirerais. »

Boussard, commandant à Challans, au général en chef. (*Challans.*)

« J'ai reçu hier matin ta lettre du 24, qui m'ordonne de faire enlever, par tous les moyens possibles, les subsistances et fourrages qui se trouvent par ma droite du côté du Pas-au-Peton, en avant de moi jusqu'à Apremont, et, sur ma gauche jusqu'à la Garnache et Falleron inclusivement; de faire reverser sur Nantes et les Sables toutes les subsistances qui en proviendront, ainsi que les bêtes à cornes, et, aussitôt le senlèvemens faits, d'incendier entièrement, sans aucune exception, tous les hameaux, villages ou bourgs, fours et moulins, etc, etc.

» Feu le général Haxo m'avait donné l'ordre d'excepter pro-

visoirement de l'incendie Challans, la Garnache, Sallertaine et Soulans, comme postes militaires.

» Depuis deux mois que je suis à Challans, j'ai tiré autour de moi tout le grain possible pour faire du pain que l'on manutentionne et dont je nourris plusieurs colonnes. Le district, patriote, nous a bien secondés, car il fallait beaucoup de charrettes qu'il nous a procurées. J'ai brûlé les métairies de ceux qui se sont sauvés au Marais; et en ce moment, n'ayant pas encore épuisé les ressources de Challans en ce genre, y ayant établi des fours, des boulangeries, un train de charrois assez considérable pour avoir au moins quarante charrettes occupées par jour depuis près d'un mois, et pouvant même en rassembler plus de deux cents dans les cas urgens, ayant du foin en abondance autour de nous, toutes ces circonstances me font te demander que tu veuilles bien me désigner nominativement si tu entends, par ton ordre, que Challans sera brûlé.

» L'adjudant-général Chadau, à qui j'ai fait part de mon incertitude, me répond qu'il ne croit pas que ce soit ton intention d'incendier ce chef-lieu de district. Il ajoute que sûrement, d'après ton ordre, il ne doit pas brûler Machecoul. Au reste il me dit que c'est à toi que je dois m'adresser pour lever mes doutes à ce sujet (1).

» *P. S.* Le général Dutruy me fait faire des fascines; je rassemble des échelles, des planches, des madriers et des charrettes. Il m'annonce qu'il viendra le 31 pour faire la reconnaissance de la côte, et commencer l'expédition du Marais. »

Du 27. = *Le commandant Muscar, au général Vimeux.*
(*La Hibaudière.*)

« J'ai dans les prisons douze *brigandes* qui ont été condam-

---

(1) Ce sont des réflexions de cette nature qui faisaient dire au général en chef que les officiers-généraux se permettaient d'interpréter ses ordres et entravaient ses opérations.

nées à la peine de mort. Il y a dans ce nombre des mères qui ont des enfans à la mamelle, c'est ce qui m'a fait suspendre l'exécution de leur jugement. J'ai consulté, sur la conduite que j'avais à tenir, les représentans du peuple; ils ne m'ont pas encore répondu. Il est cependant urgent de tirer ces femmes de cette cruelle situation (1). »

Du 28.=*Le commandant Baudry, au représentant Laignelot.* (*Rochefort.*)

« Au lieu de ramener le peuple à nous, nous l'écartons diablement par la maladresse de quelques généraux qui brûlent le pays, et qui font tuer, sans examiner si ce sont des patriotes ou des rebelles. Mon avis serait de ne faire périr que ceux pris les armes à la main, sans cela on ne parviendra point à terminer la guerre (2). »

La société populaire de Fontenay-le-Peuple, au général en chef. (*Fontenay.*)

« L'ordre que tu viens de donner au général Huché, de brûler toutes les communes qui se trouvent à droite et à gauche de la rivière du Lay, depuis Saint-Hermand jusqu'au port de la Claye, a frappé de surprise et vivement alarmé la société populaire de Fontenay, d'autant plus que de ce nombre il s'en trouve au moins dix-huit à vingt qui se sont bien montrées, et dont les principes sur la révolution n'ont jamais varié. Trois fois elles ont défendu, préservé Luçon, ainsi que la plaine, de l'invasion des brigands qu'elles ont repoussés. La société est persuadée que si tu n'étais pas induit en erreur, tu ne les aurais pas comprises dans la liste de proscription. Parmi ces communes il en est plusieurs dont le sol est précieux et fournit beaucoup de subsistances.

---

(1) Muscar parvint à sauver ces infortunées.

(2) C'est ce même Baudry qui, selon les historiens de la Vendée, avait mis à prix la tête de son propre frère.

» Ainsi, citoyen général, si ton ordre est exécuté ponctuellement, ce sera faire un tort irréparable à la république, en privant La Rochelle et Rochefort, Bordeaux, les îles de Rhé et d'Oléron d'une partie essentielle de leurs ressources.

La société t'observe en même temps que les communes de Saint-Gervais et Saint-German et autres adjacentes ont toujours été dans les meilleurs principes, et forment un poste très-important pour couvrir la plaine située à gauche de la grande route qui conduit de Nantes à La Rochelle.

» Le port de la Claye, qui est la seule et unique communication des Sables à Luçon, est un autre poste non moins intéressant à conserver, puisque, par sa destruction, il ouvrirait ce passage, si facile à garder.

» C'est pourquoi la société populaire de Fontenay te prie, citoyen général, de prendre ces observations dans la plus grande considération et de retirer ton ordre, du moins relativement aux communes qui, loin de s'être insurgées, se sont au contraire conduites de manière à bien mériter de la patrie (1). »

Du 28. = *Dénonciation de Baron, garde-magasin des fourrages de Mortagne, à la société républicaine de Nantes, contre les généraux dans la Vendée.*

« L'expédition mise à exécution par Turreau en date du 20 janvier, et qui devait être finie le 27, a été très-mal exécutée; de là la prolongation de la guerre.

» Turreau a toujours trompé la Convention nationale dans ses rapports. Le jour qu'il arriva de Saumur à Chollet, le feu fut mis au bourg de Trémentines. Cinq cents milliers de paille,

---

(1) Voir l'adresse aux représentans du peuple (1er. mars). L'éveil des sociétés populaires présageait un commencement d'orage qui éclata bientôt à Nantes par les dénonciations suivantes contre Turreau.

autant de foin, et quatre mille boisseaux d'avoine, furent la proie des flammes. Le jour qu'il partit de Chollet pour Tiffauge, on mit le feu au bourg de la Seguinière : paille, foin, avoine, tout fut brûlé.

» Le jour de l'évacuation de Chollet, qui fut faite en deux heures de temps, Turreau fit rebrousser chemin à l'escorte qui accompagnait l'évacuation, ainsi que la caisse de la municipalité qui fut enlevée entre Montaigu et les Sorinières.

» La garnison de Mortagne, composée de quatre cent douze hommes, a soutenu pendant sept heures une attaque des brigands. Après cette journée, la garnison a été obligée de se replier sur Nantes, parce qu'elle manquait de munitions de guerre. Elle a eu trois combats à soutenir, l'un en entrant à Clisson, l'autre en sortant, le troisième sur la hauteur du Palet.

» Depuis le 6 mars, le citoyen Fouquerole, commandant la place de Mortagne, a demandé différentes fois au général en chef des munitions de guerre et du renfort sans recevoir aucune réponse. Le 23, il a envoyé à Tiffauge une ordonnance avec dix cavaliers au général Cordellier, pour lui demander des munitions de guerre et du renfort. Ne voyant revenir ni ordonnance, ni renfort, ni munitions, on a été obligé d'évacuer le poste.

» Nos généraux *sans-culottes* ne connaissent nullement le métier de la guerre, mais bien celui de boire du matin au soir.

» Turreau a fait évacuer la place de Chollet sans prendre de mesures pour faire escorter les habitans qu'il a exposés à la fureur de l'ennemi, sans faire enlever les subsistances. On a laissé dans la Vendée plus de subsistances qu'on n'en a consommé. »

Du 28. =*Rapport de la commune de Mortagne, aux représentans du peuple.* (*Nantes.*) (1)

« Après les affaires d'Angers et du Mans, sur une proclamation du commandant de Chollet, une grande partie des révoltés étaient rentrés dans leurs foyers, et avaient même rendu leurs armes. Il est de notoriété publique que si tout ce qui restait d'hommes dans les campagnes a repris les armes et se bat avec le courage du désespoir, c'est parce que l'armée du Nord et la division aux ordres du général Huché ont mis à mort hommes, femmes, enfans et vieillards.

» Les brigands n'ont point actuellement de canons, ou du moins nous n'en avons pas entendu le bruit.

» Le citoyen Lefort et le citoyen Fouquerole qui lui a succédé ont fait réparer les brèches des anciens remparts de Mortagne. Environ cent cinquante citoyens, tristes restes de ses malheureux habitans morts en défendant la liberté, étaient réunis à la garnison. Pendant plusieurs semaines, il a été impossible à la commune et au commandant d'apprendre aucune nouvelle des colonnes républicaines, ni des postes de Montaigu et de Tiffauge; et ce qu'il y avait de plus triste, c'est qu'il ne revenait aucune des ordonnances envoyées hors de Mortagne.

» Le 23 mars, un détachement envoyé pour les fourrages fut cerné par environ deux mille hommes. Le lendemain, à onze heures, la place fut attaquée; la garnison se défendit avec courage et opiniâtreté. Les brigands furent forcés à la retraite, en annonçant qu'ils reviendraient le lendemain. Il fut décidé, dans un conseil de guerre, que l'on évacuerait à minuit. Il restait à peine assez de munitions de guerre pour la retraite en cas d'attaque.

(1) On trouvera, dans une adresse de l'administration du district de Chollet du 7 août, des détails frappans sur les causes du renouvellement de la guerre de la Vendée.

» Ceux des habitans qui furent avertis et qui avaient assez de force pour faire la route, n'ont pas hésité d'évacuer; il ne reste que quelques femmes, des vieillards et des enfans en bas âge; il n'y avait aucune voiture de transport. Le départ a eu lieu sur les deux heures, dans la nuit du 24 au 25. Le pont de Tiffauge étant coupé, on a pris la route de Clisson. Les brigands ont disputé le passage au bois de Gétigné; ils ont été repoussés jusqu'à Clisson où l'on s'est battu de nouveau. On s'est encore battu au Palet, et l'on est parvenu à surmonter tous les obstacles. On a été obligé de passer la rivière à gué, ainsi que les femmes et les enfans; enfin, après vingt-six heures de marche, nous sommes arrivés à Nantes. »

Du 28. = *Exposé de la conduite de la garnison de Mortagne, depuis son entrée dans cette place jusqu'à son évacuation, adressé à la société populaire de Nantes.* (*Camp de Ragon.*)

« La garnison se flatte que les membres de la représentation nationale lui rendront la même justice que les réfugiés qui ont été témoins de son courage; elle en a pour garant l'approbation que Prieur de la Marne a donnée publiquement au récit de sa conduite.

» On nous a accusés d'avoir abandonné notre poste; des individus, sans doute intéressés à prolonger la guerre de la Vendée, ont eu l'audace de dire qu'il n'y existe plus de brigands. C'est dans votre sein que la vérité se fait entendre et que nous voulons faire éclater notre innocence par le simple exposé de notre conduite. On cherche à vous endormir dans une fausse sécurité; vous préfèrerez sans doute le témoignage désintéressé de soldats aux déclamations de certains généraux qu'on ne voit jamais à la tête de nos armées.

» Partis de Chollet le 22 février, au nombre de huit cent trente-un hommes pour garder Mortagne par ordre de Huché qui nous fit délivrer à chacun trente à quarante cartouches, nous nous rendîmes dans ce poste. On lui demanda des mu-

nitions, il promit d'y pourvoir; on réitéra les demandes, elles restèrent sans réponse. La garnison s'occupa, avec les patriotes réfugiés, à réparer les fortifications.

» Le 6 mars, Chollet fut évacué et bientôt réduit en cendres. Les habitans de cette ville commerçante ne furent point prévenus assez tôt, et ils perdirent tout ce qu'ils possédaient. Des magasins immenses de vivres, d'habillemens pour les troupes, y furent abandonnés, et la majeure partie fut consumée par les flammes. Des volontaires blessés et malades furent trouvés morts dans leurs lits, sans doute que l'on n'avait enlevé des hôpitaux que les moins infirmes.

» On cherche à entretenir des communications avec Saumur, on envoie des ordonnances à Turreau : point de réponse.

» Un cavalier porteur d'une dépêche qui contenait la demande de munitions, passe à l'ennemi et l'informe de l'état de la place.

» On s'adresse au commandant de Montaigu, qui répond qu'il est tout prêt à envoyer des munitions, mais qu'il n'a pas assez de monde pour fournir un détachement. Il était également dangereux de dégarnir la place de Mortagne pour fournir une escorte pendant sept lieues. On s'adresse au commandant de Tiffauge, point de réponse. Un patriote réfugié, chargé de la même mission, est obligé de revenir sans avoir pu la remplir.

» Il ne restait plus d'espoir à la garnison que dans l'approche de quelque colonne, aucune ne se présente.

» Cependant le nombre des cartouches était considérablement diminué par les détachemens et les bivouacs. On n'avait plus les mots d'ordre et de ralliement de l'armée. Les soldats fatigués de service tombaient malades; plus de soixante étaient à l'hôpital, manquant de médicamens; l'ennemi cernait la place de toutes parts.

Le 23, on fit sortir un détachement de cent quarante-sept hommes pour aller à la Verrie chercher des fourrages : il fut enveloppé par une colonne embusquée, et taillé en pièces ; il

n'en revint que huit hommes, la plupart couverts de blessures et laissés pour morts.

» Le 24, à 11 heures du matin, la place est attaquée par plus de cinq mille hommes ; on ménage les munitions, le feu continue jusqu'à sept heures du soir ; les efforts pour monter à l'escalade se renouvellent, la résistance augmente en raison de l'audace ; enfin, l'ennemi se retire, après avoir perdu beaucoup de monde.

» La garnison, restée sans munitions, ne voit plus de ressources que dans la retraite. Le commandant de la place ne veut pas l'ordonner; elle est décidée dans un conseil de guerre.

» On se met en marche à deux heures après minuit, emmenant les malades, les blessés et les patriotes réfugiés de Mortagne. Tiffauge était évacué depuis plusieurs jours et le pont coupé, ce qui force à prendre la route de Clisson. Enfin, après trois combats et vingt-six heures de marche, la garnison arrive, excédée de fatigues, aux portes de Nantes, où, sans considération pour les malades, les blessés, les femmes et les enfans des réfugiés, on les laisse bivouaquer par un brouillard très-froid et très-épais, quoiqu'ils n'eussent pas mangé depuis un jour et qu'ils eussent passé trois nuits sans dormir.

» Sur les sept heures et demie du matin ils entrent sans billets de logement; on les laisse sans pain jusqu'à sept heures du soir qu'on les envoie au camp de Ragon où l'officier, envoyé le 23 avec dix cavaliers, leur apprend qu'il avait rencontré dans le jour la colonne de Cordellier à qui il avait remis les dépêches ; que ce général n'en tint compte en disant que cette démarche était dictée par la peur ; et qu'il fit conduire en prison à Nantes un cavalier qui exposait avec force la détresse de la garnison.

» Nous ne craignons pas, citoyens, de dire la vérité, malgré les menaces d'être fusillés ; malgré la perfidie de ceux qui ont intérêt d'étendre le théâtre du pillage et de la dévas-

tation pour se partager les dépouilles de leurs concitoyens ruinés ; malgré l'ivrognerie et l'ignorance crasse de ceux des chefs que la voix publique a frappés de réprobation ; malgré l'atroce iniquité de ceux qui, par les horreurs qu'ils ont commises au nom d'une république essentiellement juste et fondée sur les vertus, sont parvenus à augmenter le nombre de ses ennemis, et à changer des citoyens paisibles en rebelles désespérés.

Déclaration de dix-neuf citoyennes réfugiées de Mortagne, arrivées à Nantes le 2 avril à dix heures du soir. (*Nantes.*)

« Mortagne a été évacué le 25 mars à deux heures du matin. Les brigands, qui en ont été prévenus, y sont entrés le matin au nombre de six mille hommes. L'arbre de la liberté a été coupé, le château incendié, ainsi que les portes de la ville, les fortifications ont été démolies : environ cinquante charretées de grains et farines ont été enlevées et conduites sur la route des Herbiers. Pareille opération a eu lieu le lendemain.

» Le 26, douze ou quinze maisons de patriotes ont été brûlées. Marigny, chef de brigands, déguisé en chaudronnier, a tué deux femmes, et en a maltraité une troisième.

» La colonne de Grignon est entrée à Mortagne le 28 mars entre onze heures et midi ; celle de Cordellier y est arrivée le même jour à deux heures après-midi. Les deux colonnes sont parties le lendemain avec les soussignées à huit heures du matin, et les ont conduites à Montaigu d'où elles ont été escortées par un détachement jusqu'à Nantes. »

Du 28. = *Le général en chef Turreau, au général Cambray.* (*Landes de Bouay.*)

« Le général Cambray prendra le commandement d'une division, et poursuivra le rassemblement commandé par Charette partout où il se portera, en observant que s'il se dirigeait du côté de la Roche-sur-Yon et de la Chaise, il sera secondé par une colonne partie de Luçon.

» Le général Cambray ne perdra pas de vue, dans sa marche, l'ordre donné à tous les généraux et chefs de colonne, de brûler maisons, métairies, moulins à eau et à vent, de s'attacher surtout à la démolition des fours, et de passer au fil de la baïonnette tous ceux qui ont pris directement ou indirectement part à la rébellion, attendu que d'après l'arrêté des représentans du peuple près cette armée, tout ce qu'il y a d'habitans dans le pays insurgé doit s'être retiré sur les derrières (1). Le général Cambray adressera toutes ses dép ches à Nantes. »

Du 28. = *L'adjudant-général Aubertin, au général en chef.* (*Camp de Saint-Colombin.*)

« Suivant tes ordres, général, je me suis rendu au hameau de la Binotière, en avant du Val-de-Morière, couvrant la forêt de Touvois. Aujourd'hui, j'ai pris poste à Saint-Colombin, d'après les renseignemens qui m'ont été donnés sur la marche de Charette; je ne perds pas de vue la Limousinière. Mon premier soin, après m'être établi, a été de chercher à communiquer avec toi. Un parti de cavalerie de ta division s'est présenté sur le terrain que j'occupe; j'ai été obligé de l'envoyer reconnaître, et il n'a pas su m'indiquer le poste que tu tenais. Je t'ai cherché sur la route de Nantes : des traces de cavalerie m'ont dirigé. Après m'être avancé à trois lieues au moins, la nuit m'a fait apercevoir tes feux derrière moi. Je t'envoie un de mes guides, qui pourra te donner de nouveaux renseignemens sur Charette (2).

» J'attends tes ordres pour la suite de la marche que je dois

---

(1) Arrêté du 20 février relatif aux réfugiés. Ainsi, on considérait comme rebelles tous les habitans qui ne s'étaient pas éloignés de la Vendée.

(2) Turreau retournait des Sables à Nantes, et, quoique escorté d'une division et de toute sa cavalerie, il faisait faire à la colonne d'Aubertin un mouvement pour couvrir sa marche : il lui adressa ensuite des reproches.

tenir. Si tu le trouves bon, Sainte-Suzanne et moi, nous nous rendrons près de toi.

» Je n'ai aucune nouvelle de la cavalerie que tu m'as promise : tes feux m'ont fait connaître ta marche. »

Du 29. = *La société populaire de Luçon, aux représentans près l'armée.* (*Luçon.*)

« Nous députons vers vous deux de nos membres pour vous faire part de nos sollicitudes.

» Le général Huché est arrivé dans nos murs, porteur d'ordres du général en chef, nécessaires sans doute au bien public, mais bien rigoureux, ceux de brûler et d'exterminer tout ce qui se trouvera sous sa main, savoir : sur la droite depuis Saint-Hermand et Sainte-Hermine, et sur sa gauche depuis le village de la Claye.

» Nous respectons des ordres supérieurs quels qu'ils soient, lorsqu'ils peuvent tendre au bien général; mais nous pensons qu'il ne peut pas entrer dans les vues d'aucun de nos législateurs de confondre l'innocent avec le coupable, le patriote avec l'ennemi de l'État. Cependant, si Saint-Hermand, Sainte-Hermine, la Claye et autres villages environnans, tant sur la droite que sur la gauche, subissaient le sort rigoureux qu'on leur destine, des hommes fidèles à la république seraient entraînés dans la ruine de ses ennemis. Ces villages ont, depuis le commencement de cette guerre infâme, fait des efforts constans contre les rebelles, et n'ont cessé de servir la république de tous leurs moyens.

» Des vues politiques s'opposeraient peut-être encore à ce que ces contrées fussent comprises dans le plan général; car elles servent de première ligne à Luçon, place extrêmement importante, et sous ce point de vue leur conservation ne devrait pas faire de doute. Ces villages d'ailleurs alimentent et alimenteraient encore, non-seulement l'armée qui forme cette division, mais encore les places de La Rochelle, Rochefort, etc., et il ne serait plus temps de songer à l'utilité

dont ils ont été jusqu'ici pour la république, s'ils étaient définitivement détruits.

» Songez-y, représentans, nous vous devons nos observations; le bien public nous en fait un devoir, et un jour peut-être, nous feriez-vous le reproche de ne nous être pas acquittés envers vous d'un devoir aussi sacré. »

Du 29. = *Le comité de surveillance révolutionnaire de Fontenay, au républicain Turreau, général en chef.* (*Fontenay.*)

« Il est de notre devoir de te faire entendre la vérité; de vrais républicains comme nous sont faits pour te la dire et toi pour l'entendre, tu es nótre frère.

» Les ordres que tu donnes au général Huché à Luçon d'incendier les contrées de Saint-Hermine, La Réorthe, Mareuil, la Claye et autres communes adjacentes et riveraines des côtes de l'Ouest, sont sous tous les rapports un attentat à la chose publique.

» Nous ne jugeons pas tes intentions, nous ne devons pas entrer dans tes plans militaires; mais nous devons te faire entendre que la vertu ne dut jamais être confondue avec le crime; nous devons te dire, et la république entière l'entendra, que tu ne connus jamais la localité des communes vastes et précieuses que tu proscris et auxquelles tu donnes la mort.

» Veux-tu savoir ce qu'ont fait ces milliers d'hommes que tu veux arracher à leurs foyers en les livrant aux flammes? Écoute et juge leurs actions.

» Ils ont détesté les tyrans et le fanatisme; ils ont combattu tous leurs partisans, ils les ont terrassés et leurs communes sont restées libres.

» Jamais ils ne prirent part aux crimes des ennemis de la patrie, ils les ont combattus, ils les ont vaincus; ce sont eux qui, depuis quatorze mois, sont les seules sentinelles, les premiers postes avancés de nos côtes et des armées victorieu-

ses stationnées à Luçon ; eux qui ont voué leur vie et leur fortune à la république.

» Ils sont braves, bons citoyens, ils pourraient en attester, s'il était nécessaire, le témoignage de trente mille de nos frères d'armes qui ont séjourné dans ce pays de la liberté.

» Hâte-toi, général, de nous convaincre que tu protéges la vertu et la liberté. »

Du 29. = *Le général Crouzat, au général en chef.* (*Saint-Aubin près Tiffauge.*)

« Tu es sûrement prévenu que le général Cordellier a été forcé d'aller à Saumur pour y rétablir sa santé et qu'il m'a laissé, en partant, le commandement et la direction de sa colonne. Je dois te rendre compte, ainsi qu'aux représentans, de mes opérations pendant son absence.

» Le 25, le général Cordellier est parti de Vezin pour se rendre à Saumur, après avoir repoussé les brigands qui étaient venus nous attaquer. Il m'a laissé pour seule instruction l'ordre verbal de poursuivre les brigands partout où ils pourraient être, en me concertant avec le général Grignon dont la colonne, forte d'environ deux mille cinq cents hommes, était alors bivouaquée entre Coron et Vihiers.

» Le 26, j'ai été contraint de séjourner à Vezin pour y attendre le pain dû à la troupe.

» Le 27, d'après le plan concerté avec le général Cordellier, le général Grignon est venu me joindre à sept heures du matin ; et, partant de suite, nous avons fouillé la forêt de Vezin et celle du Breil-Lambert où nous n'avons trouvé aucun rassemblement, mais seulement quelques femmes de brigands cachées çà et là, qui ont été exterminées. Cela fait, je me suis rendu à Maulevrier et le général Grignon aux Landes de Chollet.

» Le même jour, aussitôt mon arrivée à Maulevrier, j'ai envoyé deux ordonnances à Mortagne, pour prévenir le commandant de la place que je marchais à son secours avec

une autre colonne. Les ordonnances de retour ont rapporté qu'étant entrés de nuit dans la ville, ils n'y avaient trouvé personne; mais qu'ayant perdu leur guide, à l'entrée même de la ville, ils étaient revenus sur leurs pas sans être bien sûrs que ce fût Mortagne.

» Le 28, je me suis rendu, ainsi que le général Grignon, à Mortagne que nous avons trouvé évacué, sans pouvoir concevoir par quel ordre et par quel motif. Quelques femmes ont rapporté que la garnison avait dit, en partant, qu'elle allait chercher des munitions de guerre. Nous avons pris position, Grignon et moi. J'ai fait rétablir le pont que nous avons trouvé coupé.

» Le 29, ayant appris que l'ennemi avait enlevé de Mortagne beaucoup de grains et de farines et qu'il devait être à Saint-Laurent, nos deux colonnes sont parties au point du jour pour aller cerner ce poste; mais l'ennemi l'avait évacué pendant la nuit, en laissant une cinquantaine de sacs tant en blé qu'en farine qu'à mon grand regret nous avons été forcés de détruire, faute de voitures pour les enlever.

» J'aurais bien désiré pouvoir marcher à la poursuite de l'ennemi qui s'était retiré sur Mallièvre par Saint-Malo; mais le besoin impérieux de substanter ma troupe m'a contraint de revenir sur mes pas et de marcher vers Montaigu. Je suis venu prendre position à Saint-Aubin près Tiffauge et la division de Grignon à Saint-Martin. »

Du 29. = *Le général en chef Turreau, au comité de salut public.* (*Nantes.*) (1).

« Je n'ai cessé de poursuivre les rebelles, et principalement le corps commandé par Charette. Tous les moyens que j'ai mis en usage pour atteindre ce scélérat et le forcer au combat ont été infructueux; mais j'ai miné ses forces et détruit en détail une grande quantité de ses soldats. Je croyais

(1) On retrouve dans cette dépêche le même système de déception.

de gale et qu'il y a beaucoup de fiévreux. Dans cet état, il est impossible qu'elle puisse supporter long-temps les fatigues de la guerre la plus pénible qui ait jamais existé. »

Du 30. = *Le général Huché, au général en chef.* (*Luçon.*)

« Je te préviens, général, que j'ai, en exécution de tes ordres, fait partir des détachemens pour incendier les communes dont tu m'as donné le bornement; mais je ne sais si les villages de la plaine y sont compris; quoiqu'ils soient en deçà, ils n'ont jamais pris parti que contre les brigands, ainsi que je te l'ai marqué par ma lettre du 27 de ce mois.

» J'ai fait fusiller trois particuliers qui ont servi dans les brigands, et la société populaire de Luçon m'a dénoncé comme un *Néron*, et aussi parce que j'ai dit au président qui paraissait blâmer cette manière d'agir, que je le ferais fusiller lui-même avec son comité, s'il favorisait de tels scélérats.

» J'ai écrit aux représentans du peuple à Nantes et à La Rochelle. Luçon n'est rempli que d'aristocrates, demodérés et d'égoïstes. On voudrait distinguer dans l'incendie les patriotes; je le voudrais bien aussi, mais je sais que tes ordres ne sont calqués que sur l'intérêt de la république, à retirer les moyens de subsister aux armées brigandines, et à les laisser sans asiles, ou en tuer et exterminer. L'ennemi est très-voisin de ces détachemens.

» Je suis accablé de pétitions, de réclamations; je marche toujours et m'appuie de tes ordres. Mon *règne* semble dur, et autant le général Bard est aimé et considéré, autant je suis détesté. Vive la république!... Je m'en f...; je travaille pour elle et n'ai qu'elle en vue, et spécialement elle.

» Vois les représentans du peuple, revois ton ordre avec la carte, et, s'il y a erreur, dépêche-moi un courrier; autrement je prendrai ton silence pour agrément.

» *P. S.* Le général Bard a des chevaux, fais-moi avoir une autorisation pour deux dont j'ai besoin pour le service.

» La société populaire s'est déclarée en permanence tant que je resterai ici.

» L'adjudant-général Thouron te donne de la défaveur à La Rochelle. Il dit que tu n'es pas aussi brave que Bard qui ne s'est pas attaché à faire la guerre aux maisons, mais aux hommes. Tu auras preuve de cela. »

Du 30.=*Le général Dutruy, au général en chef.* (*Saint-Gilles.*)

« Plus la besogne avance pour l'opération du Marais, plus elle présente de difficultés; cependant j'espère les lever toutes. L'activité des brigands occasione de continuelles escarmouches; leur nombre est augmenté sans que je les juge plus dangereux; mais je ne vais qu'à pas réfléchis jusqu'au coup décisif.

» Je vois par ta lettre que tu envoies le général Carpentier aux Sables. Tu n'es sûrement pas instruit que depuis l'évacuation de la Mothe-Achard et la Roche-sur Yon, cette division n'est plus composée que des garnisons des Sables et Saint-Gilles, destinées à l'entretien des fortifications et à la garde des dépôts de munitions. Mon avis, sauf des raisons que je ne connais pas, serait d'envoyer ce général à Noirmoutier qui, depuis le départ de Jordy, est sans chef supérieur.

» J'ai laissé aux Sables tout ce qui était nécessaire à la surveillance; quant aux opérations de brûler, elles se trouvent naturellement disposées par le cercle de communication de Machecoul aux Sables. »

Le général Cambray, au général en chef. (*Remouillé.*)

« Suivant tes ordres, je me suis transporté avec ma colonne sur le point que j'occupe maintenant. Ma marche a été fort tranquille jusqu'à une lieue de Remouillé. Un corps de brigands, qui parut sur la hauteur d'Aigrefeuille, prit position à notre approche, de l'autre côté de la rivière, après en avoir coupé le pont. La fusillade s'engagea. Je fis porter un

fort détachement de cavalerie pour s'emparer du pont de Rémouillé; un autre fut envoyé occuper le village d'Aigrefeuille; une partie de l'avant-garde se porta de suite sur la route de Clisson, pour couper la retraite à l'ennemi, et ma colonne principale se forma en bataille. Différens détachemens furent envoyés avec de la cavalerie, pour rétablir le pont et poursuivre l'ennemi. La fusillade devint alors très-vive de part et d'autre; mais les brigands ne tinrent pas long-temps; ils prirent la fuite pour se jeter du côté de Clisson et Vallet, laissant sur le champ de bataille plusieurs des leurs dont un chef.

» J'ai été parfaitement secondé par l'adjudant-général Sainte-Suzanne. Je vais prévenir Dusirat de se tenir sur ses gardes, et j'attendrai ici tes ordres. Malheureusement ma santé délabrée mettra fin à mon zèle. J'ai dans ce moment une fièvre violente. »

Du 30.=*L'adjudant-général Dusirat, au général Cambray.* (*Montaigu.*)

« Je ne crois point du tout à la jonction de Charette avec les brigands du côté de Clisson. Je pense que l'ordre que tu as reçu n'est qu'un moyen préparatoire de quelque plan général d'attaque qui, je l'espère, sera plus efficace que tous nos systèmes partiels qu'il faut absolument abandonner pour finir bien vite cette guerre. L'ennemi ne passe pas seize cents hommes. »

Le général en chef, au général Cambray. (*Nantes.*)

« Le général Cambray enverra des partis de cavalerie du côté de Clisson et du Loroux pour prendre des renseignemens sur la marche de Charette, à la poursuite duquel il se mettra aussitôt (1). »

« Je serai demain à Montaigu : n'oublie pas de brûler,

---

(1) C'est de cet ordre, communiqué par Cambray, que parle Dusirat.

surtout les moulins s'il en est resté, et de faire détruire les fours. »

Du 31. = *Le général en chef*, *au général Cambray.*
(*Montaigu.*)

« Tu iras demain prendre position à Clisson ou aux environs. Après cette reconnaissance, tu dirigeras tes mouvemens d'après ceux des rebelles, et tu feras tes dispositions de manière que, s'ils ont passé la Sèvre, ils ne puissent pas la repasser, mon intention étant de retenir Charette entre la rive gauche de la Loire et la rive droite de la Sèvre. Tu m'as dit que ta colonne était forte de deux mille sept cents hommes; avant de partir de Remouillé, tu détacheras six cents hommes pour remplacer au camp de Ragon l'escorte d'un convoi qui arrive à Montaigu. »

Le général Cambray, *au général en chef.*
(*Remouillé.*)

« On vient de me faire le rapport que l'intention de Charette était de se réunir à la colonne de Stofflet. J'ai fait marcher ce matin un bataillon et un fort détachement de cavalerie; et, sur le rapport du commandant qu'il avait aperçu l'ennemi qui se divisait sur différents points, j'en ai fait prévenir de suite l'adjudant-général Dusirat, en l'engageant à faire marcher de Montaigu une colonne pour prendre l'ennemi en flanc, pendant que je prendrais les dispositions convenables pour l'attaque. Il m'a répondu qu'il ne devait marcher que d'après tes ordres. Je me suis donc borné à prendre une excellente position et à faire faire sur tous les points qui m'environnent de fréquentes reconnaissances qui te mettront à même de calculer les mouvemens que tu voudras faire opérer par tes colonnes.

» Ma santé est toujours la même, c'est-à-dire, mauvaise; mais j'irai tant que mes forces me le permettront. »

Du 31. = *Le général Grignon, au général en chef.*
(Près Montaigu.)

« Depuis mon départ de Doué, je t'ai donné connaissance de mes opérations, et je n'ai reçu aucune réponse.

» Les représentans Hentz et Francastel m'ont écrit de rejoindre la division du général Cordellier, ce que j'ai fait à Vezin, et ce général m'a mis aux ordres du général Crouzat.

» Je te préviens que tout le pays de Thouars et de Doué reste entièrement dégarni de troupes.

» Ma santé est très-mauvaise, j'aurais besoin de quelques jours de repos, je fais plus que je ne peux. J'attends tes ordres. »

Le général Crouzat, au général en chef. (La Roudardière près la Boissière.)

« Le manque de subsistances me retient ici; il me faudrait au moins quatre rations de pain d'avance pour me remettre en marche; et, quand je serai parti, je ne tarderai pas d'être contrarié de nouveau par la difficulté de me procurer des vivres, difficulté qui est infiniment augmentée depuis l'évacuation de Mortagne. Tu as sans doute pris des mesures capables de remédier à cet inconvénient majeur, et je te préviens que j'attendrai une nouvelle instruction de ta part, avant de rien entreprendre.

» L'adjudant-général Cordellier a fait une demande en règle de tous nos besoins au chef de l'état-major-général; je te prie de faire faire l'envoi de choses aussi nécessaires et que nous avons droit d'attendre. »

L'ordonnateur Dujard, au général en chef. (Nantes.)

« Je te préviens qu'il est parti ce matin vingt mille rations de pain pour Montaigu. J'en enverrai un semblable convoi demain. »

Suite des événemens de la Chouannerie.

§ IV. Savary au général Robert. — Chabot au ministre de la

guerre. — Cambray au général Vimeux. — Beaufort au comité de salut public. — Avril au général Vimeux. — Savary au général Robert; mort du général Commaire. — Avril à Vimeux. — Le général Canuel au comité de salut public. — Savary au commissaire du département. — Tribout au ministre de la guerre. — Simon au comité de salut public. — L'administration de Lorient au comité de salut public; le département du Morbihan en combustion. — Le chef de brigade Lacaube au ministre de la guerre; affaire de Montglorian. — Le représentant Jean-Bon Saint-André au général Rossignol. — Rossignol au ministre. — Ordre de Hazard à l'adjudant-général Bouchotte. — Avril à Vimeux. — Cambray au même. — Savary à Robert. — Chabot au ministre. — Avril à Vimeux. — Canuel au comité de salut public. — Rossignol au même. — Au ministre de la guerre. — Savary à Robert. — Le général Regnier au comité de salut public. — Avril au général Vimeux.

Du 3. = *L'adjudant-général Savary, au général Robert.* (*Châteaubriand.*)

« Je suis arrivé ici hier soir. J'espère pouvoir prendre quelque repos dont j'ai grand besoin. »

Du 5. = *Le général Chabot, au ministre de la guerre.* (*Vitré.*)

« Je suis venu, par ordre du général Rossignol, prendre le commandement des troupes qui ne consistent qu'en deux mille hommes d'infanterie et cent quatre-vingts cavaliers; c'est trop peu pour occuper deux départemens. J'ai été forcé de faire partir d'Alençon et du Mans le peu de troupes qui y étaient cantonnées, pour les rapprocher de Laval et de Vitré.

» Les campagnes manquent de subsistances. »

Du 7. — *Le général Cambray, au général Vimeux.* (*Savenay.*)

« On prétend que trois cents Vendéens, échappés de l'affaire de Savenay, sont dans la forêt du Gavre, et qu'ils ont à leur

tête Marigny, le ci-devant seigneur de Chambon, etc. Leurs émissaires parcourent les campagnes pour les soulever. »

Du 8. — *Le général Beaufort, au comité de salut public.* (*Vitré.*)

« Les paroisses de ces cantons n'aiment point la république. Ce sont les propriétaires qui les mettent dans des principes contraires à notre révolution. Si leurs maîtres et leurs municipaux étaient patriotes, ils leur donneraient des instructions sur la connaissance des droits de l'homme, qu'ils ignorent entièrement. Cependant les propriétaires touchent exactement les revenus de leurs terres, ce qui prouve évidemment qu'ils ne sont pas dans nos principes; ce sont ceux-là que je regarde comme de vrais chouans. Je les mène très-durement: aussi ne m'épargnent-ils pas dans leurs dénonciations. Moi qui suis élevé dans les armes depuis mon enfance, je connais très-peu les batailles politiques et de plume, puisque je ne suis élevé qu'à me battre à coups de canon depuis vingt-huit ans. »

Du 9. = *Le général Avril, au général Vimeux.* (*Roche-Sauveur.*)

« Demain, je dois avoir une entrevue avec Cambray, afin de nous concerter sur les moyens à prendre pour empêcher les campagnes de se révolter. La première réquisition de Cambon, Bouvron, Tilly, ne s'est point rendue à Savenay. Les jeunes gens se sont, dit-on, portés sur la forêt du Gavre, pour se joindre aux brigands échappés de l'affaire de Savenay. Je ferai fouiller demain cette forêt par trois cents hommes.

» Je ne puis vous dissimuler que nos cantonnemens sont singulièrement travaillés par les malveillans. Le germe de l'insurrection existe toujours; c'est encore pis dans le Morbihan, où j'ai envoyé un détachement de deux cents hommes.

» On a arrêté à Pont-Château un jeune Prussien qui dit avoir été forcé de marcher avec les brigands; il nous en a fait prendre huit. Comme il connaît leurs repaires, il nous en fera

prendre d'autres. Il peut nous être très-utile, et j'ai, en conséquence, écrit aux représentans du peuple pour avoir sa grâce. Je vous prie d'appuyer ma demande. »

Du 11. = *Le même, au général Vimeux.* (*Roche-Sauveur.*)

« Nous nous sommes vus hier, Cambray et moi, à Pont-Château, et nous sommes convenus de différens mouvemens.

» On ne peut se le dissimuler, tout le pays, depuis Nantes jusqu'au-delà de Vannes, est porté à la révolte. Des brigands ou leurs émissaires se remuent en tous sens pour séduire les paysans; il ne faudrait qu'une étincelle pour mettre le feu partout. Il n'y a qu'une activité soutenue et sans bornes qui puisse arrêter l'incendie.

Du 11. = *L'adjudant-général Savary, au général Robert.* (*Châteaubriand.*)

« Le général Commaire n'existe plus; il est mort hier soir à onze heures. Sa maladie a été si prompte, il est tombé dans un affaissement si subit, qu'il a presque toujours eu du délire. Il ne m'a rien dit de particulier, soit relativement à sa mission, soit pour ses propres affaires.

Du 12. = *Le général Avril, au général Vimeux.* (*Roche-Sauveur.*)

« Hier soir, à huit heures, je fus prévenu qu'il y avait un rassemblement considérable dans les communes de Saint-André et Saint-Lyphar, district de Guérande. Je partis à la tête de cent cinquante hommes d'infanterie et cinquante cavaliers. Arrivé à Herbignac, j'appris que les brigands étaient en possession de Saint-Lyphar, et que les habitans s'étaient joints à eux. Je dirigeai ma marche de ce côté-là. Rendu à l'entrée du village, je fis marcher en avant. Nous fumes salués d'une quarantaine de coups de fusil. La troupe pénétra dans le village, où il s'établit un feu de file qui dura environ une demi-heure. m'apercevant que nous ne pouvions débusquer l'ennemi qui tirait de l'intérieur des maisons, j'ordonnai de mettre le feu;

cela me réussit : les brigands, forcés dans leurs repaires, prirent la fuite et perdirent beaucoup de monde. Nous avons eu un homme tué et un autre blessé.

» Voici un ordre de leur commandant :

De par le roi et les commandans de l'armée royale.

» Il est ordonné à tous les habitans de Saint-André, en état de porter les armes, de se rendre de suite avec leurs fusils ou avec leurs fourches, au bourg de Saint-Lyphar. Celui qui ne partira pas dans l'instant sera puni de mort, et s'il fuit, sa maison sera pillée et brûlée.

» Fait, au bourg de Saint-André, le 11 mars 1794.

» *Signé*, CHESNIER-DUCHESNE, commandant.»

« *P.-S.* Ceux qui ont abandonné le rassemblement hier soir, sont condamnés à mort, s'ils ne sont rendus à midi précis à Saint-Lyphar. »

Du 14. = *Le général Canuel, au comité de salut public.* (*Lorient.*)

« Le département du Morbihan est absolument dénué de troupes ; il y éclate des insurrections qu'on ne peut apaiser qu'avec la force armée. Si on tarde à y envoyer des forces, un soulèvement général est à craindre. Dans la nuit du 12, un administrateur du district de Josselin et un patriote ont été assassinés par les rebelles qui s'opposaient au départ de la réquisition. Dans la même nuit, cinquante brigands de la Vendée échappés à Savenay, réunis à quatre cents paysans à la Roche-Sauveur et Mussillac, se sont emparés du village de Saint-Lyphar. Le général Avril s'est mis à leur poursuite, les rebelles se sont défendus, et il a été obligé d'employer le feu pour les débusquer. Le calme paraît rétabli dans cette partie ; mais ce n'est qu'un feu qui couve sous la cendre, il est urgent qu'on l'étouffe avant qu'il puisse éclater. »

Du 14. = *Le général Tribout, au ministre de la guerre.* (*Brest.*)

« La place de Brest a le plus pressant besoin de renforts. J'ai fourni à la marine trois mille six cent soixante-cinq hommes, il ne m'en reste plus que deux mille trente six, tout compris. Le service du port et de la ville exige près de six cents hommes par jour, sans y comprendre les patrouilles. Le soldat est extrêmement harassé. »

L'adjudant-général Savary, au commissaire du département à Ségré. (*Châteaubriand*).

« Tu me demandes deux cents hommes d'infanterie pour disperser promptement les petits rassemblemens qui se forment dans les environs de Ségré. Je sens, comme toi, qu'il serait important d'empêcher qu'ils ne prissent de la consistance, mais je n'ai pas ici en tout deux cents hommes armés, juge si je puis remplir tes intentions. On me demande aussi de la troupe à Candé, et je me trouve dans l'impossibilité de rien faire. Je vais en rendre compte au chef de l'état-major Robert. »

Du 15. = *Simon, lieutenant au quatre-vingt-huitième régiment, au comité de salut public.* (*Vitré.*)

« Il ne règne ici aucune intelligence pour détruire les Chouans et protéger les personnes, les propriétés, les convois de la république. Un convoi de poudre, venant de Rennes à Vitré le 9 de ce mois, sous l'escorte de quatre chasseurs seulement, est devenu la proie des Chouans. Deux autres convois d'armes et d'habillement, venant de Laval à Vitré, ont éprouvés hier le même sort, faute d'escorte. »

L'administration, au comité de salut public. (*Lorient.*)

« Le département du Morbihan est encore une fois en combustion, rapport à la réquisition. Vannes est menacé : Hemon, administrateur de Josselin, Bouhellec, Villemain, ont été lâchement assassinés. Il y a à Grand-Champ, district

d'Auray, un rassemblement de six cents hommes, à la tête du quel sont des émigrés avec des cocardes blanches. »

Du 16. = *Lacaube, chef de brigade, commandant la force armée à Vannes, au ministre de la guerre.* (*Plandrin.*)

« Une nouvelle Vendée devait se former dans le Morbihan. Le but des rebelles était de s'emparer de Vannes et de Lorient pendant l'absence des troupes portées à Saint-Malo. Plus de quinze lieues de pays étaient dans le complot. Leur principal rassemblement était à Montglorian qu'on débite tirer son nom de Marc-Aurèle.

» Je suis sorti, ce matin, à trois heures, avec cent hommes de la garde nationale, cent hommes du premier régiment de la marine, quarante cavaliers du vingt-quatrième régiment, quelques gendarmes et une pièce de canon. J'ai dirigé ma petite colonne sur Meuron que j'ai fait investir, et je me suis rendu à Montglorian où j'ai trouvé une armée de brigands en ordre de bataille dans une excellente position. Ma cavalerie a été repoussée par une fusillade bien soutenue qui a démonté plusieurs cavaliers. Mon infanterie est arrivée et a marché au pas de charge. Après une heure de combat, l'ennemi a été repoussé derrière ses retranchemens, et a pris la fuite, avec une perte considérable. Les chefs se sont échappés dans des marais. J'ai eu un homme tué et dix blessés.

» Les circonstances ont exigé l'incendie du village. Malgré cet avantage, il y a lieu de craindre de nouveaux rassemblemens, et je n'ai que douze cents hommes pour défendre l'intérieur et l'extérieur du département. »

Du 15. = *Le représentant Jean-Bon Saint-André, au général Rossignol.* (*Brest.*)

« Un soulèvement vient de se manifester dans le département du Morbihan; l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire y relève sa tête perfide; déjà trois administrateurs ont été assassinés, et les brigands menacent Vannes et Auray. On s'a-

dresse ici pour avoir des secours, et nous sommes démunis au point que, pour le service d'un poste aussi important que celui de Brest et des environs, nous n'avons pas le quart des troupes nécessaires. Cependant il est instant de secourir nos frères. Je me décide, à regret, à diminuer de nos faibles moyens, et à faire partir sur-le-champ quatre cents hommes pour Vannes. Nous allons rester ici sans aucune ressource, non-seulement pour le service des forts et de la ville mais encore pour mettre à bord des vaisseaux en armement les garnisons nécessaires. Dans cette hypothèse, tu dois prendre sur-le-champ les moyens les plus efficaces pour nous envoyer, sans aucun délai, au moins deux mille hommes; sans quoi tu seras responsable de tous les événemens. Je te prie de te bien pénétrer de la vérité de mon exposé, et de penser que tu n'as pas un moment à perdre pour prévenir le mal que le moindre retard pourrait occasioner. J'attends ta réponse promptement. Il est nécessaire, pour ma tranquillité, qu'elle soit satisfaisante, et que tu m'annonces le départ des troupes que je te demande, dont il importe de diriger une partie sur Vannes et l'autre sur Brest. »

Du 17. = *Le général Rossignol, au ministre.* (*Saint-Malo.*)

« D'après la lettre que je reçois du représentant Jean-Bon Saint-André, je me vois placé entre deux responsabilités également importantes. Dans cette position, je fais partir la garnison de Rennes en entier. Mille hommes marcheront sur Vannes, et pareil nombre se rendra à Brest; ainsi les deux divisions de l'expédition restent les mêmes. »

Ordre de Hazard, chef de l'état-major de l'armée des côtes de Brest, à l'adjudant général Bouchotte. (*Saint-Malo.*)

« L'adjudant-général Bouchotte se rendra à Rennes où il prendra le commandement des troupes destinées pour le Morbihan. Après avoir donné avis de son départ au général Canuel, il se portera vers Ploermel et Josselin, et recevra les or-

» Je laisse pour la défense de Saint-Malo et des environs, six mille hommes sous les ordres du général Laborde et de l'adjudant-général Scherb.

» Rennes recevra une réserve de quinze cents hommes. Sabatier y commande la force armée, d'après les ordres des représentans Esnue-Lavallée et François.

» Enfin, sept mille cinq cents hommes vont passer à l'armée de Cherbourg, sous les ordres du général Moulin et des généraux de brigade Vachot et Bonnaire.

» Je demande si les préparatifs commencés pour l'expédition doivent cesser et s'il faut faire désarmer les bâtimens (1).

» J'espère pouvoir bientôt annoncer au comité de salut public que la ci-devant province de Bretagne n'a rien à craindre des ennemis du dehors et du dedans.

» Le représentant Dubois-Crancé et le général Santerre sont à Rennes pour l'encadrement. »

Du 26. = *L'adjudant-général Savary, au général Robert. (Pouancé.)*

« Je suis en course depuis trois jours contre trois à quatre cents Chouans, armés pour la plupart, qui se retirent dans les forêts de Chauveau, Juigné et Ombrée, où ils trouvent des repaires d'un accès très-difficile pour ceux qui les combattent. Ils ne marchent que la nuit, désolent les campagnes voisines et égorgent les patriotes. Jusqu'ici je n'ai pu les joindre et je n'ai encore réussi qu'à les disperser, de sorte qu'ils se trouvent aujourd'hui répandus en petites bandes dans les différentes forêts dont l'étendue est très-considérable.

Dn 29. = *Le même au même. (Châteaubriand.)*

« J'arrive de Pouancé; les troupes sont rentrées dans leurs

(1) *Note du ministre.* J'ai communiqué cette lettre au comité; il m'a paru que son intention était qu'aucun préparatif ne fût interrompu.

cantonnemens, parce qu'on n'entend plus parler de brigands et qu'on ne sait où les prendre. Depuis ma dernière lettre, nous avons fouillé toute la forêt d'Ombrée d'un bout à l'autre, ainsi que les bois de Lourzé, sans y rencontrer un seul homme. J'ai parcouru toutes ces forêts, celle d'Ombrée est très-étendue et très-difficile à fouiller. Je présume que les Chouans se sont dispersés ; il n'en est plus question depuis quatre jours, sinon par des *ouï-dire* démentis un instant après. Pouancé étant voisin des forêts de Juigné, Chauveau, Ombrée, Lourzé, la Guerche, etc, j'ai pensé qu'il était à propos d'y établir un poste d'observation, chargé d'envoyer tous les jours des patrouilles dans les différentes communes qui environnent les forêts et de me rendre compte de ce qui se passera. Je crois que c'est le seul moyen d'empêcher les rassemblemens, ou d'en être promptement instruit. J'ai de plus établi une correspondance qui s'étendra sur tous les points où l'on pourrait craindre des insurrections. J'en ferai former un bulletin qui donnera connaissance de tous les événemens qui pourront avoir lieu dans les limites de cette correspondance. Les Chouans jusqu'ici ne sont à craindre que parce qu'ils agissent dans l'ombre qui couvre leurs pillages et leurs forfaits. »

Du 29. = *Le général Regnier, au comité de salut public.* (*Granville.*)

« Les Chouans causent des inquiétudes aux patriotes des districts d'Avranches et de Fougères. Le danger ne s'ajourne point, et c'est d'après ce principe que j'ai cru devoir vous expédierun courrier extraordinaire, pour vous transmettre les réclamations du district d'Avranches. »

Le général Avril, au général Vimeux. (*Roche-Sauveur.*)

« Nous continuons à donner la chasse aux brigands. Les troupes font des mouvemens fréquens pour maintenir l'ordre.

» Conformément aux ordres que j'ai reçus, j'ai fait désarmer les communes de mon arrondissement.

» En prenant le commandement de Cambray, appelé par le général Turreau, je me suis fait représenter l'état des subsistances du Croisic. J'ai vu avec douleur qu'il n'y avait plus dans cette place que pour dix à douze jours de vivres. J'ai expédié un courrier aux représentans du peuple pour qu'ils donnent des ordres en conséquence. Le besoin est urgent.

CHAPITRE XII.

{ Du 12 germinal au 12 floréal an II.

Avril 1794.

§ Ier. Suppression du conseil exécutif, création de douze commissions exécutives. — Licenciement de l'armée révolutionnaire. — Le général Cambray au général en chef. — Réponse. — Le général Crouzat au général Turreau. — Carpentier, Cambray, au même. — Réponse à Cambray. — Crouzat à Turreau. — Arrêté des représentans pour la défense de La Rochelle. — Le comité de surveillance de La Rochelle au général Turreau. — Cambray au même; son expédition sur Maisdon. — Thouron, Grignon, l'adjudant-général Cordellier, au général en chef. — Boucret à Amey. — Cambray à Turreau. — Réponse de Turreau. — Cambray au même. — Réponse. — Dutruy à Turreau. — Huché, Dusirat, au même. — Rapport du général en chef au ministre de la guerre. — Barbier à Turreau; son entrée à Mortagne. — Dusirat, Amey, Cambray, au même. — Arrêté des représentans qui ordonne de couper les genêts, bois, haies, etc., dans le voisinage des grandes routes. — Barbier à Turreau. — Dusirat au même : une partie de sa colonne en fuite; les Vendéens à leur tour en déroute. — Grignon à Turreau. — L'ordonnateur Lenoble au même. — Turreau à Cambray; ordre de marche. — Dutruy à Vimeux, compte de ses opérations depuis le 1er. ; il est attaqué à Challans; les Vendéens repoussés. — Merland, agent national, au comité de salut public; compte qu'il rend de l'attaque faite sur Challans. — Carpentier à Turreau. — Crouzat, Dutruy, au même. — Chadau à Vimeux. — Duval à Turreau. — Guillemé à Vimeux.

Dusirat à Turreau ; échec qu'il a essuyé à Saint-Pierre de Chemillé. — Arrêté du comité de salut public relatif à une garnison permanente à La Rochelle. — Grignon à Turreau. —Dusirat au même ; sa position difficile.—Radermacher au même. — Muscar à Vimeux. — Vimeux à Turreau.

Suite des événemens dans la Vendée.

Le 1er. avril, Carnot fit, au nom du comité de salut public, un rapport dans lequel il proposa à la Convention la suppression du conseil exécutif et des six ministres, et leur remplacement par douze commissions exécutives sous l'autorité du comité. Ce changement dans l'organisation du gouvernement fut fixé au 20 du même mois, et donna au comité une action plus directe et plus étendue sur toutes les opérations civiles et militaires.

L'armée révolutionnaire venait d'être licenciée par un décret. Jourdeuil, adjoint du ministre, écrivit au général Turreau le 1er. avril :

« Je t'envoie copie certifiée du décret qui ordonne le licenciement de l'armée révolutionnaire. L'intention du conseil exécutif est que tu commettes quelqu'un pour le licenciement du détachement qui est à Nantes, et de celui qui est à Saumur. L'extrait du rapport, fait au nom du comité de salut public, sera lu avant la proclamation de la loi, ainsi qu'il suit :

« Citoyens,

» Vous aves abandonné vos foyers, vos familles, pour comprimer ou punir les ennemis de la patrie ; eh bien ! un ennemi secret (1) s'était placé à votre tête et avait voulu abu-

(1) Ronsin.

ser, en faveur du despotisme, du courage et des sacrifices que vous avez résolu de n'employer qu'en faveur de la liberté; brisons l'instrument de dommage qu'il avait formé. Les armes qui vous ont été confiées, ont été près de nuire à la république. Les fonctions militaires qui vous ont été confiées ne sont que des témoignages momentanés de confiance que la nation continue, retire ou modifie suivant ses besoins. Servez votre pays dans quelque poste, dans quelque armée qu'il vous place, et apprenez à tous vos concitoyens à ne mettre jamais en balance un homme ou une institution et la patrie. »

Du 1er. — *Le général Cambray, au général en chef.* (*Clisson.*)

« Je suis arrivé à Clisson à quatre heures, l'ennemi en était parti dès le matin. Le rapport que m'a fait une femme qui venait de leur échapper, est que Stofflet se trouve à Mortagne et qu'il fait parcourir les campagnes par des courriers pour grossir son rassemblement. Tout porte à croire que Charette est toujours entre la Maine et la Sèvre, d'où il peut regagner le Bocage par Aigrefeuille ou Remouillé. Les détachemens que j'ai poussés sur ces points, ont vu de l'infanterie et de la cavalerie. Donne-moi des ordres pour la marche que je dois tenir demain, fais-les-moi passer par plusieurs ordonnances, attendu que les brigands les assassinent quand ils les rencontrent. Je n'ai pas reçu les guides que tu m'as promis, j'en ai le plus grand besoin.

» *P. S.* D'après un nouveau rapport qui vient de m'être fait, le rassemblement de Stofflet doit s'opérer à Saint-Germain près Montfaucon. »

Le général en chef, au général Cambray. (*Montaigu.*)

« Je suis étonné que tu me demandes ce que tu dois faire : ce sont les mouvemens de l'ennemi qui doivent diriger les tiens. Poursuivre sans relâche, voilà ton objet. Si, au lieu d'arriver à quatre heures à Clisson, tu t'y fusses trouvé à dix

» Conformément aux ordres que j'ai reçus, j'ai fait désarmer les communes de mon arrondissement.

» En prenant le commandement de Cambray, appelé par le général Turreau, je me suis fait représenter l'état des subsistances du Croisic. J'ai vu avec douleur qu'il n'y avait plus dans cette place que pour dix à douze jours de vivres. J'ai expédié un courrier aux représentans du peuple pour qu'ils donnent des ordres en conséquence. Le besoin est urgent.

Du 1er. = *Le général Carpentier, au général en chef.* (*Sables d'Olonne.*)

« Conformément à ton ordre, que m'a transmis le général Robert, je me suis rendu au nouveau poste que tu m'as assigné; j'y suis arrivé hier. Je comptais y trouver de nouveaux ordres, n'en ayant pas reçu, et ne sachant pas à quel emploi tu me destines, je te prie de me faire connaître tes intentions. »

Du 2. = *Le général Cambray, au général en chef.* (*Clisson.*)

« Je suivrai les dispositions que tu me traces dans la lettre que tu viens de m'envoyer.

» Je suis d'autant plus sensible à tes reproches, que j'avais fait toutes mes dispositions pour partir de grand matin; mais la distribution des vivres, et surtout les chemins affreux que nous avons rencontrés pour nous rendre ici, ont tellement retardé ma marche, que j'ai mis huit heures pour faire trois lieues.

» Lorsque je t'ai parlé de l'ennemi, je n'entendais que te confirmer ce que j'avais déjà dit, que les chefs des brigands envoyaient des émissaires dans toute la partie qui longe la Sèvre et la Maine, pour tâcher de grossir leur armée. Dorénavant, je n'emploierai le mot ennemi que lorsque j'aurai vu défiler une colonne de brigands. »

. . . . (*Remouillé.*)

« Le commandant d'un fort détachement, que j'ai envoyé du côté de Maisdon, m'a rapporté qu'il y avait dans ce village un nombre assez considérable de brigands, tant d'infanterie que de cavalerie. Si les troupes que je commande n'étaient employées, dans ce moment, à escorter des convois, je me serais de suite porté sur ce point.

» Les connaissances locales que j'ai sur la position de l'ennemi me feraient désirer que l'on attaquât sur trois points, et cela me paraît facile. Une colonne partirait de Montaigu, se porterait sur Sainte-Lumine, et prendrait Maisdon de revers; un parti d'infanterie et de cavalerie se porterait jusqu'à

Monière pour couper à l'ennemi la retraite sur cette direction; et moi, je me chargerais d'occuper la partie de la rive gauche de la Maine, depuis Château-Thebaut jusqu'à Remouillé, et de fermer à l'ennemi toute retraite de ce côté.

» Il faudrait aussi faire porter les troupes du camp de Ragon à Saint-Fiacre, pour empêcher la communication avec la forêt de Touffou. Je crois que par-là on parviendrait à envelopper tout ce qu'il y a de brigands entre la Maine et la Sèvre. Cette marche aurait au moins le bon effet de détruire une grande quantité de moulins à eau et à vent qui existent dans ce pays. Tout y est conservé, maisons, fours, grains, bestiaux, etc. Il faudrait que l'attaque pût se faire à la pointe du jour. »

Du 2.=*Le général en chef, au général Cambray.* (*Montaigu.*)

« Je suis décidé à mettre à exécution le projet que tu as conçu, et qui me paraît facile à exécuter. Je serai demain, huit heures du matin, à Sainte-Lumine, de là, je me porterai à Maisdon pour l'attaquer (1).

» Une autre colonne, partie de Montaigu à la même heure, passera la Sèvre à Clisson, et se prolongera vers Saint-Georges, pour empêcher l'ennemi de tenter le passage de cette rivière à cette hauteur.

» Les troupes du camp de Ragon se porteront à Saint-Martin, pour garder la rive gauche de la Maine.

» Quant à toi, placé plus près de Maisdon, tu dois y diriger tes forces, et l'attaquer au plus tard à huit heures. »

Le général Crouzat, au général en chef. (*La Barre près Tiffauge.*)

« En conséquence de tes ordres, j'ai fait partir ce matin les troupes que je commande. J'ai trouvé deux arches du pont

---

(1) Le général ordonna des mouvemens de troupes sans bouger lui-même de Montaigu.

coupées, et les réparations nécessaires n'ont pu être terminées qu'à cinq heures.

» J'ai pris, suivant ton ordre, position entre Tiffauge et Torfou, près la métairie de la Barre, où j'attends tes ordres ultérieurs.

» Le chef de brigade Radermacher est arrivé à la Colonne, je lui ai confié le commandement du corps de bataille. »

Du 2. = *Arrêté des représentans du peuple.* (*La Rochelle.*)

« Considérant que l'ordre de départ donné aux troupes de première réquisition, dégarnit les places et postes de la douzième division militaire, et que la négligence du ministre de la guerre à répondre aux demandes réitérées qui lui ont été faites à cet égard, nous oblige de prendre des mesures extraordinaires, arrêtons ce qui suit:

» Le général commandant la douzième division militaire est autorisé à requérir, pour la garde des places et postes de cette division, tous les citoyens de seize à soixante ans, quel que soit leur état ou fonctions, pour monter les gardes et faire le service de ces places, jusqu'au remplacement effectué des troupes parties. »

Du 3. = *Le comité de surveillance révolutionnaire de La Rochelle, au général en chef.*

« Le commandant de la douzième division militaire, envoie près de toi un agent à lui, accompagné d'un commissaire de sûreté générale de la société populaire de La Rochelle, pour te représenter la position fâcheuse et alarmante où se trouvent les postes dont la défense t'est confiée. Nous nous joignons à eux, et nous te prions de faire droit à leur demande; car enfin, général, il est temps qu'on pense à La Rochelle. Ses malheureux habitans ont gardé presque seuls, depuis la révolution, cette importante place; mais aujourd'hui, dépourvue des jeunes gens qui sont partis volontairement pour les frontières, le reste vient de lui être enlevé

par la réquisition de ceux dix-huit à vingt-cinq ans, et par les besoins de la marine, de sorte que, dénuée d'hommes, elle se trouve encore dénuée de canons et de munitions. Général, pense à nous, et tu auras doublement mérité. »

Du 3. = *Le général Cambray, au général en chef.*
(*Saint-Fiacre.*)

« Ma chasse a été très-heureuse; quatre à cinq cents de ces misérables, tous armés de piques et de fusils, sont tombés sous les coups des républicains. Je suis maintenant à Saint-Fiacre dans la plus belle position possible. J'attends ce soir tes ordres.

» Les brigands de ce canton sont commandés par les nommés Goyet et Pineau, le premier de Clisson, et l'autre de Sainte-Lumine. Leur bande pouvait être de huit cents hommes d'infanterie et trente cavaliers; leur genre de guerre était l'attaque des convois et des ordonnances.

» Il paraît que Charette n'est pas venu dans ce canton. L'illumination va plus que jamais. »

L'adjudant-général Thouron, au général en chef.
(*La Rochelle.*)

« J'ai appris indirectement, général, qu'on me prête le propos, *que vous faites brûler tout dans la Vendée, parce que vous y trouvez votre profit.*

» Je ne suis ni assez dépourvu de bon sens, ni assez bête, pour tenir un pareil propos, et je défie qui que ce soit de me le prouver. Je ne vous aurais pas parlé de cette fausseté, si je n'étais certain qu'on m'a dénoncé auprès de vous pour ce propos. »

Le général Grignon, au général en chef. (*Montaigu.*)

« J'ai mis ma colonne en marche, suivant l'ordre verbal que tu m'as donné. Je vais aller prendre position en deçà de Tiffauge. Si tu as de nouveaux ordres à me donner, tu voudras bien me les faire passer, sans quoi je continuerai ma

route du côté de Chollet et de la forêt de Vezin, toujours en me concertant avec Dusirat, autant qu'il me sera possible.

» Les deux tiers de ma brigade n'ont de pain que pour deux jours, et le reste pour trois, ce qui me fait craindre d'en manquer en route. »

Du 3. = *L'adjudant-général Cordelli[illegible]néral en chef. (La Barre, près Tiffauge.)*

« D'après ton ordre, la colonne du général Crouzat devait recevoir le pain pour quatre jours; le convoi n'est arrivé qu'à sept heures du soir aujourd'hui, et il ne contient que pour deux jours de pain. Crouzat ne pouvait se mettre en marche, sans courir les risques de manquer de pain pendant quatre jours, attendu que le pays que nous allons parcourir est totalement ruiné. Il partira demain à trois heures, et ira prendre une position à Gesté, selon tes ordres. Il espère que ce retard n'apportera aucun obstacle à tes opérations; mais tu vois qu'il ne vient pas de sa faute. Pense toujours que nous n'avons de pain que pour deux jours, et que nos soldats n'avaient pas mangé aujourd'hui. »

Le général Boucret, au général Amey. (Vihiers.)

« Il faut que tu envoies six cents hommes au moins à Brissac, qui devront y être rendus le 4 avec un piquet de cavalerie; le 5, ils passeront par Thouarcé, et se diviseront par pelotons pour border le Layon, restant toujours sous les armes.

» Je partirai de Vihiers le 5, à quatre heures du matin, avec douze cents hommes, je m'étendrai sur ma droite et sur ma gauche, passant par le Voisde, Gonnord, Montillé, Cernusson, Tigny, où sera le point de réunion de toutes les colonnes agissantes.

» Le 5, quatre cents hommes de la garnison de Thouarcé sortiront à dix heures du matin, passeront par Faveraye, en

s'étendant par la droite, et marcheront sur Tigny, en passant par Aubigné.

» Six cents hommes de Tremont partiront le 5 à cinq heures du matin, fouilleront le bois de Tigny, passeront par la Fosse et se rendront à Tigny.

» Deux cents hommes partiront le même jour de Concourson, et remonteront le long du Layon, par la gauche, en s'étendant pour marcher sur Tigny.

» Il est défendu de battre la caisse et de tirer des coups de fusil, cette expédition ayant pour but de surprendre les brigands qui devront être tous passés au fil de la baïonnette. Chaque soldat sera tenu de déposer son sac avant de partir. Tu voudras bien donner communication de ma lettre aux représentans et au général en chef (1). »

Du 4. = *Le général Cambray, au général en chef.*
(Saint-Fiacre.)

« Je présumais que la lettre que je t'écrivis hier te trouverait à Monière. N'ayant rien de nouveau, je vais diriger ma troupe sur trois colonnes, une le long de la Sèvre, une le long de la Maine, et le corps de bataille dans le centre. Je retournerai prendre poste à Remouillé; tout ce que je rencontrerai sera incendié. J'attendrai ce soir tes ordres à Remouillé. »

Le général en chef, au général Cambray. (Montaigu.)

« J'ai reçu avec le plus grand plaisir la nouvelle que tu me donnes de la mort de trois cents coquins. J'en ai sur-le-champ instruit les représentans, afin qu'ils rendent à ton activité et à ton intelligence la justice que tu mérites. Je serai demain à huit heures du matin à ton quartier-général de sans-culotte, pour conférer sur de nouveaux mouvemens. »

Le général Cambray au général en chef. (Remouillé.)

« Mes deux colonnes de droite et de gauche arrivent à l'in-

(1) Cette expédition n'eut pas lieu.

stant; tous les volontaires qui sont en marche depuis cinq heures du matin, et qui ne font que rentrer, sont très-fatiguées.

« Si tu adoptes mon projet pour faire, demain matin, balayer la forêt de Touffou par mon avant-garde, tu me donneras de suite tes ordres, en prévenant le camp de Ragon de faire son mouvement. »

Du 4.=*Le général en chef, au général Cambray.* (*Montaigu.*)

« J'approuve le projet que tu as de faire balayer demain matin la forêt de Touffou. Le camp de Ragon doit être maintenant aux Sorinières; tu peux lui donner des ordres pour te seconder, si tu le juges à propos. J'espère que tu achèveras d'exterminer le reste du rassemblement que tu as dissipé. »

Le général Dutruy au général en chef. (*Challans.*)

« Le reproche amer que tu me fais dans ta lettre n'est rien moins que mérité. Je suis parti des Sables le lendemain de ton départ de cette ville. Je me suis rendu à Saint-Gilles où j'ai reçu l'ordre de prendre le commandement d'Haxo. Les troupes qui environnent le Marais étant en partie tirées de Machecoul, j'ai pris pour quartier-général Challans, et depuis cette époque, j'ai réglé les mouvemens de Machecoul et fait les attaques de tous les points préliminaires; et, pour que tu n'en doutes pas, je t'apprendrai que, malgré qu'elles aient toutes réusssi, j'ai perdu près de cinquante hommes pour y parvenir.

» Tu as dit que sans doute je me plaisais aux Sables... Aucun des calomniateurs qui t'ont parlé contre moi ne pourra prouver que depuis sept mois, je sois resté cinq jours de suite dans cette ville. Il est dur d'être maltraité par ses amis, et je suis le tien sans détour, plus que ceux qui flattent.

» Tu sais que les troupes de la Roche-sur-Yon et de la Mothe-Achard formaient la colonne des Sables et que tu as changé leurs positions. J'invite, pour le bien de la chose, Carpentier

précis. La difficulté des chemins rend les transports presque impossibles ; le défaut de sûreté des communications fait que je suis obligé d'avoir de fortes colonnes pour escorter les convois ; et quand l'administration des vivres ou celle des charrois retarde les envois que j'ai ordonnés, la marche des colonnes est retardée ou différée, et l'ennemi m'échappe. J'ai éprouvé cela vingt fois depuis que je commande cette armée. Au reste, j'ai dénoncé les coupables aux représentans du peuple.

» J'avais perdu de vue l'affaire de Mouchamp dont tu me parles dans une de tes lettres : les troupes ont évacué ce poste et se sont repliées. Ce n'a pas été véritablement une affaire ; mais si nous eussions éprouvé un échec dans cette partie, c'eût encore été la faute du général Bard, à qui j'ai, comme aux autres, défendu dix fois le morcellement.

» J'ai formé le projet d'établir plusieurs camps dans la Vendée ; je l'exécuterai si tu l'approuves. Il me paraît indispensable, pour tirer le soldat des villes qui environnent ce pays, l'entretenir dans une continuelle activité, et l'empêcher de se corrompre dans des cités où l'esprit public est généralement mauvais. Je couperai, autant qu'il me sera possible, toute communication aux militaires dans les villes dont le séjour leur est pernicieux sous tous les rapports. J'établirai en conséquence un camp en avant de Luçon, un autre à Niort, aux Sables, à Thouars, à Doué et en avant de Nantes. Je te prie de me marquer si tu approuves ce projet. »

Du 5. = *Le commandant Barbier, au général en chef.*
(*Mortagne.*)

« Je suis arrivé hier à Mortagne à midi. Nous n'avons rien rencontré dans la ville. Je ne te cacherai pas que nous avons des postes entièrement ouverts, et surtout une brèche extraordinairement grande à gauche de la porte de la route des Herbiers dans une situation si défavorable, qu'à nombre égal

à celui des attaquans, l'avantage du local serait pour ces derniers. Il n'y a plus de portes ; il n'en reste pas de vestiges. Je m'occuperai d'abord de ces réparations, mais les dépenses et le travail seront très-considérables. Tu voudras bien, si tu en juges l'emploi nécessaire, m'en faire expédier l'ordre; cependant je commencerai en attendant.

» Le citoyen Simon, commissaire des représentans, m'a promis un demi-bataillon de pionniers. J'aurais besoin aussi de quelques charpentiers et forgerons.

» Donne l'ordre pour que l'on nous envoie du pain et de l'eau-de-vie; nous ne trouvons ici aucune ressource.

» Dusirat me mande qu'il se porte au bois Groleau, pour y recevoir ses vivres qu'il attend de Saumur; il ajoute que l'ennemi est vers Vezin et Coron. »

Du 5. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef.* (*Saint-Christophe.*)

« Mortagne est occupé. Grignon campe aujourd'hui en avant de Vezin; il m'enverra du pain au bois Groleau, en avant de Chollet, où je vais prendre position, tandis que mon avant-garde surveillera la forêt de Breil-Lambert, à la position de Mézières.

» Lorsque ma cavalerie, qui venait me rejoindre, a passé hier au pont de Tiffauge, elle l'a trouvé en feu; elle l'a éteint, mais les brigands ont échappé.

» Il paraît qu'il y a des rassemblemens vers Vezin et Coron. Dès que j'aurai reçu mes vivres de Doué, je ferai un mouvement, déterminé par les renseignemens que me donnera Grignon.

» Pendant que j'occupais, le 3, toute la rive droite de la Sèvre, depuis Clisson jusqu'au Palet, j'ai aperçu des cavaliers brigands qui venaient sonder le passage. »

Le général Amey, au général en chef. (*Angers.*)

« Les dispositions que j'avais prises avec le général Boucret

n'ont pas eu lieu. Il m'a écrit qu'il venait de recevoir de toi des ordres qui ont changé totalement sa marche, et par conséquent les mesures dont j'étais convenu avec lui, d'après les ordres des représentans Hentz et Francastel (1). »

Du 5. = *Le général Cambray, au général en chef.* (*Remouillé.*)

« Toutes mes dispositions sont faites pour la fouille de la forêt de Touffou. Lorsque j'aurai des nouvelles de la sortie que j'ai fait faire, je t'en donnerai de suite connaissance. »

Arrêté des représentans Garrau, Heutz, Francastel et Prieur de la Marne. (*Nantes.*) (2).

« Considérant que rien ne doit être négligé pour assurer les communications; que les genêts, haies et talus qui se trouvent dans le voisinage des grandes routes, sont un des principaux obstacles à la sûreté des communications;

» Arrêtent ce qui suit :

» ARTICLE PREMIER. Tous les propriétaires ou fermiers des terrains, à cinquante toises de distance, à droite et à gauche des grandes routes de Nantes à Angers, de Nantes à Vannes, de Nantes à Rennes, de Rennes à Laval, seront tenus de faire abattre sur-le-champ toutes les haies, genêts et taillis de quelque âge qu'ils soient, à la distance de cinquante toises, et de faire également, à la même distance, aplanir tous les talus et revers de fossés qui peuvent faciliter l'embuscade des brigands et gêner les mouvemens de la cavalerie.

» Art. II. Tous ceux qui n'auront point terminé les travaux prescrits par l'article précédent, avant le 20 mai, seront traités comme suspects.

» Art. III. Les agens nationaux des districts veilleront, sous leur responsabilité, à l'exécution du présent arrêté; ils

---

(1) Voir la lettre de Boucret, du 3.

(2) Cet arrêté suppose que l'on regardait la guerre comme terminée dans les départemens de l'Ouest.

sont autorisés à nommer des commissaires; les frais indispensables de ces commissaires seront alloués par les représentans du peuple.

» Art. IV. Les administrations de districts feront exécuter, sur les propriétés nationales, la mesure indiquée dans l'article premier.

» Art. V. La commission des subsistances, créée par les représentans du peuple, s'occupera sans délai d'assurer, par une opération semblable, dans l'intérieur de la Vendée, les communications de Nantes à Saumur, de Nantes aux Sables, et de Nantes à la Rochelle. A cet effet, elle pourra requérir tous les ouvriers qui seront nécessaires, et employer tous les pionniers qui ne sont pas jugés utiles au service de l'armée. »

Du 6. = *Le commandant Barbier, au général en chef.* (*Mortagne.*)

« On m'annonce à l'instant que la colonne de Dusirat est aux prises avec les brigands du côté de Chollet.

» Une course que j'ai fait faire hier nous a procuré environ deux cents têtes de bétail. Les environs d'ici sont entièrement dépourvus d'habitans, ou du moins ils n'osent paraître, ce qui fait que nous ne trouvons personne pour le service; cependant le pays mérite d'être conservé pour la république. On pourrait en tirer immensément de grains et de bestiaux; mais il faudrait de toute nécessité établir à Tiffauge un poste pour la communication de Mortagne à Montaigu.

» Nous sommes ici sans eau-de-vie et sans sel. Je n'ai en tout qu'un charpentier, et nous avons trois portes à faire, sans compter beaucoup de réparations pour des établissemens. Je ne puis rien, si je n'ai pas de bras. »

L'adjudant-général Dusirat, au général en chef. (*Camp près Vezin.*)

« Je n'avais ce matin aucun renseignement sur la position des brigands. J'attendais au bois Groleau le pain qui devait

arriver de Doué, n'ayant pas l'espoir d'en recevoir de Tiffauge. Une partie de ma colonne en manquait depuis deux jours.

» J'ai donné l'ordre, à six heures du matin, à mon avant-garde de fouiller la forêt de Breil-Lambert, et d'aller prendre position entre Nuaillé et Vezin. Je comptais partir à dix heures avec le reste de ma colonne pour prendre position à Nuaillé, y recevoir des vivres, et de là me rejeter demain sur Maulevrier; passer ensuite par les Cerqueux, Saint-Maurice, Genneton, Passavant, et me rendre enfin à Doué, où sept de mes bataillons devaient être remplacés par une partie des troupes campées sur ce point. De là je devais marcher pour tenir toujours les brigands en haleine.

» Une demi-heure après mon départ projeté, j'ai appris par hasard que les brigands, ayant couché au May, marchaient sur Chollet. Sans connaître leur nombre, j'ai sur-le-champ pris le parti de prendre une nouvelle position, faisant face à Chollet; d'envoyer un bataillon avec ma cavalerie sur la route de Beaupreau, de faire faire des reconnaissances sur la route du May, et d'attendre, à mon nouveau poste, le résultat de cette découverte.

» La générale était battue, mes ordres étaient donnés, la moitié de ma cavalerie revenait du fourrage, qu'il faut aller chercher au loin; une partie de mon infanterie filait déjà sur la route de Nuaillé, l'autre partie était en bataille, tournant le dos à Chollet. Je voyais filer ma colonne, lorsque j'ai aperçu quelque cavalerie sur la hauteur de Chollet. J'ai envoyé mes ordonnances la reconnaître, on a répondu : *Républicain français*. J'ai pris moi-même un instant cette cavalerie pour les hussards qui devaient m'arriver de Montaigu; mais, voyant l'infanterie se glisser derrière les haies, j'ai couru aux deux bataillons qui se trouvaient encore en bataille, je leur ai commandé de faire demi-tour à droite pour faire face aux brigands, qui aussitôt ont commencé le feu, quoiqu'à triple portée.

» Le bruit de cette décharge et les cris de ces misérables ont mis mes six bataillons dans la plus complète déroute. J'ai laissé aller ceux qui, déjà en colonne, fuyaient sur la grande route vers Vezin, étant bien sûr qu'ils se rallieraient sur mon avant-garde; je me suis principalement attaché à ceux des volontaires qui fuyaient vers la forêt de Breil-Lambert, où ils devaient tous périr, s'ils n'avaient pas été ralliés et conduits vers l'avant-garde dont je connaissais la position.

» Avec cette portion de fuyards, qui se sont ralliés autour de moi, j'ai en effet rejoint mon avant-garde qui, sous les ordres du chef de brigade Travot, a non-seulement rallié les fuyards de la grande route, mais même a mis les brigands dans le plus grand désordre.

» Le besoin de subsistances, la fatigue et l'inanition du soldat ont empêché Travot de poursuivre plus loin les brigands qu'il a cependant poussés jusqu'à Chollet, à la tête de dix-huit chasseurs, seule cavalerie qu'il avait à son avant-garde.

» Je suis, dans ce moment (dix heures du soir), dans la position que j'avais projetée ce matin. Je n'ai pas eu dix hommes tués, j'en compte environ vingt blessés.

» Je pars demain matin à la pointe du jour pour poursuivre les brigands vers Chemillé où l'on dit qu'ils se sont jetés. Le général Grignon marchera, à ma droite, vers Gonnord, à moins que nos patrouilles ne nous apprennent que l'ennemi a pris une autre direction. Au reste, j'ai du pain pour trois jours, grâce à la précaution du général Grignon qui, pour protéger le convoi, a dirigé sa colonne vers mon avant-garde. Sans cela il eût été infailliblement enlevé par une colonne ennemie qui s'est arrêtée, à la vue de la sienne, entre Vezin et mon avant-garde, et qui s'est dispersée ensuite.

» Si je ne rencontre pas l'ennemi demain ou après-de-

main, je me rendrai le 9 à Doué, où j'exécuterai mon premier plan (1). »

Du 6. — *Le général Grignon, au général en chef.*
(Coudray-Montbault.)

« Je pars à l'instant pour Gonnord et les environs où je passerai une couple de jours, plus s'il le faut; et de là je me rendrai à Doué avec ma colonne, pour lui donner le repos que lui a promis le représentant Prieur ainsi que toi.

» Je te donne avis que les représentans Hentz et Francastel viennent de m'envoyer la destitution du commandant des chasseurs de Cassel. Si ton projet était toujours de m'envoyer à Thouars, j'attendrai tes ordres. »

L'ordonnateur Lenoble, au général en chef. (Nantes.)

« Quoique innocent, général, mon affaire n'est point terminée. Je réclame même ton témoignage. Cordellier paraît un fameux dénonciateur, mais il désorganise les services et les entrave, quand il en accuse les autres. Je te serai donc obligé de me certifier que tu étais convenu, ainsi que moi, qu'il tirerait ses vivres des magasins de Montaigu, et même je te demanderai copie de l'ordre que tu lui en as donné. »

Le général en chef, au général Cambray. (Nantes.)

« J'ai été retenu si long-temps par les représentans du peuple, que je ne puis partir aujourd'hui. Je te verrai demain matin, et l'opération que nous devions faire n'aura lieu qu'après-demain. »

Du 7. = *Le général en chef, au général Cambray.*
(Montaigu.)

« Voici la marche que tu dois tenir avec l'indication des lieux d'où te proviendront les subsistances.

» Le 8, la colonne de Cambray ira bivouaquer aux Landes

---

(1) Les rapports de l'adjudant-général Dusirat présentent un exemple rare de franchise et de vérité.

voisines de la Frudière; elle recevra un convoi de subsistances sur la route de Legé, pour les 9, 10 et 11.

» Le 9, elle se portera à la Chevrolière; là, il y a tous les moulins de cette commune à incendier.

» Le 10, bivouac à Saint-Philbert de Grand-Lieu.

» Le 11, elle ira à Saint-Marc de Coutais, passant par Sainte-Lumine où se trouveront des voitures de Machecoul, sous la conduite des commissaires civils et d'une escorte, pour servir à l'enlèvement des grains et autres comestibles dont ce canton est abondamment pourvu, ainsi qu'en bestiaux.

» Le 12, la colonne se rendra au cours de la forêt de Machecoul, où elle bivouaquera.

» Le 13, elle fouillera ladite forêt.

» Le 14, elle se rendra entre la Bénate et la Choltière, et fera la visite des maisons et métairies.

» Le 15, elle marchera sur Touvois, et fouillera la forêt dudit lieu.

» Le 16, elle se rendra à Breilherbaut, où elle bivouaquera.

» Le 17, elle se rendra à la Garnache et le lendemain à Machecoul où le général Cambray recevra de nouveaux ordres.

» Dans le cours de cette expédition, tous les fours seront démolis et les moulins incendiés. »

Du 7. = *Le général Dutruy, au général Vimeux.* (*Challans.*)

« Je m'empresse de répondre à l'ordre que tu me donnes de te rendre compte de mes opérations. En voici à peu près le détail.

» Le 31 mars, j'ai attaqué tous les avant-postes des brigands du Marais à la même heure. Ce mouvement a parfaitement réussi et tous les points ont été enlevés. J'ai fait ensuite couper les batardeaux et lever les écluses qui leur étaient d'une grande utilité; les eaux, par ce moyen, sont considérablement diminuées.

» Le 1er. avril, je n'ai fait que des patrouilles où le soldat était dans l'eau jusqu'à la ceinture. Tout s'est passé en tiraillemens de part et d'autre. Les brigands, en sûreté derrière des canaux très-larges et très-profonds, ont l'avantage des armes qui portent infiniment plus loin que les nôtres, ce qui n'a pas empêché que l'on n'ait gagné un peu de terrain pour continuer les travaux.

» Le 3, les brigands se sont portés, au nombre de quinze cents, sur un seul point, le pont du Pommier, digue importante. Les troupes se sont reployées sur les Dunes, et ont fait bonne contenance, jusqu'au moment où les colonnes de droite et de gauche, averties par la fusillade, sont arrivées et ont battu, chassé et débusqué l'ennemi. On a pénétré assez loin à leur poursuite et brûlé leurs corps-de-garde.

» Le 4 s'est passé en escarmouches; les soldats sont harassés, ils couchent dans l'eau.

» Le 5, j'ai fait attaquer un poste assez considérable, l'ennemi en a été chassé.

» Hier, 6, j'ai fait faire un mouvement général qui a réussi; nous avons gagné un peu de terrain sur tous les points.

» Voilà sur le Marais mon travail.

» Sur mes derrières, les brigands se sont portés sur Apremont, poste de cent hommes; ils ont été repoussés avec perte.

» Maintenant je t'avouerai que je suis très-inquiet sur le poste de Machecoul d'où le général en chef a retiré le cinquante-septième régiment sans m'en prévenir, de manière que ce poste est très-faible et que je ne sais comment le renforcer, à moins de cesser mon opération qui est majeure. Avise aux moyens d'y faire passer six cents hommes, c'est très-nécessaire, le bien l'exige. J'ai en tout dix-neuf cavaliers, et c'est tout plaine.

» *P.-S.* Ma lettre allait partir au moment où les brigands sont venus m'attaquer d'une manière assez vigoureuse, non

pas ceux du Marais, mais bel et bien Charette. L'affaire a duré huit heures et demie. De la cavalerie, ou je ne réponds de rien que de me bien défendre. Je suis harassé. »

Du 7. = *Le général Dutruy, au général en chef.* (*Challans.*)

« Mes frères d'armes viennent de battre les brigands d'un côté où certainement je ne les attendais pas. Quoique victorieux, ma position est un peu critique. Je ne puis continuer mon expédition, si mes derrières sont exposés de la sorte.

» Charette, Savin et Baudry étaient à la tête de cette horde; je les ai poursuivis autant que faire se peut, n'ayant, au total, que dix-huit cavaliers. Notre perte est de vingt-neuf hommes et une trentaine de blessés; celle des brigands est d'à peu près deux cents. Quant à leurs blessés, je n'en sais rien. Je ne suis rentré de la poursuite qu'à la nuit.

» Je suis persuadé que tu me feras passer une colonne suffisante pour tenir sur Touvois l'ennemi en respect, pendant mon opération.

» N'ayant personne, j'ai gardé Dufour près de moi, jusqu'à ce que tu m'aies envoyé les forces que je te demande et qui, commandées par lui qui connaît cette partie, m'aideront à bien faire. J'attends impatiemment ta réponse. »

Merland, agent national du district, au comité de salut public. (*Challans.*)

« Vous saurez que Charette est venu à la tête de quatre mille brigands au moins, attaquer Challans. Nous n'avons dû notre salut qu'à la bravoure de cinq cents hommes qui forment notre garnison, dont trois cents à peine ont combattu. Toutes les forces avaient été disséminées autour du Marais, pour le cerner. Challans dégarni était facile à prendre, Charette en a été instruit, il l'a attaqué, tout ceci est naturel; mais que nos généraux aient dégarni ce poste important de Challans où se trouvaient des munitions de guerre en assez grande quantité, cela ne s'explique pas si naturellement.

peut bien les décourager d'y revenir ; mais de deux choses l'une ; ou il faut que je continue la besogne sur le Marais, et, dans ce cas, il est nécessaire d'envoyer une colonne sur mes derrières ; ou il faut que je rassemble mes forces, et, dans ce cas, les ponts, les digues et tous les objets coupés et abattus seront bientôt rétablis par les brigands.

» L'adjudant-général Chapuis, qui commande sur la rive opposée du Marais, me mande qu'il a été attaqué au même instant que moi ; que les brigands lui criaient que Charette et Savin étaient à Challans, et que, malgré ces cris, il s'est emparé d'une troisième digue.

» D'après ces considérations, j'ai diminué mes postes, de manière que j'ai ici huit cents hommes qui couvrent Soulans, Sallertaine, et même Beauvoir, en attendant ta réponse. »

Du 8. = *L'adjudant-général Chadau, au général Vimeux.* (*Machecoul.*)

« Je te prie de faire en sorte que l'on puisse me faire passer des armes. J'ai des fusils sans baguettes et sans baïonnettes ; toute ma troupe est armée de cette manière. »

Le général Duval, au général en chef. (*Niort.*)

« Trois cents cavaliers du cinquième régiment, venant des frontières du Piémont, sont arrivés sans que j'en aie reçu aucun avis. Cette cavalerie vient bien à propos, j'en avais besoin ; mais l'infanterie me manque, et je n'ai que peu de troupes à opposer à l'ennemi qui se rassemble en force devant mes postes avancés. Je t'ai souvent dépeint mes besoins en ce genre, et n'ai reçu aucun secours. »

L'adjudant-général Guillemé, au général Vimeux. (*Paimbœuf.*)

« Il est bien dur pour moi de voir en marche, dans la boue et dans les épines, des soldats qui sont nu-pieds. Je t'observe que, si enfin tu ne me fais pas délivrer des souliers, il est impossible que les troupes sortent contre l'ennemi, ou

pour les subsistances; que même elles fassent le service. Le besoin de ces soldats date à peu près d'un mois, et mes demandes de la même époque. J'ai recours à toi, tu es bien ma seule et dernière ressource. »

Du 8. = *L'adjudant-géral Dusirat, au général en chef.* (*Doué.*)

« Je me suis porté hier à Chemillé, comme je te l'avais annoncé, je n'y ai pas rencontré l'ennemi; mais mes éclaireurs de droite en ont rencontré quelques patrouilles. J'ai pris position en avant du bourg de Saint-Pierre, faisant face à droite de la grande route et en avant, le dos tourné vers Saint-Pierre. J'avais des postes jusque sur les hauteurs de ce village.

» A quatre heures et demie, ces mêmes postes aperçurent quelques brigands sur la route de Chemillé; on bat la générale, tout le monde est à son poste, ma cavalerie repousse les brigands jusque dans Saint-Pierre; mais ce n'était qu'une fausse attaque. Ma droite, devenue gauche en faisant demi-tour à droite, est attaquée d'une vigoureuse manière, pendant que le deuxième bataillon de la Haute-Saône fait un feu terrible sur les brigands qui sortent une seconde fois de Saint-Pierre. Dans un instant le combat devient général, la fusillade se soutient une demi-heure, les cartouches manquent, on bat la charge, quelques détachemens se disposent à se servir de la baïonnette; mais les brigands fondent sur nous si impétueusement, que toute ma division prend lâchement la fuite. Elle entraîne l'avant-garde qui se battait bien; tout est dans la confusion, les brigands sont sur nous.

» Je venais d'apprendre qu'une ordonnance, que j'avais envoyée à Grignon qui devait être vers Étiau, avait été tuée. Je pris mon parti, j'ordonnai la fuite vers Étiau. J'eus de la peine à empêcher qu'on ne suivît la grande route d'Angers.

» J'arrive près d'Étiau, point de colonne de Grignon; je me dirige sur Saint-Georges pour y passer le Layon. Chemin faisant, je rencontre une patrouille que j'avais envoyée dans la

matinée vers Grignon, pour lui faire part de mon projet de marcher le lendemain sur Chollet et Mortagne que je croyais menacés. Cette patrouille en avait rencontré une de Grignon avec laquelle elle avait changé ses dépêches.

» Grignon me mande qu'il n'avait pu prendre position au point qu'il m'avait indiqué, parce qu'il avait appris que les brigands, au nombre de cinq à six cents, avaient passé le Layon.

» Je crains que Grignon, qui s'est annoncé pour hier ici, ne soit attaqué. Sa colonne n'est pas en ordre, et j'ai été battu, quoique bien disposé. Si Grignon n'est pas attaqué, *gare Mortagne*.

» Je suis arrivé à Doué à deux heures de l'après-midi, après une marche de dix-neuf heures. Les traîneurs ne me permettent pas d'indiquer au juste ma perte, elle va à plus de cent. J'attends tes ordres.

» Je voudrais bien parler avec toi de la Vendée, des brigands, etc., etc. Cet objet est de la plus grande importance; il faut être dans ma position pour en bien juger. »

Arrêté du comité de salut public.

« Le comité arrête que le général en chef de l'armée de l'Ouest tiendra à La Rochelle une garnison permanente de deux mille hommes. »

«*Signé au registre*, CARNOT, SAINT-JUST, BARRÈRE, PRIEUR, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE, R. LINDET.

» *Pour extrait*, BILLAUD-VARENNE, CARNOT, COLLOT-D'HERBOIS.»

Du 9. = *Le général Grignon, au général en chef.* (*Doué*).

« Dusirat a été attaqué sur les hauteurs de Chemillé, il t'en a marqué le résultat.

» En arrivant à Gonnord, j'ai trouvé de la résistance. Mon avant-garde fut attaquée sur sa gauche et mon corps d'armée sur sa droite. Des patrouilles avaient essayé de brûler

deux moulins où elles avaient rencontré de la résistance de la part d'une centaine de brigands. J'ai tombé dessus ; ils ont pris la fuite, dès qu'ils m'ont aperçu. J'ai donc continué ma route sur Gonnord. J'ai trouvé des laboureurs au travail dans leurs champs, leurs fusils à côté d'eux, des tirailleurs les ont tués ; j'ai fait enlever leurs bœufs.

» J'ai trouvé à Gonnord une manutention de pain où il y avait une vingtaine de boulangers qui fournissaient des vivres à différens cantonnemens de ces brigands ; ils avaient deux cents hommes pour les garder. Il y avait neuf moulins aux environs de Gonnord. J'ai fait brûler et enlever trois charretées de blé, le reste a été brûlé. Les moulins étaient pleins de grains. Ils avaient là un hôpital pour les blessés, tout a été détruit.

» J'ai reçu l'avis du commandant de Thouarcé que quatre à cinq cents brigands avaient passé le Layon : je m'y suis porté et j'ai pris position sur les hauteurs entre Thouarcé et Gonnord. Ayant appris dans la nuit la seconde déroute de Dusirat, j'ai marché à sa rencontre et j'ai recueilli de ses soldats qui étaient en fuite. De là je me suis porté à Saint-Lambert où j'ai trouvé un rassemblement de sept à huit cents brigands qui n'ont pas tenu long-temps. J'ai brûlé Saint-Lambert, et j'ai fait tuer quantité d'hommes et de femmes. N'ayant point rencontré Dusirat, je suis venu à Doué en attendant tes ordres. »

Du 9. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef.* (*Doué.*)

« Je suis dans une terrible position. Ma colonne, sur laquelle tu comptes pour composer les trois mille six cents hommes que tu veux me confier, ne peut plus m'en fournir que cinq à six cents. Les bataillons de la Marne et d'Orléans sont les seuls que je puisse conserver, les autres sont hors d'état de servir dans le moment. Tu n'as pas d'idée de l'esprit qui

règne dans nos troupes et surtout parmi les officiers. On murmure hautement contres tes dispositions (1).

» Je ne veux pas justifier ma seconde défaite, mais je n'ai été complétement mis en déroute que parce que j'ai voulu vaincre d'une manière décisive. J'aurais pu me contenter d'une légère escarmouche, mes dispositions étaient assez sûres pour que je pusse me retirer en bon ordre et ayant l'air d'avoir battu l'ennemi ; mais j'ai été trompé et par mes troupes et par les brigands.

» Mon général, la guerre de la Vendée n'est pas encore terminée.... Cependant toutes les colonnes sont rentrées à Doué. Je sens la nécessité de tenir les brigands en haleine, et je pars, la rage dans le cœur, demain avec les bataillons de la Marne, d'Orléans, de Blois, de Senlis, de Melun, les chasseurs des Ardennes et cent cinquante dragons du deuxième régiment. Le tout formera une colonne de deux mille quatre cents hommes. Je serai sous Mortagne le 12.

» Comme il est impossible que je puisse agir offensivement avec si peu de monde, et surtout avec des bataillons qui n'ont jamais fait la guerre, et que j'ai beaucoup de choses à te dire, je me propose, à moins d'ordre contraire, de me rendre à Montaigu pour conférer avec toi, le 13, et je laisserai pendant ce temps mes troupes sous le commandement de Travot. »

Du 9.=*Le chef de brigade Radermacher, au général en chef.*
(*Camp des Sorinières.*)

« Je te préviens que le général Crouzat a quitté la colonne pour aller rétablir sa santé à Nantes (2), et qu'il m'a laissé le commandement de la colonne. Je te prie de vouloir bien m'adresser les ordres que tu auras à me donner. »

---

(1) On peut juger si ces murmures étaient fondés.

(2) Crouzat n'obtint pas la permission de rester à Nantes, et revint de suite au camp.

Du 9. = *Le commandant Muscar, au général Vimeux.* (*La Hibaudière.*)

« Je déploie continuellement tous mes moyens pour extirper le reste des brigands. Il paraît qu'ils m'en veulent ; ils ont l'air de me menacer et d'infester mes environs. Je tâcherai de m'en débarrasser. J'ai fait donner ce matin la chasse à ceux qui montaient la garde au bourg de Bouguenay. »

Le général Vimeux, au général en chef. (*Nantes.*)

« Le général Avril, qui sort de chez moi, m'a annoncé qu'il partait demain pour prendre le commandement de Saint-Florent, conformément à tes ordres, en remplacement du général Legros. »

§ II. Le comité révolutionnaire de Luçon au général en chef ; avis de l'arrestation du général Huché. — Cortez à Turreau. — Les représentans Hentz et Francastel au comité de salut public. — Arrêté du comité de salut public pour la conservation des usines dans les départemens de l'Ouest. — Duval à Turreau. — Turreau à Cambray. — Chadau au général en chef. — Crouzat à Vimeux. — Les administrateurs de la commission civile à Turreau. — Carpentier, Dusirat, au même ; sa conférence avec Hentz et Francastel. — Dutruy au même ; Charette en déroute. — Rapport de Turreau au ministre. — État de situation de l'armée de l'Ouest au 12 avril. — Jourdeuil au général Huché ; avis de sa nomination au grade de général de division. — Barbier à Turreau ; accidens arrivés aux convois dirigés sur Mortagne. — Aubertin au même. — — Boussard à Robert. — Boucret à Turreau. — Dufour, Avril, Carpentier, Dutruy, Mangen, au même. — Rapport d'Aubertin au général en chef. — Cortez, Boivin, Radermacher, Beaupuy, Grignon, Boucret, au même. — Rapport de Dusirat au général en chef ; suite de ses opérations.

Suite des événemens dans la Vendée.

La Vendée était en armes dans toute son éten-

due. Les mesures atroces commandées par le général en chef avaient révolté tous les esprits : le mécontentement se manifestait hautement dans l'armée épuisée de fatigues, de besoins et de maladies. Les administrations, les sociétés populaires, avaient fait jusqu'alors de vaines réclamations; il ne restait plus qu'à opposer la résistance aux efforts de la barbarie. On prit ce parti à Luçon.

Du 9. = *Le comité de surveillance et révolutionnaire, au général en chef. (Luçon.)*

« Nous te prévenons que nous venons de faire arrêter Huché, général de brigade, que tu avais envoyé dans nos murs pour y commander la force armée. Ce coup, hardi peut-être, nous a été inspiré par le salut de la chose publique, que nous avons crue en danger, déposé dans de pareilles mains. Nous remplissons notre devoir; remplis maintenant le tien en pourvoyant à son remplacement. Les mesures que nous avons prises conduisent Huché à un jugement prompt et terrible. »

L'adjudant-général Cortez, au général en chef. (Luçon.)

« Je te préviens que le général Huché vient d'être arrêté par ordre du comité de surveillance et révolutionnaire. Il m'a remis le commandement de cette brigade, comme étant le plus ancien et le plus élevé en grade des officiers.

» L'adjudant-général Guillaume était à Luçon pour se concerter avec Huché sur des opérations militaires; il a été témoin de l'arrestation de Huché; il a même paraphé toute sa correspondance.

» Tu donneras actuellement les ordres que tu jugeras à propos. Je t'instruirai de mes opérations, jusqu'à ce que tu aies pourvu au commandement de cette division. »

Du 9. = *Les représentans Hentz et Francastel, au comité de salut public.* (*Angers.*)

« Nous allons parcourir la Vendée par Doué, Thouars, Fontenay, Luçon, les Sables, etc. Le plus mauvais esprit règne dans toutes ces parties, comme à Saumur, Angers, Nantes, etc. Philippeaux avait de nombreux partisans dans toute la Vendée (qui n'existe plus que sur ses rives) ainsi que dans nos armées, et particulièrement dans plusieurs bataillons de la ci-devant armée de Mayence. Tous ces coquins publient que la Vendée va recommencer, tournent malignement tous les événemens, supposent des succès aux brigands. Il arrive de là que ceux-ci ont toujours de l'espérance et se tiennent toujours en révolte, ce qui n'arriverait pas sans la malveillance qui les seconde.

» Il paraît que l'armée de Charette est réunie à celle de Stofflet. Il se peut que Charette ne soit plus, au moins dans la Vendée; son nom est une chimère qui lui survivra long-temps. Le plus grand rassemblement des brigands ne passe plus aujourd'hui deux mille hommes dont moitié ne sont pas armés. Leur ruse est de se jeter sur une arrière ou avant-garde, ou sur des escortes des convois de vivres. Sitôt que l'armée paraît, ils fuient; et le pays, qu'ils connaissent si bien, favorise leur retraite. Voilà la guerre qu'ils font; elle est bien fatigante: il faut de la constance, on ne les tuera qu'insensiblement; mais il est sûr que, sans la malveillance de tous ceux qui avoisinent la Vendée, de toute la *Philippotinerie* qui, nous n'en pouvons douter, leur fournit secrètement de la poudre, il y a long-temps que ce qui reste de brigands serait dissous et détruit. On leur fait croire qu'ils sont nombreux et puissans, et ils font bêtement une guerre imprudente où ils périront tous.

Nous avons hésité de destituer ou plutôt d'envoyer ailleurs Turreau, parce que nous avons vu tous les coquins, et surtout les *Westermantistes*, le dénoncer avec acharnement. Au reste

rive gauche de la Loire, en chassant les brigands qui s'y sont impudemment établis et en incendiant exactement tous les moulins à eau et à vent qui les attirent dans ce pays. »

Du 11. = *Le commandant Chadau, au général en chef.* (*Machecoul.*)

« En conséquence des ordres que j'ai reçus de toi, j'enverrai demain douze mille rations de pain au cours de la forêt de Machecoul, pour y être aux ordres du général Cambray et je fouillerai moi-même cette forêt le lendemain.

» Tu m'annonces par ta lettre que j'ai dû recevoir, le 9, mille ou douze cents hommes; je te préviens que la troupe qui est arrivée n'est composée, d'après les états de situation que l'on m'a remis, que de six cents hommes, y compris les états-majors, officiers et sous-officiers. Cette troupe est de sept corps différens, elle est très-mal armée, et je crois bien qu'en ôtant ceux qui sont éclopés et mal armés, cela se réduirait aux deux tiers.

» Enfin, général, ma garnison est de treize cents hommes, tous de lambeaux de bataillons et de compagnies, *mal, très-mal armés*, presque pas de baïonnettes et manquant de vêtemens. Je te prie de faire en sorte d'y remédier promptement. »

Le général Crouzat, au général Vimeux. (*Camp des Sorinières.*)

« Comme tu me demandes, par ta lettre que je viens de recevoir, quatre cents hommes, outre les quinze cents que je dois fournir et ce qu'il y a à Montaigu, je crois devoir t'informer qu'il ne restera personne demain au camp où nous n'avons pas même deux mille hommes en état de faire le service. Je vais cependant suivre ton ordre et les commander.

» Je t'observerai en même temps qu'il faut des souliers pour mettre la troupe en marche, et qu'il m'est impossible de fournir la cavalerie que tu me demandes. »

Du 11. = *Les administrateurs de la commission civile, au général en chef.* (*Montaigu.*)

« A l'instant, il nous arrive de Nantes vingt-deux voitures, avec injonction expresse des représentans du peuple de les faire repartir demain avec une escorte suffisante, pour qu'elles rentrent dans la cité de Nantes, chargées de grains.

» Nous vous demandons en conséquence de mettre à notre disposition, pour demain six heures du matin, quatre cents hommes d'infanterie et cinquante de cavalerie, avec lesquels nous opérerons dans les communes de Saint-André, de Treize-Voix et de Saint-Sulpice le Verdon. »

Le général Carpentier, au général en chef. (*Sables-d'Olonne.*)

« On répand des nouvelles de grands rassemblemens de brigands. Quoique je n'y ajoute pas une entière confiance, il est urgent cependant de s'assurer de ce qui peut exister, en faisant faire des découvertes; c'est pourquoi je te réitère la demande de m'envoyer de la cavalerie, je n'en ai point du tout; j'espère que tu t'empresseras de répondre à ma demande. »

Du 12. = *l'adjudant-général Dusirat, au général en chef.* (*Doué.*)

« J'étais parti le 10 de Doué, à la tête d'une colonne de deux mille quatre cents hommes, comme je te l'annonçais dans ma dernière lettre. J'étais campé le même jour à Tremont, à deux lieues et demie de Doué, lorsque les représentans du peuple Hentz et Francastel arrivèrent à Doué. Ils me mandèrent de me rendre sur-le-champ près d'eux; nous conférâmes ensemble une partie de la nuit, et ils décidèrent qu'il fallait ajouter aux troupes campées à Tremont ce qui restait ici de ma colonne, et qu'alors étant forte de plus de trois mille hommes, je me conformerais à tes derniers ordres.

» Hier 11, de bon matin, la générale fut battue, mes qua-

tre bataillons prirent les armes, l'appel fut fait, et les représentans virent, par leurs propres yeux, que, dans les deux déroutes, ces bataillons n'avaient pas perdu cent hommes. Il est vrai que les deux tiers des soldats sont absolument nu-pieds, la plupart ayant les pieds enflés sont incapables de marcher dans ce moment. Les représentans haranguèrent ces troupes : ils purent juger de leur découragement et de leur mauvaise volonté. Ils m'ordonnèrent de les conduire au bivouac à Concourson où on leur ferait donner des souliers. Ce fut avec beaucoup de peine que je parvins à les y conduire. Tu ne peux pas te faire une idée des murmures de ces volontaires.

» C'est par des moyens extraordinaires que les souliers devaient m'être fournis, tels par exemple, que le *déchaussement* des citoyens et d'une partie de la colonne de Grignon, à qui on devait donner des sabots en attendant.

» Les citoyens ont fourni cent paires de souliers, la colonne de Grignon ne m'en a pas encore donné une seule paire. Les représentans sont partis pour Thouars et je me trouve dans le plus grand embarras.

» Les Grignon, les Boucret, tous ces gens-là promettent tout devant les représentans ; tout est facile, selon eux, même d'avoir des souliers quand il n'y en a pas ; maintenant ils me disent : *N'importe, il faut partir.* Ils savent que les sept bataillons campés à Concourson sont dans l'impossibilité et dans la *non-volonté* de marcher.

» Il existe une grande vérité, c'est qu'il est impossible de terminer promptement la guerre de la Vendée avec les troupes qui composent l'armée de l'Ouest. Certains généraux peuvent bien se charger de traverser la Vendée ; ils peuvent même proclamer leurs succès ; mais jamais ils n'en auront de décisifs avec les soldats que nous commandons dans ce moment.

» Grignon a eu l'impudence de proclamer, à son arrivée, la défaite de six cents brigands qui, selon lui, m'avaient

battu la veille, tandis qu'il était à plus de deux lieues de moi et qu'il est prouvé qu'il n'a tué que quelques femmes dans quelques villages, et qu'il n'a pas livré de combat. Les représentans ne se sont pas laissé séduire par lui et ils lui ont fait le reproche de ne s'être pas trouvé aux endroits convenus et d'où il aurait pu me soutenir.

« Quoi qu'il en soit, la colonne de Grignon vend son butin à Doué, et la mienne, battue deux fois, non pas par six cents hommes, mais par deux mille le 6, et par trois mille cinq cents le 7, est au bivouac sans souliers.

» J'ignore encore le nombre d'hommes que je pourrai réunir, mais je me mettrai en marche dans la journée. »

Du 12.=*Le général Dutruy, au général en chef.* (*Challans.*)

« Je t'aurais écrit le 10 par ton courrier, mais je fus instruit que Charette, avec sa clique passablement augmentée, s'était porté en masse entre Saint-Christophe et Falleron et avait fait jurer à ses gens de ne pas fuir devant nos républicains. L'attaque de Challans devait se faire à midi et les brigands du Marais devaient attaquer au même instant.

» Déjà les commandans des postes environnans m'avaient prévenu que l'on *cornait* depuis trois heures du matin et qu'il se formait des attroupemens de mon côté. Sais-tu ce qui est arrivé? Qu'à neuf heures les attaquans ont été attaqués par nous; que ceux du Marais se sont sauvés dans leurs *nioles* (1), et quelques-uns dans la barque à Caron.

» Quant à MM. Charette, Savin et compagnie, las de les attendre, je les ai été chercher et les ai éconduits jusque près d'Aizenay. J'ai brûlé tout ce qui était à brûler; j'ai emmené les femmes et les enfans, deux cents bêtes à cornes, un peu de grains et de farine, voilà toute l'histoire.

» Je continue mes travaux, mais je te recommande d'établir

---

(1) Nom des bateaux du Marais.

une force imposante au moulin de Palluau. Ce poste est nécessaire pour garder mes derrières et inquiéter le Bocage. ».

Du 12. = *Le général en chef Turreau, au ministre.*
(*Montaigu.*)

« Depuis la dernière lettre que je t'ai écrite, je n'ai cessé de poursuivre les brigands et de leur enlever autant de moyens de subsistances que les mauvais chemins et la pénurie de voitures le permettent.

» Lorsque j'ai poursuivi Charette dans le Bocage, il n'a voulu ni m'attaquer ni m'attendre. Pressé aux Landes de Bouay, il a partagé son armée en deux colonnes qui ont fui rapidement, chacune de leur côté. L'une d'elles s'est renfermée entre Maine et Sèvre et s'y est fait battre, comme je te l'ai marqué (1). J'ai continué à le poursuivre et j'ai anéanti ce rassemblement, en faisant fouiller de suite les forêts de Monbert et de Touffou, où l'on en a tué plus de cinq cents en deux jours. Nous n'avons eu qu'un homme tué et deux blessés.

» Cependant Charette restait caché, ayant sacrifié la moitié de son armée pour conserver l'autre. Une colonne se mettait en marche pour le chercher dans le Bocage, lorsque tout à coup il attaque Challans. Dutruy avait dégarni ce poste et celui de Machecoul pour une expédition dans le Marais où de nouveaux rassemblemens s'organisaient. L'armée de Charette a combattu pendant sept heures avec un acharnement qui ne lui est pas ordinaire ; enfin elle a été rompue et mise dans une déroute complète. Charette a eu deux cents morts, on ne sait pas le nombre de ses blessés. Nous avons eu vingt-neuf hommes tués et trente et quelques blessés. Charette, en se retirant, a dû trouver une colonne républicaine derrière lui. Je n'ai point encore de nouvelles de cette rencontre.

(1) Le rassemblement entre Maine-et-Loire n'appartenait point à l'armée de Charette.

» Pendant que ces divers mouvemens s'opéraient à l'ouest de la Vendée, je faisais marcher à peu près six mille hommes du côté de Mortagne, douze cents hommes d'infanterie et cinquante chevaux en devaient être détachés pour former la garnison de ce poste, lorsque les républicains l'auraient repris. On est entré dans Mortagne. Grignon et Dusirat, après avoir laissé les troupes destinées à sa garnison, en sont partis avec quatre mille cinq à six cents hommes, et se sont mis sur deux colonnes à la poursuite de Stofflet. Je leur avais recommandé de faire marcher leurs colonnes à la même hauteur ; et assez rapprochées pour pouvoir se secourir mutuellement et promptement, si l'une d'elles était attaquée (1). »

» Grignon s'éloigne momentanément de Dusirat pour protéger un convoi de vivres venant de Doué et destiné pour Mortagne et pour l'armée ; Dusirat est vivement attaqué en queue, six bataillons se mettent en déroute, sans brûler une seule amorce; mais l'avant-garde tient ferme, répare le désordre, charge vivement l'ennemi, et le met en déroute complète. Dusirat, non content de cet avantage, poursuit les brigands le lendemain ; il est attaqué, et toute son armée se met en déroute. Il parvient à y remettre l'ordre, mais il est obligé de faire sa retraite sur le camp que j'ai établi en avant de Doué.

»Grignon, pendant ce temps-là, avait battu et dissipé quelques rassemblemens peu nombreux qui s'étaient formés aux environs de Gonnord où les brigands, au milieu des ruines, avaient établi une manutention assez considérable. On y a trouvé beaucoup de pain, de farine, de blé. Grignon, après cette opération, instruit de l'échec de Dusirat qui le couvrait, s'est retiré sur Doué où il avait ordre de laisser reposer ses troupes très-fatiguées et de renouveler sa colonne.

---

(1) Ces recommandations étaient toujours supposées après l'événement.

» Je n'ai pas plus tôt appris le revers de Dusirat qui devait protéger Mortagne et lui fournir *des munitions* ou protéger les convois venant de Doué, jusqu'à ce que *la manufacture* y fût rétablie, que, sachant cette ville abandonnée à elle-même par l'éloignement des colonnes, j'y ai fait passer un convoi de trente mille rations de pain et cinquante mille cartouches, escorté par deux bataillons d'infanterie et cinquante chevaux destinés à augmenter sa garnison. Le convoi y est arrivé et je suis tranquille sur ce poste dont, au surplus, la conservation ne peut avoir d'importance que dans l'opinion de ceux qui ne connaissent pas bien la guerre de la Vendée et qui ne savent pas que dans la position où est l'ennemi, il lui est impossible de conserver aucun poste.

» Il résulte de l'échec que vient d'éprouver Dusirat, et des dispositions où sont maintenant les troupes qui composent cette armée, que je regarde leur changement d'une nécessité indispensable. Tel soldat serait bon à l'armée du Nord ou du Rhin, à qui le nom seul de brigands inspire une terreur dont rien ne peut le faire revenir. La principale cause de cet effroi, dont j'ai vu saisis des bataillons entiers, est dans la certitude où est le soldat qu'on ne fait pas de prisonniers, et que, s'il tombe vivant entre les mains des rebelles, il est sûr d'être tué et souvent de la manière la plus cruelle.

» Une autre cause de la lâcheté qu'ont montrée quelques bataillons qui, dans d'autres occasions, s'étaient bien battus et avaient obtenu et mérité la confiance des chefs, c'est la richesse du soldat qui jusqu'ici a beaucoup pillé, quelques mesures que j'aie prises et quelques punitions que j'aie fait infliger pour m'opposer à ce désordre et conserver à la république une quantité prodigieuse de numéraire métallique trouvé dans les différentes fouilles.

D'autres causes coopèrent encore à la corruption du soldat : celle des villes dans lesquelles je ne le mets que momentanément en garnison et qu'il ne quitte qu'avec regret, lorsqu'il faut

rentrer en campagne ; la mauvaise composition de la plupart des officiers, dont quelques-uns montrent autant de négligence dans le service journalier que de lâcheté un jour de combat. Je ne cesserai de punir, surtout les officiers, jusqu'au retour de l'ordre et de la discipline.

» Au surplus, je le répète, il faut changer les troupes qui composent cette armée, et cela peut se faire sans retarder les opérations militaires. Si ce changement a lieu entre l'armée de l'Ouest et celle des côtes de Brest, il se fera d'une manière insensible, et ni l'une ni l'autre armée n'y perdra par la qualité, comme par le nombre des troupes, bien entendu que je ne parle que de l'infanterie. Je ne pourrais disposer de ma cavalerie ; cette espèce de troupe, du moins la plus grande partie, est excellente.

» Sur les représentations qui m'ont été faites par les corps administratifs et le général qui commande à la Rochelle, j'ai fait passer dans cette place mille hommes d'infanterie et quatre cents canonniers ; mais, comme les craintes de ce général m'ont paru aussi exagérées que ses demandes, j'ai changé son commandement, pour lequel il me paraît n'avoir aucun talent nécessaire. D'ailleurs j'ai changé de poste la plupart des officiers généraux et commandans de place, suivant les ordres du comité de salut public.

» Revenons à la situation politique de la Vendée. Toute la partie du nord est gangrenée d'aristocratie ; j'en acquiers à l'instant une preuve dans l'arrestation inouïe du général de brigade Huché, à qui j'avais confié le commandement de Luçon et postes environnans, à la place du général Bard que je suspendais provisoirement, suivant la permission que tu m'en as donnée et sauf à rendre compte de mes motifs, tandis que les représentans du peuple près cette armée le destituaient. Sans doute le modérantisme de Bard convenait à Luçon, et cette ville s'est révoltée contre les *principes sévères* de Huché qui n'est pas un grand militaire, mais que je crois républicain

» Je me propose d'établir plusieurs camps dans la Vendée, qui resserreront de plus en plus l'ennemi. »

Récapitulation de l'état général de situation, présentant la force de l'armée de l'Ouest au 2 avril 1794.

DÉSIGNATION DES ARMES.	FORCE.
Bataillons d'infanterie de ligne.	10,173
Id. volontaires formés avant le 1er. mars 1793.	21,515
Id. *id.* depuis le 1er. mars jusqu'au mois d'août.	16,332
Id. *id.* requis pour la guerre de la Vendée.	4,283
Bataillons *dits* de la formation d'Orléans.	3,842
Infanterie légère.	8,010
Bataillons de première réquisition.	31,108
Id. dont les états-majors ne sont point à l'armée.	472
Total de l'infanterie.	95,735
Cavalerie.	4,108
Canonniers.	3,809
Artillerie légère.	160
Total général.	103,812
CORPS OU PORTIONS DE CORPS QUI COMPOSENT L'ARMÉE.	NOMBRE.
Infanterie.	206
Cavalerie.	52
Canonniers.	65
Total.	323

Certifié par le général divisionnaire, chef de l'état-major général,
Signé Robert.

Du 13 = *Jourdeuil, adjoint au ministre, au général Huché.* (*Paris.*)

« Le conseil exécutif provisoire ayant jugé à propos de

t'employer en qualité de général de division, près les troupes qui composent l'armée de l'Ouest, le ministre me charge de te prévenir qu'il adresse en conséquence tes lettres de service au général en chef de cette armée, qui te les remettra (1). »

Du 13. = *Le commandant Barbier, au général en chef.* (*Mortagne.*)

« J'ai reçu avec reconnaissance le secours en hommes et en munitions de guerre, ainsi que du pain que tu m'as envoyé; mais il est arrivé quelque chose de fâcheux pour les deux convois (2).

» Le convoi chargé d'eau-de-vie et de sel a été entièrement enlevé à une lieue d'ici, vers le moulin de la Verrie. Les volontaires qui l'escortaient n'ont pas tenu du tout; ils ont pris la fuite au premier de coup de feu. Ainsi nous restons sans sel et sans eau-de-vie, ainsi que sans vinaigre et sans pharmacie; cependant beaucoup de militaires tombent malades, et ne peuvent recevoir aucun soulagement. Il est donc nécessaire que tu donnes des ordres pour nous procurer ces divers objets, autrement nous perdrons beaucoup de monde faute de secours.

» Le convoi chargé de munitions et de pain a éprouvé moins d'accidens; mais les brigands nous ont enlevé trois ou quatre voitures de pain qui se trouvaient à la queue, au passage du pont où ils ont attaqué vivement l'escorte qui formait l'arrière-garde et qui s'est hâtée de passer ce pont.

» L'ennemi convoitait sans doute les caissons de munitions de guerre, aussi s'est-il présenté en grande force; mais je suis parvenu à le repousser avec une partie de ma réserve.

» Je te réitère la demande de quatre cents pionniers pour travailler à la réparation des fortifications de la place. »

---

(1) L'arrestation de Huché n'était pas encore connue du gouvernement.

(2) Le général Turreau annonçait la veille que tout était arrivé en bon état.

Du 13. = *L'adjudant-général Aubertin* (1), *au général en chef.* (*Cours de la forêt de Machecoul.*)

« Voici, citoyen général, le compte des opérations que nous avons faites jusqu'à ce jour : après le passage du pont James où la colonne a éprouvé bien des difficultés pour le rétablissement de la deuxième arcade de ce pont, démolie dans la matinée par les ordres de la Roberie, nous marchâmes sur trois colonnes pour arriver à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

» Pendant la marche de Saint-Philbert à Saint-Marc, j'avais envoyé le matin deux détachemens, l'un composé de cinq chasseurs, et l'autre de quarante hommes d'infanterie, avec des guides, pour aller brûler des moulins à eau et à vent. De ces deux détachemens il n'est rentré que quatre volontaires qui déclarent avoir été mis en fuite par les brigands.

» Hier la colonne est arrivée ici ; nous avons reçu le convoi de pain et vingt-sept voitures pour les transports des grains. Elles viennent de partir chargées, avec environ deux cent soixante bêtes à cornes : deux cents femmes et autant d'enfans suivent ce convoi, pour aller à Machecoul, et de là à Nantes.

» Ce matin la forêt a été fouillée, conjointement avec la colonne sortie de Machecoul : nous n'y avons trouvé que trois hommes, des femmes et des enfans.

» D'après les renseignemens que j'ai reçus, Charette a ordonné un amas de subsistances au village de la Rivière, près la forêt de Touvois.

» Guérin a abandonné la forêt de Princé pour se réunir à Charette. Cette jonction s'est effectuée avant l'attaque de Challans.

(1) Il avait pris le commandement de la colonne du général Cambray.

» Demain la colonne se portera au Val-de-Morière ou plus loin à la Benate, selon les circonstances.

» Après-demain 15, je serai à Touvois. Mes dispositions sont prises pour attaquer Charette, si je peux, le rencontrer. »

Du 14. = *Boussard, commandant le onzième bataillon de Paris, au général Robert.* (*Nantes.*)

« J'ai reçu l'ordre du général en chef de me rendre à Nantes pour y commander temporairement, j'ai obéi; mais, général, je dois te représenter que cette place exige, dans le travail d'un bureau, une exactitude dont je ne me crois pas susceptible; un caractère à moyens contre les aristocrates et une indulgence raisonnée envers les patriotes, que je ne possède peut-être pas. Enfin, je suis attaché à mon bataillon et te prie d'être mon interprète auprès du général, pour qu'il veuille bien ordonner que j'y retourne.

» Je sais, général, que je ne dois pas refuser mes chefs, quelque place qu'ils m'ordonnent d'occuper; mais aussi il est de mon devoir de leur observer si je me sens en état de remplir ce à quoi ils me destinent. »

Le général Boucret, au général en chef. (*Montillé.*)

« La colonne de Dusirat s'est mise en marche le 13, elle est d'environ trois mille cinq cents hommes.

» Les représentans m'ont donné l'ordre de me porter sur tous les points où je connaîtrais des rassemblemens de brigands et d'enlever des subsistances.

» Hier j'ai dissipé un rassemblement d'environ six cents brigands. J'espère enlever de Montillé deux cents voitures, ensuite je marcherai sur Gonnord.

» Je désirerais savoir si je serai remplacé dans le commandement que tu m'as confié, pour exécuter les ordres que j'ai de rejoindre l'armée de Brest. »

Du 15. = *L'adjudant-général Dufour* (1), *au général en chef.* (*Montaigu.*)

« Je crois devoir t'observer, général, que la garnison de la place n'est pas suffisante pour le service journalier. Je n'ai que deux cent cinquante-huit hommes disponibles, dont cent soixante-un sont au corps-de-garde, par conséquent il ne reste pour relever les postes que quatre-vingt-dix-sept hommes. Je te prie de me faire connaître tes intentions à ce sujet, je ne ferai relever les postes qu'après ta décision. »

Le général Avril, au général en chef. (*Saint-Florent.*)

« D'après tes ordres, je me suis rendu à Saint-Florent où j'ai trouvé environ deux mille cinq cents hommes. Les lignes que j'ai visitées m'ont paru très-défectueuses et trop étendues pour les forces que j'ai ; je compte les resserrer, si l'ennemi m'en laisse le temps, mais pour ce travail j'ai besoin de deux cents pionniers. Je t'observe aussi que la moitié de la garnison manque de baïonnettes, armes absolument nécessaires à la défense des lignes. Le poste que tu m'as confié mérite quelque attention.

» Je suis entouré de brigands, chaque jour mes avant-postes font le coup de fusil avec eux. Je suis d'ailleurs instruit qu'il se forme des rassemblemens considérables du côté de Chantoceaux, dans la forêt du Parc, le Filet, dans les bois Noirs, Chaudron, Sainte-Christine, la Pommeraie, Chalonnes, etc. On ajoute qu'ils doivent nous attaquer dans peu de temps. Je me prépare à les bien recevoir, s'ils se présentent, tu peux compter sur moi.

» La seule observation que je me permettrai de te faire, c'est que ce poste-ci est assez important pour ne pas le laisser dégarni. Songe que j'ai ici cent onze mille cartouches, treize pièces de canon, seize caissons. Cela est fait pour tenter

(1) Commandant la place de Montaigu, en remplacement de Barbier.

l'ennemi. Il peut faire ses derniers efforts pour se les procurer, et s'il s'en rendait maître, quels reproches n'aurait-on pas à se faire? Si tu veux m'en croire, tu feras passer à Saint-Florent des renforts suffisans. Pour bien garnir les lignes, il faudrait au moins trois mille cinq cents hommes. C'est à toi, d'après mes observations, à ordonner ce que tu croiras convenable. »

Du 15. = *Le général Carpentier, au général en chef.* (*Sables-d'Olonne.*)

« Je t'ai fait connaître, citoyen général, le besoin urgent de renforcer ma garnison, qui n'est en tout que de huit cent soixante-treize hommes de toutes armes. Avec ce peu de forces, les fortifications, les bouches à feu, on peut bien défendre la place; mais assurer les convois, faire des sorties, chasser les brigands du territoire, cela m'est absolument impossible. Aujourd'hui ils occupent la Mothe-Achard, la Roche-sur-Yon, Aizenay, et se portent sur différens points où ils commettent des horreurs. Il paraît même qu'ils veulent couper la communication de Luçon aux Sables, car, à l'instant même, j'apprends qu'ils se disposent à attaquer les Moutiers, mon premier avant-poste.

» L'expédition du Marais est à peine commencée; et toutes les forces de cette division y étant employées, je me vois dans la dure nécessité de ne pouvoir m'opposer aux incursions de l'ennemi dans mon voisinage. »

Le général Dutruy, au général en chef. (*Challans.*)

« J'ai fait partir ce matin une colonne d'observations sur Touvois.

» Hier, suivant l'habitude, on a travaillé aux digues et par conséquent escarmouché tout le jour.

» Charette a fait passer un ordre à tous les habitans des lieux avoisinant le Marais de s'y rendre. Beaucoup l'ont exécuté; une partie a été enlevée par mes patrouilles.

» On enlève tous les jours une grande quantité de grains et de bestiaux que l'on vous envoie. Je languis d'être à même de faire mon attaque générale.

» Quoique Charette ait annoncé dans sa circulaire qu'il viendrait prendre Challans quand j'entrerais dans le Marais, j'espère bien le battre de tous les côtés. »

Du 16. = *L'adjudant-général Mangen, au général en chef.* (*Challans.*)

« Le général Dutruy est parti ce matin pour aller en expédition sur le Marais. Il m'a chargé, à son départ, de t'informer que celles d'hier ont parfaitement réussi, et qu'une très-grande quantité de grains est en notre pouvoir. »

L'adjudant-général Aubertin, au général en chef. (*Bivouac de Fréligné.*)

« Je continue, citoyen général, de te rendre compte de mes opérations.

» Partie le 14 du cours de la forêt de Machecoul, la colonne a été prendre poste au *Val-de-Morière*, au lieu de *la Benate*. Les renseignemens sur Charette étaient toujours les mêmes ; il devait être au village de la Rivière, sur le bord de la forêt de Touvois. Les reconnaissances que je fis faire sur *la Benate* ne me procurèrent aucun indice ; ce lieu est entièrement ruiné et désert.

» Hier, la colonne est partie du Val-de-Morière avec la meilleure volonté et les plus favorables dispositions pour attaquer, mais on n'a rien trouvé à Touvois ; ce lieu est totalement ruiné et incendié.

» Les femmes que l'on a rencontrées dans les landes et les bois s'accordent toutes à dire que Charette a été en effet à la Rivière d'où il est parti le 11 pour rentrer dans le Bocage. Comme il est à très-grande distance de ma colonne, je n'ai plus l'espoir de le joindre. Je vais me borner à suivre l'ordre de marche que tu m'as prescrit, incendiant, ruinant et pro-

tégeant l'enlèvement des grains, bestiaux, etc., dont ce pays abonde de tous côtés.

» Le poste que j'occupe est un des plus avantageux de la Vendée; il couvre les postes importans de Challans et Machecoul; il empêche l'ennemi d'occuper les forêts de Grande-Lande et de Touvois; l'infanterie et la cavalerie peuvent se déployer, c'est enfin une excellente position que tu ne manqueras sûrement pas de faire occuper dans ton plan général.

» Je t'observe que la colonne souffre beaucoup; elle a besoin de repos, elle manque de chaussure, beaucoup marchent pieds nus, et déjà plus de quatre cents hommes sont entrés aux hôpitaux depuis qu'elle est en mouvement. Conformément à tes ordres, je serai le 18 à Machecoul où j'attendrai tes ordres ultérieurs. »

Du 16. = *L'adjudant-général Cortez, au général en chef.* (*Luçon.*)

« Je reçois, général, tes ordres en l'absence du général Huché qui, comme tu sais, a été arrêté. Est-il coupable ou ne l'est-il pas ? C'est ce dont je ne m'occupe guère; je remplis mon métier du mieux qu'il m'est possible. Tu as sans doute été informé de la conduite que j'ai tenue dans ce moment de crise.

» Je désirerais que tu pusses voir par toi-même les dispositions militaires que j'ai prises, afin de juger si tu les crois convenables aux circonstances.

» Quelques hommes, dont je me moque, auront pu t'alléguer ma jeunesse; il est vrai que je n'ai que vingt-cinq ans, mais je me fais gloire de consulter les militaires expérimentés à qui je crois devoir donner ma confiance.

» Quant aux renseignemens que tu demandes sur la marche de l'ennemi, il est à la Roche-sur-Yon, aux Clouseaux, à Saint-Florent-des-Bois. Voilà les renseignemens les plus certains que je puisse te donner. »

Du 16. = *Boivin, commandant temporaire, au général en chef.* (*Nantes.*)

« J'apprends votre arrivée à Nantes, et j'espère que le citoyen Boussard, d'après l'ordre que vous lui en renouvellerez sans doute, se décidera à me remplacer dans le commandement de cette place; je le désire ardemment, étant en ce moment impotent et hors d'état de vaquer à tous les détails de ce service. »

Le général Radermacher, au général en chef. (*Camp des Sorinières.*)

« J'ai le plaisir de t'informer que le conseil exécutif vient de me nommer au grade de général de brigade, mais j'ignore encore à quelle armée je suis destiné. »

Le général Beaupuy, au général en chef. (*Mucidan.*)

« J'ai recouvré toutes mes forces; je pars, je me rends à Nantes. Ma marche sera lente, elle ne secondera pas mon impatience à t'aller prouver, mon général, plutôt par des faits que par des paroles, mon dévouement invariable à la république (1). »

Le général Grignon, au général en chef. (*Doué.*)

« Je n'ai pas reçu de réponse de toi depuis que je suis à Doué. Je viens de faire escorter un convoi pour la colonne de Dusirat. Le général Boucret est du côté de Gonnord pour protéger l'enlèvement des subsistances. J'attends tes ordres. »

Le général Boucret, au général en chef. (*Montillé.*)

« Les opérations se suivent à merveille. Cent vingt voitures ont été chargées de grains et de fourrages; si j'en avais cinq cents, je les chargerais facilement. Une grande quantité de bœufs, vaches, etc., sont rentrés. Je compte retourner à

(1) Le général Beaupuy avait obtenu un congé pour rétablir sa santé, et ne s'était pas encore trouvé sous les ordres de Turreau.

Doué le 19; et, si tu veux, je recommencerai la même opération sur ma gauche, en fouillant les Cerqueux, Passavant, Argenton, etc. »

Du 16. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef.* (*Camp entre Vezin et Nuaillé.*)

« Le 13, j'ai quitté le camp de Trémont, et je me suis porté au Coudray-Montbault.

» Le 14, j'ai conduit ma colonne à une demi-lieue au-dessus de Gonnord. J'ai rencontré sur ma route quelques postes de brigands ; mon avant-garde les a chargés au château de la Frapinière. Des renseignemens sûrs m'ont indiqué leur rassemblement vers Chemillé.

» Le même jour, à dix heures du soir, je suis parti de Gonnord pour surprendre l'ennemi à la pointe du jour. J'ai rencontré sur mon chemin quelques-uns de ses postes avancés qui se sont repliés après avoir fait feu sur nous : deux volontaires ont été blessés. J'ai trouvé Chemillé évacué. J'ai appris de la bouche de quelques brigands que Marigny formait un rassemblement considérable à Jallais; que Stofflet était malade depuis quelques jours et retiré dans la forêt de Vezin. J'ai sur-le-champ dirigé ma marche sur Trementine ; j'ai rencontré quelques brigands à qui on a donné la chasse. On a pris le mauvais cheval blanc d'un de leurs chefs ; ils se sont retirés vers Jallais. J'ai pris position à quatre heures du soir.

» Le 16, j'ai pris la route de Vezin pour me rendre à Coron où je devais recevoir des vivres de Doué. J'ai envoyé mon avant-garde vers le Coudray-Montbault pour protéger l'arrivée de mes subsistances. Je prenais moi-même position en deçà de Coron, lorsqu'on m'a annoncé que les brigands nous suivaient de près et en très-grand nombre. J'ai toujours continué mon opération : les troupes étaient dans les meilleures dispositions. Les chasseurs à cheval et à pied préludaient déjà avec les brigands que j'ai vus au nombre d'à peu

près quinze cents, s'avançant fièrement sur la route de Vezin. Je les allais charger sur-le-champ, si je n'eusse craint de compromettre le convoi que j'attendais en quittant la belle position que je venais de prendre. J'ai ordonné à Travot de venir me joindre avec la tête de son avant-garde, et de laisser le reste pour assurer le convoi qui venait d'arriver pendant que je prenais mes dispositions. L'ennemi, intimidé de ma contenance, s'est arrêté, et est resté une ou deux minutes déployé à trois portées de fusil de ma ligne. Il a masqué autant qu'il a pu sa retraite que Travot, à la tête d'un détachement du septième régiment de chasseurs à cheval et de quelques dragons du deuxième, a changée en une déroute des plus complètes.

» Tout se réduit à la dispersion de quinze cents rebelles qui étaient venus pour enlever mon convoi, et à la mort de cinq à six d'entre eux, parmi lesquels se trouvent deux de leurs chefs. D'après les papiers trouvés sur l'un d'eux, j'ai cru que ce pouvait être Stofflet lui-même; mais il n'a pas été reconnu par des gens qui prétendent connaître ce chef. Quoi qu'il en soit, c'était un superbe homme, et tout indique chez lui un chef d'importance dans l'armée catholique : la manière dont il s'est défendu contre un brigadier de dragons prouve qu'il n'avait pas moins de courage que de force. Ce chef, démonté, se sauvait à pied dans les champs; le brigadier a mis pied à terre, a franchi quelques haies, l'a joint, et s'est battu long-temps contre lui le sabre à la main : peut-être même n'eût-il pas été terrassé, si un dragon n'était venu aider son camarade. Il a enfin succombé, après s'être battu contre les deux dragons réunis.

» Un drapeau blanc a été enlevé dans cette affaire.

» Je marche demain matin sur Jallais, à moins que je n'apprenne en route que l'ennemi est sur un autre point.

» Le général Grignon est toujours à Doué avec sa colonne; je ne sais quand il se mettra en campagne. »

§ III. Arrêté du comité de salut public qui suspend toute poursuite contre la garnison de Mortagne. — Arrêté des représentans Hentz et Francastel, qui déclare en état de siége la ville de Luçon, etc. — Autre arrêté qui met en arrestation le comité de surveillance et l'adjudant-général Cortez. — Troisième arrêté relatif au comité défensif de guerre de Luçon. — Rapport de Dusirat au général Turreau; suite de ses opérations. — Carpentier au général en chef. — L'adjudant-général Guillaume, le général Legros, au même. — Le général Robert à l'adjudant-général Savary. — Dufour à Turreau. — Les représentans Garrau, Hentz et Francastel, au comité de salut public. — Dutruy, Barbier, Dusirat, Grignon, au général en chef. — Les représentans Garrau, Hentz et Francastel, au comité de salut public; tableau politique et militaire de la Vendée. — Grignon à Turreau. — Dutruy à Vimeux. — Guillemé au même. — Carpentier, Dufour, au général en chef. — Les représentans Hentz et Francastel au comité de salut public. — Rapport de Dusirat au général en chef; suite de ses opérations. — Les représentans Hentz et Francastel, au comité de salut public; divers aperçus. — Dutruy, Carpentier, Guillaume, au général en chef. — Coyaud, agent national de la Châtaigneraie, au comité de salut public; les Vendéens repoussés de la Châtaigneraie par l'adjudant-général Lapierre. — L'administration de Maine-et-Loire, aux représentans Prieur et Garrau. — Aubertin, au général en chef. — Arrêté du comité de salut public relatif à la correspondance militaire. — Dufour, à Turreau. — La neuvième commission exécutive, au même. — Le conseil de guerre de Luçon, au même. — Carpentier, Descloseaux, Dusirat, au même; suite de ses opérations. — Guillaume, Lapierre, au même.

Suite des événemens dans la Vendée.

Le comité de salut public, instruit par des rap-

ports particuliers de la conduite de la garnison de Mortagne et des plaintes qu'elle formait contre le général en chef, s'empressa de prendre, le 17, l'*arrêté suivant :*

« Le comité arrête que toutes poursuites qui pourraient avoir été faites, devant la commission militaire de Nantes ou toute autre, contre les citoyens composant la garnison de Mortagne, seront suspendues; que les représentans du peuple près l'armée de l'Ouest rendront compte au comité de salut public des motifs qui ont fait traduire lesdits citoyens devant cette commission ; que les représentans prononceront néanmoins sans délai, après les éclaircissemens qu'ils pourront avoir, sur la mise en liberté de ces officiers et soldats républicains qui paraissent avoir été victimes de la calomnie, ou d'un complot ourdi par l'aristocratie.

» *Signé* COLLOT-D'HERBOIS, PRIEUR, CARNOT, BILLAUD-VARENNE, BARÈRE. »

Ainsi échappèrent au ressentiment du général en chef ceux qui devaient en être victimes.

Cependant les représentans Hentz et Francastel étaient arrivés à Luçon où ils marquèrent leur passage par les arrêtés qui suivent :

Premier arrêté du 17.

« Les représentans près l'armée de l'Ouest, instruits par tous les renseignemens pris à Niort et Fontenay que la ville de Luçon n'est pas patriote; que les personnes suspectes n'y sont pas en arrestation ; qu'il y existe une société populaire dominée par des intrigans qui machinaient la désorganisation de l'armée ; que l'armée a été travaillée par de faux patriotes à Luçon, au point qu'on l'avait mise en insurrection contre le général qui la commandait ; qu'on y vante Westermann et gens de son espèce ; que les faux bruits, tous ceux

qui tendent à semer la terreur et la désorganisation, y sont répandus;

» Qu'il est résulté que le comité révolutionnaire de cette ville a bien osé se rendre l'instrument d'une trame criminelle, en mettant en arrestation le général commandant la division de Luçon, au moment où il exécutait des opérations militaires qui devaient essentiellement concourir à la fin de la guerre de la Vendée (1), et en faisant cette arrestation sans consulter ni les représentans du peuple près l'armée de l'Ouest, ni le comité de salut public; ce qui arrête l'action du gouvernement, ce qui est un attentat porté à la sûreté du salut public; que cette ville est le repaire des contre-révolutionnaires; que les patriotes y sont si peu nombreux, que le commandant militaire et d'autres personnes ont dit n'en pas connaître; que les petits aubergistes et gens de l'espèce, presque tous reconnus pour n'être que les domestiques des ci-devant chanoines, sont des hommes fanatiques et avides comme leurs anciens maîtres;

» Considérant que la ligue fédéraliste des sociétés populaires avait son foyer à Luçon, dominé jusqu'à présent par le payeur de l'armée, fripon livré dans ce moment à la justice; que c'était là que l'opinion et les vues qui luttent actuellement contre tout ce qui veut finir la guerre de la Vendée s'agitaient et perdaient la république;

» Arrêtent ce qui suit, comme mesure de salut public :

» ART. Ier. La ville de Luçon est déclarée en état de siége.

» Art. II. La société populaire sera fermée tant que la ville sera en état de siége. Le commandant de la place tiendra la main à ce qu'il ne se fasse aucun rassemblement durant tout ce temps, autres que ceux qu'il aura formés pour la sûreté de la place.

» Art. III. Il sera fait défense très-expresse de laisser com-

(1) L'incendie des communes de la plaine.

restation du général Huché, tant à charge qu'à décharge; d'ouvrir toutes les lettres adressées au comité de surveillance de la même ville, et d'en instruire les représentans et le comité de salut public, en leur envoyant copie des renseignemens. »

Du 18. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef.* (*Camp sous Gesté.*)

« Le 17, à cinq heures du matin, j'ai quitté mon camp pour poursuivre les brigands qui, selon toutes les apparences, s'étaient retirés sur Jallais. Arrivé au May, ma troupe était si fatiguée, que je fus forcé d'y prendre position.

» Ce matin, à cinq heures, je me suis mis en marche, et j'ai attaqué Jallais. Les brigands m'y attendaient. Ils ont fait un feu violent sur mon avant-garde, qui a riposté par un plus violent encore. Un moment quelques bataillons ont plié; mais ma colonne, qui s'est déployée, les a rassurés, et les rebelles ont été mis en fuite. Nous sommes entrés dans Jallais où nous avons trouvé des établissemens, tels qu'une boucherie qui nous a paru être en exercice depuis long-temps : dans la matinée même on y avait tué; de la paille préparée dans presque toutes les maisons pour l'armée catholique; du pain en quantité, de la farine, et beaucoup de blé.

» J'ai livré aux flammes ce repaire. Je regarde comme un très-grand bonheur d'avoir réussi; et, si j'eusse connu la position, peut-être n'aurais-je pas attaqué, du moins par la route de Chollet. Il a été impossible à mon infanterie et à ma cavalerie de poursuivre l'ennemi dans sa fuite précipitée. Il s'est jeté par bandes dans les bois.

» On ne se fait pas d'idée des ressources que les cantons de Trementine, Gonnord, Chemillé, Jallais et Beaupreau offrent encore aux brigands. Une division de la force de celle que je commande ne peut y passer que très-rapidement. Si elle y séjournait quelque temps, elle serait bientôt assaillie par des

rassemblemens assez considérables pour intimider et mettre en déroute des soldats ennuyés de la guerre de la Vendée, et qui d'ailleurs craignent les brigands au delà de toute expression. La crainte de tomber entre leurs mains inspire plus de terreur encore que le sifflement de leurs balles bien ajustées.

» Je ne crois pas, général, que ceux qui ont traversé le pays que je viens de parcourir et où, dans sept jours, j'ai eu cinq affaires, aient vu les choses comme moi. Je défie qui que ce soit de suivre la route que j'ai tenue, avec le même nombre d'hommes, et de répondre sur sa tête qu'il ne sera pas battu. Ce n'est qu'avec des forces considérables et de bonnes troupes qu'on peut espérer de soumettre ces contrées, et je réponds sur ma tête que sans de grands moyens cette guerre pourra être très-longue et désastreuse à la république.

» Quoi qu'il en soit, je prends position demain à Vallet, pour y recevoir de Nantes du pain, de l'eau-de-vie, des cartouches et des souliers, et je pars le 21, à moins d'ordres contraires, pour les environs de Mortagne, en traversant les mêmes cantons que je viens de parcourir.

» Une femme, arrêtée hier du côté du May, nous a confirmé la mort des deux chefs tués dans l'affaire du 16. On a lieu de croire que c'est *Berard* (1) et *de la Place*, et je suis persuadé que c'est à leur mort que je dois le succès d'aujourd'hui. »

Du 18. = *Le général Carpentier, au général en chef.*
(*Sables d'Olonne.*)

« Les brigands font des incursions dans les villages voisins des Sables, égorgent les patriotes qu'ils rencontrent et je ne puis protéger le pays, faute de cavalerie.

(1) Cette nouvelle était fausse quant à Berard; l'autre chef n'est pas connu. M. de Beauchamp (tome III, page 9) prétend que les deux chefs tués étaient le chevalier *de Gâtine*, et un autre émigré nommé *de Valette*.

Les corsaires anglais nous inquiètent aussi; nous les voyons tous les jours qui cherchent à faire des captures. Nous aurions bien besoin de quelques chaloupes canonnières pour leur donner la chasse.

» A l'instant où je t'écris, Hentz et Francastel arrivent ici.»

Du 19. = *L'adjudant-général Guillaume, au général en chef. (Luçon.)*

« Hier la troupe de cette garnison a pris les armes et je me suis fait reconnaître pour son chef. Les soldats et les débris de la municipalité m'ont paru tous bien disposés; ils m'ont juré obéissance dans tout ce que je leur commanderais et subordination à leurs chefs. Les troupes du camp m'ont également promis de respecter les ordres que je leur donnerais.

» Maintenant je m'occupe à repasser les ordres que tu avais donnés à Huché, pour me mettre au courant du poste que m'ont confié les représentans du peuple Hentz et Francastel. J'espère que l'attitude imposante que tiendront les soldats, *à l'exemple que je leur en donnerai*, obligera les malveillans de cette ville à prendre un parti. Je vais parcourir les postes aujourd'hui, et j'espère que les soldats qui les occupent me verront *d'un bon œil*. J'espère aussi que la conduite que je tiendrai me rendra digne de la confiance que m'ont accordée les représentans.

» Je fais partir les cinq cents hommes destinés pour La Rochelle. L'exécution de cet ordre a été retardée par les événemens qui ont eu lieu ici. »

Le général Legros, au général en chef. (Niort.)

« Je suis arrivé à Niort le 18, pour prendre le commandement des troupes aux ordres du général Duval, conformément à tes intentions. J'attends ici tes ordres de pied ferme et je te donnerai connaissance de tous les renseignemens que je recevrai sur la position des brigands. »

Du 20. = *Le général Robert, à l'adjudant-général Savary, commandant à Châteaubriand.* (*Nantes.*)

« Je te préviens que le département de la Mayenne fait maintenant partie de l'armée des côtes de Brest.

» Je ne puis approuver la distribution de fusils que tu as faite à la garde nationale. L'intention du comité de salut public et des représentans du peuple y est formellement contraire. Il faut être inexorable sur ces sortes de demandes (1).

» Le général en chef est en tournée du côté de La Rochelle. »

Du 21. = *L'adjudant-général Dufour, au général en chef.* (*Montaigu.*)

« Je suis fondé à te faire des reproches ; tu ne m'as donné aucune de tes nouvelles depuis ton départ de Montaigu, et ce n'est pas ce que tu m'avais promis. Tu n'as point augmenté ma petite armée et tu m'en avais encore fait la promesse.....

» Ta commission civile écrase la troupe par ses réquisitions impérieuses.

» J'ai fait camper une partie de la troupe, je ferai camper le reste lorsque j'aurai de la paille. Il me faudrait cinq à six cents ouvriers pour disposer le camp et j'en ai tout au plus soixante. »

Les représentans Garrau, Hentz et Francastel, au comité de salut public. (*Sables d'Olonne.*)

« Garrau, l'un de nous, vient d'arriver ici et part pour les Pyrénées.

» Tous les renseignemens qui nous parviennent sur tous les points de la Vendée sont satisfaisans. On fatigue, on désorganise, on tue les brigands, et vous pouvez être assurés

(1) On laissait le pays sans troupes, et l'on ne voulait pas même permettre de distribuer aux gardes nationales des villes les fusils provenant du désarmement général.

a été guillotiné pour avoir fait son devoir en républicain, pour avoir tué dans la Vendée les brigands de la Vendée. Nous en avons gémi et nous en gémissons. Cette détestable commission militaire de Fontenay, ce contre-révolutionnaire comité de Luçon, ont fait triompher les aristocrates.

» Cortez, ce jeune homme qui avait trompé nos collègues Lequinio et Laignelot dont il nous menace, est un scélérat qui avait dirigé l'intrigue qui égorgeait deux généraux ennemis des brigands.

» Ne jugez rien sur l'affaire des généraux et du comité que nous vous envoyons avant l'arrivée de l'un de nous; vous verrez la scélératesse la plus noire.

» Enfin, tout ce qui vous dénonce les généraux et les mesures est Westermann. Au reste, quand vous aurez eu connaissance de ces mesures, vous verrez que, bien loin d'être des mesures de rigueur, elles ne sont que *d'humanité*, et qu'elles tendent toutes à terminer cette infâme guerre, en faisant sortir de ce pays le peu qui y reste d'hommes qui sont peut-être moins enragés.

» On vous parle de la richesse du pays, cela est vrai; mais *la population en est détruite* et il n'y reste que des assassins (1). »

Du 22. — *Le général Dutruy, au général en chef.* (*Machecoul.*)

« Je viens de faire partir les hommes destinés pour le camp de Fréligné; cette partie est couverte.

» La colonne destinée pour Aizenay va s'y rendre.

» Depuis le 16., la division de Luçon devait marcher sur la Roche-sur-Yon et les Moutiers. Quand je pris le commandement dans cette partie, l'ennemi avait de plus grands moyens, mais je surveillais, marchais et ne dénonçais pas.

---

(1) On croyait la population détruite, pour avoir brûlé des maisons. On peut voir par la lettre de l'adjudant-général Dusirat, du 18, et par tous les rapports, si la population était détruite.

» Si je t'ai demandé des pionniers, c'est qu'on m'avait dit qu'il y en avait d'organisés auprès de Nantes.

» Je n'ai jamais donné aucun motif de douter que je n'employasse pas toutes les forces qui me sont confiées. D'ailleurs, je ne suis que général de brigade et je te demande la justice d'envoyer un de mes chefs pour déterminer des opérations aussi étendues et dont je m'aperçois que tu te plains. Je fais tout ce que je peux et ne charge personne de mes fautes.

» Je te répète encore que j'obéirai, selon tous mes moyens, et avec plus de zèle que tu ne m'en soupçonnes par ta lettre. »

Du 22. = *Le commandant Barbier, au général en chef.* (*Mortagne.*)

« A part quelques visites de brigands, il n'y a rien de nouveau dans nos environs.

» Le pain que tu m'as fait envoyer s'est en partie gâté dans la route. Je fais ramasser tous les grains que je peux trouver dans les environs; nous faisons les plus grands efforts pour nous approvisionner; les brigands, de leur côté, font évacuer continuellement tout ce qu'ils peuvent pour nous en priver. J'ai à peu près pour sept à huit jours d'avance seulement.

» Nous avons reçu les caisses de chirurgie, mais il n'est encore arrivé ni eau-de-vie ni sel ; le soldat éprouve conséquemment une grande privation.

» Je n'ai pas encore entendu parler de la colonne de Dusirat. »

L'adjudant-général Dusirat, au général en chef. (*Belair près Vallet.*)

« Le défaut de subsistances qui, comme tu le sais, sont très-rares à Nantes, m'a retenu ici un jour de plus. Je marche aujourd'hui sur Chaudron où l'on croit qu'un nouveau rassemblement se forme depuis la destruction du repaire de Jallais. Je prendrai mon pain, le 25, à Saint-Florent, d'où je me dirigerai sur Mortagne. De là, je serai obligé enfin de cou-

duire ma colonne au camp de Montaigu ou à celui des Sorinières pour qu'elle y prenne un repos qu'elle demande et dont elle a vraiment besoin depuis long-temps.

» Si j'apprends à Saint-Florent que je ne puis trouver de pain à Mortagne, je parcourrai la rive gauche de la Loire pour la balayer, et j'irai prendre position aux Sorinières. Tu sais sans doute que le poste de Chantoceaux est évacué.

» Il est impossible, citoyen général, que je puisse tenter rien de grand avec la colonne que je commande. Elle est composée de trois bataillons de réquisition que j'ai pris à Doué, et de ceux qui composaient ma colonne en partant de Montaigu, et dont les deux tiers sont entrés depuis aux hôpitaux. Le reste est si fatigué, si dégoûté, que ce serait compromettre l'intérêt de la chose publique, que de l'employer plus long-temps à poursuivre les brigands qui, je le répète, ne pourront être anéantis que par d'autres moyens.

» Quant à moi, je suis infatigable, et si, lorsque je serai rendu à Montaigu ou aux Sorinières, tu juges à propos de m'envoyer encore dans le centre de la Vendée, tu peux compter sur mon zèle et mon activité. »

Du 22. = *Le commandant Muscar, au général Vimeux.*
(*La Hibaudière.*)

« Les rebelles se réunissent en grand nombre à la Chevrolière; avant-hier ils ont assassiné deux patriotes venant de Nantes; ils ont mis en fuite les habitans de Saint-Agnan, qui ont été repoussés jusques à Bouaye. Hier j'ai envoyé contre ces assassins un détachement qui en a tué une dizaine et en a pris quarante-cinq que je fais passer à la commission militaire de Nantes. Tous ces faits me font sentir de plus en plus la nécessité d'envoyer, ainsi que je te l'ai demandé, un détachement de quatre cents hommes à la Chevrolière, pour assurer la tranquillité dans cette partie. Je t'invite à prendre des mesures en conséquence. »

Du 23. = *Le général Grignon, au général en chef.* (*Doué.*)

« Voilà la sixième lettre que je t'écris sans avoir reçu aucune réponse de toi.

» J'ai eu connaissance indirectement de l'arrêté des représentans du peuple relatif à l'évacuation de Mortagne. Deux officiers de cette garnison se trouvant dans la colonne que je commande, je les ai fait arrêter et conduire à Nantes, conformément à la décision des représentans. Ces officiers eux-mêmes sont venus me demander d'y être envoyés pour être jugés.

» Toute la troupe est campée en attendant tes ordres. »

Les représentans Garrau, Hentz et Francastel, au comité de salut public. (*La Rochelle.*)

« Garrau va aux Pyrénées et Hentz et Francastel vont dans le département d'Indre-et-Loire organiser en passant les autorités constituées; ce qui se fera très-rapidement, vu les renseignemens pris ; de là ils retourneront à la Convention où ils seront bientôt près de vous.

» Avant de nous séparer, nous vous envoyons le tableau politique-militaire de la Vendée.

» Ce n'est plus une guerre que l'on fait dans ce pays, ce n'est qu'une chasse de brigands. Tous les renseignemens pris, et nous en avons de sûrs, nous apprennent que les plus forts rassemblemens ne passent pas deux mille individus.

» Il est impossible que jamais la Vendée présente rien d'alarmant, parce que la population de ce pays est détruite; parce que notre arrêté sur les réfugiés en a extrait au moins quinze mille personnes; parce que les brigands n'ont plus d'organisation, plus de conseil, plus de centralité. Vous pouvez être assurés que la Vendée est un désert, et qu'elle ne contient pas *douze mille personnes vivantes* (1). »

(1) Sur huit cent mille .... dans toute l'étendue de la Vendée!... C'était un rêve enfanté par des hommes qui n'avaient pas la moindre idée de la Vendée.

» Les brigands auraient bien voulu qu'on les laissât tranquilles pendant l'hiver : tous ceux que nous saisissons nous assurent qu'ils s'étaient flattés que nous porterions nos armées sur les autres frontières ; qu'ensuite il y aurait une amnistie. Leurs chefs leur avaient dit de se tenir chez eux, et pendant ce temps-là ils devaient se réorganiser.

» Tout ce qui respire dans la Vendée est brigand. Ceux qui vous disent qu'on a converti en rebelles des citoyens paisibles sont de vrais brigands. Plusieurs brigands sont dans nos armées comme citoyens de la première réquisition, c'est égal ; mais, sans votre arrêté qui les a envoyés au Rhin, ils seraient parmi les brigands. Ainsi il est passé, au moment du départ des citoyens pour l'armée du Rhin , quelques citoyens qui sont parmi les brigands ; mais le nombre n'en est pas considérable. Nous ne devons cela qu'à la scélératesse de ceux qui sont venus *lamenter* auprès de vous, qui aiment mieux que leur fermier, quoique brigand, soit à cultiver leur métairie qu'à combattre pour la patrie.

» Les brigands ne quittent pas les forêts et le pays extrêmement couvert. Ils ne vont que là où il n'y a pas de colonne. Quelquefois ils vont pendant la nuit dans des communes voisines assassiner les patriotes et voler des chevaux, afin de se transporter facilement où ils voudront ; mais il n'y a plus ni armée, ni puissance, ni moyens, ni la moindre consistance.

» Ceux qui vous parlent de victoires remportées sur les brigands sont des imposteurs, comme ceux qui vous parlent de revers que nous avons, disent-ils, éprouvés. Quand nos colonnes trouvent les brigands, ceux-ci font l'essai d'une attaque ; mais si l'irruption leur a manqué, sans attendre rien, ils fuient aussitôt dans la forêt par des senties qu'ils connaissent et on en tue peu de cette manière. On ne les tue qu'en détail et en les rencontrant chez eux ou quand ils vont fourrager.

» Voici le plan arrêté. On va établir autour de la Vendée plusieurs camps qui pénétreront chacun devant eux, en

eclairant le pays en tous sens. Cette marche sera assurée sur ses derrières. Une colonne ou deux marcheront dans la Vendée, toujours correspondant avec un camp qui lui assurera ses subsistances. De cette manière-là, on les détruira aisément, mais insensiblement, et l'on extraira ce qu'il y a dans le pays. Il n'y aura plus de bataille, c'est une chose inutile dans le succès; et qui, si les brigands réussissaient, leur donnerait des fusils, mais rien de plus.

» Les généraux de la Vendée ont le genre qui convient à cette guerre. Nous en exceptons trois ou quatre qui ne l'ont pas. Ceux qui l'ont sont les plus décriés, sont ceux qui font le mieux leur devoir. Hentz et Francastel vous en donneront la preuve, et en voici une qui doit vous frapper, c'est que la plupart des généraux sont tués ou blessés, ou malades. Moulin et Haxo sont tués à la tête des colonnes; Cordellier est malade, exténué de fatigue; Beaupuy, Caffin, au moins quatre adjudans-généraux sont blessés. Grignon, Dutruy ne doivent leur existence qu'à une force de tempérament extraordinaire. Il faudrait voir le genre de vie qu'on mène dans la Vendée, au milieu d'un désert où le général couche sur la dure, et n'a souvent que du pain pour nourriture. Le soldat est mieux, car il a souvent de la viande, puisqu'il est environné de bestiaux. Assurément, si quelqu'un a intérêt à voir la fin de cette guerre, ce sont les généraux : ainsi il n'y a rien d'extraordinaire dans la Vendée. Reprenez nos premières lettres, et vous verrez que nous avons annoncé dès lors ce qui est. Elle ne finira que comme la guerre de Corse; de long-temps on ne voyagera dans ce pays qu'en caravane.

» Les villes de Luçon, de Fontenay, de Niort, contiennent de bien grands scélérats; vous aurez le développement de la plus infâme conspiration quand Hentz et Francastel vous auront fait leur rapport sur l'affaire de Huché, qu'ils vous ont envoyé, et qui était une victime que les Vendéens de ces trois villes voulaient immoler comme la Martinière qu'ils

ont fait guillotiner. Gardez-vous bien d'examiner cette affaire avant le retour de Hentz et Francastel, ils vous dévoileront de grandes scélératesses. »

Du 24. = *Le général Grignon, au général en chef. (Doué.)*

« Je viens de recevoir une lettre ministérielle du 17, qui m'annonce ma nomination au grade de général divisionnaire à l'armée des Pyrénées-Occidentales, et m'enjoint de m'y rendre dans le plus court délai. Si je ne consultais que mes talens militaires, je n'accepterais pas; mais un bon républicain ne doit connaître qu'une chose, c'est d'obéir. Ce qui me fait de la peine, c'est de te quitter. J'attendrai ta réponse pour me mettre en marche; je te prie d'y joindre un certificat de ma conduite pendant que j'ai été sous tes ordres.

» Je remets au général Boucret le commandement de ma colonne. Le général Caffin, qui n'est pas encore entièrement rétabli, vient de me dire qu'il pourrait être utile à sa patrie en se chargeant du commandement de Saumur et de Doué, si tu veux lui en donner l'ordre. »

Le général Dutruy, au général Vimeux. (Machecoul.)

« Je te préviens que, d'après l'ordre du général en chef, je viens de faire les dispositions nécessaires pour l'établissement de deux camps, l'un à Fréligné, et l'autre à Maché sous Aizenay. Le premier sera assis aujourd'hui, et l'autre demain.

» Mon expédition sur le Marais se continue toujours. Je compte porter les derniers coups incessamment, tous mes arrangemens sont pris en conséquence. »

L'adjudant-général Guillemé, au général Vimeux. (Paimbœuf.)

« Je reçois à l'instant l'ordre du général Dutruy de partir de suite pour aller prendre le commandement de l'île de Noirmoutier ; mais il ne me parle pas de me faire remplacer. Je t'en préviens pour que tu puisses y pourvoir. »

Du 24. = *Le général Carpentier, au général en chef.* (*Sables d'Olonne.*)

« Conformément à tes ordres, je fais partir pour Challans quatre cents hommes à la disposition du général Dutruy.

» J'ai également donné l'ordre aux postes de Talmont et Avrillé de rentrer aux Sables.

» Je viens aussi de prévenir le district de ton ordre pour le désarmement, afin que sur-le-champ il fasse avertir les communes, pour qu'elles aient à déposer leurs armes dans le plus court délai, sous les peines portées par la loi.

» Quant à l'enlèvement des subsistances et fourrages et à l'incendie, j'ai déjà fait enlever ce qu'il y avait à Veray; on a ensuite incendié ce pays, où, comme tu le sais, trente à quarante de nos malheureux frères d'armes blessés ont été égorgés.

» Je vais continuer l'exécution de tes ordres dans les environs de Talmont, Avrillé, etc. »

L'adjudant-général Dufour, au général en chef. (*Montaigu.*)

« Je presse le général Robert pour qu'il m'envoie des ouvriers; il m'en faut au moins six cents, je pourrais en occuper mille aux ouvrages de mon camp retranché.

» Fais-moi donc donner des nouvelles par l'ami Courtin (1); on en débite que je ne puis croire, comme celle que le fameux Guillaume est général de brigade. Qu'a-t-il donc fait?...

Les représentans Hentz et Francastel, au comité de salut public. (*La Rochelle.*)

« Nous recevons une lettre de nos collègues qui sont à Rochefort, qui nous envoient copie de votre arrêté du 17 de ce mois, portant que les pièces relatives au général Huché vous seront adressées. Nous l'avions fait, nous vous avions envoyé Huché lui-même. La dernière disposition de votre arrêté qui

(1) Secrétaire du général Turreau.

porte, *Sans qu'en aucun cas, le général Huché puisse être mis en liberté*, a empêché nos collègues de Rochefort de faire partir ce général.

» Quoique notre intention n'ait jamais été de mettre Huché en liberté, mais bien de vous mettre à portée de le juger vous-mêmes et connaître bien plus sûrement quels sont les scélérats qui voulaient le faire guillotiner, cependant nous pensons, avec nos collègues, qu'il vaut mieux attendre des ordres de vous pour vous l'envoyer, ce qui nous paraît nécessaire dans tous les cas; car, s'il est coupable, il faut qu'il soit guillotiné à Paris, et, s'il est innocent, il faut que vous le sachiez ; ainsi nous attendrons un autre arrêté.

» Au nom de la liberté, ne croyez pas à tout ce qu'on vous dit. Nous voyons qu'on vous tourmente; bientôt nous vous dirons tout. Le chef de toute l'intrigue est l'adjudant-général Cortez que nous vous envoyons.

» On dissémine dans le monde, c'est-à-dire, à Luçon et environs, que Lequinio et Laignelot vont revenir, comme représentans; nous vous déclarons que ce serait un grand malheur. Il faut, au milieu des fédéralistes et des contre-révolutionnaires, des hommes forts de caractère et défians, et qui ne se laissent pas tromper par les plus fourbes et les plus rusés des hommes. Il faut dans ces parties Carrier qui a sauvé Nantes par la vigueur de ses mesures, ou quelqu'un semblable à lui.

» Nous sommes bien chagrins de voir que des conspirateurs soient constamment autour de vous. Ils vous donnent, nous le voyons bien, des inquiétudes. Ils vous détournent des grandes mesures, et tout cela pour satisfaire la cupidité de quelques égoïstes, de quelques parens de brigands, qui aiment mieux les brigands que la république. La Vendée n'est plus digne de vos regards particuliers. Ces assassins périront et par le fer et par l'inanition, malgré la scélératesse de leurs protecteurs.

» Garrau et Prieur de la Marne ne sont pas des visionnaires, et cependant de Nantes ils voyaient les mêmes choses que nous avons vues sur les lieux, ils doivent vous l'avoir écrit; Richard, Bourbotte et Choudieu ont vu comme nous, ont agi dans le même sens.

» Une observation du peuple de Fontenay, Luçon, Niort, nous a frappés. Là on nous a dit : *Mais les vérités que vous nous dites nous étonnent ; on ne nous a pas encore parlé comme cela.* Observez que les représentans qui ont été là sont les Bourdon de l'Oise, les Goupilleau, etc. »

Du 25. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef. (Camp près Saint-Florent.)*

« J'ai attaqué Chaudron, conjointement avec la garnison de Saint-Florent; les brigands l'ont évacué à mon approche et j'ai pris position à cinq quarts de lieue de Saint-Florent pour en recevoir mes vivres aujourd'hui. Quatre heures après, la troupe de Stofflet, réunie à celle qui avait évacué Chaudron, est venue attaquer ma colonne sur deux points. Ma gauche a plié et a été mise en fuite; j'arrive de Saint-Florent, je la rallie, je mets à mon tour les brigands en fuite; je les fais poursuivre par mes éclaireurs et ma cavalerie, et je prends poste à une lieue de Saint-Florent.

» Tu vois que dans les parages que je parcours on n'est pas le maître de n'avoir pas une affaire générale; la preuve de cela, c'est que sur six affaires que j'ai eues les brigands m'ont attaqué quatre fois.

» J'ai eu trente blessés et une vingtaine de tués, les brigands n'ont pas perdu autant que moi.

» On a évalué le rassemblement qui m'a attaqué hier à trois ou quatre mille hommes, ils étaient presque tous habillés de bleu. Je ne crois pas qu'une seule colonne puisse venir à bout de Stofflet. Il faut de nouvelles troupes, les nôtres sont intimidées, je ne cesserai de te le répéter. »

Du 25 =. . . . . (*Camp près Saint-Florent.*)

« Comme je te le mandais ce matin, je devais recevoir aujourd'hui mon pain de Saint-Florent, et je devais partir demain, après avoir reçu des cartouches de cette place.

» Le pain ne m'a été fourni aujourd'hui que pour un jour, et je ne recevrai celui qui m'est nécessaire pour me mettre en route que cette nuit ou demain.

» Je te l'avoue, citoyen général, ces contrariétés et ces retards rendent ma besogne bien pénible, bien dégoûtante; mais tu peux compter toujours sur mon zèle et sur mon dévouement à la chose publique; et, quoique je regarde comme impossible d'anéantir le rassemblement de Stofflet avec les troupes que tu peux me donner à commander, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour y parvenir, et si tu trouves que la colonne n'agit pas avec toute l'activité que tu pourrais désirer, n'en attribue la cause qu'aux difficultés que je rencontre dans mes différentes stations.

» Je te parle vrai, citoyen général, le cri de *voilà les brigands* inspire une telle terreur à nos soldats, que, même à Saint-Florent, derrière des retranchemens, on éprouve l'effet de ces termes magiques, et je puis t'assurer que s'il est quelque lieu au monde où la terreur soit à l'ordre du jour, c'est à Saint-Florent et dans quelques bataillons de ma colonne. Si hier mes trois mille cinq cents hommes eussent voulu se battre, il ne serait peut-être plus question de Stofflet et de sa bande.»

Les représentans Hentz et Francastel, au comité de salut public. (*Niort.*)

» Une conférence que nous venons d'avoir avec nos collègues Topsent et Guezno, nous fait enfin mettre le doigt sur le mal et apercevoir d'où partent tous les tiraillemens qu'on vous fait éprouver et toutes les impostures qu'on vous débite.

Le bon Lequinio s'est laissé *empaumer* par tous les fédé-

ralistes; il croit qu'il a vu toute la Vendée, parce qu'il a voyagé de Nantes à Angers et qu'il a aussi vu Luçon. Il croit bonnement, comme les contre-révolutionnaires le débitent, qu'il y a cent cinquante mille brigands à combattre, et que ce sont les mesures vigoureuses que l'on a prises qui ont occasioné cet état de choses (1).

» Ce propos est aussi celui des généraux Cortez, Bard et Duval; il est aussi celui de tous ceux qui veulent donner, dans l'opinion, à la guerre de la Vendée une consistance qu'elle n'a pas et qu'il est impossible qu'elle ait. Il est celui d'hommes intrigans, liés, ligués, parens avec tous les riches, les égoïstes du pays, qui veulent devenir généraux supérieurs et vous mener à une amnistie pour les brigands, c'est là le seul mot. Prononcez une amnistie, retirez les troupes, laissez Charette en repos, et vous verrez que vous n'entendrez plus parler de rien.

» Or ce langage est aussi celui de Charette et compagnie. Aujourd'hui tous les brigands que nous prenons ne nous disent autre chose : *Qu'on nous laisse tranquilles et nous ne troublerons personne;* c'est-à-dire, qu'ils ne sortiront pas de chez eux; mais ils n'en tueront pas moins les *bleus* qui iraient chez eux; mais ils ne connaissent que leur *M. Charette*, etc.

» L'assertion de cent cinquante mille hommes est fausse de toute fausseté. On peut maintenant en toute assurance voyager dans toute la Vendée *avec un bataillon d'infanterie et cent hommes de cavalerie.*

» Nous connaissons tous les généraux de la Vendée, nous avons vu tous leurs rapports, nous avons questionné le chef des guides qui a couru sur tous les points de la Vendée, et un citoyen qui suit les colonnes, envoyé par nous, sans autre

(1) A son retour à Paris, Lequinio dévoila, dans un rapport au comité de salut public, une partie des horreurs commises dans la Vendée. Il fit ensuite imprimer ce rapport au mois de novembre suivant, sous le titre de Guerre de la Vendée et des chouans.

mission que celle de nous dire ce qui s'y passe, et tout s'accorde à constater qu'il n'y a pas de rassemblement plus fort que de deux mille hommes environ (1); que jamais on n'a vu plusieurs rassemblemens en un même jour; que les brigands sont déroutés, désorganisés, désespérés, et qu'aujourd'hui ils se plaignent amèrement des puissances étrangères qui, disent-ils, les ont si cruellement trompés.

» Ainsi, tout ce qu'on vous dit sur la Vendée n'a d'autre but que de vous effrayer pour en donner le commandement à certaines gens qui arrangeront si bien les choses, que l'amnistie qui traiterait les brigands comme une puissance aura lieu, et qu'en tout cas la ferme du compère, de la commère, etc., sera épargnée.

» Nous avons la preuve que Bard, Duval et Cortez, sont trois conspirateurs. C'est Cortez qui a mené toute l'intrigue relative à Huché, qu'il faudra que vous connaissiez en voyant les personnes mêmes. Ce petit coquin, après avoir révolté toute l'armée contre Huché par de faux rapports, a donné pour mot d'ordre, le lendemain de l'arrestation de ce général supérieur : *Huché à la guillotine*. Cet homme a suivi l'exemple de Bard; il a désobéi formellement aux ordres du général en chef; a donné à ses troupes une disposition qui ne cadrait pas avec le plan général, et a fait manquer une opération qui eût exterminé beaucoup de brigands. Cela vous sera expliqué la carte à la main.

» Duval et Bard n'ont jamais suivi les ordres qui leur étaient donnés par le général en chef, n'ont jamais correspondu avec nous, et n'ont cessé d'adresser toutes leurs demandes à Topsent et Guezno (2); cependant nous ne nous

---

(1) Il n'y avait point de rassemblemens permanens dans la Vendée, on les réunissait suivant les circonstances.

(2) C'était là leur crime. On ne leur pardonnait pas de faire connaître leur position dans la Vendée.

sommes montrés rien moins que partisans du général en chef. Duval a menti et ment certainement sur toutes les assertions relatives à la Vendée, dissémine les alarmes et les fausses nouvelles sur ce pays, ainsi qu'il nous l'a prouvé par écrit. C'est lui qui *mitonnait* les brigands et les mettait sous la toile, tandis qu'il laisse nos frères d'armes couchés dans la boue ; enfin, Bard a fait passer des cartouches aux brigands, ainsi qu'il vous sera démontré. Bard est un fédéraliste outré qui n'a pas dissimulé dans le temps ses propos et ses liaisons avec les chefs fédéralistes ; enfin, Bard, Cortez et Duval, sont Westermantistes, vantés par tous ceux qui mettent Westermann aux nues.

» Nous avons dénoué le nœud : tous les riches du pays ont eu l'adresse de tromper le crédule Lequinio. Nous vous déclarons que les autorités constituées qu'il a régénérées sont aussi mauvaises que les précédentes ; qu'il n'a pas distingué les faux patriotes, le faux bonnet rouge du véritable : ce sont des messieurs qu'il a mis en place. Nous nous sommes bien gardés de rien changer à ce qu'il a fait, ni même de rien laisser paraître de nos opinions à cet égard, parce qu'il faut que les épurations aient un terme, et que le peuple ait de la confiance dans le gouvernement en y apercevant de la stabilité ; mais Lequinio a pris de fausses notions sur tout ce pays que nous avons traversé en entier et parcouru tout autour.

» Nous ne vous écrivons que pour vous tranquilliser, car nous sommes convaincus, aux rapports qui nous sont faits, qu'on vous *tiraille*. Déjà tous les modérés se vantent que Lequinio et Laignelot vont être envoyés dans la Vendée. Ce serait un grand malheur, vous feriez tout rétrograder, et peut-être de grands malheurs en seraient la suite. Bientôt on ferait le procès à tous les généraux qui ont fait leur devoir, que nous ne connaissons pas par des rapports, mais pour les avoir vus et avoir parcouru la Vendée avec plusieurs d'entre eux : il faudrait bientôt guillotiner toute l'armée.

» Tout va bien jusqu'ici; mais je t'engage à changer le commandant de cette place, homme timide, qui me parle toujours de dangers : celui qui craint n'est pas propre à nous seconder.

» Je t'apprendrai, de plus, que le conseil de guerre a eu quelque envie de soumettre mes démarches à sa sanction. Je lui ai répondu que je ne composerais jamais avec tes ordres, et que je m'en réservais l'entière exécution sur ma responsabilité.

» Cinq moulins brûlés, plusieurs voitures de grain arrivées, en attendant mieux. »

Du 26. = *Coyaud, agent national du district de la Châtaigneraie, au comité de salut public.* (*La Châtaigneraie.*)

« La Châtaigneraie vient d'être attaquée de nouveau hier par quatre à cinq mille rebelles. Ils ont été battus et repoussés par notre brave garnison sous les ordres de Lapierre, quoiqu'elle n'excède pas mille combattans. Cent cinquante brigands au moins sont restés sur le champ de bataille; nous avons perdu huit ou neuf républicains.

» L'action a été vive, le feu a duré près de cinq quarts d'heure : Lapierre était partout; sa présence n'a pas peu contribué au succès de cette journée.

» Les brigands se battent en désespérés; ils sont encore forts, parce qu'ils savent réunir toutes leurs forces pour se porter en masse sur le point qu'ils veulent attaquer. Il paraît que Stofflet et Marigny étaient à la tête, et l'on a la certitude que les noms de Charette et la Rochejaquelein sont employés dans toutes les armées des rebelles pour en imposer davantage.

» On s'attend à être attaqué de nouveau au premier jour. Ce poste est important et mérite d'être renforcé, si l'on veut conserver un pays immense et qui offre des ressources incalculables à la république. »

Du 26. = *Le général Cambray, au général en chef.* (*Nantes.*)

« Je t'ai promis de t'écrire aussitôt que mes forces me le permettraient. Ma santé commence à revenir, et je m'empresse de t'en faire part. Tu connais mon zèle, et j'espère être bientôt à même de me rendre utile à mon pays. »

L'administration du département de Maine-et-Loire, aux représentans Prieur de la Marne et Garrau. (*Angers.*)

« Nous vous avons instruits de l'arrêté des représentans Hentz et Francastel, par lequel il est enjoint aux habitans des îles de Chalonnes et de Rochefort de les évacuer en quatre jours. Vous en avez pris un autre qui a prorogé les délais jusqu'au 23 de ce mois. Dans l'intervalle, tous les moyens d'évacuation qu'il nous a été possible de fournir ont été employés; et depuis le 12, le département tient des bateaux vis-à-vis des îles pour enlever les effets et faciliter le transport des habitans.

» Cependant le délai est passé, et les îles ne s'évacuent pas. Nous n'avons encore vu que quelques individus de Chalonnes, qui, conformément à l'arrêté, ont pris des passe-ports pour s'éloigner à vingt lieues.

» On nous a dit que les autorités constituées avaient abandonné les îles. Il est constant qu'une pétition au comité de salut public a été souscrite par les habitans, et envoyée par deux commissaires qui ont été arrêtés à Baugé.

» Les rapports qui nous parviennent de ces îles, nous font douter que leur évacuation se fasse aisément. Les habitans aiment mieux se battre contre les brigands que de quitter leur asile dans un moment où la récolte est aussi bien préparée, et où ils n'ont rien à redouter de la part des brigands.

» Le département croit devoir vous instruire de ces circonstances, afin que vous avisiez au parti qui vous semblera le plus convenable. » (*Annotation.*)

Annotation du représentant Prieur. (Nantes.)

« Renvoyé au général en chef pour décider si les habitans peuvent, sans danger pour eux et sans compromettre la chose publique, rester dans leurs foyers; les y laisser s'ils aident à combattre les brigands. »

Du 27. = *L'adjudant-général Aubertin, au général en chef. (Machecoul.)*

« Le général Dutruy a fait faire hier des expéditions sur les forêts de Touvois et de Grande-Lande. On a enlevé des convois de pain, grains et farines. Une très-forte reconnaissance de cavalerie a eu lieu sur la partie de Saint-Philbert-de-Coutais.

» La correspondance entre les camps de Fréligné et d'Aizenay est établie. Tout se dispose pour l'attaque générale du Marais. »

Arrêté du comité de salut public.

« Le comité arrête que toutes les dépêches relatives aux événemens de la guerre dans toutes les armées de la république, soit de terre, soit de mer, seront adressées directement, exclusivement, et avec la plus grande célérité, au comité de salut public. Tous les généraux des armées de terre et de mer, rendront compte sur-le-champ de tous les événemens militaires au comité de salut public. »

Du 28. = *L'adjudant-général Dufour, au général en chef. (Montaigu.)*

« Je viens de recevoir ta lettre, datée de Niort le 26; je n'ai eu encore aucune nouvelle de Dusirat.

» Mon camp commence à prendre bonne figure, mais je n'ai pas le nombre d'ouvriers nécessaires pour aller plus vite.

» De fréquentes sorties m'ont procuré du blé et des bestiaux en grande quantité. J'ai aussi ramassé quatre-vingts femmes et enfans, et quelques vieillards. »

Le général Pille, commissaire de la neuvième commission exécutive (1), *au général Turreau.* (*Paris.*)

« Tu trouveras ci-joint un arrêté du comité de salut public du 25 de ce mois qui destitue le général Huché, et ordonne qu'il sera traduit à Paris sous bonne garde. Tu voudras bien faire exécuter sur-le-champ cet arrêté, et m'en rendre compte (2).

Du 29. = *Le conseil de guerre défensif, au général en chef.* (*Luçon.*)

« Nous t'adressons copie d'un mandat d'amener lancé par l'accusateur public près le tribunal criminel de Fontenay, contre le citoyen Albert Martho, adjoint à l'état-major de l'armée de Luçon.

» Martho partira demain matin pour Fontenay (3). »

Le général Carpentier, au général en chef. (*Sables-d'Olonne.*)

« Les brigands, informés de l'évacuation des postes de Talmont et d'Avrillé, se sont portés cette nuit sur ce dernier point, ont massacré non-seulement tous les hommes qu'ils y ont trouvés, mais encore des femmes, et ont tout ravagé.

» Tu sens parfaitement qu'il est à craindre, comme je te l'ai déjà marqué, qu'ils ne se portent dans le Marais dont les habitans sont très-patriotes et où il se trouve beaucoup de grains, de fourrages, de bestiaux, et surtout des chevaux de prix.

» Il serait donc nécessaire de conserver un poste respectable

---

(1) Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre.

(2) Un mois après, Huché fut réintégré dans son grade de général divisionnaire et renvoyé à l'armée. Les autres accusés furent également acquittés.

(3) C'était une suite de l'affaire de Huché. Martho fut renvoyé à son poste.

à Talmont ou Avrillé, je te demande ton autorisation à ce sujet.

» Charlery est toujours ici en attendant tes ordres. »

Du 29. — *Le général Descloseaux* (1), *au général en chef.* (*La Rochelle.*)

« J'ai visité très-exactement une partie des points essentiels de La Rochelle, ainsi que les établissemens de cette ville. Je t'en rendrai un compte détaillé, après avoir bien vu, bien examiné, bien réfléchi. »

L'adjudant-général Dusirat, au général en chef. (*Doué.*)

« Je me suis enfin remis en marche le 27 à quatre heures du matin, dans le plus grand silence et sans mettre le feu. Je suis allé camper entre Saint-Laurent et la Jumelière. Les brigands, qui n'étaient pas avertis par la fumée des incendies, ont été surpris dans tous leurs postes. Un lieutenant de Stofflet a laissé son sabre et ses chevaux à la Jumelière.

» Le 28, je suis parti à la même heure et dans le même ordre. J'ai surpris à Chanzeau quatre cents brigands; il y en a eu beaucoup de tués. J'ai campé à Gonnord et ma colonne s'est rendue ce matin à Tremont d'où je compte partir le 2 mai, après l'avoir renouvelée presque en entier.

» Travot, qui m'a si bien secondé depuis mon départ de Montaigu, ne peut se passer de quelques jours de repos. Je serai bien en peine, n'ayant personne pour le remplacer.

» D'après ce que je vois, il paraît que les troupes que je prendrai n'aiment pas plus la Vendée que celles que j'ai ramenées. Je ne pourrai qu'inquiéter Stofflet et le tenir en haleine, jusqu'à ce qu'on prenne d'autres mesures. Tout ceci sera bien long et peut devenir plus sérieux qu'on ne pense. »

Du 30. — *Le général Guillaume, au général en chef.* (*Luçon.*)

« Mon avant-garde est campée à Saint-Hermand et mon

(1) Il remplaçait le général Bournet à La Rochelle.

quartier-général à Luçon. C'est de là que je dirige mes expéditions pour l'enlèvement des subsistances.

» Je crois que tu apprendras avec plaisir la nomination de Huché au grade de général divisionnaire. Une lettre de Jourdeul lui annonce cette bonne nouvelle.

» La commune de la Bretonnière m'avait fait demander des cartouches, je l'ai invitée à se rassembler, et j'ai envoyé un détachement qui l'a désarmée. »

Du 3. = *L'adjudant-général Lapierre, au général en chef.* (*La Châtaigneraie.*)

« L'ennemi se propose encore une fois de m'attaquer, je l'attends de pied ferme.

» Le poste de l'Absie est rendu à la Châtaigneraye, c'est encore un renfort. Tous sont très-bien disposés à se battre. »

§ IV. Bulletins de la correspondance de Candé et Craon. — Rossignol à Turreau. — Bulletins de la Guerche, Ségré, Craon, Candé, Ancenis, Vitré, Châteaubriand, etc. — Rossignol au comité de salut public. — Au ministre. — Kleber à Rossignol. — Rossignol au ministre. — Le représentant Prieur au comité de salut public. — L'adjudant-général Savary au général Robert.

Suite de la Chouannerie. { Bulletins de correspondance.

Du 1er. avril. (*De Candé.*)

« Une soixantaine de chouans ont été vus dans les bois de Maumusson. On a envoyé contre eux la force armée. Il ne s'est point engagé d'affaire sérieuse. Les brigands ont abandonné leurs repaires. »

(*De Craon.*)

« Trente à quarante chouans bien armés ont été vus hier matin dans les environs de Craon. Ils semblaient se diriger vers la forêt d'Ombrée. La force armée a été mise à leur poursuite; on attend des détails.

Du 6. = (*De la Guerche.*)

« Le général Kleber est à Vitré. Il est chargé de détruire la race des chouans qui depuis si long-temps exercent leurs brigandages dans un grand nombre de communes. »

Du 7. = (*De Candé.*)

« Quelques brigands armés ont passé par Beligné à huit heures du soir ; ils ont pris le commandant de la garde nationale chez lui, et l'ont conduit dans une prairie où il a été fusillé. »

(*De la Guerche.*)

« Dans la nuit du 4 au 5, environ cent chouans, armés de fusils, bâtons, etc., se sont portés dans la commune de Domalain, ont enfoncé les portes des patriotes, ont pillé et laissé le citoyen Boisard pour mort sur la place. »

(*De Vitré.*)

« On apprend que les chouans se portent sur les communes d'Ernée et de Juvigné. »

(*De Craon.*)

« Dans la nuit du 3 au 4, les chouans se sont portés dans la commune de la Selle; ils ont été chassés vigoureusement par la garde nationale. »

(*De Châteaubriand.*)

« Dans la nuit du 5 au 6, les chouans sont entrés au bourg de Villepot; ils ont blessé de plusieurs coups de feu le citoyen Lambert, commissaire du district, et ont enlevé huit cents livres, et plusieurs effets appartenants au citoyen Chevalier. On a découvert dans un bois, entre Issé et Moisdon, quelques loges où l'on présume que les brigands se retirent quelquefois. »

Du 8. = (*De Candé.*)

« La fouille a été faite depuis trois heures du matin jusqu'à

midi dans le bois de Maumusson. Les brigands avaient disparu. »

Du 8. = (*De la Guerche.*)

« Le 5, à sept heures du soir, les chouans ont arrêté la diligence entre la Gravelle et Vitré. Ils ont assassiné six officiers et un grenadier qui s'y trouvaient. Deux femmes ont été épargnées, on s'est contenté de les dépouiller. »

Du 9. = *Le général Rossignol, au comité de salut public.* (*Rennes.*)

« J'ai effectué le partage des troupes sur les quatre points indiqués par votre arrêté du 21 mars, savoir : six mille hommes dans la division de Brest; huit mille à Cherbourg; six mille à Saint-Malo; et environ dix mille dans les départemens du Morbihan, Ille-et-Vilaine et Mayenne. Les mouvemens contre-révolutionnaires ont été comprimés dans le Morbihan. Le général Kleber est envoyé contre les Chouans, avec trois mille hommes.

» Je me propose de désarmer toutes les communes qui donnent asile aux brigands; de mettre en état de siège toutes les villes de ce département, afin de n'être pas entravé par les corps constitués dont plusieurs sont plus que douteux; de ne me point servir de gardes nationales qui mettent la déroute; enfin d'employer tous les moyens de rigueur contre les traîtres et les fanatiques qui refuseraient de se ranger sous les lois de la république. J'ai besoin de votre approbation pour l'emploi de ces moyens qui me paraissent indispensables. »

Bulletins.

Du 9. = (*De la Guerche.*)

« Dans la nuit du 6 au 7, environ deux cents chouans se sont portés dans la commune de Méral où ils ont pris quelques fusils et quelques sabres. Ils ont blessé plusieurs personnes et pillé les patriotes. »

(*De Châteaubriand.*)

« La fouille a été faite la nuit dernière dans les environs de la commune de Soudan qui avoisine la forêt de Juigné; on n'a pas rencontré les chouans. »

Du 10. = (*De la Guerche.*)

« Le général Kleber, dont le quartier-général est à Vitré, s'occupe à prendre de grandes mesures contre les chouans qui viennent d'arborer l'étendard de la rébellion. Leur chef est à cheval à leur tête. Ils se tiennent entre la Gravelle et Vitré. »

(*De Candé.*)

« Un détachement de quatre-vingts volontaires cantonné à la Cornouaille a fouillé les bois de Pontron ; il a rencontré la bande de chouans qu'il cherchait depuis plusieurs jours. Il l'a chargée et mise en fuite (1). »

Du 13. = *Le général Rossignol, au ministre de la guerre.*

(*Rennes.*)

« Je pars pour attaquer les brigands de la Mayenne et anéantir la chouannerie ; j'ai pris à cet égard toutes les dispositions nécessaires. Ma santé est rétablie et je vais en faire un bon usage contre les ennemis de nos lois républicaines (2). »

Du 16. = *Le général Kleber, au général Rossignol.*

(*Vitré.*)

« Le noyau des chouans, réuni d'abord dans la forêt du Pertre, s'est augmenté successivement des débris de l'armée catholique dispersée dans les affaires du Mans et de Savenay, des réquisitionnaires de trente-une communes de la Mayenne

(1) Ces exemples suffisent pour donner une idée des commencemens de la chouannerie, et des moyens que l'on employait pour en arrêter les progrès.

(2) *Note du ministre.* Les nouvelles arrivées au comité sont que les chouans sont très-nombreux.

et d'Ille-et-Vilaine, enfin des déserteurs des communes du Morbihan, des Côtes-du-Nord, etc.

» Ils forment dans ces contrées deux hordes de quatre à cinq cents hommes chacune, armés de fusils, connaissant parfaitement le pays, coupé de fossés, de haies et de bois, au point de ne présenter au premier aspect qu'une vaste forêt; évitant nos troupes quand ils les croient supérieures en forces, les attaquant avec audace quand ils s'imaginent avoir sur elles cet avantage. Ce sont ces hordes qui ont été battues le 11, près Bourgon et Boisblin.

» L'autre partie, disséminée çà et là sur une grande surface, mendie ou travaille le jour, se livre la nuit au brigandage, forme pour ainsi dire toute la population du territoire, vit en s'emparant dans les métairies du pain et des vivres de toute espèce qui s'y trouvent, se munit de passe-ports délivrés par la malveillance ou arrachés par la force, et évite ainsi les recherches les plus exactes.

» En général, le pays offre aujourd'hui le même aspect que la Vendée. Les villages sont déserts, quoique remplis de subsistances, les maisons sont fermées, et les mêmes hommes qui, comme je l'ai dit, semblent travailler le même jour au labourage, se réunissent la nuit aux brigands.

» Au surplus, partout des autorités constituées, malveillantes ou faibles, laissent prendre à la révolte un caractère alarmant; partout le fanatisme, poussé à son comble, lui donne à la fois l'énergie qui se bat, et l'entêtement qui ne se corrige jamais. On sent assez que des prêtres et des nobles dirigent eux seuls tous ces mouvemens.

» D'après cela, il est évident qu'on ne terminera pas cette guerre sans de vastes mesures sagement combinées. Ce ne serait pas aux moyens d'incendie qu'il faudrait recourir, parce que le spectacle des villages en cendres ne pourrait qu'ajouter à l'aigreur des esprits déjà violemment agités, et que d'ailleurs ce serait, dans l'état actuel des choses, une perte réelle

» 1°. Que la flotte anglaise croise continuellement depuis les Sorlingues à Ouessant ;

» 2°. Qu'elle a commencé ce manége le 16 du courant, le jour même de la sortie de notre escadre.

» Ils ne peuvent pas empêcher l'armée de la république de couvrir le convoi (1), en se plaçant à une hauteur voisine de celle de Brest, tandis que Wanstabel et son convoi fileront vers Belle-Ile ou quelque autre port du golfe de Gascogne que l'on jugera convenable.

Du 29. = *L'adjudant-général Savary, au général Robert.* (*Châteaubriand.*)

« D'après un plan combiné du général Kleber, nous venons de fouiller les forêts qui nous environnent ; pendant que de son côté il faisait traquer toutes celles où se retirent les chouans. Cette fouille a commencé le 24, et n'a fini qu'hier. Les cantonnemens de Craon, Ségré, Pouancé et Châteaubriand réunis, formant environ six à sept cents hommes, ont parcouru les forêts d'Ombrée, de Juigné, d'Araise, les bois taillis, villages, etc., sans rencontrer ni chouans, ni Vendéens.

» Pendant que nous étions occupés à parcourir les forêts, les chouans étaient à quelques lieues de là retirés dans les blés sur les bords des routes, où ils attendaient les passans pour les assassiner. Le 27 au matin, ils ont égorgé cinq à six cavaliers du 2°. régiment et une femme qui se rendaient de Candé à Ségré, escortant les équipages.

» Kleber m'a mandé qu'il ne pouvait me faire passer de troupes. J'en ai pourtant bien besoin, car tu sais que je n'ai ici à ma disposition que cent vingt hommes d'infanterie et cinquante de cavalerie, dont trente seulement sont en état de faire le service. Pouancé, à trois lieues d'ici, a un poste

(1) Convoi de farines venant de Philadelphie.

de cent hommes d'infanterie et trente de cavalerie : il y a à Ségré environ deux cents hommes. Voilà tout ce que j'ai dans un espace de huit lieues, renfermant cinq forêts et beaucoup de taillis. Juge si je puis avec cela répondre de la sûreté du pays où il serait si nécessaire de multiplier les postes. La troupe est très-fatiguée, je le sens par moi-même, après cinq jours et cinq nuits de courses dans les bois.

CHAPITRE XV.

{ Du 12 floréal au 12 prairial an II.

Mai 1794.

§ Ier. Plan de destruction générale remis aux représentans par l'adjudant-général C... — Guillaume, Leclerc, Dusirat, Boucret, Delmas, Gendron, au général en chef. — Dusirat à Boucret. — Lapierre au général en chef; nouvelle victoire remportée sur les Vendéens à la Châtaigneraie. — Dufour au même. — L'administration de Maine-et-Loire aux représentans près l'armée. — Cambray, Dusirat, au général en chef. — Les officiers municipaux de Nueil à Turreau; invasion de leur bourg par les Vendéens. — L'adjudant-général Joba, Cambray, Legros, au même. — Rapport de Turreau au comité de salut public. — Vimeux, Joba, Maillefer, au général en chef. — Le représentant Garrau, le général Pille, Lapierre, Guillaume, au même. — Rapport de Dusirat à Turreau; suite de ses opérations. — Turreau au comité de salut public. — L'agent national du district d'Angers aux représentans près l'armée. — Adresse des communes situées entre la Loire et le Layon. — Guillaume à Turreau. — Rapport de Dusirat au même. — De Dutruy, sur la prise du Perrier. — De Dusirat, sur la suite de ses opérations. — Cambray au général en chef. — Rapport de Boussard au même, sur l'expédition du marais du Perrier. — Crouzat au général Vimeux. — Lusignan au général en chef. — Turreau au comité de salut public. — Muscar à Vimeux. — Joba au général Turreau. — Dutruy à Vimeux. — Vimeux à Turreau. — Cambray au même. — Rapport de Dusirat au même; suite de ses opérations. — Delaage, Dufour, Leclerc, Dufour, au général en

chef. — Barbier à Dufour. — Cressent, Carpentier, Dufour, au même. — Lefaivre à Vimeux. — Dusirat à Turreau; suite de ses opérations. — Cambray, Cordellier, au même. — Beaupuy à Vimeux. — Vimeux à Turreau. — Crouzat à Vimeux. — Dusirat à Turreau. — Le représentant Garrau à Turreau.

Suite des événemens dans la Vendée.

On ne rêvait qu'incendie dans la Vendée. L'adjudant-général C.... remit le 1er. mai, aux représentans du peuple à Nantes, *un plan de destruction générale dont voici l'extrait :*

« Cette détestable guerre, disait-il, a sans doute duré trop long-temps, mais je ne crois pas qu'on puisse accuser, comme on l'a fait, quelques généraux actuellement en activité de l'avoir prolongée.

» Il serait difficile de donner une idée juste de toutes les villes, bourgs, villages, hameaux, châteaux, métairies, moulins à eau et à vent, repaires, et magasins dérobés, qui ont été la proie des flammes, depuis le 20 janvier; l'aspect seul des lieux peut la fixer, et celui qui les parcourra sera bientôt convaincu que les personnes qui se permettraient de critiquer la conduite des généraux à cet égard seraient de grands scélérats et de vrais désorganisateurs.

» Malgré les amples mesures prises par le général Turreau, et encore que les généraux, commandant les différentes colonnes en activité depuis l'époque du 20 janvier, paraissent avoir fait leur possible pour incendier journellement tout ce qui était à portée de leurs diverses colonnes, il n'en est pas moins vrai qu'il existe encore çà et là, sur le pays insurgé, des moulins à eau et à vent, des métairies, des magasins dérobés, et peut-être même des hameaux qui, par leur position, ont échappé aux flammes.

» Ce sont ces dernières ressources qu'il faut enlever aux brigands pour arriver à leur destruction totale ; et, pour parvenir à ce but indispensable, il faut employer un plan tout différent de ceux qui ont été exécutés jusqu'à présent.

Bases du plan proposé.

» Couvrir de camps le pays insurgé, c'est-à-dire, établir des lignes d'une extrémité à l'autre, dans le sens le plus convenable, à quatre lieues de distance d'une ligne à l'autre et quatre lieues d'un camp à l'autre.

» Chaque camp composé de huit cents hommes d'infanterie et vingt-cinq de cavalerie.

» Régler par un ordre général la marche progressive de tous les camps.

Rendre les commandans des camps responsables, même sous peine de mort, de la destruction totale de ce qui pourrait exister sur le terrain qui leur aurait été assigné.

» Douze jours suffiraient pour l'exécution complète de ce plan, et les troupes seraient disponibles pour d'autres armées. »

Du 1er. = *Le général Guillaume, au général en chef.* (*Luçon.*)

« Martho est de retour parmi nous. Plus nous avançons, plus nous pénétrons les nœuds de l'intrigue qui cherchait à paralyser les généraux dans ce pays. »

Le Commandant Leclerc, au général en chef. (*Fontenay.*)

« J'ai reçu ton ordre pour aller prendre le commandement de la place de Luçon et je m'y conformerai aussitôt que celui qui doit me remplacer sera arrivé. »

L'adjudant-général Dusirat, au général en chef. (*Doué.*)

« J'apprends que tu étais à Niort le 29 avril (1). Je pars demain avec une colonne entièrement renouvelée par celle de Grignon et forte de trois mille six cent cinquante-un hommes.

---

(1) Turreau faisait une promenade autour de la Vendée.

» Je compte, en protégeant un enlèvement de subsistances que doit faire Boucret, jeter quelques provisions dans Mortagne et de là aller tâter le garde-chasse Stofflet, ensuite prendre du pain à Saint-Florent. Je pourrai y être du 9 au 10. »

Du 1er. = *Le général Boucret, au général en chef.* (*Doué.*)

« Je viens de recevoir ma nomination au grade de général de division de l'armée de Brest; j'attends tes ordres sur ce que je dois faire dans la circonstance.

» Voici la marche que nous sommes convenus de tenir Dusirat et moi :

» Le 2, Boucret se portera sur Passavant; Dusirat se portera sur la Fougereuse, en passant par la Plaine, et se rapprochera le 4 de Genneton, pour correspondre avec Boucret.

» Il est convenu qu'un assez fort parti se portera sur Argenton, en même temps que Boucret sera à Genneton. »

Du 2. = *Delmas, commandant le poste de Thouarcé, au général en chef.* (*Thouarcé.*)

« J'exécuterai ton ordre de me rendre demain à Concourson; mais je t'observe que si tu laisses ce pays sans troupes, les grains qui se trouvent ici pour l'approvisionnement d'Angers vont devenir la proie des brigands. »

Gendron, commissaire de la commune d'Angers, au général en chef. (*Thouarcé.*)

« Je viens d'apprendre que la force armée stationnée à Faye et ici a reçu l'ordre d'en partir. Je ne dois pas te laisser ignorer que le poste de Thouarcé est de la plus grande importance et qu'il ne saurait être levé sans exposer une quantité notable de gerbes de blé que j'ai enlevées du pays brigand et que je fais battre ici, et sans exposer tout le pays qui se trouve sur la rive droite du Layon jusqu'à la Loire à être ravagé; et nos ressources en blé, article si intéressant pour la chose publique, disparaîtront.

» La municipalité de Thouarcé t'adresse les mêmes observations et nous espérons que tu les prendras en considération. »

Du 2. = *L'adjudant-général Dusirat, au général Boucret.*
(*Bivouac de Saint-Hilaire-du-Bois.*)

« Les patrouilles que j'ai fait faire ont presque toutes vu l'ennemi. Je ne le crois pas dans ce moment réuni dans mon voisinage.

» Un des commissaires de l'armée catholique, nommé *Pavillon*, vient d'être tué par nos volontaires. On a trouvé dans sa poche un ordre signé *comte de Bruc et Stofflet*, enjoignant à la moitié des habitans de Saint-Hilaire de se trouver en armes et avec le pain nécessaire, le 1er. mai à Jallais. L'ordre est du 29 avril.

» Les renseignemens donnés et quelques femmes que l'on a arrêtées font croire que les brigands se portent du côté de Saint-Florent. Pèse dans ta sagesse s'il n'est pas plus important que je me jette sur Stofflet, que de suivre le plan que nous avons arrêté ensemble.

» Fais-moi le plaisir d'expédier de suite un courrier au général en chef qui doit être à Doué ; fais-lui part de tout ce qui se passe, et si demain matin à quatre heures je n'ai rien reçu ni de lui ni de toi, je marcherai sur la Fougereuse. »

L'adjudant-général Lapierre, au général en chef.
(*La Châtaigneraie.*)

« La troupe que j'ai l'honneur de commander vient de remporter une victoire complète sur les brigands. Après avoir caché leur marche dans les bois qui environnent cette place, ils se sont présentés ce matin, vers les huit heures, sur trois colonnes. L'attaque a été très-vive. Mes avant-postes ont opposé une forte résistance qui m'a donné le temps de porter ma troupe sur le champ de bataille. Bientôt l'action est devenue générale et a duré plus d'une heure. Le feu des républicains a été si vif que l'ennemi, fort de 6 mille hom-

mes au moins, n'a pas pu le soutenir, et qu'il a été mis en déroute. Dans sa fuite précipitée, il nous a abandonné trois drapeaux que j'ai envoyés au général Legros.

» J'ai à regretter la perte de vingt-cinq républicains, cinquante ont été blessés. »

Du 2. = *L'adjudant-général Dufour, au général en chef.* (*Montaigu.*)

« Il y a un an, à pareille époque, que le comité de salut public et le conseil exécutif me nommèrent général de brigade; ne comptant pas assez sur mes forces pour occuper avec avantage le poste de général, je ne balançai pas à motiver mon refus. Tu as eu la bonté de faire valoir mon zèle auprès des représentans du peuple et tu leur as demandé pour moi la commission de général de brigade, je l'accepte et t'en remercie bien sincèrement.

» Mes ouvrages s'avancent, j'irai-moi-même camper demain pour surveiller de plus près mes travaux.

» J'ai fait des sorties avantageuses ces jours derniers : cent soixante femmes et enfans, et une quinzaine de vieillards ont été conduits à Nantes.

» J'ai envoyé hier à Mortagne une bonne provision de riz, sel, eau-de-vie et vinaigre, tu peux êtret ranquille sur ce sujet. »

Du 3. = *Les administrateurs du département de Maine-et-Loire, aux représentans du peuple près l'armée de l'Ouest.* (*Angers.*)

« Nous vous avons instruits des dispositions des habitans des îles de Chalonnes et de Rochefort. Nous ignorons si notre lettre vous est parvenue, quel parti vous avez pris et ce qui nous reste à faire; nous attendons votre réponse. Les choses sont au même état qu'elles étaient. »

Le général Cambray, au général en chef. (*Nantes.*)

« Je t'annonce que je m'empresse de remplir tes ordres et que je serai aujourd'hui même rendu à Saint-Florent. »

Du 3. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef. (La Fougereuse.)*

« J'ai marché sur trois colonnes vers Somloire, où je n'en ai plus formé qu'une pour me rendre à la Fougereuse.

» Il est très-sûr que Stofflet, à la tête d'un prodigieux rassemblement, s'est porté vers Saint-Florent.

» Maintenant que je ne puis plus aller interrompre la marche de Stofflet, je vais essayer d'attaquer une partie de ce rassemblement qui sans doute se divisera pour aller chercher des subsistances, comme c'est l'ordinaire.

» Voici mon plan : demain je me porte entre les Aubiers et Saint-Aubin, j'irai le 5 vers Mortagne. Le 6, je me rapprocherai de la grande route pour y recevoir le pain qui doit m'arriver de Doué. Je compte de là aller visiter Chemillé et la Jumelière, et me porter vers les points voisins, suivant les circonstances. Je recevrai mon pain le 11 de Saint-Florent. Si tu pouvais, vers cette époque, m'indiquer où je pourrais avoir une conférence avec toi, tu me ferais le plus grand plaisir.

» Depuis mon départ de Montaigu, j'ai assez fait d'observations et de réflexions sur cette maudite guerre, si différente de ce qu'on la croit, pour que quelques instans d'entretien entre nous puissent te déterminer à changer entièrement le plan que tu parais avoir adopté (1).

Du 4. = *Les officiers municipaux de Nueil sous Passavant, au général en chef. (Nueil.)*

« Le citoyen Pillet, maire de notre commune, à la vue des brigands qui voulaient dévaster notre commune et nous assassiner, s'est retiré dans notre clocher avec quatorze vrais républicains armés, et là il a sacrifié sa vie en combattant et en

---

(1) Dusirat ne fut pas écouté ; il n'y eut point de conférence.

faisant promettre à ses concitoyens de plutôt mourir que d'abandonner leur poste.

» Les brigands ont incendié toutes les maisons de notre bourg et ont porté du bois tout autour de notre clocher pour y mettre le feu; heureusement les généraux Boucret et Grignon sont arrivés à temps pour délivrer ceux que la flamme allait réduire en cendres.

» Une bravoure aussi héroïque que celle de notre infortuné maire mérite d'attirer l'attention sur la pauvre Marie *Chicoteau*, veuve dudit Pillet, ainsi que sur ses cinq enfans. »

Du 4. = *L'adjudant-général Joba, au général en chef.* (*Camp de Chiché.*)

« Conformément à l'arrêté convenu à votre passage, j'ai pris possession hier de la plaine de Chiché, où se trouvait une garde vendéenne que j'ai chassée.

» Ce matin j'ai tracé mon camp; j'ose me flatter que ce camp ne sera pas celui où régnera le moins d'ordre, mais il me faut de l'augmentation. Je n'ai que sept cents hommes d'infanterie et cent cinquante de cavalerie.

» Je viens d'établir une communication de ce point à Thouars et à la Châtaigneraie. Je fais brûler dans ce moment deux repaires d'autant plus dangereux qu'ils avoisinent les bois.

» J'exécuterai demain l'incendie des communes, ordonné par votre arrêté et par les représentans du peuple à leur passage à Niort ».

Le général Cambray, au général en chef. (*Saint-Florent.*)

« Je suis arrivé hier ici; j'ai trouvé les postes de Saint-Florent dans le plus grand ordre. Je vais continuer les retranchemens et les travaux que mes prédécesseurs ont commencés. Je passe aujourd'hui la revue des troupes.

sans parler du nombre de tués et de blessés; que Grignon marcha avec quinze cents hommes pour les délivrer; qu'il chassa les brigands et les poursuivit jusqu'à Passavant (1). »

Du 5. = *Le général Vimeux, au général en chef. (Nantes.)*

« Le général Dutruy annonce qu'il a attaqué hier matin le Marais sur tous les points; que le feu a été très-vif depuis cinq heures jusqu'à dix et a continué toute la journée avec moins d'ardeur; qu'il a gagné beaucoup de terrain, et qu'il espère dans peu avoir la totalité. »

L'adjudant-général Joba, au général en chef.
(Camp de Chiché.)

« La sûreté de ma position exige plus de troupes que je n'en ai. Je vais faire venir de Thouars un bataillon, conformément à ton ordre. J'établis ma communication avec cette place par Faye-l'Abbesse, Pierrefitte et Sainte-Gemme. Je fais filer sur Niort les troupeaux et les grains que je fais enlever dans le pays insurgé. Je fais aussi brûler les bourgs, hameaux et chaumières qui sont dans mon voisinage, pour ôter aux brigands toute espèce d'abri et de ressource.

» J'attends avec impatience des effets de campement, car depuis mon arrivée la pluie n'a pas cessé de tomber sur ma petite troupe. »

L'adjudant-général Maillefer, au général en chef. (Thouars.)

« Je ferai partir demain le bataillon que Joba me demande, d'après ton ordre; mais tu sais sûrement que la garnison de Thouars est très-faible, et j'espère que tu voudras bien me remplacer ce bataillon. »

---

(1) Il paraît que la défiance commençait à s'attacher aux rapports de Turreau.

Du 5. = *Garrau, représentant du peuple, au général Turreau.* (*Libourne.*)

« Il n'est pas exact de dire que les troupes tirées de l'armée des Pyrénées-Occidentales pour l'armée de l'Ouest ne consistent qu'en deux bataillons, formant ensemble mille hommes. Je te prie d'avoir un peu plus de foi dans ce que je t'avance.

» D'ailleurs, pourquoi changes-tu, *à mon insu et sans le consentement de mes collègues*, l'état arrêté entre Robert et moi, état que je t'ai communiqué moi-même? Je ne sais, je te l'avoue, quels peuvent être les motifs et le but d'un pareil procédé, surtout lorsque l'arrêté du comité de salut public porte que tu te concerteras avec les représentans du peuple, et que je suis particulièrement chargé de la surveillance de cette opération.

» Pourquoi, au lieu de m'envoyer de vieux cadres pris dans la ligne, affectes-tu de vouloir me faire passer des cadres de nouvelle levée? Je t'invite, en ami, à réfléchir sur le parti que tu parais prendre de contrarier mes vues et celles du comité de salut public. Je ne pourrais me dispenser de l'en instruire et même de me rendre auprès de lui pour lui porter mes plaintes. Crois-moi, tâchons de marcher d'accord.

» Mets la plus grande activité dans le départ des bataillons, les neiges se fondent, la campagne est ouverte aux Pyrénées, et le moindre retard serait funeste à la chose publique : envoie-moi au moins les quatre mille hommes portés dans l'état arrêté entre Robert et moi. »

Du 6. = *Le général Pille, au général Turreau.* (*Paris.*)

« La commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre te prévient, citoyen, que le comité de salut public ayant jugé nécessaire d'envoyer quinze mille hommes de l'armée de l'Ouest à celle des Pyrénées-Occidentales, elle charge l'agent supérieur de choisir avec toi quinze anciens

cadres, les plus faibles, dans lesquels il incorporera une douzaine de mille hommes de la réquisition. Tu voudras bien concourir à la prompte exécution de cette mesure, pour que ces quinze mille hommes soient en état de partir le plus tôt possible. »

Du 6. = *L'adjudant-général Lapierre, au général en chef. (La Châtaigneraie.)*

« Je suis au bivouac depuis deux jours et pour ainsi dire campé. D'après le rapport de mes espions, l'ennemi me menace de toutes parts; il a juré de prendre la Châtaigneraie; mais qu'il ne se trompe pas, car ma troupe est bien disposée à le recevoir, et j'espère qu'au lieu du triomphe qu'il se promet il y trouvera son tombeau. »

Le général Guillaume, au général en chef. (Luçon.)

« Si j'en crois une lettre de Legros, les armées vendéennes se préparent à attaquer le poste de la Châtaigneraie, sur lequel je ne suis pas sans quelque inquiétude. Il serait possible en effet qu'à force d'être inquiété il succombât, et dans ce cas Fontenay courrait bien des risques. Je soumets ces réflexions à ta sagesse.

» Depuis quatre jours, il m'est entré trois cents charretées de grains. »

L'adjudant-général Dusirat, au général en chef. (Camp de la Tessouale.)

« J'ai campé près des Aubiers le 4, j'en suis parti le 5 au matin pour me rendre à la Tessouale, en passant par Maulevrier. Mon avant-garde me précédait d'un quart de lieue, mon corps de bataille était immédiatement suivi de la réserve. Un ordre donné le 4 et provoqué par quelque désordre, dans la marche de Saint-Hilaire-du-Bois à la Fougereuse, avait produit tout son effet. Ma colonne s'avançait dans le plus bel ordre possible, mon avant-garde avait chassé quelques avant-

postes ennemis, elle traversait Maulevrier, j'entrais dans un chemin creux et bourbeux ; à peine y suis-je engagé, que la gauche et la droite de mon corps de bataille sont vigoureusement attaquées par deux colonnes commandées par Stofflet et le comte de Bruc. Ma droite est enfoncée, je la rallie à quelques cents pas du champ de bataille, et je vois avec le plus grand plaisir que ma gauche et la réserve ont repoussé le comte de Bruc dont la déroute entraîne celle de Stofflet. Mon avant-garde arrive, complète la victoire et poursuit ceux des brigands qui fuient vers Izernay. Ils ont trouvé un refuge dans la forêt de Vezin.

» Le dixième bataillon de Paris s'est couvert de gloire ; sans lui, c'en était fait d'un détachement du deuxième de dragons, lequel engagé dans un passage étroit ne pouvait faire aucun mouvement et était exposé au feu le plus violent. La fermeté de la gauche de ce bataillon a conservé à la république cinquante braves dont la perte eût été irréparable. Trois de leurs chevaux ont été blessés.

» L'avant-garde, composée des francs de Cassel et de Saône-et-Loire (1), a donné, par sa contre-marche accélérée, des preuves du plus grand zèle.

» Le bataillon de Melun, qui formait l'arrière-garde et qui escortait un convoi assez considérable, a conservé le plus bel ordre dans sa marche.

» Enfin, tout le monde a fait son devoir, et c'est à la lettre que la colonne que je commande a battu les brigands. Je n'ai eu d'autre part à cette victoire que d'avoir donné à propos l'ordre du 4.

» Quoique victorieux, je persiste toujours dans ce que je t'ai déjà dit : *Il faut un nouveau plan*, *il faut d'autres soldats*. Je frissonne, quand je pense au gros jeu que j'ai joué hier.

---

(1) Avant-garde de l'armée de Mayence.

Si j'avais été battu, je perdais presque toute ma cavalerie et au moins la moitié de mon infanterie.

» On me dira peut-être : Pourquoi t'engager dans un aussi mauvais pas ? Je répondrai que ce n'est pas sur les grandes routes et sur de superbes plateaux qu'on rencontre les brigands, et que c'est pour les rencontrer, pour les battre, et non pas pour me promener dans la Vendée, qu'on m'y a donné le commandement d'une colonne.

» Sois cependant tranquille, citoyen général, ce que la discipline de nos troupes peut produire, je l'obtiendrai. Je suis d'une fermeté qui les étonne souvent; je suis impitoyable pour qui que ce soit, et c'est grâce à l'espèce de discipline que je suis parvenu à établir dans ma colonne, que les trois déroutes que j'ai essuyées jusqu'ici n'ont pas fait perdre cent cinquante hommes à la république, quoi qu'en disent certains personnages auxquels je ne répondrai que quand ils auront vu les brigands en face, et quand ils auront le courage de me dire à moi-même ce qu'ils débitent ailleurs.

» Je pars demain pour Corou où je recevrai le pain de Doué; de là je traverserai le pays d'entre la Loire et la grande route, et je me rendrai le 11 sous Saint-Florent, pour y recevoir du pain et des souliers : j'espère y trouver tes ordres.

» Je te réitère la demande d'une entrevue avec toi. Il est impossible que je continue, à l'avantage de la république, mes courses dans la Vendée. Tu n'as pas d'idée de la tournure qu'ont prise les choses depuis que Stofflet exige impérieusement l'exécution de son règlement du 11 mars ; il n'est rigoureusement exécuté que depuis dix à douze jours (1). »

P.-S. Les deux colonnes de Stofflet et de de Bruc passaient quatre mille hommes. Un des leurs, que j'ai avec moi et qui n'exagère pas trop, nous assure qu'ils étaient plus de six mille. Je pourrais, comme tant d'autres, écrire que quinze cents

(1) Obéir aux ordres et réquisitions des chefs, sous peine de mort.

ont mordu la poussière; mais tu sais, comme moi, qu'on ne tue pas quinze cents hommes qui ont une forêt pour retraite. Je porte leur perte à deux cents hommes.

Du 6. = *Le général en chef Turreau*, *au comité de salut public.* (*Saumur.*)

« Je fais partir, suivant vos ordres, la trente-cinquième division de gendarmerie à pied pour Paris, et le 1er. bataillon des Deux-Sèvres, pour l'armée des Pyrénées-Occidentales.

» Je ne cesserai de répéter que l'on me dépouille continuellement et que je n'ai pas assez de troupes pour l'étendue de mon commandement, surtout d'après les nouvelles que je reçois de la rive droite de la Loire, qui n'est pas tranquille. J'ai quarante mille hommes disponibles ; cette force sera plus que doublée par l'arrivée des recrues ; mais ces recrues sont sans armes, par conséquent hors d'état d'agir dans ce moment, et il ne faut pas donner un instant de repos aux rebelles.

» Vous tromperait-on encore sur la véritable situation de la Vendée ? Vous-a-t-on dit qu'il existe une fermentation très-dangereuse sur la rive droite de la Loire, dans le Morbihan et dans le pays où sont les brigands connus sous le nom de chouans, etc. ? Savez-vous que des quatre-vingt mille combattans qu'on vous a dits détruits entièrement aux journées du Mans et de Savenay, il en reste plus de la moitié dans les pays qu'arrosent la Mayenne et la Vilaine ? que ces hommes ne sont pas défanatisés et que la terreur seule les empêche de se réunir ? que cependant ils peuvent le faire d'un moment à l'autre, si l'on diminue le nombre des troupes qui les contiennent, d'autant plus qu'ils ont encore parmi eux beaucoup de prêtres et quelques chefs qu'on avait dits tués.

» Passons à la rive gauche où les républicains ont exterminé en plus de trente affaires, et surtout en détail, au moins vingt-cinq mille brigands. Eh bien ! il en existe encore

un plus grand nombre à détruire en cette partie, et si je ne les avais pas poursuivis sans relâche depuis trois mois, si je ne leur avais pas rendu très-difficiles les moyens de subsistances, si je n'avais pas placé sur les derrières les canons, les munitions de guerre, etc., la guerre aurait été cette année aussi terrible, aussi dangereuse que l'année dernière. La Cathelinière mourant en est convenu devant moi et devant les représentans du peuple.

» Je sais qu'on m'objectera que les brigands n'ont pas la facilité de se recruter et l'on se tromperait encore. La levée de la première réquisition leur a fourni beaucoup de recrues, je suis en état de le prouver; et d'ailleurs tous les ennemis de la république, qui ont tenté d'occasioner des mouvemens dans d'autres parties, ne finissent-ils pas par se réunir au noyau de la Vendée? Ils remplacent ainsi ceux qui tombent journellement sous le fer républicain. Je soutiens que jusqu'à ce que la république soit entièrement purgée des scélérats qui ont voulu s'opposer à son établissement, la Vendée sera leur point de ralliement.

» Il y a déjà quelque temps que je devais vous envoyer un rapport sur la véritable situation de la Vendée, et je l'aurais fait sans doute, si des opérations encore plus intéressantes et surtout plus pressantes, me l'eussent permis. Au surplus, à l'appui de ce que je viens de dire sur les moyens de recruter qui restent aux rebelles, je vous rappellerai une grande vérité qu'a dite Billaud-Varenne : *La guerre de la Vendée, en ralliant sous ses bannières les hommes les plus corrompus, a servi elle-même à purger des brigands la terre de la liberté.*

» Citoyens représentans, au nom du bien public, ne diminuez plus mes moyens et envoyez-moi des armes. Je n'ai pas un fusil à donner aux cinquante mille recrues qui m'arrivent. Que surtout plusieurs de vos collègues se rendent au plus tôt à cette armée; jamais leur présence ne fut plus néces-

saire (1). Les brigands ont encore des intelligences avec l'intérieur; il doit exister des traîtres, ou dans nos armées, ou dans les administrations qui environnent la Vendée. C'est aux représentans qu'il appartient de couper les fils de ces trames secrètes ; ce sont eux qui doivent prévenir les effets du mauvais esprit qui règne ici, et de l'influence malheureuse qu'il a sur toutes les opérations militaires.

» J'avais cru nécessaire de brûler le bourg de la Châtaigneraie, j'ai été à portée d'y placer une force assez considérable. Les brigands sont venus l'attaquer à deux reprises différentes, avec un acharnement sans exemple, ils ont été complétement battus ; mais la seconde victoire nous a coûté cent hommes tant tués que blessés. Nous avons enlevé cinq drapeaux sur lesquels sont tous les emblèmes du fanatisme. »

Du 7.=*L'agent national du district d'Angers, aux représentans du peuple près l'armée de l'Ouest.* (*Angers.*)

« Je m'empresse de vous faire passer une adresse votée par les patriotes d'un grand nombre de communes, réunis en assemblée populaire, à Brissac, le 29 avril. Je me charge avec d'autant plus de plaisir de vous la transmettre, que les patriotes qui me la remettent sont reconnus pour amis zélés de la république. »

Les citoyens des communes situées entre la Loire et le Layon, aux représentans du peuple. (*Brissac.*)

« Quoique désarmés, nous occupons, depuis plus de dix décades, six postes, dont les citoyens sont munis de piques, brocs, etc., de Brissac à Doué. Nous entretenons depuis la même époque des patrouilles à cheval sur les bords du Layon.

» Nous ne réclamons point le réarmement de nos communes, vous pèserez cet objet dans votre sagesse. Nous nous dé-

(1) Le représentant Prieur restait alors seul à Nantes.

fendrons avec nos fourches, nos bâtons; cependant nous vous observons que si seulement nos patrouilles sur les bords du Layon étaient armées, elles en imposeraient bien davantage aux hordes de brigands qui se présentent sur la gauche de cette rivière. Une centaine de fusils suffiraient pour armer nos patrouilles et les mettre dans le cas d'éloigner l'ennemi. Ces armes seraient remises sous la responsabilité de la municipalité et du commandant de la garde nationale de Brissac.

» Nous espérons, représentans, que vous trouverez notre demande juste et fondée. Quelle que soit votre décision, nous nous y conformerons, persuadés que l'intérêt de la république la dictera. »

Apostille du représentant Prieur. (Nantes.)

« Applaudir au zèle de ces citoyens et leur dire que leur pétition relative aux armes est renvoyée au général en chef avec invitation de leur donner les armes demandées, ou au moins des fusils de chasse. »

Du 7.=*Le général Guillaume, au général en chef. (Luçon.)*

« Républicain, je m'empresse de te donner connaissance de la lettre qui vient de m'être adressée par l'administration du district de la Roche-sur-Yon, datée de Beaulieu-sur-Mareuil le 6 de ce mois; *en voici le contenu :*

« Citoyen commandant, il nous est parvenu qu'au mépris de la loi révolutionnaire du 4 décembre, qui assigne à chaque autorité constituée le genre de fonction qu'elle aura à remplir, tu as fait enlever de ton chef, sans en prévenir l'administration ni justifier de tes pouvoirs, toutes les subsistances qui se sont trouvées dans quelques communes libres de notre district. Nous sommes bien éloignés de blâmer les mesures que la prudence t'a suggérées pour ôter aux rebelles tout espoir de se servir des subsistances de la plaine; mais nous ne pouvons nous dispenser de te rappeler qu'il est expressément défendu par la loi, sous des peines très-graves, à toute force

armée et à tous chefs qui la commandent, de faire des actes qui appartiennent exclusivement aux autorités civiles, même des visites domiciliaires, sans un ordre écrit et émané de ces autorités.

» Dans la commune des Moutiers-sur-Lay et autres en pays libre, l'enlèvement des subsistances s'est fait de la manière la plus illégale et la plus irrégulière. Plusieurs citoyens se plaignent que leurs blés ont été enlevés en totalité par la force armée, sans en constater la qualité, la quantité, ni le nom du propriétaire, pour lui en assurer le paiement. Si tu t'étais concerté avec nous pour l'exécution de cette mesure, excellente en elle-même, nous nous serions fait un devoir de la faciliter de tout notre pouvoir. Par ce moyen nous aurions assuré à nos administrés le paiement de leurs grains.

» *Signé* BIROTHEAU, *président.* »

» Comme cette lettre tend à détruire les mesures salutaires que j'ai prises, d'après tes ordres, je t'invite à la peser dans ta sagesse. Tu vois qu'on m'y parle *de lois à suivre et de formes à observer*, de sorte que ces soi-disant patriotes veulent qu'on les traite en hommes libres, tandis que c'est presque chez eux que l'insurrection a pris naissance, et qu'ils sont eux-mêmes en ce moment réfugiés à Beaulieu-sur-Mareuil. Si j'obtempérais à leurs conseils perfides, si je voulais à l'avenir me concerter avec eux, d'après les répartitions qu'ils feraient dans leurs communes, il n'entrerait pas un grain de blé dans nos magasins. Ils ont une si grande envie de se soustraire à nos recherches, qu'ils ont la sottise de me dire : *La force armée ne peut pas même se permettre des visites domiciliaires*. Ne croirait-on pas entendre Charette observer à nos soldats *que les lois défendent l'homicide !*

» Général, fais-moi savoir le plus tôt possible comment je dois me conduire avec ces ennemis cachés, revêtus du nom d'administrateurs. Tant qu'ils conserveront quelque pouvoir,

eux et leurs pareils, il est certain que nos opérations seront entravées et que les brigands seront protégés.

» L'enlèvement des grains étant à peu près terminé, je vais procéder à celui non moins essentiel des bestiaux. »

Du 7. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef.* (*Coron.*)

« J'ai traversé cette nuit la forêt de Vezin pour venir prendre mon pain ici. Quelques brigands ont été surpris. Je n'ai rien de bien certain sur le lieu de leur rassemblement ; cependant c'est ou à Jallais ou à Izernay que ce rassemblement aura lieu. Je serais même porté à croire qu'Izernay sera le lieu choisi, attendu que tous les renseignemens annoncent une prochaine réunion des forces de Marigny, qui est vers la Châtaigneraie, avec Stofflet. Ce ne serait que vers Maulevrier ou Izernay que je pourrais me promettre d'attaquer ces forces réunies ; mais ce pays est si couvert et si coupé, et j'ai été si étonné de ma dernière victoire dans ces parages, que ce ne sera qu'avec les plus grandes précautions *que je m'y frotterai.* Les brigands sont au moment de manquer de munitions et je suis très-décidé à ne leur en pas fournir.

» Voici mon plan : Je me suis ménagé un espion ; j'ai beaucoup pris sur moi pour y parvenir ; mais le succès que j'en attends me justifiera, je l'espère. Cet homme doit me donner des renseignemens sûrs, et il en est capable, sur le lieu, le jour, la force des rassemblemens. Il me conduira lui-même vers Stofflet, et j'espère, citoyen général, pouvoir attaquer dans quelques jours avec quelque certitude de succès. En attendant, je vais parcourir les environs de Jallais, la Jumelière et Chemillé. J'irai ensuite prendre du pain à Saint-Florent, contre lequel il n'y a d'autres rassemblemens dans ce moment que douze ou quinze cents hommes qui gardent Chaudron et les environs. Je compte les attaquer avant que Stofflet s'en doute.

» Le pain qu'il faut aller chercher tous les quatre jours me force souvent à des marches inutiles. »

Du 8. = *Le général Dutruy, au général en chef.* (*Nantes.*)

« Voici, mon général, les détails relatifs à la prise du marais du Perrier.

» Le 4, à quatre heures du matin, quatre colonnes, formant ensemble trois mille deux cents hommes, se sont mises en marche.

» Les obstacles inouïs que la nature et trois à quatre mille brigands très-déterminés mettaient à notre arrivée au Perrier ont été franchis de toutes parts sur une surface de vingt-sept lieues carrées.

» Nos braves soldats se sont dépouillés sans murmures de leurs souliers et de leurs culottes. Une nappe d'eau couvrait cet affreux et superbe repaire. On avait partout de l'eau jusqu'au jarret et l'on rencontrait de distance en distance des fossés pleins de vase, sur lesquels il fallait établir des échelles. Chacun de ces passages était défendu par une bande de rebelles qu'il fallait détruire.

» Enfin, après une marche de treize heures, ayant éprouvé une perte de soixante hommes, dont six officiers qui, mourant dans les fossés, criaient encore, *En avant, vive la république* (1)! après ces treize heures, nous sommes entrés dans le Perrier, et la jonction des colonnes s'est opérée. Quinze cents hommes l'occupent et deux colonnes de mille hommes chacune poursuivent les brigands dans leurs différens repaires, et protégent l'ouverture des routes pour faciliter l'enlèvement de près de mille tonneaux de grains, plus de cinquante mille bêtes à cornes et quatre mille chevaux au moins.

» Chaque soldat avait ses cartouches dans un petit sac sur l'épaule gauche. On est resté quarante heures sans pain, faute de moyens de communication, et personne ne s'est plaint.

---

(1) Ces troupes étaient des restes de la brigade d'Haxo, armée de Mayence. Le rapport du général Boussard, du 9, fait mieux connaître encore toutes les difficultés de cette expédition.

» L'adjudant-général Chapuis s'est signalé à la tête de sa colonne ; enfin tout le monde a fait son devoir, *vive la république !* »

Du 8. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef. (camp de Coron.)*

« Ce matin j'ai été instruit que les brigands devaient marcher sur moi, sans savoir précisément quelle route ils devaient tenir. J'ai cru devoir garder ma position et les attendre de pied ferme, pour les attaquer aussitôt que j'aurais connaissance de la direction qu'ils auraient prise.

» Je sentais cependant que Travot me manquait. Je lui ai écrit sur-le-champ, non pas que je devais me battre, mais qu'il était indispensable qu'il fût auprès de moi. Je l'engageais à laisser le commandement du camp de Concourson à quelque officier supérieur et que je répondais de tout. Je suis sûr, citoyen général, que tu ne désapprouveras pas une démarche dictée par la nécessité.

Travot m'a répondu qu'il allait se concerter avec le général Caffin et qu'il tâcherait de me joindre le 11.

» Si tu dois me continuer long-temps dans le commandement de la colonne que tu m'as confiée, ordonne, je te prie, à Travot de venir commander avec moi contre Stofflet.

» A midi j'étais en bataille, mes voitures étaient chargées, mes patrouilles rôdaient. A une heure, l'ennemi a paru sur la grande route venant de Vezin. Je l'ai fait reconnaître et bientôt je n'ai plus douté que j'allais être attaqué par quatre à cinq mille hommes au moins. J'ai mis mon avant-garde en mouvement, elle a attaqué assez franchement, mais, au premier coup de fusil des brigands, elle a pris lâchement la fuite. J'ai fait de vains efforts pour la rallier. J'ai lancé mon escorte pour arrêter un moment les brigands qui se portaient avec furie sur nous. L'officier qui la commandait a été tué et trois chasseurs ont été démontés.

» Quoique les brigands fussent sur mes talons, je n'ai pas voulu faire quitter à mon corps de bataille sa position. L'immobilité de cette troupe en a imposé à l'ennemi. Quelques hommes de l'avant-garde se sont ralliés et se sont portés en tirailleurs sur les flancs.

» Le bataillon d'Ille-et-Vilaine, que j'avais envoyé chercher à la réserve dès le commencement de l'action, est arrivé; je me suis mis à sa tête avec mon état-major et je l'ai mené au pas de charge sur les brigands qui, à la vérité, n'avançaient plus, mais qui soutenaient toujours un assez bon feu.

» J'apprends dans le même moment qu'un bataillon que j'avais jeté sur ma droite pour y arrêter, dans une excellente position, les brigands qui s'y portaient, était en déroute ; j'y en ai vite fait filer un autre, et je me suis précipité avec le bataillon d'Ille-et-Vilaine sur les catholiques qui n'ont pas tardé à être mis dans la plus complète déroute. Je n'ai pu jouir de ce beau moment; mon cheval ayant reçu une balle dans la tête, j'ai été obligé de me retirer.

» Je me suis porté promptement vers ma droite que j'ai ranimée et qui a fini aussi par mettre les brigands en fuite. Dans le moment où j'encourageais les volontaires, un officier du bataillon de l'Eure m'a dit : *Général, nous n'avons plus de cartouches*... Je l'ai fait arrêter sur-le-champ, et je l'envoie à Doué, pour être traduit à la commission militaire.

» Demain je poursuis les brigands, et au lieu de prendre mon pain à Saint-Florent, je le ferai venir de Doué. »

Du 8. = *Le général Cambray, au général en chef.*
(*Saint-Florent.*)

« Je continue toujours les travaux avec activité. Mes postes avancés sont placés de manière à éviter toute surprise. Le service de la place se fait avec exactitude. Sois tranquille; si les brigands veulent tenter l'attaque de Saint-Florent, ils y trouveront leur tombeau. Nous n'avons pas envie de battre

bientôt l'inconvénient des cartouches mouillées fait perdre la tête aux soldats : on se précipite dans les fossés, au risque de se noyer. Alors les hommes armés de lingues franchissent tout et frappent des coups d'autant plus sûrs qu'ils ont toujours la retraite pour eux, qu'ils ne craignent plus la mousqueterie, et qu'ils atteignent à quinze et vingt pieds d'eux.

» J'ai vu tuer des hommes au milieu d'un fossé par cinq à six brigands qui se tenaient sur une rive, tandis qu'à l'opposé du fossé de quinze à dix-huit pieds de largeur, plus de deux cents hommes se désespéraient de ne pouvoir sauver leurs camarades, à qui ils tendaient vainement leurs fusils trop courts. Ces six brigands les frappaient et les achevaient en notre présence.

» Tu sens mieux que moi, général, que les troupes qui ont été les témoins de pareils faits doivent être nombreuses dans le Marais, pour acquérir le degré de confiance qui assure le succès ainsi, je ne puis diminuer les trois mille hommes qui y sont. Cependant je suis ici entre deux dangers : l'homme de guerre doit les braver; mais j'en dois faire part à mon général. Nous sommes dans un marais qui a sept lieues de longueur, deux et trois lieues de largeur, et environ quinze lieues de circuit, entre les brigands du Bocage et les tentatives de l'étranger. Les brigands du Marais sont en grand nombre réunis autour de quatre moulins situés dans des bas-fonds : il faut détruire ces moulins; mais je n'ai pas assez de forces pour m'y risquer maintenant, vu les lacs d'eau qui sont en cette partie.

» Ta présence ici, général, me serait d'un grand avantage; car, en vérité, pour connaître ce pays et les difficultés d'y faire la guerre, il faut réellement s'être vu au milieu : il ne ressemble en rien à toutes les autres contrées de la république. Rappelle-toi, général, que ce marais même, où je commande maintenant sous tes ordres, fut de tout temps un théâtre de guerre civile, où un Capet envoya jusqu'à cent

mille hommes. Sans doute la liberté fait des miracles; mais il est des difficultés insurmontables, si l'on n'a pas des moyens proportionnés aux résistances.

» Je te prie donc, général, de vouloir bien m'envoyer ici deux mille hommes de plus dans le plus court délai. En attendant, je tiendrai avec opiniâtreté, s'il le faut, à ce que les postes dans le Marais se soutiennent; et, dussé-je m'y noyer, je tâcherai d'en extraire de quoi nourrir ma troupe et quelques villes voisines, s'il est possible.

» J'ai avec moi l'adjudant-général Sainte-Suzanne, l'ami du brave Haxo, qui me paraît être un militaire du premier mérite, et dont les conseils me sont extrêmement précieux dans cette opération, d'autant plus embarrassante pour moi que je ne l'ai pas commencée. »

Du 9. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.*
(*Camp de la Roullière.*)

« D'après l'ordre du général Robert, j'ai levé hier le camp de Ragon, et suis venu m'établir dans l'emplacement et sur la direction indiquée par le général en chef. Conformément à ses vues, la droite appuie à la route des Sables, et la gauche à celle de Montaigu. Dans cette position, mon front de bandière occupe un espace d'environ cinq cents toises, ce qui est peut-être trop considérable pour la force à laquelle la division est maintenant réduite, car je suis obligé d'avoir tous les jours deux cents hommes de grand'garde pour compléter les différens postes indispensables. »

Le chef de brigade Lusignan, au général en chef.
(*Angers.*)

« Conformément à l'arrêté des représentans Hentz et Francastel, en date du 27 mars, et qui ne m'est parvenu que le 10 avril, je me disposais à me retirer à vingt lieues du théâtre de la guerre; mais ma santé, altérée par le chagrin, me force à rester ici quelques jours. J'emploie à t'écrire le

premier moment de tranquillité que j'aie eu depuis l'époque où j'ai reçu l'avis de ma suspension. J'ai mis sous les yeux des représentans du peuple et sous les tiens ma conduite dans l'affaire de Vezin. J'aurais pu, dans mon exposé, inculper quelques troupes; je ne l'ai pas fait, et je ne m'en repens pas. Je te demande seulement de me faire connaître mes dénonciateurs (1).

» Accablé de douleur de me voir traiter ainsi, sans ressource pour le moment, à la veille de vendre mes chevaux pour subsister, j'ai fait des dépenses pour la république, et depuis trois mois je ne suis pas payé de mes appointemens : indique-moi comment je pourrai être remboursé.

» Quels sont donc les ambitieux ou les calomniateurs qui ont provoqué ma suspension? Daigne me les faire connaître, afin que je puisse leur répondre. Je crois avoir tenu dans cette affaire la conduite que je devais tenir, et la colonne de Grignon qui, réunie à la mienne, éprouva dans l'après-midi le même sort, est bien propre à me justifier.

» J'ai fait mon devoir, j'ose m'en flatter. Ce n'est pas seulement à la Vendée que j'ai fait preuve de mon courage et de mes connaissances militaires; j'ai rempli d'honorables missions dans les armées du Rhin et du Nord, et cela seul pourrait suffire, je crois, pour détruire une calomnie que des lâches seuls ont pu inventer pour couvrir leur lâcheté. J'en appelle au jugement de ceux qui me connaissent. »

Du 9. = *Le général en chef Turreau, au comité de salut public.* (*Nantes.*)

« Je suis arrivé hier à Nantes, après avoir parcouru les divers points environnans la Vendée, et donné les ordres les plus précis pour l'établissement des divers camps dont la

---

(1) Lusignan était de ceux qui ne faisaient pas l'apologie de l'incendie et des massacres. Le général Duquesnoy en avait d'ailleurs fait l'éloge; c'en était assez pour le faire suspendre et l'éloigner de l'armée.

marche combinée doit, selon moi, terminer cette guerre malheureuse. J'ai appris aussitôt le succès qu'a eu l'expédition projetée dans le Marais et une de nos colonnes contre Stofflet. Je joins à celle-ci l'extrait des lettres des généraux Dutruy et Dusirat.

» Je ne cesse de recommander dans la poursuite des brigands, dans l'enlèvement des subsistances, fourrages et bestiaux, dans l'incendie des fours et moulins, la plus grande activité. Si les choses ne sont pas plus avancées (je le répéterai toujours et je le prouverai quand on voudra), on ne doit en accuser que le modérantisme de certains généraux, la négligence d'une partie, et l'ignorance des autres (1).

» J'ai jusqu'ici, citoyens représentans, gardé le plus profond silence sur les calomnies que les malveillans répandaient sur mon compte; mais je dois aujourd'hui à la place que j'occupe de vous dénoncer formellement les auteurs des libelles affreux qu'on ne cesse de distribuer avec profusion dans l'armée. Ne vous y trompez pas, citoyens représentans, ce sont les moyens dont les aristocrates déguisés se servent pour altérer la confiance que le soldat doit avoir dans ses chefs, et entraver ainsi toutes les opérations militaires. Je ne réponds point aux infamies contenues dans ces libelles; les représentans Hentz et Francastel sont assez instruits des détails de ma conduite pour répondre à toutes ces horribles imputations... Que la tête des généraux coupables tombe, mais que les calomniateurs des généraux patriotes éprouvent le même supplice : la justice l'ordonne; vous êtes ses organes.

P.-S. J'enverrai au plus tôt au président de la Convention de nouveaux effets d'argenterie trouvés dans la Vendée. J'ai remis au représentant Prieur les drapeaux pris sur les brigands aux deux dernières affaires qui ont eu lieu à la Châtaigneraie. »

---

(1) Moyen dont Turreau s'est constamment servi pour couvrir ses inepties.

Du 10. = *Le commandant Muscar, au général Vimeux.* (*La Hibaudière.*)

« Je suis bien éloigné d'être l'avocat des volontaires qui se portent à des excès blâmables ; j'ai au contraire mis en usage tous les moyens pour en arrêter le cours. Cet esprit de rapacité et de pillage est une lèpre qui a malheureusement atteint toute l'armée, et qui fut engendrée par la nature même de la guerre de la Vendée. Je gémis, avec tous les amis de l'ordre et des lois, de ce malheur presque inévitable et de ses suites funestes qu'il est temps de réprimer avec sévérité.

» Si la garnison que je commande a pu quelquefois se laisser entraîner par le torrent général, je puis assurer que cela est arrivé rarement, et que des malveillans ont beaucoup exagéré ses torts. J'ose me promettre que les précautions que j'ai prises tariront la source de ces plaintes et que vous n'en serez plus troublé désormais.

» Si je pouvais me permettre quelques réflexions sur les moyens de détruire cet infâme pillage, je vous dirais, général, qu'il faudrait une discipline qui s'étendît sur toute cette armée, une discipline générale qui assurât nos succès et la fin de cette lutte du peuple contre une poignée de rebelles. Une des causes qui prolongent cette guerre désastreuse est le défaut de subordination, qui aura de la peine à s'établir. La plus grande partie des bataillons qui sont dans la Vendée sont des troupes ramassées à la hâte, organisées précipitamment, commandées la plupart par des officiers qui, sans aucune connaissance militaire, privés de toute lumière, ne pouvaient se concilier ni l'estime ni la confiance du soldat. De là cette espèce d'anarchie qui règne dans l'armée. Il faudra de grands efforts pour la détruire, développer de grands moyens, employer des mesures extraordinaires. Quant à moi, j'épuiserai toutes mes forces et tout le zèle qui peut m'animer pour discipliner cette garnison et effacer jusqu'au dernier vestige de cette malheureuse manie du pillage. »

Du 10. = *L'adjudant-général Joba, au général en chef.* (*Camp de Chiché.*)

« Je suis prévenu que les brigands se rassemblent pour m'attaquer; si le quatre-vingt-quatrième régiment était arrivé, je leur en épargnerais la peine; mais la sûreté de mon camp exige impérieusement que j'attende, ou les brigands, ou le quatre-vingt-quatrième régiment.

» Mes retranchemens se façonnent et offrent déjà un coup d'œil rassurant. J'espère qu'ils seront bientôt le tombeau des brigands, s'ils ont la témérité de vouloir les franchir.

» Je fais filer sur Niort les grains et les bestiaux qu'on enlève dans les environs.

» Je crois devoir te rappeler, général, que l'effectif du quatre-vingt-quatrième n'est que de trois cent trente hommes; que je n'ai au camp que mille hommes d'infanterie et cent cinquante de cavalerie, et que je suis encore loin du complet de dix-huit cents à deux mille fantassins et deux cent cinquante cavaliers que tu m'avais promis à ton passage à Parthenay. La position de mon camp exige au moins cette force pour se défendre et agir offensivement. »

Du 11. = *Le général Dutruy, au général Vimeux.* (*Nantes.*)

« J'ai besoin de soixante mille cartouches, tu voudras bien en ordonner de suite l'envoi à Machecoul avec une bonne escorte. Il faut qu'elles partent demain au point du jour. J'en préviens le commandant de Machecoul pour qu'il envoie à sa rencontre. »

Le général Vimeux, au général en chef. (*Nantes.*)

« Je fis part hier matin au général Robert des différens avis qu'on venait de me donner, que des brigands, tant à pied qu'à cheval, se portaient la nuit dans les villages de Vertou, du Planty, etc., y enlevaient différens effets

et s'avançaient même jusqu'à une demi-lieue du poste de Saint-Jacques. Il me donna ordre en conséquence de faire partir quatre-vingts chasseurs du huitième régiment. Je les envoyai le soir bivouaquer au camp de la Roullière. Je donnai en même temps l'ordre au général Crouzat de fournir une force suffisante en infanterie pour se porter dans ce canton.

» D'après le rapport qui vient de m'être fait par le citoyen Vesco, mon adjoint, qui faisait partie de l'expédition, on a pris une trentaine d'hommes et de femmes, des chevaux et des bestiaux. On y a trouvé beaucoup de pain. Des védettes de brigands qui se tenaient sur les hauteurs de Vertou ont disparu à l'approche de la troupe.

» Le commandant des chasseurs a aperçu dans le Marais, du côté de Vertou, une quantité considérable de bestiaux gardés par des hommes à cheval. »

Du 11. = *Le général Cambray, au général en chef.*
(Saint-Florent.)

« J'avais pris des dispositions pour nettoyer, conjointement avec Dusirat et Delaage, la rive gauche de la Loire; mais au moment où j'étais allé avec mille hommes au-devant de la colonne de Dusirat, du côté où il m'avait annoncé qu'il devait se porter, j'ai appris qu'il avait battu les brigands et que son arrivée à Saint-Florent était retardée de quelques jours. Ainsi notre marche avec Dusirat n'est que différée.

» Le service se fait ici avec la plus grande surveillance et je ne crains ni attaque ni surprise, je ne veux d'ailleurs point de retraite. »

L'adjudant-général Dusirat, au général en chef.
(Camp de Coron.)

« Je n'ai pu me mettre à la poursuite des brigands que le 9, à quatre heures de l'après-midi. J'ai été obligé d'attendre un convoi de cartouches que j'avais envoyé chercher à Doué. J'ai campé le même jour à la Plaine, le lendemain j'ai

traversé Izernay que j'ai fini de brûler; de là je me suis dirigé sur Vezin, en traversant la forêt.

» J'ai trouvé dans cette forêt de superbes magasins de farines et des hôpitaux évacués le matin. J'ai tout livré aux flammes.

» Je viens de reconnaître dans ce moment les environs de Coron; j'ai vu par mes propres yeux que la perte des brigands, dans la journée du 8, est vraiment considérable. Il n'est pas de direction qu'ils n'aient prise dans leur déroute.

» Je pars demain pour porter obstacle, si je le puis, au nouveau rassemblement que tente Stofflet. Je n'entreprendrai pas tout ce que je pourrais me promettre avec une colonne de près de quatre mille hommes. Je commence à m'apercevoir que la plus grande partie des soldats que je commande préfère la déroute à la victoire : cela n'est pas surprenant, après la déroute, on va à Doué, et, après la victoire, on poursuit les brigands.

» Si je parviens à tenir encore la campagne pendant huit jours, ce sera beaucoup; et assurément, à cette époque, les troupes que j'ai laissées à Doué ne seront pas disposées à rentrer dans la Vendée pour y jouer un rôle convenable; j'en suis si persuadé, citoyen général, que je te préviens d'avance que, quelque décidé que je sois à ne sortir de la Vendée que lorsqu'elle n'existera plus, je ne me chargerai pas du commandement de cette troupe qui, j'en suis sûr, finira, si on s'obstine à la laisser dans ce pays, par ressusciter, si je puis m'exprimer ainsi, les espérances de Stofflet.

» Cependant il me semble indispensable qu'une force assez considérable se promène dans ce pays, en attendant qu'on prenne d'autre moyens pour arriver à la fin de cette guerre.

» Voici ce que je te propose dans ce moment : Je prendrai mon pain le 15 à Saint-Florent pour quatre jours. Je tâterai Chaudron d'où je parcourrai la rive gauche de la Loire, et j'irai prendre position à Belair près Vallet, où je recevrai

mon pain de Nantes. Là je demanderai le renouvellement de certains corps de ma colonne qui tiennent le plus au système de la déroute. Il ne me faudra pour ce changement que mille ou douze cents hommes qu'il serait très-possible de tirer de Nantes et de Montaigu. Si tu adoptes cette mesure, je pourrai continuer ma promenade une quinzaine et faire pendant ce temps une station dans la forêt de Vezin où il reste encore beaucoup de magasins à détruire.

» Les pluies continuelles ont, depuis quelques jours, abîmé les chemins. Les marches deviennent très-difficiles, surtout pour ma colonne qui ne suit pas les grandes routes. Le besoin de souliers sert encore de prétexte aux réclamations continuelles qui m'accableraient si je n'y répondais toujours par : *Il faut marcher*.... Je te prie de donner des ordres pour que Nantes puisse me fournir une assez grande quantité de souliers, sans cela il me serait impossible de me mettre en marche de Vallet.

» Dans l'affaire du 8, j'ai senti plus que jamais le besoin que j'avais d'un second, et Travot, à qui je l'avais mandé, arrive dans ce moment de Concourson. »

Du 12. = *L'adjudant-général Delaage, au général en chef.* (*Ancenis.*)

« Dans une des expéditions que j'ai ordonnées sur la rive gauche de la Loire, il s'est passé un trait d'héroïsme qui mérite d'être connu et dont je me plais à te rendre compte.

» Le 10 de ce mois, un détachement de cent dix hommes du troisième bataillon des Vosges, commandé par le citoyen Souhait, capitaine, se porta sur la rive gauche, d'après mes ordres, et chassa de leurs différens postes les brigands qui, revenus de leur frayeur, se réunirent en très-grand nombre et forcèrent nos soldats à se retirer.

» Dans l'instant de la retraite, *Jean Marchand*, soldat de ce bataillon, voyant le regret que ses camarades témoignaient

de laisser entier un bateau dans la *boire d'Anjou*, dont l'eau assez haute les empêchait d'approcher, donne son fusil à un de ses camarades, se jette à la nage, en disant : *D'autres s'y jetteraient peut-être pour de l'argent, et moi, c'est pour l'honneur*.... Malgré le feu de l'ennemi qui approchait toujours, il atteint le bateau, coupe la corde qui le tenait à terre et l'amène à ses camarades. Il a reçu l'accolade aux cris de *vive la république* !

» Ce soldat est jeune, vigoureux, instruit; il a déja donné plusieurs preuves de sa bravoure. Son zèle, son activité et ses bonnes mœurs égalent son courage, il paraît réunir l'estime de ses camarades et de ses supérieurs. Tu penseras sans doute qu'il mérite de l'avancement et je serais jaloux de le présenter comme un modèle à imiter. »

Du 12.=*Le général Dufour, au général en chef*. (*Montaigu*.)

« On m'avait annoncé ton arrivée ici, mon cher général, et je m'en faisais une fête. Je serais bien aise que tu connusses sur les lieux ma position qui est fort bonne.

» Je désire que tu donnes des ordres pour ne plus souffrir d'habitans ou réfugiés à Montaigu. Ces gens-là sont dangereux, surtout les femmes. Déjà l'on répandait depuis deux jours la prise de Landrecies, et cependant la nouvelle officielle de cet événement n'est parvenue qu'aujourd'hui, il y a donc des malveillans (1). »

Leclerc, commandant la place, au général en chef. (*Luçon*.)

« Je suis arrivé à Luçon où j'attends tes nouveaux ordres, ainsi que tu m'en as flatté à ton départ de Fontenay. Sois sûr que tu me trouveras toujours prêt à te témoigner mon zèle et mon activité pour l'intérêt de la république.

Du 13.=*Le général Dufour, au général en chef*. (*Montaigu*.)

« Je te remercie des lettres de général de brigade que tu

(1) Quelle conséquence !

des hommes et des femmes dont le civisme m'est suspect. Je les ai trouvés établis à mon arrivée, mais, d'après ta permission, je vais les éloigner.

» Je crois que Charette cherche à traîner en longueur, ou il attend son rassemblement pour éclater sur quelque point. Je l'attends bien tranquillement et avec sécurité.

Du 15. = *L'adjudant-général Lefaivre, au général Vimeux.*
(*Bourgneuf.*)

« Le général Beaupuy vient d'arriver ici, il commande cette division (1). Beaucoup de brigands ont péri dans une sortie sur la forêt de Princé. J'ai fait le 10 de ce mois une chute de cheval qui m'a mis hors d'état de bouger. »

Du 16. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef.*
(*Goulaine, près Saint-Florent.*)

« Cambray t'a mandé sans doute que hier, croyant trouver vers Beaupreau l'ennemi disposé à m'attaquer, j'ai été au-devant de lui.

» J'ai trouvé Beaupreau aussi désert qu'à l'ordinaire ; pendant ma marche de cet endroit vers Saint-Florent, mes tirailleurs m'ont appris qu'un peu en arrière de ma droite, on avait cru apercevoir une colonne de brigands. Quoique cette marche soit dans le genre de Stofflet, je n'ai pas fait grand compte de ce rapport ; cependant j'ai fait prendre une position à mon avant-garde, pour couvrir, pendant sa marche, le reste de ma colonne.

» Une heure après mon arrivée à Goulaine, j'examinais ma position avec Cambray, lorsqu'on a aperçu les brigands débouchant du village de Botz. Ils marchaient fièrement, drapeaux blancs déployés. Ma troupe prenait les armes sans bruit et sans tumulte. Travot était déjà parti avec quelque cavale-

---

(1) Beaupuy arrivait de convalescence; il visitait la division dont on lui donnait le commandement qu'il ne conserva que quelques jours. Il n'avait point servi sous Turreau.

rie, il m'a fait demander deux bataillons que je lui ai envoyés de suite. Avec cette poignée de monde, il a attaqué Stofflet et ses six mille hommes qui ont pris bravement la fuite et se sont laissé poursuivre environ une lieue, en jetant leurs sabots et leurs piques.

» Tu sens bien, général, que pendant que Travot attaquait ainsi les brigands, je prenais des mesures pour que son audace ne devînt pas funeste, en cas de retraite. A peine mes dispositions étaient prises qu'on m'a annoncé la victoire qui ne nous a coûté que quelques coups de fusil. Je viens d'envoyer des patrouilles (il est 5 heures du matin), j'attends leur rentrée, et Cambray qui doit venir, pour arrêter définitivement la marche que je tiendrai.

» Comme je n'ai d'autre quartier-général qu'une charette à bœufs, et qu'il fait beaucoup de brouillard, Cambray te mandera le résultat de notre conférence.

» Des quatre choses que tu me recommandes dans ta dernière lettre : *courage*, *prudence*, *persévérance* et *activité*, j'ai mis hier la seconde en pratique et jamais temporiseur ne fut plus heureux que moi.

» Je ne renouvelle aucun de mes bataillons à Saint-Florent. J'ai pris hier les échantillons de cette garnison et aucun ne m'a tenté.

» Je te préviens que ma force diminue à tout instant par les maladies. »

(*Saint-Florent.*)

« Mes patrouilles sont rentrées, elles n'ont trouvé que les traces de la fuite des brigands jusqu'à Chaudron. D'après le rapport des patrouilles de Cambray, il paraît qu'ils occupent leurs anciens postes de Saint-Laurent, Sainte-Christine, etc.

» Je suis occupé à faire établir un pont au Marilais pour passer l'Èvre avec une colonne que je diviserai en deux pour mieux balayer la rive gauche de la Loire, dont je ne me rapprocherai pas absolument, puisque Delaage pourra sortir d'An-

cenis pendant ma marche. Je serai vers le Loroux le 19 d'assez bonne heure, j'y attendrai du pain, j'espère que tu m'ordonneras de me rapprocher un moment de toi.

» Travot, qui m'est indispensable (c'est lui qui a mis hier les brigands en déroute), est d'une bien faible santé. La mienne est assez bonne, mais je suis horriblement fatigué et sans chevaux. Cependant, général, pour peu que tu paraisses le désirer, je courrai encore la Vendée et je n'aurai d'autre crainte que de ne pouvoir agir avec toute l'activité qu'exige cette guerre. »

Du 16. = *Le général Cambray, au général en chef.* (*Saint-Florent.*)

« Au retour de Dusirat, qui revenait hier de Beaupreau, et qui venait de prendre position sur les hauteurs de Goulaine, Stofflet est venu l'attaquer, mais il a été bientôt repoussé. Il s'est retiré sur Saint-Laurent ou Sainte-Christine.

» Les brigands occupent actuellement ma gauche. Ce matin, une forte patrouille de ma cavalerie a été attaquée, je me tiens sur mes gardes. J'ai prévenu Delaage de la marche de Dusirat, afin qu'il se porte sur Liré. »

Le général Cordellier, au général en chef. (*Angers.*)

« J'étais en route pour aller prendre tes ordres, lorsqu'un courrier de l'armée est venu hier à Doué m'apporter ta lettre du 14 de ce mois, par laquelle tu me dis de partir sur-le-champ pour Châteaubriand où ma présence est nécessaire.

» Je n'ai point perdu un instant pour remplir ton vœu. Je suis parti de suite pour Angers, d'où je vais me rendre à ma destination.

» Tu n'ignores pas, général, qu'avant de quitter ma division, j'avais mon frère pour adjudant-général. Comme je rentre en fonctions et qu'il m'en faut un pour tenir le bureau de mon état-major, j'ai lieu de croire que tu voudras bien lui donner l'ordre de venir me rejoindre (1). »

(1) Cordellier cessa d'être employé peu de temps après.

Du 17. = *Le général Beaupuy, au général Vimeux.* (*Machecoul.*)

« Les difficultés de la guerre du Marais n'ont point été exagérées, mon cher Vimeux, il faut les avoir vues pour en avoir une idée juste.

» Ce qui m'occupe dans ce moment, c'est de faire ouvrir des communications de différens points de la circonférence au centre. Il faut du temps et de la patience, mais je les emploie à en assurer le succès. Ce soir je commence ma grande tournée et à mon retour tu en auras les détails.

» Je connais les besoins du général en chef sur une aussi grande étendue de terrain ; je n'ose faire entendre les miens, mais si tu pouvais me faire passer le dépôt du cent-neuvième, j'en tirerais parti et j'aurais enfin un corps entier.

» La jeunesse de Bourgneuf nous est très-nécessaire dans nos expéditions de la forêt de Princé, elle combat et elle nous guide, mais elle est en réquisition et elle va partir. Je doute qu'elle puisse être plus utile à la république ailleurs que dans ses foyers. »

Le général Vimeux, au général en chef. (*Nantes.*)

« Je te fais part, citoyen général, qu'une patrouille envoyée hier matin par le général Crouzat, d'après mes ordres, pour fouiller et nettoyer la partie gauche de la route de Montaigu, deux lieues en avant du camp de la Roullière, s'est approchée du moulin du village de château Thébaud, en a chassé le poste qui le gardait, a mis le feu à ce moulin et en a brisé plusieurs autres à bras.

Du 18. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.* (*Camp de la Roullière.*)

« La patrouille de grenadiers, que j'avais envoyée hier en avant du camp, m'a rapporté qu'il y avait encore des habitans dans le village du Bignon, et que ce village n'était point brûlé. »

» J'ai en conséquence fait partir ce matin, à deux heures précises, un bataillon avec huit chasseurs pour aller brûler ledit village, ce qui a été exécuté. Les fours ont été détruits, le feu a été mis aux moulins, on a enlevé des grains et des bestiaux que j'ai envoyés au département avec neuf individus brigands.

Du 18. = *L'adjudant-général Dusirat, au général en chef.* (*Camp de la lande Bambèche.*)

« Je n'ai point rencontré de brigands sur la rive gauche de la Loire, je me propose de camper demain près le Loroux. Mes soldats sont ivres du matin au soir, et depuis mon passage au Marilais, j'ai été obligé de faire enfoncer deux mille pièces de vins. »

Le représentant Garrau, au général Turreau. (*Sainte-Foy.*)

« Toutes les lettres que je t'ai écrites depuis le 25 avril, sont restées sans réponse. Tu ne m'envoies ni l'état du détachement qui doit venir de l'armée de l'Ouest à celle des Pyrénées-Occidentales, ni d'aucun des cadres qui doivent composer ce détachement; de sorte que par ta négligence ou par ta malveillance, l'opération importante dont je suis chargé est entièrement suspendue et qu'il en résulte les plus graves inconvéniens. Le moindre est dans le cas de compromettre ta responsabilité, puisque tu retardes non-seulement le succès de nos armes contre les Espagnols, mais que tu éloignes encore la réorganisation de l'armée que tu commandes; car je ne dois pas te laisser ignorer que, d'après mon avis, le comité de salut public s'est déterminé à faire passer dans l'armée de l'Ouest l'excédant des recrues qui resteront dans l'arrondissement de l'armée des Pyrénées-Occidentales, toutefois après le complément des cadres dont il est question.

» Turreau! réfléchis donc, je t'en conjure, sur les dangers auxquels tu t'exposes en contrariant les vues du gouvernement et les miennes. Je déclare que c'est la dernière lettre

que je t'écrirai pour t'engager à faire ton devoir ; mais je me servirai de l'autorité dont je suis dépositaire, pour te punir d'une résistance aussi coupable.

» Je te requiers donc encore une fois de m'envoyer sans délai tous les cadres portés dans l'état arrêté entre moi et Robert, chef de l'état-major, et de me marquer le jour de leur arrivée à Libourne. Tu auras soin de veiller à ce qu'ils soient bien habillés, armés et équipés.

» Je viens de donner des ordres pour le départ d'une partie des recrues de ce département pour *Angers;* les autres s'y rendront successivement. »

§ II. Turreau remplacé par Vimeux. — Vimeux, au comité de salut public. — Arrêté du comité de salut public, contenant diverses dispositions relatives à l'armée. — Instruction à ce sujet. — Cambray, Dutruy, Boussard, Legros, Dutruy, Bonnaire, Crouzat, au général Vimeux. — Turreau, au comité de salut public. — La 9e. commission de la guerre, au général Vimeux. — Arrêté du comité de salut public pour établir l'ordre et la sûreté publique dans le département *vengé.* — Guillaume, au général en chef. — Dutruy, Bonnaire, à Vimeux. — Étendue des divisions de l'armée de de l'Ouest. — Boussard, Delaage, Bonnaire, Crouzat, au général Vimeux. — Vimeux, au comité de salut public. — Dusirat, Boussard, Cambray, Grignon, à Vimeux. — Le comité de salut public, à Bourbotte ; nécessité de porter des secours à l'armée de la Moselle.

Suite des événemens dans la Vendée.

A l'époque où le général Turreau prit le commandement de l'armée de l'Ouest, à la fin de décembre 1793, la Vendée, à l'exception de la partie de Charette, était soumise ; partout les autorités constituées et les gardes nationales étaient réta-

blies; les habitans avaient remis leurs armes et ne demandaient que protection. Il s'était livré des combats mémorables, souvent funestes aux républicains, mais en général le pays avait peu souffert. Il était facile d'y maintenir la paix, mais Turreau avait conçu un plan de destruction générale en employant le fer et le feu; les femmes, les enfans, les vieillards, n'étaient pas même épargnés. Il annonça son plan comme une promenade de dix jours dans la Vendée; après ce temps, il devait mettre à la disposition du gouvernement une partie de son armée pour la diriger aux frontières. Il ne fallut que ces dix jours pour remettre sur pied toute la population de la Vendée, et rallumer une guerre à mort dans toute l'étendue du pays.

Incapable de former aucun plan militaire suivi, Turreau épuisa ses troupes en courses souvent inutiles; il persista dans son plan de destruction, et ne sut employer que la flamme. S'il se livra des combats, il s'ent tint constamment éloigné : souple et caressant auprès du pouvoir, il fut envers les subordonnés dur, impérieux, implacable dans sa haine; en un mot, Turreau ne connut que le génie du mal.

Enfin, le comité de salut public, averti par la persécution dirigée contre la garnison de Mortagne, par les réclamations, les plaintes qui lui parvenaient de toutes parts, se trouvant d'ailleurs dans la nécessité de tirer des troupes de l'armée

de l'Ouest pour les envoyer aux frontières, se détermina à ôter le commandement au général Turreau (1). Il fut suspendu, mandé à Paris; mais une volonté dominante, celle de Robespierre, si l'on en croit Carnot, le fit remettre quelques jours après en activité de service comme général divisionnaire commandant à Belle-Ile.

Du 18. = *Le général Vimeux, au comité de salut public.* (*Nantes.*)

« J'ai reçu hier la copie de votre arrêté, du 13 de ce mois, qui me charge de prendre le commandement provisoire de cette armée, et les extraits concernant les officiers-généraux qui doivent cesser leurs fonctions, que la neuvième commission de la guerre m'a fait passer.

» Je suis on ne peut plus flatté de la confiance que vous voulez bien avoir en moi. Les fonctions que je vais remplir sont bien au-dessus de mes forces et de mes lumières; mais vous pouvez attendre de mon zèle et de mon dévouement à la république, que je ne négligerai aucun des moyens propres à terminer cette guerre. Je me suis concerté avec les représentans du peuple qui sont ici, et je vais prendre avec le général Beaupuy, que vous désignez pour chef d'état-major (2) et que je fais venir près de moi, toutes les mesures nécessaires, pour qu'il n'y ait aucune lacune ni interruption dans le service, et pour satisfaire à toutes les dispositions de votre arrêté. Je me rendrai sous quelques jours à Niort pour y établir mon quartier-général, et je vous instruirai de toutes les mesures que je prendrai. »

---

(1) Si l'on en croit l'historien Beauchamp, tome III, page 33, le nom du successeur de Turreau est resté ignoré.

(2) La nomination de Beaupuy, comme chef de l'état-major, détermina le général Vimeux à se charger du fardeau qu'on lui destinait.

Extrait de l'arrêté du comité de salut public du 13 mai.

« 1°. La portion du département de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, sur la rive droite de la Loire, est réunie à l'armée des côtes de Brest;

» 2°. Le département de la Sarthe est affecté à l'armée des côtes de Cherbourg;

» 3°. Le quartier-général de l'armée de l'Ouest sera établi à Niort;

» 4°. Le général Vimeux commandera en chef provisoirement en sa qualité de général divisionnaire;

» 5°. Turreau, Cordellier, Robert, Duval, Bard, Joba, Cortez et Carpentier, sont suspendus;

» 6°. Beaupuy est nommé chef de l'état-major de l'armée de l'Ouest;

» 7°. Dutruy, Avril, Grignon, Cambray, Legros, Dusirat, Duquesnoy, Caffin, son aide-de-camp blessé avec lui, Guillaume, Blamont, Liebaut, Valentin, Huché, Bonnaire et Dembarerre, seront employés provisoirement par Vimeux pour composer le nouvel état-major de l'armée de l'Ouest (1);

» 8°. Le général Vimeux règlera ses opérations sur les bases de l'instruction ci-jointe, et néanmoins il est autorisé à proposer au comité de salut public les modifications qui lui paraîtront nécessaires, et lui fera passer dans le plus bref délai ses observations à ce sujet. »

Extrait de l'instruction.

« 1°. Évacuer Mortagne et le détruire; évacuer Saint-Florent, en emmener tous les habitans et en retirer tous les canons; détruire les fours et les moulins; évacuer de même la Châtaigneraie.

» On ne laissera que mille hommes au château de Montaigu,

(1) Ces listes d'officiers-généraux, suspendus ou continués en activité, présentent un singulier amalgame; mais on ne tarda pas à voir arriver des épurations.

pour entretenir la communication entre Nantes, Niort, les Sables, etc.;

» 2°. Placer un camp à Concourson devant Doué, un à Bressuire, un devant Parthenay, un devant Luçon, un devant les Sables;

» 3°. Faire parcourir la Vendée par deux colonnes, fortes chacune de quatre mille hommes d'infanterie et deux cent cinquante de cavalerie, en s'appuyant sur les camps;

» 4°. Augmenter le nombre des chaloupes canonnières sur la Loire jusqu'à trente ou quarante, pour empêcher tout passage et protéger la navigation;

» 5°. Envoyer en arrestation sur les derrières tout ce qui se trouvera dans la Vendée.

» Cet ordre de choses n'emploie que vingt-six mille hommes d'infanterie, tandis qu'il y en a au moins trente-six mille. On pourra donc retirer beaucoup de troupes de ce pays;

» 6°. Mettre toutes les villes en état de siége. Il n'y faut laisser que de la cavalerie; il n'y faut pour commandant ni dans le conseil aucune personne du pays, ni aucune créature de Westermann qui s'était fait un parti dans l'armée et dans le pays (1). »

Du 19 = *Le général Cambray, au général Vimeux.*
(*Saint-Florent.*)

« N'aie point d'inquiétude sur mon poste; jamais il ne sera pris par les brigands. Point de retraite, tous les bateaux sont coulés bas; et s'il se trouve des lâches dans ma garnison, une pièce chargée à mitraille en fera justice s'il leur arrive de quitter leur poste. »

---

(1) Cette instruction annonce que la véritable situation de la Vendée n'était pas connue; elle suppose qu'il n'existait dans ce pays que de faibles restes d'une immense population.

Du 19. = *Le général Dutruy*, *au général Vimeux.*
(*Nantes.*)

« Demain, au point du jour, je me rends à mon poste à Machecoul. J'ai écrit à Aubertin de se rendre près de toi, et je pense que nous nous rencontrerons en route. »

Le général Boussard, *au général Vimeux.*
(*Challans.*)

« J'attends avec impatience deux caissons de cartouches pour Challans et Machecoul. Je te prie de donner des ordres en conséquence. »

Du 20. = *Le général Legros*, *au général Vimeux.*
(*Fontenay.*)

« Un officier et un chasseur de la Montagne viennent d'être tués en se rendant de Parthenay au camp de Chiché. Il est nécessaire de faire éclairer les routes de communication pour la sûreté des républicains. »

Du 22. = *Le général Dutruy*, *au général Vimeux.*
(*Machecoul.*)

« Charette s'est porté du côté de Saligny. La cavalerie de la Roberie est réunie à celle de Jolly qui tient dans ce moment Beaufou. Savin est aux environs de Nesmy, sous la Roche-sur-Yon, et fait des incursions fréquentes sur les Sables et Luçon. J'envoie quatre cents hommes pour protéger cette partie contre le brigandage. »

Le général Bonnaire, *au général Vimeux.* (*Fontenay.*)

« La commune de l'Absie, inquiétée par les brigands, réclame des secours. Ma division est trop faible pour en détacher une force suffisante; cependant je fais porter de la Châtaigneraie des patrouilles sur la commune de l'Absie, afin d'être prévenu de tous les mouvemens de l'ennemi dans cette partie. »

Du 22. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.*
(*Camp de la Roullière.*)

« Un aide-de-camp est allé hier à la découverte du côté de Vertou et a visité la rive gauche de la Sèvre jusqu'au confluent de la Moine ; il a reconnu que la plupart des maisons sur la rive droite opposée étaient habitées. Il a aperçu une petite barque attachée à l'autre bord pour la communication des deux rives. »

Turreau, général de division, au comité de salut public.
(*Angers.*)

« J'étais en marche pour Orléans, votre courrier m'a trouvé à Saumur; je retourne sur mes pas pour aller occuper le nouveau poste que vous voulez bien me confier (1); mais permettez-moi de m'entretenir encore un moment avec vous sur la Vendée.

» Le général Vimeux, mon successeur, à qui j'ai donné quelques renseignemens dont il a cru avoir besoin, m'a communiqué les instructions que vous lui avez envoyées, en lui confiant le commandement de l'armée de l'Ouest. J'y ai vu avec peine que vous ordonnez l'évacuation de Saint-Florent. Sans doute vous ne connaissez par l'importance de ce poste.

» Saint-Florent protége la navigation de la Loire, empêche les brigands des deux côtés de se réunir sur l'une ou l'autre rive, réunion que l'on ne peut se promettre d'empêcher avec le seul secours des chaloupes canonnières, si multipliées qu'elles soient.

» Un autre avantage de ce poste, c'est qu'il est le seul depuis les ponts de Cé jusqu'à Nantes, où les colonnes agissantes puissent s'appuyer et recevoir des munitions de guerre et de bouche, qu'il serait très-difficile et très-dangereux,

(1) Le commandement de Belle-Ile.

comme vous le savez, de faire marcher à la suite des colonnes (1).

» Saint-Florent est d'ailleurs si facile à défendre, que tout officier-général ou supérieur qui, avec quinze cents hommes et quelques canonniers, le rendrait à quinze mille brigands, serait à coup sur un traître ou un lâche. Vous ne trouverez point de militaire un peu localiste qui ne soit de mon avis (2).

» Quant à Mortagne, son évacuation me paraît insdispensable et je l'avais demandée à vos collègues près l'armée de l'Ouest.

» Il n'en est pas de même de la Châtaigneraie qui est couverte par un camp dont la position est, je crois, meilleure qu'elle ne le serait aux environs de Bressuire. Au surplus ce camp et celui de Chiché doivent être renforcés, parce qu'il est présumable que les ennemis dirigeront leurs derniers efforts sur ces deux points (3).

» Un camp devant les Sables me paraît inutile. Toute la rive occidentale est ruinée et ne présente aucune ressource aux brigands. L'expédition du Marais une fois terminée, toute la rive occidentale de la Vendée sera nettoyée, et alors ce camp n'aura aucun avantage, d'autant plus que, les environs des Sables étant très-découverts, la cavalerie suffit pour exterminer quelques brigands disséminés qui pourraient y rester.

» Je désirais depuis long-temps que le commandement de l'armée de l'Ouest fût resserré, mais il me paraissait nécessaire d'y laisser Angers et indispensable d'y conserver Nantes.

(1) Le général avait raison, mais le comité voulait disposer des troupes.

(2) Il est fort douteux que le général eût voulu se charger de cette défense avec quinze cents hommes contre quinze mille Vendéens.

(3) Il eût été difficile qu'un camp placé en flèche aux environs de Bressuire eût pu se soutenir long-temps.

Nantes est le seul point où les communications soient assurées avec la plus grande partie de la Vendée. Telle est la localité, que Nantes sera toujours, et de toute nécessité, le dépôt des munitions de guerre et de bouche de l'armée de l'Ouest, encore bien qu'elle en soit séparée. C'est dans les greniers de Nantes que l'on va verser les grains trouvés dans le Marais, mais ces grains seront tirés pour l'armée des côtes de Brest, et celle de l'Ouest ne peut s'en passer. Il me semble qu'il doit résulter de là un tiraillement préjudiciable aux opérations militaires. Ces observations sont le résultat de l'expérience acquise dans le pays où je fais la guerre depuis un an (1). »

Du 22. = *La neuvième commission de la guerre, au général Vimeux.* (*Paris.*)

« Tu trouveras ci-joint un arrêté du comité de salut public du 21 mai, sur les moyens d'établir l'ordre et la sûreté publique dans le département *vengé*.

» L'exécution des quinze premiers articles est confiée à la commission d'agriculture; mais la force armée que tu commandes est chargée de protéger et appuyer les opérations des agens de cette commission, qui s'exécuteront progressivement en avançant dans le pays; elle dissipera et détruira tous les obstacles et ne laissera dans les communes aucuns individus qui n'y soient domiciliés et ne s'y soient fait enregistrer. Cette force armée parcourra en ordre et en force tout le pays, de manière que dans tous les points où elle se portera, elle ne puisse éprouver aucune résistance, et que tout cède au nombre, à la force, à l'ordre, à la discipline et à la bonne tenue. On arrêtera dans une assemblée le plan et l'ordre des opérations des agens et de la marche des troupes, et il en sera adressé une expédition au comité.

---

(1) Depuis environ cinq mois. Sa première campagne avec Rossignol ne lui avait donné aucune connaissance de la Vendée.

» Art. XII et XIII. Paiement des ouvriers et journaliers employés à la récolte.

, » Art. XIV. L'exécution des dispositions ci-dessus sera confiée à un nombre suffisant de citoyens qui seront nommés par le comité de salut public, sur la présentation de la commission d'agriculture, et qui correspondront immédiatement avec cette commission à laquelle ils rendront compte de toutes leurs opérations.

Art. XV. La commission d'agriculture et des arts présentera sans délai la liste des agens qu'elle proposera pour remplir cette mission (1).

Art. XVI. La force armée appuiera et protégera les opérations des agens qui s'exécuteront progressivement en avançant dans le pays. Elle dissipera et détruira tous les obstacles. Elle ne laissera dans la commune aucuns individus qui ne soient domiciliés et qui ne se fassent enregistrer.

XVII. La force armée parcourra en ordre et en force tout le pays, de manière que dans tous les points où elle se portera, elle ne puisse éprouver aucune résistance et que tout cède au nombre, à la force, à l'ordre, à la discipline et à la bonne tenue.

» Art. XVIII. Les agens se réuniront dans une commune voisine et à portée des lieux par lesquels on devra commencer les opérations. Les commandans, officiers-généraux de l'armée seront invités de s'y rendre. On rassemblera quelques administrateurs et autres citoyens connus par leur civisme, leur intelligence et leur probité, réunissant ces trois qualités au plus haut degré et n'ayant entretenu aucune liaison avec les ennemis de la révolution. On arrêtera dans cette assemblée le plan et l'ordre des opérations des agens et de la marche des troupes.

» Art. XIX. Ce plan qui ne sera qu'un itinéraire, sera

---

(1) On sent assez que toutes ces dispositions ne pouvaient s'exécuter que sur les derrières des camps.

dressé avec précision, et il en sera adressé une expédition au comité.

» Art. XX. Comme il est essentiel que toutes les opérations qui doivent précéder la récolte s'exécutent dans le plus court délai, et qu'elles commencent en même temps sur plusieurs points, on règlera ces différens points par districts et par arrondissemens; on appuiera les opérations sur chaque point par une colonne de l'armée plus ou moins forte. La direction de chaque point et de chaque colonne sera telle que les colonnes puissent se soutenir et qu'elles ne puissent être coupées; qu'elles aient leurs communications libres; qu'en s'avançant des différens points, elles se rapprochent des lieux les plus exposés aux brigands, les détruisent et rendent le pays entièrement libre et sûr (1).

» *Signé au registre*, R. LINDET, CARNOT, COUTHON, C.-A. PRIEUR, B. BARÈRE, COLLOT-D'HERBOIS, ROBESPIERRE, BILLAUD-VARENNE.

» *Pour extrait :* CARNOT, COLLOT-D'HERBOIS, R. LINDET. »

Du 22. = *Le général Guillaume, au général en chef.* (*Luçon.*)

« Je fais abattre les arbres et les haies sur la route de Luçon aux Sables. L'ennemi a voulu interrompre ma communication avec le général Carpentier. Mes patrouilles ont brûlé sur la droite de la route plusieurs moulins et repaires de brigands dont on a tué un assez grand nombre. »

Le général Dutruy, au général Vimeux. (*Machecoul.*)

« Je me propose de rétablir la libre correspondance de Challans à Luçon. Un bataillon et une partie de la cavalerie sont partis pour se rendre à Saint-Gilles et de là agir vers

(1) Ce plan aurait pu réussir à l'époque où Turreau prit le commandement de l'armée; il était devenu désormais impossible. On voit cependant que le système de destruction n'était pas continué.

Talmont. Les brigands sont sur la défensive dans le fond du Marais. Il en est resté quelques-uns qui se sont laissé prendre chez eux ; ils sont toujours bloqués de manière à ne pouvoir s'échapper. Les petites promenades militaires d'hier n'ont produit qu'un léger effet. »

Le général Bonnaire, au général Vimeux. (Niort.)

« J'ai visité le camp de Chiché que j'ai trouvé en bon état. Le représentant Garnier de Saintes m'a promis d'envoyer cinq cents hommes à Parthenay, où il n'y en a que cent en état de faire le service. »

Du 24.

ÉTENDUE DES DIVISIONS DE L'ARMÉE DE L'OUEST.

Première division. — *Quartier-général à Montaigu.*

Le général Duquesnoy, commandant.

Cette division comprend toute la rive gauche de la Loire, depuis Paimbœuf jusqu'à Saint-Florent inclusivement ; toute la partie des côtes depuis Paimbœuf jusqu'à Saint-Gilles inclusivement ; les îles de Noirmoutier et Bouin, tout le Marais, Montaigu, Mortagne, et toute la partie du Bocage située entres les grandes routes de La Rochelle et des Sables jusqu'à Saint-Fulgent (1).

Deuxième division. — *Quartier-général à Fontenay. — Le général Bonnaire, commandant.*

« Cette division comprend Fontenay, Luçon, la Châtaigneraie, Niort, Saint-Maixent, Parthenay, Poitiers et la partie méridionale jusqu'à Marans et Angely Boutonne exclusivement ; et toute la partie révoltée suivant la rive gauche du Lay jusqu'à Thouars, d'un côté, et Mortagne, de l'autre. »

---

(1) Le général Duquesnoy ne parut plus à l'armée de l'Ouest ; le général Huché commanda quelque temps cette division.

Troisième division. — *Quartier-général à Doué. — Le général Caffin, commandant.*

« Cette division comprend Thouars, Chinon, Richelieu, Doué, Saumur, les deux rives du Layon jusqu'à Saint-Florent, et tout le pays révolté en avant de Doué jusqu'à Mortagne exclusivement. »

Quatrième division. — *Quartier-général à Tours. — Le général Bournet, commandant.*

« Cette division comprend Tours, Orléans, Châtelleraut, et généralement tout le pays formant la partie orientale du commandement général et borné par la deuxième et troisième division militaire. »

Cinquième division. — *Quartier-général à La Rochelle. — Le général Dembarerre, commandant.*

« Cette division comprend Marans, La Rochelle, Angely, Boutonne, Saintes, Angoulême, Royan et la partie de la mer et les îles adjacentes jusqu'à l'embouchure du Lay.

« *Le général chef d'état-major, Signé* BEAUPUY. »

Du 24. = *Le général Boussard, au général Vimeux* (*Challans.*)

» Savin et Jolly sont à Aizenay et environs d'où ils inquiètent les Sables; la générale y bat. Il faudrait des forces depuis Soulans jusqu'à Saint-Gilles, car les brigands du Marais concertent un rassemblement avec ces deux chefs.

» A Soulans, cinquante hommes d'infanterie et dix de cavalerie ont été surpris par les brigands la nuit dernière. Un fantassin, deux cavaliers et un cheval ont péri. Toutes les troupes font un service extrêmement actif. Cette partie réclame de prompts secours. »

L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux. (*Ancenis.*)

« Je t'annonce avec plaisir le succès d'une expédition qui

vient d'avoir lieu sur la rive gauche de la Loire. Le troisième bataillon des Vosges, fort de trois cents hommes, a débarqué sur trois points. Un corps-de-garde des brigands a été surpris et enlevé. Plusieurs postes ont été dispersés du côté de la Chapelle-Basse-Mer. Dix enfans en bas âge ont été conservés pour être conduits à Nantes. »

Du 25. = *Le général Bonnaire, au général Vimeux.* (*Fontenay.*)

« Après avoir visité Saint-Maixent et Niort, je vais me transporter avec le général Legros au poste de la Châtaigneraie, qui couvre Fontenay sans défense. »

Du 26. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.* (*Camp de la Roullière.*)

« Je te préviens que j'ai fait faire une reconnaissance militaire sur le bord de la Sèvre. Il en résulte que l'ennemi est nombreux sur la rive opposée, en infanterie et cavalerie; beaucoup de brigands étaient revêtus d'uniformes bleus. »

Du 28. = *Le général Vimeux, au comité de salut public.* (*Nantes.*)

« Par une instruction sur les opérations de la campagne prochaine à l'armée de l'Ouest, il est dit, art. 1er. :

» Évacuer Mortagne et le détruire; évacuer Saint-Florent, en emmener tous les habitans et en retirer les canons; détruire les fours et les moulins; évacuer de même la Châtaigneraie.

» Je vous observe que si Saint-Florent n'est pas détruit, il servira de repaire aux brigands et gênera la navigation de la Loire. J'attends donc de nouveaux ordres à cet égard. Je pense qu'il faut conserver ce poste ou le détruire (1). »

(1) Vimeux avait raison; il n'aurait même pas dû hésiter sur le choix. La conservation de Saint-Florent était indispensable.

L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux.
(Montaigu.)

« Je conserverai le camp de Saint-Georges avec quatorze cents hommes d'infanterie; sept cent quatre-vingts seront placés dans le château. Je resterai dans cet état en attendant la garnison de Mortagne et une partie de celle de Saint-Florent.

» Je demande que le commandement des troupes stationnées et campées soit donné au commandant Barbier, et celui du château à Martial.

» Je prévois de grandes difficultés pour l'évacuation de Mortagne. »

Du 30. = *Le général Boussard, au général Vimeux.*
(Challans.)

« La déclaration faite par un soldat de l'armée de Charette au citoyen la Rouillere, commandant à Apremont, porte que, lors de la dernière affaire de Challans, les trois armées de Charette, Jolly et Savin étaient réunies et que Charette commandait en chef; que Jolly était toujours à Beaulieu où il exerce sa troupe, forte d'environ deux mille hommes, dont douze à treize cents armés de fusils et le reste de piques; que sa cavalerie était de cent hommes commandés par Barillon, marchand de Challans. Jolly a reçu six chevaux superbes venant du Marais.

» Je continue toujours mes mesures pour évacuer les grains et autres effets du Marais. »

Le général Cambray, au général Vimeux.
(Camp sur Mortagne.)

« L'évacuation de Mortagne aura lieu demain à huit heures. Je me rendrai le 1er. juin à Vezin pour le pain, le 2 à Coron, le 3 à Chemillé, le 4 à la Jumelière et le 5 à Chaudron où je demande du pain et des ordres. Je compte y recevoir des nouvelles de Dusirat pour agir de concert.

» Je n'ai point de renseignemens certains sur la marche de

l'ennemi. Un fort parti envoyé à Chollet, et même au delà, ainsi que des découvertes de droite et de gauche, n'ont rien aperçu.

Du 30. = *Le général Grignon, au général Vimeux. (Doué.)*

« J'ai reçu ta lettre qui m'attache à la troisième division avec le général Caffin. Tu peux compter que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour te prouver mon zèle et mon attachement à la république. »

Le comité de salut public, au représentant Bourbotte, à Nantes.

« Nous venons, cher collègue, d'essuyer un échec à l'armée de la Moselle. Le poste important de Kaiserslautern, qui couvrait le Bas-Rhin et nous donnait entrée dans le Palatinat, nous a été enlevé, et nous avons à craindre que les ennemis ne profitent de ce premier avantage pour pénétrer de nouveau sur le territoire de la république et nous enlever quelque place importante, ou ravager les riches campagnes de l'Alsace. Il est de la plus grande urgence de porter des secours sur cette partie de la frontière. Nous nous croyons fondés, après ce que toi et notre collègue Hentz nous avez dit, à regarder comme à peu près finie la guerre de la Vendée (1), et à pouvoir, sans inconvénient, retirer beaucoup de troupes de l'armée de l'Ouest. Nous ne consulterons pas là-dessus les généraux qui n'en ont jamais assez; mais nous nous adressons à toi qui as une connaissance parfaite du pays, et qui ne vois partout que les intérêts de la république entière, pour extraire de l'armée de l'Ouest ce qui s'y trouve de superflu en forces, pour les faire passer aux points menacés. Nous te prions donc de faire toi-même et suivant tes lumières, avec toute la célérité possible, le recensement général des forces dont il serait possible de disposer, sans nuire à l'achèvement

(1) Il n'y avait dans le secret que le général Turreau, par la correspondance qui lui parvenait des divers points de la Vendée.

des opérations qui doivent s'exécuter dans la Vendée, et de faire filer tout ce superflu sur Châlons-sur-Marne d'où nous les ferons passer ensuite où le besoin l'exigera.

» L'armée de l'Ouest, suivant les états, est de cent mille hommes à peu près. Nous pensons qu'elle pourrait fournir facilement vingt-cinq mille hommes aux autres armées, ce qui leur procurerait bientôt des succès décisifs. Nous désirons donc que, donnant à l'armée de l'Ouest une organisation serrée, tu fasses partir successivement pour Châlons tous les corps, tant infanterie que cavalerie, qui se trouveront disponibles, en avertissant à chaque départ la commission du commerce et des approvisionnemens, afin qu'elle puisse pourvoir aux étapes et subsistances. Tu nous en préviendras également, pour que de Châlons nous dirigions leur marche ultérieure. Nous souhaitons aussi que tu te mettes à la tête d'une des colonnes, et que tu te rendes avec elle à l'armée du Rhin, où tu trouveras Hentz qui est déjà parti. Nous pensons que cette mission te sera plus agréable que celle de la Vendée où tu as tant eu à souffrir au physique et au moral. Tu seras relevé par Bo, et tu ne partiras qu'après son arrivée; mais nous t'invitons à ne pas perdre un moment pour l'exécution de la mesure dont nous venons de te faire part. Il est essentiel aussi que toi seul en sois informé jusqu'à nouvel ordre, et que les mouvemens s'exécutent le plus secrètement possible, afin que les Anglais ne se rassurent pas sur le projet de descente en voyant que l'on éloigne les troupes qui sont le plus à portée des côtes. Ce n'est pas que nous renonçions à cette entreprise maritime; mais nous sommes forcés de l'ajourner, tant parce que les dispositions maritimes ne seront pas achevées de quelque temps, que parce qu'il faut courir au plus pressé (1).

» *Signé* CARNOT. »

---

(1) Expédition dont les préparatifs se faisaient sur la côte de Saint-Malo, pour une descente aux îles de Jersey et Guernesey.

Suite des événemens de la Chouannerie.

§ III. Rossignol, à la commission du mouvement des armées. — Le général Vachot, au comité de salut public. — L'adjudant-général Savary, au général Robert. — Tribout, au comité de salut public. — Le représentant Dubois-Crancé, au même. — Proclamation des chefs chouans. — Réponse de Dubois-Crancé à cette proclamation. — Proclamation à l'armée. — Le général Moulin, au comité de salut public; il a pris le commandement de l'armée. — Les représentans François, Dubois-Crancé et Alquier, au comité de salut public. — Arrêté du comité de salut public relatif à la division de vaisseaux sous les ordres du contre-amiral Cornic. — Moulin, au comité de salut public. — Vachot, Moulin, au même. — Savary, au général Robert. — Le représentant Dubois-Crancé, à la 9e. commission. — Le même au comité de salut public. — Le général Moulin, le représentant Prieur, au même. — Savary, au général Vimeux. — Le comité de salut public au représentant Prieur. — Le représentant Laignelot, au comité de salut public. — Savary, au général Vimeux.

Du 1er. = *Le général Rossignol, à la commission du mouvement des armées.* (*Laval.*)

« Le général Kleber a réduit la guerre que nous faisons aux Chouans à un système, au moyen duquel on peut la terminer avec avantage. Il ne faut pas être étonné si dix mille hommes y sont employés, parce qu'ils sont divisés sur une surface d'environ trois cents lieues carrées, dans le pays le plus couvert, le plus coupé de la France. »

Du 5. = *Le général Vachot, au comité de salut public.* (*Vitré.*)

« J'ai reçu à Alençon, le 3 du courant, votre arrêté du 27 avril, qui me charge de diriger les troupes de la république contre les Chouans pour les exterminer. Je me suis de

suite rendu à Vitré. Je brûle de fondre sur ces scélérats ; j'en prends l'engagement en vrai sans-culotte. J'emploîrai contre eux le fer et le feu. Je ne perdrai jamais de vue le mot *exterminer* que porte votre arrêté (1). »

Du 5. = *L'adjudant-général Savary, au général Robert.* (*Châteaubriand.*)

« Je viens encore de faire une course de plusieurs jours et plusieurs nuits à la poursuite des Chouans dont le nombre et l'audace augmentent chaque jour depuis la chasse que leur a faite le général Kleber. Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu parvenir à les rencontrer : la lassitude nous a forcés de rentrer dans nos cantonnemens. Je te répète qu'il serait nécessaire d'envoyer de la troupe dans nos cantons pour établir des postes rapprochés, de manière à empêcher les brigands de se réunir. On en compte plusieurs bandes de deux à trois cents hommes. Il ne se passe guère de jours que l'on n'apprenne le massacre de quelques patriotes dans les campagnes. A la vérité tous ne sont pas armés, mais ils font beaucoup de mal. Je t'ai déjà dit que Kleber n'avait pu m'envoyer de secours. Tu vois ma position ; je te prie d'y réfléchir. Un détachement de Segré a attaqué, il y a trois jours, une bande de deux à trois cents Chouans : la fusillade a été vive ; nous avons perdu quatre hommes, deux autres ont été blessés. Notre détachement, composé de soixante et quelques hommes, s'est retiré à Candé. Cette affaire a eu lieu près Challain. On m'a annoncé aujourd'hui que les Chouans étaient hier près de Candé. Tu penses bien qu'avec si peu de forces nous ne pouvons pas espérer de grands succès. »

---

(1) Kleber reçut l'ordre de se rendre à l'armée du Nord, et Vachot eut le commandement contre les chouans.

Du 6. — *Le général Tribout, au comité de salut public.* (*Brest.*)

« J'apprends que l'escadre anglaise est sur nos côtes, et qu'elle a donné la chasse à plusieurs de nos bâtimens. Depuis hier matin elle est devant Argenton, et semble menacer d'une attaque prochaine. Je prends des mesures pour la défense; mais j'ai besoin de troupes. Toutes les forces sous mes ordres se réduisent à cinq mille huit cent quarante-cinq hommes. »

Du 7. — *Le représentant Dubois-Crancé, au comité de salut public.* (*Rennes.*)

« Malgré la malveillance et l'activité des Chouans, j'exécute avec quelque succès votre arrêté qui envoie aux armées du Nord les réquisitions de la ci-devant Bretagne. Plus de quarante mille hommes ont été levés dans les cinq départemens : il est vrai qu'il en a déserté un assez grand nombre; mais la plupart rejoignent, d'après le parti que j'ai pris de faire arrêter leurs parens et mettre leurs biens en séquestre. La plus grande difficulté, c'est que je ne peux étendre ma surveillance sur seize départemens à la fois.

» Un complot a été formé contre la ville de Rennes par un nommé Le Roi, ci-devant membre de l'assemblée législative, et le ci-devant comte de Puisaye (1), ancien constituant, l'un sous le nom de François, et l'autre de Joseph. J'ai fait arrêter les gens chez lesquels ils se retiraient.

» Les brigands échappés aux poursuites de Kleber, ayant Puisaye à leur tête, sont venus pour s'emparer de la forêt de Rennes. Chassés par deux colonnes, ils ont passé la rivière à Cesson, et, placés dans le bois de Sauve, à une lieue de la ville, ils ont intercepté un convoi de farines. Le général Damas, à la tête de cinquante cavaliers, a repris le convoi.

---

(1) C'est le premier exploit connu de Puisaye dans la guerre des chouans. (Voir ses mémoires.)

La garnison de Rennes s'est portée le lendemain sur Vern ; l'ennemi était parti et tournait la ville. La colonne a poursuivi les brigands qui ont passé la rivière et se sont dirigés sur Mordelles : une seconde colonne s'est portée sur ce point; mais les brigands, instruits de ce mouvement, ont rétrogradé promptement et se sont rendus à Maure. Poursuivis de près, ils se sont portés à Baignon, près le bois de Painpont : une colonne de gardes nationales des environs les a attaqués, et a été repoussée. Les brigands ont gagné la forêt de Painpont, se sont portés sur Bédé, et ont tenté une attaque sur Montfort; ils ont été repoussés par un bataillon de grenadiers réunis. Enfin, ils ont été joints aujourd'hui (7 mai) à trois heures du matin. Ils ont perdu cinquante hommes dont plusieurs chefs, beaucoup de prisonniers, des armes, etc. : la déroute a été complète. »

Proclamation des chefs Chouans, formant l'avant-garde de l'armée chrétienne et royale, aux habitans de Baulon.

« Nous venons vous apporter la paix et nous réunir à vous pour vous aider à secouer les chaînes sous lesquelles gémissent tous les honnêtes gens.

» La plus atroce calomnie vous a fait quitter vos foyers à l'approche de ceux qui sont vos frères et vos amis. Notre conduite sera la seule exposition de nos principes. Nous voulons la religion, le roi et la paix, l'oubli des vengeances, le retour du bon ordre et la tranquillité publique. Les citoyens chez lesquels nous trouverons hospitalité et confiance ne trouveront en nous que des frères; mais nous serons terribles envers ceux qu'une erreur, désormais impardonnable, aura armés contre nous.

» *Signé*, les généraux de l'armée, *Maison et Manoir de la Haye*, *Le moulin du Frambois*, *Maison et Manoir de Berniac* (1). »

---

(1) Les chefs n'osaient pas encore mettre leurs noms à découvert.

Du 7. = *Réponse du représentant Dubois-Crancé à la proclamation précédente.* (*Rennes.*)

LIBERTÉ, FRATERNITÉ, ÉGALITÉ. MORT AUX CHOUANS!

« Français!

» Quelle est cette frénésie qui vous fait quitter vos foyers, abandonner vos femmes, vos enfans, vos intérêts les plus chers, pour vous livrer aveuglément à des scélérats qui, en calomniant vos frères et leurs principes, vous arment, au nom de Dieu et d'un roi, du poignard des assassins? Ils viennent, disent-ils, *vous apporter la paix*, *le règne des lois*... La paix!... Eh! qui donc a forcé tous ces brigands couronnés, dont ils sont les vils agens, de s'armer contre la France? Nous sommes-nous mêlés de leur gouvernement? avons-nous incendié leurs villes, égorgé leurs sujets? Depuis quand une nation est-elle coupable, parce qu'elle veut être un peuple de frères? depuis quand une nation a-t-elle perdu le droit de se gouverner autrement que suivant le caprice, l'ambition ou l'intérêt des despotes ses voisins?... Ils veulent établir le règne des lois!... Est-ce des lois fiscales, des droits des seigneurs, que l'on vous parle? Des lois!... En est-il d'autre sous le despotisme, que celle de ses valets?

» Réfléchissez un instant, citoyens, et comparez vos maux passés avec les avantages d'une révolution qui, n'appelant aux emplois du gouvernement que ceux que vous jugez les plus capables et les plus vertueux, ferait depuis quatre ans notre bonheur commun, si tous les vampires qui vous dévoraient n'avaient abusé de votre confiance pour vous trahir; si ces monstres, trop faibles pour résister au torrent de la liberté qui les engloutissait, n'avaient sourdement aiguisé les poignards dont ils ne vous ont armés que pour vous détruire vous-mêmes; car, ne vous y trompez pas, la fureur de vos anciens dominateurs est telle, que tout ce qui est peuple leur est en horreur. Soit que vous soyez vainqueurs sous leur vil

étendard, soit que vous périssiez de la main des républicains, c'est toujours une victoire pour ces hommes ulcérés qui, ennemis de toute égalité, sentent qu'ils ne peuvent régner que sur des tombeaux... Ils nous amènent la paix !... Eh ! quel est le Français qui n'a pas applaudi à la révolution, qui, du moins, ne l'a pas suivie, et qui par conséquent, selon le code des *bourreaux du genre humain*, n'a pas mérité l'échafaud ? Pour qui donc serait la paix, si ce n'était pour les émigrés et leurs complices, sur les cadavres du peuple entier ?... Ils veulent un Dieu !... Eh ! qui est-ce qui ne reconnaît pas un Dieu et sa toute-puissance ? O Providence ! toi qui, dans ce moment même, nous combles de bienfaits ; toi qui, par l'espoir de la plus abondante récolte, semble nous ouvrir les portes de ce paradis terrestre que nous promet la sainte égalité, réponds toi-même à ces blasphémateurs ; demande à ces aristocrates qui te reniaient dans l'opulence, à ces prêtres fanatiques qui te supposaient avare et méchante comme eux, comment tu as reçu leurs vœux perfides, lorsqu'ils ont, en fuyant le sol de la liberté, anathématisé tes productions !

» Si le fanatisme et l'aristocratie ont imbibé la terre du sang des Français, il appartient bien aux fripons, aux barbares qui le forcent de couler, de nous parler d'un Dieu de paix... Ils veulent un roi !... C'est-à-dire tous les abus inséparables de la royauté, tous les priviléges, toutes les vexations arbitraires que l'on appelait gouvernement. Cela n'est pas étonnant, ils ne vivaient, ils ne peuvent vivre que de ces abus ; mais vous, Français, qui en étiez les victimes, vous qui êtes libres et égaux, qui n'avez d'autres maîtres que la loi, voulez-vous redevenir esclaves des priviléges, revoir vos travaux sans fruit, consommés par les dîmes, les champarts, par des impôts arbitraires, et qui ne pèsent que sur les pauvres ? Et, quand vous le voudriez, pouvez-vous enchaîner la liberté de vos frères, de vos enfans ? Cette déclaration des droits que vous déchirez n'est-elle pas gravée dans leurs

cœurs? Voulez-vous que la patrie périsse; que, comme dans la Vendée, la guerre ne finisse que quand il n'y aura plus d'habitans?... Que pensez-vous donc y gagner?.

» Encore un mot : quels sont les agens qui vous portent à de pareils excès? des prêtres et des nobles dépouillés de tout, parce qu'ils avaient tout usurpé; des agens de l'ancien gouvernement, soit en justice, soit en finances; des rois jaloux et ambitieux qui nourrissent nos divisions pour en profiter et se dédommager à nos dépens des sacrifices immenses que leur coûte une guerre aussi injuste que désastreuse. Eh bien! quelle composition espérez-vous avec eux, vous qui, au lieu de former un faisceau indestructible, vous rendez gratuitement les satellites de ces tyrans, et déchirez le sein de notre mère commune? Ne faudrait-il pas indemniser tous ces émigrés, tous ces rois, tous ces moines, ces chanoines, ces évêques tous ces gens de robe et de finance, tous les vampires enfin de l'ancien gouvernement? Le sol de la France est-il assez riche pour assouvir tant de besoins et de prétentions? Vous voulez donc de propriétaires devenir valets, et ne devoir la vie qu'au besoin que tant de maîtres insolens auraient de conducteurs pour leurs charrues? Voilà la vérité des prétendues promesses que vous font ceux qui vous trompent, et vous entraînent dans leur révolte. Avec eux, vous n'avez à espérer que la mort, l'abjection, la misère, la perte de tous vos biens, de tous vos droits, la dégradation de l'espèce humaine.... Avec nous, avec la république, vous trouverez la dignité de l'homme, la pureté des principes, la sûreté des personnes et des propriétés, la récompense des bons, la punition des méchans, le bonheur, le règne enfin de la vertu qui, d'après les bases mêmes de la religion, ne peut être assise que sur l'égalité.

» Ainsi d'un côté, la mort ou l'esclavage et la misère; de l'autre, la liberté et l'abondance.... Choisissez. »

Du 7 = PROCLAMATION A L'ARMÉE.

GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

Liberté, unité, égalité, fraternité. Mort aux chouans !

« Soldats républicains !

» Les ennemis de la liberté française égarent le peuple; les maux dont ils l'accablent, ils les imputent à la révolution; ils voudraient lui faire regretter l'ancien régime; des prêtres fanatiques parcourent les campagnes; ils arment des citoyens paisibles et crédules, au nom d'un dieu de paix, à qui ils prêtent leurs vices et leurs atrocités. C'est un malheur que nos instructions, votre courage et votre patience sauront anéantir. Mais il est un fléau qu'il dépend de vous d'écarter à l'instant, ce sont les excès auxquels se livrent quelques soldats qui, armés pour défendre les bons citoyens et leurs propriétés, se portent à des actions indignes de l'honorable fonction qu'ils remplissent, et donnent, par cette conduite, des armes à nos ennemis, en justifiant leurs calomnies.

» Je suis loin d'accuser la masse des bataillons de commettre aucuns désordres, je connais la pureté des sentimens qui les animent, et je suis sûr d'avance du zèle avec lequel ils s'occuperont à prévenir ou à punir les délits de ceux qui flétrissent leurs lauriers; mais il existe, il faut en convenir, à la suite de plusieurs corps, des hommes immoraux, peut-être ennemis secrets de la révolution et qui ont intérêt à faire calomnier les troupes de la république et à les désunir d'avec le peuple. Ceux-là souffrent impatiemment le frein salutaire de la discipline; ceux-là, par irréflexion ou par corruption, confondent la liberté avec la licence; ceux-là croient que la franchise est le droit d'insulter; ceux-là accusent d'aristocratie tous ceux qui sont fidèlement attachés à leurs devoirs et qui exigent l'obéissance due aux lois; ceux-là enfin, je le déclare, sont des ennemis plus dangereux pour la patrie que les satellites de Pitt et de Cobourg, car ils la ruinent et la servent

mal; car, par les désordres auxquels ils se livrent, ils font haïr la liberté par le masque hideux qu'ils lui donnent; ils compromettent leurs camarades au champ même de la gloire; ils ne sont pas républicains.

» Je vous invite donc à dénoncer sans pitié, pour être traduits à la commission militaire, tous ceux qui s'écartent des colonnes pour se livrer à des excès qui font à la fois gémir l'humanité et rougir la liberté. Les chefs sont responsables des délits de leurs subordonnés; c'est à eux à surveiller leur troupe, à lui donner l'exemple de la sévérité des principes, et je dois déclarer que tout militaire qui n'aura pas prévenu un délit qu'il pouvait empêcher, sera puni lui-même comme complice des désordres que sa négligence aura occasionés.

» Braves soldats! La Convention a mis la vertu à l'ordre du jour, elle doit y être depuis que la liberté respire; les vices sont l'apanage des tyrans.... Les vertus sociales sont si douces! que leur exercice distingue donc le soldat français républicain de ce qu'il était sous le despotisme, et alors il aura, sous tous les rapports, bien mérité de la patrie.

» *Signé*, DUBOIS-CRANCÉ. »

Du 7. = *Le général Moulin, au comité de salut public.* (*Rennes.*)

« J'ai exécuté hier votre arrêté du 27 avril (1). Le général Rossignol est parti ce matin pour Orléans; Hazard, chef de l'état-major, est en arrestation, et j'attends des ordres pour savoir s'il le faut faire transférer; les scellés ont été apposés sur ses papiers, en présence de deux membres du comité de surveillance.

» Le général Kleber, par ses bonnes dispositions, a tellement tourmenté les chouans, qu'ils ont été forcés de quitter

(1) Le général Rossignol était suspendu par cet arrêté, et remplacé par le général Moulin.

les environs de Vitré. Hier soir ces scélérats sont venus coucher, au nombre de cinq cents, à l'entrée de la forêt de Rennes. Ils ont été mis en déroute à la pointe du jour, par deux petites colonnes commandées par le général Damas. Cinquante hommes ont été tués, on a fait quinze prisonniers, dont trois chefs. Le général Vachot est à la poursuite de cette horde en déroute. Ils sont partout tellement répandus, que partout on demande des troupes. »

Du 9. = *Les représentans François, Dubois-Crancé et Alquier, au comité de salut public.* (*Rennes.*)

« Le rassemblement est totalement dissipé; les brigands ont encore perdu hier quatre cent cinquante hommes, et les communes fidèles à la république ramassent tous ceux qui cherchent à rentrer dans leurs foyers et les traduisent à la commission militaire. Nous avons remarqué que, dans la Vendée, lorsque les brigands étaient battus, ils rentraient paisiblement dans leurs foyers, jusqu'à ce que leurs chefs les rappelassent, ce qui a rendu cette guerre interminable. Voici la mesure que nous avons prise pour obvier à cet inconvénient: pendant que les troupes poursuivaient les insurgés, les gardes nationales ont fait, sur les derrières, la fouille des communes, arrêté les pères et mères des absens, pris le nom des absens sans cause légitime, menacé de responsabilité les officiers municipaux, de sorte que ces misérables n'ont plus l'espoir de rentrer dans leurs repaires, ni leurs chefs celui de les retrouver chez eux pour les rassembler. Nous croyons cette mesure nécessaire à généraliser; il en résulte deux avantages, 1°. nécessité aux insurgés d'être constamment rassemblés, et pouvant être attaqués partout, 2°. opposition de commune à commune, facilité de reconnaître leur patriotisme.

» De douze cents brigands qui s'étaient rassemblés, il n'en restera peut-être pas un. L'ordre de faire partir pour l'armée du Nord toutes les réquisitions de ces pays, a porté un coup

décisif aux malveillans. Depuis cinq décades, quarante mille hommes au moins des cinq départemens de la ci-devant Bretagne sont partis pour les frontières.

» Il faut rendre justice à la masse des citoyens de Rennes. Les vieillards, les enfans; tout est sous les armes, tout a bravé la fatigue et les dangers. On doit aussi des éloges à la garde nationale de Châteaubourg et de Janzé.

» Ces détails ne s'appliquent pas aux districts de Vitré, la Guerche et Fougères. Les mouvemens ordonnés par Kleber y compriment la malveillance; mais la chouannerie est la maladie pédiculaire du pays. Là où il y a un homme, il y a un chouan de fait ou d'intention. Les patriotes y sont dans une excessive minorité. »

Du 9. = *Arrêté du comité de salut public.* (*Paris.*)

« Le comité arrête que la division de six vaisseaux de ligne, les frégates et autres bâtimens attachés à cette division, mettront sous voile sans délai, conformément aux instructions qui seront expédiées au contre-amiral Cornic par Jean-Bon Saint-André, représentant du peuple à Brest, pour faire jonction avec les forces navales sous les ordres du contre-amiral Villaret.

» Le contre-amiral Cornic demeurera à Saint-Malo pour suivre les opérations relatives à l'expédition qui lui a été confiée par un arrêté précédent.

» La division qui est sous les ordres du capitaine de vaisseau Thevenard, composée des vaisseaux *le Brave et le Scévola*, restera à Cancale jusqu'à ce qu'il ait été autrement statué par le comité.

» *Signé*, BARÈRE, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE, PRIEUR. »

Le général Moulin, au comité de salut public. (*Rennes.*)

« Le principal rassemblement des chouans, depuis le sept de ce mois, est en pleine déroute, par suite de l'affaire du

général Damas, et successivement par le général Vachot. On les poursuit sans cesse, et à chaque instant on les amène ici par bandes à la commission révolutionnaire qui les juge de suite.

» Je demande et j'attends un chef d'état-major. »

Du 9. = *Le même.*

« L'art. 4 de votre arrêté du 27 avril porte : « Vachot, » général de brigade, est chargé de commander les troupes de » la république dirigées contre les chouans et de les exter- » miner. »

» Je vous prie de vouloir bien décider si vous avez entendu qu'il commanderait toutes les troupes, ou seulement qu'il remplacerait le général Kleber que vous avez fait passer à l'armée du Nord.

» Kleber commandait dans les six districts les plus empoisonnés, où il a fait d'excellentes dispositions militaires.

» Il y a douze jours, lorsque les chouans abandonnèrent les environs de Vitré, pour se porter sur Rennes, Rossignol, craignant leur entrée dans le Morbihan, donna ordre au général Duquesnoy de s'y porter, ce qui a réussi.

» J'ai remis au général Vachot, en arrivant à l'armée, le commandement de la division de Kleber. Le général Chabot commande à Laval et environs. »

Le général Vachot, commandant les troupes dirigées contre les chouans, au comité de salut public. (*Rennes.*)

« Les chouans qui avaient formé un attroupement sont, je vous le jure, détruits. Il est un point essentiel, c'est Vitré et Laval, où se trouve la souche des chouans. Il faut des mesures très-révolutionnaires pour empêcher de reformer un nouveau noyau de ces assassins. Je demande des instructions et je réponds du succès (1).

(1) Les talens de Vachot n'égalaient pas sa présomption. Il arriva

« Lorsque le comité m'a donné le commandement, on n'avait pas prévu qu'il se trouvait deux généraux divisionnaires dans cet arrondissement. Je demande à commander sous un de ces généraux, ou qu'ils soient changés de division. »

Du 10. = *Le général Moulin, au comité de salut public.*
(*Rennes.*)

« Un brigand, ex-noble, capitaine des chouans, qui n'a voulu ni se nommer, ni donner aucun renseignement sur sa famille, blessé d'un coup de feu, a déclaré le 8 de ce mois, devant la commission militaire, que l'armée dont il faisait partie était d'environ quinze cents hommes ; que le marquis d'Uzès, qui la commandait, venait d'être blessé, et qu'il le croyait pris ; qu'il y avait eu un projet de prendre Rennes le 29 avril ; qu'un certain nombre de troupes à cheval devait se réunir à une partie des canonniers qui devaient enclouer les pièces et livrer un poste ; que l'Angleterre devait leur fournir quarante mille habits rouges, six mille hommes de troupes réglées, des armes et des munitions; que le projet sur Rennes étant échoué, ils devaient se joindre à Jean Chouan, et qu'il y avait un agent de l'Angleterre en Bretagne pour y soulever le peuple. »

L'adjudant-général Savary, au général Robert.
(*Châteaubriand.*)

« Chaque jour j'apprends de nouvelles horreurs commises par les chouans contre les officiers municipaux et les patriotes isolés dans les campagnes. Chaque nuit il en est assassiné dans les districts de Ségré, Châteaubriand et Ancenis. Il est impossible, avec quatre à cinq cents hommes au plus, de couvrir une étendue immense de pays et de protéger le peu de

---

au moment où le général Damas venait de terminer son expédition ; il voulut s'en faire un mérite auprès du comité de salut public.

républicains qui y existent. Je suis dans ce moment réduit à soixante hommes d'infanterie, et ce n'est pas moi qui me plains ; mais je souffre de voir les brigands se grossir, se diviser et parcourir sept à huit communes dans une même nuit. On me demande des secours de toutes parts ; tu sens mon embarras, seconde mes intentions; envoie-moi des forces, et que je puisse au moins rassurer les habitans des campagnes que la frayeur force d'abandonner leurs demeures. La troupe, sans cesse en marche, est extrêmement fatiguée. Delaage a retiré le poste de Candé pour le rapprocher de la Loire, de sorte qu'aujourd'hui tout le pays entre lui et moi se trouve sans troupes. Les chouans se tiennent autour de Candé, j'y ai fait passer soixante-dix hommes, et maintenant les autres postes sont très-faibles. »

Du 13. = *Le même, au même.* (*Châteaubriand.*)

« Je te préviens que les chouans continuent à s'agiter autour de nos petits cantonnemens; ils prennent même de la consistance, et tu sais que je n'ai aucune force à leur opposer. Ils ravagent, pillent, égorgent chaque jour, et je me trouve réduit à gémir de leurs excès : voilà ma position. »

Du 15. = *Le représentant Dubois-Crancé, à la neuvième commission.* (*Rennes.*)

« L'armée de l'Ouest était à l'effectif de soixante-six mille hommes sans les bataillons de nouvelle levée; il était donc facile d'anéantir les brigands sans le secours de ces bataillons qui n'ont servi, la plupart, qu'à grossir l'armée de Charette qui, il y a trois semaines, ne pouvait mettre trois mille hommes sur pied. Ceux qui ont résisté aux ordres supérieurs, ceux qui ont voulu que trente mille hommes de réquisition, sous prétexte qu'ils faisaient partie des bataillons, qu'ils gardaient des postes importans, restassent à portée des brigands, ont causé un grand préjudice à la république; car il en est déserté moitié, et on sent bien où ils sont allés. Turreau y a mis trop

d'insouciance, car il n'a jamais répondu aux observations de l'agent supérieur Alexandre. Je conseille fortement de joindre la rive droite de la Loire à l'armée des côtes de Brest (1). »

Du 17. = *Le représentant Prieur, au comité de salut public.* (*Brest.*)

« L'escadre vient de mettre à la voile; un vent favorable s'est fait sentir à trois heures après midi, et à six tout était en pleine mer. La présence de Jean-Bon Saint-André fera le meilleur effet sur la flotte, par la confiance qu'il a inspirée aux marins. Puissent nos vaisseaux se joindre bientôt à la division de Cancale et mettre à l'abri de toute insulte le convoi que nous attendons ! En passant par le Morbihan, je l'ai trouvé parfaitement tranquille.

» Vous me demandez si j'ai l'assurance que le convoi court des risques; je vous ai envoyé les procès verbaux de nos officiers qui ont été chassés par la flotte Anglaise. *La Seine, l'Inconnue*, *la Mutine*, le *Courrier*, *le Jean-Bart*, ont vu cette armée; elle a été signalée par les vigies au nombre de trente-neuf voiles.

» La division de Cancale, composée de six vaisseaux, arrivant dans l'Iroise, trouvera le *Caton et le Majestueux* dans la rade de Berthaume. Si elle peut nous joindre sans inconvénient, elle sera renforcée de ces deux vaisseaux; alors notre flotte serait portée à quarante-un vaisseaux, et s'ils étaient tous réunis, je répondrais au comité que les Anglais n'oseraient pas l'attaquer. »

Du 18. = *Le général Moulin, au comité de salut public.* (*Rennes.*)

« Quelques brigands ont voulu ces jours-ci pénétrer dans le district de Montfort : ils ont été repoussés par trente gre-

---

(1) Ce conseil fut suivi.

nadiers de Rhône et Loire, soutenus par la garde nationale de Saint-Meen. Ils ont laissé douze fusils en se sauvant.

» Dans le département d'Ille-et-Vilaine, on les poursuit jour et nuit. Ils se tiennent par bandes de vingt-cinq à trois cents. Ils ont été repoussés dans une tentative qu'ils ont faite sur Pontorson. Plusieurs ont été pris dans la forêt de Fougères. »

Du 19. = *Le représentant Prieur, au comité de salut public.* (*Brest.*)

« Nous n'avons point de nouvelles de la flotte depuis sa sortie. *Le Caton* est en rade et va être prêt à appareiller demain. *Le Majestueux* est prêt à entrer en rade; la frégate *la Résolue*, arrivée avant hier, repartira dès que les mâts qui ont souffert seront remplacés.

» La corvette *le Papillon*, capitaine Siméon, est arrivée hier dans l'après-midi, venant de la Chesapeake, avec les renseignemens suivans *du contre-amiral Wanstabel* (*Rade d'Hampton*, 5 *avril*) :

« Je te préviens, citoyen représentant, que je compte par-
» tir sous trois ou quatre jours, avec un convoi de cent et
» quelques voiles chargées de subsistances pour la république
» et de quelques denrées coloniales. Je suis fondé à craindre
» l'approche de nos côtes; il est de toute nécessité que la ré-
» publique envoie des forces suffisantes, capables d'en impo-
» ser aux ennemis de notre liberté, pour protéger ce convoi
» aussi précieux qu'important pour notre république.

» *Signé*, WANSTABEL. »

Du 20. = *Le représentant Prieur, au comité de salut public* (*Brest.*)

« La Martinique est au pouvoir des Anglais : un parlementaire anglais vient d'arriver dans la rade, chargé d'environ trois cents prisonniers de cette île. Il paraît constant, d'après les renseignemens que j'ai pris, que l'île a été livrée,

comme Toulon, aux infâmes Anglais. Rochambeau et son état-major sont évidemment des traîtres.

» Il doit arriver dans nos ports, et particulièrement à Saint-Malo, cinq bâtimens chargés d'habitans de la Martinique, exportés pour cause de leur attachement à la république. »

Du 23. = *L'adjudant-général Savary, au général Vimeux.* (*Châteaubriand.*)

« J'ai reçu, général, le paquet que tu m'as adressé hier par un courrier extraordinaire, arrivé cette nuit. Je vais remettre au général Cordellier la lettre relative à sa suspension ; je ne doute pas qu'il ne s'y conforme sans délai. Tu me continues dans un commandement qui m'avait été confié depuis la mort du général Commaire ; je t'avoue que c'est pour moi une tâche bien pénible. Depuis long-temps ma santé est délabrée, on me promettait du repos ou du secours, et jusqu'ici je n'ai pu rien obtenir ; n'importe, je ne sais qu'obéir.

» J'ai représenté plusieurs fois aux représentans du peuple et aux généraux des armées de l'Ouest et des côtes de Brest, qu'avec environ six cents hommes d'infanterie, il était impossible de couvrir et de protéger quatre districts désarmés, où les Chouans portent la terreur, le pillage et la mort. J'ai ajouté qu'il existe, dans le voisinage des forêts, des établissemens précieux à la république, des forges nationales dont les travaux sont en pleine activité ; que la destruction de ces établissemens serait un mal irréparable pour le moment, et que j'avais besoin de secours pour les protéger. Au nom de la patrie je te demande de prompts secours.

» *P.-S.* Le général Cordellier part demain pour se rendre à Orléans où il a fixé sa résidence. »

Du 25. = *Le comité de salut public, au représentant Prieur.* (*Paris.*)

« Le comité est informé que l'établissement des fourneaux

à rougir les boulets n'a point eu lieu à bord des vaisseaux que commande Villaret-Joyeuse. Le comité attache un grand intérêt à cette opération et t'invite à donner les ordres pour que tout soit prêt, au moment où l'armée pourra rentrer. Cette opération est terminée au port de la Montagne et à peu près à Cancale.

» *Signé*, CARNOT, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE, » BARÈRE. »

Du 27. = *Le représentant Laignelot, au comité de salut public.* (*Rennes.*)

« La guerre contre les Chouans va assez bien, quoique pour cerner plus de vingt lieues carrées, nous n'ayons de troupes que six mille sept cents hommes; mais j'y ai suppléé en faisant lever tous les paysans, et cette mesure m'a bien réussi; car, en les faisant marcher avec ce qu'ils appellent *les bleus*, ils ont fraternisé avec eux et sont devenus les ennemis implacables des autres, qu'auparavant ils alimentaient. La guerre est bien établie entre eux, et c'est ce qu'il fallait, les Chouans ne pouvant être détruits que par les paysans qui, tôt ou tard, par goût ou par crainte devenaient Chouans.

» Le général Moulin m'engage à vous marquer qu'il lui manque trente mille fusils dans cette armée; il vous demande d'être autorisé à distribuer aux vieilles troupes mal armées ceux qui sont dans les arsenaux. »

Du 31. = *L'adjudant-général Savary, au général Vimeux.* (*Châteaubriand.*)

« Il est bien temps, général, de songer sérieusement à la situation déplorable de ces contrées où les Chouans prennent beaucoup de consistance. Je n'ai cessé de faire des représentations à ce sujet, j'ai sollicité des secours et jusqu'ici je n'ai rien pu obtenir. Je suis jour et nuit sur pied pour tâcher de

protéger le pays; vains efforts, le mal s'accroît chaque jour d'une manière effrayante.

» Lorsque j'aurai rempli la mission que tu me donnes, j'irai te voir; j'ai depuis long-temps besoin de repos, mais si mes services peuvent être utiles à la patrie, je n'écouterai que la voix du dévouement et du devoir. »

CHAPITRE XVI.

{Du 13 prairial au 12 messidor an II.

Juin 1794.

§ Ier. Réponse du représentant Bourbotte au comité de salut public. — Arrêté relatif aux approvisionnemens de vivres. — Dusirat, au général Vimeux ; arrivée de la garnison de Mortagne à Montaigu; douze cents hommes mis en fuite par Charette et Stofflet. — Caffin, à Vimeux. — Cambray, au même ; sa marche sur Chemillé et Chollet. — Le conseil défensif de Luçon, au représentant Ingrand. — La neuvième commission de la guerre, au général Vimeux. — Dusirat, au même; compte qu'il lui rend. — Rapport de Vimeux à la neuvième commission. — De Cambray, à Vimeux. — Instruction, relative aux récoltes de la Vendée, adressée à Vimeux par le comité de salut public. — Rapport de Crouzat à Vimeux; différentes sorties du camp de la Roullière. — De Dutruy, de Bonnaire, au même; l'évacuation de la Châtaigneraie suspendue. — Vimeux, à Cambray; invitation de ne pas s'éloigner de Saint-Florent jusqu'à l'évacuation de ce poste. — Vimeux, à Moulin, commandant l'armée des côtes de Brest. — Rapport de Caffin à Vimeux; différentes expéditions. — De Cambray; il reçoit l'ordre de se rendre à l'armée des Pyrénées — De Dusirat, d'Aubertin; expédition dans la forêt de Princé. — De Boussard; Challans attaqué par Charette et Stofflet; leurs colonnes repoussées et mises en fuite. — De Cambray; évacuation de Saint-Florent. — De l'adjudant-général Delaage; Cambray lui a remis le commandement de sa colonne. — De Crouzat; attroupement considérable commandé par Bureau. — De Dutruy; victoire remportée par Boussard. — De De-

laage ; sa marche de Saint-Florent à Clisson. — De Lefaivre ; expédition dans la forêt de Princé. — D'Aubertin, de Boussard, de Dutruy, de Dusirat ; leur marche, conformément au plan tracé par le général en chef. — La neuvième commission, au général Vimeux ; ordre d'envoyer quinze cadres à l'armée des Pyrénées-Occidentales. — Rapports de Dusirat, Delaage, Boussard, Grignon, Crouzat, Dutruy, au général Vimeux.

Suite des événemens dans la Vendée.

A la réception de la lettre du comité de salut public, le représentant Bourbotte s'empressa de faire, le 1er. juin, la réponse suivante :

« Je reçois votre lettre du 30 mai ; je vais m'empresser de remplir vos intentions, mais je ne peux répondre que l'on puisse disposer de vingt-cinq mille hommes avant que le recensement général des bataillons qui composent l'armée de l'Ouest m'ait été remis. Cette distraction de forces apportera nécessairement du retard dans l'exécution des nouvelles mesures adoptées pour l'extinction totale des brigands dispersés ; car, encore bien qu'il y ait dans l'armée de l'Ouest plus de forces qu'il n'en faut pour les combattre, une grande partie de ce superflu est hors d'état de pouvoir être employé utilement par le défaut absolu d'armes (1).

» Vous trouverez ci-joint, mandait-il le même jour au comité, copie de l'arrêté que je viens de prendre pour fournir des subsistances à la ville de Nantes. »

Arrêté.

« Considérant que la position de la partie basse de la Loire ne permet pas de négliger aucun des moyens qui puissent lui procurer des secours prompts, arrête :

(1) Bourbotte aurait pu ajouter que plus d'un tiers de l'armée était dans les hôpitaux.

» ARTICLE PREMIER. Le district de Thouars est requis de tenir, sous délai d'une décade, à la disposition de Baudesson, agent en chef des subsistances de l'armée ou de ses agens, la quantité de douze mille quintaux de grains ou farines, dont huit mille de froment et quatre mille de seigle.

Art. II. Ces douze mille quintaux seront en déduction des dix-sept mille quatre cent soixante formant sa part afférente dans la réquisition dont a été atteint le département des Deux-Sèvres, au profit des départemens de la Charente et de la Charente-Inférieure. »

Du 1[er]. = *L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux.* (*Montaigu.*)

« La garnison de Mortagne est arrivée hier à onze heures du soir; elle occupe le camp de Saint-Georges. Les douze cents hommes qui y étaient sont partis à une heure du matin, sous les ordres de l'adjudant-général Brière, pour aller du côté de Mormaison, afin de protéger un enlèvement de grains dont nous avons le plus grand besoin. Cette colonne a pris position dans une lande pendant que l'on chargeait les voitures : elle a été attaquée par quatre colonnes de Charette et Stofflet réunis. Une partie de nos troupes s'est très-bien battue; mais la grande majorité a pris lâchement la fuite, et la déroute a été complète. Je ne connais pas encore notre perte. Le bataillon d'Ille-et-Vilaine, qui s'était si bien battu à l'affaire de Craon, et qui s'est encore bien montré dans cette affaire, a perdu son drapeau. La troupe rentrée a été reconduite au camp.

» Charette est dans le Bocage à la tête d'un puissant rassemblement, pendant qu'on fait un étalage pompeux dans le Marais. Pourquoi ne va-t-on pas l'y chercher? Le quartier-général à Niort est trop éloigné pour qu'on puisse correspondre facilement.

» Je me propose d'aller avec deux mille hommes attaquer Charette, qui veut porter du secours au Marais. J'en préviens

le commandant de Challans, et j'invite Crouzat à faire un mouvement vers Remouillé, pour couvrir la route de Nantes dans le cas d'un échec. J'ai ici quatre mille hommes; ils sont sans souliers.

» L'insatiable Cambray m'a enlevé tous les vieux corps et l'excellent bataillon du soixante-dix-septième régiment de la garnison de Mortagne; sa colonne doit être de quatre à cinq mille hommes. J'ai besoin d'une augmentation de forces, si l'on veut que je seconde les opérations de Cambray, attendu qu'il faut au moins trois mille hommes à Montaigu pour s'opposer aux entreprises de Charette.

» Je vous invite, mon général, à présenter au comité de salut public un compte exact de la situation de la Vendée, ou, si vous l'aimez mieux, je lui rendrai compte moi-même de ce qui se passe, dussé-je y perdre la tête... (1). »

Du 1er. = *Le général Caffin, au général Vimeux.* (*Doué.*)

« La blessure que j'ai reçue à Chollet m'ôte l'usage libre de mon bras, au point que je ne puis manier mon sabre; mais tu peux compter sur mon zèle et mon dévouement. »

Du 2. = *Le général Cambray, au général Vimeux.* (*Coron.*)

« D'après les renseignemens que j'ai reçus sur la marche de l'ennemi, je me suis porté sur Chollet. Mes flanqueurs ont rencontré et fusillé quelques partis de brigands; les autres ont pris la fuite.

» Le 1er., l'avant-garde a surpris dans Chemillé Stofflet qui a pris la fuite, laissant une grande quantité de pain. Charette et Stofflet se sont séparés à Châtillon. Charette retourne dans le Marais.

» Plusieurs postes ont été débusqués et mis en fuite aujour-

---

(1) Ce compte ne fut point rendu, ainsi que l'entendait Dusirat qui bientôt reçut l'ordre de passer à une autre armée.

d'hui; on présume que les brigands sont du côté de Vezin. J'attends un convoi de pain venant de Doué.) »

Du 3. = *Le conseil défensif de la place de Luçon, au représentant* Ingrand. (*Niort.*)

« Ayant appris que tu étais chargé d'établir le gouvernement révolutionnaire dans ce département, nous croyons que ta présence sera infiniment utile à Luçon; en conséquence, nous t'invitons à t'y rendre aussitôt que tes occupations te le permettront. »

Du 4. = *La neuvième commission de la guerre, au général Vimeux.* (*Paris.*)

« Je te préviens, général, que par suite d'un arrêté du comité de salut public, il doit être fait un échange de huit mille hommes de l'armée de l'Ouest, contre huit mille réquisitionnaires de l'armée de Cherbourg. »

L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux. (*Montaigu.*)

« La guerre de la Vendée est plus sérieuse qu'on ne pense, je ne cesserai jamais de le répéter (1).

» Je n'ai pas reçu de nouvelles de Cambray depuis son départ de Mortagne. Il m'est impossible de faire aucun mouvement avec les troupes qui sont sous mes ordres, surtout depuis que j'ai envoyé deux mille hommes à Machecoul.

» L'affaire du 1er. nous a coûté deux cent quarante-trois hommes, un drapeau et dix-neuf charrettes; elle a jeté le découragement parmi les troupes qui semblent voir partout des drapeaux blancs. J'ai changé la position du camp de Saint-Georges pour le porter sur la hauteur des moulins. La force du camp et du château de Montaigu consiste en deux mille hommes de mauvaises troupes sans souliers. Lorsque tous les

---

(1) Dusirat est le seul officier qui, à cette époque, ait bien connu la situation de la haute Vendée, et qui ait osé en parler avec franchise.

postes sont occupés, il ne me reste plus que cinq cents hommes disponibles.

» Je suis allé hier, avec trente hommes de cavalerie, jusqu'à Saint-Fulgent. J'enverrai trois ou quatre cents hommes d'infanterie pour s'assurer si les brigands ont un poste aux Quatre-Chemins, que l'on devrait occuper avec des forces suffisantes pour assurer la communication de Montaigu avec Niort ; Montaigu, étant le centre du pays occupé par les brigands, mérite qu'on y envoie un général divisionnaire. »

Du 4. — *Le général Vimeux, à la neuvième commission de gouvernement. (Nantes.)*

« Mortagne est évacué et ce poste détruit ; l'évacuation de Saint-Florent aura lieu incessamment.

» J'ai visité la côte, et donné les ordres les plus précis pour accélérer, autant qu'il est possible, la fin de cette guerre. Je demande des armes dont nous avons le plus grand besoin. »

Le général Cambray, au général Vimeux. (Bivouac de Beaupreau.)

« En quittant Coron, je me suis porté sur Vezin, où plusieurs postes de brigands ont été surpris. On y a trouvé du pain, des cartouches, et une grande quantité de balles. De là, je me suis dirigé par le May et Jallais, en faisant mettre le feu aux moulins que l'on a rencontrés. Il existe au moins trente mille bœufs dans cette partie.

» Demain, je me rendrai à Montrevault, et le 6, sur les hauteurs de Goulaine, pour y recevoir du pain de Saint-Florent.

» Un courrier de l'armée catholique a été tué. Il portait une dépêche de Stofflet qui annonçait à Charette la manière dont il était poursuivi, et qui lui demandait de se réunir à lui le plus tôt possible à Beaupreau. »

Le comité de salut public adressa le 5, au géné-

ral Vimeux, l'instruction suivante relative aux récoltes de la Vendée, conformément à son arrêté du 21 mai :

« Les agens présentés par la commission d'agriculture et des arts, acceptés par le comité de salut public, se réuniront à Fontenay.

» Le commandant en chef, ou un général de division, ou un officier d'un autre grade, désigné par le général en chef, se rendra pareillement à Fontenay avec plusieurs officiers d'état-major, pour concerter la marche et les opérations prescrites par ledit arrêté.

» Le général de l'armée fera rassembler à Fontenay un corps de troupes suffisant pour former trois colonnes dont l'une se portera sur la route de Fontenay à Nantes ; une autre se rendra à Luçon, et traversera le département de la Vendée par la Roche-sur-Yon ; la troisième se rendra aux Sables d'Olonne, et parcourra le territoire situé entre la mer et la route des Sables à Nantes.

» La colonne intermédiaire, s'avançant du midi au nord, se tiendra toujours à portée d'appuyer la colonne de la droite ou celle de la gauche.

» La marche des trois colonnes sera toujours réglée, autant qu'il sera possible, en direction parallèle, afin que celle du milieu puisse se porter avec la même facilité vers les deux autres colonnes.

» Les trois colonnes ne marcheront qu'en ordre de bataille, et seront dans un état continuel d'observation et de surveillance : elles seront précédées d'avant-gardes d'éclaireurs.

» Elles observeront la discipline la plus exacte, elles ne livreront aucuns combats, elles ne feront aucune attaque, qu'autant qu'elles apercevront des hommes rassemblés en état d'hostilité ou de rébellion.

» Elles maintiendront l'ordre et la sûreté dans tous

les lieux que les agens de la commission parcourront.

» Elles traiteront comme rebelles ceux qui auront des armes, qui n'auront pas de domicile, qui ne seront pas réunis à leur famille, qui ne se présenteront pas dans les assemblées de communes et ne s'y feront pas inscrire.

» On n'emploiera la force que dans le cas de nécessité.

» S'il existe des rassemblemens à la Flocelière, on les dissipera en s'y portant avec une grande supériorité de forces, avec de l'ensemble et un ordre constamment suivi.

» La troisième colonne s'avancera vers Saint-Jean-de-Mont; et s'il s'y trouve encore des hommes en état de rassemblement ou de révolte, elle fera ses dispositions pour détruire ces rassemblemens, en tournant ce lieu du côté de la mer, en se concertant avec les garnisons de Beauvoir, de la Garnache et de Challans, et même avec la colonne intermédiaire qui, si elle n'est pas obligée d'appuyer sur sa droite, se rendra à Palluau, et pourra concourir au succès de l'expédition sur Saint-Jean-de-Mont.

» Tandis que les trois colonnes parcourront le département dans l'ordre qui vient d'être indiqué, un cordon de troupes, à poste fixe et en état d'observation, interceptera tout passage et toute communication aux hommes suspects, entre la Vendée et le département de Maine-et-Loire.

» Les agens de la commission feront publier dans le département *vengé* une proclamation pour annoncer l'objet de leur mission; ordonner à tous les habitans de se retirer dans leurs communes, et de se présenter au jour qui sera indiqué pour se faire inscrire sur la liste qui sera dressée de tous les habitans, et déclarer que tous ceux qui ne seront pas inscrits sur les listes seront traités en rebelles.

» *Signé au registre*, R. LINDET, CARNOT, SAINT-JUST, B. BARÈRE, C.-A. PRIEUR, COLLOT-D'HERBOIS, COUTHON, ROBESPIERRE.

» *Pour extrait*, R. LINDET, BILLAUD-VARENNE, B. BARÈRE.»

Du 5. = *Le comité de salut public, au général Vimeux.* (*Paris.*)

« Le comité ayant arrêté un plan pour faire faire la récolte de la Vendée, et conserver à la république et à ceux des habitans qui peuvent y avoir droit les ressources en grains, fourrages, bestiaux, denrées de toute espèce dont le pays abonde, il vient encore d'arrêter une instruction concernant le mouvement et la marche des troupes qui doivent appuyer et assurer les opérations des agens civils.

» Quoique nous ayons tracé, comme sur un terrain libre, la marche des troupes et les opérations militaires, nous nous empressons de t'informer que notre confiance dans tes connaissances et dans ton zèle nous rassure sur les inconvéniens que pourrait avoir une disposition absolue. Nous t'invitons à réfléchir sur ce plan, auquel tu feras les changemens et les modifications que ton expérience t'inspirera. Ce que nous désirons le plus, c'est de te transmettre notre pensée. Cette expédition, étant fortement et sagement conduite, doit être la dernière dans la Vendée. Fais-nous part de ce que tu croiras devoir faire. Qu'aucune occasion de bien faire, de faire mieux que ce que nous avons prévu, ne t'échappe; saisis, pèse les inconvéniens, les difficultés : le plus grand ordre et l'ensemble sont nécessaires; la plus exacte discipline, la surveillance, sont indispensables. L'armée que tu commandes va rendre à la république l'un des plus grands et des plus importans services; elle ne livrera aucun combat inutile, elle se portera en force partout où il y aura des rebelles à punir. Les avant-gardes, les postes avancés, ne seront pas surpris; tout veillera. C'est sur cette activité, cette constance, la tenue et la discipline des défenseurs de la patrie, que nous fondons l'espérance de cette expédition qui sera l'une des plus utiles à la république (1).

» *Signé*, R. LINDET, BILLAUD-VARENNE. »

---

(1) Cette lettre, du moins, annonçait un changement dans le système suivi sous le général Turreau.

Du 5. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.*
(*Camp de la Roullière.*)

« Chaque jour je fais des sorties pour donner la chasse aux brigands du côté de Vertou.

» Le 31 mai, un rassemblement dans les bois de la Frendière a été mis en fuite, et a été poursuivi jusqu'à Geneston, qui a été incendié. On a rapporté une trentaine de fusils de chasse. La colonne est rentrée avec une cinquantaine d'individus, vieillards, femmes et enfans, des bestiaux, et huit voitures chargées de blé.

» Le 2 juin, à la hauteur du village de la Trilitière, une trentaine de brigands ont été aperçus; cinq ont péri, le reste a pris la fuite en passant la rivière.

» Le 3, douze brigands ont été tués par une patrouille de grenadiers envoyés le long de la Sèvre jusqu'aux moulins des coteaux.

» Le 4, on n'a rien rencontré.

» Aujourd'hui, deux colonnes, de trois cents hommes chacune, ont ramené une vingtaine de femmes et enfans, des bestiaux et six voitures chargées de blé. Cinq à six moulins à bras ont été détruits dans les villages.

» Je n'ai que quinze cents hommes armés, dont la moitié est toujours soit de service, soit en convoi.

» Les brigands se tiennent en force sur le territoire de Maisdon, Saint-Fiacre et Monière. Il faudrait des forces imposantes pour les aller attaquer. »

Le général Dutruy, au général Vimeux.
(*Sables d'Olonne.*)

« Après une expédition de quarante-huit heures, cent cinquante brigands ont perdu la vie, et les colonnes ont pénétré jusqu'à Mouilleron. Les préparatifs d'une attaque générale ont été ordonnés, de manière qu'au premier ordre tout pourra se mouvoir.

» Je vais me rendre à Noirmoutier, place sur laquelle j'ai quelques inquiétudes. Tout est assez paisible autour des Sables ; les postes sont en bon état. »

Du 5.=*Le général Bonnaire, au général Vimeux.* (*Fontenay.*)

« Je te préviens que, d'après l'avis du représentant du peuple Ingrand, je suspendrai l'évacuation de la Châtaigneraie jusqu'à ton arrivée. Ce poste est de la plus grande utilité pour couvrir Fontenay et empêcher l'ennemi de se répandre dans la plaine. Il se lie d'ailleurs avec le camp de Chiché qu'il pourrait secourir au besoin (1).

» Le départ de la légion du Nord laisse un grand vide dans le camp de Chiché. Il est urgent d'y faire arriver quelques troupes. »

Le général Vimeux, au général Cambray. (*Nantes.*)

« Je te félicite de tes succès, et je t'invite à ne pas t'éloigner de Saint-Florent jusqu'à ce que ce poste soit évacué, afin de soutenir l'adjudant-général Lauthal en cas de besoin. Tu sais qu'il y avait dans cette place treize pièces de différens calibres et seize caissons garnis : ces objets méritent la plus grande attention. »

Le même, au général Moulin à Rennes. (2) (*Nantes.*)

« Je reçois un arrêté du comité de salut public qui met à ta disposition la plus forte partie des troupes sur la rive droite de la Loire. L'armée de l'Ouest restera bien faible pour continuer avec quelque succès les opérations militaires dans la Vendée. »

(1) La conservation de la Châtaigneraie fut due, à cette époque, aux observations frappantes que fit l'adjudant-général Beker, employé à l'état-major de la division du général Bonnaire.

2 Le général Moulin commandait en chef l'armée des côtes de Brest, en remplacement du général Rossignol.

Du 6. == *Le général Caffin , au général Vimeux.* (*Doué.*)

« Le général Ferrand a passé hier ici , la situation de la division lui a été remise.

» Le 3 , le général Cambray a mis en fuite les brigands de Chemillé , leur a pris huit mille rations de pain , égorgé quelques postes , détruit leurs magasins et plusieurs moulins. Les prisonniers attribuent leur défection à la mésintelligence qui règne entre Stofflet et Marigny.

» L'adjudant-général Maillefer , commandant à Thouars , a battu deux fois de suite les brigands, leur a tué environ cent hommes et pris beaucoup de bestiaux. Nous avons eu quelques blessés.

» Delmas , qui commande sur les bords du Layon , aux environs de Thouarcé, a surpris et mis en fuite les brigands et leur a enlevé beaucoup de bestiaux. »

Le général Cambray, au général. Vimeux (*Hauteurs de Saint-Florent.*)

« Après avoir fouillé le bois Noir où 'on a trouvé quelques brigands, je me suis rendu sur les hauteurs de Saint-Florent, pour en protéger l'évacuation qui aura lieu demain.

» Je viens de recevoir, de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre , l'ordre de me rendre de suite à l'armée des Pyrénées-occidentales. Je vais remettre à l'adjudant - général Delaage le commandement de ma colonne et les instructions que j'ai reçues.

» Depuis le *dispersement* des brigands à Chemillé , on leur a pris cinquante - sept voitures chargées de pain ; on peut compter près de mille hommes tués sur les flancs. »

L'adjudant - général Dusirat , au général Vimeux. (*Montaigu.*)

« Je ne vois d'autre moyen de faire passer à Cambray la dépêche qui vient de m'être remise de ta part , qu'en la faisant escorter par deux mille hommes à travers la Vendée

pour arriver à Saint-Florent. Il est plus expéditif de la lui faire parvenir par la rive droite de la Loire.

» Je ne pourrai mettre en mouvement que huit cents hommes au plus pour l'expédition projetée contre Charette pour le 8, attendu l'impossibilité de recevoir à point nommé les mille hommes qui doivent renforcer ma colonne. »

Du 6. =*L'adjudant-général Aubertin, au général Vimeux.* (*Machecoul.*)

« Sur l'avis que m'a donné le général Boussard que Challans était attaqué par l'ennemi, je lui ai envoyé sur-le-champ deux cents hommes de cavalerie, et j'ai pris les dispositions nécessaires pour la défense de mon poste.

» Il a été fait une expédition dans la forêt de Princé, d'après les ordres du général Dutruy; vingt-un brigands ont péri, onze avaient des armes.

» Nous avons perdu le citoyen Gautier, préposé aux vivres; deux officiers du bataillon de la Sarthe ont été légèrement blessés. »

Le général Boussard, au général Vimeux. (*Challans.*)

« Les brigands ont attaqué aujourd'hui Challans sur deux colonnes; ils ont été vivement repoussés et mis en fuite. On les a poursuivis au delà de Saint-Christophe. Tout le monde a bien fait son devoir, surtout l'infanterie.

» Nous avons perdu l'adjudant-général chef de brigade Brière; Saint-James, capitaine des dragons du seizième; le commandant du bataillon d'élite, 1er. d'Orléans; trois ou quatre hommes de cavalerie et d'infanterie. La perte des brigands peut être de deux à trois cents hommes. »

» D'après le rapport d'un brigand prisonnier, Stofflet et Charette étaient réunis pour cette attaque. Charette avait quatre mille hommes d'infanterie et deux cents cavaliers, et Stofflet était à la tête de deux mille hommes d'infanterie et cent de cavalerie. Les brigands ont couché au-dessus de Saint-

Christophe la nuit du 5 au 6. Ils se rendraient tous, s'ils ne craignaient pas qu'on les fît mourir. Loyseau, commandant la cavalerie de Stofflet, a été blessé.

» Les brigands ont passé la Loire par petites bandes et trois mille environ sont rentrés dans la Vendée depuis l'affaire de Savenay. »

Du 7. = *Le général Boussard, au général Vimeux.* (*Challans.*)

« Les brigands ont perdu dans l'affaire d'hier près de six cents hommes restés sur le champ de bataille; on doit croire qu'ils ont eu beaucoup de blessés. Ils ont attaqué avec furie sur deux colonnes. J'étais à la droite et l'adjudant-général Chadau à la gauche. J'avais Stofflet en tête. Le premier bataillon d'Orléans a commencé l'action au pas de charge et la colonne de l'ennemi a été enfoncée. Chadau a combattu Charette, l'action a été vive, le bataillon de la Côte-d'Or s'y est distingué. L'ennemi a été poursuivi jusqu'à une lieue et demie de Challans. Une femme en amazone (1), vêtue de nankin, s'est fait remarquer ; elle caracolait à la tête des brigands. »

Le général Cambray, au général Vimeux. (*Saint-Florent.*)

« Saint-Florent est évacué; la colonne sous les ordres de l'adjudant-général Delaage part pour se rendre du côté de Montaigu. Je vais me mettre en route pour Bayonne. »

L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux. (*Saint-Florent.*)

« Le général Cambray m'a remis le commandement de sa colonne. L'évacuation de Saint-Florent m'a forcé à rester sur les glacis de la place jusqu'à huit heures. Je tâcherai de me porter promptement à Montaigu et de communiquer demain avec Dusirat. »

---

(1) Si l'on en croit M. de Beauchamp (tome III, page 37), cette femme se nommait madame *Dufief.*

Du 7. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.* (*Camp de la Roullière.*)

« Je viens de recevoir du comité révolutionnaire l'avis qu'il existait, dans les marais du Loroux où sont déposés les armes et les effets les plus précieux des brigands, un attroupement assez considérable près le grand chemin qui conduit de Nantes à la chapelle Hulin. Ces brigands sont commandés par le nommé *Bureau* (1), ex-noble, vêtu ordinairement en habit de garde nationale. Je te transmets cet avis afin que tu prennes les dispositions que tu jugeras convenables dans la circonstance. »

Le général Dutruy, au général Vimeux. (*Sables-d'Olonne.*)

« Boussard vous a sans doute fait part de la victoire qu'il vient de remporter à Challans. Ma colonne de droite a battu un gros de brigands échappés de cette affaire. Mes patrouilles m'amènent quarante-deux brigands que j'envoie chez *Caron*.

» Jolly a abandonné Beaulieu pour se porter vers Venansault.

» Conformément à tes ordres, je dirige sur la Roche-sur-Yon une colonne de quinze cents hommes d'infanterie et cent quatre-vingts de cavalerie. »

Du 8. = *L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux.* (*Bivouac sous Clisson.*)

« L'évacuation de Saint-Florent n'a été hier terminée qu'à neuf heures du matin. Je suis parti aussitôt et ne me suis arrêté qu'à minuit dans les landes au-dessus de Saint-Philbert, près les bois de la Regripière.

» Ce matin je me suis mis en marche à trois heures pour me rendre à Montaigu; mais, les ponts de Tiffauge étant cou-

---

(1) Il joua ensuite un des premiers rôles dans la pacification de la Jaunais.

pés, j'ai été obligé de revenir à Clisson où je suis arrivé à six heures du soir.

» Un courrier de Charette a été arrêté à Saint-Philbert. Il paraît que Charette et Stofflet sont réunis.

» Les brigands qui étaient avec Stofflet l'ont abandonné pour la plupart, et sont retournés à leurs travaux habituels. Ces deux journées de marche ont coûté près de trois cents hommes à l'ennemi. »

Du 9. = *L'adjudant-général Lefaivre, au général Vimeux.* (*Paimbœuf.*)

« Hier, il a été fait une expédition générale de toutes les forces disponibles de l'arrondissement sur la forêt de Princé. On y a trouvé seize chevaux et beaucoup de bestiaux. Beaucoup de brigands ont péri. »

L'adjudant-général Aubertin, au général Vimeux. (*Machecoul.*)

« Conformément à tes ordres, je me suis porté, le 7, à neuf heures du soir, avec les forces de Machecoul, sur les hauteurs entre Saint-Étienne de Corcoué et Legé, faisant face à la forêt de Roche-Servière, et j'ai établi mes communications avec le général Crouzat. Beaucoup de fuyards sont passés de la forêt de Roche-Servière dans celle de Touvois. Ne recevant aucune nouvelle des autres colonnes, j'ai gardé ma position pendant la nuit. Le matin, j'ai dirigé ma marche par la forêt de Touvois et je me suis rendu à Legé. Un chirurgien de Charette a été tué. »

Le général Boussard, au général Vimeux. (*Challans.*)

« D'après tes ordres, je me suis rendu hier matin à la chapelle Palluau où je n'ai rencontré aucun rassemblement. Quelques brigands épars ont péri. »

Du 9. = *Le général Dutruy, au général Vimeux.*
(Bivouac de Pierre-Levée.)

« Hier, suivant tes ordres, je me suis porté à Fontenelle et à la Roche-sur-Yon, où il se trouvait trois à quatre cents brigands dont une soixantaine ont été tués. Fontenelle et les Oliviers ont été détruits.

» Ayant été informé que Saint-Pal était, depuis le 7, aux Clouzeaux et à Sainte-Flaive avec douze à quinzé cents hommes d'infanterie, assez mal armés, et cinquante hommes de cavalerie ; que Jolly était du côté du Poiré avec très-peu de monde, étant brouillé avec Charette ; je me suis porté aux Clouzeaux que Saint-Pal a évacué, après avoir perdu cinquante hommes.

» Les patrouilles envoyées sur Dompierre et sur Château-Fromage n'ont aperçu que quelques paysans isolés qui ont pris la fuite. Le résultat de l'expédition est d'environ cent soixante hommes tués. J'ai perdu trois hommes et cinq chevaux. »

L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux.
(Montaigu).

« Conformément à ton instruction, je suis parti hier à cinq heures du matin; je me suis porté sur l'Hébergement et de là sur le Grand-Luc, chassant devant moi quelques troupes de brigands jusque sur Beaufou où j'ai pris position à cinq heures du soir.

» D'après le rapport de quelques prisonniers brigands, Savin a quitté le Luc à notre approche et s'est retiré avec huit cents hommes vers Vieille-Vigne. Charette, avec quinze cents hommes, avait passé la nuit du 7 au 8 à Belleville, et Jolly était au Poiré avec peu de monde.

» Stofflet, après l'affaire de Challans, s'était séparé mécontent de Charette, avait passé le matin même aux Quatre-Chemins et devait être aux Herbiers.

» J'ai envoyé un de mes adjoints à la chapelle Palluau, pour inviter le général Boussard à se porter avec moi sur Belleville ou sur Boulogne, à la poursuite de Charette pendant la nuit. Il m'a fait réponse qu'il ne pouvait pas perdre de vue Challans. N'ayant que neuf cents hommes, entouré d'ennemis, harcelé par la cavalerie des brigands, j'ai pris le parti de revenir à Montaigu où je ne suis arrivé qu'à dix heures du soir (1). »

Du 10. = *La neuvième commission de la guerre, au général Vimeux.* (*Paris.*)

« La commission te rappelle l'exécution de la décision du comité de salut public du 6 mai dernier, qui prescrit l'envoi à l'armée des Pyrénées-Occidentales de quinze cadres complets pris parmi les plus faibles de l'armée de l'Ouest. Elle t'invite à t'y conformer sans délai. »

L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux. (*Montaigu.*)

« La garnison de Saint-Florent est arrivée, elle a laissé deux mille hommes au camp de la Roullière. Je te propose de former une colonne agissante avec douze cents hommes que m'offre Delaage, ce que je peux prendre à Montaigu, et mille hommes à mon choix du camp de la Roullière. Nous pourrions agir de concert Delaage et moi. »

L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux. (*Camp sous Montaigu.*)

« Je suis arrivé ici avec ma colonne. Un chasseur du troisième régiment a trouvé dans l'église de Saint-Crépin quatre cents paquets de cartouches; une vingtaine de brigands ont été tués. On a pris chez un armurier cent quarante platines de fusil. Vingts barriques d'eau-de-vie et quarante pièces de

(1) On voit dans le mouvement de ces différentes colonnes un plan de marche et d'opérations combinées.

vin ont été enfoncées. Environ cent femmes ont été amenées à Montaigu. Tel est le résultat de ma dernière marche, en attendant de nouveaux ordres. »

Du 11. = *Le général Boussard, au général Vimeux.* (*Challans.*)

« Je me dispose à attaquer les brigands le 13.

» Il résulte des rapports des prisonniers que les chefs vendéens ont été trois semaines à rassembler huit à dix mille hommes pour venir attaquer Challans. Beaucoup se cachaient pour ne pas se battre. »

Du 12. — *Le général Grignon, au général Vimeux.* (*Doué.*)

« Trois cents hommes détachés de Thouars pour escorter à la Chapelle-Gaudin un convoi de vingt voitures destinées à enlever des grains, ont été attaqués, à leur retour, par cinq à six cents brigands embusqués dans les blés. Le désordre s'est bientôt mis dans la troupe qui a perdu cinq hommes. Les bœufs et les charrettes ont été abandonnés.

L'adjudant-général Maillefer s'est porté à la tête de cinquante cavaliers, pour protéger la retraite, jusqu'à une lieue au delà du point d'attaque, sans rien découvrir que quelques fuyards. La troupe de Thouars campe pour rétablir l'ordre et la discipline. »

Le général Crouzat, au général Vimeux.
(*Camp de la Roullière.*)

« Je te préviens que d'après un rapport qui vient de m'être fait, un nommé *Rossignol*, chef de brigands, s'est présenté de l'autre côté de la Sèvre et a demandé à se rendre avec cent cinquante autres, eux et leurs fusils, si on voulait leur faire grâce. Je te prie de me faire connaître ce que je puis et dois faire dans cette circonstance. »

Du 13. = *Le même, au même.* (*Camp de la Roullière.*)

« J'ai mis hier en mouvement trois colonnes pour faire

des reconnaissances sur les deux rives de la Sèvre et sur celles de la Moine.

» L'adjudant-général Levasseur, commandant la première colonne forte de six cents hommes, a détruit huit moulins, coulé bas sept bateaux et tué une centaine de brigands. Cinquante-quatre individus et des bestiaux ont été conduits à Nantes.

» J'ai marché à la tête de la deuxième colonne, forte de neuf cents hommes. Je me suis porté, par Aigrefeuille, sur Maisdon et Saint-Fiacre. Plusieurs villages et deux moulins ont été livrés aux flammes. Les fours ont été détruits. Plusieurs postes de brigands ont été enlevés. J'ai eu deux volontaires blessés et un cheval tué.

» La troisième colonne, forte de trois cents hommes, commandée par Delessart, a longé la Moine jusqu'à son embouchure dans la Sèvre. Le village et le château Thebaut ont été brûlés. Beaucoup de bestiaux ont été dirigés sur Nantes.

» On n'a point rencontré de rassemblement considérable. Les brigands se sont cachés, d'autres ont pris la fuite du côté de Monière et de Clisson. »

Du 13. =*L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux.* (*Montaigu.*)

« Je me dispose, suivant ton ordre, à former, de concert avec Delaage, deux colonnes pour assurer les communications de Montaigu à Chantonnay et des Sables à Légé. En laissant mille hommes d'infanterie à Montaigu, il ne reste que cinq mille hommes pour former ces deux colonnes qui ne me semblent pas assez fortes, devant se trouver à de grandes distances l'une de l'autre. Je demande au général Crouzat le vingt-neuvième régiment et le cinquième bataillon de l'Eure, ce qui donnera trois mille hommes pour chaque colonne. Delaage sera chargé de la route des Sables et moi de celle de

Montaigu. Je te prie de donner des ordres pour que nous ne manquions ni de pain ni de souliers. »

Du 13. = *Le général Dutruy, au général Vimeux.* (*Challans.*)

« Les marais de Saint-Jean-de-Mont ont été attaqués hier. L'ennemi n'a pas tenu long-temps; mais il s'est porté sur nos derrières, d'où il a fallu le débusquer pour rentrer au poste d'où l'on était parti. Ces courses écrasent les troupes, et l'on peut compter sur trente malades de déficit par jour. On a trouvé deux pièces en fer de quatre, elles ont été conduites à Saint-Gilles, pour être transportées par mer à La Rochelle.

» Une prodigieuse quantité de grains et de bestiaux a été enlevée, ainsi que des femmes et des enfans, mais les hommes se sauvent.

» Hier, à neuf heures du matin, on a battu la générale aux Sables, j'en ignore encore la cause.

» Boussard fera demain un très-grand mouvement pour découvrir le lieu où se rassemblent les brigands. Les maisons où ils se retiraient seront brûlées.

» La forêt de Touvois sera fouillée après-demain et Jolly, qui commet des assassinats jusqu'aux avant-postes, sera poursuivi. »

§. II. Compte rendu par le général Vimeux au comité de salut public. — Rapport de Dutruy, de Guillaume, à Vimeux. — Déclaration d'Alexis Plau, de Vezin. — Rapports de Dusirat, de Delaage. — Ordres du général Vimeux. — Le général Huché chargé du commandement de la première division à Montaigu. — Rapports de Bonnaire, Crouzat, Boussard, Dutruy, Guérin, Caffin, Delaage, au général Vimeux. — Ordre à l'adjudant-général Saint-Sauveur de prendre le commandement de la colonne de Dusirat qui doit passer à l'armée du Rhin. — Vimeux, à la neuvième commission; sa position critique. — A Boussard; il le félicite sur ses succès dans le Marais. — A Dutruy; il l'invite à mettre plus d'exactitude

dans ses rapports. — Rapports de Boussard, Dusirat, Guillaume, Delaage, Crouzat, à Vimeux. — Ordres de Vimeux à Sabatier et Grignon. — Rapports de Caffin, Delaage, Dusirat, Guérin. — Ordre de Vimeux aux adjudans-généraux Sainte-Suzanne et Jordy de se rendre à l'armée du Rhin. — Rapports de Dutruy et Dusirat, de Crouzat; détails d'un entretien avec les insurgés de Vertou; de Caffin, de Boussard; attaque du poste des Bouchères dans le Marais. — Succès de Bonnaire, de Grignon. — Le général Beaupuy, chef de l'état-major général, au comité de salut public; force nécessaire à l'armée. — Suppression des commissions militaires. — Crouzat, au général Vimeux; nouvel entretien avec les insurgés de Vertou. — Rapports de Dusirat, de Delaage; sa réserve attaquée; l'ennemi repoussé; de Dutruy, de Grignon. — Ordre de Vimeux à Ferrand de suivre et protéger les opérations de la commission d'agriculture et des arts. — Adresse de Vimeux à ses frères d'armes. — Rapports de Crouzat, Guillaume; de Caffin; les postes de Faye et Thouarcé forcés par les insurgés; de Boussard; trois mille femmes, enfans et vieillards renvoyés chez eux; de Crouzat; nouveaux pourparlers avec les insurgés de Vertou. — Proclamation du général Crouzat, aux rebelles de Vertou. — Rapports de Delaage; il empêche la réunion de Stofflet avec Charette aux Quatre-Chemins; du général Ferrand; il va parcourir toute la ligne d'opérations. — Le général Beaupuy, à l'adjudant-général Savary; invitation de se rendre au quartier-général, à Niort. — Compte rendu par le représentant Bo au comité de salut public.

Suite des événemens dans la Vendée.

Après avoir fait toutes les dispositions qu'il jugeait convenables, le général Vimeux se rendit à Niort, quartier-général indiqué par le comité de salut public. L'évacuation de Saint-Florent et de

Mortagne laissait toute la haute Vendée au pouvoir de Stofflet, Marigny et Sapinaud, depuis la Loire jusqu'à la Châtaigneraie, et depuis Doué jusqu'à Montaigu.

Du 14. = *Le général Vimeux, au comité de salut public.* (*Niort.*)

« Depuis que vous m'avez confié le commandement de cette armée et l'exécution de vos projets sur la Vendée, j'ai agi, mais j'ai encore plus réfléchi sur les moyens de terminer cette guerre.

» Oui, citoyens, la réflexion et mon expérience viennent à l'appui du peu de pratique que j'ai pour me convaincre que sa fin totale dépend absolument des moyens que vous fixerez et des mesures combinées et persévérantes que vous arrêterez.

» Il y a encore des combats à livrer et bien des brigands à détruire. Non-seulement nous les trouvons en force, mais encore ils nous attaquent. Que cette guerre ne soit plus dangereuse ni politique pour la république, cela doit être; mais vous répondre de sa fin dans tant de décades, il n'y a qu'un ignare ou un charlatan qui puisse tenir ce langage.

» Ah! pourquoi cette guerre ne dépend-elle pas d'une bataille? j'en verrais bien vite la fin ou celle de mes vieux jours.

» C'est un fardeau que vous m'avez donné, citoyens, je sais me juger; le peu de succès que j'ai eu jusqu'à ce moment ne m'a point fait illusion, je le sens toujours au-dessus de mes forces. J'ai résisté long-temps à l'accepter, vos collègues ont persisté, je me suis soumis; mais, citoyens, vous devez me soutenir et surtout m'écouter.

» La guerre et le brigandage de la Vendée finiront, mais comment et avec quels moyens? avec ceux qu'on employa en Corse, après de grosses dépenses et bien des années d'erreurs.

» C'est au moment où une partie de vos instructions s'exécute ; c'est celui où, après le plus mûr examen et des reconnaissances des positions, je me détermine à porter le nombre des camps à sept au lieu de cinq ; c'est celui, dis-je, où l'on vient me paralyser ; car, puis-je autrement exprimer les demandes qui me sont faites d'envoyer vingt-cinq mille hommes à une armée, cinq mille à celle des Pyrénées-Occidentales et d'en laisser six mille à celle des côtes de Brest ? Vous ne le croirez pas : pour embrasser et défendre ma première enceinte, qui aura près de quatre-vingts lieues d'étendue et être en mesure contre une attaque extérieure, il ne me restera que vingt-cinq mille neuf cents cinquante-quatre combattans. Je vous en enverrai le tableau général. Vous y verrez encore des consommateurs, mais bien peu de combattans.

» J'aimerais mieux me battre qu'écrire, cependant il faut bien que je continue.

» J'ai trouvé à mon arrivée une instruction sur l'exécution de votre arrêté du 21 mai relativement aux récoltes de la Vendée. Comme il m'a paru qu'elle changeait le système de la guerre ; qu'au lieu de ne voir dans la Vendée que des brigands, comme le portait l'instruction du 14 du même mois, celle-ci au contraire tendait à conserver et employer utilement les hommes qui y existent encore, j'ai cru, ainsi que le représentant du peuple Ingrand (qui l'a décidé), que les anciennes et nouvelles opérations n'étant pas en souffrance, puisque l'opération du Marais se continue, que deux colonnes agissent dans l'intérieur et que les agens de la commission d'agriculture et des arts ne sont pas encore arrivés ; j'ai cru, dis-je, devoir inviter les représentans Garnier de Saintes et Bo à venir nous aider de leurs lumières sur ces nouvelles mesures.

» Citoyens représentans, vous qui avez tant contribué au salut de la république, vous qui avez tant fait pour elle, prenez, je vous en conjure, dans la plus grande considération

les réflexions que je viens de vous présenter : elles me sont inspirées, non pour moi, non par ambition ; mon âge, mes désirs ne me portent qu'à ma retraite. Je le sens, j'en suis affligé, je viens à la traverse de quelques-uns de vos grands projets; mais pour la tranquillité du riche pays dont je suis le gardien ; mais pour la conservation de la plus belle récolte, qui ne sera que trop exposée à être incendiée, si elle n'est couverte par une force imposante, n'exigez donc, au lieu de vingt-cinq mille hommes, que huit mille hommes, non compris cinq bataillons et un régiment de cavalerie dont la force s'éleve à peu près à trois mille deux cents hommes, et dont le départ est ordonné pour Tours. C'est la nécessité qui vous supplie : alors rien ne sera ralenti et aucune interruption n'aura lieu dans les mesures que vous nous avez prescrites. Nous continuerons comme si nos contingens étaient arrivés et comme si nous avions reçu les armes dont nous avons tant de besoin. »

Du 14. = *Le général Dutruy, au général Vimeux.*
(Noirmoutier.)

« Le général Boussard a reçu l'ordre des représentans de se rendre à Nantes aujourd'hui. Je vais sortir de l'île avec neuf cents hommes, pour donner la chasse aux brigands. »

Le général Guillaume, au général Vimeux. (Luçon,)

« Je me propose de faire une expédition sur la forêt de la Chaise le 17 et le 18 du courant. Je crois devoir t'en prévenir, afin que cela ne change rien à tes projets. Je te prie de me faire connaître tes intentions. »

Du 15. = *Le générnal Vimeux, au général Guillaume. (Niort.)*

» Mets à exécution le projet que tu as formé sur la forêt de la Chaise et environs. Je te recommande la prudence et le maintien de la discipline. »

Du 15. = *Déclaration d'Alexis Plau, de Vezin.* (*Doué.*)

« Berard est à Jallais avec cinq à six cents hommes et va du côté de Beaupreau. Loyseau commande la cavalerie de Stofflet. Marigny occupe Cerizais avec cinq à six mille hommes, dont un tiers armé, et trente chasseurs à cheval. Charette occupe les Quatre-Chemins ; son armée, y compris celle de Sapinaud, est à peu près de huit mille hommes, dont les trois quarts armés, et au moins deux cents hommes de cavalerie. Stofflet tire ses vivres du côté de la Fougereuse et de Saint-Aubin. Carabas (Robert) est avec Stofflet et fait les fonctions d'adjudant-général.

» Charette, Stofflet et Sapinaud ont leur correspondance établie par Châtillon. Ils font moudre leurs grains aux moulins de Saint-Laurent et de Mallièvre sur la Sèvre, et à Jallais sur la rivière de Jeu. Ils font des affûts de canon dans la forêt de Vezin, au Chêne des Marchais, près d'Isernay. »

Du 16. = *L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux.* (*Montaigu.*)

« Delaage est parti avant-hier par la route des Sables, demain je ferai porter un parti sur Chantonnay. Je te réitère ma demande de souliers, la moitié de ma troupe est nu-pieds.

» Trois mille hommes d'infanterie et deux cent quatre-vingts de cavalerie forment ma colonne. Il reste pour la garnison du château de Montaigu mille soixante hommes d'infanterie, et quarante-deux hussards du onzième regiment. »

L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux. (*Bivouac de la Marronière.*)

« Legé étant occupé par un poste de brigands, je m'y suis porté, et mes tirailleurs seuls l'ont enlevé. Il en a coûté la vie à quelques rebelles. Quatre charrettes de grains, escortées par cinquante hommes, ont été arrêtées ; elles seront conduites aux Sables. »

Du 17. = *Ordres du général Vimeux.* (*Niort.*)

A l'adjudant-général Delaage. « Prévenir les généraux Dutruy et Boussard de ses mouvemens et s'entendre avec eux. Le général en chef s'en rapporte à son intelligence pour les mouvemens militaires. »

Au général Huché. (1) « Prendre provisoirement le commandement de la première division dont le quartier-général est à Montaigu et qui s'étend jusqu'aux Sables inclusivement, avec les Marais, l'île de Noirmoutier, l'île-Dieu et le camp de la Roullière. Les deux colonnes agissantes sous son inspection, l'une conservant la communication du quartier-général aux Sables, et l'autre de Luçon à Montaigu. Les commandans de ces colonnes doivent se concerter, pour leurs opérations, avec les généraux Dutruy, Boussard, Guillaume et Aubertin. »

Au général Dutruy. « Avis du commandement confié au général divisionnaire Huché, avec ordre de continuer sa correspondance avec le général en chef. »

Le général Bonnaire, au général Vimeux. (*Fontenay.*)

« Le général Guillaume vient de me donner avis de la marche des brigands sur la Châtaigneraie. Je donne l'ordre de faire de fréquentes patrouilles et de surveiller exactement ce poste, afin d'éviter toute surprise. »

Le général Crouzat, au général Vimeux. (*Camp de la Roullière.*)

« La force du camp est de cinq mille cent soixante hommes, dont quatorze cent vingt-sept sans armes. Deux fortes découvertes n'ont rien rencontré, et ont seulement ramené des femmes, des bestiaux et un peu de grain. Je me propose

(1) Ce général venait d'être renvoyé à l'armée avec son grade de général divisionnaire. Le général Duquesnoy n'avait pas paru.

de faire une sortie, dans la nuit du 18 au 19, pour balayer les deux rives de la Sèvre. »

Du 17. = *Le général Boussard, au général Vimeux.* (*Challans.*)

« L'attaque du Marais a eu lieu, le 14, à quatre heures et demie du matin. Quatre moulins ont été enlevés; les brigands ont pris la fuite de toutes parts. Des vieillards, des malades, trois à quatre cents femmes, une quantité prodigieuse de grains (au moins trente mille sacs), des bestiaux, beaucoup de chevaux, etc., sont restés en notre pouvoir.

» Trente hommes du Marais se sont rendus sans armes; deux cents ont parlementé avec Reboul. Les moyens de douceur du comité de salut public assurent le retour d'une grande partie des autres. Heureux présage pour la moisson! Douze cents hommes partent pour fouiller les bois de la Garnache. »

Le général Dutruy, au général Vimeux. (*Noirmoutier.*)

« L'expédition du Marais s'est faite le 14 et le 15. Les colonnes ont été victorieuses sur tous les points, de manière que le pays est purgé totalement de brigands. On s'occupe sérieusement de l'enlèvement des grains. Le Bocage sera fouillé incessamment; les dispositions à cet effet sont ordonnées.

» On a trouvé sur un brigand du Marais une lettre relative à la poudre qu'on leur procurait et à un complot de passer de leur côté. »

L'adjudant-général Guérin, au général Vimeux. (*Sables d'Olonne.*)

« Delaage me demande trois mille six cents rations de pain pour sa colonne à la Mothe-Achard; je ne puis lui en faire passer que douze cents, manquant ici de grains et de farines. »

Du 18. = *Le général Caffin, au général Vimeux.* (*Doué.*)

« Le 16, au matin, un convoi de dix-huit mille rations de pain, d'eau-de-vie, et six à sept cents livres de sel, destiné pour la colonne de Delaage, était parti avec une escorte de quatre cents hommes d'infanterie et cinquante de cavalerie. Il fut attaqué à deux lieues de Concourson. Je fis aussitôt partir un détachement de quatre cents hommes qui, s'étant réunis aux premiers, ont sauvé ce convoi, et l'ont ramené hier matin à quatre heures. Un dragon et un hussard ont été tués.

» Les troupes de Thouars sont campées. Les brigands se sont portés à Mozé, ont tué deux hommes, coupé l'arbre de la liberté, enlevé des bestiaux : ils ont pour chef le nommé Soyer. Un détachement de cavalerie est à leur poursuite.

» L'adjudant-général Liébaut, commandant la force armée à Thouarcé, a fait hier une sortie sur Chanzeau, et a dissipé un attroupement près le village du Champ. »

L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux.
(*La Mothe-Achard.*)

« J'ai envoyé reconnaître le poste de la Roche-sur-Yon. Des détachemens, postés à une et deux lieues, ont surpris beaucoup de brigands qui ont perdu la vie en se défendant. Cent femmes et enfans ont été dirigés sur les Sables, ainsi que neuf brigands à qui on a fait grâce, en vertu de l'arrêté du comité de salut public. »

Le général Vimeux, à l'adjudant-général Saint-Sauveur.
(*Niort.*)

« Ordre d'aller prendre le commandement de Dusirat qui doit passer à l'armée du Rhin. »

Le général Vimeux, à la neuvième commission de la guerre.
(*Niort.*)

« J'ai déjà fourni six mille hommes à l'armée des côtes de-

Brest, trois mille à celle des Pyrénées-Occidentales, et quinze mille à celle de la Moselle. Peut-être eût-il été plus convenable et plus prudent de laisser à l'armée de l'Ouest ces troupes qui étaient indispensables pour s'assurer de la belle récolte que l'on pourrait faire dans ce pays. Je me trouve maintenant dans une position assez critique. »

Du 19. = *Le général Vimeux, au général Boussard.* (*Niort.*)

« Je te félicite sur tes succès dans le Marais. Je te préviens que le général Huché, employé à cette armée comme général divisionnaire, va prendre le commandement de la première division; son quartier-général sera à Montaigu. Je t'invite en même temps à continuer de correspondre avec moi. »

Au général Dutruy. (*Niort.*)

« En m'annonçant l'expédition du Marais et ses succès, tu me dis que cette contrée est entièrement balayée et totalement purgée de brigands. Le général Boussard m'a donné des détails bien différens. Je te recommande plus d'exactitude dans tes rapports; je n'aime que l'exacte vérité (1). »

Le général Boussard, au général Vimeux. (*Challans.*)

« On a ramassé dans la forêt de la Garnache beaucoup de femmes, des enfans, et une vingtaine d'hommes qui se sont rendus de bonne grâce. Il faut espérer que les moyens de douceur rapprocheront de nous ces malheureux.

» Un détachement de trois cents hommes d'infanterie et trente de cavalerie s'est porté en reconnaissance sur Palluau occupé par un grand nombre de brigands. Le commandant du détachement a pris le sage parti de se retirer en bon ordre. »

---

(1) Le général Dutruy avait besoin d'un semblable avis.

Du 19 = *L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux.* (*Bivouac de la Chardière.*)

« Parti de Montaigu le 17 au soir, je suis allé camper entre les Quatre-Chemins et Saint-Vincent. Pendant tout le jour du 18 de nombreux partis de brigands sont venus narguer mes postes ; je leur ai fait donner la chasse.

» Le 19, ma troupe étant sans pain et ne connaissant pas les dispositions des postes de Luçon, je n'ai pu me rapprocher de Chantonnay. J'ai alors formé ma troupe en trois colonnes; l'une passant par les Essarts, l'autre par Bazoge et la troisième par Saint-Fulgent, pour se réunir à la Chardière, entre Saint-Fulgent et Saint-Georges. Cette marche nous a procuré des bestiaux et quelques charrettes chargées de pain que j'ai fait conduire à Montaigu.

» Le pays au delà de Saint-Fulgent est cultivé, les prés sont fauchés, les bestiaux soignés, le lin cueilli, ce qui annonce encore une forte population. Beaucoup de villages du côté des Essarts n'ont pas été brûlés.

» Il reste aux brigands de grandes ressources, tandis que la troupe est découragée. Il me semble bien difficile de terminer la guerre et de protéger la récolte. Je pense qu'il serait prudent de retirer la troupe de l'intérieur, jusqu'à la fin d'août, tant pour lui donner un repos dont elle a si grand besoin, l'habiller, l'organiser, que pour donner le temps de faire la récolte. »

Le général Guillaume, au général Vimeux. (*Luçon.*)

« L'expédition dans la forêt de la Chaise a été suivie du plus heureux succès. Elle nous a valu un grand nombre de bestiaux, huit superbes chevaux, et la destruction de plus de deux cents brigands, sans compter les blessés. Le reste des moulins a été brûlé, pas un patriote n'a péri. »

Du 20. = *L'adjudant-général Delaage au général Vimeux.*
(Olonne.)

« L'ennemi a pour centre de ses forces la Roche-sur-Yon et des postes à Palluau, Legé, le grand et le petit Luc, le Poiré, etc; il s'étend jusqu'à Nesmy, Aubigny, Chaillé, le Tablier et Château-Guibert. Voici le plan d'attaque que je propose : je me porterais à la Lande-Ronde; l'adjudant-général Guérin sortirait des Sables avec mille hommes et se dirigerait sur Aubigny; une colonne de deux mille hommes irait de Luçon à Creil et communiquerait avec Aubigny et Chantonnay ; la troupe de Machecoul occuperait Legé et celle de Challans se porterait à Palluau. Si tu approuves ce plan, je te prie de donner des ordres en conséquence. »

Le général Crouzat, au général Vimeux.
(Camp de la Roullière.)

« Hier deux colonnes de six cents hommes chacune se sont portées sur le bourg de Monière. Une trentaine de brigands des deux sexes ont été pris et conduits à Nantes. Tous les fours ont été détruits, ainsi que trois moulins à eau. Les deux moulins à vent de la Haye ont été brûlés. Les petits rassemblemens de brigands ont pris la fuite vers la Loire. La marche des colonnes a été souvent retardée par des abattis d'arbres sur les routes.

» Je me conformerai à l'arrêté du comité de salut public relatif aux moyens d'assurer la récolte. »

Ordres du général Vimeux. (Niort.)

Au général Sabatier. « De se rendre, dans le plus court délai, à l'île de Noirmoutier pour y prendre le commandement, en se concertant avec le général Dutruy pour les opérations militaires. »

Au général Grignon. « De se rendre à Thouars pour y commander dans la division du général Caffin. »

Du 21. = *Le général Caffin, au général Vimeux.* (*Doué.*)

« Les dépôts qui restent au camp de Concourson sont à peine armés, les avant-postes sont presque tous les jours attaqués. Il ne reste plus que des piques pour armes.

» Delmas, commandant la place de Thouarcé, a fait une sortie dans laquelle il a surpris un poste de douze hommes et qui lui a procuré un grand nombre de bestiaux.

» Le général Grignon part pour visiter les postes de Thouarcé, les Ponts-de-Cé, Chalonnes et les postes environnans. »

Du 20. = *L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux.* (*Bivouac près Blomé.*)

« Je vais me mettre en route pour me porter au-dessus de la Mothe-Achard; j'enverrai demain matin investir Beaulieu et le brûler; le soir je me rendrai à Lande-Ronde avec ma colonne. »

Du 22. = *L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux.* (*Bivouac de la Chardière.*)

« Ma colonne est restée sans pain pendant trois jours. On ne peut pas compter sur des vivres que l'on est obligé de tirer de Nantes et la troupe ne peut pas marcher sans pain.

» J'ai besoin de dix-huit cents paires de souliers ; on m'en avait annoncé quatre cents paires qui n'arrivent point.

» Hier, l'avant-garde envoyée à la Gaubretière a ramené trois cents têtes de bestiaux. Mille hommes sont partis aujourd'hui pour les Brousils et la Cope-Chagnère.

» Je n'ai point de nouvelles de Delaage depuis son départ de Montaigu. »

L'adjudant-général Guérin, au général Vimeux. (*Sables-d'Olonne.*)

« Les habitans de Moutiers demandent un poste dans leur village pour protéger leurs moissonneurs; ce poste serait

très-utile ; mais il faudrait que sa force fût de cinq à six cents hommes, et je n'ai à ma disposition que onze cents hommes en tout, divisés en sept postes, et pour garder la ville des Sables où il ne reste que cent quarante-deux fusiliers. »

Ordre du général Vimeux. (Niort.)

Aux adjudans-généraux Sainte-Suzanne et Jordy. « De se rendre à Tours, auprès du représentant du peuple Bourbotte qu'ils doivent suivre à l'armée du Rhin. »

Du 23. = *Le général Dutruy, au général Vimeux. (Sables-d'Olonne.)*

« Je te préviens que, d'après les rapports qui m'ont été faits, Charette, Jolly et Savin, Stofflet et autres forment des rassemblemens à la Blisière pour se porter sur Machecoul ou Challans. Je t'engage à faire porter la colonne de Delaage entre Palluau et Legé, soit pour attaquer, soit pour protéger l'enlèvement des grains. »

L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux (Bivouac de la Chardière.)

« Le pain et les souliers n'étant pas encore arrivés, je vais camper à Saint-Georges pour procurer à ma troupe du riz et des marmites.

» Un hussard parti de Montaigu pour porter une dépêche au camp de la Roullière, a été tué sur la route par des brigands embusqués.

» J'ai fait annoncer aux brigands qu'ils auront leur grâce s'ils se rendent avec leurs armes. »

Le général Crouzat, au général Vimeux. (Camp de la Roullière.)

« Je m'empresse de te rendre compte d'un entretien qui a eu lieu hier avec les brigands et dont le représentant du peuple Bo a été instruit.

» A quatre heures après-midi, étant en ronde et arrivé

sur la butte du Chêne vis-à-vis de Vertou, une douzaine de brigands se sont présentés sans armes de l'autre côté de la rivière, criant qu'ils voulaient se rendre et demandant qu'un républicain s'avançât pour entendre leurs propositions.

» Le citoyen Pasquier, officier à l'état-major, s'avance. Le nombre des brigands s'est grossi, ils déposaient leurs armes à mesure qu'ils approchaient. L'un d'eux portant la parole a dit, au nom de la bande : « Quand cesserons-nous de nous faire du mal les uns aux autres ? Nous avons été trompés par nos prêtres, nous en sommes convaincus, nous désirons de nous rendre. »

»—Constituez-vous prisonniers, a répondu Pasquier, mettez bas les armes et rendez-vous à la discrétion de la Convention nationale, elle ordonnera de votre sort.

« — Nous sommes prêts à nous rendre, a dit le brigand, mais nous demandons de n'être pas faits prisonniers. Nous combattions pour une cause que nous regardons comme mauvaise ; nous combattrons avec plus de plaisir et de courage pour soutenir le gouvernement républicain. Employez-nous, divisez-nous, s'il vous reste des soupçons, envoyez-nous aux frontières, nons ferons oublier que nous avons été rebelles. En un mot, repartissez-nous, comme vous le jugerez convenable, dans les différents corps de la république.

» Il a ajouté qu'il se faisait fort d'en faire rendre au moins mille et bien davantage par la suite si, après qu'ils seraient en notre pouvoir, il ne leur était fait aucun mal; qu'au reste ce n'était pas le défaut de subsistances qui leur faisait prendre ce parti; qu'ils en avaient de cachées en terre; qu'ils les découvriraient si leurs propositions étaient acceptées et qu'ils ne demandaient d'autres garans que la signature de leur maire de Vertou et celle du général.

» Il a quitté Pasquier en l'assurant qu'il allait être envoyé des courriers dans les différens villages circonvoisins pour

leur faire part de ses propositions et a promis de revenir après-demain chercher la réponse.

» Si les brigands se rendent de bonne foi, ils seront conduits à Nantes et les autorités constituées décideront de leur sort.

» La force du camp est, en présens et détachés, de cinq mille sept cent quatre vingt-quatorze hommes, dont deux mille neuf cent trente-huit non armés (1). »

Du 23. = *Le général Caffin, au général Vimeux.* (*Doué.*)

« Demain un détachement de quatre cents hommes d'infanterie et cinquante de cavalerie se portera du camp de Concourson sur Montillé et de là entre le petit et le grand Senil, où doit se faire la jonction avec un détachement de même force venant des bords du Layon. La réunion opérée, l'adjudant-général Travot aura le commandement et se portera sur le bois de la Frapinière que l'on présume servir de repaire aux brigands.

» Le général Grignon a l'ordre de se rendre à Thouars.

» J'ai grand besoin d'un congé pour aller aux eaux de Bourbonne ou de Barége chercher la guérison de mes blessures, je te prie de me le faire obtenir. »

Du 24. = *Le général Boussard, au général Vimeux.* (*Challans.*)

« Hier, j'ai fait attaquer par Reboul le poste des Bouchères dans le Marais. Cette expédition a eu un succès complet; en voici le résultat : quatre cents brigands ont péri, on a pris trois mille femmes et enfans; environ cent cinquante brigands se sont rendus; un drapeau a été enlevé. Un nommé Obirn, âgé de seize ans, ci-devant aide-de-camp de Charette, est du nombre des prisonniers, on l'envoie à Nantes. L'extraction des grains continue toujours avec succès.

(1) Réquisitionnaires arrivés sans armes.

» Des avis certains annoncent qu'il se forme un très-grand rassemblement dans la forêt de Touvois. Une reconnaissance poussée sur Machecoul et sur Legé a vu beaucoup de cavalerie vendéenne (1). »

Du 24. = *Le général Bonnaire, au général Vimeux.* (*Fontenay.*)

« Le départ du bataillon des Deux-Sèvres de Saint-Maixent, laisse cette place sans forces. Il est bien important d'y conserver un corps d'infanterie, tant pour la conservation des magasins qui s'y trouvent, que pour former le cordon de Parthenay à Niort.

» Les brigands font des incursions dans les communes qui avoisinent l'Absie ; ils enlèvent tous les bestiaux et emmènent les citoyens qu'ils surprennent. Suivant tous les rapports, leur parti est encore nombreux. Leurs rassemblemens se font à Bressuire, Cerizais et Chanteloup. Il serait à propos de faire une attaque sur ces points. »

Le général Grignon, au général Vimeux. (*Doué.*)

« J'arrive des Ponts-de-Cé, Rochefort et Thouarcé, et je vais me rendre à Thouars, conformément à tes ordres. Je crois devoir te faire observer qu'il me sera bien difficile de surveiller de là les détachemens qui se trouvent à Chinon, Richelieu, Saumur, Doué, Brissac, le Pont-de-Cé, les îles de Chalonnes, la rive du Layon et le camp. Cependant je ferai tout ce qui dépendra de moi pour répondre à ta confiance. »

Le général Beaupuy, chef de l'état-major, au comité de salut public. (*Niort.*)

« Par l'arrêté du 14 mai, il est prescrit de pousser les brigands vers la Loire, mais il faut des forces suffisantes pour y parvenir.

(1) Cette lettre fut adressée au comité de salut public par le général Vimeux.

» Ce n'est pas assez de cinq camps, il en faut huit au moins et plusieurs encore seront divisés pou former un cordon sur une étendue de plus de quatre-vingts lieues.

» Il faudrait devant Nantes sept mille hommes, à Machecoul quatre mille, à Challans et Saint-Gilles cinq mille; aux Sables quatre mille, à Luçon six mille, à Bressuire sept mille, à Doué huit mille. Total nécessaire. 41,000

» Outre cela, deux cents lieues de côtes à garder de Paimbœuf à Royan ; il faudrait au moins pour cet objet. 20,000

»Total en infanterie. . . . 61,000

» Pour l'exécution de ce plan, il ne reste que trente-trois mille hommes, dont dix mille neuf cents sans armes.

» La cavalerie et l'artillerie attachées à l'armée suffisent. »

Avis du général Vimeux, aux généraux. (*Niort.*)

« Les commission militaires établies par les représentans du peuple et par les généraux sont supprimées (1). »

Du 25. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.* (*Camp de la Roullière.*)

« Avant-hier les brigands se sont présentés au pont rompu de Vertou, demandant une réponse par écrit à leurs propositions. Voici celle qui leur a été remise :

» *Les rebelles seront reçus à se rendre ; ils auront la vie sauve ; la Convention nationale décidera de leur sort.*

» Ils ont emporté cet écrit, disant qu'ils allaient le communiquer dans les communes voisines et qu'il reviendraient le lendemain en plus grand nombre.

» Hier, à deux heures après-midi, étant sur la butte du Chêne, vis-à-vis de Vertou, deux cents brigands au moins,

(1) C'était le prélude d'un changement notable dans le système du gouvernement révolutionnaire.

tous sans armes, se sont présentés; deux officiers se sont avancés pour les reconnaître. Une demi-heure après, ils sont revenus et ont rapporté que les brigands leur ont paru d'abord tout décidés à se rendre et à passer la rivière sur-le-champ. Plusieurs sont allés chercher des matériaux pour reparer le pont; mais peu après, ils ont témoigné qu'ils étaient divisés entre eux, une partie annonçant des craintes sur la manière dont on les traiterait. Les officiers sont persuadés que réellement une partie ne demande pas mieux que de se rendre, mais qu'ils ont été retenus par les autres.

» A l'instant où je quittais la butte du Chêne, j'ai entendu les cris de vive la république et vive le roi mêlés ensemble. Après cette conférence, je crains bien *qu'il ne reste plus que le parti des armes.* »

Du 25. = *L'adjudant-général Dusirat, au général Vimeux.*
(*Camp du pont Charon.*)

« Je suis parti hier de Saint-Georges avec du pain pour un jour seulement. J'en ai envoyé chercher la nuit à Luçon où il n'y en avait pas et d'où je ne pourrai en recevoir que ce soir à peine pour un jour.

» La communication de Chantonnay à Montaigu est très-difficile à établir. Un pont près Saint-Fulgent et celui de Saint-Vincent sont coupés par les brigands une heure après qu'on les a rétablis. Il faudrait, pour assurer cette communication, un fort poste à Chantonnay, un camp de trois mille hommes au moins aux Quatre-Chemins et un autre poste à Saint-Fulgent.

» J'ai au moins quatre cents hommes de diminution dans ma colonne depuis sa formation, soit par défaut de souliers, soit par défaut de vivres; ce qui reste est harassé, après un bivouac continuel depuis deux mois. Il est bien difficile de faire agir des colonnes qui doivent tirer leur pain de Nantes; il est aussi difficile *d'empêcher le pillage à des soldats qui n'ont pas de pain.*

» Conformément à l'ordre que tu m'as transmis, je vais me rendre à ma nouvelle destination. Je pars pour Nantes, laissant le commandement de la colonne au commandant Barbier. »

Du = 25. *L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux.* (*Bivouac de la Mothe-Achard.*)

« Le 23, j'ai attaqué Palluau où j'ai trouvé peu de résistance. Je n'ai aperçu aucune trace de brigands à la Blisière, Saint-Etienne-du-Bois, Legé, Beaufou, le Poiré.

» Hier un fort parti de brigands commandé, les uns disent par Charette, les autres disent par Jolly, est venu tomber sur le corps de réserve séparé du corps de bataille d'environ trois cents toises. Il a été repoussé et mis en déroute par le soixante-dix-huitième régiment. Les brigands ont perdu une trentaine d'hommes, beaucoup ont été blessés. Leur ambulance a été prise. On a trouvé, dans la poche d'un de leurs officiers tué, la liste de l'état-major de Jolly.

» Partout on trouve les brigands dispersés et partout occupés aux travaux de la moisson. »

Le général Dutruy, au général Vimeux. (*Sables-d'Olonne.*)

« Depuis qu'on m'a enlevé seize cent soixante hommes, je suis réduit à garder, avec quinze cents hommes, dont un tiers sans armes, dix lieues de pays depuis Saint-Gilles jusqu'à Avrillé. Il ne reste à Saint-Gilles que deux cents hommes. Je demande six cents hommes au moins pour garder le poste des Moutiers et mettre Saint-Gilles en état de défense. »

Le général Grignon au général Vimeux. (*Doué.*)

« Un poste d'environ deux cents brigands près de Gonnord a été forcé. On les a poursuivis dans les bois de la Frapinière. On a trouvé et détruit plusieurs moulins à bras.

» Il n'y a au camp de Thouars que quatre cents hommes armés, le reste est sans armes. »

Ordre du général Vimeux, au général de brigade Ferrand.

« De suivre et de protéger les opérations de la commission d'agriculture et des arts relatives à la moisson »

Les agens de la commission étant arrivés à Fontenay, le général Ferrand fut chargé de se concerter avec eux : ils firent une proclamation aux habitans de la Vendée. Le général Vimeux, de son côté, fit dans le même sens l'adresse suivante à l'armée.

Du 26. = *Vimeux, général en chef, à ses frères d'armes.* (*Niort.*)

« Mes braves camarades, la commission d'agriculture et des arts a nommé, d'après les arrêtés du comité de salut public, des agens chargés de rétablir l'ordre et la sûreté publique dans le département *vengé*, ci-devant Vendée.

» Soldats de la patrie! vous êtes appelés à prendre part à l'exécution des mesures bienfaisantes arrêtées par cette commission.

» Français et républicains, vous combattrez, avec ce courage qui ne s'est jamais démenti, les rebelles qui s'opposeront en armes à la volonté nationale ; mais vous ouvrirez les bras aux hommes, séduits ou entraînés par la violence, qui ont cédé aux suggestions perfides des prêtres et des nobles, et qui, reconnaissant leur erreur, rentreront dans leurs foyers avec l'olivier de paix à la main, avec le repentir dans le cœur, enfin avec le ferme désir d'obéir aux lois de la république. Vous respecterez les propriétés, c'est la base de la société, c'est la richesse de la nation. Vous protégerez les individus : l'humanité le commande, votre gloire l'exige. Notre amour propre-pourrait-il être flatté de la destruction d'un ennemi qui vient nous rendre ses armes? Vous l'avez vaincu par votre valeur, vous le vaincrez encore par votre modération. si cette seconde victoire est moins éclatante que la pre-

mière, vous en recevrez la récompense dans la conquête précieuse du cœur de vos frères égarés que vous aurez rendus à la raison et à la patrie.

» En conséquence, chargé expressément de faire respecter les personnes et les propriétés de tous ceux qui se seront présentés aux agens et qui seront inscrits sur leur liste, j'ordonne aux offici rs-généraux employés dans cette armée, de faire traduire sur-le-champ devant le tribunal militaire quiconque se permettrait le pillage ou la violation des personnes, et tout officier et sous-officier qui ne réprimerait pas ces désordres et ces violences.

» La présente proclamation sera lue aux troupes assemblées et sera affichée dans toutes les places et cantonnemens dépendans de l'armée de l'Ouest. »

Du 26. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.*
(*Camp de la Roullière.*)

« Le départ de deux bataillons, conformément à tes ordres, ne me laisse plus la possibilité de tenter aucune sortie. Ce qui me reste se réduit à peu de chose et manque d'armes et de souliers. »

Le général Guillaume, au général Vimeux. (*Luçon.*)

« Les hommes de réquisition, destinés au bataillon de l'Union, sont travaillés par les habitans de Fontenay *le brigand.* Je te préviens que j'en écris au comité de salut public. »

Du 27. = *Le général Caffin, au général Vimeux.* (*Doué.*)

« Les postes de Faye et de Thouarcé ont été forcés par les brigands et se sont repliés sur Doué. J'ai envoyé à Brissac un détachement de quatre cents hommes commandé par Thiébaut.

» Martigné est occupé par cinq cents hommes sous les ordres de Travot.

» Cent vingt hommes du onzième de hussards sont arrivés hier, sans pistolets ni sabres.

»Il est impossible d'occuper de nouveau les mêmes postes sur le Layon ; cette ligne exigerait au moins quinze cents hommes.

» Les brigands se sont retirés de l'autre côté du Layon et sont rentrés dans leurs repaires. »

Le général Boussard, au général Vimeux. (*Challans.*)

« Je te préviens que j'ai pris le parti de renvoyer chez eux les trois mille femmes, enfans et vieillards qui se sont rendus ou ont été pris à l'affaire du 23, après les avoir fait inscrire, conformément à l'arrêté du comité de salut public. J'y ai été déterminé par la nécessité de faire la récolte, la difficulté de les nourrir, les maladies, et par le système de douceur et d'humanité qui s'annonce et que l'on se propose de suivre.

» D'après le rapport d'Obirn, aide-de-camp de Charette, un officier ou soldat du poste du Grand-Pont faisait passer des cartouches aux brigands. Le chef de bataillon Avril, commandant ci-devant l'île Bouin, est accusé d'avoir fourni de la poudre à Pajot. Treize personnes sont incarcérées pour cette trahison (1). »

Du 28. = *Le général Boussard, au général Vimeux.* (*Challans.*)

« Cinq mille hommes sont campés depuis le 23 à Fréligné et à Ligneron. Le chef de brigade Prat commande le premier camp, le second est sous mes ordres. Il ne reste plus à Machecoul que quatre cents hommes.

»Les fièvres attaquent par jour jusqu'à soixante hommes à la fois ; les expéditions dans le Marais en sont la cause.

» Les habitans de Saint-Christophe commencent à rentrer ; on ne voit personne dans la partie de Fréligné. »

---

(1) Cette prétendue trahison avait été ourdie par Pajot qui, pour perdre le commandant Avril qu'il redoutait, lui avait adressé des lettres dans lesquelles il le remerciait des envois de poudre qu'il lui avait faits, etc. Ces lettres trouvées, dont Avril n'avait aucune connaissance, faillirent le perdre en effet, mais le piége fut découvert.

Du 29. = *Le général Crouzat, au général Vimeux.*
(Camp de la Roullière.)

« Un nouveau pourparler a eu lieu avec les brigands qui se sont présentés en grand nombre. Ils ont déclaré à l'officier de l'état-major qu'ils s'occupaient d'une pétition tendante à avoir la signature de ceux qui étaient décidés à se rendre et qu'ils l'apporteraient le lendemain. L'officier s'est présenté au lieu du rendez-vous, il était porteur de la proclamation qui suit. Pas un d'eux n'a paru, excepté quelques individus qui semblaient tenir le corps-de-garde de Vertou. Le représentant du peuple Bo a eu connaissance de cette nouvelle démarche.

» Diverses communes demandent des secours pour protéger leur récolte, mais je manque d'armes. »

Proclamation du général Crouzat, aux rebelles de Vertou.

« La république ou la mort.

« Le représentant du peuple à Nantes a eu connaissance de votre entretien d'hier avec un officier de mon état-major; il m'a autorisé de nouveau à vous recevoir dans le sein de la république, comme des Français égarés par les plus perfides et les plus extravagantes instigations. Ouvrez les yeux, voyez tout le peuple français (excepté vous, misérables restes des habitans de la Vendée), combattant pour la liberté et l'égalité, triomphant malgré toutes les conjurations de tous les ennemis extérieurs coalisés; venez vous joindre à nous et goûter les douceurs de notre gouvernement que vous méconnaissez; vous aurez la vie sauve, vous, vos femmes et vos enfans. Comptez sur la loyauté de la promesse du représentant et sur la mienne.

» Mettez bas les armes; qu'un petit nombre d'entre vous les apporte et les dépose au bord de l'eau, les autres suivront sans armes. Vous serez reçus avec fraternité par les républicains, trop fiers et trop puissans pour vous craindre et ne pas vous exterminer, si vous persistez dans votre révolte;

mais trop généreux en même temps pour ne pas désirer le pardon de Français qui sont leurs frères.

» Je vous déclare que c'est pour la dernière fois que l'on parlementera avec vous, si la méfiance vous rend sourds plus long-temps aux cris de la patrie qui veut bien encore vous tendre les bras et jeter un voile sur votre rébellion à ses lois souveraines et puisées dans la nature et la raison. »

Du 29. = *L'adjudant-général Delaage, au général Vimeux.* (*Camp du Pont-Charon.*)

« Des rapports confirment que Charette était à la tête du rassemblement dont j'ai parlé dans ma dernière lettre du 25.

» Après avoir reçu des vivres, je me suis rendu à la Roche-sur-Yon. Là, ayant appris par quelques prisonniers que Charette s'était porté aux Quatre-Chemins où il avait bivouaqué la nuit, en attendant Stofflet qui devait le joindre, je me suis dirigé sur ce point et j'ai rencontré Stofflet qui venait en colonne par la route des Herbiers, tandis que Charette tournait la forêt de L'Hebergement pour me prendre sur les derrières. Stofflet, attaqué par cinquante chasseurs à cheval et trois compagnies de grenadiers, a pris la fuite et a été poursuivi pendant une lieue et demie. Charette s'est retiré.

» Tous les renseignemens pris sur le terrain annoncent que les brigands ont divisé leurs forces dans plusieurs villages pour faire la moisson. Les moissonneurs ont la faux à la main et leur fusil à côté d'eux. Un détachement de force armée, réparti par canton, ne quitte pas les armes et protége les travailleurs.

» Le curé de Chavagne a été tué dans un château près Saint-André.

» Je me trouve dans la nécessité de te demander un congé pour cause de maladie; j'espère que tu voudras bien accueillir cette demande. »

Du 29. = *Le général Ferrand, au général Vimeux.*
(Fontenay.)

« A mon arrivée à Fontenay, le 26, je me suis concerté avec les agens de la commission d'agriculture et des arts. Ils ont dû partir le lendemain pour leur commission respective.

» Demain je me mettrai en route pour parcourir toute la ligne sur laquelle on doit opérer, en commençant par le Pont-Charon. »

Le général Beaupuy, à son camarade Savary (1). *(Niort.)*

« Eh bien! mon cher ami, est-ce que tu as pris racine au milieu des Chouans? aurais-tu oublié que tu as des amis dans l'Ouest? d'où vient ce silence? tu n'es pas à ta place. Tu as été créé pour l'armée de l'Ouest et tu es fait pour elle. Quelques connaissances acquises sur le véritable état de la Vendée, la réunion d'un grand nombre de commissaires envoyés par le gouvernement, et de généraux de l'armée, tout cela ne nous suffit pas. Il nous faut des hommes comme toi qui aient la carte morale et la carte physique. En attendant qu'il s'en forme, viens nous trouver ici, nous te l'ordonnons et par devoir et par inclination. Rien ne doit s'opposer à ton départ. Nous cherchons partout les meilleurs médecins : le tempérament du Vendéen a été tant travaillé, *tant émétisé*, qu'il lui faut enfin des calmans, arrive donc promptement. »

Du 30. — *Le représentant du peuple Bo, au comité de salut public. (Nantes.)*

« Depuis le 4 juin, jour de mon arrivée à Nantes, mes opérations ont été communes avec mon collègue Bourbotte jusqu'au 20, jour de son départ; en voici l'analyse :

» 1°. Arrêté qui met en arrestation le comité révolution-

---

(1) Cet officier avait remplacé Kleber et Commaire à Châteaubriand. A cette époque, la chouannerie n'avait pas encore fait de grands progrès dans son arrondissement.

naire de Nantes, prévenu d'immoralité, d'exactions, de vols, etc.

» 2°. Arrêté qui ordonne la réclusion des filles de mauvaise vie.

» 3°. Adresse aux habitans des campagnes pour les inviter à se dépouiller de leurs vieux préjugés et à consacrer au travail les ci-devant fêtes et dimanches.

» La proclamation des agens de la commission d'agriculture et des arts est véritablement une amnistie. Ils ont sans doute agi d'après vos ordres.

» Je désire que le retour des rebelles soit sincère et qu'on ne s'y fie pas de long-temps. Depuis quatre jours ces rebelles, au nombre de plus de mille sur la rive gauche de la Loire, demandent au général Crouzat à se rendre, il ne faut pas s'y fier : ils ont des correspondances dans Nantes, ils reçoivent des cartouches ; je prends des mesures à cet égard.

» Ma santé altérée m'engage à demander mon rappel, malgré l'estime et l'amitié que me porte le peuple Nantais. »

Suite des événemens de la Chouannerie.

§ III. Vachot, au comité de salut public ; ses succès contre les chouans. — Savary, au général Vimeux ; opérations de Vachot dans le district de Ségré. — Jean-Bon-Saint-André, à son collègue Prieur ; combat naval ; succès fâcheux. — Compte rendu par ces deux représentans au comité de salut public. — Réponse du comité de salut public. — Le général Avril, au comité de salut public. — Cholet, agent national de Ségré, au même ; assassinats des patriotes par les chouans. — Le général Moulin, au même ; sa position embarrassante. — Rapport de Vachot à Moulin.

Du 3. *Le général Vachot, au comité de salut public.* (*Ségré.*)

« J'apprends avec plaisir que le comité a bien voulu approuver les mesures que j'avais proposées, et qu'on laisse sous mon

commandement seul les troupes qu'on ma confiées, en correspondant avec le général Moulin.

» J'ai exterminé et presque entièrement détruit les chouans qui ravageaient les districts de Broons, Saint-Meen, Montfort, Chateaubourg, la Gravelle, Vitré, la Guerche, etc. Je m'occupe présentement des districts de Laval, Craon, Ségré, Châteaubriand, et vais marcher sur Domfront; jusqu'à présent, mes opérations ont réussi.

» Les troubles qui agitent ces contrées ne sont nullement à craindre, et j'espère qu'en pérorant le peuple, faisant marcher les habitans des campagnes, j'établirai l'ordre et ferai chérir la république (1). »

Du 7. = *L'adjudant-général Savary, au général Vimeux.*
(*Châteaubriand.*)

« Le général Vachot est venu à Ségré où il a ordonné un grand mouvement contre les chouans. Toutes les communes et la force armée ont été sur pied pendant quatre jours. Le succès n'a pas répondu à l'attente. On n'a découvert que quelques jeunes gens de réquisition qui se tenaient cachés. On me mande de Candé que les chouans sont en grand nombre dans la Cornouaille, et que le général Vachot doit s'y porter incessamment avec trois ou quatre mille hommes. ».

Du 9. = *Jean-Bon-Saint-André, à son collègue Prieur, à Brest.*

« Le combat le plus terrible, le plus sanglant, dont l'histoire de la marine fasse mention, a eu lieu hier entre les deux armées. Les dispositions étaient bien prises, tout nous présageait un beau succès. Un malheureux Provençal, fait capitaine du Jacobin, a tout dérangé. Il a été cause, par son ineptie et sa poltronnerie, que la ligne a été coupée derrière la

(1) Vachot était peu propre à ce genre de guerre. Au lieu de suivre le plan du général Kleber, il crut qu'en parcourant le pays avec une nombreuse colonne, il terminerait la guerre; il n'eut aucun succès.

Montagne. On s'est battu avec tout le courage du républicanisme. On a fait aux Anglais un mal affreux. Huit vaisseaux au moins ont été démâtés dans chacune des deux armées; mais, étant sous le vent, nous avons eu le malheur de ne pouvoir pas rallier tous les nôtres; nous en amenons cinq à la remorque, les autres sont tombés au pouvoir de l'ennemi, moins par son courage que par la fatalité des circonstances. A bord de la Montagne, nous avons conservé nos mâts, mais nous avons eu trois cents hommes tués ou dangereusement blessés. Tous les vaisseaux anglais nous en voulaient, et nous en avons eu sur nous jusqu'à six en même temps. Le général a parfaitement bien rempli son devoir; nous avons perdu le brave capitaine Bazire; il est mort en faisant des vœux pour la république. Une foule de braves gens ont succombé, j'envie leur sort. J'en ai vu périr à côté de moi, sur moi, et la part qui m'était réservée n'a pas rempli mes désirs. L'armée anglaise est encore plus maltraitée que la nôtre. Ce n'était pas du courage que l'on mettait, mais de la fureur. C'était, à la lettre, Rome et Carthage. Nous travaillons à ramener à Brest nos vaisseaux délabrés. Si les vaisseaux de Cancale étaient réunis à ceux de Brest, je crois qu'ils seraient utiles sous Ouessant pour favoriser notre attérage. C'est une vue que je te propose, dont je laisse à ta prudeuce de faire l'usage qui te paraîtra convenable. Pour nous, nous ferons tous nos efforts pour arriver en sûreté, mais nous sommes loin, en mauvais état, et les vents nous contrarient.

» J'embrasse tous nos amis; tu peux leur dire que nous sommes dignes d'eux.»

Du 13. = *Les représentans Jean-Bon-Saint-André et Prieur, au comité de salut public.* (*Brest.*)

« Nous avons rempli notre objet, la suite de notre combat a été le salut du convoi, et c'est en entraînant l'ennemi à l'Ouest que nous avons débarrassé le point sur lequel il devait passer. Wanstabel et son convoi sont mouillés sous Saint-

Mathieu, il entrera probablement aujourd'hui dans la rade ; mais le voilà en sûreté, et les espérances de Pitt, qui voulait affamer le peuple français, sont encore une fois trompées. »

Du 17. = *Le comité de salut public, au représentant Jean-Bon-Saint-André.* (*Paris.*)

« La nouvelle de l'entrée du convoi a produit une vive sensation dans la Convention nationale. Si vous aviez eu des grils à rougir les boulets, comme nous le désirions, il est à présumer que l'escadre anglaise aurait été entièrement détruite, et que nous serions maîtres de l'Océan. Le seul appareil d'un boulet rouge, dans la division qui est armée au port la Montagne, a fait fuir un plus grand nombre de vaisseaux anglais. Cet objet important mérite aujourd'hui une exécution d'autant plus prompte, que c'est le seul moyen de remplir le déficit de nos forces navales.

» Courage, cher collègue, soutiens les travaux et la marche du comité. Nous sommes solidaires, et nous nous en reposons sur ton patriotisme et ton dévouement à la république.

» A l'instant nous apprenons la prise d'Ypres.

» *Signé*, CARNOT, BILLAUD-VARENNE. »

Du 28. = *Le général Avril, au comité de salut public.* (*Savenay.*)

« Il ne me reste plus que huit cent soixante-sept hommes disponibles pour garder vingt à vingt-cinq lieues de pays, conserver la place du Croisic et les batteries des côtes. Vimeux seul m'a enlevé plus de seize cents hommes depuis que les limites des deux armées ont été fixées. Je demande donc que l'on me donne des forces, j'en ai le plus pressant besoin. »

Cholet, agent national, au comité de salut public. (*Ségré.*)

« L'arrivée du général Vachot a forcé les brigands des districts de Ségré, d'Angers et d'Ancenis, à se réunir à Saint-

Marc, où ils ont d'abord été attaqués sans beaucoup de succès (1); mais, peu de jours après, ils ont été mis en déroute complète, entre Saint-Marc et la Cornouaille, par les grenadiers réunis (2). Ils se sont divisés depuis et continuent à assassiner les patriotes. En trois jours, sept patriotes de Noyant, deux du bourg d'Iré, deux de Combrée, et deux de Loiré ont été égorgés. Tous les officiers municipaux des environs ont abandonné leur poste. Nous avons bien besoin de secours pour protéger la récolte. »

Du 29. = *Le général Moulin, au comité de salut public.* (*Rennes.*)

« On a signalé le 24, à Saint-Malo, une division anglaise de six vaisseaux, une frégate, un cutter.

» Le même jour, six frégates anglaises et trois cutters se sont approchés de l'île de Bats.

» Depuis le 13 du courant, les chouans se sont divisés par bandes de vingt à cinquante. Ils s'éloignent des bords de la Loire pour se porter vers Fougères et Antrain.

» Par une dépêche que je viens de recevoir, on me demande vingt mille hommes pour l'expédition de Saint-Malo. Je ne crois pas qu'il soit possible de fournir ce contingent de l'armée des côtes de Brest, dont la force en hommes aguerris et présens sous les armes, y compris Belle-Isle, n'excède pas trente mille hommes, dont un cinquième sans armes. Je propose de prendre dans l'armée de Cherbourg six à sept mille hommes; en attendant j'envoie à toutes les divisions de l'armée des ordres pour la marche des bataillons sur Saint-Malo.

» Je demande des armes, des effets d'habillement, surtout des souliers. »

---

(1) Dans une attaque près du château de Bourmont, Vachot fut repoussé, et perdit du monde par les mauvaises dispositions qu'il prit. Une amazone caracolait à la tête des chouans.

(2) Sous les ordres de Decaen.

Du 30. = *Le général Vachot, au général Moulin.* (*Laval.*)

« Le général Humbert est parti, il y a deux jours, pour Fougères, avec un détachement de quatre cents hommes pour exterminer un rassemblement de brigands Les chouans ont commis d'horribles assassinats du côté de Châteaubriand et de Châteaugontier (1); je ne saurais disposer de cent hommes, et je me vois forcé de dégarnir les anciens cantonnemens de la chouannerie. »

---

(1) Les détails de ces nombreux assassinats font frémir.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAPITRE XI. — *Janvier* 1794 (1).

CHAPITRE XII. — *Février* 1794.

CHAPITRE XIII. — *Mars* 1794.

CHAPITRE XIV. — *Avril* 1794.

(1) Chaque mois formant un chapitre, et chaque paragraphe présentant un sommaire des événemens, on se borne à indiquer dans cette table la page de chaque paragraphe : le lecteur y trouvera des détails qu'il serait superflu de répéter ici.

CHAPITRE XV. — *Mai* 1794.

CHAPITRE XVI. — *Juin* 1794.

FIN DE LA TABLE.

FAUTES A CORRIGER.

Pag.	lig.			
103	2	demande *ajoutez* de.		
160	23 *au lieu de*	ar vée	*lisez*	arrivée.
161	6	différent	—	différens.
Id.	11	tous	—	tout.
171	11	prises	*ajoutez*	pour.
174	2	la brigade *supprimez* la.		
233	7 *au lieu de*	Bouay	*lisez*	Bouaine.
Id.	20	Genneton	—	Geneston.
237	29	Palluan	—	Palluau.
239	12-17-25	Genneton	—	Geneston.
240	1	*Id.*		*Id.*
256	1	Chapitre XII	—	Chapitre XIII.
258	6	es	—	les.
343	27	éprouvés	—	éprouvé.
353	1	Chapitre XII	—	Chapitre XIV.
426	30	senties	—	sentiers.
429	12	Veray	—	Vairé.
443	4	Jourdeul	—	Jourdeuil.
490	29	douze mille	—	douze cents.